Tome 57 Année 1936

I.S.S.N. 0755-2483

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 57

Année 1936

Ce document, numérisé avec le soutien de la BNF est également en ligne sur Gallica

DU MÊME AUTEUR :

Monographie de l'Eglise de Lubersac, publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Brive*, t. XIII, 2e livraison, 1891, pp. 163 à 216 — Tirage à part (Brive [Corrèze], 1891, Imprimerie Roche).

Le Prieuré de Catus (essai historique et archéologique), publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Brive*, t. XXVI, 2e, 3e et 4e livraisons, 1904 ; t. XXVII, 1re livraison, 1905. — Tirage à part (Brive [Corrèze], 1905, Imprimerie Roche).

Généalogie de la Famille de Valon, (Brive [Corrèze], 1909, Imprimerie de la *Croix*).

Essai historique et généalogique sur la Famille de Valon, (seigneurie de Gigouzac), publié dans le *Bulletin Archéologique de Brive* (Corrèze), t. XXXIV, 4e livraison, 1912 ; t. XXXV, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, 1913. — Tirage à part (Brive [Corrèze], 1915, Imprimerie Roche).

La Famille de Valon à Rocamadour (ses droits sur les sportelles), publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Brive* (Corrèze), t. XXXVIII, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, 1916. — Tirage à part (Brive [Corrèze], 1917. Imprimerie Roche).

Essai historique et généalogique sur la Famille de Valon (seigneurie de Thégra), paru dans le *Bulletin des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 2e, 3e et 4e livraisons, 1923 ; 1re et 2e livraisons, 1924 ; et dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1er fascicule 1922, 1er, 2e et 3e fascicules 1923, 1er fascicule 1925 et 4e fascicule 1926. — Tirage à part (Cahors [Lot], 1923, Imprimerie A. Coueslant).

Le Comte de Penthièvre et la terre de Thégra en Quercy *(1440-1443)*, publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1er fascicule 1927 ; et dans le *Bulletin des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 4e livraison, 1927. — Tirage à part (Cahors [Lot], 1927, Imprimerie A. Coueslant).

La Famille de Valon, vestiges de son passé (Marseille, 1928, Imprimerie Dupeyrac et Cie).

Documents nouveaux sur Rocamadour, ses Origines comme Grand Pèlerinage, publié dans le *Bulletin* du cinquantenaire de la *Société Archéologique de Brive* (1878-1928), au compte-rendu des fêtes ; et dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1er fascicule 1929. — Tirage à part (Marseille, 1928, Imprimerie Dupeyrac et Cie).

Jean Stephani de Valon, évêque de Toulon *(1368-1395)*, paru dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 2me fascicule 1929. — Tirage à part (Marseille, 1929, Imprimerie Dupeyrac et Cie).

Iconographie des sportelles de Roc-Amadour, publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1er fascicule 1930. — Tirage à part, (Marseille, 1930, Imprimerie V. Dupeyrac).

Le nonce Raymond Stephani de Valon amène aux pieds de Jean XXII, l'antipape Pierre de Corbario *(1330)*, paru dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 4e fascicule 1931 ; *et dans le Bulletin Provincia, de la Société Statistique de Marseille*, 1931, t. XI. — Tirage à part (Marseille, 1931, Imprimerie V. Dupeyrac).

Le tombeau mérovingien de saint Amadour, et les origines de la chapelle primitive et du pèlerinage de Roc-Amadour *(Vme siècle)*, publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 2me fascicule 1931. — Tirage à part (Marseille, 1931, Imprimerie V. Dupeyrac).

Pierre de Valon, Lieutenant du Sénéchal, Chancelier du Comte d'Armagnac, Evêque de Lectoure *(1383-1426)*, paru dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 3me fascicule 1932. — Tirage à part (Marseille, 1932, Imprimerie V. Dupeyrac).

Bernard de Valon, abbé de la Chaise-Dieu, ses démêlés avec Philippe-Auguste *(1194-1200)*, publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1er fascicule 1933. — Tirage à part (Marseille 1933, Imprimerie V. Dupeyrac).

Le royal d'or de Louis d'Anjou, comte de Provence, au titre de duc de Calabre, paru dans le *Bulletin, Provincia, de la Société de Statistique de Marseille*, t. XIII, 1er et 2e trimestres 1933.

Le Couronnement de Louis Ier d'Anjou, en Avignon, ses péripéties, ses vicissitudes, publié dans le *Bulletin, Provincia, de la Société de Statistique de Marseille*, t. XIII, 3e et 4e trimestres 1933.

Trois religieux de la Famille de Valon, paru dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1er fascicule 1934. — Tirage à part (Marseille, 1934, Imprimerie V. Dupeyrac).

Les pèlerinages expiatoires et judiciaires de la Belgique à Roc-Amadour, au Moyen Age, publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1er fascicule 1936. — Tirage à part (Marseille, 1935, Imprimerie V. Dupeyrac).

Les Stephani de Valon à la Cour des Papes d'Avignon *(1310-1380)*, paru dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 3me fascicule 1935. Tirage à part (Marseille, 1935, Imprimerie V. Dupeyrac).

LUDOVIC de VALON

ROC-AMADOUR

et

la DURANDAL

MARSEILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE V. DUPEYRAC
81, Boulevard Notre-Dame, 81

1936

AVANT-PROPOS

Jusqu'en 1900, on ne connaissait presque rien du passé de Roc-Amadour, mais, à partir de cette époque, deux savants auteurs, MM. E. Rupin et l'abbé Albe, ont fait jaillir la lumière sur son histoire ; le premier, au point de vue historique et archéologique (1), le second, au point de vue historique et religieux (2). L'ensemble de ces travaux est remarquable et il semblait que le sujet était épuisé, que tout avait été dit, du moins jusqu'en 1166, date de la découverte du corps de saint Amadour. — Il existait cependant quelques lacunes. Voici celles qui ont été comblées.

En premier lieu, on a montré que la notoriété de ce Pèlerinage était plus ancienne que 1166 et remontait aux Croisades Espagnoles (1020-1150). Sur les instantes prières des moines de Roc-Amadour, les rois d'Aragon ont connu, vénéré, imploré la Madone du Quercy, et, grâce à son intervention, ont remporté d'éclatantes victoires qui ont chanté sa gloire en France, en Espagne et dans toute l'Europe. Roc-Amadour était donc devenu grand Pèlerinage dès la fin du XIme *siècle* (3).

En second lieu, on a situé au Vme *siècle l'époque où saint Amadour était venu fonder, à Roc-Amadour, la chapelle primitive en l'honneur de la Sainte Vierge et avait fait naître le pèlerinage local (4).*

---

(1) *Roc-Amadour*, par E. Rupin, 1904, Paris, G. Baranger.

(2) *Roc-Amadour*, par le chanoine Albe, 1926, Brive, Imprimerie Catholique.

(3) *Les origines de Roc-Amadour comme grand Pèlerinage, pendant les Croisades Espagnoles*, par L. de Valon, 1928, Marseille, Imprimerie V. Dupeyrac.

(4) *Le tombeau mérovingien de Roc-Amadour et les origines de la chapelle primitive et du pèlerinage local* (Vme *siècle*), par L. de Valon, 1931, même Imprimerie.

On avait ainsi les grandes lignes de l'histoire de ce sanctuaire, il ne restait plus que quelques points à éclaircir.

On l'a fait pour « Roc-Amadour en Portugal » (*1*).

On l'a réalisé aussi pour « l'Iconographie des sportelles de Roc-Amadour », *représentant la Sainte Vierge assise tenant l'Enfant-Jésus sur son genou, accompagnée de sujets symboliques embrassant l'ancien et le nouveau testament, tout le cadre évangélique. Ces images parlantes frappaient l'esprit des pèlerins qui les répandaient dans toute l'Europe (2).*

Il en a été de même pour la grande influence de Roc-Amadour en Belgique, son pèlerinage de prédilection, comme en témoignent ses nombreux pèlerinages expiatoires et judiciaires en faveur de cet antique sanctuaire (3).

Enfin, nous allons essayer de combler un autre point d'histoire : « Roc-Amadour et la Durandal ». *Cette insigne relique a-t-elle fait partie du trésor de Roc-Amadour ? Nous espérons démontrer que ce n'est pas une légende, mais* vraisemblable *(4).*

Nous remercions beaucoup M. Fawtier de nous avoir fourni de précieux éléments que nous avons puisés dans son remarquable ouvrage : « La Chanson de Roland », *paru en 1933.*

---

(1) *N.-D. de Roc-Amadour en Portugal*, par José Julio Gonçalves Coelho, 1912, Brive, Imprimerie Roche.

(2) *Iconographie des Sportelles de Roc-Amadour*, par L. de Valon, 1930, Marseille, Imprimerie V. Dupeyrac.

(3) *Les Pèlerinages expiatoires et judiciaires de la Belgique, en faveur de Roc-Amadour, au moyen âge*, par L. de Valon, 1935, même Imprimerie.

(4) Nous disons à dessein « vraisemblable » vu la rareté des documents aux IXe et Xe siècles, si bien que pour suivre les événements pendant cette période, il faut avoir recours aux légendes épiques ou non, aux chansons de geste, à la Chanson de Roland, etc., qui présentent de notables divergences et dont les auteurs ne se souciaient guère de la vérité historique. Et l'on conçoit, qu'avec de pareilles bases, on ne puisse être très affirmatif.

ROC-AMADOUR ET LA DURANDAL

La tradition de l'épée de Roland à Roc-Amadour

Cette tradition, si vivace de toute ancienneté et même de nos jours, doit reposer sur quelque fondement. Pour en apprécier la valeur, en situer les origines, nous allons en suivre la trace à travers les siècles, en groupant, à part, les actes qui signalent : les uns la *Durandal*, les autres sa *légende*.

TEXTES MENTIONNANT L'ÉPÉE

Aux XIXme et XXme siècles. — On voyait au XIXme siècle, et on voit encore de nos jours, sur le parvis Saint-Michel, une épée en renom, parce que *Durandal*, que les familles sans enfants venaient toucher dans l'espoir d'en avoir bientôt.

Au XVIIIe siècle. — Cette épée jouissait d'une telle réputation, que son renom parvint aux oreilles du prince de Condé qui devint très désireux de posséder une pareille relique (1). Il en exprima le désir au vicomte

(1) *Histoire de Roc-Amadour*, par E. Rupin, p. 273.

d'Anterroches qui s'empressa d'en faire part aux chanoines de Roc-Amadour. Les chanoines, après quelques hésitations et résistances, en raison de sa notoriété et de ses privilèges, la cédèrent à regret et l'offrirent au Prince, avant 1785 (1). Elle fut immédiatement remplacée par celle que l'on voit de nos jours.

Au XVIme siècle. — Jean le Bon, métropolitain médecin du roi, dans son ouvrage « Le Bâtiment des villes », paru en 1574, a consacré une petite notice à Roc-Amadour dont voici les premières lignes :

« *Roquemador est une église collégiale sujecte à l'Evesque de Tule, assise en Querci : là est le corps de sainct Amador, disciple de Jésus-Christ, et aussi l'espée de Roland, Durandal, comme j'ay veu et tenu, d'un merveilleux poix. Et là ont une cloche sur le portail, sans corde, laquelle est petite, etc.* (2) ».

Il est regrettable que cet auteur n'ait pas fait connaître la tradition de cette épée. Ce qui l'a le plus frappé, c'est le corps de saint Amadour, la *Durandal* et la cloche miraculeuse ; il les met sur le même plan et cela témoigne de l'importance qu'on attachait alors à cette relique et de la croyance, en vigueur au Pèlerinage, que ce sanctuaire possédait réellement la *Durandal*. Le silence de Jean le Bon sur les excès commis par les Religionnaires à Roc-Amadour, en 1562, et surtout sur la profanation du corps de saint Amadour, prouve qu'il y est venu avant cette date (3). L'épée qu'il a vue est donc celle qu'on vénérait avant les guerres de Religion.

---

(1) Les lettres du vicomte d'Anterroches sont insérées dans l'ouvrage de M. Rupin sur *Roc-Amadour*, pp. 274 et 275. Elles mentionnent que cette épée rapportait aux chanoines le plus clair de leur revenu parce-qu'on lui attribuait le privilège de rendre fécondes les épouses qui pouvaient la soulever.

(2) *Le Bastiment des villes*, par Jean le Bon, métropolitain médecin du Roy, publié à Lyon, en 1574. — *Les grands Pèlerinages de France, N.-D. de Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, Paris, Letouzey et Ané, 1923, p. 83.

(3) *Roc-Amadour*, par E. Rupin, p. 162.

MENTION DE L'ÉPÉE AVEC LA TRADITION

Au XVIIme siècle. — Odo de Gissey, dans son histoire de Roc-Amadour, publiée en 1666, rapporte une tradition qui avait cours alors au célèbre pèlerinage et dont voici la teneur : « Il y a à la chapelle Saint-Michel, où se voit un vieux coutelas de fer, mal façonné, lourd et pesant, appelé l'*épée de Roland*, laquelle n'est pas l'épée de Roland, mais une lame mal forgée à l'instar et à la mode de celle de Roland, *lequel étant venu rendre des vœux à Notre-Dame de Roc-Amadour, offrit à la Mère de Dieu autant d'argent que son épée pourrait peser,* comme je l'ai appris à Roc-Amadour lorsque je vis cette grossière épée (1). [O. de Gissey raconte ensuite la légende de Dupleix, puis il ajoute] : Quoique ces deux récits semblent divers, ils ne sont pas contradictoires, car Roland a pu être pèlerin de Roc-Amadour et son épée, qu'on nommait *Durandal*, a pu y être apportée. Ce Roland était neveu de Charlemagne et un des plus vaillants princes des armées de ce Roi et Empereur très invincible (2) ». En résumé :

Roland était venu offrir son épée à Notre-Dame de Roc-Amadour et l'avait rachetée au prix de son poids d'argent : Telle était la tradition qui régnait au Pèlerinage depuis longtemps et aussi anciennement qu'on y voyait la *Durandal*.

Au XVIme siècle. — L'historien Dupleix, dans le premier volume de son histoire de France, parue en 1627, après avoir décrit la défaite de Ronceveaux, en 778, où moururent plusieurs braves et illustres Français, entre autres Roland, gouverneur de Bretagne, ajoute : « Charlemagne, honorant la mémoire de ceux qu'il avait chéris pour leur vertu durant leur vie, fit rechercher les

---

(1) *Histoire de Roc-Amadour*, par le Père O. de Gissey, 1666, p. 19. — E. Rupin, *op. cit.*, pp. 73 et 74, mais avec cette différence qu'il n'a pas reproduit *in extenso* la tradition d'O. de Gissey.

(2) O. de Gissey, *op. cit.*, pp. 19 et 20.

corps des seigneurs de marque occis par les Gascons, *lesquels il fit porter à Bordeaux où partie d'iceux furent inhumés, aucuns au bourg de Belin à huit lieux de la même ville et Roland en l'église Saint-Romain de Blaye*, ce qui donne sujet aux Romans de chanter qu'il était comte de Blaye. *L'on tient par tradition sur les lieux que l'épée de Roland fut mise au dessus de son chef et sa trompe d'ivoire à ses pieds laquelle a été depuis traduite en l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux et son épée à Roquemadour en Quercy* (1). »

Il est à remarquer que cette version ne concorde pas avec la précédente puisqu'elle ne parle pas de *la venue de Roland à Roc-Amadour* ; elle est donc distincte, mais présente néanmoins une certaine corrélation puisque les causes qui les ont fait naître ont la même base. De plus, le récit de Dupleix témoigne que la tradition *du transfert de l'épée de Roland de Blaye à Roc-Amadour* était aussi répandue à Blaye, Bordeaux que dans le Sud-Ouest de la France. Cet historien, originaire de Condom, en Agenais, en était l'écho ; elle devait être très ancienne.

Du xvme au xiime siècle. — La légende de Dupleix paraît être la reproduction du texte donné, au xiiime siècle, par Vincent de Beauvais, mais avec cette différence que *le transport de l'épée de Roland à Roc-Amadour* n'y figure pas :

« *Le corps de Roland fut porté dans l'église Saint-Romain de Blaye ; on suspendit son épée à sa tête et son olifant à ses pieds. Plus tard, cet olifant fut placé dans l'église Saint-Seurin de Bordeaux* (2). »

Enfin, Vincent de Beauvais, à son tour, avait dû

---

(1) *Histoire de France*, par Scipion Dupleix, Paris, 1627-1632, 1er volume, p. 337. — Dupleix, né en 1569, décédé en 1661, était originaire de Condom, en Agenais, où il résidait.

(2) *Epecol. hist.*, c. xxi, par Vincentius Bellovencensis. — Vincent de Beauvais était un savant dominicain français du xiiime siècle, décédé vers 1264. — *Histoire de Roc-Amadour*, par E. Rupin, p. 74.

puiser ce renseignement dans la chronique de Turpin (XIIme siècle).

« *Charlemagne fit inhumer à Belin la plupart des héros et porter jusqu'à Blaye le corps du bienheureux Roland et l'ensevelit dans la basilique de St-Romain. A sa tête, il suspendit son épée et à ses pieds son cor d'ivoire ; plus tard, l'olifant fut transporté indignement à Saint-Seurin de Bordeaux* (1). »

A l'encontre des deux premières légendes, la chronique de Turpin, parue vers 1130, ne parle pas du *transfert de la Durandal à Roc-Amadour*, et cela s'explique puisqu'elle n'aurait été offerte à la Madone du Quercy que plus tard. En revanche, cette chronique souligne l'indignation et les regrets des chanoines de St-Romain de ne plus avoir l'*olifant*. Mais quelle amertume quand l'*épée* leur fut enlevée ! Ils durent cacher longtemps cette perte, en remplaçant vainement l'original par une autre épée qu'on voyait encore à Blaye au XVme siècle (2).

En comparant ces quatre versions, on voit que Blaye possédait, au XIIme siècle, l'épée de Roland, possession qui dégénère bientôt en légende, décline avec le temps et disparait au XVme siècle. Mais, au fur et à mesure qu'elle s'évanouit, s'accrédite, à Blaye et Bordeaux, la tradition :

Que la Durandal avait été portée de Blaye à Roc-Amadour.

Elle prend corps de plus en plus et, au XVIme siècle, elle s'affirme dans le Sud-Ouest de la France.

En même temps, naissait, à Roc-Amadour, une autre tradition, née de la possession de la *Durandal :*

Que Roland était venu l'offrir à N.-D. de Roc-Amadour et l'avait rachetée au prix de son poids d'argent.

---

(1) *Chronique du pseudo-Turpin, de sepulcro Rolandi*, chap. XXIX. — E. Rupin, *op. cit.*, p. 74. — *Les légendes épiques*, de J. Bédier, t. III, p. 340, Paris, 1912. — *La Chanson de Roland*, par R. Fawtier, 1933, pp. 20 et 122.

(2) Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 354.

Elle prospéra de siècle en siècle et devint si puissante qu'elle garde de nos jours toute sa vitalité. Mais comment ces deux traditions distinctes, mais parallèles, se sont-elles formées et développées ? Quelle en est l'origine et le lien commun ? Avant d'aborder cette question, il est bon de savoir si, vraiment, *Roland a fait le pèlerinage de Roc-Amadour, lors de l'expédition de Charlemagne, en 778,* comme l'a signalé la légende d'O. de Gissey (1).

Roland est-il venu à Roc-Amadour ?

Pour cela, nous allons situer l'itinéraire suivi par l'armée de Charlemagne pour se rendre en Espagne. Le roi, après avoir passé la Noël à Douzy, près de Sedan, parvint à Chasseneuil, en Poitou, y célébra les fêtes de Pâques de 778, et, à la fin d'avril, partit de là pour la Péninsule (2). Son armée était divisée en deux colonnes : la première, forte des contingents Austrasiens, Bavarois, Provençaux, Languedociens et Lombards, avait pour objectif Saragosse. L'autre, commandée par l'Empereur, comprenant les guerriers de la Neustrie et de l'Aquitaine, devait atteindre Pampelune pour gagner ensuite Saragosse, point de concentration des troupes (3).

D'après J. Bédier, pour aller vers Pampelune, de l'Aquitaine que Charlemagne devait parcourir, comme en témoigne son séjour en Poitou, il n'y avait que deux

(1) Cf., p. 11.

(2) *La Chanson de Roland, étude historique*, par Robert Fawtier, pp. 152, 153, 155 à 160. — *Les Annales royales* (du temps de Charlemagne), par Halphen, études critiques, pp. 3 à 15.

(3) Fawtier, *op. cit.*, pp. 152, 153 et 169. — *Annales regni Francorum ab a. 741 usque ad a. 824*, par F. Kurze, pp. 48 et 50, édition 1895.

routes : l'une franchissait la chaîne des Pyrénées aux ports de Maïa et de Velate, et l'autre, par Saint-Jean-Pied-de-Port, Ibañeta et Roncevaux. La première était la voie la plus courte, la plus commode, très suivie ; tandis qu'on prenait rarement la seconde, parce que plus longue et plus difficile (1).

Quel défilé le roi Franc a-t-il choisi ? Les textes historiques gardent le silenee sur ce point ; mais la légende le fait passer par Roncevaux (2). — Après avoir quitté le Poitou, Charles traverse l'Aquitaine par Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Blaye, Bordeaux, Saint-Jean-Pied-de-Port et débouche en Espagne par le col de Cize et Roncevaux (3),

La première colonne, en marche sur Saragosse, prend, d'un côté, le chemin de Toulouse et de l'autre, la grande voie du Rhône, Saint-Gilles, et franchit les monts par le Somport (4).

Dans quelle colonne se trouvait Roland ?

D'après la légende d'O. de Gissey, le vaillant paladin accompagnait Charlemagne (5). A titre de neveu du roi et de gouverneur de la Bretagne, il était à la tête d'un fort contingent de Neustriens sous les ordres directs de l'Empereur (6). Quand le roi veut rentrer en France, il lui donne le commandement de l'arrière-garde chargée de protéger l'armée pendant la traversée des défilés. La peine que Charlemagne éprouve de lui avoir confié pareille mission le fait pleurer (7) ; c'est la preuve manifeste que Roland ne le quittait pas et faisait partie

---

(1) Fawtier, p. 146. — *Les légendes épiques*, de J. Bédier, t. III, pp. 298 à 300.

(2) Fawtier, *op. cit.*, p. 146.

(3) Fawtier, *op. cit.*, pp. 144, 146, 147, 153 et 169. — *La Chanson de Roland commentée*, par J. Bédier, pp. 25, 26, Paris, 1927.

(4) Fawtier, *op. cit.*, pp. 147, 153, 169.

(5) Cf. p. 11.

(6) Fawtier, *op. cit.*, pp. 38, 69, 159. — Halphen, *op. cit.*, pp. 28, 30.

(7) Fawtier, *op. cit.*, pp. 38, 61, 69.

de son état-major. Il a donc suivi l'itinéraire de la seconde colonne (Aquitaine, Blaye, Saint-Jean-Pied-de-Port) qui passait très loin de Roc-Amadour.

Bien plus, nous allons voir qu'il ne pouvait même pas s'absenter pour se rendre en pèlerinage à Roc-Amadour et rejoindre ensuite son poste. L'expédition de Charlemagne était très importante, l'effort militaire considérable puisqu'il y fait participer tous les contingents de l'Empire. Il fallait soumettre les Sarrasins d'Espagne et revenir au plus tôt en France pour dompter les Saxons toujours menaçants et prêts à reprendre la lutte (1). Les troupes, parties fin avril 778 (2), marchant à bonne allure, arrivent, en juin, à Pampelune, combattent en juillet, livrent bataille le 15 août à Roncevaux, reviennent en France, gagnent le Poitou, puis la Belgique où le roi arrive, le 24 septembre (3). La rapidité de l'expédition et des opérations ne permit pas à Roland, qui commandait une fraction importante de l'armée, de quitter un seul instant sa troupe pour aller à Roc-Amadour.

Il n'y est donc pas venu.

Ce n'était pas les seuls empêchements.

Roc-Amadour, devenu pèlerinage local à partir du vme siècle, n'avait aucune notoriété en 778, le souvenir de saint Amadour, qui l'avait fondé, commençait à décliner, et, au xime siècle, ce lieu était encore désert, sauvage, d'un accès difficile, sans monastère ni moines. Le service divin, assuré par un religieux d'un prieuré assez éloigné, n'avait lieu que les jours de fêtes. A cette époque, on ne savait même plus où saint Amadour avait été inhumé (4). Dans de telles conditions, un pareil effacement, comment Roland aurait-il pu connaître un pèlerinage local aussi ignoré ?

---

(1) Fawtier, *op. cit.*, pp. 153, 161.

(2) Pâques tombe le 19 avril, en 778 (Fawtier, *op. cit.*, p. 169).

(3) Fawtier, *op. cit.*, pp. 153, 174, 175.

(4) *Les origines de Roc-Amadour comme grand Pèlerinage*, par L. de Valon, 1928, pp. 15 et 16.

Enfin, au XIIme siècle, si le prestige de l'*olifant* et de la *Durandal* a brillé d'un vif éclat, c'est grâce à la chanson de Roland (1). Mais, en 778, il en était autrement ; l'épée de Roland ressemblait à celle des barons et des grands chefs de Charlemagne. Etait-il d'usage, alors, de faire bénir son arme avant de combattre ? On l'ignore. Mais, au moyen âge, il ne semble pas qu'il en soit ainsi : « Le fabuleux Magis d'Aigremont, décidé à finir ses jours dans un ermitage, vint déposer, en ex-voto, son épée et son écu sur l'autel Sainte-Begge, dans l'église de l'abbaye de l'Ardenne, sur la Meuse (2) ». De même, les preux chevaliers, au retour d'une expédition où ils avaient été blessés, déposaient, sur des autels votifs, tout ou partie de leur armure et l'offraient à la Sainte Vierge en reconnaissance de sa protection.

La conclusion de tout ceci, c'est que *Roland n'a pas fait le pèlerinage de Roc-Amadour*.

Mais alors que signifie la légende mentionnée par O. de Gissey, en 1666 :

Que Roland était venu à Roc-Amadour offrir à la Vierge son épée... (3)

Elle devait avoir pour but d'y ramener les foules, en rappelant aux pèlerins, qui devenaient plus rares depuis la fin de la guerre de cent ans, l'importance du pèlerinage de Roc-Amadour et son ancienneté puisque le vaillant paladin de Charlemagne, son propre neveu, s'y était prosterné en 778. Le public alors le croyait aussi fermement que jadis, comme en témoignait la présence de la *Durandal* au célèbre sanctuaire (4).

Mais, si Roland n'est pas venu à Roc-Amadour, *son épée n'y serait-elle pas parvenue ?* C'est la question que nous allons étudier.

---

(1) Fawtier, *op. cit.*, pp. 119 à 122, 133.

(2) Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 36.

(3) Cf. p. 11.

(4) Cf. pp. 11 à 14.

La Durandal à Roc-Amadour

Et d'abord, voyons le rôle joué par Roland dans la défaite de Roncevaux. Nous en empruntons le récit dans l'ouvrage : *La Chanson de Roland*, de M. Fawtier qui a traduit la recension d'Oxfort, la plus belle et la plus ancienne des chansons de geste (1).

« A l'aube, Charlemagne se prépare à passer les monts ; il demande à ses barons : qui doit commander l'arrière-garde ? Ganelon désigne Roland qui, tout joyeux, remercie son beau-père et demande à l'Empereur de lui remettre l'arc qu'il tient dans sa main. Charles pleure, mais, sur les instances de Naimes, fait ce que lui demande son neveu et lui offre la moitié de son armée. Roland se contente de 20.000 Français. Olivier, Gérin, Gérier, Oton, Bérenger, Astor, Anseïs, le duc Gaiffier, Girard de Roussillon, l'archevêque Turpin et Gautier de l'Hum viennent avec lui. Roland donne à ce dernier une troupe de mille hommes pour tenir les défilés et garder les hauteurs tandis que passera l'armée.

« Le roi Marsile, en trois jours, a rassemblé 100.000 hommes qui, par la Cerdagne, suivent les Français dont ils découvrent enfin l'arrière-garde.

« Les Français entendent les clairons ennemis et Roland se réjouit à l'approche du combat. Olivier monte sur une hauteur et découvre l'armée païenne. Il accuse Ganelon de les avoir trahis ; mais Roland lui impose silence, car le traitre est son beau-père. Olivier annonce alors aux Français l'approche des Sarrasins et cette nouvelle est reçue avec la promesse de tenir jusqu'au dernier. A trois reprises, Olivier demande à Roland de sonner de l'olifant pour faire revenir Charles. Mais le héros refuse pour ne pas perdre son renom. Les païens

(1) *La Chanson de Roland*, par Fawtier, pp. 32 à 48.

sont maintenant trop près, il va falloir se battre. L'archevêque Turpin les sermonne et les bénit. Roland avoue à Olivier que Ganelon l'a trahi. Au pas, débouchant des défilés, les chrétiens s'avancent avec Roland et Olivier à leur tête. Après une courte allocution des deux chefs, le combat s'engage par une série de duels où la plupart des chefs ennemis sont tués. La bataille continue, fait rage. Cependant Charlemagne pleure. A quoi bon ? Ganelon l'a trahi, il sera puni plus tard.

« Les Français ont anéanti la première armée sarrasine de 100.000 hommes. Le second corps, sous les ordres de Marsile, entre en ligne, divisé en 20 échelles. Roland exhorte Olivier à bien faire et la bataille recommence et se poursuit acharnée. Les Sarrasins sont repoussés, mais reviennent à la charge. Roland, Olivier et Turpin font d'incroyables exploits. Mais, après le cinquième assaut, il ne reste plus que 60 Français.

« Roland se lamente sur la mort de tant de braves, regrette l'absence de Charlemagne, se demande comment lui envoyer des nouvelles, annonce son intention de sonner de l'olifant. Olivier s'y oppose, ce ne serait pas l'action d'un brave. Roland annonce qu'il va sonner. Olivier lui dit que ce n'est pas l'acte d'un preux, qu'il l'empêchera d'épouser sa sœur Aude, que par sa faute les armées de Charles vont être battues, que le compagnonnage entre eux est rompu. Turpin, qui les voit se quereller, intervient et conseille à Roland de sonner du cor. Cela ne les sauvera pas, mais Charles les vengera et leur fera donner une sépulture chrétienne. Roland sonne alors de l'olifant et Charles l'entend ; mais Ganelon lui dit que ce n'est rien. Roland sonne de nouveau et si fort que sa tempe se rompt. Charles l'entend et dit : « c'est l'annonce que Roland est en péril ». Ganelon répond que c'est bien le cor de Roland, mais que le héros s'amuse. Roland sonne une troisième fois. Cette fois, le duc Naimes intervient : « Roland est en danger, il faut aller à son secours ». L'armée s'arrête, on prend les armes, on fait demi-tour, après avoir lié

Ganelon qui est remis à la garde des cuisiniers. Les Français se hâtent pleins de sombres pressentiments.

« Roland, voyant tant de ses compagnons morts, se lamente et se remet à combattre en compagnie d'Olivier et de Turpin et de nouveau les païens reculent, Marsile les ranime. Roland alors l'attaque, lui tranche le poing droit, puis coupe la tête de son fils. Marsile s'enfuie avec cent mille Sarrasins. Mais Marganice, l'oncle du roi fuyard, continue le combat avec 50.000 noirs. Roland se voit perdu. Olivier, mortellement frappé, appelle Roland à son secours, en usant de ses dernières forces pour faire un massacre de païens. Le héros accourt et assiste à la mort d'Olivier qui a recommandé à Dieu son âme et son compagnon. La douleur de Roland est telle qu'il se pâme sur son cheval.

« Le héros reste seul avec Turpin. Il est rejoint par Gautier de l'Hum, redescendu des montagnes après avoir vaillamment combattu. Tous trois luttent en désespérés. Gautier est tué le premier, puis Turpin tombe percé de coups. Roland demeure seul, sonne du cor une dernière fois. Charlemagne qui l'entend fait sonner tous les clairons de l'armée, cependant que les Sarrasins, au nombre de 400, livrent à Roland, que Turpin vient aider dans cette lutte suprême, un dernier assaut. A cette annonce de l'arrivée de Charles, les païens criblent de flèches nos deux héros et prennent la fuite.

« Roland revient alors vers l'archevêque, panse ses plaies, va chercher les corps des douze pairs et les place autour de Turpin. En ramenant le dernier, celui d'Olivier, sa douleur est trop forte et il se pâme. Turpin, tout faible qu'il est, prend l'olifant, se traîne jusqu'au ruisseau voisin pour apporter un peu d'eau à son ami, mais sa faiblesse est trop grande, il tombe et Roland ne revient à lui que pour voir l'archevêque recommander son âme à Dieu et mourir.

« Roland, demeuré seul, prie pour l'âme de Turpin, puis, sentant venir la mort, il va vers l'Espagne tenant l'épée et l'olifant. Il est si faible qu'il se pâme.

Un Sarrazin, couché parmi les morts, pense profiter de cette pâmoison pour ravir l'olifant ; mais le héros, revenant à lui, lui fracasse le crâne avec l'instrument d'un coup tel que le pavillon en est fendu. Il essaie en vain de briser son épée, Durandal, et adresse à celle-ci des adieux émouvants. L'ayant mise sous lui, ainsi que l'olifant, il tourne son visage vers l'Espagne et recommande son âme à Dieu. Saint Michel descend du ciel pour la recueillir (1). »

Que devient la *Durandal* après la mort de Roland ?

« Charlemagne, arrivé à Roncevaux, voit le champ de bataille couvert de morts, il appelle les douze pairs, mais aucun ne répond, l'Empereur et les Français pleurent. A l'horizon, fuient les païens. Charles les poursuit, les atteint dans le val ténébreux et les jette dans l'Ebre. Les Français reviennent ensuite à Roncevaux voir le grand dommage, le spectacle est navrant. On arrache l'Empereur à sa peine, on recueille les morts qu'on enterre dans une grande fosse. Les corps de Roland, d'Olivier et de Turpin sont placés sur trois chars. Quand le roi, après la campagne, rentre en France avec son armée, il dépose, à Saint-Seurin de Bordeaux, l'*olifant* de Roland et, à Saint-Romain de Blaye, les corps des trois barons (2). »

Comme on le voit, il n'est plus question de la *Durandal*, qu'en a fait le roi Franc ?

Si on met en parallèle la version d'Oxfort et divers textes plus récents, on est mieux renseigné sur le sort de cette *épée*. — Voici ce que dit la traduction de la Chanson de Roland (3) :

« Quand Charlemagne retrouve Roland mort, Roland tient *Durandal* dans sa main droite, l'*olifant* dans sa main gauche. Plusieurs chevaliers essayent de prendre

---

(1) Fawtier, *op. cit.*, pp. 38 à 44 ; de la 68me strophe à la 176me du manuscrit d'Oxfort.

(2) Fawtier, *op. cit.*, pp. 44 à 48.

(3) *Romanische Studien*, t. III, p. 345. — Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 389.

l'épée, mais la main de Roland s'est crispée sur la garde et ne veut pas lâcher prise. Charlemagne, après avoir prié Dieu, s'approche à son tour, alors la main s'ouvre, Roland rend *Durandal* à son seigneur. Charles enlève et garde le pommeau à cause des reliques qui y sont contenues. La *lame,* il la jette dans un cours d'eau voisin, car personne n'est digne de porter *Durandal* après Roland (1). »

Dans le roman de Galien (2), c'est Roland lui-même qui, pour sauver Durandal des mains sarrasines, la jette au fond d'un cours d'eau et depuis on ne l'a jamais plus revue.

Même son de cloche dans divers manuscrits de la rédaction rimée (3).

Mais tous ces récits, d'accord au sujet de la disparition de l'*épée* de Roland après sa mort, sont en contradiction avec la belle recension d'Oxfort :

Après avoir posé les cercueils de Roland, d'Olivier et de Turpin sur les chars, « l'Empereur revient sur ses pas et s'avance vers l'ennemi. L'émir, de son côté, apprenant l'approche des chrétiens, fait avancer ses troupes (4). Le roi Franc, voyant l'armée de Baligan rangée en bataille, appelle Rabel et Guinemant et leur dit : « soyez aux postes d'Olivier et de Roland, que l'un porte l'*épée* et l'autre l'*olifant*». L'armée chrétienne marche à l'ennemi ; à l'avant, à l'arrière, sonnent les clairons, plus haut que tous les autres bondit le son de l'olifant ; par pitié de Roland, les Français pleurent (5).

« Il s'agit bien de l'*olifant* du héros que sonne Rabel ou Guinemant. Les deux guerriers reparaissent quand

---

(1) *Les légendes épiques*, de J. Bédier, t. III, p. 389. — Fawtier, *op. cit.*, p. 123.

(2) Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 389.

(3) CV, édition Foerster, p. 206 ; T, édition Foerster, p. 134. — Bédier, *op. cit.*, p. 389.

(4) Fawtier, *op. cit.*, p. 46.

(5) *Ibidem*, pp. 119 et 120.

Baligan annonce à son armée qu'on va combattre. Les deux barons sonnent tous les deux du cor, mais l'un d'eux seul utilise l'*olifant*. Pendant le combat, l'on continue d'entendre l'olifant qui sonne la charge plus clair et plus haut que tous. Rabel et Guinemant luttent vaillamment et quand Guinemant est tué, il n'est plus question de l'*olifant* jusqu'au moment où Charles le dépose sur l'autel Saint-Seurin de Bordeaux (1) ».

M. Fawtier ajoute : « Rabel semble avoir survécu. On peut admettre qu'après le combat, l'*épée* et l'*olifant* ont été rendus à Charlemagne (2) ».

Si on sait le sort de l'*olifant*, quel est celui de la *Durandal* ?

La chronique de Turpin, qui est aussi en contradiction avec la traduction norroise (3), va nous dire ce qu'elle est devenue :

« Charlemagne fit porter, jusqu'à Blaye, le corps du bienheureux Roland transporté sur deux mules harnachées d'or et couvert d'une étoffe, et l'ensevelit avec honneur dans la basilique de Saint-Romain. A sa tête, il suspendit son *épée*, à ses pieds, son *cor d'ivoire*, à la gloire de Dieu et à la vaillance éprouvée de celui-ci (4) ».

La version d'Oxfort, par son silence, et la chronique de Turpin, par sa précision, sont ainsi en désaccord sur la destinée de l'*épée* de Roland. La première a vu le jour vers 1080, la seconde dans la première moitié du XIIme siècle (5). Dans l'intervalle, a paru une autre version qui pourrait montrer que le désaccord n'est qu'apparent.

---

(1) Fawtier, *op. cit.*, pp. 120 et 121.

(2) *Ibidem*, p. 121.

(3) Cf. p. 21, note 3 et p. 22.

(4) Fawtier, *op. cit.*, p. 122. — Beatum namque Rotholandum super duas mulas catheto aureo subvectum, pallis tectum usque Blavium Karolus ferri fecit et in Beati Romani basilicam, quam ipse olim ædificaverat, canonicos que regulares intromiserat honorifice sepelivit, mucronemque ipsius ad caput, et tubam éburneam ad pedes, scilicet ad decus Christi et probæ militæ ejus, suspendit ; sed et tubam alius postea in Beati Severini basilicam apud Burdegalam indigne transtulit. (Ed. Castets, p. 54).

(5) Fawtier, *op. cit.*, pp. 16 et 83.— Bédier, *op. cit.*, t. III, pp. 329, 360.

« Peu avant 1114, et certainement avant cette date, un moine de Saint-Benoît-sur-Loire, Raoul le Tourtier, mettant, en vers latins, la charmante légende d'Amis et Amile, nous montre le héros Amis combattant le traitre Hardré à la cour du roi Gaiffer. C'est le duel judiciaire par lequel Béliardis, fille du roi, sera justifiée du soupçon d'avoir été mise à mal par Amile. Or, au milieu du combat, l'épée d'Amis se brise. Béliardis voyant le danger que court son champion, se hâte d'aller lui chercher une arme. Elle pénètre dans la chambre de son père, se saisit d'une épée accrochée au chevet du lit et la remet à un de ses affidés pour la faire parvenir, le plus secrètement possible, au combattant désarmé. Or cette épée, c'est l'*épée de Roland*, héros fameux par son courage, *qui l'avait reçue de Charlemagne, son oncle*, et qui avait coutume de s'en servir pour massacrer des milliers de païens (1). »

Le silence de la version d'Oxfort s'explique donc, puisque Charlemagne avait remis la *Durandal* au roi Gaiffier, il ne pouvait pas la déposer, à Blaye, sur la tombe de Roland, mais seulement l'olifant sur l'autel Saint-Seurin de Bordeaux. Quant au lien qui pouvait exister entre la relation de R. le Tourtier et la chronique de Turpin, relatif à cette *épée*, la suite du récit permettra de l'apercevoir.

*
* *

Charlemagne a donc remis la *Durandal* au duc Gaiffier (2).

---

(1) Fawtier, *op. cit.*, pp. 68 et 69. — Lot, dans *Romania*, t. LIV, 1928, p. 372 et n° 1. — Molinier, *Sources*, n° 1103.

Rutlandi fuit iste viri virtute potentis
quem patruus magnus Karolus huic dederat,
et Rutlandus eo semper pugnare solebat,
milia pagani multa necans populi.

(Ed. E. de Certain, dans *Archives des Missions*, t. v, 1856, p. 121. — Fawtier, p. 69.)

(2) On trouve dans les documents ce nom écrit de plusieurs façons : Gaifier, Gaiffer, Gaiffre, Waifre, etc., synonimes de Geoffroy.

Gaiffier était fils de Hunald, duc d'Aquitaine, qui, pour avoir refusé le serment de fidélité à Charles Martel, en fut puni par la perte de Bordeaux et de Blaye (1). En 744, Hunald se révolta de nouveau, « passa la Loire et incendia Chartres. Mais Pépin et Carloman, après avoir vaincu les Germains, se retournèrent contre lui. Le duc d'Aquitaine, incapable de résister, se retira dans un monastère de l'île de Ré et son fils Waifre lui succéda, en 745 (2). »

Le duc Waifre était jeune, brave, ingénieux, audacieux ; il gouvernait l'Aquitaine et la Gascogne, et, au nord de ses possessions, ses forteresses s'échelonnaient sur la rive gauche de la Loire. Comme ses prédécesseurs, il restait hostile aux rois Francs et ses actes irritèrent tellement Pépin que celui-ci lui fit la guerre pendant dix ans (758-68) et lui imposa plusieurs conditions pour gage de sa soumission (3).

En 769, le duc Gaiffier ne prit pas part à la révolte fomentée en Aquitaine par Hunald — différent d'Hunald, père de Waifre, décédé en 756 (4) — donnant ainsi à Charlemagne une preuve de sa soumission. Et, au moment de l'expédition de l'Empereur en Espagne (778), il commandait le contingent d'Aquitaine comme l'attestent la Chanson de Roland (version d'Oxfort) où il est nommé avec d'autres grands chefs, et aussi la relation de Raoul le Tourtier (5). Il profitait sans doute de cette occasion pour témoigner au roi de France de son entier dévouement. Quand Charles rentre en France, il fait partie de l'arrière-garde qui devait, sous les ordres de Roland, défendre

---

(1) *Histoire de France*, par Lavisse, t. II, première partie, p. 261.

(2) *Ibidem*, p. 267.

(3) *Ibidem*, p. 276. — Dupleix (*Histoire de France*, t. I, p. 305), historien peu critique, le fait mourir en 768 ; Moreri (t. I, p. 564), par suite d'une confusion, dit qu'il fut privé de l'Aquitaine ; tandis que Luchaire, dans l'*Histoire de France* de Lavisse (t. II, première partie, pp. 280 et 281), ne parle que de sa soumission.

(4) Lavisse, *op. cit.*, pp. 280, 281.

(5) Fawtier, *op. cit.*, pp. 38, 68 et 69.

les défilés de Roncevaux. Cette arrière-garde était composée des chefs les plus valeureux (1) et si Roland avait choisi le duc Gaiffier, c'est qu'il connaissait sa réputation de bravoure étant préfet des marches de Bretagne, limitrophes de l'Aquitaine.

Dans le mémorable combat de Roncevaux, il dut faire preuve de grand courage, d'intrépidité farouche, et, malgré sa témérité, ses exploits et les dangers courus, il fut un des rares qui survécurent, comme en fait foi la version d'Oxfort qui mentionne que tous les chefs furent tués sauf le duc Gaiffier (2). — Le poète de la Chanson de Roland, il est vrai, les fait tous mourir, Roland le dernier ; mais ne le fallait-il pas pour exalter, au plus haut degré, l'héroïsme et les merveilleuses prouesses de Roland ? La relation de R. le Tourtier atteste aussi que le duc Gaiffier a survécu (3).

Ce fameux paladin, après le désastre de Roncevaux, a dû rejoindre l'Empereur qui, pour lui témoigner son admiration et sa satisfaction pour s'être couvert de gloire, a dû lui remettre alors l'*épée de Roland* comme le plus digne et le plus méritant de la porter. Il suivit ensuite l'armée et accompagna le roi jusqu'en Poitou.

A ce moment, Charlemagne réorganisa l'Aquitaine, lui ajouta la Gascogne et le Languedoc, la divisa en 15 comtés et l'érigea en royaume. Il posa cette couronne sur la tête de son fils, Louis de France, né depuis un mois (4), et, pour récompenser le vaillant duc d'Aquitaine, il le nomma roi de Poitiers, comme en témoigne la relation de Raoul le Tourtier qui le dit roi alors qu'il n'était que duc jusqu'en 778 (5).

---

(1) Fawtier, *op. cit.*, p. 38.

(2) *Ibidem*, pp. 39 à 44.

(3) *Ibidem*, pp. 68 et 69.

(4) Moreri, édition de 1732, t. I, p. 564. — *Histoire de France*, par Lavisse, t. II, 2me partie, p. 294.

(5) Fawtier, *op. cit.*, pp. 38, 68, 69 et 126. — Poitiers était alors la capitale du fief le plus important du duché d'Aquitaine.

Le roi Gaiffier possédait donc l'insigne relique de la *Durandal* qui entra, après lui, dans le trésor des rois d'Aquitaine, ses successeurs (1), puis des ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou, à partir de Charles le Chauve. Elle dut parvenir jusqu'à Guillaume X qui la laissa à sa fille et héritière, Aliénor, duchesse d'Aquitaine. Aliénor épousa, en premières noces, en 1137, le roi de France, Louis VII, et, en secondes noces, en 1152, Henri II, roi d'Angleterre (2), et lui apportait en dot un immense territoire et la *fameuse épée*.

*
* *

C'était alors l'époque des pèlerinages, de leur grande vogue. Celui de Saint-Jacques-de-Compostelle a commencé d'attirer les pèlerins au xme siècle ; mais, sous l'impulsion de Cluny et des centres monastiques de France, il prit une grande importance aux xime et xiime siècles. Le courant pieux primitif se dirigeait vers Rome et Jérusalem, un autre courant aussi intense aiguilla vers Saint-Jacques (3). Les pèlerins Français y parvenaient par quatre routes se réunissant au pied des Pyrénées. En les traversant entre Saint-Jean-Pied-de-Port et Roncevaux, ils rencontraient à la cime, à Ibañeta, le monastère Saint-Sauveur, la chapelle de Charlemagne, l'hôpital de Roland, et, au col de Cize, la croix de Charlemagne, édifiés ou plantés, au xime siècle, sans nul doute par les moines de Conques ou de Leyde, pour rappeler aux voyageurs le chemin suivi par Charlemagne, ses gestes, et commémorer le sacrifice de Roland et de ses preux, morts en héros à Roncevaux afin de permettre à l'Empereur de franchir les Pyrénées (4).

---

(1) L'*épée* de Roland revenait à double titre aux rois d'Aquitaine, fils de Charlemagne, comme successeurs du roi Gaiffier dans le duché d'Aquitaine et parce que l'Empereur lui avait fait don de cette épée.

(2) Moreri, t. I, p. 564 ; t. III, pp. 990 et 991.

(3) *Les origines de Roc-Amadour comme grand Pèlerinage*; par L. de Valon, pp. 5 à 18. — *Les légendes épiques*, de J. Bédier, 1912, t. III, pp. 71 à 76, 92 à 95, 144, 368. — *Roc-Amadour*, par E. Rupin, pp. 82, 83.

(4) J. Bédier, *op. cit.*, édition 1929, t. III, pp. 315 à 327.

Ces pèlerins, sur le chemin de Roncevaux à Compostelle, se trouvaient en butte à l'hostilité des Musulmans ; les tracasseries et les insultes dont ils furent l'objet, firent jeter un cri d'indignation et d'alarme par l'Eglise de France, Cluny et les grands monastères. Emus de voir le Nord de l'Espagne courbé sous le joug des Sarrasins, l'Eglise et les moines résolurent de l'affranchir et d'en faire la conquête ; ce fut l'origine des Croisades Espagnoles. De 1020 à 1150, les croisés Français vinrent en foule au secours des chrétiens d'Espagne, plus de 26 expéditions y participèrent (1).

Pour exciter le courage des croisés dans la lutte contre les Maures, les clercs et les moines qui les accompagnaient leur disaient que Charlemagne avait été le premier à faire la guerre sainte aux Musulmans. Ils suivaient la même route que le roi Franc, le même passage à travers les monts, la même pénétration en Espagne, tout leur remémorait les succès de son expédition, les prodiges de son armée, le martyre de son arrière-garde. Ainsi enflammés, les croisés, au prix de leur sang, marchaient au combat et à la victoire (2).

Les pèlerins et les croisés Français qui se rendaient en Espagne, suivaient les mêmes routes, s'arrêtaient aux mêmes refuges et, impressionnés par les souvenirs que la cime des Pyrénées leur évoquait, ils racontaient, à l'aller et au retour, les hauts faits récents ou lointains et les discutaient. C'est eux qui ont réveillé, ressuscité et exalté les grands événements de 778. Aussi, grâce à des clercs et des laïcs instruits, les légendes, les légendes épiques, les chansons de geste, la Chanson de Roland naissaient, se développaient, gagnaient la faveur. Elles eurent un grand retentissement aux XIme et XIIme siècles ; on les lisait, relisait, chantait devant les églises, dans les

---

(1) *Du nouveau dans la Chanson de Roland*, par P. Boissonade, 1923, pp. 5 à 50. — *Les origines de Roc-Amadour comme grand Pèlerinage*, par L. de Valon, pp. 15 à 18.

(2) Fawtier, *op. cit.*, p. 110. — Bédier, *op. cit.*, t. III, pp. 368, 382.

monastères, les abbayes, les châteaux, les places publiques, sur la route des pèlerinages. Elles ont créé, poétisé et magnifié les légendes de Charlemagne, de Roncevaux, de Roland, de sa Durandal, de son olifant (1).

Tous ces faits sensationnels ont suscité l'enthousiasme, les nobles et généreux sentiments, et produit les idées de grandeur et d'élévation qui ont contribué à faire des XIme et XIIme siècles une époque prodigieuse. Aussi les clercs et les moines, pénétrés de cet esprit, cherchaient à vieillir la fondation des églises, abbayes, monastères, oratoires, pour leur donner plus de renom et d'éclat. Ils fouillaient les annales et chroniques carolingiennes pour y trouver des traces du passage, chez eux, du grand roi, ou bien des titres de donations en leur faveur (2). A Blaye, les clercs de Saint-Romain montraient la tombe de Roland (3). Ceux de Conques ou de Riquier racontaient les antiques bienfaits de Charlemagne (4). Les clercs fabriquaient même au besoin de faux diplômes, de fausses lettres afin de mettre le souvenir de l'Empereur dans l'histoire de leur église ou monastère (5). Il en fut ainsi de l'abbaye de Sorde qui faisait remonter son origine jusqu'au IXme siècle (6). En agissant de la sorte, c'était encore dans un but pieux pour attirer plus de monde dans les sanctuaires.

A cette époque, le pèlerinage de Roc-Amadour est en pleine renommée. Après un long sommeil, grâce à l'intervention de la Sainte Vierge, il avait acquis la notoriété pendant les Croisades Espagnoles. Les foules commencent d'y affluer, les miracles naissent, s'affirment

---

(1) *Les légendes épiques*, de J. Bédier, t. III, pp. 321, 322, 373. — *La Chanson de Roland*, par R. Fawtier, pp. 16, 85, n° 1, 110.

(2) Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 375.

(3) Fawtier, *op. cit.*, pp. 110, 132, 133. — Bédier, *op. cit*, t. III, pp. 373, 374 et 376.

(4) Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 375.

(5) *Ibidem*, p. 375. — Fawtier, *op. cit.*, p. 133.

(6) Bédier, *op. cit.*, édition 1929, t. III, pp. 334 à 339.

et se multiplient lorsqu'on découvre, en 1166, le corps de saint Amadour, son fondateur. Dès lors, c'est la célébrité. A partir de ce moment et pendant tout le moyen âge, Roc-Amadour devient un des plus grands pèlerinages de France, peut-être le plus couru (1).

Ce sanctuaire avait donc conquis la gloire en moins d'un siècle (1080-1170). Il jouissait de l'ancienneté, mais non du passé insigne des lieux les plus vénérés : N.-D.-de-Chartres, Saint-Martin de Tours, Saint-Julien de Brioude, Saint-Gilles, la Sainte-Baume, Saint-Victor de Marseille, etc. Tout le passé de Roc-Amadour, au delà du XIme siècle, se résumait dans cette légende :

« Le bienheureux Amator, serviteur de la Sainte Famille, après l'assomption de la Sainte Vierge et sur son invite, se rendit en Gaule et pendant longtemps mena la vie solitaire à Roc-Amadour où il mourut et fut enseveli à l'entrée de l'oratoire de la Bienheureuse Vierge Marie (2). »

Entre ces origines, qui avaient le grand mérite de remonter au berceau du Christianisme, et les Croisades Espagnoles pendant lesquelles Roc-Amadour était devenu grand pèlerinage, c'était l'effacement, le brouillard, l'obscurité. Et cependant, il fallait satisfaire la curiosité des pèlerins avides de connaître son passé ; ils ne pouvaient admettre qu'avec de pareilles origines et une telle célébrité, ce Pèlerinage n'eût pas d'histoire (3).

Aussi, les clercs et les moines de Roc-Amadour, désireux de combler une pareille lacune — comme bien d'autres — s'efforcèrent de le rattacher à Charlemagne pour vieillir d'autant la notoriété du Pèlerinage. Ceux d'entre eux qui avaient pris part aux Croisades Espagnoles et contribué à faire connaître et vénérer la Madone

---

(1) *Les origines de Roc-Amadour comme grand Pèlerinage*, par L. de Valon, 1928, pp. 6 à 18. — *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, 1926, pp. 13 à 18. — *Roc-Amadour*, par E. Rupin, 1904, pp. 26 et 27.

(2) *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. 13 à 18.

(3) Cf. p. 16.

du Quercy en Aragon et en Vieille-Castille, avaient été frappés, ainsi que les preux du Quercy et du Limousin, de la ressemblance du *val ténébreux* de Roncevaux avec le val d'Alzou (1) et l'auraient appelé *val ténébreux* en souvenir de leur passage et du passage de l'Empereur dans ces sombres défilés. En désignant ainsi la gorge profonde de l'Alzou, les moines de Roc-Amadour cherchaient à souder ce sanctuaire aux Croisades Espagnoles et, en apparence, à Charlemagne. C'était un premier résultat, mais leurs successeurs le trouvèrent sans doute insuffisant pour le renom de leur église. Ils connaissaient le folk-lore légendaire, épique, de la geste et aussi la chanson de Roland et sa glorieuse mort. Ils savaient que son olifant avait été transporté de Blaye à Bordeaux et offert à l'autel Saint-Seurin. Ils n'ignoraient pas non plus que la *Durandal* faisait partie des reliques des ducs d'Aquitaine. Quel trésor pour Roc-Amadour si ses moines pouvaient la posséder ! On aurait ainsi le témoignage de la venue de Roland en ce lieu et que le Pèlerinage était déjà célèbre du temps de Charlemagne. Une occasion inespérée, providentielle, se présenterait-elle ?

Henri II, roi d'Angleterre, détenteur de la fameuse épée par sa femme Aliénor, duchesse d'Aquitaine (2), vint à deux reprises à Roc-Amadour. Une première fois, en 1159, lors de sa campagne contre le comte de Toulouse. En passant à Limoges et Uzerche, pour se rendre à Cahors, il s'arrêta à Roc-Amadour pour y faire un pèlerinage de dévotion. Une seconde fois, en septembre 1170. Tombé gravement malade à Lamothe de Gien et miraculeusement guéri, il vint se prosterner aux pieds de la Madone du Quercy pour la remercier chaleureu-

---

(1) Le val ténébreux de Roncevaux est mentionné dans la recension d'Oxfort (Fawtier, *op. cit.*, p. 44) et le val ténébreux de l'Alzou est signalé, en 1463, dans la bulle de Pie II accordant des indulgences pour la restauration des églises et du monastère de Roc-Amadour (Reg. Vat. n° 491, ep. 295).

(2) Cf. p. 27.

sement (1). Les moines durent profiter de l'occasion pour le prier, en raison de la grâce obtenue, d'offrir à N.-D. de Roc-Amadour l'*épée* de Roland. Henri II, qui lui devait la vie, ne pouvait rien lui refuser, et c'est ainsi que la *Durandal* serait parvenue à Roc-Amadour et restée, depuis lors, exposée à la vue du public. Cet événement se passait à l'époque où la multiplicité des miracles, depuis la découverte du corps de saint Amadour, mettait le sceau à la célébrité de ce sanctuaire. Aussi le culte de cette *épée* fit naître bientôt, grandir et ancrer, dans l'esprit des pèlerins, la croyance que Roland était venu, lui-même, l'offrir à la Madone du Quercy.— Telle serait l'origine de la tradition de Roc-Amadour.

Mais le roi d'Angleterre détenait-il alors cette précieuse relique ? D'après la chronique du pseudo-Turpin (1re moitié du XIIme siècle), la *Durandal* se trouvait à la tête du corps de Roland enseveli à Saint-Romain-de-Blaye, tandis que l'olifant, jadis à ses pieds, avait été porté à Saint-Seurin de Bordeaux (2). Cette chronique ne parle pas du sort de l'*épée*, c'est donc qu'elle était encore à Saint-Romain (3).

Les légendes, et surtout la vieille chanson de Roland, ont attiré l'attention sur la tombe de Roland. La version d'Oxfort la met à Saint-Romain de Blaye (4) ; la chronique de Turpin, pareillement (5) ; en dehors des chansons de geste, la relation d'Hugues, moine de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, écrite en 1109, la place au château de Blaye où Roland fut transporté et enterré (6). Cette tombe existait donc et, sans doute, anciennement. Elle fut découverte entre 1030 et 1080 et, de suite, elle devint

---

(1) *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. 281 à 283.
(2) Fawtier, *op. cit.*, p. 122.
(3) *Ibidem*, p. 122.
(4) *Ibidem*, p. 47.
(5) *Ibidem*, p. 122.
(6) *Ibidem*, p. 69.

l'objet d'un culte, on la vénérait à la fin du XIme siècle (1). — Pendant les Croisades Espagnoles, Guy Gaiffre, puissant duc d'Aquitaine, s'illustra au siège mémorable de Barbastro dont il s'empara, en 1063 (2). Il connaissait lui aussi les légendes de Charlemagne et de Roland ; il se souvenait que son ancêtre, Gaiffier, duc d'Aquitaine, avait reçu de l'Empereur l'*épée* de Roland et qu'elle se trouvait dans le trésor de ses prédécesseurs. Il n'est pas douteux, qu'à son retour d'Espagne, il ne l'ait déposée sur la tombe de Roland qu'on venait de découvrir dans son propre duché. Or, elle était encore à Blaye, vers 1130 (3). Ce serait donc en 1170, ou peu après, que la *Durandal* aurait été envoyée à Roc-Amadour sur le pressant désir et les instances du roi d'Angleterre. — C'est ainsi qu'aurait pris naissance, à Blaye et Bordeaux, la tradition qui devint si vivace dans le Sud-Ouest de la France :

Que la Durandal avait été portée de Blaye à Roc-Amadour,

En résumé, que l'*épée* de Roland ait été remise directement aux moines de Roc-Amadour par le roi d'Angleterre ou qu'elle leur soit parvenue de Blaye par ses soins, le résultat est le même ; ce célèbre sanctuaire l'aurait possédée dès 1170 où peu après. Ce n'était donc pas une légende, mais *vraisemblable*, *possible*, nous croyons l'avoir démontré.

Qu'est devenue la Durandal ?

L'*épée* de Roland que l'on voit à Roc-Amadour sur le parvis Saint-Michel, jadis accrochée à la muraille et maintenant au rocher, est une arme lourde, façonnée grossièrement et d'une longueur totale de 0^m^,79. Sa lame

(1) Fawtier, *op. cit.*, p. 133.
(2) Bédier, *op. cit.*, t. III, p. 367.
(3) Cf., p. 32. — Bédier, t. III, pp. 329, 360.

est à deux tranchants, pointue au bout, avec poignée massive (1). Cette *épée* a remplacé, en 1785, celle qui fut offerte, sur son désir, au prince de Condé. O. de Gissey, dans son histoire de Roc-Amadour, en a donné la description :

« Un vieux coutelas de fer mal façonné, lourd et pesant, appelé l'*épée de Roland*, laquelle n'est pas l'épée de Roland, mais une lame mal forgée, à l'instar et à la mode de Roland (2) ».

Jean le Bon a parlé de la *Durandal*, qu'on vénérait avant les guerres de Religion, sans en donner la description ; il dit seulement qu'elle était fort lourde (3). On ne peut donc savoir si c'est la même arme que celle, très lourde aussi, indiquée par O. de Gissey en 1666. Celle-ci n'était sûrement pas la primitive épée offerte à N.-D. de Roc-Amadour en 1170. A quelle époque l'original a-t-il disparu ? Sans aucun doute, lors des tristes événements qui ont désolé le Pèlerinage. Soit quand Henri-au-court-mantel vint à Roc-Amadour, en 1183 ; ce prince n'avait ni terre ni trésor et, pour pouvoir continuer la guerre avec sa troupe d'aventuriers à sa solde, il n'épargnait ni les églises ni les monastères. A Roc-Amadour, il fit main-basse sur les richesses de l'oratoire et des chapelles, profana les reliques (4), et, comme il était en révolte avec son père, Henri II, qui venait d'offrir la *Durandal* à la Madone du Quercy, peut-être la brisa-t-il, ou la déroba-t-il par esprit de vengeance ?

Soit encore pendant le siège de Roc-Amadour que les Anglais firent capituler en 1369 (5).

Soit enfin et surtout pendant les guerres de religion. En 1562, Bessonies, à la tête des Calvinistes, pilla et

(1) *Roc-Amadour*, par E. Rupin, p. 272.

(2) *Ibidem*, p. 276. — O. de Gissey, *op. cit.*, p. 19.

(3) Cf., p. 10.

(4) *Roc-Amadour*, par E. Rupin, p. 101. — *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. 283 et 285.

(5) Rupin, *op. cit.*, pp. 138 et 139.

dévasta la chapelle miraculeuse et les églises du Pèlerinage, s'empara du trésor, des bijoux, des offrandes, de tous les objets de valeur ; les reliques, croix, statues, autels furent détruits ; jamais brigandage n'avait été aussi funeste (1). Et l'on comprend que la *Durandal* a dû avoir le triste sort des autres reliques. Mais, pour maintenir la tradition, on la remplaçait, à chaque disparition, par une autre épée qu'on s'efforçait de faire ressembler avec l'arme primitive.

---

(1) Rupin, *op. cit.*, p. 162.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DU LOT

(suite)

FIGEAC (suite)

2271. — ORDONNANCES des Rois de France de la troisième race recueillis par ordre chronologique.

(Charte de Philippe-le-Bel, 1301. Charte de Philippe-le-Long, 1318. Confirmation des Privilèges par Charles VI, 1394).

— Paris, Imp. royale, 1745, Tome VII.

2272. — ORVAL (Comte D'). — Actes et mémoires concernant ceux de la religion prétendue réformée depuis l'an 1620 jusques en 1629.

Fiche sur laquelle Peiresc a mentionné : au recto, une ordonnance du Comte d'Orval, « soy disant gouverneur pour le service du Roy et conservation des églises en pais de Quercy, portant commandement à tous les catholiques de Figeac, excepté les femmes, enfants et vieillards, de vuider la ville, dans les 24 heures, a peine d'estre déclarez de bonne prinse ». Figeac, 4 avril 1623... F° 216. Papier, XVII° s.

— Bibliothèque de Carpentras, 1800 (P. XXXI, L. II).

2273. — PALHASSE DE SALGUES (Etienne DE). — Chronique de Figeac. Manuscrit signalé par Guyon de Maleville, p. 196.

2274. — PALUSTRE (Léon). — Lettre à M. Jules de Laurière sur les aiguilles de Figeac.

— *Bul. monum.*, 1870, p. 713.

— *Congr. arch. Fr.*, 1877, p. 499.

2275. — PÉNITENTS. — Notice sur la Compagnie de MM. les pénitents bleus de la ville de Figeac depuis un siècle.

— Figeac, Imp. de Lacroix et Moles, 1877, in-16.

2276. — POULBRIÈRE (J.-B.). — Excursion arch. à Figeac.....

— Congr. arch. Fr., 1877, p. 484.

2277. — PRÉÉMINENCE de l'Abbaye de Figeac sur l'Abbaye de Conques. Nouvelle historique (par Abbé J.-M. Sourdis).

— S. l. M. D. CC. XIII, in-32.

2278. — RAYSSAC (Gaston). — Neiges d'Antan. Le Siège de Balènes. Nouvelle du Vieux Quercy.

— Rodez, Ratery-Virenque, 1889, in-8°, pp. 40.

FIGEAC (suite)

2279. — Recueil de plusieurs pièces originales... 21 décembre 1380. — Commission de Charles VI au Sénéchal de Limousin et au *Viguier de* Figeac pour informer sur des démêlés entre le vicomte de Turenne et l'abbaye de Beaulieu. — Parchemin original.
— Paris, Bibliothèque Mazarine, 4311 (711 A.).

2280. — La | Réduction | de Huict Grandes | et fortes villes à l'obéissance du Roy, | prises sur les Rebelles de Sa Majesté | en ses Provinces de Guyenne et Lan | guedoc. |
Avec la submission rendue par Messieurs le | Duc de Sully, Marquis de la Force, et leurs | enfants, lesquels à présent sont tous au | près et au service de sa Majesté. | Ensemble l'ordre pour les sièges de la Ro | chelle et Montauban. |
— A Paris | par Antoine Estiene, impri | meur ordinaire du Roy, rue S.-Jacques | à l'Olivier de Robert Estienne. |
M. D. C. XXII | avec permission | in-18, pp. 12.

2281. — Religieuses de Lundieu à Figeac (Ordre de Cluny), XVIIIe s.
— Arch. départ., H. 60.

2282. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
Figeac. — 11 janvier 1793-4e jour compl. an X.
Hôpital St-Jacques. — 14 février 1737-17 novembre 1792.
N.-D. de la Capelle. — 8 février 1637-1er janvier 1793.
N.-D. du Puy. — 3 janvier 1737-12 janvier 1792.
St-Dau. — 3 janvier 1762-28 décembre 1791.
St-Georges. — 12 janvier 1716-30 novembre 1792.
St-Martin. — 4 mars 1669-3 octobre 1791.
St-Sauveur. — 4 février 1737-19 décembre 1767.
St-Thomas. — 8 janvier 1737-15 janvier 1792.
— Arch. départ.

2283. — Reny (Jacques). — Figeac sous la Révolution (Thèse).
— *Echo paroissial de St-Sauveur*, avril 1933.

2284. — Repast des « Amis du Vieulx Figeac ».
— *La Quinzaine du Quercy*, 15 janvier 1911.

2285. — Révolution. — Manuscrit commencé le 3 août 1793 à Figeac et racontant l'histoire de la Révolution et les débuts de l'Empire dans cette ville. — S.d. Gd in-8°, pp. 400.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2286. — Rivières (Baron de). — Quelques inscriptions relevées dans les églises de Figeac.
— *Cong. arch. de F.*, 1865, p. 510 à 512.

FIGEAC (suite)

2287. — Roques-Ferrier. — Quatre contes languedociens recueillis à Figeac.
— Paris, 1878, in-8°.

2288. — Rouzet (Juge près le Tribunal civil de Figeac). — Particularités sur la ville de Figeac. Louis XI à Figeac.
— *L'Echo du Quercy*, 10-17 octobre 1863.

2289. — Rouzet. — De l'origine et la fondation de l'Eglise St-Sauveur de Figeac.
— *L'Echo du Quercy*, 11 mars 1865.

2290. — Saint-Nazaire (de). — Les Capucins et la Peste à Figeac et Cahors, 1627-1628. (Extrait emprunté aux chroniques inédites des Capucins de la Province de Toulouse, écrites vers la fin du XVIIe siècle par le P. Gabriel de St-Nazaire).
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 1904, p. 791.

2291. — Saint-Priest. — Discours prononcé par M. de Saint-Priest, président du Collège électoral de l'arrondissement de Figeac.
— Cahors, H. Ramel, s. d., in-8°.

2292. — Saulcy (F. de). — Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier.
— Paris, Imp. Nat., 1879-1882, 40 vol., in-4° (Coll. de documents inédits sur l'histoire de France).

2293. — Saulcy (F. de). — Sur les ateliers monétaires royaux qui ont fonctionné dans le Languedoc depuis Philippe III jusqu'à François Ier.
— (*Histoire générale du Languedoc*, Ed. Privat, T. VII).

2294. — Sections réunis de la commune. — Liberté-Justice-Egalité. P.-V. de la séance des Sections réunies de la Commune de Figeac, du seizième prairéal, l'an troisième de la République, une et indivisible.
— S. l. n. n., pt. in-4°, pp. 7.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 593 (7).

2295. — Sections réunis de la commune. — Département du Lot. District de Figeac. Commune de Figeac. Extrait du P.-V. de l'assemblée des Sections de la commune de Figeac.
— S. l. n. n., an III, pt. in-4°, pp. 3.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 593 (8).

2296. — Sénéchal de Figeac. — Documents XVIIIe s.
— Arch. départ. B. 1.493 à B. 1.905.

FIGEAC (suite)

2297. — SINODES. — « Corps des sinodes nationaux des églizes de ce royaume. » Analyse des délibérations des Synodes de... Figeac (1579). Papier, XVIIe s.
— Bibliothèque Mazarine à Paris, 2616 (2412).

2298. — SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. — Extrait des Registres de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Figeac, 8 décembre 1819.
— Cahors, Combarieu, 1819, in-4°.

2299. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION. — Règlement pour la Société des Amis de la Constitution établie dans la ville de Figeac.
— Villefranche-de-Rouergue, Védeilhié, 1790, in-16, pp. 15.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 593 (1).

2300. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION. — Règlement de la Société des Amis de la Constitution et des Droits de l'Homme séante à Figeac. Département du Lot.
— Cahors, Richard, Père et fils, Imp. du Département. S. d. in-16, pp. 8.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 593 (2).

2301. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION. — Règlement des Amis de la Constitution et de la Liberté réunis. Séante à Figeac. Département du Lot.
— Villefranche-d'Aveiron, Védeilhié, 1791, in-16, pp. 11.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 593 (3).

2302. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION. — Extrait du Registre des Délibérations de la Société des Amis de la Constitution. Séante à Figeac. Du 20 janvier 1791.
— Villefranche-d'Aveiron, Védeilhié, pt in-4°, p. 4.
— Cahors, Richard, Père et fils, pt in-4°, pp. 4.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 593 (5-6).

2303. — SOL (E.). — Condamnation à mort à Cahors et à Figeac sous la Terreur.
— *Grand Annuaire du Lot*, 1915, pp. 193 à 204.

2304. — SOURDÈS (Jean-Mathieu, curé de St-Martin de Figeac). — Flosculi || notitiae || Figeacensis : || Collectore Figeaceno. ||
— Eleuteropoli Ruthenorum || ex typographiâ Grandsagnianâ, M. D. C. C. XII, in-12, pp. 90.

2305. — SOURDÈS (J.-M.), curé de St-Martin. — Lettre sur la prééminence de l'abbaye de Figeac.
— Opuscule de 1713.

FIGEAC (suite)

2306. — Statuts de la Congrégation des Ecoliers, établie à Figeac dans la paroisse de N.-D. du Puy, par l'autorité de l'Evêque de Cahors.

2307. — Statuts et Règlements pour Messieurs les marchands et pères de famille artisans de la ville de Figeac, dressé par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Nicolas de Sevon, évêque, baron et comte de Cahors, pour procurer et conserver, dans les familles, des confrères de cette congrégation, par lui établie dans l'église de N.-D. du Puy de Figeac, le salut de leurs âmes, l'union parmi eux, la fuite des débauches, des querelles, des procès et de tous les excès, et leur attirer en abondance la grâce de Dieu, la santé du corps et de l'âme, et la prospérité dans leurs maisons.
— Villefranche-de-Rouergue, réimprimé en 1752.

2308. — Syndicat d'initiative (Essi) de Figeac). — Figeac-en-Quercy. Ville d'autrefois. Dépliant illustré.
— Figeac, Lala, s. d., in-16, pp. 8.

2309. — Syrieys de Marynhac. — Discours prononcé par M. le Président du Collège électoral de l'arrondissement de Figeac, à l'ouverture de la Session, le 25 février 1824.
— Figeac, J. Lacroix, 1824, in-4°.

2310. — Syrieys de Marynhac. — Discours prononcé par M. le Président du Collège électoral de l'arrondissement de Figeac, à l'ouverture de la Session, le 27 novembre 1827.
— Figeac, J. Lacroix, 1827, in-4°.

2311. — Taille de l'élection de Figeac pour 1711.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 114.

2312. — Tardif (Jules). — Chartes concernant Figeac. 2.495, 3.655 dans « Monuments historiques. — Cartons des Rois ».
— Paris, J. Claye, 1866, in-4°.

2313. — Taylor (J.), Nodier (Ch.), Cailleux (Alph. de). — Figeac... accompagné de 3 lithogr. et 1 grav. (ancienne église, dite la chapelle, à Figeac. — Maison gothique, rue Orthabadial. — Chapiteaux de la Cathédrale de Figeac. — Maison de Galliot de Genouillac à Figeac) dans « Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France ».
— Lithogr. de Chapuy, de Haghe, de Dauzats et de Bachelier et Chapuy.

2314. — Temporalité du Chapitre St-Sauveur de Figeac (Justice seigneuriale). Documents, XVIIIe s.
— Arch. départ., B. 2.256 à 2.258.

FIGEAC (suite)

2315. — TEULET (Alex). — Figeacense monasterium. T. I. — Chartes 1-341-424.
Figiaci consules. T. II. Charte 3377 dans « Layettes du Trésor des Chartes ».
— Paris, Henri Plon, 1863-1866, in-4°.

2316. — VALOIS (Noël). — Etablissement et organisation du régime municipal à Figeac.
— Paris, Picard, 1879, in-8°, pp. 27.
— Biblio. de l'éc. des Chartes, 1879, XL, p. 397 à 423.

2317. — VAYSSIÉ (Chan. A.). — Les Capucins de Figeac en 1791.
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 1896, p. 803.

2318. — VAYSSIÉ (Chan. A.). — Madones de chez nous. Notre-Dame de la Pergue ou de la Capelette à Figeac.
— *Bul. de N.-D. de Rocam.*, n° 8, juin 1925, p. 141.

2319. — VIALA (E.). — Figeac. Ville d'Autrefois.
— Paris, Soc. d'Editions, s. d., in-4°, pp. 76, grav.

2320. — VIC-VAISSETTE. — Hist. de Languedoc, 1876, II, p. 341.

2321. — VIGUERIE de Figeac (Justice royale). XVIe, XVIIe et XVIIIe s.
— Arch. départ., B. 1.906 à B. 1.969.

2322. — VIRÉ (A.). — Figeac. Notice dans « Le Lot. Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue », p. 249 à 253.

2323. — X. — Quelques notes sur le vieux Figeac.
— *La Gazette du Lot*, 9-16 mars 1900.

Flaugnac

2324. — ARPENTEMENT à fief du tènement de Lagarrigue.
— Biblio. de Cahors, Fonds Greil, 185 (3).

2325. — BARTHE. — Monographie de la commune de Flaugnac. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors, 1880-1881.
— Arch. départ.

2326. — BESSIÈRES (P.) et BOUZERAND. — Monographie de la commune de Flaugnac. M. s., 1883.
— Arch. S.E.L.

2327. — LIMAYRAC (L.). — Archiprêtré et hôpital de Flaugnac, p. 371 et 434 dans « Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy : Castelnau-de-Montratier ».

2328. — REGISTRES paroissiaux. — Etat civil.
15 février 1608-26 décembre 1792.
16 janvier 1793-1810.
— Arch. départ.

FLAUGNAC (suite)

2329. — TERRIERS de 1594 et de 1665.
— Arch. de la mairie de Flaugnac.
2330. — DESTRUCTION du château de Flaugnac, 1790.
— Biblio. de Cahors, Fonds Greil, 197.

Flaujac (1)

2331. — FRÉJAVILLE. — Monographie de la commune de Flaujac. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors, 1880-1881.
— Arch. départ.
2332. — JURIDICTION. — Accord pour la haute juridiction de Flaujac, 1580.
— Biblio. de Cahors, Fonds Greil, 21.
2333. — LAFON (Er.). — Flaujac.
— *La Dépêche*, 21 juillet 1929.
2334. — LAFON (Er.). — Flaujac et Vayrols.
— *Le Journal du Lot*, 12 mars 1933.
2335. — REGISTRES paroissiaux. — Etat civil.
24 mars 1793-17 fructidor an X.
(Aujols). — 4 janvier 1675-31 décembre 1791.
(Laburgade). — 7 février 1793-24 fructidor an X.
— Arch. départ.

Flaujac (2)

2336. — REGISTRES paroissiaux. — Etat civil.
10 février 1737-2 octobre 1792.
27 frimaire an II-29 fructidor an VIII.
— Arch. départ.

Flaynac (3)

2337. — REGISTRES paroissiaux. — Etat civil.
6 janvier 1688-21 octobre 1789.
—Arch. départ.

(1) Commune du canton de Lalbenque.
(2) Commune du canton de Livernon.
(3) Village de la commune de Pradines.

Floirac

2338. — Donation de l'église de Floirac par l'évêque de Cahors au Monastère de St-Martial, 1181. Texte latin.
— *Bul. Soc. Lettres, Corrèze*, Tulle, 1884, p. 501.

2339. — Plan cadastral dressé vers la fin du XVIIIe siècle, comprenant 16 feuilles in-f° et 8 planches à l'échelle de soixante-dix cannes de cinq pieds, six pouces. Au dos de la 1re planche, se trouve le plan du bourg de Floirac avec légende explicative des numéros correspondant aux noms des propriétaires.
— Arch. de la mairie de Floirac.

2340. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
7 janvier 1702-27 novembre 1791.
25 nivôse an II-19 fructidor an X.
— Arch. départ.

2341. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
12 janvier 1700-8 octobre 1760.
— Arch. de la mairie de Floirac.

2342. — Védrène (G.) et abbé Tournier. — L'Eglise de Floirac. M. S.
— Arch. S.E.L.

Floressas

2343. — Cadastre du XVIIe s.
—Arch. de la mairie de Floressas.

2344. — Delbreil. — Monographie de la commune de Floressas. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors, 1880-1881.
— Arch. départ.

2345. — Lafon (E.). — Floressas.
— *La Dépêche* du 17 juin 1931.

2346. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
6 février 1732-6 décembre 1787.
6 janvier 1793-30 fructidor an X.
— Arch. départ.

2347. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
3 septembre 1669-18 avril 1783.
1er janvier 1793-11 thermidor an X.
— Arch. de la mairie de Floressas.

FLORESSAS (suite)

2348. — Relhie (L'abbé). — Monographie de Floressas.
— Bibliothèque du Séminaire de Cahors. M. S. inédit.

2349. — Taillefer (L'abbé B.). — Un article des Coutumes de Floressas (le droit de fournage), 1476.
— *Bul. S.E.L.*, XXI, 1896, p. 138.

Flottes (1)

2350. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
1er février 1737-21 octobre 1789.
— Arch. départ.

Floyras (2)

2351. — Lafon (E.). — Le château de Floyras.
— *La Petite Gironde*, 29 novembre 1927.

Folmont (3)

2352. — Boulade (L'abbé). — Le château de Folmont, Lot (Poème), dédié à M. et Mme du Pradeix, née de Folmont.
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 2 juillet 1892, p. 672.

Fons

2353. — Allemand (Abbé). — Fons-en-Quercy et la Région figeacoise.
— Avignon, Aubanel, 1923, in-8°, p. 198.

2354. — Allemand (Abbé). — Le Vieux Quercy. La Région figeacoise. Fons (Album).
— Aurillac. Imp. de la Liberté, 1926, oblong.

2355. — Cabinet historique. Le Querci, Figeac. Document pour servir à l'histoire de cette ville et du *Prieuré de Fons* (Fonds Doat).
— *Le cabinet historique*. Revue mensuelle sous la direction de Louis Paris, XV, 2e partie, p. 45-46 (art. 37-39).

(1) Village de la commune de Pradines.
(2) Château de la commune de Bélaye.
(3) Château de la commune de Bagat.

FONS (suite)

2356. — Douët d'Arcq. — Description du Sceau de Fons dans « Collection de Sceaux, n° 5.825 ».
— Paris, H. Plon, T. II, 1867.

2357. — Fons (Ville). — Recueil de pièces, 846-1789.
— Arch. départ., F. 192, F. 227 à F. 237.

2358. — Fons. — Notes historiques diverses.
— Arch. départ. F. 48, 58, 84, 107, 118, 119, 121, 123, 127, 128, 132, 141 à 143, 192, 201, 213, 218, 246, 258, 309, 318, 333, 342 à 344, 411, 420, 461, 475, 491, 502.

2359. — Judicature royale de Fons (justice royale), documents xviie et xviiie s.
— Arch. départ., B. 2.160 à B. 2.191.

2360. — Lacabane (Léon). — Réponse à la lettre de M. de Cornély.
— Cahors, A. Laytou, 1863, in-8°, p. 31.

2361. — Lacabane (Léon). — Réponse à la lettre de M. de Cornély, intitulée : « La Vérité sur l'affaire de Fons ».
— Paris, G.-A. Pinard, 1863, in-8°, p. 47.

2362. — Lacabane (Léon). — Livre de Raison des Lacabane, xviiie-xixe siècles.
— Biblio. de Cahors, Fonds Greil, 140.

2363. — Lacabane (Léon). — Notes historiques sur la ville de Fons, xixe siècle.
— Arch. départ., F. 226, art. 404-406.

2364. — Lacabane (Léon). — Titres et pièces historiques concernant la ville de Fons. Pariage.
— Biblio. de Cahors. Manuscrit 77 (G. 10-G. 11).

2365. — Livre de Registres du Chapitre de Notre-Dame des Arteils de Fons, 15 novembre 1713-20 février 1775.
— Biblio. de Cahors, Manuscrit 98.

2366. — Malga (Abbé). — Variété. Une page de l'histoire de Fons.
— *La Défense*, 1er avril 1900.

2367. — Martin (Abbé P.). — « Collection Doat. Catalogue des pièces intéressant le Quercy. » Fons, art. 404-406.

2368. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
2 janvier 1724-27 janvier 1792.
27 janvier 1793-28 fructidor an VIII.
— Arch. départ.
— Registres paroissiaux. — Etat civil
2 janvier 1758-4 janvier 1793.
— Arch. de la mairie de Fons.

Fontanes

2369. — Couiliac. — Monographie de la commune de Fontanes. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors, 1880-1881.
— Arch. départ.

2370. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
29 janvier 1675-17 janvier 1793.
1er janvier 1793-5 fructidor an X.
— (Communs à Fontanes et à St-Sever).
— Arch. départ.

2371. — Découverte importante sur le chemin de Fontanes, 1789.
— Biblio. de Cahors, in-8°, 6.068.

Fontanes-Lunegarde (1)

2372. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
23 janvier 1737-28 octobre 1790.
5 janvier 1793-23 fructidor an IX.
— Arch. départ.

2373. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
5 janvier 1793-1812.
— Arch. de la mairie du Bastit.

Fourmagnac

2374. — Cahiers de Charges et Décharges, commencé en 1682 et en 1692.
— Arch. de la mairie de Fourmagnac.

2375. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
29 août 1602-23 décembre 1792.
10 janvier 1793-28 fructidor an VIII.
— Arch. départ.

2376. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
10 janvier 1793-28 fructidor an VIII.
— Arch. de la mairie de Fourmagnac.

Francoulès

2377. — Albe (E.) et Foissac (A.). — Le Prieuré de Molières, St-Pierre-Liversou et Francoulès.
— *Bul. S.E.L.*, XXXVIII, 1913, p. 124.

(1) Actuellement Fontanes du Causse.

FRANCOULÈS (suite)

2378. — Atlas cadastral de 1783.
— Arch. de la mairie de Francoulès.

2379. — Cadastre du taillable de Francoulès et de St-Pierre-Liversou, 1783, contenant : l'arrêt de la Cour des Aides et les délibérations de la Communauté relatives à la confection du cadastre ; — l'état des lieux sacrés, des biens nobles, vacants et ruraux ; — l'état des rues, places et chemins publics ; — l'état des biens possédés par les tenanciers de Francoulès et des villages du Pouget, Redoulès, Sér, Cazal, Jourda, Souyris, Bories, Fustié, Herbesprimes, Puylacoy, Engrange, Mas Delsol, Jeaillac, Jouanery, Vizan, Gabre, Mourcaux, la Boris, la Brassalie et Contibay ; — l'état des biens possédés par les forains des lieux et villages de : Lory, Ussel, le Vert, les Places, le lac du Vert, le Mas, Nadillac-le-Sec, Cravols, le Pec, St-Michel-la-Feuille, le Pey, Montcoutié, Maxou, Valroufié, Cahors, Le Montat, St-Pierre-la-Feuille, Brouelles, Mas-de-Couderc, Mas-de-Naussat, Mas-de-Mousio, la Borio, le Pec d'Enduc, Theulières, Gigouzac, Mas-de-Brondoul, Mechmont, Teyssié, Mas-de-Long, le Brun, Mas-de-Paturié, La Faurie et le Vert. Table au commencement du registre.
— Arch. départ. E. 24.

2380. — Conquet. — Monographie de la commune de Francoulès. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors, 1880-1881.
— Arch. départ.

2381. — Cuquel (Abbé). — Apparitions et Révélations de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge à Pauline Périé, la voyante de Francoulès.
— Paris, Téqui, 1899, in-18, p. 612, avec portrait.

2382. — Prieuré. — Déclaration du Roi donnée à Fontainebleau au mois de mars 1680, concernant les conventualités (Prieuré de Francoulès), au diocèse de Cahors.
— S. l., 1680, in-4°.

2383. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
10 août 1673-31 décembre 1791.
24 janvier 1793-5 fructidor an X.
(Pour 1687 à 1691, communs à Francoulès et à St-Pierre-Liversou).
— Arch. départ.

2384. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
1793.
— Arch. de la mairie de Francoulès.

Frayssinet (Le) [1]

2385. — Depeyre (Abbé Jean). — La maison bourgeoise du Frayssinet dans « St-Cyprien-des-Vaux. Pages d'Histoire locale », p. 235-238.

Frayssinet-le-Gélat

2386. — Cadastre faict par moy soubsigné, assisté de Jacques Corberand, habitant de St-Germain, prins pour abonnateur lequel arpentement à la mesure de Caors, contient en estendue onze cent nonante-trois quartes un quart et demy (quart) une once... le trois décembre mil six cents septante neuf...
— Arch. de la mairie de Frayssinet-le-Gélat.

2387. — Decap. — Monographie de la commune de Frayssinet-le-Gélat. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors, 1880-1881.
— Arch. départ.

2388. — Deffontaines (P.). — Le pays au bois de Belvès. Etude de géographie humaine.
— *Annales de Géographie*, 15 mars 1930, p. 147 à 158.

2389. — Douvillé. — Sur les fossiles silicifiés de Frayssinet-le-Gélat.
— Soc. géol. de Fr., 11, 4e Série, 1889.

2390. — Factum pour Me Charles Dumon, prestre, curé de l'Eglise Parroisielle de Fraissinet-le-Gélat au diocèse de Caors, intimé,
Contre Me Philippe Jaufrau, prêtre, curé de Cassaignes, apellant et suppliant.
(2 Factums de 1714 relatifs à la nomination à la dite cure).
— Biblio. de Cahors, Fonds Greil, 448.

2391. — Mouret. — Notice sur Frayssinet-le-Gélat.
— *Bul. Soc. géologique Fr.*, 1903, 4e Série, p. 99.

2392. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
6 janvier 1671-26 décembre 1784.
15 janvier 1793-22 fructidor an X.
— Arch. départ.

(1) Hameau de la commune de St-Cyprien.

FRAYSSINET-LE-GÉLAT (suite)

2393. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
14 décembre 1625-26 décembre 1669.
15 janvier 1793-11 brumaire an X.
— Arch. de la mairie de Frayssinet-le-Gélat.

Frayssinet-le-Gourdonnais

2394. — Cadastre de 1685.
— Arch. de la mairie de Frayssinet.
2395. — Lafon (E.). — Frayssinet-le-Gourdonnais.
— *La Dépêche*, 30 décembre 1930.
2396. — Lafon (E.). — Frayssinet-le-Gourdonnais.
— *Le Journal du Lot*, 9 décembre 1932.
2397. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
2 janvier 1670-23 décembre 1789.
14 pluviose an II-15 fructidor an IX.
— Arch. départ.
2398. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
12 juin 1666-24 décembre 1792.
6 janvier 1793-17 thermidor an X.
— Arch. de la mairie de Frayssinet.

Frayssinhes

2399. — Combes (A.). — Transaction entre le Curé de Fraissines et ses paroissiens, 30 juin 1495.
— *Bul. S.E.L.*, XXVII, 1902, p. 113, 192.
2400. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
1er janvier 1791-14 décembre 1791.
15 janvier 1793-27 fructidor an III.
— Arch. départ.
2401. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
6 janvier 1748-7 avril 1793.
— Arch. de la mairie de Frayssinhes.
2402. — Viguié (L.). — Un curé de Frayssinhes (M. Gilbert du Pradel), au xviie siècle.
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 21 janvier 1899 et suiv. (II Nbis).
— Cahors, Imp. Cadurcienne, 1899, in-8°, pp. 30.
2403. — Viguié (L.). — Une paroisse rurale pendant la Révolution.
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 1906, p. 74, 105, 123, 138, 152, 167, 187, 202, 215 ; 1907, p. 264, 281, 299.

Friac [1]

2404. — Champeval de Vyers (J.-B.). — *Le Haut-Quercy religieux et féodal*, p. 172 dans « Figeac et ses institutions religieuses ».

2405. — Juridiction de Friac (Justice seigneuriale). Documents XVIIIe siècle.
— Arch. départ., B. 1.444, B. 1.445.

Frontenac

2406. — Grangié (E.). — A petites journées. Frontenac.
— *Le Journal du Lot*, 2 octobre 1928.

2407. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
29 janvier 1719-23 décembre 1790.
2 février 1793-6 thermidor an VIII.
— Arch. départ.

2408. — Terrier du XVIIe siècle, qui commence par ces mots : « C'est le livre appelé portefaix, de la paroisse de Frontenac où sera escript le nom... »
— Arch. de la mairie de Frontenac.

Gagnac

2409. — Champeval De Vyers (J.-B.). — Etude sur la géographie ancienne et moderne de la Corrèze. Appartenances des châtellenies de Turenne, Martel, Saint-Céré, Montvalent, *Gagnac*, Creysse et Bétaille.
— *Bul. Soc. arch. Corrèze*, Brive, XVIII, 1896.

2410. — Champeval (J.-B.). — Gagnac, p. 31 dans « Le nouveau chemin de fer d'Aurillac à Saint-Denis ».

2411. — Notes diverses sur Gagnac.
— *Bul. S.E.L.*, XVIII, 1893, p. 175-176.

2412. — Prévoté de Gagnac (Justice seigneuriale). Documents XVIIIe siècle.
— Arch. départ., B. 1.029.

2413. — Prévoté royale de Gagnac (justice royale. Documents XVIIIe siècle.
— Arch. départ., B. 1.446 à B. 1.468.

(1) Hameau de la commune de Strenquels.

GAGNAC (suite)

2414. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
3 janvier 1683-28 décembre 1791.
3 janvier 1793-30 fructidor an VIII.
— Arch. départ.

Gaillac

2415. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
28 janvier 1694-23 octobre 1791.

2416. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
28 janvier 1694-28 décembre 1778.
17 août 1807-3 octobre 1822.
— Arch. de la mairie de Cajarc.

2417. — Saint-Marty (L.). — Une visite au château de Gaillac près Cajarc-en-Quercy (1712).
— *Le Journal du Lot*, 5 et 8 janvier 1936.

Galessie (1)

2418. — Juridiction de Galessie (justice seigneuriale). Documents XVIIIe siècle.
— Arch. départ., B. 1.030.

2419. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
17 janvier 1793-12 ventôse an VIII.
— Arch. départ.

2420. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
— 17 janvier 1793-22 fructidor an VIII.
— Arch. de la mairie d'Arcambal.

2421. — Terrier. — Livre terrier de Galessie (chaque article est suivi des mutations qui ont pu se produire jusqu'en 1661).
— Arch. départ., E. 3 (1635-1661).

Ganic (2)

2422. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
18 février 1737-23 décembre 1790.
— Arch. départ.

(*A suivre*). J. Calmon.

(1) Hameau de la commune d'Arcambal.
(2) Village de la commune de Castelnau.

ROC-AMADOUR

Conférence donnée le 3 Septembre 1935
dans la Salle du Palais des Evêques de Tulle à Rocamadour
(Semaine de Tourisme)

MESSIEURS,

Vous êtes des amis de la route, des touristes, des gens cultivés, des archéologues, des savants, des poètes, que l'amour du beau incline doucement à vous évader de vous-même et à marcher vers un but ignoré... Lequel ? Un autre poète vous répond : « Du fond de l'Idéal, c'est Dieu qui vous fait signe. »

De même aujourd'hui du haut de son rocher, la Vierge noire vous fait signe pour vous montrer toutes les richesses de son vieux Rocamadour.

Cherchez-vous les beaux visages de la Terre ? En trouverez-vous un autre d'aussi net, d'aussi caractérisé — plus calciné, plus blanc, plus bleu ou rose, selon l'heure du jour ou de la nuit, que cette escalade perpendiculaire de rochers, de maisons, de bastions, de portes et de chapelles montant à l'assaut de la vieille roque et du château qu'elle soutient suspendu sur l'abîme ?

Ou si c'est la préhistoire que vous aimez ; qu'ils nous disent, nos illustres amis, les Viré et les Abbé Lemozi, ce qu'ils ont fait lever d'hommes préhistoriques au commandement magique de leur baguette de coudrier et les dix ou vingt mille objets de l'abri de Murat tout proche qui peuplent aujourd'hui le beau musée de Cabrerets.

Ou si c'est l'archélogie qui vous passionne, nous visiterons tout à l'heure, dans cette enceinte sacrée, les puissantes architectures que, dès le XIIe siècle, le génie de l'homme a ajoutées au charme et à la sévérité de la nature ; et si vous en avez le loisir, vous pourrez repérer, au delà de l'enceinte, les fondements des dix ou douze portes qui défendaient la ville dont quelques-unes encore sont debout : La porte dey Baptezats, la porte Cabillière, del Salmon, dey Segnals, del Figuier, d'Hugonnet, Peyssonnière, des Sarrasis, des Testuts, le Portanel, du Port, de la Traverse.

Et vous pourrez aussi, si vous aimez la topographie, retrouver entre ces portes la plupart des maisons historiques qui se pressent

les unes contre les autres sur leur assiette étroite et ont perdu depuis des siècles, leur ancien nom : La maison de la Croix (1328), celle de la Pina et de la Lima (1443), de Leygassa (1395), de la Bonhostia, proche celle de Lavayssa, l'Hostel neou, celle del Salmo (1378), del Moutou, del Bouyssel, de la Guirlanda (1386) dans la rue de la Merceria, del Sirey sur le chemin royal, de San Julia, de San Jacques, le four de Sainte-Catherine, de la Pinta, de l'Espérou, del Cabrit, del ruban rougé, de la Couronne, de la Donzela, del Chambré, proche de la chapelle St-Michel, de la Figua, de la Cornavie, del Cabrol, près de celle de Blanquefort, celle du Cheval Blanc proche de celle de la Vaqua, celle del Chalme et celle del Verdie, celle des Moulis et celle del Moulinet, l'Ecu de Bretagne et la Boladeyra, del Candaillé, du Lébrier, la Serena, des Ayzials, de Chaunac, de Valon, de la Fagetia, de Vilar, del Castel, enfin la maison de la Caretta qui avait douze étages sans atteindre plus haut que la rue, où commença, dans la « marchandise », la fortune des Lagrange-Gourdon-Floirac.

Ou bien, c'est le folklore qui vous enchante ! Ici, la légende a fleuri dans toutes les anfractuosités des rochers, pour embellir, à sa façon, pour consacrer et authentiquer l'histoire :

C'est la légende de Rolland que chante le Cantique :

« Là vinrent le roi Charlemagne
Et le beau chevalier Rolland
Qui voua, partant pour l'Espagne,
Sa Durandal en poids d'argent. »

Mieux que cela. Levons les yeux et cherchons, dans les hauteurs où, à présent, elle se cache, cette masse de fer rouillée, cet énorme coutelas dont la lame s'enfonce profondément dans l'encorbellement de la Sainte-Chapelle : c'est Durandal, personne ici qui ne le sache ; c'est Durandal que le brave Rolland, frappé à mort à Roncevaux, dans un suprême effort, lança à travers les Pyrénées vers la douce terre de France en disant :

« Où Durandal tombera
Roc-Amadour sera. »

et de combien d'autres légendes ce coutelas ne s'est-il pas chargé depuis ?

C'est encore la légende de saint Amadour dont nous pouvons suivre les développements infinis à travers les siècles : il est un Bethléémite, ami très cher de la Sainte-Vierge, ou bien il était son

petit domestique qui l'accompagnait en Egypte. Là, il fut témoin du blé semé que l'enfant Dieu bénit : puis il leva et mûrit en un seul jour pour dérober aux soldats d'Hérode la fuite de la Sainte-Famille. Et voilà comment Amadour s'attacha à Jésus qui, après Son Ascension, l'envoya chez nous.

Ou, au contraire, il est le fruit d'un pacte maudit que son père contracta avec le démon qui l'emporte, à peine né, en Egypte. Là, un signe de croix de Paul, le premier des Ermites, l'arrache à 6.666 démons : une fontaine jaillit, une biche se présente, Paul le baptise, la biche l'allaite, Amadour devient prêtre et, par 33 messes, délivre son père et sa mère des flammes de l'Enfer.

Ou bien, il fut un des 72 disciples et le compagnon, voire le cousin de St-Martial. Il épousa Ste-Véronique, qui est l'hémoroïsse de l'Evangile. Puis le souffle de la brise poussa leur barque, et les fit aborder à Soulac. Là, saint Amadour abandonne sa compagne Véronique, ou plutôt, il la confie à saint Martial. Il va passer deux ans à Rome, il revient ensuite en Aquitaine où il se retire à Rocamadour.

En dernier lieu, il est le publicain Zachée ; il l'est, une première fois, en 1427, dans la réponse de Martin V ; mais il ne l'est plus dans la réponse de Pie II, en 1463 ; il le redevient dans le bréviaire de Tulle au XVIIe siècle, mais il cesse de l'être dans le bréviaire de Cahors au XVIIIe siècle ; il ne l'est pas davantage dans l'histoire critique du saint Abbé Caillau au XIXe, mais il le redevient dans le moderne cantique :

> « *Jadis, le publicain Zachée,*
> *Qui vit Jésus et fut heureux,*
> *Des bords lointains de la Judée,*
> *S'en vint en ce val ténébreux.* »

grâce aussi à la prédication des disciples du saint Abbé.

***

Mais, par delà et à travers les broderies de la légende, on peut dégager quelques points fixes : un nom, un rocher, un sanctuaire, un quantième, qui permettent de donner à Amadour une assez solide consistance.

1° Un nom. Et c'est beaucoup, un premier nom, Amadour, un qui n'a jamais changé. Or, c'est un principe en hagiographie que le nom est toujours plus solide que la légende, pour cette raison que ce n'est pas le nom qui s'ajoute à la légende, mais la légende qui se

surajoute au nom. C'est un point que nos derniers historiens ont malheureusement ignoré : ils se sont acharnés et contre le nom, et contre la légende. A ce compte, il faudrait nier l'existence de tous nos grands hommes du moment que, morts ou vivants, ils sont entrés dans la légende : Napoléon, Alexandre, Charlemagne et ses pairs (voir Bédier), Homère et ses héros (voir Bérard), Moïse et les Patriarches (voir le P. Lagrange) !

Je vois, dans son tombeau, le vieil Ermite, murmurer dans sa barbe, les yeux tournés vers feu M. Rupin : « Laissez la légende, retenez mon nom, — d'autant 2° que ce nom a compénétré le rocher depuis plus de 1.000 ans ! »

Roc-Amadour, comme Rochechouard, La Roche Foucault, La Roche Lambert, La Roche Aymond, La Roche Guyon, La Roque Maynard, La Roque Timbaud, indiquent le possesseur, la roque ou la roche de Chouard, de Foucault, de Lambert, etc.

Foucault, Lambert, Timbaud, autant de personnages qui, quoique n'ayant pas mérité les honneurs de la légende, ont eu leur heure de notoriété et, dans leur petit canton, ont laissé leur nom attaché à la roche près de laquelle ils ont vécu. Ainsi saint Amadour, — avec cette seule différence qu'il a mérité, lui, d'entrer dans la légende et que son nom n'est jamais sorti de la mémoire des hommes. Pourquoi ? sinon, 3° comme toute la tradition orale et écrite est unanime à le dire, parce qu'il a fondé l'oratoire qui porte son nom et dont la destinée devait être plus tard si glorieuse.

Mais il est un 4° point plus intéressant encore à observer pour l'hagiographe ; c'est le quantième de sa mort que tous les récits ont fixé à un certain vingtième jour du mois d'août ; voilà un détail d'apparence minime, cependant extrêmement solide, parce qu'il porte en lui-même la preuve qu'il n'a pas été inventé, puisque on n'ajoute pas le millésime au quantième.

Ainsi, nous sommes quatre fois certains qu'Amadour, quelles que soient les légendes qui se sont ajoutées à son nom, a vécu dans ces lieux, y a élevé un oratoire, qu'il y a prié et qu'il y est mort un certain vingtième jour d'août, à une époque lointaine que nous essayerons de déterminer à la fin de cet entretien et qu'il y a inauguré une première forme de pèlerinage.

***

Car telle est en même temps, sans aucun doute possible, la véritable origine de notre célèbre pèlerinage : c'est là encore un point où

nos derniers historiens se sont assez lourdement trompés, victimes d'une opinion qui a dominé toute la critique du siècle passé.

Tout le XIXe siècle a vécu sur un préjugé idéaliste et rationaliste, d'après lequel le sentiment religieux serait un sentiment de surérogation, un sentiment superficiel, et les pèlerinages, le fruit de la superstition et de la barbarie du moyen âge.

Or, s'il est un fait certain tiré de l'histoire des religions, c'est d'abord que la religion est aussi ancienne que l'homme et ensuite, que les pèlerinages sont aussi anciens que la religion.

Pour ne parler que de ceux-ci, toujours les hommes ont cherché les hauts lieux là où l'air est plus pur et Dieu plus proche, sinon, au contraire, les lieux terribles et cachés ,pour y chercher, pour y adorer la cause première des choses et d'eux-mêmes : Cadès, le Sinaï, Byblos, le mont Carmel, Rocamadour, etc., etc.

20.000 ans avant J.-C., les hommes préhistoriques s'assemblaient dans la grotte-temple de Cabrerets ; de même, les bouddhistes pérégrinaient à travers la Chine des millénaires avant Jésus-Christ. De même, les Carmes du Moyen-Age ont pu se relier à l'école des prophètes qui les précédèrent 8 siècles avant J.-C. sur le mont Carmel.

De même, les Egyptiens accouraient à la sainte Byblos, les Grecs à Eleusis, à Delphes, au laurier d'Apollon. Quant aux Hébreux, si haut que l'on remonte dans leur histoire, on les trouve voyageurs éternels. Le plus vieux des patriarches antédiluviens, Mathusalem, dont on ne sait si son nom est celui d'un personnage ou celui d'une dynastie, disait avant de mourir, comparant sa vie à un pèlerinage : « Les jours (968 ans !) de mon PÈLERINAGE, sur cette terre furent courts et mauvais. » Moïse aussi fit PÉRÉGRINER son peuple, l'arche en tête, quarante ans dans le désert. Au temps des Juges, Samuel convoquait chaque année, comme on fait ici chaque année, ses hommes catholiques, si l'on peut dire, auprès de l'Arche en pèlerinage. Et quand le Temple fut enfin construit par Salomon, c'est trois fois par an que les pieux Israëlites durent monter en pèlerinage à Jérusalem, à Pâques, à la Pentecôte, à la Fête des Tabernacles. Un poète alors composa 15 psaumes que l'on ne cesse encore de chanter ici qui portent le nom de *Cantique des Marches, cantique des degrés*, c'est-à-dire Cantique des Pèlerinages. Tel est le *Lætatus sum* qui ne cesse de retentir dans notre basilique :

Quelle joie ! On vient de nous dire
Que nous allons partir en pèlerinage
A la Maison du Seigneur avec les Tribus
Avec toutes les Tribus d'Israël.

Jésus, lui aussi, pérégrina à la Ville Sainte quand il eut 12 ans puisque même il s'y perdit pendant 3 jours. Et la Bordelaise Ethérie en 320, dont l'itinéraire est si précieux pour la topographie des Lieux Saints, et le tombeau de Paulin de Nole avec le rayonnement de ses quatre basiliques où s'engouffraient, au Ve siècle, des peuples entiers. Et la colonne de Siméon le Stylite que, de son vivant, visitaient les rois et les princes, et le couronnement de ses quatre basiliques du VIe siècle et, sur la colline d'en face, toute une ville d'auberges encore debout, quoique ruinées depuis Chosroès !

Non, il n'est pas vrai d'affirmer que le mouvement des pèlerinages n'est pas ancien et plutôt que de dire que le pèlerinage de Rocamadour ne remonte qu'au XIIe siècle de notre ère, mieux vaudrait affirmer avec notre ami Viré, dont c'est la pensée secrète, que ce pèlerinage, sous une autre forme, battait déjà son plein, 20 siècles avant J.-C.

Une deuxième chose est aujourd'hui certaine : ce sont les pèlerinages et le culte des Saints qui ont purifié les Gaules du culte des faux Dieux. Un livre a paru il y a 30 ans, au titre volontiers scandaleux : *Les Saints, successeurs des Dieux*. Si l'auteur, qui vient de mourir, a voulu dire seulement que le culte des Saints a succédé au culte des faux Dieux et que le culte des Saints par le moyen des pèlerinages a détruit chez nous le culte des idoles, c'est vrai à la lettre : à une époque où les églises n'étaient pas nombreuses dans les campagnes et où chaque église n'avait qu'un seul autel, chaque nouvel autel qu'on bâtissait sur les reliques d'un saint devenait un ardent foyer de dévotion, un vrai centre d'attraction pour les foules; en ces temps reculés, autant d'autels autant de centres de pèlerinage. La chose, d'ailleurs, n'a pas tellement changé depuis. Ils sont encore nombreux par le monde chrétien les autels qui ont gardé depuis toujours, chaque année, au jour de la fête locale, leur clientèle de fidèles. J'en ai été moi-même très étonné, un jour qu'interrogé par je ne sais plus quelle moniale que cela intéressait, j'ai pu compter sur-le-champ, avant toute enquête, 45 lieux de pèlerinage encore en plein exercice dans notre diocèse rapetissé. Ainsi, dans le seul canton de Puy-l'Evêque : les corps saints de Duravel, St-Louis de Montcabrier, St-Martial, puis St-Avit de St-Martin-le-Redon.

Le pèlerinage de Rocamadour n'a pas une origine différente. Il naquit le jour où l'Ermite du rocher tailla dans le chêne une première statue et la dressa contre la paroi du rocher. Et c'est lui, par Elle, qui aura chassé les faux dieux de la vallée ténébreuse, selon que nous le chantons encore :

Et des démons qui hantent la montagne,
Vierge du roc, toujours délivre nous.

Elle est donc bien longue, plus longue que d'aucuns le prétendent, l'histoire de notre vieux pèlerinage et je n'en puis prendre ici que les principaux sommets.

On peut la diviser facilement en quatre périodes : La première, des origine à l'an 1000 ; c'est la plus obscure, nous en dirons quelques mots à la fin de cette causerie.

La deuxième, du XIe au XVIe siècle ; période glorieuse où Roc-Amadour devient un pèlerinage proprement mondial.

La troisième, du XVIIe à la Révolution, le pèlerinage redevient simplement régional. Enfin, la quatrième, où l'on assiste à sa renaissance pendant le XIXe siècle, par les soins du saint abbé Caillau et ses successeurs.

***

Laissant la 1re période, transportons-nous de suite après l'an 1000. Les Terreurs de l'an 1000, qui ne furent pas tout à fait légendaires, sont passées ; la chrétienté se rassure ; le monde barbare se remue violemment et puissamment, c'est un branle-bas général. L'organisation féodale, quelque précaire et injuste qu'elle soit, crée de l'ordre et permet aux hommes de se réunir. C'est une renaissance profonde, universelle, dont nos Professeurs de Rhétorique ne nous avaient rien dit et qui est plus profonde que la deuxième : Cluny sauve l'Eglise, et l'Eglise barbare tire le monde de la barbarie. Grégoire VII défend, contre l'énormité germanique, la liberté des forces spirituelles à Canossa. Vive la Liberté ! C'est le mouvement communal, c'est la naissance de la grande philosophie scolastique : l'effort le plus puissant que l'homme ait tenté pour s'emparer du monde des causes suprasensibles. C'est aussi la renaissance de la statuaire, de l'architecture, de la sculpture, de la peinture. En un mot, c'est la naissance du vrai monde moderne. Et c'est aussi la renaissance des grands pèlerinages.

En attendant la grande chevauchée des croisades au XIIe siècle, dont les conséquences furent si importantes (on le sait aujourd'hui) pour la civilisation du monde occidental, c'est la ruée des peuples vers des hauts lieux que leur situation ou leur antiquité même païenne prédestinent à devenir des centres mondiaux de dévotion : St-Michel-du-Péril, Vézelay, St-Giles, le Puy, St-Maximin, St-Jacques et enfin Rocamadour. Comment le petit oratoire est-il devenu un sanctuaire mondial ? La question est la même pour les autres sanctuaires. Le fait est là, qui n'a jamais été ignoré, marqué qu'il est par tous les chroniqueurs et poètes du temps.

Mais la connaissance du fait a été splendidement illustrée de nos jours pour nos sanctuaires par une double publication dont tout le mérite revient à notre regretté historiographe M. le Chanoine Albe dont je salue ici la mémoire pour tout ce qu'il a fait non seulement pour l'histoire du Quercy en général mais encore pour celle de Rocamadour en particulier, non pas tant par le radicalisme de sa méthode — qui s'avère à distance agressive et précipitée — que par la probité parfaite de ses transcriptions et la richesse admirable de sa documentation.

Une première publication où il a eu une grande part, c'est une forte brochure illustrée de nombreux dessins d'un érudit portugais, M. le Chanoine Cœlho, touchant le culte de N.-D. de Roc-Amadour en Portugal dès le plus haut Moyen-Age. Ce travail est confus, difficile à lire ; il mériterait d'être repris par quelque élève de l'Ecole des Chartes de ce pays. Tel quel, il nous révèle, ce que l'on n'eût jamais soupçonné, savoir la profondeur de l'influence exercée dans ce pays neuf par N.-D. de Roc-Amadour. Ici encore, ce seront des moines de Cluny, un moine d'Uzerche et un moine de Moissac, devenus l'un et l'autre évêques de Coïmbre, avant nos trois Hébrard de St-Sulpice, qui auront, non sans doute inauguré là-bas le culte de N.-D. de Roc-Amadour, mais grandement aidé à son expansion dans la plupart des villes du Portugal : Lisbonne, Braga, O Porto, Torres-Vedras, Chaves, Cheires, Pinhel, Guymoraes, Covilhas, etc., etc., en sorte que N.-D. de Roc-Amadour se trouve avoir présidé a toute l'organisation charitable du Portugal du XIIe au XIIIe siècle et que ses hôpitaux, ses statues (reproductions antiques de la nôtre), ses sanctuaires sont encore très nombreux dans ce beau pays.

Or ce que nous venons de voir en Portugal, on peut le dire tout autant de l'Espagne, de l'Angleterre, des Flandres, de l'Allemagne. C'est l'étendard de N.-D de Roc-Amadour déployé en 1212 a Las Navas de Tolosa qui assura aux Espagnols la victoire décisive qui mit fin à la domination des Maures. En 1239, c'est d'Allemagne qu'arrivaient à Roc-Amadour les aumônes les plus considérables. A partir du siècle suivant toutes les villes des Flandres avaient le nom de Roc-Amadour inscrit dans le livre de leurs coutumes judiciaires ; pendant 3 siècles du XIVe au XVIe, ces pays envoyèrent à nos sanctuaires diverses catégories de criminels chargés de chaines en pèlerinage expiatoire. Parmi ces villes M. le chanoine Albe cite Bruges (1301), Alost, Ypres, Roulers, Courtrai, Malines, Huy, Namur, Ressaix, Dinant, Zèssines, Liége, Grimberg.

La 2e publication est celle des *Miracles de N.-D. de Rocamadour.*

Le manuscrit latin avait été autrefois brillamment étudié par Servois, mais en le traduisant et en le publiant en français, le chanoine Albe l'a mis désormais à la portée de tous. Ce recueil a été écrit vers 1172. L'auteur est un clerc de l'endroit, un moine de Roc-Amadour, il est ennemi des exagérations, il est exigeant pour les preuves, il n'insère, dans son triple recueil, que des faits sûrement enregistrés. Il dit, par exemple, dans la préface du troisième recueil : « Je pourrais citer encore à la gloire de Dieu et de la Vierge, cette femme de Paris et cette autre, et cette autre encore » ; il en énumère une dizaine qui ont, dans les trois derniers mois, ou recouvré la vue, ou obtenu leur guérison, « comme il nous a été assuré par des personnes probes » ; mais il ajoute, « comme le notaire a été malade durant ce temps, il n'en a pu dresser aucun verbal, c'est pourquoi je passe outre ».

Ce qu'il y a d'étonnant dans cette suite de 126 récits, c'est que la plupart concernent, non des gens du voisinage, mais des gens venus des parties les plus lointaines de la France, du Centre, de l'Est, du Nord ; puis de l'Angleterre, des Allemagnes, de l'Italie, autant que du Portugal et de l'Espagne : chacun avec son nom et celui de sa ville ou de son village ; il faudrait citer presque toutes les villes de France ; il n'y a pas jusqu'à la Palestine et Jérusalem qui n'aient envoyé ici leurs requêtes et n'aient été exaucées.

Il est facile, en parcourant ce livre, d'avoir une idée de ce que fut Roc-Amadour à certains jours de fête en l'an 1160 ou 1170.

Dans le village, toutes les maisons servaient d'hospitalité aux pèlerins. Dans la chapelle, à travers les murs couverts des ex-voto, en or, en argent, de tableaux, d'images en cire, de chaînettes de prisonniers, les foules vont et viennent. Les uns déposent leur offrande devant la statue, les autres prient en commun, de temps en temps le gardien s'avance avec un bâton pour empêcher tout désordre. Souvent, un ménestrel s'accompagne de sa viole et chante ses laudes à Marie.

Parfois, on introduit de pauvres fous enchaînés dont les cris font trembler la foule ; ou bien, c'est un malade plus pitoyable, dont la vue attendrit tous les cœurs, on se met à prier avec ferveur à haute voix. Plusieurs font vœu, tel un prince de Lorraine, de ne pas quitter le sanctuaire que le pauvre infirme ne soit guéri et quand le miracle éclate, alors tous ensemble, chevaliers, moines et menu peuple chantent le *Te Deum* ou le *Magnificat*.

Il faudrait suivre à présent le déroulement et la visite des principaux personnages dans l'histoire et dans nos sanctuaires :

1159 : Première visite du roi d'Angleterre Henri II, dont les possessions venaient jusqu'en Périgord et en Quercy ; c'est l'époque où il s'emparait de Cahors et où il faisait bâtir la bastide de Montfaucon.

1166 : Découverte du corps de saint Amadour, à l'entrée, dans la chapelle, conservé tout entier comme cela passa très vite en proverbe et comme le chantait le poète Gauthier, de Paris, en 1248 :

« A Rochemadour voirement
Là où il git bien, le sait-on ? »

1170 : Sancie, fille de Ramirez, roi de Portugal, sauvée d'une ordalie judiciaire, envoie en ex-voto à N.-D. une tapisserie de haut prix.

La même année, deuxième visite d'Henri II et action de grâce pour la guérison.

1172 : Alphonse VI, roi de Castille, fait de N.-D. de Rocamadour son héritière particulière.

1181 : Visite d'Henry au Court-Mantel, fils révolté d'Henry II, roi d'Angleterre. Il vient, non en pèlerin, mais en pillard. Il dépouille le sanctuaire de toutes ses richesses, mais il est aussitôt puni. Il tombe malade et meurt à Martel, avant de recevoir le pardon paternel, mais repenti et réconcilié entre les bras de deux évêques accourus de Roc-Amadour, l'évêque de Cahors et l'évêque de Tulle.

1186 : Roc-Amadour obtient des abbés de Tulle ses premières libertés qui seront confirmées en 1224.

1201 : Sanche VII, roi de Navarre, donne Estella à N.-D. de Rocamadour.

1212 : Le 2e légat du Pape, Arnaud Amalric, hiverne à Roc-Amadour avec ses troupes que vient rejoindre au printemps Simon de Montfort, le chef de la croisade des Albigeois.

1216 : Double visite de l'évêque martyr de Cologne, saint Enjalbert.

1219 : Visite de saint Dominique, accompagné du frère Arnaud Garrigue, premier provincial d'Aquitaine, le même qui amena les Dominicains à Figeac en 1256. Saint Dominique passe la nuit en prières dans la chapelle de N.-D.

1230. La noblesse du Quercy signe à Roc-Amadour, sous les auspices de N.-D., un traité de paix, d'union et d'amour mutuel pour 8 ans : c'étaient Raymond, vicomte de Turenne ; Pons, baron de Gourdon ; Bernard, abbé de Tulle ; les Consuls de Cahors et de

Figeac et, à leur suite, tous gens d'armes, chevaliers, damoiseaux, villes fortes et bourgs fermés, qui le voulurent. (La charte en mentionne une centaine : en tête, les seigneurs de Toirac, de Cardaillac, de Montredon, de Maurs, etc.).

1244 : Visite, à N.-D., de la cour royale : la reine Blanche, Saint Louis, ses trois frères, Alphonse de Poitiers, Charles d'Anjou, Robert d'Artois et leur oncle, Alphonse de Boulogne, qui allait devenir roi de Portugal.

1272 : Alphonse de Poitiers fonde, à Roc-Amadour, un cierge perpétuel, dont la monarchie française assurera le paiement jusqu'au XVIIIe siècle.

1281 et 1285 : Double visite canonique de l'Archevêque métropolitain de Bourges, Simon de Beaulieu, qui confirme chaque fois et fait l'ordination dans notre église de l'aveu et en la présence de l'évêque de Cahors.

1303 : Philippe-le-Bel fait son pèlerinage à Roc-Amadour, en attendant que son ministre Nogaret y vienne lui-même en pèlerinage d'expiation pour avoir souffleté le pape à Anagny.

1323 : Le roi Charles IV le Bel, la reine Jeanne de Luxembourg et le dauphin Jean, duc de Normandie, passent.

1324 : Philippe de Valois fait son pèlerinage venant de Brive par Martel et gagnant Toulouse par Labastide, — même itinéraire au retour. Le sénéchal de Cahors écrit au bailli de Creysse de réunir à Montvalent toute la batellerie de la Dordogne, comme la première fois, pour le passage de la Cour.

1344 : Philippe de Valois passe à Rocamadour une 2e fois, et de même le roi Jean-le-Bon.

A cette date, la guerre de Cent ans a déjà commencé. Ses excès pèseront sur le Quercy et les plateaux de nos Causses plus que partout ailleurs en la terre de France.

Tels étaient pourtant le rayonnement et le prestige de notre sanctuaire que l'élan du pèlerinage n'en fut nullement brisé. Le Quercy fut dépeuplé, mais les pèlerins étrangers ne désertèrent pas la Sainte Chapelle. D'un commun accord, les deux partis respectèrent les pèlerins et laissèrent le chemin ouvert à quiconque portait la sportelle du pèlerinage. Plus d'une fois, les espions se déguisèrent en pèlerins pour surveiller les allées et venues et découvrir les projets de l'ennemi.

1360 : Jean Chandos reçoit à Figeac les clés de Roc-Amadour, et un chevalier banneret anglais vient déposer son épée sur l'autel de N.-D.

1370 : Les grandes Compagnies entrent dans la petite cité, d'où Sancerre les délogea seulement en 1390.

1403 : Un feuillet détaché des Comptes de Péage du port de Montvalent permet d'entrevoir l'énorme affluence qui remplissait nos sanctuaires à certains jours de fête : Pâques, Pentecôte, les fêtes de septembre et celles de la Vierge. Du samedi saint au vendredi de Pâques, plus de 2.000 pèlerins passèrent la Dordogne sur ce seul point, à l'aller et autant au retour. On hésite à supputer le total des pèlerins qui défilèrent cette semaine devant la chapelle, amenés par les autres chemins dans les autres directions.

1427 : Sur la prière du Roi de France et de la Reine, le pape Martin V accorde à Roc-Amadour, pour obtenir la fin de la guerre, l'indulgence du Grand Pardon qui dura du 4 avril, veille de Pâques, jusqu'au 3e jour après la Pentecôte. Le succès fut tel que les Consuls de Cahors le consignèrent sur leur Livre. C'est par 20 et 30.000 *per moltas vejadas*, que, certains jours, arrivèrent les pèlerins, tant anglais que français, sans que personne y éprouvât ni trouble, ni dommage.

Or, au feuillet suivant, les mêmes Consuls signalent que, l'année d'après, vint vers le Roi de France, notre Seigneur, une pucelle qui se disait « Tramesa », c'est-à-dire transmise ou envoyée du Roi du Ciel « per gitar » les Anglais hors du royaume. N'était-ce pas là le fruit du grand pardon ?

Pareille affluence se renouvela à chaque Grand Pardon, en 1451 et en 1546, selon le témoignage de Maleville et du livre de Du Pouget : mais cette fois : « le concours du peuple du royaume et des « étrangers fut si grand que plusieurs personnes furent étouffées « dans la presse... Et étaient les tentes des cabaretiers en très grand « nombre tendues en la campagne de toute part comme en un « grand camp. »

Nouveau succès encore au pardon de 1666, suivant le journal du curé de Caussade, le fameux Gourdonnais Lacombe qui, jusqu'à la fin, avait tenu tête à Mgr Alain.

Partis à pied (pieds nus), le 21 juin, de Caussade (160 hommes et 50 femmes), ils arrivèrent le 24 à 8 heures du matin, au nombre de 6.000 personnes, « qui ne rompirent nos rangs » non plus que la multitude qui était arrivée avant eux.

A la même date, le journal de Dom Boyé mentionne « un concours de peuple merveilleux et de piété touchante. A une lieue du chemin, les cavaliers mettaient pied à terre... chaque arbre servait de confessionnal... On était porté par la foule pour monter les esca-

liers et, dans l'église, on recevait la communion debout, sans pouvoir approcher de la Sainte-Table. »

L'abbé de Fouillac, vicaire général, dut célébrer la messe dans le pré, devant 12 à 15.000 personnes dont il communia 3 à 4.000, « la muraille du pré servant de balustre... et ainsi fut fait pendant toute l'octave ».

Toutefois, ces journées étaient évidemment exceptionnelles et, dès la fin du xve siècle, le pèlerinage avait perdu son caractère mondial. Encore en 1464, Louis XI venait pour la 2e fois à Rocamadour et refusait toute contribution, parce que, disait-il, il voyageait « pérégrinationis causa » ; mais après lui, aucun roi, aucun chef de peuple, jusqu'à Poincaré, ne devait visiter nos sanctuaires.

Quelle fut la cause de cette déperdition ? On a allégué la désertion du Quercy, mais nous avons vu que la guerre de Cent ans n'avait pas brisé l'élan des foules. Il arriva même qu'après la guerre, le culte de N.-D. de Roc-Amadour continua de s'étendre au Nord-Est et à l'Ouest : en Bretagne, par exemple, c'est pour les Bretons en détresse que la cloche sonna souvent, aux xve et xvie siècles, sans être touchée par personne, comme il est dit dans 13 procès-verbaux signés par des noms encore portés dans la paroisse ou dans les environs.

C'est aussi N.-D. de Roc-Amadour que Jacques Cartier invoqua en plein Océan, au milieu d'une affreuse tempête, après avoir fixé son image au premier mât ; aussi son premier soin fut-il d'ériger à Montréal une chapelle à N.-D. de Roc-Amadour, dont la popularité, comme celle de plusieurs chapelles de Bretagne, s'est maintenue jusqu'à nos jours.

La cause d'un tel changement doit être cherchée ailleurs. On a allégué l'apauvrissement du sanctuaire pendant ces mêmes années, mais l'argent n'a rien à voir, ou si peu dans les choses spirituelles. En réalité, ce pèlerinage n'a jamais eu de revenus bien assurés ; il *n'a jamais fait les fruits siens*, il n'a jamais bien profité des aumônes qu'il ramassait ; ce qu'il pouvait recueillir d'offrandes allait tout droit à l'abbé de Tulle. Quand celui-ci fut devenu évêque par la grâce de Jean XXII, Roc-Amadour dut lui fournir le principal de son revenu. Voilà pourquoi l'ère des grandes constructions est close par l'érection de l'abbaye de Tulle en évêché.

La vraie cause de ce changement est à chercher dans la modification radicale survenue, à la fin du Moyen-Age, dans la manière de penser, de vivre, de prier chrétiennement. L'Esprit de la Renaissance amena, dans les classes dirigeantes, une manière moins

populaire, plus grave et plus posée de prier (qu'elles croyaient plus convenable) que la forme joyeuse des pèlerinages moyenâgeux. De là, une religion sévère, triste, stoïque, qui devait aboutir au jansénisme, puis au déisme et enfin à la Révolution. Du XVIe au XIXe siècle, on peut dire que les rois, les nobles, les bourgeois, les évêques et les moines eux-mêmes ont manifesté, envers les pèlerinages, un détachement voisin du dédain. Quand Thiers, du haut de la tribune, proclamait que l'ère des pèlerinages était passée, il constatait un fait certain, il se trompait seulement en croyant que les pèlerinages étaient passés pour toujours. D'autant que le peuple, le menu peuple qui n'entendait rien à la philosophie nouvelle, demeura toujours enclin à cette vieille forme de prière.

***

On peut comparer cette 3e période de notre pèlerinage à la fin d'un beau jour, à ces soirées sereines et somptueuses qui succèdent, dans les beaux jours d'été, à quelque orage qui aurait éclaté en plein midi. Après les mouvements tumultueux des foules innombrables, ce furent des convocations pieuses, des assemblées et des journées harmonieuses et pleines de douceur ; il y aurait un tableau charmant à tracer de cette vie de pèlerinage en ces deux siècles, XVIIe et XVIIIe : les paroisses venant, à certains jours, par dizaines, la dévotion des saints escaliers, les pèlerins accuellis au son des orgues et des cloches par le collège des prébendés, saintes gens recrutées sur place parmi les familles nobles ou bourgeoises des environs. Humbles chanoines fort peu rétribués, qui ne prolongeaient ici leur séjour que par leur tendre attachement à la chapelle miraculeuse. A peine, pendant deux siècles, quelque grave chicane, telle que l'entreprise de l'évêque de Tulle, Jean de Genouillac-Vaillac, contre le pouvoir spirituel de l'évêque de Cahors sur Roc-Amadour. Tour à tour, les évêques de Cahors Popian, Habert, et Alain se virent refuser l'entrée du sanctuaire. Où pouvait cependant s'appuyer une telle prétention ? Peut-être sur la légende selon laquelle saint Martial, évêque fondateur de l'Eglise de Limoges, dont Tulle avait été détaché, avait consacré l'autel et, par conséquent, rattaché, croyait-on, à son église l'autel de N.-D. Mais le Bienheureux Alain eut vite fait de prouver l'inanité de telles prétentions.

Ce fut aussi une grande alarme, à l'époque de la Fronde, en 1653, quand un régiment, fort de 1.500 hommes, vint assiéger les portes de la ville ; mais une forte arquebusade ayant décimé et plus

encore intimidé les assaillants, tous prirent la fuite. La même année, Notre-Dame préserva sa petite ville du fléau et de l'alarme « du mal contagieux » qui sévissait dans tout le Gourdonnais.

Combien plus réelles l'alarme et la détresse de nos sanctuaires à la Révolution, quand la porte de la chapelle fut fermée pour de longs jours, les autels renversés et la statue sauvée à grand'peine.

***

Il faudrait à présent raconter la résurrection du pèlerinage, la restauration des murs par deux prêtres, le saint abbé Caillau et l'architecte abbé Chevalt. Mais cette histoire sera commémorée ici-même dans huit jours à l'occasion du glorieux centenaire qu'on y va célébrer de l'inauguration, par l'abbé Caillau, des retraites de septembre, laissons cette belle matière et revenons à la première période du pèlerinage et au problème de ses origines.

***

Ici, nous devons procéder avec une prudence particulière, comme quand on explore une caverne obscure, allant du clair à l'obscur, utilisant jusqu'aux plus faibles lueurs.

Voici, en remontant le cours des âges, des points fixes qui servent de jalons pour le chemin à parcourir :

1105 : Le pape Pascal II attribue Roc-Amadour à l'abbé de Tulle.

1078 : Grégoire VII maintient l'abbé de Marcilhac en possession de Roc-Amadour.

968 : Frotaire, évêque de Cahors, confie Roc-Amadour à l'abbaye de Tulle.

640 : L'évêque D..., de Cahors (c'est-à-dire St-Didier, dont le testament montre qu'il avait autant de possessions en Quercy qu'en Albigeois, contrairement à ce que dit le chanoine Albe) attribue Roc-Amadour à l'abbaye de Marcilhac, sa fille de prédilection (Ita, Lacoste et Fouillac).

Au-delà, nous n'avons pas de documents écrits ; remarquons, cependant, que si l'oratoire de Roc-Amadour est ainsi confié tour à tour à l'une ou l'autre de ces deux abbayes, c'est que seule une communauté de moines pouvait, certains jours, assurer le service du pèlerinage et subvenir au service de nombreux pèlerins.

Mais à défaut de documents écrits, Roc-Amadour possède plusieurs monuments d'un prix incomparable pour l'histoire de nos

origines que les archéologues ont étudiés de près : 1° la statue, 2° la cloche, 3° l'autel primitif.

1° *La statue.* — Il a été de mode d'affirmer, avec M. Rupin, appuyé sur d'illustres archéologues, Quicherat, Lasteyrie, etc., que la statue de N.-D. ne remontait qu'au XIIIe siècle, tout au plus au XIIe, pour la bonne raison, disaient-ils, que ces sortes de Vierges reliquaires ne se rencontrent pas auparavant : mais là encore, l'excellent archéologue jouait de malheur, car le même jour, à la même heure, pour ainsi dire, un jeune archéologue (il n'est pas encore très vieux), qui devait très vite se classer parmi les meilleurs dans la science et l'art byzantin, M. Louis Bréhier, lisait au bas d'une page de la *Patrologie latine* — (il est vrai qu'on ne fréquentait pas beaucoup de ce côté) — le récit d'un certain moine nordique qui, de passage à Conques en 1010, s'étonnait et se scandalisait de voir porter en une procession, chose inouïe pour lui, quatre statues de Vierges assises, qui lui parurent autant d'idoles et, parmi elles, celle qu'on a accoutumé d'appeler aujourd'hui *la gloire de Conques :* la statue d'or de Sainte-Foy, toute couverte d'émaux et de camées !

Sur quoi on fera remarquer : 1° que « la gloire de Conques » est le chef-d'œuvre incontesté de ce genre de statues : si on la porte en procession en l'an 1010, c'est donc qu'elle remonte pour le moins à la fin du Xe siècle ; 2° il est non moins certain qu'un tel chef-d'œuvre a été précédé d'une longue suite de statues similaires moins riches, moins bien sculptées, voire très imparfaitement ébauchées.

Au rang, au tout dernier rang desquelles, quiconque l'aura vue, placera notre statue dépouillée des atours qui cachent sa laideur, si l'on peut ainsi parler sans blasphème : n'était, en effet, un reflet d'étrange douceur qui anime ses joues, hélas ! fort inégales et sa tête démesurée, l'on ne saurait la regarder sans une sorte de stupeur tant elle est disgracieuse avec ses vêtements collés au corps sans aucun pli, — si vieille, si usée, que les lames d'argent qui recouvraient le bois sont tombées en poussière et qu'il en reste à peine quelques traces toutes noircies à chacun des poignets. Nous avons confiance que l'archéologie qui est en train de réviser ses dates ne tardera pas à remonter très haut vers le IXe, le VIIIe ou le VIIe siècles l'origine de notre infiniment précieuse statue.

2° *La cloche.* — Mais voici un monument au sujet duquel toute hésitation est aujourd'hui tombée, c'est la petite cloche du petit oratoire primitif. La science des cloches est plus facile que toute autre parce qu'elles sont bavardes et d'un métal dont la composition

et la forme sont immuables. On a pu ainsi faire une sélection de 7 ou 8 cloches dans le monde qui sont, de beaucoup, plus anciennes que toutes les autres.

Ainsi, la cloche de Noyon, VIe siècle, celle de Cologne, VIIe siècle, celle de la Ville-Dieu en Périgord, VIIIe siècle, celle de Canino en Italie, VIIIe ou IXe siècle. Or, il est évident, dit M. Rupin, que, comparée à ces 4 cloches, celle de Roc-Amadour est beaucoup plus ancienne, aussi déclare-t-on unanimement aujourd'hui qu'elle est la plus vieille du monde et nous reporte, par conséquent, jusqu'au delà du VIe siècle, c'est-à-dire avant Clovis. Cela n'est-il pas bien impressionnant ?

Pouvons-nous remonter plus haut ? Ici, nous posons timidement le pied sur un terrain moins sûr, quitte à devoir le retirer aussitôt ; mais c'est un archéologue aussi excellent que M. Viré qui affirme avoir reconnu, dans les soubassements de la Chapelle-hôpital pour pèlerins de St-Jean-Baptiste de l'Hospitalet, l'appareil en épi « opus spicatum » qui caractérise les murs romains et gallo-romains. Cela aussi est bien impressionnant.

3° *L'autel.* — Mais il est un dernier monument plus vénérable encore, c'est l'autel du pèlerinage, dont le témoignage n'a pas été assez interrogé. Nous avons dit que tous les autels avaient à leur base des reliques de saints ; c'est vrai de tous les autels, sauf des tout premiers, ceux qui furent bâtis, par exemple, au-dessus des cryptes où reposaient les corps mêmes des martyrs. C'est ce que l'on appelle, à Rome, des confessions. Le diocèse possède encore quelques-unes de ces cryptes à Duravel, Caniac, St-Jean-Lespinasse, Lalbenque, Goudou. Or, l'autel de la chapelle miraculeuse, aujourd'hui encastré dans son magnifique rétable de bronze, est demeuré des siècles sans reliques ; il est donc un de ces premiers autels qui nous ramènent tout droit à la première organisation du christianisme dans nos campagnes.

Ainsi qu'on étudie les documents et les légendes ou que l'on consulte nos monuments plus vénérables encore, l'on est amené à reporter l'origine de nos sanctuaires à une époque fort éloignée qui peut remonter aux Ve, IVe siècles, peut-être même aux temps gallo-romains.

Si l'on se rappelle que Cahors, Agen, Toulouse, furent des villes romaines, où le soleil de la civilisation ne se coucha jamais tout à fait, que les larges voies romaines amenaient tout droit de Rome jusque chez nous, chaque jour, nombre de petites gens, païens ou chrétiens, que l'Eglise de Cahors eut son clergé et son évêque propres dès le IIIe siècle, que le diocèse de Cahors est un des premiers

où l'on voie apparaître des paroisses rurales, — on n'aura pas beaucoup de peine à croire possible l'existence, dans nos rochers, aux Ve, IVe au IIIe siècles, d'un saint ermite, contemporain peut-être si même il ne leur est pas antérieur, de ces 7 évêques que Grégoire de Tours nous dit avoir été envoyés par Sixte II dans la Gaule en 212, parmi lesquels saint Martial. Ici, l'histoire rejoint, en quelque sorte, la légende et n'était que les actes de Limoges, n'inspirent plus aucune confiance, nous pourrions croire que saint Amadour fût réellement un compagnon de saint Martial, disons seulement qu'ils vinrent chacun de leur côté en Aquitaine et, sans doute, vers la même époque.

A. Foissac.

HISTOIRE DE LA CHARTREUSE DE CAHORS

PAR

DOM BRUNO MALVESIN

LIVRE SECOND

Amis et Bienfaicteurs de la Chartreuse de Caors

Les plus grandes rivières ne sont pas toujours navigables à leur source. Elles sortent pour l'ordinaire d'une petite fontaine, qui se joignant insensiblement à d'autres, et recevant dans son lit les eaux qu'elle rencontre dans son cours, elle vient enfin à se grossir d'une telle manière, qu'elle paroit comme une petite mer, et se rend capable de porter de gros vaisseaux.

La Chartreuse de Caors dans son commencement n'étoit pas aussi tout ce qu'elle est à présent. Lorsque le Pape Jean 22 la fonda, il fit bâtir un cloître pour loger seulement 12 religieux, selon l'ancienne coutume de notre Ordre qui n'en admettoit pas un plus grand nombre pour chaque maison. Et il donna à nos Pères l'église, la chapelle des morts, le petit cloître, qui ne contenoit que la moitié de ce qu'il est aujourd'huy, avec quelques logemens et jardins qui avoient été aux Templiers ; les quels n'étoient pas de grande étendue.

Les chevaliers avoient une place proche de leur maison, où l'on tenoit le marché aux bêtes, laquelle leur portoit un certain revenu. Mais lorsqu'ils furent arrestez, les consuls s'en emparèrent. Jean 22 en ayant été informé les obligea de rendre ce qui ne leur appartenoit pas. C'est l'endroit où sont présentement nos écuries et une partie de notre grand jardin (1). (La copie de la lettre que Jean 22 écrivit aux consuls est dans l'onzième livre de cette histoire, laquelle j'ay tirée de l'original qui est dans l'Hôtel de Ville).

Ce n'étoit pas le tout de loger les Chartreux, il falloit leur donner de quoy pouvoir subsister. Jean 22 n'avoit eu rien de revenant de ce qui avoit été donné aux Templiers que quelques droits seigneuriaux sur quelques maisons de la ville, et quelques petits fonds de

(1) Le marché était limité au nord par l'ancienne rue du Parc (aujourd'hui rue Gustave-Larroumet). La rue du Parc tirait son nom du voisinage des écuries.

terre aux environs, ce qui n'étoit pas suffisant pour cela. C'est pourquoy ce Pape unit à cette Chartreuse les églises de Montjustin, de Jumareges, de Caziliac et de Sainte-Croix proche de Moncuc (1). Mais comme, durant les guerres des Anglois le revenu de ces bénéfices étoit fort modique, dans le siècle suivant nos Pères y renoncèrent; et Guillaume d'Arpajon, évêque de Cahors (2), leur donna le prieuré de Saint-Symphorien de Canhac proche Caylus-Bonete (3) avec les églises de Saint-Martin-de-Causinilles, de Saint-Sauveur, de la Sale-Bournac, et le prieuré de Saint-Affrien proche Lauzerte, d'où dépend Saint-Sernin-del-Bosc (4). Les Chartreux, avec le temps, ont perdu, à cet échange, les bénéfices qu'ils avoient étant aujourd'huy d'un plus grand revenu que ceux qu'on leur bailla. Le prieuré de Montech (5) dans le diocèse de Montauban leur avoit été donné auparavant par Arnaud d'Auriole doyen de Limoges. Cette fondation est rapportée par Chopin, dans son *Monasticon*, livre 8 (6).

Notre fondateur avoit bien intention de nous enrichir davantage ; car il nous substitua la seigneurie de Villemur (7), et d'autres terres qu'il avoit données à sa sœur mariée au chevalier de Via. Et ce seigneur, après la mort de sa femme, l'an 1335, confirma par

(1) Lacoste (*Hist. du Quercy*, III, p. 51) identifie Montjustin avec Montgesty. S'agit-il de la commune du canton de Catus ? — Jumaréges (éd. Farneta), ou Jumarièges (éd. Cahors) n'est autre que Gibiniargues, ancienne succursale, aujourd'hui simple hameau de la commune de Puycornet, canton de Molières (T.-et-G.). Les églises de N.-D. de Gibiniargues et de Saint-Etienne de Cougournac, unies à la chartreuse en 1331, rentrèrent bientôt en la possession de l'évêque de Cahors (cf. Moulenq. *Documents...* II, p. 209 sq.). — Caziliac, comm. de Cazes-Mondenard, cant. de Lauzerte (T.-et-G.). — Sainte-Croix, comm. du canton de Montcuq (Lot).

(2) Prieur de Saint-Martin-de-Broqueries en Rouergue, évêque de Cahors le 2 juillet 1404, mort en 1431 (Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, I, p. 185).

(3) Saint-Symphorien de Canhac ou de Pomiers, église fondée probablement par les Templiers à l'extrémité ouest de la commune de Caylus (T.-et-G.). La Bonete est un affluent de l'Aveyron qui arrose Caylus et Saint-Antonin.

(4) Saint-Martin de Caussenilles et Saint-Sauveur près Cayriech, villages de la comm. de Saint-Georges de Salvagnac, cant. de Caussade.

La Salle-Bournac, comm. de Caylus. — Saint-Sernin del Bosc, comm. de Lauzerte. — Quant à Saint-Affrien (ms. Farneta) ou Saint-Ascrien (ms. Cahors), on ne le trouve mentionné ni par Moulenq, ni sur les cartes de Cassini et de l'Etat-Major.

(5) Montech, chef-lieu de canton de l'arr' de Castelsarrazin.

(6) René Chopin ou Choppin (1537-1606), juriste français, se déclara d'abord acharné ligueur. Mais, sa femme étant morte de saisissement lors de l'arrivée à Paris d'Henri de Navarre, il se rangea avec une égale fougue dans le parti du roi Henri IV. Entre autres ouvrages de droit, il a publié le *Monasticon seu de jure coenobiorum libri duo* (Paris, 1601), traduit par J. Tournet : « Deux livres des droits des religieux et des monastères » (Paris, 1619).

(7) Pour l'identification des Via et des Villemur, voir : *Albe, Autour de Jean XXII*, II, p. 82 sq. — Villemur est un chef-lieu de canton de la Haute-Garonne.

son testament la même substitution. Mais nous n'en avons pas profité pour les raisons que je diray au livre douzième de cette Histoire.

Le pape Jean 22 n'oublia pas, à sa mort, les deux Chartreuses qu'il avoit fondées, il leur légua de riches ornemens, et d'autres choses précieuses pour embelir leur église. Mais on les leur contesta ensuite, ce qui fut un procez. La Chartreuse de Caors envoya une procuration au Prieur de Bonpas, et à celuy de Valbonne pour terminer cette affaire. Le Prieur de Bonpas étant sur les lieux (1) ne fit pas la part de sa maison la plus petite, ce qui fut un autre conteste; laquelle pourtant fut terminée à l'amiable par ordre de notre Général.

La bonne odeur que nos Pères donnérent par leur piété après leur établissement dans Caors leur attira l'affection de beaucoup de personnes dévotes qui leur firent de grands dons. La reconnoissance que nous devons avoir de leur libéralité, m'oblige de mettre leur nom dans cette Histoire, pour en laisser le souvenir à ceux qui viendront après nous. Et, pour faire paroître à tout le monde, que si ces personnes se sont rendues recommandables en nous faisant du bien, nous ne nous en sommes pas rendus indignes par notre ingratitude en les effaçant de notre mémoire. Que si quelqu'un s'en est échappé, il le faut attribuer aux malheurs des guerres des Anglois, et aux troubles des derniers siècles dans lesquels notre maison fut saccagée par deux diverses fois.

François Roaldès (2), fameux professeur en droit dans l'Université de Caors, ayant attiré par son sçavoir une grande multitude d'écoliers étrangers dans cette ville, la pluspart étant imbus des opinions de Calvin, se liguèrent avec d'autres Huguenots (1561) qui pillèrent les églises et les maisons religieuses. J'ay mis sur la fin du livre onzième une requête présentée par le Sindic de notre chartreuse (3) à M. de Burie et à M. de Monluc, chevaliers des ordres

(1) Bonpas est situé dans les environs d'Avignon.

(2) Les exigences de ce travail nous interdisent de consacrer une notice à tous les personnages qui sont mentionnés ici. Il nous suffira de dire que la maison de Roaldès de la Roaldie est connue en Quercy depuis de longs siècles. Cf. Lacoste, *Histoire...*, III, p. 187. — Esquieu, *Essai d'armorial*, n. 604, p. 239. — Daymard, *le Vieux Cahors*, XV, 2, pp. 235-239. — J. Calmon, *Essai de Bibliographie*, n°s 1325 et sq., etc.

(3) Ce document, daté du 25 mars 1561, est signé : de la Grange, sindic de la Chartreuse. M. de Burie, ajoute Malvesin (cf. *infra*, livre XI), était de connivence, ou du moins de sympathie, avec les protestants. — Blaise de Montluc (1500-1577), maréchal de France en 1574, était fils de François de Lasseran-Massencomme, seigneur de Montluc, et de Françoise d'Estillac de Mondenard. Lorsqu'il vint à Cahors en 1563, il s'installa chez l'archidiacre

du roy, et commissaires députez par Sa Majesté pour l'entretènement de ses édicts ; dans laquelle on void au long les excez que ces hérétiques commirent envers nos Pères et nos domestiques. Et comme quoy, au nombre de trois cens tous arméz, ayant gagné la première porte se saisirent de toutes les clefs de la maison, ouvrirent tout et allèrent même fouiller jusques dans les sépulcres, croyant que l'on avoit caché ce qui étoit de plus précieux.

Quand la ville de Caors fut prise par ceux de la nouvelle religion (Caors fut pris le 29 de may 1580), nos titres furent enlevez. Le marquis de Montclara (1) prit son logement dans la chartreuse, en garda selon le bruit commun quelques-uns des meilleurs, lesquels on ne sçait point qu'il ait jamais rendus. Les autres furent portés au château de Duras (2) où ils sont encore sans espérance que nous puissions plus les recouvrer. Pour ceux qui n'étaient pas de grande importance [ils] furent jetez dans le puits du petit cloître, lesquels nos Pères retirèrent ensuite, mais étant presque tout effacez : on a bien de la peine à les lire. Quoique les Huguenots fussent maîtres de la ville, la chartreuse néanmoins qui étoit bien fortifiée, comme il paroît encore en divers endroits (3), soutint durant trois jours leurs attaques. Il fallut enfin céder à la force, et à la multitude des soldats. Les portes étant enfoncées, tout fut mis au pillage. Les calices et les autres ornemens de l'église dont les plus riches nous avoient été donnez par notre Fondateur, furent la première chose de laquelle ces hérétiques se saisirent. Il n'y eut que les sacrées reliques qui échappèrent à leur mains ravissantes, à cause qu'un saint religieux les avoit cachées dans l'endroit le plus net de son jardin. Et ce dévôt chartreux eut ensuite tant de vénération pour ce lieu qu'il n'y cultiva plus jamais autre chose que des herbes odoriférantes.

La chartreuse de Caors dans ce malheureux temps ne fut pas seulement pillée ; mais encore nos Pères en furent chassez, et on les

Antoine de Regourd, vicaire capitulaire. — Voir : Lacoste, *op. cit.*, t. IV, livres XIV et sq. — Cf. 1re partie du livre II.

Burie : Charles de Couci, seigneur de Burie, « gentilhomme comme le roi, dit Brantôme, mais fort pauvre ». Cf. Lacoste, IV, p. 149 sq.

Monluc : cf. *Blaise de Monluc*, par Joseph Le Gras, Paris, Michel, 1926, IIIe partie, § III. A la page 160, gravure hors-texte : « Le massacre fait à Caors en Querci le XIX novembre 1651. Atrocités catholiques. Bibliothèque nationale. » L'auteur vante le courage de Monluc et parle du « pleutre Burie ».

(1) Montcléra. La terre de ce nom est une comm. du canton de Cazals (Lot).

(2) La seigneurie de Duras (arrt de Marmande, L.-et-G.) fut érigée en marquisat (1609), en duché (1689), puis en duché-pairie (1757) en faveur de la maison de Durfort.

(3) Les parties fortifiées du monastère étaient celles de l'ancienne commanderie des Templiers.

mit prisonniers dans la maison de M. de Regourd (1), second archidiacre de l'église cathédrale. Les hommes ne vivent pas de vent comme le caméléon (2). Les chartreux avoient été chassez de leur maison, et on avoit pris toutes leurs provisions. Ils étoient en prison et ceux qui les y avoient mis ne se mettoient pas fort en peine de leur subsistance. Il fallut songer à trouver quelque expédient pour ne pas mourir de faim. M. de Regourd, archidiacre, trouva moyen que le sieur Aimery de Castagnez leur achetât les portions et droits qu'ils avoient au Port de Louvejac, proche de Montauban (3), sur la rivière d'Aveyron, ensemble trois setiers de froment, un d'avoine et six sous en argent, le tout de rente annuelle, pour le prix de mille livres, lesquelles furent employées pour la nourriture de ces pauvres prisonniers. Cette vente ne fut pas une petite perte pour la chartreuse de Caors, puisque le seul port s'afferme présentement tous les ans quatre cens écuz. Encore fut-ce un bon office que M. de Regourd rendit à nos Pères de leur faire toucher de l'argent dans la nécessité extrême où ils étoient.

Les Huguenots, avant que d'évacuer la ville de Caors, non contens d'avoir pillé la chartreuse, obligèrent encore nos Pères de leur payer quinze cens écuz de rançon, ce qui étoit une somme exhorbitante (*sic*) dans un tems si misérable. Quand ces insatiables eurent receu cet argent, ils en demandérent encore davantage avec menaces qu'ils brûleroient la maison si on ne les contentoit pas. Comme l'on étoit dans l'impossibilité de satisfaire promptement à ce qu'ils demandoient, ils y mirent en effet le feu, dont une partie, comme dit le sieur de Mézeray (4) dans son *Histoire de France*, fut réduite en cendre. Et pour empêcher qu'elle ne fut entièrement consumée par les flammes, il fallut de plus bailler cinq cens écuz au vicomte de

(1) La Maison de Regourd de Vaxis, qui s'est illustrée jusqu'au siècle dernier, était de vieille noblesse de robe. Le logis de l'archidiacre était situé à l'angle de la rue du Pont-Neuf et du quai de Regourd. Après le siège de Cahors, en 1581, il y eut échange, avec la ville, de cette demeure avec une maison du quartier de la Porte-Neuve (Daymard, *op. cit.*, p. 266).

(2) Les anciens étaient convaincus que le caméléon prenait toutes les couleurs, sauf le rouge vif et le blanc ! et que, ayant toujours la gueule ouverte, il se nourrissait de l'air qu'il respirait...

(3) La seigneurie de Loubéjac dépendait au XIIIe s. (et dépend administrativement) de l'Honor-de-Cos. Elle passa, par testament, de la maison de Breuil à celle de Castanier (ou Chasteigner), seigneuresse d'Aucastels. En 1708, elle échut à Pierre de Cruzy de Marcillac, seigneur de Sauveterre.

Les Chasteigner, originaires du Poitou, se seraient fixés en Quercy au XIe siècle, et leur nom aurait subi l'altération quercynoise de « Castagnez ».

(4) François de Mézeray (1610-1684), frère de saint Jean Eudes, est un écrivain fécond et tendancieux. Il a écrit l'*Histoire de France avant Clovis*, les *Mémoires historiques et critiques*, publiés à Amsterdam, un *Abrégé chronologique* (Paris, 1668), et une *Histoire de France* qui est à l'Index.

Gourdon (1) et au capitaine La Combe. Nos Pères, pour payer ces deux sommes furent obligez de vendre pour le prix de deux mille écuz au sieur Jérôme Dadine la seigneurie et la grande forêt d'Arbrelong (2).

Ce ne fut pas le tout, quand les chartreux furent rentrez dans leur maison, ils ne trouvèrent que les murailles. Tous leurs meubles avoient été enlevez et ils avoient demeuré neuf mois dans leur captivité sans avoir changé d'aucune sorte de vêtements. Un marchand, dans cette conjoncture, crut encore leur faire plaisir de leur survendre pour cent écuz de couvertes et d'autres étoffes. Pour se meubler entièrement tout de neuf et subvenir à beaucoup d'autres nécessitez, il fallut encore vendre ou plustôt donner d'autres fonds, lesquels du depuis nous n'avons peu recouvrer.

Après tant de pertes si considérables, on ne sera pas surpris, quoyque j'aille faire icy un long catalogue de nos bienfaicteurs, de ce que la chartreuse de Caors n'a pas de plus grands biens. Je ne mettray point icy de petits bienfaicteurs qui n'ont donné qu'une somme fort modique payable une fois. Ce me seroit impossible d'en spécifier le nombre, car c'étoit autrefois une pieuse coutume dans Caors, que quand quelqu'un tant soit peu accommodé venoit à mourir, il donnoit par son testament quelque petite somme à toutes les églises de la ville et aux hôpitaux de chaque paroisse (3). Et s'il ne donnoit pas d'argent, il envoyoit un bon repas. J'ay veu cela dans divers testamens, comme dans celuy de Philippe de Jean (4), neveu du Pape Jean 22 : *Item do Patribus Cartusianis triginta solidos pro*

(1) Antoine, vicomte de Gourdon-Cénevières. (Lacoste, *op. cit.*, IV, p. 253 sq.). La terre de Cénevières (cant. de Limogne) a été érigée en marquisat en 1612.

(2) Les Dadine étaient seigneurs d'Hauteserre et Salvezou (comm. de Catus), de Larnagol (cant. de Cajare), vicomtes de Calvinhac (cant. de Limogne), coseigneurs d'Aujols (cant. de Lalbenque). « Tracassés ensuite par le gouverneur, [les Chartreux] vendirent la forêt d'Arbrelon à [Jérôme] Dadine d'Hauteserre pour le prix de 2.000 livres qui furent donnés au vicomte. Cette forêt valait bien alors 20.000 livres ; mais la nécessité les obligea de s'en défaire à bas prix » (Lacoste, *op. cit.*, IV, p. 260, note 1).

En 1708, Malvesin adresse sa *description du Saint-Suaire...* à M. Dadine de Salvesou, ancien chanoine de l'église cathédrale de Cahors. Ce personnage était l'arrière-petit-fils de Jérôme Dadine. La forêt et le château de l'Arbrelong sont situés dans la commune de Bach, cant. de Lalbenque.

(3) Tel est le cas des veuves Guiral (1273), Grossia (1278) et Béraldy (1286) ; tous les nécrologes des monastères font mémoires des bienfaiteurs. Chez nous, la messe conventuelle de chaque jour est chantée à leurs intentions.

(4) Fils de Benoit de Jean († 1324), seigneur des Junies, et de Ricarde de Castagner, Philippe épousa Françoise de Salviac-Cazals. Après avoir adhéré au parti des Anglais, il servit loyalement la cause du roi. Grand bienfaiteur des Dominicaines des Junies, il testa à Cahors le 6 novembre 1347, puis le 11 novembre 1355, quelques jours avant sa mort.

una refectione, ut ipsi orent pro me. Trente sous en ce tems-là étoient une somme considérable pour la dépense d'un diné (1).

Mais comme il arrivoit quelquefois qu'on donnoit de ces repas un jour destiné pour notre abstinence (2), nos Statuts, pour ne pas donner occasion de quelque relâchement, y ont pourveu ayant ordonné que si le jour d'abstinence l'on faisoit présent de quelque chose que nous ne dussions manger, de le garder pour une autre fois. *Volumus ut nihil accipiatur etiam gratis oblatum pro pitantiis dandis diebus abstinentiae deputatis ; sed si quid detur, alio die expendatur.* II part. Statut., cap. X, De abstinentia et jejunio.

Nous avons dans le sanctuaire de notre église du côté de l'évangile le mausolée d'un cardinal ; mais comme il n'y a aucune inscription personne ne sçavoit le nom de ce prélat. Les plus vieux religieux de la maison n'en avoient jamais ouï parler, et les gens les plus curieux de ce païs l'ignoroient.

Après que j'eus entrepris de faire l'histoire de cette chartreuse, cela me faisoit de la peine de ce que je ne pouvois rien découvrir. A la fin, lorsque j'y pensois le moins en lisant *Gallia Christiana* de Robert (3) que nous avons dans notre bibliothèque, je trouvay parmi les évêques de Viviers, à côté de Pierre de Bernie, une note écrite à la main en ces termes :

Petrus de Bernie, alias de Sortenaco caturcensis, et sic vocatur in secunda creatione cardinalium facta a Gregorio undecimo, in historia Pontificum Romanorum in Gallia oriundorum, a Francisco Bosqueto ex antiquis manuscriptis nuperrime edita, in Gregorio un-

(1) A la Grande Chartreuse, Jean Merle fonde à perpétuité « un plat de poisson à distribuer aux moines, au commencement du Carême... ; *item*, à la même époque, à chaque religieux six harengs et deux à chaque Frère convers ». En 1454, Jean Chavasse donne « un quarteron d'épices à chaque moine à l'entrée du Carême, plus une pitance ». — Aujourd'hui encore, la pauvre table de nos Carmélites et des Clarisses est alimentée par la délicatesse des amis. A Cluny, et chez les Mendiants, on connaissait ce genre de « charité » qui a son principe dans l'Evangile.

(2) Il ne s'agit pas ici du précepte du maigre qui est perpétuel en Chartreuse. « Seuls de tous les moines, dit Dom Le Masson, nous pratiquons ce genre de pénitence et nous n'avons point d'imitateurs dans l'Eglise. » (*Annal.*, p. 124). Malvesin fait allusion à l' « abstinence » au sens cartusien du terme, c'est-à-dire au jour où l'on jeûne au pain et à l'eau. Aux premiers temps de l'Ordre, on jeûnait ainsi trois fois la semaine. Depuis le Statut de 1578, on pratique l'abstinence chaque vendredi, ou le premier jour libre lorsqu'une fête liturgique tombe le vendredi (cf. *Statut*, ch. X. — J'ai sous les yeux un exemplaire de la rarissime édition de 1681 qui est celle que possédait Malvesin. Le texte cité par lui se trouve à la page 96, n° 11. L'édition de 1926 n'a rien modifié à cette législation).

(3) Claude Robert (1564-1637) fut d'abord précepteur d'André Frémyot, frère de Mme de Chantal et futur archevêque de Bourges. Choisi par Jacques de Neufchèzes comme archidiacre de Châlon-sur-Saône, il publia la *Gallia Christiana* (Paris, 1626), qui servit de base à la célèbre publication de ce nom.

decimo ad annum 1375. Ejus gentilitia stemmata videntur in volutione ecclesiae Patrum Cartusianorum iisdem coloribus, et metallis designata prout referuntur a Ciaconio in creatione Petri de Bernia. Fuit is siquidem dotator hujusce Cartusiae, ut patet ex pluribus actis ejusdem domus (1).

Cette note a été faite, comme il paroit par l'écriture, par feu M. Dominicy (2), natif de Caors, historiographe du Roy, et qui est mort docteur régent en l'université de Bourges. Il avoit beaucoup fouillé dans nos archives, et c'est à ces soins que nous devons cette découverte.

Pierre de Bernie, autrement appelé de Sortenac (3) naquit au commencement du XIVe siècle. Et autant qu'on le peut juger par divers actes que nous avons dans nos archives, sa maison paternelle étoit au faux-bourg de la Barre, à la place de Gaillard, fort proche de celle du pape Jean 22 (4). Et ceux-là se sont grandement mépris qui, sous la ressemblance des noms, ont inféré qu'il étoit issu de la maison des sieurs de Vigono, seigneurs de Cercenach (5), petite ville entre les Alpes et Turin. Quelques autres ne se sont pas moins trompez, qui l'ont fait originaire de Cantorbie, ayant lu *Cantuariensis* au lieu de *Caturcensis* (6).

La nature ayant avantagé Sortenac d'un bel esprit et d'un jugement solide, il cultiva si bien dèz sa jeunesse ces riches talens par l'étude, qu'il se rendit un grand docteur en droit civil et canon (7).

(1) « Pierre de Bernie ou de Sortenac, de Cahors, créé cardinal au second consistoire de Grégoire XI. Il est appelé ainsi dans l'*Histoire des Papes français*, que vient d'éditer François Bosquet à l'aide de vieux manuscrits. On voit ses armes de famille sur la voûte de l'église des Chartreux avec les couleurs et les métaux conformes à celles que Chacon attribue au cardinal Pierre de Bernie. Celui-ci a donné largement à cette Chartreuse, comme l'attestent les titres de cette maison. »

(2) La note de Dominicy était écrite depuis un demi-siècle environ lorsque Malvesin fit sa découverte.

(3) La bibliothèque de Grenoble possède le manuscrit de Malvesin intitulé : « *Histoire de la vie de Pierre de Bernie de Sortenac, cardinal-évêque de Sabine* ». 33 ff. avec blason colorié, 1703. C'est le même texte que celui qui est édité ici, ce qui prouve que le ms. Farneta est une refonte des divers opuscules de Dom Bruno dans une rédaction unique.

Notons une variante : le ms. Cahors cite Sortenac en second lieu, car « le premier bienfaiteur que je mettray icy est Gaucelin de Jean, cardinal-évêque d'Albans..., etc. ».

(4) Le faubourg de la Barre tire son nom des barres ou traverses de bois qui fermaient la porte de la cité. Nous donnerons une autre explication. La place Gaillard est la place Lafayette actuelle. Cf. Daymard, *op. cit.*, pp. 253-255, et Esquieu, *op. cit.*, p. 259.

(5) Ms. Farneta : Cercenach. Ms. Cahors : Carcenac. Chacon et Migne l'appellent Pierre de Bernier ; et Gams (*Series episcop. Eccl.*, 1873) le nomme Pierre de Sarunas ou Sarcenas. L'identification italienne a été impossible.

(6) Cantorbéry.

(7) On disait alors, et on dit encore en Italie : docteur *in utroque* (*jure* est sous-entendu).

Le lieu de sa naissance et son mérite l'ayant fait connoître à Arnaud Duèze, baron de Saint-Félix et vicomte de Carmang (1), et à Geofroy de Vayrols, natif aussi de Caors et archevêque de Toulouse, ces seigneurs le firent doyen de l'église collégiale de Saint-Félix, que le pape Jean 22, oncle d'Arnaud Duèze, avoit fondée. Pierre de Sortenac assista, et souscrivit en qualité de doyen, et en celle de docteur aux lois, au concile qui se tint l'an 1368 à Lavaur, composé de trois provinces : Narbonne, Toulouse et Auch. Sa grande capacité lui procura l'office d'Auditeur des causes du Palais Apostolique, et sa vertu jointe à son sçavoir firent qu'on l'élut évêque de Viviers. Il succéda dans cette dignité à Bertrand de Châteauneuf (2), non pas à l'archevêché d'Ambrun, comme plusieurs ont cru, ce qui a fait une grande confusion dans l'Histoire, Bertrand de Châteauneuf ayant été fait, d'archevêque d'Ambrun, évêque de Viviers, et Pierre d'Amel (*Amelii*) (3), religieux bénédictin, auvergnat de naissance, archevêque d'Ambrun (*sic*) ; lequel, peu de tems aprez ayant été créé cardinal par Clément 7 fut toujours appelé jusques à sa mort le cardinal d'Ambrun.

Grégoire Onze qui avoit conçu depuis longtemps beaucoup d'estime pour Pierre de Sortenac, l'an 1375 et le 20 de décembre (4) le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent-en-Lucine. On l'appeloit néanmoins ordinairement dans la cour du Pape le cardinal de Viviers. Peu de tems après, le Pape, connoissant que ce prélat avoit

(1) Fils de Pierre Duèze et de Catherine de Grandis, Arnaud épousa en premières noces Marguerite de l'Isle en Jourdain dont il eut six enfants. Baron de Saint-Félix, il acquit, en 1321, de Bertrand de Lautrec toute la vicomté de Carman (Caraman ou Carmaing). Cf. Esquieu, *op. cit.*, n° 142, p. 55.

Les deux collégiales de Saint-Félix de Caraman (fondée le 22 février 1318) et de Saint-Martin de l'Ile-Jourdain furent érigées par Jean XXII, dans le diocèse de Toulouse. C'est pourquoi Geoffroy de Vayrols dut intervenir pour conférer ce bénéfice au jeune protégé des Duèze.

(2) Pierre de Sortenac succéda à Châteauneuf le 13 octobre 1374. (Eubel, *Hierarch.* l.c.). Bertrand de Châteauneuf occupa successivement les sièges de Tarente (1348), Salerne (1349), Embrun (1364) et Viviers (1365-1374). Au XIVe siècle, les évêques résidaient plus longtemps à la Curie qu'à leur ville épiscopale ; et si l'archevêque de Salerne semble déchoir en s'exilant dans les montagnes d'Embrun ou en devenant simple évêque du Vivarais, il faut se dire qu'en définitive Viviers est sur la rive droite du Rhône, à quelques kilomètres en amont du pont d'Avignon. Aussi bien, ces petits diocèses de la « banlieue » et du comtat venaissin font-ils penser aux actuels diocèses suburbicaires.

(3) Pierre d'Amiel fut abbé bénédictin de Saint-Bénigne de Dijon (la cathédrale actuelle). Archevêque de Vienne en 1362, de Naples l'année suivante, d'Embrun en 1365, il fut créé cardinal-prêtre de Saint-Marc par Clément VII (18 décembre 1378), et mourut le 10 août 1389. Inhumé à Avignon. Pour la famille, voir Albe, *op. cit.* II, p. 100 et sq.

(4) A ce consistoire, Grégoire XI fit 8 cardinaux, dont 3 limousins, et un espagnol, Pierre de Lune, qui sera élu antipape à Avignon sous le nom de Benoit XIII (1394).

du talent pour la négociation, l'envoya à Florence pour s'informer de la rebellion des Florentins qui s'étoient soulevez contre son autorité.

Grégoire ayant quitté Avignon pour remettre le Saint-Siège à Rome, ce cardinal le suivit et se trouva à sa mort, laquelle arriva bientôt après. Le Saint-Siège vacant, les cardinaux limosins (1) qui étoient les plus puissans, voulant faire un pape de leur païs ou au moins un qui fût leur voisin, le cardinal de Viviers fut un de ceux sur qui ils jettèrent les yeux, et ils auroient réussi dans leur dessein, si le peuple de Rome n'eût fait une furieuse sédition, demandant avec des menaces épouvantables, un Italien pour Pape ; ce que les cardinaux qui étoient étroitement enfermez dans le conclave furent obligez de faire. Ils nommèrent Barthélemy de Prinhano (de Prignano) (2), archevêque de Bari, napolitain de nation, fort intelligent dans les affaires de la cour de Rome, ayant été pendant longtemps subdélégué pour gouverner la chancelerie ; lequel prit le nom d'Urbain 6. Mais quelque tems après, les cardinaux s'étant évadés sous prétexte d'aller prendre l'air à Anagnie (3), ils s'assemblèrent à Fondi, ville du royaume de Naples où ils éleurent le cardinal de Genève (4), homme de cœur et de naissance, qui prit le nom de Clément 7. Cette nouvelle élection fut la cause d'un grand schisme dans l'Eglise : La France, l'Espagne et l'Angleterre tenant pour

(1) Le Limousin eut la chance inespérée de donner trois papes à l'Eglise romaine exilée en Avignon : Clément VI (Pierre-Roger de Beaufort-Turenne, 1342-1352), Innocent VI (Etienne Aubert, 1352-1362), et Grégoire XI (Pierre Roger, 1370-1378). C'est sur les instances de sainte Catherine de Sienne que Grégoire XI quitta définitivement, le comtat venaissin (13 septembre 1376) et rentra le 17 janvier 1377 dans la Ville Eternelle. C'était la fin de la captivité, mais le signal du schisme.

Urbain VI fut élu le 8 ou 9 avril 1378. Le conclave réuni à Rome comptait 16 cardinaux, parmi lesquels 3 limousins : Jean de Cros, Guillaume d'Aigrefeuille et Pierre de Vergne. Les 6 autres cardinaux étaient restés à Avignon. Les plus influents étaient 3 limousins : Pierre de Monteruc, Guillaume de Chanac et Hugues de Saint-Martial. (Cf. Eubel, *Hierarch.* I, p. 18 et sq. — Battandier-Chardavoine, *Annuaire pontifical catholique, Paris*, 1930 et 1931).

(2) Barthélémy Prignani, né à Naples en 1318, archevêque d'Acerenza (1362) et de Bari (1377), élu à Rome, couronné le 18 avril 1378. Mort à Rome le 15 octobre 1389. Cf. Albe, *op. cit.*, II, pp. 129 et 262.

(3) Anagni, Fondi et Veroli furent les seules villes d'Italie qui embrassèrent le parti du pape français. (Anagni, petite cité épiscopale du Latium, au sud de Rome). Le fameux « attentat d'Anagni » évoque le tragique souvenir de Boniface VIII et de Philippe le Bel. C'est dans la cathédrale que fut déclarée invalide par les cardinaux l'élection d'Urbain VI (9 août 1378) ; le 20 septembre suivant, les mêmes prélats élurent, à Fondi, Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII. Fondi, aux confins de la Campanie et des Etats de l'Eglise, est à 20 km. au nord de Gaëte.

(4) Né en 1342, Robert de Genève fut évêque de Thérouanne (1361), de Cambrai 1368). Créé par Grégoire XI cardinal-prêtre des XII-Apôtres le 30 mai 1371, il fut élu antipape le 20 septembre 1378. Mort à Avignon le 16 septembre 1394. Avec lui commence le grand schisme d'Occident.

Clément, l'Italie et l'Allemagne pour Urbain, qui avoit été éleu le premier.

Hugues de Monléon (1), cardinal-évêque de Sabine, étant mort le dernier jour de février de l'an 1384, Clément 7 donna cet évêché au cardinal de Viviers. (La Sabine est l'ancien païs des Sabins, et est un des six Evêchez qui sont autour de Rome, lesquels ne se donnent qu'aux anciens cardinaux, afin qu'ils soient toujours prêts pour assister le Pape dans les affaires d'importance. Les autres évêchez sont Ostie, Porto, Albano, autrefois *Alba Longa*, Frascati ou *Tusculan*, Palestrina, anciennement Préneste ; Velletri faisoit un septième évêché, mais depuis cinq cens ans il a été uni à celuy d'Ostie (2). On remarquera encore, qu'il y a à Rome un titre de cardinal-prêtre de Sainte-Sabine, qui n'est pas le même que celuy de l'évêché de Sabine) .

Comme le nouveau cardinal de Sabine étoit reconnu pour un homme d'une grande probité, Pierre de la Jugie (*de Judicia*) (3), archevêque de Narbonne et cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, et Pierre du Croc (*de Croso*), archevêque d'Arles et cardinal-prêtre du titre des Saints-Mérée-et-Achillée le choisirent pour exécuteur de leurs testamens. Il ne demeura pas longtems à les suivre en l'autre monde, étant mort à Avignon le 15 d'août 1390, selon la carte de notre chapitre général de 1391 en ces termes : *Obiit Reverendissimus in Christo Pater Dominus Petrus Sabinensis episcopus cardinalis, qui habet plenum cum psalteriis monachatum per totum ordinem..., etc. Cujus obitus fuit 15 augusti* (4).

(1) Hugues de Montrelais, dit « le cardinal de Bretagne » est né en Anjou. Evêque de Tréguier en 1354, puis de Saint-Brieuc en 1357, il se rend à la curie d'Avignon (1370) où il est créé cardinal-prêtre des IV-Couronnés (1375). Il opte l'évêché suburbicaire de Sabine, se range à l'obédience de Clément VII et meurt très âgé à Avignon (1384). (Qu'on ne s'étonne pas : le verbe « opter » est actif en langage ecclésiastique).

(2) Les cardinaux titulaires de ces sièges sont cardinaux-évêques. Le diocèse de Velletri, fondé en 465, a été uni à Ostie en 1150 et séparé le 5 mai 1914. Ostie est attribuée au cardinal-doyen du Sacré-Collège.

(3) Deux cardinaux limousins ! Pierre de la Jugie, né en 1319, frère du cardinal Guillaume, neveu de Clément VI et cousin-germain de Grégoire XI, était bénédictin de Cluny. Evêque de Saragosse (1345), archevêque de Narbonne (1347), puis de Rouen (1375). Créé en 1375 cardinal-prêtre de Saint-Clément, mort à Pise le 2 novembre 1376, lors du retour à Rome de Grégoire XI. — Pierre de Cros, né à Saint-Exupéry (Corrèze), bénédictin de Saint-Martial de Limoges, abbé de Tournus en 1348, occupa les sièges de Saint-Papoul (1361), Bourges (1370) et Arles (1374) ; il accompagna Grégoire XI en Italie ; chargé d'organiser le conclave de 1378, il fut excommunié par Urbain VI, tandis que Clément VII le fit cardinal-prêtre en 1383. Mort à Avignon le 16 novembre 1388, inhumé dans l'église du collège Saint-Michel qu'il avait fondé.

(4) Le « monachat » est un office des défunts en vertu duquel les moines prêtres célèbrent 10 messes, les non-prêtres récitent deux psautiers, les frères disent 300 *Pater* et autant d'*Ave*. La concession d'un monachat dans tout l'Ordre était au XIVe siècle une royale générosité à l'égard de l'âme d'un bienfaiteur, car il y avait près de 200 chartreuses à cette époque.

Notre Ordre accorda ce bienfait spirituel à ce prélat en reconnoissance de ce qu'il avoit fait les chartreux de Caors, de Bonpas et de Valbonne ses héritiers. Je n'ay point trouvé en quoy consistoit précisément l'hérédité de ce cardinal, mais seulement un acte de l'an 1392, et du 1er de février, receu par Antoine Garini, notaire d'Avignon, dans lequel il y a une quittance de la somme de 715 florins d'or d'Aragon, qui furent payés au très-vén. Père D. Pierre de Vivo, Prieur de Valbonne, procédant tant au nom de la maison de Valbonne que pour les maisons de Caors et de Bonpas, toutes trois cohéritières du cardinal Pierre, évêque de Sabine, par les héritiers de Pierre de la Faye (1), et que le Prieur et convent de la chartreuse de Caors en 1390 avoient envoyé une procuration aux Prieurs de Valbonne et Bonpas pour retirer ce que nous pouvions prétendre de cette hérédité.

Ce prélat étant à l'article de la mort fit une déclaration comme quoy Urbain 6 avoit été éleu par violence, et que Clément 7 devoit être reconnu pour le véritable chef de l'Eglise (2). Il avoit fait auparavant diverses semblables déclarations. Les historiens disent que ce cardinal fut enterré à Avignon. Son mausolée pourtant est dans le sanctuaire de notre église, où son effigie est en relief couchée en long, la mytre en tête, les mains jointes sur la poitrine, et ayant un lion à ses pieds, le tout de belle pierre blanche polie comme du marbre. Les armes de ce prélat sont des deux côtés du mausolée, lesquelles sont d'azur à une fasce accompagnée d'un chevron mis en pointe avec deux étoiles à huict rayons, l'une en chef et l'autre en pointe, le tout d'or, l'étoile du chef étant accostée de deux roses d'argent. Les étoiles qui sont aux écuz du mausolée n'ont que six rayons : mais c'est indubitablement la faute du sculpteur, car sur l'étui du chapeau rouge de ce cardinal, lequel nous avons dans nos archives, et sur boëte en broderie qui est dans notre sacristie, elles en ont huict. Les mêmes armes sont au-dessus d'un arceau du petit

(1) En 1280, Ebrard de la Faye était prieur de Miers (Lacoste, *op. cit.*, III, p. 25, note 2). Cf. Esquieu, *Armorial*, n. 390, p. 159. S'agit-il de la famille périgourdine-limousine de ce nom ? Si oui, cf. Nadaud, *Nobil. du Limousin*, II, p. 115 et sq., Froidefond, *Armorial du Périgord*, I, p. 278, et surtout la généalogie publiée par M. Toumieux (*Bull. Soc. Limousin*, t. LIII-LVII).

(2) Une telle déclaration à une heure aussi solennelle, puisqu'il allait mourir, est une preuve de la bonne foi du prélat. Les Ordres religieux suivirent le mouvement de leurs pays respectifs, et on vit de très grands saints dans les deux obédiences. L'Ordre des Chartreux, divisé en deux camps, dut avoir deux chefs. L'un, Jean de Bari, de l'obédience d'Urbain VI, fut élu général à Rome et fixa sa résidence à la chartreuse de Florence. L'autre, Etienne Maconi, se fixa à Seiz en Autriche. La scission cessa pacifiquement avec le schisme, au chapitre général de 1410.

cloître, ce qui fait juger que ce cardinal le fit agrandir à ses dépens, une partie étant déjà faite du temps que les Templiers logeoient dans cette maison. Et en cet endroit, il y a une croix au-dessus de l'écu pour marquer que ce prélat avoit été légat du Pape.

Je mets icy la figure de ses armes afin qu'on puisse mieux

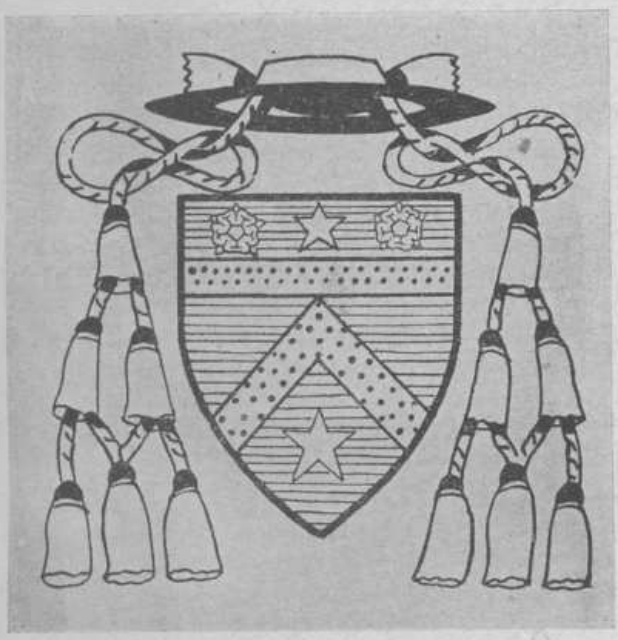

(*Dom Fr. Cocheril*).

Armes de Pierre de Bernie de Sortenac

Cardinal-évêque de Sabine

comprendre comment est-ce qu'elles sont faites. Et pour faire voir que Ciaconius (1) dans son *Histoire des Papes et des Cardinaux*, et

(1) Alphonse Chacon (latinisé en Ciacconius), dominicain espagnol né en 1540, mort à Rome en 1599, fut un érudit plus qu'un historien critique. Il entreprit un formidable dictionnaire ou *Liste alphabétique de tous les livres et écrivains depuis le commencement du monde jusqu'en l'an 1583*. Cet ouvrage s'arrête malheureusement à la lettre E. Malvesin fait allusion à une autre encyclopédie : *Vitæ et res gestæ Pontificum romanorum et Romanæ Ecclesiæ Cardinalium* (Rome, 1601, 1630 et 1677).

Frizon (1) dans son livre intitulé *Gallia purpurata*, ne les ont pas marquées fidèlement.

Le chapeau rouge de ce cardinal étoit autrefois suspendu à l'arceau du mausolée, mais lorsque cette chartreuse fut saccagée par les calvinistes, ils le mirent en pièces après s'en être jouez. Ces mêmes hérétiques ayant ouvert l'urne du mausolée, ils y trouvèrent un cœur d'argent dont ils se saisirent, après avoir renversé ce qui étoit dedans. Il y a de l'apparence que le corps du cardinal de Sortenac y étoit dans un cercueil de plomb, mais que les Huguenots, qui violèrent les autres sépulcres de notre église, en firent de même de celuy-cy.

Louis d'Amboise, cardinal (2). — Nous comptons encore parmy nos bienfaicteurs Louis d'Amboise, évêque d'Alby et cardinal-prêtre des Saints-Marcellin-et-Pierre. Il mourut en Italie le 17 du mois de septembre, l'an 1510, comme il est porté dans la carte de notre chapitre général de l'an 1511. Son corps fut enterré à Laurete, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, et son corps fut porté en France, et repose dans l'église-cathédrale d'Alby. Ce prélat étoit neveu de cet illustre cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, et premier ministre de ce royaume (3). Il est fait mention dans notre vieux calendrier au jour de son decez qu'il nous donna cent livres, ce qui étoit une somme considérable en ce tems-là.

Guillaume d'Olergues, évêque de Rodez (4). — Dans la bibliothèque de Dom Prieur, il y a une Bible écrite à la main sur de très-beau vélin, où il y a écrit : *Anno Domini millesimo quadringentesimo quinto, et die sexta decima mensis maii, R Pater Dominus Guillelmus Dei gratia Rutenensis episcopus dedit istam Bibliam conven-*

(1) Né à Reims, mort en 1650, Pierre Frison se fit jésuite, mais quitta la Compagnie ; il se fit admettre au collège de Navarre (1624) dont il devint grand-maître en 1635. Sa *Gallia purpurata*, histoire des cardinaux français, est de 1629.

(2) Louis II d'Amboise (1479-1517), successeur immédiat de son oncle Louis Ier d'Amboise sur le siège épiscopal d'Albi, de 1503 à 1510, mourut à Ancône en 1517 ; inhumé au sanctuaire de la *Santa Casa* de Lorette, à une quinzaine de kilomètres au sud d'Ancône (Italie centrale). Jules II l'avait créé cardinal-prêtre des SS.-Pierre-et-Marcellin le 11 janvier 1510.

(3) Oncle paternel du précédent, Georges d'Amboise (1460-1510) fut archevêque de Narbonne (1482), évêque de Montauban (1484), revint à Narbonne en 1492 et fut transféré à Rouen en 1494. Il fut enterré dans la merveilleuse chapelle absidale de la métropole de Rouen, connue sous le nom de chapelle des cardinaux d'Amboise. Il avait été fait, par Alexandre VI, cardinal-prêtre de Saint-Sixte (17 septembre 1498).

(4) Guillaume d'Olergues ou d'Ortolan, né à Moissac en Bas-Quercy, évêque de Bazas (27 janvier 1395) et de Rodez (1397-1417). Cf. Albe, *op. cit.*, II, p. 151.

tui fratrum cartusianorum civitatis cartucensis ad usum perpetuum fratrum dicti conventus. Et voluit idem R^dus Pater quod praesens Biblia debeat per quascumque personas alicui alteri dari aut precario tradi nec vendi, nec impignorari, seu in alium transferri. Et hi qui contrarium fecerint in stricto Dei judicio rationem reddere teneantur. Oretis Deum pro dicto R^dno Patre, et benefactoribus suis, ac omnibus fidelibus vivis atque defunctis (1).

Cet évêque de Rodez étoit de la maison d'Olergues, comme il est rapporté dans *Gallia Christiana* des sieurs de Sainte-Marthe (2) en ces termes : *Guillelmus d'Olergues, alias de Ortolano Moissiaci in Cadurcis natus, sanctiorisque regii consistorii consiliarius, anno 1398 episcopatum administrasse usque ad annum 1416 indicant veteres tabulae. Quotannis vero pro animae illius requie in cathedrali Rutenensi oratur* (3).

J'ai vu qu'il y avoit autrefois une autre Bible semblable à la précédente dans la bibliothèque de Dom Vicaire, laquelle avoit été donnée par le même prélat ; mais il y a environ 25 ans, qu'on envoya ici un religieux pour être vicaire (4), qui étoit un franc ignorant ; lequel après avoir coupé quantité de belles signatures dont elle étoit embelie, il la donna à un séculier à l'insceu de son Prieur, sans appréhender d'être excommunié. Le présent que nous fit cet évêque

(1) « L'an de N.-S. 1405, le 16 mai, le R^d Guillaume, par la grâce de Dieu évêque de Rodez, a donné cette Bible au convent (à la communauté) des Chartreux de Cahors, et ce don est pour leur usage perpétuel. Et le même R^d Père a voulu que la présente Bible ne pût être donnée, prêtée, vendue ni empruntée à aucunes autres personnes. Et que quiconque en agirait autrement serait tenu d'en rendre compte au jugement sévère de Dieu. Priez le Seigneur pour le dit R^d Père, pour ses bienfaiteurs et tous les fidèles vivants et morts. »

(2) Scévole et Louis de Sainte-Marthe, frères jumeaux, nés à Loudun en 1571, morts à Paris, le premier en 1650, le second en 1656. Avocats au Parlement de Paris, mais surtout adonnés à l'étude de l'Histoire, ils éditèrent à Paris (1619) l'*Histoire généalogique de la maison de France ;* leur œuvre capitale fut la seconde édition, entièrement renouvelée, de la *Gallia Christiana*, que leur avait confiée Claude Robert. Les deux frères sont nommés souvent les « San-Marthani », mais il ne faudrait pas, comme certains auteurs contemporains, les appeler « les frères Sanmarthani ». Au début du siècle suivant, un de leurs descendants, Dom Denis de Sainte-Marthe, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (1650-1725), donnera une troisième édition. Le premier volume parut en 1715. A la Révolution le tome XIII venait de paraître.

(3) « Né à Moissac..., évêque de Rodez de 1398 à 1416 (Malvesin est en retard d'un an sur Eubel cité à la note 3), comme le prouvent d'anciens tableaux. On prie pour le repos de son âme, dans la cathédrale de Rodez, chaque année » (à l'anniversaire de sa mort).

(4) Le vicaire, en chartreuse, est le second après le prieur. C'est celui que nous appelons, chez saint Benoît, le sous-prieur. Mais il ne faut pas confondre le vicaire et l' « antiquior » qui est le doyen parmi les moines de chœur. Le vicaire réside au cloître, tandis que les autres officiers vivent dans la partie « cénobitique » du monastère, accessible aux gens d'affaires et aux étrangers.

n'étoit pas peu de chose. Il n'y avoit aucune de ces Bibles qui ne valut plus de cinq cens écuz.

Antoine de Roquefeuil. — Après ces deux cardinaux et cet évêque, j'ay découvert qu'il y a eu deux Protonotaires Apostoliques qui ont été de grands bienfaicteurs de la chartreuse de Caors. Le premier est le Père en Dieu Antoine de Roquefueil, commandeur de l'Hospitalet : *Praeceptor ecclesiae B.M.V. a Hospitalis Dominae Helenae*, dont le tombeau est devant l'autel de la chapelle de Saint-Jean, laquelle est au petit cloître, ainsi qu'il avoit été ordonné par son testament (1), et comme il paroit par son épitaphe gravée en lettre gothique sur une grande pierre blanche, en ces termes qui sont d'un méchant latin et fort embrouillé : *accepit anno millesimo quingentesimo quinto, tuque si ponas madii sex quino calendas, Antonii ossa humus hic de Rupefolio Protoscribae, vilique hunc Apostolicae quondam fuisse sedis evectum fastigio, quem poscimus superis Deus nunc sedibus reddat* (2).

Cet illustre ecclésiastique nous fit ses héritiers ; *conventum fecit hoeredem* porte l'ancien calendrier de cette maison, où son obit est marqué le 19 d'avril, et son épitaphe fait voir qu'il fut enterré deux jours après, c'est-à-dire le 11 des calendes de may : car ces deux mots de son épitaphe : *sex quino*, six et cinq, veulent dire : onze. Et la charte du chapitre général de l'an 1506 en fait ainsi mention : *Obiit R^dus in Christo Pater Dominus Antonius de Rupefolio Sedis Apostolicae Protonotarius, magnus benefactor domus Caturci, qui habet in Provincia aquitaniae plenum cum psalteriis monachatum ; cujus obitus per domos dictae provinciae denuntietur, et in calendariis conventualibus scribatur sub die 19 aprilis quia tunc obiit* (3).

Charles de Viviers. — L'autre Protonotaire s'appeloit Charles de Viviers, curé de Tissac (4). Il voulut être enterré dans la chapelle

(1) Les Roquefeuil étaient barons de Roquefeuil-Blanquefort, Belfort, Castelnau-Montratier et autres lieux. Cf. Esquieu, *Essai d'arm.*, n° 615, p. 243.

(2) Cette phrase est presque inintelligible ; elle est surtout intraduisible. Le VI des calendes de mai (19 avril) 1505, a été inhumé le protonotaire Antoine de Roquefeuil, etc... Priez pour que Dieu rende aux célestes séjours l'humble personnage qui avait été élevé... aux honneurs.

(3) Décès du R^d en N.-S. Antoine de Roquefeuil, protonotaire apostolique, grand bienfaiteur de la maison de Cahors qui a dans la province d'Aquitaine un plein monachat avec psautiers. Lequel décès sera annoncé à toutes les maisons de cette province, et inscrit dans les calendriers conventuels au jour de sa mort, le 19 avril.

(4) L'église Saint-Vincent de Tissac (commune de Cazes-Mondenard, T.-et-G.) appartenait à Moissac au xr^e siècle. Trois cents ans plus tard, elle était à la nomination de l'évêque de Cahors (Sol, *Le Vieux Quercy*, p. LXVII).

La paroisse de Saint-Martin de Viviers devait être voisine de celles de Saint-Sernin de Ricancelle et de Saint-Sardos (T.-et-G.), parce que Ermecinde de Viviers fit don de certains droits sur ces églises (1163) à l'abbaye bénédictine du Mas-Grenier. (Moulenq, *Documents...*, I, p. 238).

de l'Hôpital-Saint-Jacques (1), laquelle son père avoit fait bâtir. Il ordonna par son testament que son corps seroit porté par six pauvres, et qu'on diroit cinq cens messes pour le repos de son âme, le jour de son enterrement, autant le jour de la neuvaine, et au bout de l'an (2) ; et qu'il y auroit cinq cens prêtres revêtus de surplis ou rochets, qui assisteroient lorsqu'on porteroit son corps au sépulcre. J'aurois peine à croire cette particularité, si je n'avois lu son testament, qui est en original dans nos archives, car en effet cela paroît fort difficile de trouver cinq cens prêtres dans Caors.

La charte du chapitre général de 1538 fait mémoire de ce Protonotaire en ces termes : *Obiit R^dus in christo Pater Dominus Carolus de Viviers Sanctae Sedis Apostolicae Protonotarius, magnus benefactor domus Caturci, habens missam de B. Maria in Provincia Aquitaniae a singulis sacerdotibus dictae provinciae celebrandam cum penultima dorotione « Da nobis, etc. » et in singulari. Pro quo etiam fiat unum tricenarium per totum ordinem.*

Les Protonotaires portent un chapeau sur leurs armes comme les évêques avec cette différence que celuy des évêques est verd et celuy des Protonotaires est noir et n'a que deux houppes aux fonds des cordons qui pendent de chaque côté, le tout de soye entrelassée de filets d'or (3).

Noble Arnaud d'Auriole, Doyen de Limoges, et prieur de Montech (4), s'étant démis de ce Prieuré en notre faveur, doit tenir un rang particulier parmy nos bienfaicteurs. L'obit de cet illustre ecclésiastique est marqué dans la carte du chapitre général de l'an 1413, et dans notre ancien calendrier, le premier jour du mois de mars.

(1) Cf. Daymard, *op. cit.*, ch. IV, 2, pp. 48-51. — La chapelle de cet Hôpital fut édifiée en 1309, sous le pontificat de l'évêque R. Pauchelly. Elle était située sur l'emplacement actuel du n° 16 de la rue Fénelon.

(2) Heureux temps où l'on pouvait avoir 500 prêtres pour célébrer autant de messes en un seul jour !

L'obit de Viviers ressemble à celui de Roquefeuil. Il y a néanmoins une différence dans les suffrages qui sont décernés à son trépas : au lieu d'un monachat, chaque prêtre célébrera une messe votive en l'honneur de Notre-Dame. Les liturgistes qui liront ces notes pourront remarquer que chez les Chartreux on joint à une messe de *Beata* une oraison *pro defuncto*.

Un « tricenaire » comprend une *Agende* (récitation au chœur d'un office des morts) et un trentain (30 messes).

(3) Le bon Dom Bruno s'arrête à tous les détails, et sa minutie fera la joie des rubricistes ! Le chapeau des Protonotaires est noir, parce que ces prélats sont en réalité de simples prêtres.

(4) Arnaud d'Auriole était prieur, en 1410, de Saint-Jean de Montels (canton de Caussade) et non pas de Montech (Moulenq, *op. cit.*, II, p. 265).

Noble GUILLAUME DE RUPE (1), Prieur de Saint-Symphorien, l'an 1415, le 25 du mois de may, s'étant démis en faveur de la chartreuse de Caors dudit prieuré, les chartreux en reconnoissance de ce bienfait firent plusieurs prières pour le repos de son âme. Son obit est écrit dans notre ancien calendrier le dernier jour du mois d'octobre.

Je mets icy quelques autres bienfaicteurs selon qu'ils sont écrits dans notre ancien calendrier, n'ayant pas trouvé en quel tems ils ont fait du bien à la chartreuse de Caors.

18 februarii. — GUILLELMUS MARQUÈS caturcensis, qui nobis dedit, etc.

CATALOGUE DES BIENFAICTEURS MARQUÉZ SELON LES ANNÉES QU'ILS NOUS ONT FAIT DU BIEN (2)

1348. — ARNAUD DE POUJADE, Bourgeois de Caors, donna tous ses biens aux chartreux de cette ville. Et entre autres choses il leur légua quatre sétiers de farine de froment de rente annuelle, qu'il avoit sur le moulin de la fontaine de Valentré (3). Il mourut en 1348. Son obit est écrit dans notre ancien calendrier le 8 de janvier.

1352. — BERNARD D'IVER (*de Iverno*), Bourgeois de Caors, avoit fondé une chapelle dans notre église, où il avoit fait élever un autel

(1) Guillaume, archidiacre de Tornès, arrenta le 17 avril 1417 les dîmes du prieuré de Puylagarde, moyennant 40 livres pour deux ans (*Mouleng*, p. 369). Les La Roque de Rupe étaient seigneurs de Puylaroque (Eymieu, *op. cit.*, n° 146, p. 171). Le prieuré de Saint-Symphorien de Canhac avait été uni par Guillaume d'Arpajon, évêque de Cahors, aux Chartreux de cette ville, le 9 avril 1409 (*Gallia Christiana*, I, col. 143).

(2) Ms. Cahors : « selon les années qu'ils ont fait du bien à la chartreuse de Caors ». Le lecteur qui parcourra ce long catalogue sera édifié sur la haute réputation dont jouirent les Chartreux pendant ces trois siècles. Ce monastère fut comblé de legs généreux, et ses bienfaiteurs appartenaient à toutes les classes de la société : il y eut un roi de France, des grands seigneurs, des marchands et des gens du peuple, voire même d'humbles serviteurs, preuve évidente que les moines de ce cloître austère étaient non seulement estimés, mais populaires. Sans doute, on était plus chrétien qu'aujourd'hui, mais il ne faut pas oublier que Cahors était peuplé de maisons religieuses, plus accessibles au public ; aussi bien, si les Chartreux attiraient les regards, c'est qu'on avait une confiance plus grande en la sainteté de leur vie érémitique.

Il serait hors de propos de déterminer ici, en termes courants de 1935, l'évaluation des dons faits aux Chartreux. Bornons-nous à signaler que la livre tournois, unité monétaire, a varié au cours des siècles. Elle valait approximativement 0 fr. 987 ; au dire de M. le chanoine Eugène Sol, il faudrait multiplier par 4 pour les valeurs d'avant-guerre, et par 5 pour les valeurs actuelles.

(3) Dans son *Vieux Cahors* (p. 246), M. Daymard parle de huit setiers de farine, et il ajoute : « En 1362, l'hôpital ne pouvant plus payer cette rente, céda la fontaine et le moulin à ce couvent. C'est depuis lors que la fontaine et le moulin de Valentré prirent le nom de ces religieux. » C'est la fameuse fontaine des Chartreux.

en l'honneur de la Sainte-Vierge. Mais le prêtre qui s'étoit chargé de dire les messes, ne pouvant tirer le revenu qui avoit été donné pour cet effet à cause des guerres et des mortalitez qui rendirent en ce tems-là la ville de Caors presque déserte, remit cette chapelle entre les mains de Jean Iver, fils et héritier de Jean (*Bernard ?*) Iver, lequel céda aux chartreux, l'an 1352 et le 3 d'avril, certaines maisons sur lesquelles le revenu de cette chapelle avoit été établi (1), les obligeant de prier Dieu à perpétuité pour le repos de l'âme de son père, et de ses autres parents. L'obit de Bernard Iver est marqué dans notre ancien calendrier le 4 de juin, et celuy de Jean Iver le 31 d'août.

1352. — Géraud de la Tour (2), habitant de Caors, l'an 1352 et le 21 d'octobre, donna aux chartreux de cette ville dix sous tournois petits de rente annuelle pour être employez à quelque usage en l'honneur de la Sainte Vierge. Il établit cette rente sur une maison proche de l'église de St-Maurice.

1360. — Pierre Boni, celier et habitant de Caors, légua aux chartreux par son testament cent sous ; et ordonna que de cette somme l'on achetât une rente anuelle de cinq sous caourciens, pour luy être dit tous les ans le jour de son décez une messe dans notre église. L'acte ne marque pas le jour que ledit Boni mourut, mais seulement que l'an 1360, et le 19 de mars (3) Jeanne, Guillemette et Hélène Boni, ses filles, donnèrent pour cet effet huict sous de rente annuelle sur une maison située en la rue de Badafol.

1360. — Jean Bosc, l'an 1360, donna aux chartreux de Caors neuf sous de simple rente sise sur une maison qui est à la rue de Badafol, paroisse de St-Urcisse (4).

1364. — Jean de la Croix, chanoine de l'église collégiale de Nogarol en Armagnac, l'an 1364 et le 15 de juin, nous donna pour un obit vingt sous de rente annuelle fondée sur une maison et une

(1) Ms. Cahors : « Yver, Yverno ». — Le donateur avait fondé une chapellenie au titre séculier et il en transfère le titre au bénéfice des Chartreux.

(2) Lacoste (*op. cit.*, IV, p. 32) mentionne Gilles de la Tour, protonotaire apostolique, chanoine de Cahors au XVIe siècle. L'église occupait l'emplacement de la place Saint-Maurice (*Vieux Cahors*, p. 194).

La livre tournois valait 20 sous ; à son tour, le sou tournois valait 12 deniers, tandis que le sou parisis en valait 15.

(3) Ms. Cahors : Bonni. — Il donne le 18 mars 1360 au lieu du 19. La rue Badafol était située sur la paroisse Saint-Urcisse, proche de la rue des Donzelles.

(4) Ms. Cahors : « rue de Badafol, paroisse de Saint-*Maurice* ». Le ms. de Cahors fait erreur.

vigne qu'il avoit à Cailhac, proche Espère (1), et ordonna par son testament, que son corps seroit transporté, pour le plus tard dans deux ans, à l'église des chartreux de Caors, pour y être enterré.

1365. — Environ l'an 1365, il nous fut donné par Arnaud de la Talihade une quatrième partie du port et de la chaussée de Lovejac sur la rivière de l'Aveyron (2).

1367. — Jean de Martel et sa femme, le 29e jour de mars l'an 1367, nous donnèrent cinq sous de cens et rente annuelle sise sur une maison qui est à la rue du Temple, paroisse de la Daurade. L'obit de ces deux bienfaicteurs est marqué dans notre ancien calendrier le 9 de janvier (3).

1367. — Ramonde de l'Arbre, l'an 1367 et le 16 de juillet, fit son héritier universel le convent des chartreux de Caors. J'ay veu que nous avions autrefois de belles vitres peintes aux fenêtres qui sont derrière le grand autel, lesquelles représentoient les saints de notre Ordre. Il y avoit au fond les armes de celuy qui les avoit fait faire : elles étoient d'azur à un arbre arraché d'argent ; comme il arrive souvent qu'on a des armes parlantes, il y a quelque apparence que c'étoit Ramonde de l'Arbre qui les avoit données (4).

1367. — Pierre Rebelli, l'an 1367, donna à la chartreuse de Caors plusieurs cens et rentes qu'il avoit à Granéjouls (5), et douze sous de rente sur un jardin proche des Cordeliers.

1368. — Bernard du Clos, l'an 1368, et le 22 de may, donna à la chartreuse de Caors dix sous de rente sise sur un jardin au terroir des Ortals proche l'hôpital Saint-George (6).

1368. — Elisabeth d'Andral, l'an 1368, et le 9 de juillet, donna à la chartreuse de Caors tout le droit qu'elle avoit sur une maison

(1) Les de La Croix étaient seigneurs de Gironde, Lopès. Cf. Esquieu, *Essai d'Armorial*, n° 386, p. 158.
Nogaro, chef-lieu de canton, arrondissement de Condom (Gers).
Caillac, commune du canton de Luzech.
(2) Ms. Cahors : Taillade. Loubéjac, hameau de la commune de l'Honor de Cos, canton de La Française (T.-et-G.).
(3) Ms. Cahors (note, dans la marge, en face de : la rue du Temple) : « C'est la rue où logent présentement MM. Darnis et Izarn ». L'église paroissiale N.-D. de la Daurade occupait l'emplacement actuel du jardin de la Préfecture. Elle était aussi l'église conventuelle des moniales bénédictines (xiiie-xviiie s.). Cf. *le Vieux Cahors*, p. 189 sq. Le cens est la redevance que le roturier devait payer à son seigneur (Larousse, *Dictionn.*).
(4) Ms. Cahors : Raymonde.
(5) Granéjouls, ancienne paroisse, comm. de l'Hospitalet, canton de Castelnau-Montratier.
Revelli = Revel, Rebeau ?
(6) Ms. Cahors : « des Clos » ; et « terroir des Hortals ».

sise à la paroisse de Notre-Dame des Soubirous, confrontant d'une part avec la grande rue, etc. (1).

1373. — Raymond de Bernard (2), en 1373, donna à la chartreuse de Caors 4 sous et un carton de froment.

1375. — Bernard de Géraud des Maisons (*Geraldi de Domibus*), prébendier de l'église-cathédrale de Caors, l'an 1375, et le 23 de juin, institua son héritier universel le convent des chartreux de cette ville, et voulut être enterré dans leur église (3).

1376. — Guillaume de Talmaria (4), l'an 1370, et le 2 du mois de mars, donna à la chartreuse de Caors demy-carte de froment de cens et rente sur une terre et une vigne au territoire de la Clote, jurisdiction de Moncuc.

1382. — Noble Guillaume de Toron, chanoine et prévôt de l'église-cathédrale de Fréjus, l'an 1382 et le 8 de septembre, fit donation à la chartreuse de Caors de tous les biens meubles et immeubles, en quel endroit qu'ils fussent dans le diocèse de Caors (5).

1383. — Arnaud de Bernet, curé de l'église de Saint-Fort proche de Lauserte, l'an 1383 et le 21 de mars, légua par son testament à la chartreuse de Caors plusieurs rentes qu'il avoit dans la présente (6).

1383. — Raymond de Raymondis, de Caussade, l'an 1383 et le 10 de décembre, donna à la chartreuse de Caors dix sous de cens sur deux jardins au terroir de Campié, et douze deniers d'acapte (7).

(1) Notre-Dame des Soubirous (XIe s.) était située sur l'emplacement occupé par le jardin n° 13 de la rue des Soubirous. Cf. *le Vieux Cahors*, p. 196 sq.

(2) Est-ce un membre de la famille de Bernard mentionnée par Esquieu, n° 72, p. 25 ?

(3) Le prébendier est un clerc titulaire d'une prébende, c'est-à-dire d'un bénéfice capitulaire. Aujourd'hui on distingue, dans les chapitres cathédraux, les chanoines titulaires et les chanoines prébendés. Ces derniers occupent une stalle qui jouit d'un revenu. On « fonde » une stalle comme on fondait une chapellenie.

(4) Ms. Cahors : Valmaria. — La Clotte, hameau de la comm. du Boulvé, canton de Montcuq.

(5) Guillaume de Thouron, né au château de ce nom, près de Prayssac. La carte de Cassini l'appelle : le Teron.

(6) Ms. Cahors : Berner. — Saint-Fort, ancienne paroisse, comm. de Lauzerte (T.-et-G.).

(7) La maison de Raymond est une des plus illustres du Bas-Quercy. Cf. Esquieu, *op. cit.*, n° 591, p. 234.

Campnié, ancienne succursale, comm. de Flaugnac, canton de Castelnau-Montratier.

« Acapté » vient du mot latin *acaptes* que Du Cange traduit par : achats ou acquets.

1384. — Géraud de Salhac, marchand de Caors, l'an 1384, nous donna des rentes qu'il avoit à Saint-Sernin (1).

1384. — Gilbert de Bastide, prêtre de Caors, l'an 1384, et le 11 de juillet, fit hériter le convent des chartreux de cette ville, et voulut être enterré dans leur église (2).

1384. — Noble Raymond de Vassal, l'an 1384 et le 9 d'août, donna à la chartreuse de Caors tous les biens qu'il avoit à Avers, Lamprières et Caors, pour la fondation d'une chapelle dans l'église de ladite chartreuse (3).

1390. — Guillemette d'Auriole, l'an 1390 et le mardy devant la fête de Saint Hilaire, nous donna douze deniers de cens sur une vigne à Nouzières, plus six deniers de cens sur une maison à la Fondude, et douze deniers de cens sur une vigne à Jagut (4).

1393. — Gaillarde de Saint-Pierre, l'an 1393 et le 16 de décembre, fit donation de tous ses biens aux chartreux de Caors, et révoqua par un codicille le légat du droit de patronat de la chapelle de Sainte-Madelène fait en faveur du curé de Saint-Pierre, et le transporta en faveur de la chartreuse (5).

1395. — Jean de Pojade, notaire de Molières (6), et sa femme Cébélie de Cassand, l'an 1395 et le 8 de janvier, nous firent leurs héritiers. L'obit de Jean Pojade est marqué dans notre ancien calendrier le 13 de février.

1395. — Noble Aymerique de Buxurno (7), veuve de Pierre

(1) Ms. Cahors : Sailhac.
Saint-Sernin-du-Causse, comm. du canton de Lauzès, Saint-Sernin-de-Thézels, comm. de Castelnau-Montratier, ou bien Saint-Sernin-del-Bosc, comm. de Lauzerte (T.-et-G.).

(2) Ms. Cahors : Labastide.

(3) Avers = Vers. Les Vassal étaient seigneurs de Vers et de Lamprières. Cf. Esquieu, n° 697, p. 272 sq.

(4) La fête de saint Hilaire était célébrée alors le 13 janvier. — Nouzières, peut-être le hameau de ce nom, dans la comm. de Vire, canton de Puy-l'Evêque. — La Fondude (la Fondue ?), quartier de Cahors. Jagut ?
Le denier valait 1/12 de sou tournois.

(5) L'église paroissiale de ce nom était située entre les rues de la Préfecture et Saint-Pierre (aujourd'hui du Maréchal-Foch). *Le vieux Cahors*, p. 193.

(6) Ms. Cahors : Cébélie de Cossand.

(7) Le ms. de Cahors ajoute : de Boissières (Buxurno n'est, en effet, que la traduction latine de Boissières). Ms. Cahors : Rebelli. Lacoste (*Hist. Quercy*, III, 51) l'appelle à tort, car il s'agit d'une femme, Aymeric de Boissières. Boissières, comm. du canton de Catus. Cf. Lacoste, *op. cit.* ; Esquieu, *op. cit.*, n° 256, p. 96 sq.
Le Portail-Alban ou Albenc était une des portes de la ville (vers la place actuelle du Palais de Justice). La rue qui porte ce nom réunit le boulevard Gambetta à la place des Petites Boucheries. Pour l'origine de ce vocable (Arpenc ou Albans), cf. Lacoste (III, 123) et *Le vieux Cahors*, p. 266.

Revelli, l'an 1395 et le 13 de juillet, donna à la chartreuse de Caors une pièce de terre sise proche notre clos, sur le chemin qui va du Portal Albenc à las Cadourques.

1397. — Guillaume de l'Oncle (*de Avunculo*) (1), prêtre et habitant de Caors, l'an 1397 et le 28 septembre, institua ses héritiers les chartreux de cette ville, et voulut être enterré dans leur église.

1400. — Une comtesse d'Apramont (*de Apramo*) (2), dame de Roquecor (c'est du côté de Lauzerte), donna aux chartreux de Caors, quelque tems après l'an 1400, par son dernier testament quinze écuz d'or.

1406. — Guillaume Lastier (*de Asterio*) (3), bourgeois de Caors, l'an 1406 et le 8 d'août légua à la chartreuse de cette ville la troisième partie de ses biens.

1408. — Noble Guillaume Belom (4), de Puilaroque, donna à la chartreuse de Caors la grande forêt d'Aubrelong, comme il conste par l'acte de la mise en possession faite par le syndic de ladite chartreuse, l'an 1408 et le 8 de février.

1408. — Gaucelin de Drulhe, curé de Saint-Clair de Gourdon (5), l'an 1408 et le 4 de may, donna à la chartreuse de Caors quatre cartons de froment et un carton d'avoine de rente annuelle, etc... Son obit est écrit dans notre ancien calendrier le 12 de septembre.

1410. — Bernard Peytavi prêtre, l'an 1410 et le 18 de mars, nous donna diverses rentes, qu'il avoit dans les appartenances de la ville de Moissac (6).

1410. — Béraud de la Fon, curé de Saint-Pierre de Gandolez (*de Gandolano* (7), l'an 1410 et le 9 de janvier, nous donna une maison

(1) Une famille Deloncle subsiste encore dans les environs de Moissac.

(2) Les d'Aspremont étaient barons de Roquecor (cant. de Montaigu, T.-et-G.), seigneurs d'Estillac, coseigneurs de Miramont. (Esquieu, n° 33, p. 12) L'écu d'or avait la valeur approximative de 10 francs-or.

(3) Ms. Cahors : de Astier. G. Lacoste (III, 51) : de Lastier. Le ms. de Cahors ajoute : « Son obit est marqué dans notre vieux Calendrier le 18 du mois de janvier en ces termes : *Obiit Dominus de Asterio, magnus benefactor hujus romus.* » Peut-être un parent de Pierre de Lastié, notaire à Cahors en 1327. Cf. *Le Vieux Cahors*, p. 261.

(4) Ms. Cahors : Belon. L'Arbrelong, forêt de la comm. de Bach, canton de Lalbenque. Puylaroque, comm. du canton de Montpezat (T.-et-G.).

(5) Saint-Clair, comm. du canton de Gourdon.

Le carton ou quarton était égal à 28 litres ; 3 quartons composaient un sac.

(6) Le ms. Cahors ajoute : « Comme nous n'en jouissons pas présentement, il faut que ces rentes aient été échangées contre quelques autres fonds. » « Appartenances » est synonyme de dépendances.

(7) Gandoulez, paroisse de la commune de Montpezat (T.-et-G.). L'Esparre (comm. de Montfermier), est appelé Lespaire par Cassini. Lacoste mentionne (III, 242), Guillaumi de Lafon parmi les défenseurs de Cahors vers 1375,

et un jardin à l'Esparre, etc... Son obit est écrit dans notre ancien calendrier le 16 du mois de novembre.

1413. — Gaubert de Cades, l'an 1413 et le 6 de may, nous donna 20 sous de locaterie sur une maison et locaterie contigus sis près l'église de la place de la ville de Lauzerte (1).

1413. — Raymonde Boissière, l'an 1413, et le pénultième d'octobre nous fit donation de tous les biens qu'elle avoit à Lauzerte (2).

1414. — Dame Alvire de Coruhet (3), l'an 1414, donna à la chartreuse de Caors plusieurs cens et rentes, qu'elle avoit sur diverses maisons et jardins qui étoient entre le Portal Garrel et le Portal Albenc.

1417. — Géraud d'Albet, prêtre de Caors, l'an 1417 et le 28 de septembre légua à la chartreuse de Caors un clos sis au Piolat (4). C'est l'endroit où est présentement une partie du clos des Chanoines réguliers.

1418. — Jean Marin (5) ou Marini, marchand de Caors, l'an 1418, et le 15 d'octobre, choisit sa sépulture dans l'église des chartreux, et ordonna par son testament, qu'à ses funérailles il y eut dix torches de cire, chacune pesant une livre et demy, et les autres luminaires convenables à une personne de sa condition ; et que durant un an, chaque jour, à la messe des morts, l'on offrirait un demy-quart de vin, et un pain de la valeur de deux deniers, et une chandelle du prix d'un denier. Et légua à cette maison cinq livres payables une fois. Le tout fut exécuté, comme il conste par la quittance que nous avons encore ; laquelle notre Prieur fit aux exécuteurs de Jean Marin.

Proesse de Martin, veuve de Jean Marin, choisit pareillement sa

(1) Lauzerte, chef-lieu de canton, arrond. de Moissac (T.-et-G.).

(2) Le ms. de Cahors place ici une notice qui ne se trouve pas dans ms. Farneta : « Gaillard de Villeneuve, le 8 avril 1414, nous donna la forge de Montech, avec toutes ses appartenances, acaptes et autres droits seigneuriaux et fonda une chapellenie dans notre église afin que nous priassions Dieu pour luy et ses parents. » — Cf. Esquieu, *op. cit.*, n° 719, p. 281. Lacoste (III, 51) parle de Guillaume de Villeneuve.

(3) Ms. Cahors : Corhuet ; Lacoste (III, 242) : Cornhet, et Daymard (*Vieux Cahors*, p. 234) : Cornhuet. Alvire = Elvire. Le Portail Garrel ou Sagreste, démoli en 1735, était à l'entrée de la rue de la Mairie (du Maréchal-Joffre). Cf. *Vieux Cahors*, p. 34.

(4) Ms. Cahors : Dalbet. Le Piolat est donc dans l'enclos du Grand Séminaire.

(5) Probablement un parent de Pierre Marin, dont nous avons parlé précédemment. Les conditions de cette donation sont intéressantes, parce qu'elles décrivent les détails de l' « offrande » du pain et du vin qui constituent les « Oblats » liturgiques des premiers âges de l'Eglise.

sépulture au convent des chartreux dans le tombeau de son mari ; et ordonna par son testament qu'on lui fairoit les mêmes honneurs funèbres. Pierre Marin fit la même chose. Son obit est écrit dans notre ancien calendrier le 18 de janvier. Aygline de Martin, sa femme, ordonna aussi par son testament d'être enterrée dans notre église avec les mêmes cérémonies.

1421. — Jean Arnant (1) (ou peut-être Amant), curé de Castelnau-de-Monratier, l'an 1421 et le 27 de mars, donna aux chartreux de Caors le patronage de la chapelle de Sainte-Anne, serviable à l'église de Castelnau. Son obit est marqué dans notre ancien calendrier le 26 de juillet.

1435. — Raymond Robert, natif de Moncuc et habitant de Montauban, l'an 1435 et le 20 de mars, institua par son testament ses héritiers les chartreux de Caors.

1435. — Hélie Tissandier (*Textoris*), habitant de Caors, l'an 1435 et le 26 d'avril, fit son héritier le convent des chartreux de cette ville, et voulut être enterré dans leur église. Son obit est marqué dans notre ancien calendrier le 10 de may (2).

1442. — Jean Bessoneri, prêtre et habitant de Mongiscard, l'an 1442 et le 9 de février institua le convent des chartreux de Caors son héritier. Son obit est écrit dans notre ancien calendrier le 30 de mars (3).

1445. — Noble Jean de Gourdon, chevalier et seigneur de la Roque des Arcs, l'an 1386, donna aux chartreux de Caors une obole de cens et rente, qu'ils lui devoient à raison d'un pré, dit l'Escabousse, situé dans la juridiction de la Roque. Cette donation fut confirmée par son fis en 1448, le 19 de juillet. L'obit de Jean de Gourdon est écrit dans notre ancien calendrier le 21 de décembre (4).

1448. — Jordain de Mongralion, juge ordinaire de Caors et de Montauban, l'an 1448, nous donna six livres, etc. (5).

1465. — Jean du Puy, bourgeois de Caors, l'an 1465 et le 9 jour du mois d'avril donna à la chartreuse de cette ville le fief de Boulot,

(1) Ms. Cahors : Arnal.
(2) Petit-neveu du cardinal Bertrand Tissandier. Pour la famille de ce nom, cf. Albe, *Autour de Jean XXII*, I, 188-190 et II, 49-50 et 264-266 ; Lacoste, *op. cit.*, t. III.
(3) Montgiscard, chef-lieu de canton, arrond. de Villefranche (Hte-Gar.).
(4) Ms. Cahors : Escabasse ou Lescabasse, lieu-dit du hameau de Mels, comm. de Lamagdeleine, plutôt que les Cabassoles, comm. de Concots (cant. de Limogne). — L'obole valait 1/2 denier tournois.
(5) Le ms. Cahors reproduit intégralement cette donation avec etc...

paroisse de Saint-Pierre de la Chapelle jurisdiction de Caors, et le jardin avec le pressoir de l'huile qui est devant notre maison. L'obit de Jean du Puy est écrit dans notre ancien calendrier le 26 du mois de mars (1).

1467. — Noble ANTOINE DEL PÉRIÉ, habitant de la Bastide Marssa près de Beauregard, l'an 1467 et le 24 de décembre, donna à la chartreuse de Caors la part qu'il avoit au dixme de Milhac, terroir de Montagut près Caussade. Son obit est marqué dans notre ancien calendrier, le 6 d'avril (2).

1482. — Noble JEAN DE PUYPAYRON fut bienfaicteur de la chartreuse de Caors selon la charte de notre chapitre général de l'an 1482. Son obit est marqué dans notre ancien calendrier le 17 de juin (3).

1482. — JEAN VERTHES, avocat, l'an 1482, donna à la chartreuse de Caors cinq sous de rente anuelle sur tous ses biens (4).

1514. — BLAISE DEL SIRECH (*de Siru*), l'an 1514, et le 11 de may, donna à la chartreuse de Caors cinq sous de rente sise sur une maison confrontant la grand'rue, qui va de la Place de la Conque au Pont vieux (5).

1507. — JAQUES MERCIER, habitant de Caors, l'an 1507, et le 29 de janvier, institua les chartreux de cette ville ses héritiers. Son obit est marqué dans notre ancien calendrier le premier jour de février. Il ne fut pas pourtant enterré dans notre église ayant choisi sa sépulture au cimetière de Saint-Urcisse devant la chapelle des trépassez, où reposoient les corps de ses prédécesseurs (6).

1512. — RAYMOND CABROL, prêtre, l'an 1512 et le 10 d'octobre,

(1) Ms. Cahors : BOULOC. S'agit-il de Bouloc, comm. du canton de Lauzerte (T.-et-G.) ? Mais alors, où est Saint-Pierre-de-la-Chapelle, en la juridiction de *Cahors* ?

(2) Ms. Cahors : DU POIRIER (*de Piru*). — G. Lacoste (III, 52) : DE PIRET. Moulenq (*Docum. hist. Tarn-et-Garonne*, I, 340) mentionne Durand et Antoine del Périer, prieurs de Caylus, et (II, 218, 355) Guillaume de Piret, abbé de Grandselve.

Labastide, comm. de Beauregard, canton de Limogne. Saint-Pierre-de-Milhac, ancienne paroisse de la comm. de Caussade (T.-et-G.). — Cf. Moulenq, II, p. 269.

(3) Ms. Cahors : PUYPEYROU. Pechpeyrou. Seigneurs de Pechpeyrou (1210) et autres lieux. Cf. Esquieu, *op. cit.*, n° 555, p. 219 ; Albe, *Autour de Jean XXII*, II, 17.

(4) Ms. Cahors : VERLHES.

(5) Cf. Esquieu, *op. cit.*, n° 209, p. 80. — Le ms. Cahors indique, avec raison, 1504 comme date de cette fondation. 1514 est fautif.

(6) Le cimetière de Saint-Urcisse entourait le presbytère à l'est et au sud. Cette chapelle, dédiée à Saint-Michel, était naturellement le siège de la confrérie des âmes du Purgatoire. Cf. *Le Vieux Cahors*, p. 180 ; *Pouillé du diocèse de Cahors* (Dumas, 1679, ms. Biblioth. de Cahors), p. 13.

donna aux chartreux un certain espace de terre devant leur maison d'Avers (1).

1514. — Noble Pons de Gourdon, seigneur de la Roque des Arcs, l'an 1514 et le 9 de juin, nous donna trois deniers de cens et rente annuelle avec tous les droits de directe qu'il avoit sur la terre labourable que nous avons aux tuilleries de la Roque ; laquelle étoit autrefois un pré, et nous avoit été donnée par Elie Tissandier, habitant de Caors (2).

1514. — Pierre Lapergues, Jean Foissac et Déodat Hebrard, l'an 1514 et le 13 de novembre, nous donnèrent une pièce de terre sise dans la paroisse Saint-George de Salvignac, jurisdiction de Puilaroque (3).

1519. — Jean Carrié, curé de Cournou, l'an 1519 et le 19 d'octobre, nous donna la métairie de la Borde-Rouge. Son obit est écrit dans notre ancien calendrier le 23 d'octobre (4).

1527. — Raymond Tauran, boucher de Caors l'an 1527, et le 26... nous donna deux deniers tournois de cens et rente annuelle sise sur une vigne au terroir de Vayrols (5).

1531. — Noble Aymerie d'Auriole donna à la chartreuse de Caors vingt cartes de froment de rente annuelle sise sur la terre de Roussillon. Et cette donation fut ratifiée par noble Antoine d'Auriole l'an 1531 et le 1er d'avril (6).

1534. — Jean Gineste, habitant de Puilaroque, l'an 1534, donna à la chartreuse de Caors vingt écuz valans 27 sous la pièce. L'obit de Jean Gineste est écrit dans notre ancien calendrier le 19 de novembre.

1534. — Delphine Pousalgues, l'an 1534, et le 1er jour de décem-

(1) Avers = Vers.

(2) La Tuilerie, hameau de Laroque-des-Arcs, à une petite distance du bourg, en aval, rive droite du Lot.

(3) Saint-Georges de Salvagnac, comm. du canton de Caussade (T.-et-G.) ; cf. Moulènes, II, 311-313.

(4) Cournou, paroisse de la comm. de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, canton de Luzech. Les Chartreux conservèrent jusqu'à la Révolution cette propriété de la Borde-Rouge (comm. de Villesèque), où le Conseil général (1791) proposa de les installer, tandis que leur couvent serait vendu (Cf. Sol, *la Révolution en Quercy*, I, p. 401).

(5) Vayrols, comm. de Flaujac, canton de Lalbenque.

(6) Roussillon, comm. de Maxou, canton de Catus, non loin de Saint-Pierre-la-Feuille.

Antoine d'Oriole, chanoine de Cahors, oncle de Jean d'Oriole, évêque de Montauban, et d'Aymar d'Oriole, seigneur de Roussillon, Gironde et Peyrilles (1507). Cf. Lacoste, *op. cit.*, IV, 28.

bre, donna à la chartreuse de Caors une maison à Caussade située à la rue Saint-Gaussi, et un jardin au territoire de Caplepé (1).

1535. — Pierre Odol, l'an 1535 et le 5 de novembre donna à la chartreuse de Caors la portion qu'il avoit sur un pré, sis le long de la rivière de la Barguelonne, dans la paroisse de Saint-Jean de Sales (2).

1539. — Dom Jean Sarde (3) qui avoit été chanoine de l'église cathédrale de Bourges l'an 1539 (cette date doit être fausse, puisqu'il étoit prieur de Caors en 1531) et le ... de juin avant que de faire profession dans cette maison luy donna 25 livres de rente annuelle à prendre sur le port et métairie de Lazanay qui luy appartenoient. Mais comme c'étoit fort éloigné de Caors, ce bien fut vendu à un habitant de Bourges ; et les chartreux placèrent la somme qui provint de cette vente sur un autre fonds plus commode.

1549. — Jean Rivière, prêtre, l'an 1549 et le 8 d'avril, donna à la chartreuse de Caors une maison et jardin au lieu d'Avers, une terre en la paroisse de Veles, une vigne au terroir de la Garde, et une autre vigne au terroir de la Gardele (4).

1558. — Catherine de Crems dite de Charone, l'an 1558, et le 20 de novembre, donna à la chartreuse de Caors tous et chacuns ses biens (5).

..... — Bernard Sodré, notre domestique, nous fit ses héritiers, et voulut être enterré dans le cimetière de la maison (6).

1574. — Raymond Delbosc, prêtre de la Molerete, l'an 1574, et

(1) Ms. Cahors : Pouselgues. — Saint-Gaussi ou Odier, annexe de la paroisse (en latin, *S. Audœnus* (Ouen) ou *Oderius*). Cf. Moulenq, *op. cit.*, II, p. 250 sq. — Il faut identifier, semble-t-il, Capleplé ou Calape (ms. Cahors) avec Clapas, faubourg de Caussade.

(2) Ms. Cahors : Odal. Le même ms. appelle le pré « de Vis ».

Saint-Jean-de-Sales, ancienne paroisse de la comm. de Lauzerte (T.-et-G.), appelée aujourd'hui Saint-Jean-de-Salcamer, ou Salzamer (Cassini).

(3) Le ms. Cahors a omis la réflexion qui est entre parenthèses, laquelle est erronée puisque le ms. Farneta confond Dom *Jean* Sarde et Dom *Pierre* Sarde. Ce dernier a été prieur de Cahors, de 1531 à 1554.

Lazenay, comm. du canton de Lury, arr[t] de Bourges (Cher).

(4) Velles et La Gardelle, hameaux de la com. de Vers, canton de Saint-Géry ; La Garde, comm. de La Roque-des-Arcs, canton de Cahors.

(5) Ms. Cahors : « dite la Claronne », Cremps, comm. du canton de Limogne. — Entre cette donation et la suivante, le ms. Cahors a inscrit : Astord Marquès, hânt (habitant) d'Avers (Vers), l'an 1558, et le 20 novembre, donna à la Chartreuse de Caors tous et chacuns de ses biens.

(6) En ces temps de foi, les domestiques s'attachaient à leur maison ! Au reste, serviteurs et domestiques, en Chartreuse, constituent la « famille », et la chapelle où ils entendent la messe, s'appelle la « Chapelle de Famille ». *Domesticus* = a *domo* et a *domino*. Cf. *La Grande Chartreuse*, par un Chartreux, édit. 1930, Arthaud, Grenoble, p. 272.

le 7 d'octobre, donna à la Chartreuse de Caors tous et chacuns ses biens (1).

1574. — Natalis de Virtute. Dans la charte de l'an 1574, il y a : « *Obiit Venerabilis Dominus Natalis de Virtule Sacerdos benefactor domorum Caturci, de Castris et Villaefranchae.* » (2).

1576. — Jaques Valet, natif du lieu de Murat, et habitant de Caors, l'an 1576, et le dernier jour de janvier, donna à la Chartreuse de Caors par son dernier testament six cartes de froment de rente annuelle dans le vilage del Treil, paroisse de Fraissinet, avec tous droits de lots (ou lods) et ventes, acaptes et arrière-acaptes, et autres droits seigneuriaux. Et obligea son héritier de porter tous les ans ladite rente dans notre Chartreuse à la fête de saint Michel (3).

1580. — Jaques Servientis, habitant de Caors, environ l'an 1580 substitua la moitié d'une maison, et quelques autres biens à la Chartreuse de cette ville, de laquelle substitution elle tira la somme de trois cens vingt livres (4).

1581. — Henri 3, Roy de France et de Pologne. L'an 1581 et le 29 de décembre, donna aux Chartreux de Caors la somme de mille écuz sol, tant pour être plus particulièrement dans leurs dévotes prières, que pour leur donner moyen de relever de grandes pertes qu'ils avoient receues peu auparavant, lors de la prise de la ville par ceux de la religion prétendue réformée (5).

1581. — D. de Regourd. Quand la ville de Caors fut prise par les Huguenots, nos Pères furent menez prisonniers à la maison de M. de Regourd, second archidiacre de l'église cathédrale, qui leur ayant rendu de bons offices dans leur captivité. Les Chartreux

(1) La Molayrette, paroisse de la comm. de Flaugnac, cant. de Castelnau-Montratier.

(2) « Anniversaire de Vénérable Messire Noël de Vertu, prêtre, bienfaiteur de nos maisons de Cahors, Castres et Villefranche (de Rouergue). »

(3) Il ne s'agit pas ici de Murat en Auvergne, mais plutôt de Murat-Larave, ancienne paroisse de la comm. de Lamothe-Cassel, canton de Saint-Germain. Le Treil, hameau de la comm. de Frayssinet, canton de Saint-Germain. La Saint-Michel est célébrée le 29 septembre.

(4) Servientis est un mot latin, ce qui rend difficile l'identification du personnage. En 1432, un Jacques Servienti était curé de Sainte-Juliette (Lacoste, *op. cit.*, III, 390).

(5) Lacoste (III, 52) ajoute : « Ayant su que ces dignes religieux avoient beaucoup souffert lors de la prise de la ville par Henri de Navarre, [Henri III] leur fit compter une somme considérable d'argent. On peut dire en toute vérité, que si on les a comblés de biens, ils ne l'ont dû qu'à leurs vertus et à la vie régulière qu'ils ont pratiquée depuis leur fondation jusqu'à nous... Toujours, dans les temps de disette, leurs greniers ont été ouverts aux pauvres, et leur trésor à l'artisan et au bourgeois malheureux. » Cette dernière réflexion laisse entendre que ces moines avaient, et ont encore, la main généreuse et faisaient silencieusement la plus délicate des charités, envers les pauvres honteux. Lacoste livre en quelques mots le secret de la sainteté cartusienne : la fidélité à la vie qu'ils ont embrassée.

qui ne manquent pas de reconnoître les biens qu'on leur a fait, luy accordèrent une messe de la Ste-Vierge après sa mort dans la province d'Aquitaine : ainsi qu'il a été marqué dans la charte du Chapitre général de 1592 en ces termes : « *Obiit R^dus^ ac illustris Dominus de Regourd ecclesiae cathedralis caturcensis Archidiaconus habens missam de B^ta^ M^a^ in provincia Aquitaniae.* » (1).

1599. — Arnaud de Vinches, curé de la Bastide-Saint-Project, l'an 1599, nous donna la somme de dix écuz sol, valans trois livres la pièce. L'obit de ce bienfaicteur est écrit dans notre ancien calendrier, le 8 de novembre (2).

1599. — Magdalene de Merlanes, l'an 1599 et le 16 de novembre, donna à la chartreuse de Caors six cartons, un boisseau et un quart de froment, une géline et douze deniers de cens et rente sur certains fiefs en la jurisdiction de Molières (3).

1606 (?). — Dom François Le Viel, natif de la province de France, avant que de faire profession donna à la chartreuse de Caors la somme de deux cens écuz. Le mémoire d'où j'ay tiré ceci porte : qu'il fit profession en 1606. Et pourtant le billet de sa profession marque qu'il fit les vœux de religion sous D. Jâques Fradin, qui n'étoit pas encore Prieur (4). Ainsi je crois qu'il faut lire l'an 1616, non pas l'an 1606.

1606. — Dom Jean Ravier, natif de Lyon, avant que de faire profession, ce qu'il fit le jour de l'Assomption de la Ste-Vierge, l'an 1606, donna à la chartreuse de Caors trois cens livres (5).

1624. — Raymond Pinede, habitant de Caors, l'an 1624 et le 20 de janvier, institua son héritier le convent des chartreux de la même ville ; laquelle hérédité consistoit en quelque peu d'argent ; en quelques dettes actifs, et en une maison sise dans la paroisse de St-Urcisse. On la vendit pour le prix de 135 livres (6).

1628. — Le sieur Jean Bories, habitant de Caors l'an 1628, donna cent écuz à chaque communauté religieuse de cette ville. Et les char-

(1) Cf. *supra*, livre 1er.

(2) Ms. Cahors : Vinhes. Il s'agit ici de Saint-Projet, comm. du canton de Caylus (T.-et-G.). — Moulenq, *op. cit.*, II, p. 362.

(3) Molières, chef-lieu de canton, arr. de Montauban. La géline était la redevance d'une poule (*gallina*), que le fermier payait au propriétaire ou le serf au seigneur.

(4) Dom Le Viel, « natif du côté de Paris » (cf. *infra*, livre VII). Décédé à Cahors, le 4 avril 1649.

(5) Dom Ravier (ms. Cahors : Xavier), profès du 15 août 1606. Mort à Cahors le 30 novembre 1643.

(6) Il faut dire ici « convent » et non pas « couvent ». Le convent est la communauté, composée des capitulants, ou assemblée conventuelle. Le *couvent* est l'enclos des religieux mendiants et de la plupart des religieuses. Une Chartreuse est une « maison » de l'Ordre, ou un « prieuré ». Les moines et moniales habitent des *monastères*, soit abbayes, soit prieurés.

treux furent les premiers payez. Quelques années après, son frère appelé aussi Jean Bories, dans une certaine occasion rendit un très bon office à la chartreuse de Caors (1).

1628. — Jean Muratel, marchand de Caors, vers l'an 1628, institua son héritier universel le convent des chartreux de cette ville ; laquelle héridité consistoit en deux maisons, en deux vignes sises au terroir de Valnegré, en plusieurs meubles et denrées et en argent, lequel fut volé ; mais on recouvra la somme de deux mille cinq cens livres le 15 de septembre 1637 (2).

1632. — Dom Ange Dupuy, l'an 1632, avant que de faire profession, ce qui fut le jour de saint Jean-Baptiste, donna par son testament à la chartreuse de Caors la somme de mille livres (3).

1635. — Dom Joseph Curvalle, l'an 1635, avant que de faire profession ce qui fut le jour de saint Jâques Apostre, donna à la chartreuse de Caors 150 livres (4).

1639. — Dom Michel Cassagnhes, l'an 1639 avant que de faire profession ce qui fut le jour de saint Joseph, donne à la chartreuse de Caors la somme de 400 livres, et une chasuble de satin rouge garnie d'une dantelle d'or et d'argent (5).

1641. — Messire Verninac, prêtre de Caors, donna à la chartreuse de la même ville une maison sise en la paroisse de St-Urcisse sur la rue appelée des Affaichaires. Laquelle maison fut vendue pour le prix de six cens livres à André Rousseau, le 28 de février, l'an 1641 (6).

1641. — M. Antoine de Saint-Sulpice, grand archidiacre de l'église cathédrale de Caors, le 10 d'octobre 1641, donna à la chartreuse de Caors la somme de cens livres.

1648. — Dom Pierre Lion, l'an 1648, quelques jours devant sa profession donna par son testament à la chartreuse de Caors la somme de mille livres, lesquelles furent employées pour acheter une lampe d'argent. Laquelle fut ensuite dérobée ; mais les voleurs ayant été pris, qui étoient des enfans de condition, rendirent la valeur de la lampe, et quelque chose de plus. De quoy l'on acheta

(1) Les frères Jean Bories étaient-ils parents de Bories, conseiller au Présidial, qui se fit protestant à la fin du XVIe siècle ?

(2) Ms. Cahors : Martel.

(3) Dom Dupuy, « natif de Castelfranc, à trois lieues de Cahors, le 24 juillet (?) 1632 », sous le priorat de Dom Antoine Tixier.

(4) Dom Curvalle, « natif de Lautrec en Languedoc ». Décédé à Cahors le 13 mai 1653.

(5) Dom Cassanhes, « natif de Figeac » (cf. livre V, sa biographie) ; mort à Glandier (Limousin) le 1er mars 1665.

(6) La rue des Affraichaires ou Affachaires, ou rue des Tanneurs, était située paroisse Saint-Urcisse.

celle que nous avons présentement, où sont les armes de notre Fondateur. Elle coûta 1400 livres (1).

1652. — Frère Bruno de Lort, l'an 1652 avant que de faire profession donna à la chartreuse de Caors une maison qu'il avoit à Toulouse, laquelle fut vendue mille écuz. Mais D. Pierre Lion ayant fait prêter l'argent qui provint de cette vente à un M. de Toulouse à l'insceu de la communauté, ladite somme s'est perdue, ou au moins on n'en a tiré que peu de chose (2).

1655. — Gabriel Constant, prêtre et autrefois curé de Boissières l'an 1655, sur la fin du mois d'octobre, donna cinquante écuz à la chartreuse de Caors (3).

1656. — Jean Delmas, prêtre et évangélistier de l'église cathédrale de Caors l'an 1656, et le dernier jour de juin, donna à la chartreuse de cette ville la somme de cinq cens quatre-vingt-treize (*sic*) (593) livres.

1663. — Antoine d'Olive, avocat et habitant de Caors, peu de jours devant sa mort, qui fut au mois de décembre 1663, nous donna une chapelle d'argent estimée huict cens francs. Pour lequel nous fimes un office solennel des morts. C'est la chapelle qui est présentement à l'autel de D. Prieur (4).

1665. — Dom Joseph de Grouchet l'an 1665 avant que de faire profession donna cinq cens livres pour être employées à un soleil. Mais comme cette somme étoit trop modique pour faire quelque chose de beau, nous y ajoutâmes environ six cens livres, et nous fimes faire ce soleil que nous avons présentement, où il y a trois ou quatre cens rayons (5).

1667. — Le sieur... de Molières, secrétaire à la cour des Aydes l'an 1667, et le 23 de mars, nous donna cinquante écuz, et fut enterré dans notre église (6).

1689. — Guillaume Pougeti, ancien domestique de notre maison l'an 1689, et le dernier jour du mois de mars, nous donna par son testament cent livres (7). (*A suivre*).

(1) Dom Pierre Lion, « natif de Toulouse », prieur de Cahors (1663-1684). Cf. livre IV, sa biographie.

(2) Frère Bruno de Lort, « natif de Toulouse », profès du 6 octobre 1652. (Cf. livre V, sa biographie). Mort à Cahors le 8 juin 1691.

(3) Boissières, comm. du canton de Cahors.

(4) D'Olive : « Famille de Cahors qui tire sa noblesse de la charge d'avocat-général en la Cour des Aides de Montauban. » Esquieu, *op. cit.*, n° 542, p. 215. L'autel de D. Prieur est l'autel de l'Oratoire du Prieur. En Chartreuse, on célèbre les messes privées dans des chapelles séparées, et l'une d'elles, voisine de la cellule priorale, est réservée au Prieur.

(5) Dom de Grouchet, « natif de Crépy-en-Valois », profès du 19 avril 1665. Le soleil est un ostensoir.

(6) Il s'agit peut-être d'un membre de la maison de Molières. Cf. Esquieu, n° 509, p. 201.

(7) Guillaume Pouget ou du Pouget, mais la particule n'est pas une preuve de noblesse, de même qu'il existe des familles nobles qui n'ont pas la particule.

LE TEMPLE DÉTRUIT (1)

La Forteresse meurt quand on la démantèle,
Mais le temple, brisé, vit plus noble ; ....
Edmond Rostand.
(La Cathédrale).

A. M. Pierre Bayaud, chartiste.

Ruine solitaire, honneur de la vallée,
Qui sous un ciel limpide élève son mur gris,
L'église offre toujours à l'âme désolée,
Un divin réconfort d'inestimable prix.

Une vigne sauvage étreint le sanctuaire
Où la foi des aïeux érigeait un autel
Que possède peut-être un obscur antiquaire,
Souvenir qu'illumine un rayon éternel.

Jamais aux murs croulants d'une âpre forteresse
Que l'ennemi détruit par le fer et le feu,
L'outrage n'a gravé le signe de noblesse
Qui couronne un vieux mur où l'on a prié Dieu.

Temple, image d'amour, au-dessus de la plaine
Dressant dans la clarté d'humbles débris du chœur,
Incline le passant à l'oubli de la haine,
Et fais fleurir en lui la charité du cœur.

Jean Monteil,
Membre correspondant.

(1) Eglise de Vilaris, près Catus.

LES OPPIDA DU QUERCY
et
LE SIÈGE D'UXELLODUNUM
(51 av. J. C.)

Comme celui d'Alésia et de tant d'autres lieux consacrés par la résistance suprême de la Gaule contre la conquête romaine, l'emplacement de l'oppidum d'Uxellodunum a été très controversé.

Avant d'apporter, à la solution de cette question, une contribution matérielle que nous supposons décisive, il nous a paru bon d'ébaucher un rapide aperçu sur l'histoire de la Gaule et les circonstances qui ont amené la chute de son peuple.

Nous avons également cherché à préciser quel était l'état militaire du Quercy à la fin de l'Indépendance gauloise, puisque, d'après César, c'est dans cette province qu'en eut lieu le dernier épisode.

Les personnages qui en sont les héros en prendront, pensons-nous, un singulier relief.

I. Rapide coup d'œil sur l'histoire de la Gaule avant la conquête

Pendant de longs millénaires, le territoire de la Gaule fut occupé par des populations multiples dont nous ne connaissons que l'outillage en pierre et en os, ainsi que les œuvres d'art que certaines d'entre elles ont laissées dans nos cavernes. Leur état social, leurs mœurs, leurs noms même nous resteront éternellement inconnus. Nous savons seulement que, de tous les peuples qui ont vécu pendant les Ages de la Pierre, les premiers étaient chasseurs et pêcheurs, et les tout derniers seulement, à l'Age de la Pierre Polie, étaient agriculteurs et possesseurs d'animaux domestiques (1).

Les populations de l'Age du Bronze furent, elles aussi, adonnées

(1) Déchelette. — *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, Paris, Picard, 1910.
Armand Viré. — *Cavernes et rivières souterraines. Leur rôle dans l'économie du globe et dans l'évolution des sociétés humaines*. Bull. Soc. Let., Sc. et Arts de la Corrèze, Tulle, 1933.

à l'agriculture et paraissent avoir été assez pacifiques. C'est à ces dernières que les Anciens paraissent avoir appliqué le nom de Ligures. Les Ligures sont donc les plus anciennes populations qui portent un nom dans notre histoire

Avec l'usage du fer, vers l'an mil avant J.-C., apparaissent sur notre sol de nouveaux peuples, les Gaulois ou Galates, qui absorbent une partie de l'ancienne population, et refoulent le reste vers les Pyrénées, les Alpes et le Plateau Central.

Leur régime social paraît avoir été, au début surtout, aristocratique et théocratique. C'est, pendant plus de cinq cents ans, la belle période de l'Empire gaulois.

Après s'être solidement implantés dans leur nouvelle patrie et y avoir prospéré, ils essaiment au dehors et étendent, par des invasions successives, leur puissance sur une grande partie de l'Europe.

Les plaines du Mein et du Rhin, ainsi que les pentes du Jura Souabe, deviennent colonies gauloises. Les Alpes autrichiennes et styriennes sont également conquises.

Sur les bords du Danube, ils se rencontrent avec Alexandre le Grand (335 av. J.-C.). Après sa mort, ils envahissent la Macédoine, puis leur grand chef, le Brenn, les précipite sur la Grèce. Ils pillent les villes, les sanctuaires et finalement le temple de Delphes, le centre religieux le plus riche et le plus vénéré de la Grèce antique. Mais ils sont finalement arrêtés par les Grecs (279). Conduites par Bellovèse, d'autres bandes conquièrent le nord de l'Italie avec Milan comme centre ; puis se groupent autour de Brescia et de Vérone, puis de Bologne, puis de Sinigaglia (Sena Gallica), et s'approchent de Rome.

Ils battent les Romains à l'Allia (390 av. J.-C.) et finalement envahissent Rome, qui les revit plusieurs fois dans son voisinage.

La terreur du nom gaulois était à son comble et les sénateurs romains tremblaient sur leur siège curule.

Mais Rome était en plein développement. Elle avait de la volonté, de la patience et une prévoyance politique inflexible. Pendant trois siècles, à travers les changements de régime, les guerres étrangères et les guerres civiles, elle prépara et poursuivit sa revanche, tantôt par la force, tantôt par l'intrigue.

En 225, les Romains détruisent une grosse armée gauloise près de Télamon. En 222, ils prennent Milan, puis défont les Insubres et les Boiens (196-191), nations gauloises qui avaient jadis conquis le nord de l'Italie. Ce n'est qu'en 154 que le consul Quintus Optimus passe avec une armée la frontière des Alpes et défait les Oxybiens et les Déciates, sous prétexte de venger les offenses reçues par leurs

alliés de Marseille. Les Romains ont un pied en Gaule et en profitent pour conquérir par étapes tout le sud du pays qui devient province romaine, depuis Vienne jusqu'à Toulouse.

Ils arrivent ainsi jusqu'aux limites du Quercy, sur les bords de la Garonne avec Castelsarrasin (1) et sur les bords du Tarn où ils absorbent le Tasconi (environs de Montauban) et les Moissagais, et débordent sans doute dans le Bas-Quercy. C'est de là que vient probablement la distinction que fera plus tard César entre les Eleutheri Cadurci ou Cadurques libres et les Cadurques soumis à Rome un siècle avant lui.

En même temps, leurs commerçants se répandent dans la Gaule du Nord et leur servent parfois d'ambassadeurs. Diviser pour régner, telle est la maxime romaine. Le Sénat donne à certaines nations le titre d'*amis et alliés* du peuple romain, pressentant qu'un jour ce titre leur fournirait un prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures de la Gaule. C'est hélas ! ce que nous verrons bientôt.

Pendant ce temps, la situation se modifiait chez les Gaulois. Leur trop grande puissance amena leur décadence.

L'état politique et social se modifiait. D'aristocratique, il devenait semi-démocratique. Les diverses nations se déchirent entre elles. Dans leur sein même, naissent et se développent des rivalités de clans et de familles, et, dans la même famille, ainés et cadets se disputent le pouvoir. Plus d'autorité centrale, même nominale, comme au temps d'Ambigat, roi des Arvernes (vers 400 av. J.-C.), qui possédait l'autorité sur toute la Gaule.

Pourtant, vers le milieu du IIe siècle avant notre ère, le peuple arverne avait réussi à faire de nouveau, de toute la Gaule, un seul état, des Pyrénées aux Alpes, au Rhin et à l'Océan, et nos Cadurques, qui avaient été de tous temps alliés, sujets ou clients des Arvernes, devaient y tenir un rang fort honorable.

Certes, l'Empire arverne ne correspondait pas à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui d'un grand Etat centralisé. C'était plutôt une confédération de peuplades diverses, conservant une grande partie de leur autonomie, et n'obéissant que dans certaines occasions au suzerain auvergnat. Parfois même, certains vassaux refusaient toute obéissance. C'est ainsi que les Eduens, dont l'ambition grandissait, cherchent à supplanter les Arvernes et acquièrent une certaine hégémonie sur leurs voisins. Ils avaient, depuis longtemps, contracté alliance avec les Romains : alliés et amis du peuple romain, dit César.

(1) Camille Jullian. — *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 190, Paris, Hachette, 1923.

En 121 av. J.-C., ils se prennent de querelle avec les Allobroges. Bituit, roi des Arvernes, soutenant ces derniers, fait ravager le territoire éduen. Les Eduens appellent à leur secours les Romains, qui envoient le consul Cneius Domitius Ahenobarbus. Bituit tente de négocier, mais en vain. Il doit intervenir et soutenir les Allobroges. Arvernes et Allobroges sont vaincus. Certes, Rome n'abusa pas encore de sa victoire. Elle n'était pas prête, et, en politique prudente, elle se contenta d'élever des trophées près des lieux de la victoire. Ce n'était encore qu'une emprise morale.

Cependant, sous prétexte de la négociation d'une paix définitive, Domitius attire Bituit, le retient par trahison et l'envoie à Rome. Le Sénat, aggravant encore le procédé déloyal de son représentant militaire, interne Bituit à Albe, et le fait assister comme vaincu au triomphe de Domitius. Après quoi, comme tous les rois vaincus, il fut étranglé dans la prison Mammertine.

La royauté arverne s'effondre avec lui ; et il ne reste plus, autour de cette nation, que le Quercy, le Velay, le Gévaudan et le Rouergue.

En même temps, les Eduens reçoivent le titre de *frères et consanguins* du peuple romain. Des conventions politiques et commerciales unissent aux Romains les Séquanes de la Franche-Comté, les Nitiobriges de l'Agénais et diverses tribus de l'Aquitaine. L'emprise de Rome se resserre de plus en plus.

Vainement, un autre chef arverne, Celtil, tente de restaurer l'empire arverne. Il y réussit en partie, mais il tombe victime de ses propres sujets et est mis à mort comme aspirant à la tyrannie (vers 75 av. J.-C.).

Les rivalités de clans et de nations continuent et les alliances avec l'étranger se développent ; les uns se liguent avec les Romains, les autres avec les Germains.

Ils appellent à leur secours les uns et les autres : politique dangereuse entre toutes, car l'allié devient parfois le maître.

C'est ce qui arriva vers l'an 60 av. J.-C.

Les Séquanes, en querelle avec les Eduens, appellent à leur secours les bandes germaniques d'Arioviste. Les Eduens vaincus envoient le druide Divitiac implorer le secours des Romains. C'est alors qu'intervient César (1).

Dès le début, il brise l'élan des Helvètes qui commençaient à émigrer vers l'Ouest de la Gaule, en passant par la Province romaine. Ils gênaient son passage... et ses projets futurs. Il en tue ou dis-

(1) C.-Julius Cœsar. — *De bello gallico*, libri VIII.

perse les deux tiers et renvoie les autres dans leur pays. Puis il s'attaque à Arioviste et le défait complètement. Etant à pied d'œuvre, sous divers prétextes, il commence la conquête de la Gaule.

Une guerre de huit longues années s'ensuit. Les nations se défendent. Mais, par ses intrigues, en attisant en sous main les vieilles rivalités des nations, en soudoyant les cadets de famille contre les aînés, autant que par la puissance et la discipline de ses armées, César asservit les nations les unes après les autres.

Vercingétorix, fils de Celtil l'Arverne, parvient un instant à soulever de nouveau toute la nation. Il succombe à Alésia (52 av. J.-C.) et va terminer, captif, à Rome, son tragique destin.

La prise d'Alésia est l'avant-dernier grand fait de cette guerre sanglante ; celle d'Uxellodunum en est le dernier.

C'est par la défense d'Uxellodunum que notre Quercy entre dans l'histoire et prend un rôle de premier plan. C'est pour cela que les Quercynois cherchent depuis bien longtemps à fixer, d'une façon définitive, l'emplacement de cette célèbre forteresse. Nous allons voir s'ils y ont réussi.

II. Etat militaire du Quercy vers le moment de la conquête. Les Oppida (1)

Nous ne possédons sur le Quercy aucun document historique antérieur à la conquête romaine.

C'est donc uniquement par l'étude du sol et les fouilles archéologiques que nous pouvons avoir une idée, — encore que bien incomplète, — sur l'état du pays aux époques qui avoisinent l'arrivée de Jules César.

La population devait y être assez nombreuse et répartie à peu près également partout.

Dans presque toutes les communes du Causse, on rencontre en plus ou moins grand nombre des *tumuli* ou sépultures du premier âge du fer.

Lorsque l'on a affaire à des guerriers, ils sont souvent ensevelis avec leurs armes, ou tout au moins une partie d'entre elles, épées, poignards, flèches, et même leurs objets de toilette (miroir de bronze,

(1) Oppidum (au pluriel Oppida), est un mot latin qui signifie forteresse, ville forte. C'est le terme qu'emploient César et les autres auteurs romains, sans que nous sachions de quel vocable se servaient les Gaulois.

Un Castellum (au pluriel Castella), représente chez les Latins une enceinte fortifiée de moindre importance ; ce mot équivaudrait à peu près à nos termes : *fort* ou *fortin*.

rasoirs, pinces à épiler, etc. (fig. 1) ; car les Gaulois étaient fort propres et fort coquets (1).

En l'absence de ce mobilier, on y rencontre des vases, rarement intacts, mais brisés en de nombreux fragments. Avec la patience qui le caractérise, notre confrère André Niederlender a pu en reconstituer quelques-uns, brisés en plus de cent morceaux. Quelques-uns d'entre eux atteignent l'élégance des beaux vases grecs ou romains.

Lorsque les Gaulois arrivèrent dans notre pays, leur coutume était d'inhumer les morts et de les recouvrir d'un amas de terre et pierre qu'on nomme *Tumulus*.

Vers la fin du premier âge du fer (400 environ av. J.-C.), on voit apparaître la crémation, et parfois un mode mixte où la partie

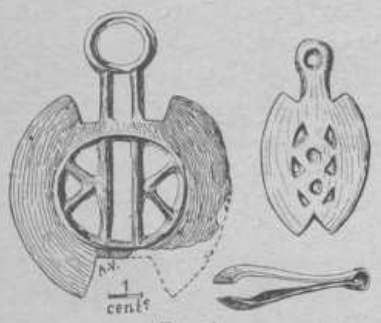

Fig. 1
Rasoirs et pince à épiler en bronze récoltés par A. Viré et A. Niederlender dans les tumulus de Padirac et de Rocamadour.

supérieure du corps est brûlée et le reste enseveli tel quel. J'ai trouvé des exemples de cette coutume — qui a été d'ailleurs constatée dans les cimetières de Hallstatt même — dans des tumuli de Padirac (2).

A part les habitations dont nous parlerons à propos des oppida, nous ne connaissons presque que les cimetières, car les emplacements des villages ou maisons ont, jusqu'ici, échappé à la sagacité des chercheurs.

Nous avons pourtant rencontré quelques habitations troglodyti-

(1) Jullian. — *Hist. Gaule*, II, 419 ; — Diodore, V, 28, 2 ; — Strabon, IV, 4, 3 ; V, 28, 3.
(2) A. Viré. — *Tumulus hallstattiens de Loubressac et Padirac*. Bull. Soc. Préhist., 22 mars 1923.

ques : aux Igues de Magnagues, près de Carennac (1) ; à la Grotte-Bâtie de St-Sosy (2) ; à la grotte du Bourgnétou, près de Pinsac (3) ; enfin, au Cuzoul-des-Brasconnies, près de Blars (4). Nous y avons récolté d'innombrables fragments de poterie, des fibules, colliers d'ambre, lances en fer, etc.

Un exemple d'habitations de plein air a été reconnu à Roucadour, commune de Thémines (5), par MM. Niederlender et Lacam. Il en existe deux autres encore, mal explorées, au-dessus des grottes de Lacave et près de l'Igue-St-Sol, dans la même commune.

Les fouilles nous ont, par contre, beaucoup mieux renseignés sur les habitudes guerrières de nos populations entre l'an mil environ av. J.-C. (6) (début du premier âge du fer) et la conquête romaine (fin du deuxième âge du fer).

Notre Haut-Quercy (département du Lot) possédait plusieurs places fortes, que les Romains ont nommées Oppida, réparties sur divers points du territoire et surtout au nord du pays. Leur superficie atteint et dépasse parfois cent hectares, complètement entourés de fortifications. En outre, certaines petites places fortes semblent répondre au type appelé, par les Romains, des Castella.

Ces enceintes étaient-elles habitées d'une façon permanente ou ne servaient-elles de refuges qu'en temps de guerre ? C'est là une question qui a été fort discutée au début du XIXe siècle, notamment par Dulaure et de Golbery (7), mais qui est toujours restée en suspens. Pour notre province, il semble toutefois qu'elles fussent habitées en permanence, car César nous dit que Luctérius *s'adjoignit les habitants* de l'oppidum d'Uxellodunum, qui avaient été jadis sous son autorité (...Oppidum Uxellodunum occupat suis et Drappetis copiis, *oppidanosque sibi conjungit*...). De plus, Castagné a pu fouiller à Murcens plusieurs fonds de cabanes. Par contre, à l'Impernal de Luzech, je n'ai encore rien trouvé de tel.

Ces enceintes sont très inégalement réparties sur le territoire du Haut-Quercy. Si l'un d'eux, Murcens, se trouve presqu'au centre du département, celui des Césarines est situé tout au nord-est, près

(1) Id. — *Poterie hallstattienne aux Igues de Magnagues. Ibid.*, 29 mars 1912.
(2) Id. — *Poterie plombaginée de la Grotte-Bâtie, à St-Sosy. Ibid.*, 25 avril 1912.
(3) A. Viré. — *La Grotte du Bourgnetou.* Congr. Préhist. de France, Tours, 1910.
(4) A. Viré et Jean Lebaudy. — *Le Cuzoul des Brasconnies*, com. de Blars. *Ibid.*, 26 juin 1924.
(5) Inédit.
(6) Nous donnons ces dates d'après Déchelette, sans nous en porter garant. Camille Jullian donne des dates postérieures.
(7) *Mem. Soc. Antiquaires de Fr.*, t. II.

des frontières des Arvernes, et celui du Puy-d'Issolud (Uxellodunum) se place tout au nord, sur les frontières des Lémoviques. Le castellum de la Tour de Bourzolles (commune de Souillac) est près des frontières des Petrocorii.

Quant à l'Impernal de Luzech, bien qu'assez voisin encore des Petrocorii, il est, comme le petit oppidum de Béars (commune d'Arcambal), en plein territoire cadurque.

Nous ne connaissons aucun oppidum au sud du Lot ; peut-être pourrait-on en trouver sur le Causse de Limogne qui ne semble pas avoir été exploré à ce sujet. M. A. Dorchain, de Vidaillac, vient précisément de nous signaler près de chez lui quelque chose qui pourrait bien ressembler à un castellum.

Plusieurs points en Quercy ont été proposés comme emplacements possibles d'Uxellodunum, Cahors et Capdenac, par exemple.

Cahors, fondée peut-être, par ordre d'Auguste, pour la population émigrée de Murcens, appelée Divona, puis Caturca après le IIIe siècle après J.-C., fut l'élégante capitale gallo-romaine du Quercy ; les restes romains y abondent dans le sous-sol ; mais aucune espèce d'indice de forteresse ou d'habitat gaulois n'y a jamais été rencontré, ce qui l'exclut de la lutte. Il en est de même de Capdenac : les fouilles de Champollion-Figeac (1) n'y ont fait retrouver qu'une hache néolithique et des fragments de vases gallo-romains de la Graufesenque ; il ne saurait donc être question de donner un nom à un oppidum dont on n'a retrouvé aucune trace matérielle.

Ceci dit, nous allons passer rapidement en revue les oppida qui nous sont connus.

L'Oppidum des Césarines (fig. 2)

Situé aux limites des terrains primitifs du Plateau Central et des Causses du Quercy, dans les communes de St-Jean-Lespinasse et de St-Médard-de-Presques, l'oppidum des Césarines domine de ses trois promontoires aigus le site de la coquette cité de St-Céré et du beau château de Montal. Le promontoire central seul parait avoir été fortifié par les Gaulois; les deux autres qui l'entourent ne l'au-

(1) Champollion-Figeac. — *Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*. Paris, Impr. royale, 1820.

Les seules trouvailles signalées par Champollion, en septembre 1816, consistent en un liard de Louis XIII, des tessons de vases vernissés, des débris de vases romains gris et rouges, et, plus bas, une hache en serpentino, une flèche en bronze et des pierres de fronde. Tous ces objets, ajoute-t-il, « ont indiqué des débris gaulois » ! ! ! Il faut dire à sa décharge que l'archéologie protohistorique n'avait pas encore été abordée.

raient été, d'après Castagné (1), qu'aux temps mérovingiens. C'est donc de la partie centrale seule que nous avons à nous occuper ici.

Diverses fouilles ou recherches y ont été effectuées par l'abbé Paramelle, le procureur Calvet (2) et l'agent-voyer Castagné.

L'oppidum nous apparaît comme un grand plateau triangulaire, barré complètement dans la partie sud par une grosse muraille de pierres sèches. Son altitude moyenne est de 295 mètres ; il domine la vallée de la Bave, affluent de la Dordogne, de 145 mètres. Sa superficie est d'une quarantaine d'hectares.

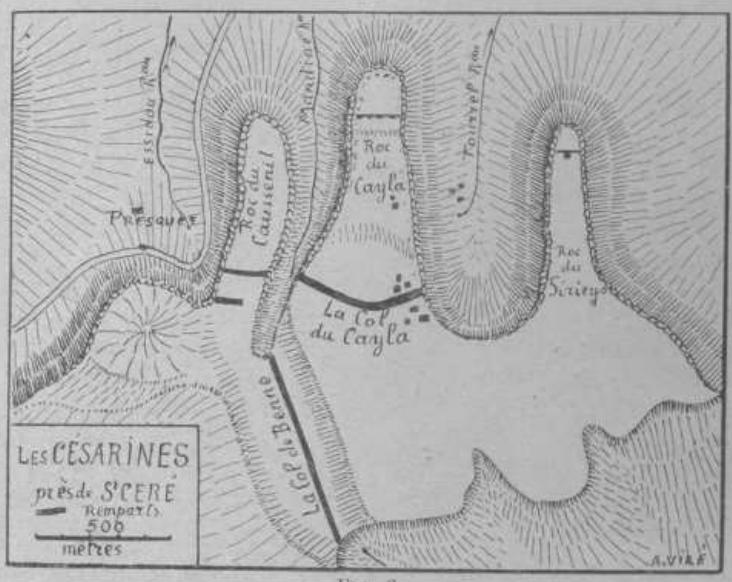

FIG. 2

Plan de l'oppidum des Césarines
(d'après Castagné et les relevés de A. Viré).

La muraille défensive, dite La Col, est située au sud, là où le promontoire se rattache aux plateaux de la Gineste. Longitude ouest : 0° 54 ; latitude, 49° 824. Elle se compose de deux parements de pierres sèches, plates naturellement, soigneusement choisies, mais

(1) E. CASTAGNÉ. — *Mémoire sur le camp des Césarines, près de la ville de St-Céré (Lot)*. Congr. Soc. franç. d'Archéologie, à Senlis, en mai 1877.

(2) DELPON. — *Statistique du Lot*, Paris, 1831, t. I, p. 418 (d'après les recherches de l'abbé Paramelle. — CALVET : *Ann. stat. et adm. du Lot*, 1835. — CHAUDRUC DE CRAZANNES : *Essais arch. et hist. sur le Quercy*, 2e cahier, Cahors, Plantade, 1839.

non retouchées, posées à plat les unes sur les autres. Entre les deux parements, des pierres brutes, de diverses dimensions, sont jetées sans ordre (fig. 3). Le parement externe est incliné à 25 % environ. Quant au parement interne, celui qui regardait l'intérieur de la place, les fouilles de Castagné ont montré qu'il se composait de quatre gradins superposés, formant comme une sorte de quadruple chemin de ronde (fig. 3). Le gradin inférieur a 1 m. 70 de haut sur 1 m. 80 de large ; le second, 1 m. 50 de haut sur 2 m. 30 de large ; le troisième, 1 m. 60 de haut sur 2 m. de large. Tous trois sont inclinés à 25 %. Quant au 4e, on n'en a retrouvé que la base, le reste

Photo A. Viré.

Fig. 3

Rempart des Césarines

En bas, le parement, en haut, l'intérieur de la muraille.

s'étant écroulé par le temps, et ses débris ont recouvert tout l'ensemble de la muraille qui ne présente plus que l'aspect d'une longue levée pierreuse, comme le montre notre figure 4. L'ensemble repose sur le rocher. Ses dimensions sont de 12 m. 50 à la base et 4 m. au sommet ; la hauteur devait être d'environ 7 m. en général et atteignait 12 m. en certains points. Sa longueur est de 580 mètres.

Dans les éboulements de la partie supérieure, on a recueilli une énorme quantité de galets de rivière, ronds ou ovoïdes, de 3 ou 4

centimètres, qui formaient certainement une provision de pierres de jet accumulée au sommet du rempart.

Quant aux crêtes des falaises qui circonscrivaient l'oppidum, elles sont encore garnies d'un grand nombre de quartiers de roc brut, dont plusieurs ont plus d'un mètre cube (fig. 5) ; ils reposent en équilibre sur des pierres de petites dimensions ; presque tout le pourtour en était encore garni au temps de Delpon, il y a un siècle ; un certain nombre ont été, depuis, projetés au dehors par les bergers. C'étaient évidemment des rocs destinés à être basculés sur l'assaillant.

Photo A. Viré.

Fig. 4
Vue de l'ensemble du rempart des Césarines

Un certain nombre d'objets appartenant aux époques de Hallstatt et de la Tène ont été rencontrés dans l'intérieur de cet oppidum : l'abbé Paramelle y récolta des aiguilles ou poinçons en os et en bronze, des fusaïoles, des bouts de flèches, des poteries, sans compter nombre de débris postérieurs, car la pointe du plateau a été habitée et bastionnée à une basse époque romaine. Castagné y a récolté des poteries qu'il indique comme gauloises, sans rien préciser. Enfin, un habitant de l'oppidum, M. Maynard, a recueilli, vers l'extrémité

septentrionale, en 1929, des fragments de bracelets et divers objets, ainsi qu'une monnaie en bronze de Luctérius (1) (fig. 6).

Nous pouvons, semble-t-il, considérer cet oppidum comme occupé et fortifié dès l'époque hallstattienne, entre les années 800-500 av. J.-C., sans pouvoir préciser davantage.

L'Oppidum de Murcens

Murcens est un vaste oppidum de 150 hectares, situé dans la

Photo A. Viré.

FIG. 5

Au sommet de l'enceinte des Césarines
rocher en équilibre sur de petites pierres, destiné à être balancé sur les assaillants.

commune de Cras, entre le ruisseau de Vers et le ruisseau de Gironde ou de la Rause (fig. 7).

Longitude ouest, 0°87 ; latitude, 49°50 ; altitude, 316 m. C'était l'oppidum central du Quercy et probablement sa principale ville.

(1) A. VIRÉ. — *Trois trouvailles de monnaies en Quercy*. Bull. Soc. Etudes du Lot, Cahors, 1931.

Entouré complètement par les murailles que nous allons décrire, ce plateau se rattache au Causse par un isthme ou étranglement de terrain. Les remparts ont de 6 à 10 m. de haut selon les points, la partie la plus élevée se trouvant au col, point le plus faible de la forteresse.

Ce rempart présente, dans toute son intégrité, le type décrit par César à propos des murailles d'Avaricum : un enchevêtrement de poutres, rectangulairement disposées, par lits alternatifs, jusqu'au sommet, et consolidées à chaque croisement par de grandes fiches en fer (fig. 8, n°s 3 et 4). L'intervalle entre les poutres était rempli par un amas de matériaux meubles, pierres, terre, débris de poterie, etc., le tout consolidé, du côté de l'extérieur comme du côté de l'intérieur, par un solide parement de pierres sèches (1). Cela for-

Fig. 6
Monnaie de Luctérius
trouvée aux Césarines et grossie deux fois.

mait un bloc épais, compact, que les pierres mettaient à l'abri de l'incendie et les poutres à l'abri du bélier.

Castagné (1), qui y opéra des fouilles importantes vers 1865-75, fit, dans l'intérieur de la place, des trouvailles importantes qui toutes se rapportent à l'époque gauloise. En particulier, il y récolta diverses pointes de flèches gauloises, à l'exclusion de tous objets romains. Comme monnaies, des pièces dites « à la croix », genre de pièces dont partie peut être attribuée aux Tectosages (2), partie aux Cadurques, des monnaies des Bituriges, des monnaies de Nimes, etc. Il recueillit aussi des poteries, des moulins à grains et

(1) Castagné. — *Mém. sur les ouvrages de fortification des oppidums gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal*, Tours, Bouserez, 1875 ; — L'abbé Cuquel : *Uxellodunum à Murcens*, Cahors, 1865 ; — Delpon : *Statistique du Lot*.

(2) Adrien Blanchet. — *Traité des monnaies gauloises* ; — A. Vimé : *Trois trouvailles de monnaies, loc. cit.*

constata l'existence d'importants foyers de forges dits « à la Catalane », où furent sans doute fabriquées les énormes quantités de flèches en fer (fig. 27, n°° 1, 6, 7, 8) servant à assembler les poutres entre elles. Il a calculé en effet qu'il n'était pas entré dans ce rempart moins de 11.200 kg. de fer.

Il a pu retrouver l'emplacement d'un certain nombre de maisons, bâties en pierres sèches ou en torchis, le plus souvent rondes, par-

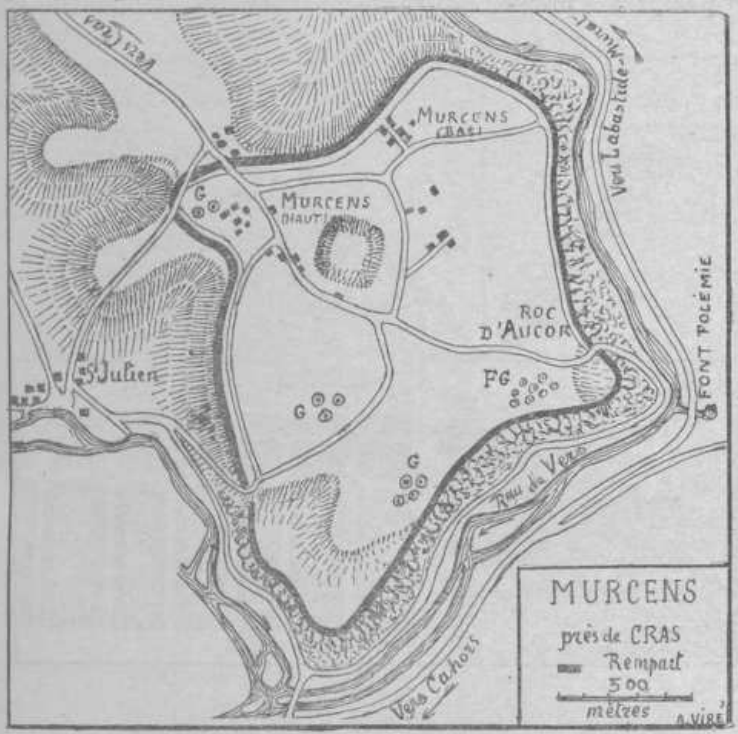

FIG. 7

Plan de l'oppidum de Murcens (d'après Castagné)
(G : fonds de cabanes. FG : forges gauloises).

fois elliptiques ou carrées. Leur sol a fourni de nombreux débris de poterie et des ossements d'animaux, des clous en fer, des grains des colliers, des bracelets, des fibules, des fusaïoles, une tarière (fig. 27).

Malheureusement, les fouilles n'ont pas été assez poussées pour nous permettre de savoir s'il existait, à l'intérieur de l'oppidum, une

grosse agglomération permanente. Il serait intéressant de les reprendre, mais cela serait, à l'heure actuelle, bien coûteux.

Les sépultures qu'il y retrouva sont toutes à incinération, par conséquent de l'époque de la Tène. Les cendres des morts étaient renfermées dans des amphores, toutes couchées les unes à côté des autres, rarement alignées, le plus souvent placées sans ordre et sans symétrie.

On pourrait, à première vue, s'étonner de voir nos Gaulois ainsi

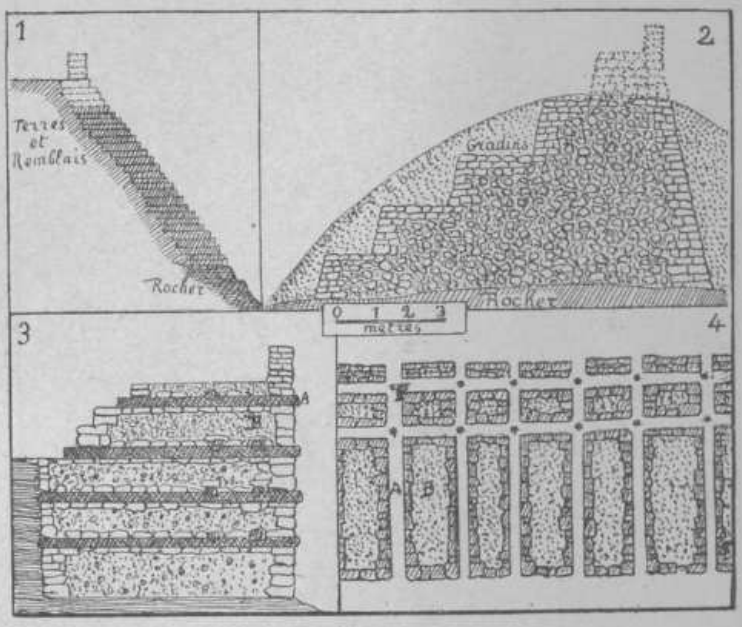

Fig. 8
Coupe des remparts de :
1. Le Puy-d'Issolud ; 2. Les Césarines ; 3. Murcens ;
4. Plan de la muraille de Murcens : A. poutres ; B. pierres sèches ;
F. Fiches d'assemblage en fer.

ensevelis dans des amphores, vases considérés, à juste titre, comme grecs, italiotes ou carthaginois. Mais, contrairement à la croyance commune, toutes les amphores ne datent pas, chez nous, uniquement de la période gallo-romaine ; les amphores italiotes y ont précédé de beaucoup cette période. C'était, comme nous le verrons plus loin, des récipients ayant contenu des vins étrangers.

Celles de Murcens ont une contenance variant de dix à cinquante litres. Beaucoup contenaient, avec les cendres humaines, des dents de cheval et un assez grand nombre de clous de boucliers, ayant chacun deux têtes rondes réunies par une tige de deux à trois centimètres.

A quelle époque Murcens a-t-il été fortifié ? Il ne semble pas que les fouilles de Castagné aient révélé d'autres remparts que les murailles à poutres clouées, d'autres sépultures que des incinérations. Il semblerait donc, *jusqu'à nouvel ordre*, que cet oppidum ne dût pas remonter aû delà de la période de la Tène et fut, par conséquent, un de nos plus jeunes oppida. Il fut toujours plus ou moins habité après la conquête, et il renferme encore quelques maisons.

L'Oppidum du Puy d'Issolud (fig. 9)

Longitude ouest, 0° 703 ; latitude, 49° 904.

Le sommet de ce plateau a été fortifié lui aussi d'une façon formidable. Les 80 hectares qui le forment sont entourés d'un énorme et triple rempart continu.

L'enceinte extérieure est, comme aux Césarines, en pierres sèches et brutes ; mais elle est d'une technique toute différente, elle consiste en un revêtement incliné de pierres sèches, recouvrant et soutenant des levées de terre (fig. 8, n° 1).

Par places, cependant, elle forme un mur plein de 5 m. 50 de haut, avec des gradins comme à Murcens. Elle n'a pas moins de 4.500 mètres de long.

Au sommet, règne une plate-forme de 10 à 15 m. de large.

L'intérieur de cette enceinte est divisé en plusieurs parties par des levées en terre formant compartiments. Cette disposition est-elle purement stratégique ? Il est permis d'en douter et peut-être ne faut-il y voir que des séparations entre divers clans. C'est ce que des fouilles méthodiques permettraient vraisemblablement d'établir.

Quoi qu'il en soit, il constitue un oppidum de grande classe et capable de résister à toutes les surprises. Comme on le verra plus loin, César lui-même, malgré toute son armée, le considérait comme imprenable de vive force. L'intérieur de l'oppidum ne présentait aucun point d'eau. Les habitants s'alimentaient à une fontaine extérieure, en contrebas des remparts, largement défendue elle-même par des fortifications accessoires, et dont il sera longuement parlé plus loin.

Le rempart du Puy-d'Issolud date-t-il de l'époque de Hallstatt, ou de celle de la Tène ? Les fouilles ne nous l'ont pas appris. Castagné, qui y a fait des recherches moins importantes qu'à Murcens, n'y a pas rencontré de fonds d'habitations. Divers objets ont été trouvé isolément : des monnaies d'Emporiae et de Nimes, et une monnaie de Luctérius ; des poteries gauloises, quelques meules à

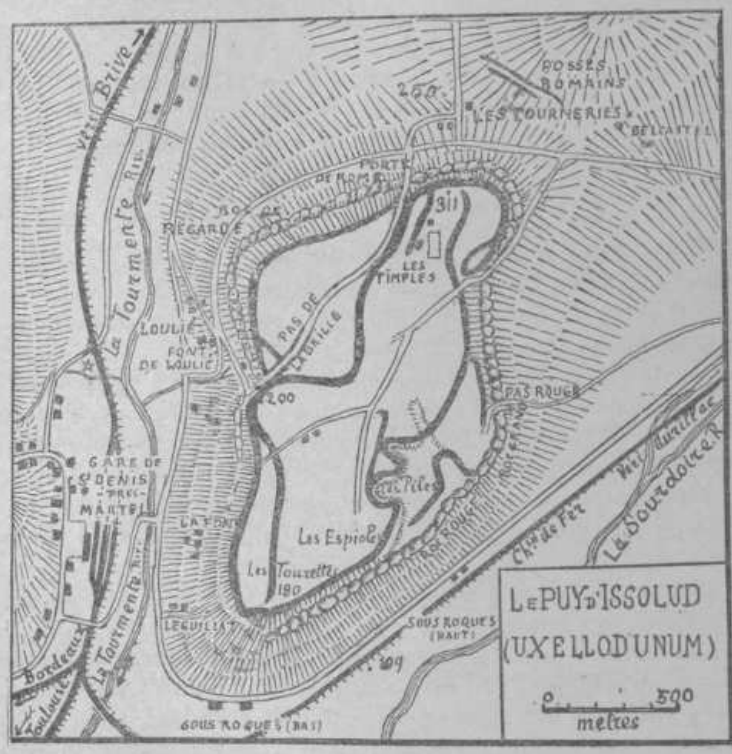

Fig. 9
Plan du Puy-d'Issolud

grains et un certain nombre de vases à incinération, contenant les cendres des morts. En dehors des fouilles sommaires de Castagné et d'une tranchée que j'y fis en 1913, aucune espèce de recherche n'a été faite dans l'intérieur de l'oppidum. Une exploration complète serait pourtant bien désirable.

L'oppidum de l'Impernal à Luzech (fig. 10, n° 1)

Longitude ouest, 0° 703 ; latitude, 49° 44.

La première mention en est due à Castagné qui y exécuta des fouilles sommaires. Nous y entreprîmes nous-même des recherches en 1913, puis à partir de 1920, avec l'aide du Comité d'Initiative de Luzech, présidé par le distingué docteur Pélissié, assisté de nombreux habitants de Luzech.

Comparé aux trois précédents, l'Impernal est un petit oppidum, sa superficie n'étant guère que de 16 hectares.

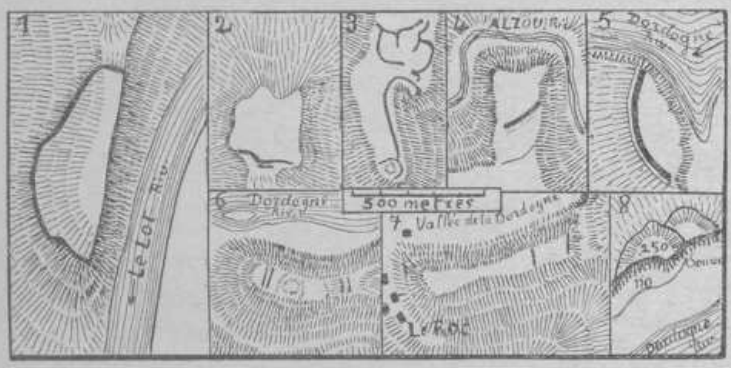

Fig. 10

Petits oppida ou castella (d'après les relevés de A. Viré)
(Toutes ces figures sont à la même échelle que les oppida des Césarines, Murcens et le Puy-d'Issolud).

1. L'Impernal ; 2. Béars ; 3. La Tour de Bourzolles ; 4. St-Cirq-d'Alzou ; 5. La Roque, à Montvalent ; 6. St-Hilaire-de-Goudourlet ; 7. Le Roc ; 8. Rochers Monges.

Son altitude est de 123 mètres, dominant la vallée du Lot de plus de 100 mètres (1).

Le pied de la montagne renferme une petite grotte habitée à l'époque magdalénienne ; les pentes et le sommet d'un premier redan (Pech de la Nène) ont été occupés à l'époque néolithique.

C'est à celle de Hallstatt, 7 ou 800 ans av. J.-C., que le sommet ou Impernal proprement dit a été fortifié. Le plateau de l'Est domine

(1) Castagné. — *Oppida... ;* — A. Viré : *Guide du Lot*, Paris, Masson, 1907 ; — Id., *Les fouilles projetées à Luzech* Bull. Soc. préhist. fr., IX, 1912 ; — Id., *Les fouilles de 1913 à l'Impernal, ibid.*, X, 6 juin 1913 ; — Id., *L'oppidum de l'Impernal à Luzech*. Les fouilles d'Uzerche et du Puy-d'Issolud, *ibid.*, X, 10, 1913 ; — Id., Les fouilles de 1922 aux oppida de l'Impernal, du Puy-d'Issolud, de Montmerlhe de Buzeins et de la butte de Maourélis, *ibid.*, XX.

à pic la vallée du Lot ; au Sud et à l'Ouest, il est bordé par des pentes coupées d'escarpements. Au Nord, il se rattache au plateau voisin par un col surbaissé (fig. 11).

C'est en ce point, le plus vulnérable, que fut édifié le premier rempart.

Là, nos propres fouilles ont révélé, pour la première fois en

Fig. 11

Luzech et ses environs

A. La ville ; B. Le Pech de Nène ;
C. L'Impernal.

Quercy, un type de rempart dit *calciné*. Ce genre de construction avait été, jusqu'ici, rencontré surtout dans l'Est.

Il se compose d'un amas de chaux vive enrobant des moellons bruts, et parementé au moins vers l'extérieur. La chaux est devenue dure par le seul fait des pluies et des intempéries. Nous sommes donc encore loin du mortier, qui n'apparaît chez nous qu'après la conquête. Cette chaux a été calcinée sur place et nous avons pu

retrouver les énormes tas de cendres provenant des foyers qui l'ont cuite (1). L'épaisseur de ce rempart paraît avoir atteint 3 m., avec une hauteur égale. Les poteries et objets divers nous reportent à environ 7 ou 800 ans avant J.-C. (époque de Hallstatt).

Ce n'est que plusieurs siècles plus tard, vers 150 av. J.-C., que nous voyons apparaître un autre genre de rempart, le mur à poutres clouées dans son intérieur. Il enserre l'oppidum sur les côtés nord, ouest et sud ; à l'est, il ne paraît pas avoir existé, la raideur des falaises le rendant inutile.

Ce n'est pas ici le lieu de décrire ce genre de rempart, bien connu par ailleurs (2). Qu'il nous suffise de rappeler qu'il se compose d'un

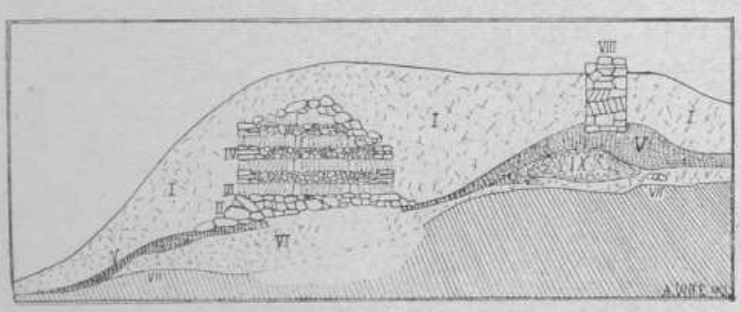

Fig. 12

Coupe des remparts de l'Impernal (d'après les fouilles de A. Viré)

I. Eboulis modernes. — II. Substructions du rempart à poutres. — III. Poutres. — IV. Parement et remplissage de pierres sèches. — V. Couche archéologique hallstatienne. — VI. Eboulis anciens. — VII. Rocher. — VIII. Muraille mérovingienne. — IX. Reste du rempart hallstatien dit « Calciné ».

certain nombre de poutres superposées dans le sens de la longueur et dans celui de l'épaisseur de la muraille, et reliées entre elles par de grandes fiches en fer. De la terre et des pierres remplissent les intervalles et un parement de pierres plates règne sur chaque face (fig. 12).

Notre rempart de l'Impernal nous a révélé une curieuse coutume des Gaulois et nous a montré que des cérémonies dédicatoires et propitiatoires avaient eu lieu lors de son édification.

(1) A. Viré. — *Les fouilles proto-historiques de Luzech, du Puy-d'Issolud et d'Uzerche.* Bull. Soc. préhist. fr., t. X, 18 décembre 1913, p. 687.

(2) Cesar. — *De bello gallico,* VII, 23 ; — Castagné : *Mém. sur les oppidums... ;* — Bulliot : *Sur les remparts de Bibracte.* Ann. de l'Institut des Provinces et Congrès scient., 2e série, 12e vol., Paris, 1870, et Mém. Soc. Eduenne, 1872 à 1885.

Nous savions, par les auteurs anciens, que de telles cérémonies avaient lieu chez les Romains et les Italiotes ; nous l'ignorions pour les Gaulois.

Des sacrifices humains y avaient parfois lieu et les victimes y étaient ensevelies sous l'une des portes de la nouvelle cité.

A l'Impernal, nous n'avons pas retrouvé la porte principale, car, à la place où, logiquement, elle devait se trouver, une forteresse a été élevée à l'époque mérovingienne.

En contact avec le mur occidental de cette forteresse, nous retrouvons notre mur à poutres bien conservé (fig. 13).

Or, chacune des trois travées les plus rapprochées de ce mur contenait une sépulture spéciale (fig. 13 et 14).

Dans la première, un crâne entier de jeune enfant, dont la pre-

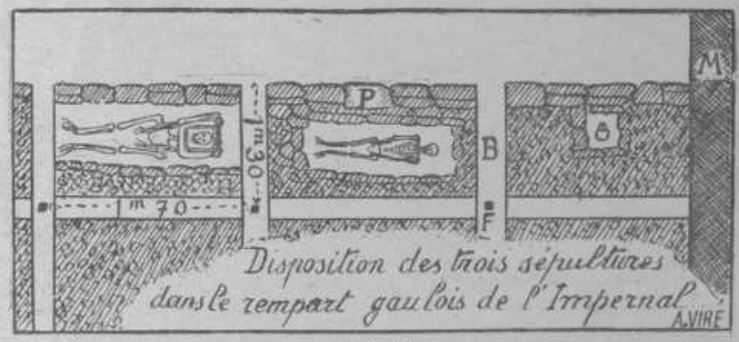

Fig. 13

Les trois sépultures dans l'intérieur du rempart à poutres de l'Impernal
(M. Forteresse mérovingienne. — B. Poutres. — F. Fiche d'assemblage des poutres).

mière dentition n'est pas sortie, avait été soigneusement déposé sur une pierre plate dans l'intérieur du mur, la face tournée vers l'extérieur. Dans la seconde, tout un squelette d'enfant d'environ 7 ans, était allongé dans le remplissage du mur, près du parement extérieur. Dans la troisième, était encore une sépulture, celle d'un adulte cette fois, mais beaucoup plus extraordinaire que les autres (fig. 14). Le corps était allongé sur le dos. La tête était séparée du tronc. Sur le thorax, était posée une grosse pierre plate de 0 m. 55 de long sur 0 m. 45 de large. C'est sur la face supérieure de cette pierre qu'était placée la tête, absolument intacte, et entourée d'une sorte de caisson de pierres plates posées de champ. L'atlas était encore en connexion avec le crâne, tandis que l'axis était réuni au reste de la colonne vertébrale. Il y avait donc eu décapitation.

Le rempart n'ayant pas été remanié en ce point, nous devons considérer ces sépultures comme des sépultures gauloises rituelles, et faites au cours de cérémonies destinées à attirer perpétuellement la protection divine sur la cité.

De nombreux objets de la fin de l'Indépendance gauloise ont été

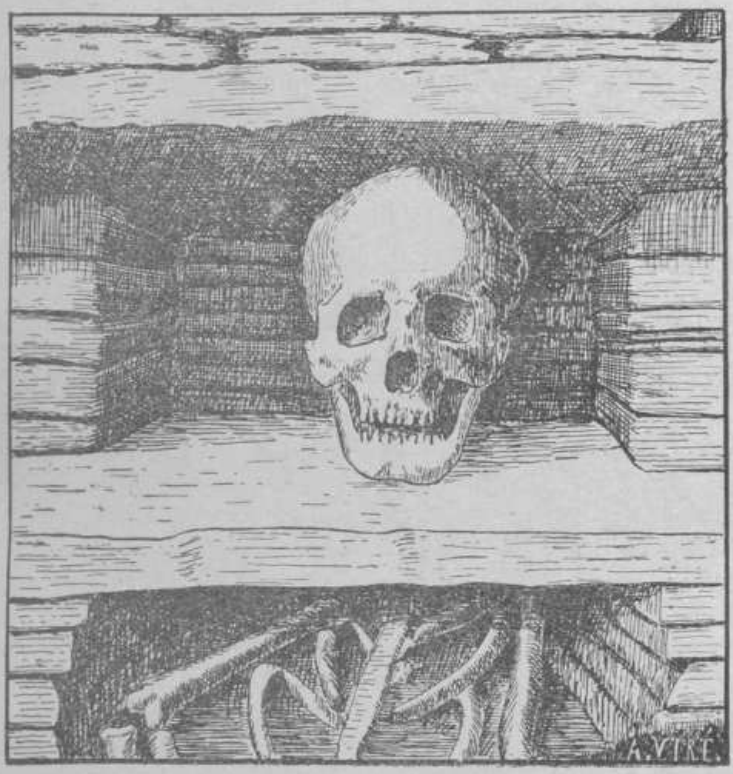

Fig. 14
Détail de la sépulture d'adulte dans le rempart à poutres de l'Impernal

recueillis vers ces remparts : pointes de flèches, javelots, bagues, fibules, boutons émaillés, poteries, perles de verre, monnaie des Turones, etc. (fig. 15, 16, 17).

Toutes les trouvailles faites au cours des fouilles ont été réunies par nos soins dans un intéressant petit Musée, installé à la Mairie et consacré uniquement à l'Impernal.

Le petit oppidum ou castellum de Béars ou Biars
(*commune d'Arcambal*) (fig. 10, n° 2)

Ici, nous avons affaire à une très curieuse petite enceinte des bords du Lot. Longitude ouest, 20° 88 ; latitude, 44° 50.

Son existence resta longtemps ignorée des préhistoriens et des archéologues et ce n'est qu'en 1929 que je l'abordai (1) et en fis la fouille avec Roger Bulit.

Cet oppidum se dresse sur un promontoire abrupt au milieu de la grande boucle du Lot, qui s'avance au nord jusqu'en face de Vers; il est plus accessible au nord, où ses pentes encore raides vont se

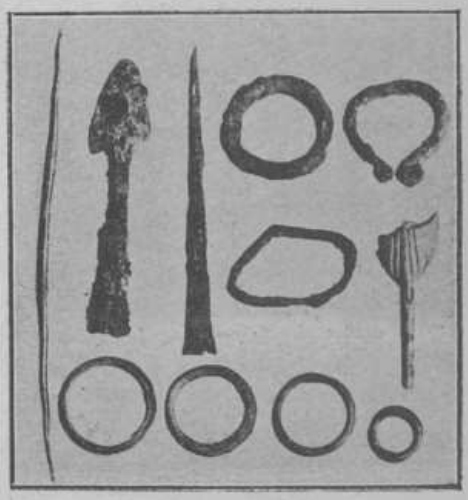

Fig. 15
Pointes de flèches et anneaux de l'Impernal

relier à la plaine de Béars. Au sud, le promontoire s'étrangle et se creuse d'un ravin transversal qui constitue une sorte de col entre les deux rives du Lot, qui l'entoure d'une vaste boucle.

Ce col a été barré d'une grosse muraille de pierres sèches (fig. 18), aboutissant des deux côtés aux à-pic, et dont la largeur totale est d'environ 200 mètres. La superficie du plateau est de 3 à 4 hectares seulement.

Des divers Castella du Lot (fig. 10)

Nous connaissons divers autres points défendus par des fortifications ; mais leur étude n'a pas encore été abordée suffisamment.

(1) A. Viré et Roger Bulit. — *L'oppidum de Biars*, S.P.F., 1929, n° 12.

Outre les caps barrés de St-Cyr-d'Alzou (commune de la Pannonie) (n° 4) de Merle (commune de Rocamadour), et de Corronzac (commune de Cabrerets) qui, jusqu'ici, n'ont rien donné d'antérieur à la période romaine, mais qui seraient à revoir, il y a la longue crête barrée du Roc (n° 7), dominant la Dordogne en face de Souillac, la butte fortifiée du château de la Roque (commune de Montvalent) (n° 5), les fortifications en pierre sèche de la Tour de Bourzoles (commune de Souillac) (n° 3), de St-Hilaire de Goudourlet (commune de Pinsac) (n° 6), des Rochers-Monges (commune de St-Sosy)

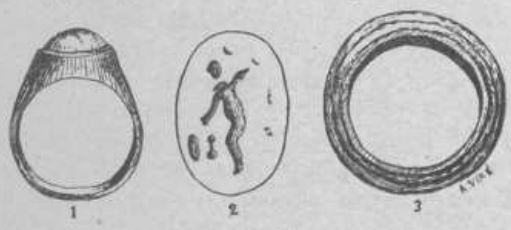

Fig. 16
Bague à entaille et anneau trouvés à l'Impernal.
(2, l'entaille grossie).

(n° 8). Il y en aurait d'autres, semble-t-il, aux environs de Caniac et sur le Causse de Limogne.

Tous ces petits ouvrages ne sont peut-être pas antérieurs à la conquête. Mais quoi qu'il en puisse être de l'attribution et de la date qui pourraient leur être données, nous voyons, d'ores et déjà,

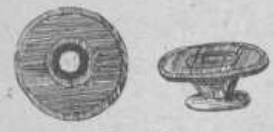

Fig. 17
Bouton émaillé blanc, rouge et vert de l'Impernal.

de quel formidable armement défensif était pourvu notre Quercy lors de l'arrivée de César et nous ne serons pas trop étonnés de l'anxiété de ce conquérant — qui perce à travers un texte pourtant bien calculé — lorsqu'il aborda le pays avec la crainte de ne pouvoir en finir une fois pour toutes avec la résistance de la Gaule.

Uxellodunum lui paraissait si fort et si bien approprié à son rôle qu'Hirtius déclare qu'il ne pouvait, en aucune façon, être pris de vive force, et que, ajoute Paul Orose, l'attaque n'eut servi qu'à faire détruire les légions sous la ruée de l'ennemi.

(*à suivre*). Armand Viré.

NÉCROLOGIE

M. l'Abbé CASSAN

Curé de St-Pierre-Liversou, Chapelain de la Cathédrale (1861-1936)

M. l'abbé Victor Cassan était membre de la Société des Etudes du Lot, depuis vingt-cinq ans. Il s'intéressait beaucoup aux travaux de la docte Compagnie et nul n'en lisait, avec plus de ferveur, le résumé succinct dans le bulletin trimestriel.

Il éprouva une grande joie lorsque, par ses soins, une superbe peinture qui décorait l'abside de son antique église fut dégagée du badigeon qui la recouvrait et, pour en assurer la conservation, il s'employa de toute son activité à la faire inscrire, ainsi que son église, sur la liste des monuments historiques.

M. l'abbé Cassan voulut donner, à la Société des Etudes, la primeur de sa découverte : il en fit tirer de belles photographies qui sont dans nos archives et par les soins d'un critique d'art qualifié, la description de cette œuvre d'auteur inconnu en démontra la valeur documentaire.

A tous ces titres, la mort de M. l'abbé Victor Cassan attriste la Société des Etudes du Lot qui offre à sa famille ses respectueuses condoléances.

X.

***

M. Louis-Jean JAUFFRET

En ouvrant la séance du lundi 17 février, M. le Président s'est exprimé en ces termes :

« J'ai le pénible devoir de vous faire part du décès de notre estimé confrère, M. Louis-Jean Jauffret, survenu le mardi 11 février après une très courte maladie.

« M. Louis-Jean Jauffret était né à Digne le 23 août 1879 et, en quelque sorte enfant de la balle, avait toujours appartenu à la grande administration qu'est la Banque de France, puisque son père y

avait fait sa carrière et que lui-même y débuta en novembre 1899 après avoir passé un brillant concours d'entrée.

« Successivement commis à Valence et à Marseille, il obtint, en 1911, le poste de confiance de caissier à Grasse. C'est de là qu'en 1926, il vint remplir la même fonction à Cahors jusqu'en 1934.

« C'est là que nos concitoyens ont pu apprécier son inaltérable bonne humeur, sa charmante amabilité et sa grande compétence facilitée par une profonde connaissance des affaires.

« En épousant Mlle Tailhade, une des filles de l'ancien notaire de Castelnau-Montratier, il devint notre compatriote d'adoption, et, l'heure de la retraite venue, il se fixa à Cahors.

« Il entra dans notre Société en 1930 et, immédiatement, nous conquit par sa joviale cordialité et son inlassable dévouement auquel jamais nous n'avons fait appel en vain.

« La Société des Etudes s'associe de tout cœur au deuil cruel qui frappe Mme Jauffret et ses deux charmants enfants et nous les prions d'agréer l'expression émue de notre compassion et de nos sincères regrets. »

X.

Excursion de la Société des Etudes du Lot en 1936

L'excursion de la Société des Etudes aura lieu dans la première quinzaine de juin. La ville de Figeac qui possède de si remarquables édifices et de si intéressantes maisons particulières du moyen âge sera visitée.

On s'y rendra par la délicieuse vallée du Célé en s'arrêtant très probablement à la Pescalerie, Sauliac, Marcilhac et Espagnac.

L'après-midi, s'il est possible, on ira voir le site grandiose de Capdenac-le-haut pour ensuite prendre la pittoresque vallée du Lot en faisant une halte à Larroque-Toirac...

La date définitive, le programme détaillé et les prix seront communiqués en temps utile.

J. C.

BIBLIOGRAPHIE

« **Histoire de Toulouse** », par Henri RAMET.

Un des Présidents d'honneur de notre Société, M. Henri Ramet, Premier Président honoraire de la Cour d'Appel de Toulouse, nous a donné une histoire de Toulouse, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est la très bien venue.

Les Toulousains, les amis de Toulouse, et quel est le Quercynois qui ne fut pas, un jour, Toulousain, qui ne reste pas ami de Toulouse, attendaient une histoire de Toulouse.

Sans doute, on a beaucoup écrit sur Toulouse ; très généralement, les auteurs ont bien dit ce que le lecteur attendait d'eux. Encore, tout dernièrement, M. Armand Praviel nous donnait une « Toulouse » où il évoquait « Toulouse la Morte, Toulouse la Moderne, Toulouse des Poètes, etc. » Mais, justement, c'était là, moins une histoire chronologique de la ville qu'une « somme » ou un « miroir » pareil à ceux dans lesquels les savants du Moyen-Age se plaisaient à grouper, dans un ordre logique ou poétique, leurs connaissances ou leurs rêves sur une portion de savoir humain.

Une histoire doit suivre l'ordre chronologique. La véracité est la première qualité d'un historien. Or, M. Edmond Haraucourt, dans une préface qui, tout en étant fort élogieuse, ne l'est pas trop, écrit que l'auteur a voulu rester un juge impartial du passé et dire la vérité, rien que la vérité et, si possible, toute la vérité. Nous constatons, en lisant l'histoire de Toulouse de M. Henri Ramet, que le but a été atteint.

Chaque chapitre du livre forme un tout complet et nous offre un tableau d'une époque ou d'un siècle de la vie de la ville.

Le tout est écrit d'une plume alerte et bien taillée.

Au bas des pages, il y a bien quelques notes qui auraient pu trouver place dans le corps du récit ; leur lecture n'alourdit pas trop la marche du lecteur.

A la fin de chaque chapitre, une bibliographie, qui doit être complète, permet à celui qui voudrait creuser une question d'aller lui-même aux sources. Une table alphabétique facilite la recherche rapide d'un nom, d'un fait, d'un épisode à celui qui ne peut, pour l'instant, lire le livre en entier.

Les illustrations sont nombreuses et bien venues. L'impression est soignée.

Le livre, bien qu'il ait dû être tiré à un grand nombre d'exemplaires, aura sûrement une réimpression : s'il s'est glissé quelques erreurs de détail, une date peu sûre, un nom estropié, elles seront corrigées.

Nous désirerions que l'ouvrage, qui compte bien près d'un millier de pages, et qui est, de ce fait, assez pesant, soit rendu plus maniable en étant divisé en deux volumes. Cela ne saurait offrir une bien grande difficulté.

Si un lecteur passible redoutait pour son budget une grosse dépense par l'achat de *l'Histoire de Toulouse*, de M. Henri Ramet, nous le rassurerions tout de suite en lui confiant que le prix de cet ouvrage est seulement de quarante francs, bien inférieur à ce qu'il vaut commercialement parlant et bien minime, en vérité, par rapport à l'intérêt puissant, captivant du livre.

M. Henri Ramet nous a donné, dans son *Histoire de Toulouse*, une preuve de plus, non pas de sa studieuse retraite, car un tel livre est le fruit des lectures et du savoir accumulé au cours d'une longue vie de labeur intellectuel, mais d'une très verte vieillesse ; encore que ce mot ne dise rien à ceux qui ont vu notre Président d'honneur recevoir la Société à Martel en juin dernier.

Abbé J. Depeyre,
Membre correspondant.

Géographie du Massif Central, par André Meynier.

Les Editions Rieder viennent de commencer la publication d'une série de dix volumes consacrés à la France. M. André Meynier a eu l'honneur d'inaugurer cette collection par un livre de 240 pages in-8° sur le Massif Central.

Ce professeur du Lycée Henri-IV et de Fontenay-aux-Roses était désigné pour écrire un tel ouvrage, tant par le long séjour qu'il fit au Lycée d'Aurillac que par ses études sur le Pays de Brive, les glaciers quaternaires du Cantal, et plus encore, par sa thèse de doctorat consacrée aux régions jusqu'alors mal connues du Ségala, du Rouergue, de la Châtaigneraie et du Lévezou.

Nous avons, en son temps, signalé, dans un journal quercynois, tout l'intérêt de ce dernier travail, nous voudrions brièvement résumer le livre récent de M. Meynier.

Dans une première partie, l'auteur décrit les traits généraux du Massif Central, l'aspect, le climat, la végétation, les rivières, les tendances à l'isolement et, par suite, l'émigration.

Dans une deuxième partie, il nous fait parcourir les « Variétés Régionales » : plateaux et bocages du Limousin, Causses du Sud, Hauts-Plateaux des Cévennes, Région stéphanoise, enfin l'Auvergne avec ses volcans et ses limagnes.

Il termine en situant le rôle actuel du Massif Central dans l'ensemble de l'économie française.

Sans doute, et nous le regrettons, pour ne pas dépasser les limites qui lui étaient imposées, M. Meynier n'a-t-il pu accéder au Quercy. Cependant, les frontières départementales sont trop conventionnelles pour ne pas être aisément franchies et il n'est pas un Lotois qui ne s'intéresse vivement aux régions d'où viennent nos cours d'eau..., nos inondations, comme aussi nos familles. L'aménagement de la Dordogne, de la Cère et de la Truyère, les transformations que l'emploi des engrais, de l'électricité et de l'auto a apportées dans tel canton reculé de l'Aveyron, ne peuvent manquer d'impressionner nos lecteurs et de leur suggérer des comparaisons, sinon avantageuses pour notre département, du moins profitables.

Si nous ajoutons que cet ouvrage, d'un prix modique, est illustré de cartes, de plans et de photographies ; qu'il a été rédigé dans une langue claire, accessible à tous, dépourvue de termes par trop savants, que sa substance est le résultat d'excursions, de réflexions et de discussions sur le terrain, on comprendra les raisons de son succès auprès des éducateurs et des étudiants.

Mais un public plus vaste peut tirer profit de sa lecture, ce sont tous ceux qui veulent se rendre compte que le Massif Central n'est plus seulement l'oppidum sacré de la vieille Gaule, ni le pôle répulsif cher à Elie de Beaumont ; mais une région au caractère mixte, à la fois agricole et industriel, une terre de travail complètement transformée par le progrès scientifique, un vaste réservoir de forces physiques et humaines, en un mot, et de plus en plus, l'indispensable complément des cités tentaculaires. C'est grâce à lui sans doute que l'économie française doit de conserver cet équilibre que nos voisins nous envient.

Remercions M. Meynier de nous avoir donné ce livre de science et d'amour. Louons-le d'avoir chassé tant de vieilles prétentions qui flottaient encore comme des brumes autour du Vieux Massif.

J.-B. Gaignebet,
Membre correspondant.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
de la Société des Études du Lot
Pendant le premier trimestre 1936

Séance du 6 janvier 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bessières, Jean Brunet, Justin Brunet, J. Calmon, Dablanc, Feyt, Dr Fourgous, Ed. Gauthier, Jauffret, Colonel Lamblot, Commandant Lartigue, Lassaux, Laubat, Lucie, Pendaries, Rajade, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente à ses confrères ses vœux et ceux du Bureau pour la nouvelle année, puis il fait connaître la composition du Bureau pour 1936 :

Présidents d'honneur : MM. J. Daymard, Eug. Grangié, H. Ramet ; Président : M. Irague ; Vice-Président : M. le Chanoine Eug. Sol ; Secrétaire général : M. J. Calmon ; Secrétaire des Séances : M. Alf. Rigaudières ; Bibliothécaire : M. M. Teyssonières ; Trésorier : M. le Colonel Lamblot.

M. le Président donne ensuite lecture :

1° des lettres de remerciements de M. le Président Ramet, élu Président d'honneur ; de MM. Conduché, Destreil et Dols, élus membres de la Société ;

2° des vœux que présentent MM. Frédéric Verne, A. Francoual, P. Gary, G. Védrène et Arm. Viré à leurs confrères de la Société des Etudes.

M. le Trésorier donne connaissance du compte rendu financier de l'année 1935, qui fait ressortir l'état florissant de la Société. La parfaite gestion financière de M. le Trésorier reçoit l'approbation et les félicitations de la Société.

Présentations : 1° comme membres résidants, de :

M. Joseph Boyer, huissier, rue Blanqui, à Cahors, et M. René Chabal, huissier à Cahors, par MM. Agasse et Jauffret.

M. Masson, publiciste à Cahors, par MM. Lucie et J. Calmon.

M. Georges Varennes, maître d'internat à l'E.P.S. de Cahors, par MM. Darnis et J. Calmon.

2° Comme membres correspondants, de :

M. le Dr Boutary, à Douelle, par MM. Lucie et J. Calmon.

M. le Capitaine Armand Rossignol, de l'E.M. de la 21e Brigade d'Artillerie, 23, rue Hébert, à Clamart (Seine), par MM. le Colonel Lamblot et J. Calmon.

M. Fournol, Agent général d'assurances à Figeac (Lot), par MM. Bessodes et Feyt.

Dons : « Rocamadour et la Durandal », de M. Ludovic de Valon.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

1° Dans la « Revue du Tarn », du 15 décembre 1935, un article sur le Félibrige en Albigeois ;

2° dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Gers*, IVe trimestre 1935, une mention élogieuse des fêtes en l'honneur de Jean XXII, ainsi que des excursions organisées par la Société des Etudes en 1934 ;

3° dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, Brive, juillet-décembre 1935, le compte rendu des excursions faites à Carennac, Beaulieu, Martel et plus tard au Puy-d'Issolud ;

4° dans les *Grandes Chroniques de France*, tome VIII (Chronique de Louis X le Hutin), un passage relatif au couronnement du Pape Jean XXII.

M. le Secrétaire général fait connaître que M. Gary a fait récemment, à la réunion du Calel et des Amitiés quercynoises à Paris, une intéressante causerie sur « L'amour en Quercy chez les troubadours et les poètes ».

Il fait ensuite circuler le diplôme décerné à Léon Gambetta, alors Président de la Chambre des Députés, par l'empereur Ménélik, diplôme qui accompagnait la Croix de Commandeur de l'Ordre « Honneur et amitié ».

Le même donne lecture d'une communication de M. le Capitaine Boussac, sur « les Quercynois ayant pris part aux Croisades, dont les armoiries figurent aux piliers et à la frise de la salle des croisades du Palais de Versailles ».

M. le Chanoine Sol donne, d'après les pièces communiquées par M. le Commandant Bru, de St-Vincent-Rive-d'Olt, une notice biographique sur Jean-Baptiste Bernadou, archiprêtre de la Cathédrale de Cahors, du 28 septembre 1823 à 1838. Baptisé le 22 décembre 1765, à Montlauzun, où il était né le 19, de Jean et de Thérèse de Charry, à Lassale, il fit ses études au Collège royal de Cahors. Or-

donné prêtre en décembre 1790, il fut curé de St-Privat de Montcuq, d'où il partit pour l'Espagne, le 20 juillet 1792. Il séjourna à Zaragoza et rentra en France, en juin 1801.

M. Lucie signale, dans le *Courrier du Centre* du 5 janvier, un article de P. Calel sur notre compatriote, le P. Alix, qui soigne avec un dévouement admirable les lépreux dans le Harrar.

La Société adresse ses vives félicitations à notre confrère, M. Delmas, maire de St-Cirq-Lapopie, fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

***

Séance du 20 janvier 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bergon, Bessières, Bousquet, Justin Brunet, J. Calmon, Feyt, Chanoine Foissac, Ed. Gauthier, Jauffret, Laubat, Lucie, Rajade, Rougé, Chanoine Sol, Vialard.

Excusés : MM. Pendaries, Rigaudières, Teyssonières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : 1° Comme membres résidants : de MM. Boyer, Chabal, Masson, Varennes ;

2° Comme membres correspondants : de MM. le Dr Boutary, le Capitaine Rossignol et Fournol.

Présentations : 1° Comme membres résidants : de MM. Georges Cazard et Roland Pradal, maîtres d'internat au Lycée Gambetta, par MM. Darnis et J. Calmon ;

2° Comme membre correspondant : de M. le Commandant de la Tour d'Auvergne, de l'Infanterie coloniale, à la Seyne-sur-Mer (Var), par MM. J. Calmon et Colonel Lamblot ;

de M. J. Pascal, à Forest-lez-Bruxelles (Belgique), par MM. Irague et J. Calmon.

Abonnés. — M. Irague demande l'inscription comme abonnés : de Mme Marthe Savy, institutrice au Lycée Gambetta, et de M. Jean Cubaynes, préparateur en pharmacie à Cahors.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et lit un sonnet que lui a dédié M. Ed. Laubat : « Sur l'insigne de la Société des Etudes ».

Le même donne lecture de la part de M. Vanel : 1° d'un passage tiré des *Mémoires d'un Calviniste de Millau*, publiés par J.-L. Rigal, à Rodez, en 1911, où il est question, pages 426, 427, de la prise de Cahors par les gens de la Religion Réformée ;

2° d'une note de « Feu l'abbé Lavayssière, prieur d'Escamps », relevée dans les « Familles du Rouergue », par M. H. de Barrau.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. P. Gary offre à la Société deux portraits rares : l'un représente Jean XXII (bois de la fin du xve siècle) ; l'autre est la reproduction d'un portrait inconnu de Clément Marot, par Corneille, de Lyon.

La Société remercie notre généreux confrère.

Le même lit le compte rendu du VIIIe dîner (12 décembre 1935), aux « Amitiés Quercynoises », à Paris, par Mme Fabre de Montbez, au cours duquel M. Pierre Gary fit une charmante causerie sur « L'amour en Quercy chez les troubadours et les poètes ».

M. Irague donne connaissance d'une lettre de la Sauvegarde de l'Art français demandant l'appui moral de la Société pour une intervention auprès du ministre des Beaux-Arts en vue d'une protection plus efficace des vitraux célèbres de la cathédrale de Chartres.

M. Bergon communique une note de M. Bayaud faisant connaître les noms des maires et adjoints qui furent nommés par décret impérial, signé au Palais des Tuileries le 18 mars 1808. Pour Cahors, M. François Lagarde, maire, et MM. Georges Richard et Louis Tressens, adjoints ; pour Figeac : MM. F.-L. Colomb, maire, et MM. Fr.-L.-Aug. Jausions et J.-Ant. Lacalme, adjoints.

Le même rappelle que le poète anglais Rudyard Kipling, qui vient de mourir, a publié en décembre dernier, dans le « Stand magasin », un conte sur un chien truffier né dans le Lot.

M. le Chanoine Sol donne quelques détails sur la « Petite église » dans le Lot. Montredon était le centre de l'opposition locale au Concordat de 1801. Parmi les prêtres réfractaires à la nouvelle organisation religieuse, il y avait : Etienne Revignes, Barbance, Jauffre, Mercier. Le curé de St-Privat-de-Montcuq, Bernadou, hésita, mais il fut maintenu dans la fidélité au Pape Pie VII par un professeur de théologie de Toulouse, M. Pijon.

M. Rajade communique, de la part de M. Saint-Marty, le testament d'un sieur Dorde Malbert, du village de Canteloube, paroisse de Cambes-en-Quercy, daté du 18 février 1591. — Le testataire, voulant aller aux « Espagnes » gagner sa vie et aussi en pèlerinage à N.-D. de Monserrat, sans espoir de retour, donna la plupart de ses biens à sa sœur et une partie à sa femme.

A cette époque, il y eut en Quercy beaucoup d'autres hommes qui émigrèrent en Espagne où l'or de l'Amérique était alors abondant. Ainsi en 1656, vivait au même village de Cantaloube, une « Raymonde Granié, fame délaissée de Géraud Pons », lequel époux est au pays des « Espaignhes ».

M. le Chanoine Foissac fournit quelques renseignements intéressants sur les seigneurs et co-seigneurs de la Chatellenie de Creysse.

M. Lucie donne lecture d'un article de M. Louis Lacrocq, sur la devise de Galiot de Genouillac : « J'aime fort une » (*Courrier du Centre*, 13-1-1936).

M. J. Calmon signale la ravissante plaquette : « Au seuil de l'Histoire. — Toulx-Sainte-Croix. — Les pierres Jaumatres », que son auteur, notre confrère, M. G. Védrène, a illustrée de superbes photos-gravures.

***

Séance du 3 février 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bessières, Bousquet, Justin Brunet, J. Calmon, Camy, Dablanc, Feyt, Ed. Gauthier, Commandant Lartigue, Lassaux, Laubat, Lucie, Pendaries, Rigaudières, Rougé, Strabol, Teyssonières, Vialard.

Excusés : MM. Jauffret, Colonel Lamblot, Chanoine Sol.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance des lettres de remerciements de MM. Chabal, de Roaldès et Varennes, élus membres de la Société, et donne également lecture du « Chant du Grel Carsinol », œuvre de notre confrère, M. Ed. Laubat.

Le même fait connaître qu'il a adressé les félicitations de la Société à nos confrères, M. René Besse, député du Lot, Ministre des Pensions, et M. Henry Puget, promu officier de la Légion d'Honneur.

Elections : 1° Comme membres résidants : de MM. Cazard et Pradal ;

2° comme membres correspondants : de MM. le Commandant de la Tour d'Auvergne et J. Pascal.

Présentations : 1° Comme membres résidants : de M. Jules Astruc, négociant à Cahors, par MM. J. Calmon et Laubat ;

de M. Salgues, négociant, rue Maréchal-Foch, Cahors, par MM. Bellencontre et Jauffret.

2° Comme membre correspondant : de M. Pechméja, peintre-fresquiste à Loupiac, par Payrac (Lot), par MM. Lucie et J. Calmon.

M. J. Calmon demande l'inscription comme abonnée au bulletin de Mlle Germaine Ogier, professeur agrégée d'histoire au Lycée Clément-Marot et M. Irague de Mme L. Gauthier, à Cahors.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues, puis il signale que notre confrère, M. Roger Pécheyrand, instituteur à Heltz-l'Evêque (Marne), vient de se voir attribuer le prix de poésie de la Société Académique de la Marne.

M. le Secrétaire général donne connaissance de la correspondance reçue et lit notamment :

1° une note du R. P. Albert de St-Avit, de l'Abbaye de Solesmes, sur « Le grand poème bonaventurien sur les Sept Paroles » [du Christ en Croix]. Ce poème, d'après un article publié par le R. P. Don Wilmart, dans le n° 3 (juillet 1935) de la *Revue bénédictine*, ne serait pas l'œuvre de saint Bonaventure (1221-1274), mais de Géraldus Odonis (Guiral Ot), né à Camboulit vers la fin du XIII° siècle, compatriote de Bernard de la Tour de Camboulit, provincial d'Aquitaine, puis cardinal, et de Jean XXII ;

2° une lettre de notre confrère, M. P. Gary, accompagnée d'une note sur Solacroup de Lavaissière, prieur d'Escamps, trouvée dans un exemplaire de Vidaillet, « Biographie des hommes illustres », provenant de la bibliothèque Lacabane ;

3° une lettre de M. G. Védrènes, relative à la « Pierre Jaumatre », dénommée « Teutatés » et aux superstitions encore très vivaces dans l'Indre et la Creuse.

M. J. Calmon donne ensuite lecture de plusieurs notes de notre confrère, M. Bayaud :

1° sur quelques pages curieuses consacrées à Cahors (p. 86-99), par M. Vaysse de Villiers, dans son « Itinéraire descriptif de la France », paru en 1830, chez Jules Renouard ;

2° sur l'ouvrage de Pierre de Vaissière, « Henri IV » (collection de l'Encyclopédie par l'image), contenant notamment trois reproductions de monuments de Cahors (Maison Henri IV, Pont Valentré, La Barbacane), accompagnées d'intéressants commentaires ;

3° sur l'ouvrage de Robert Garisson, « Essai sur l'histoire du protestantisme dans la généralité de Montauban sous l'intendance de M. J. Foucault (1674-1684) », donnant d'intéressants renseignements sur le protestantisme en Quercy, notamment dans la région de Figeac.

M. J. Calmon signale pour terminer que notre confrère, M. Raymond Rey, a fait le 21 janvier, devant la Société archéologique du Midi de la France, une importante communication sur « Duravel-en-Quercy, l'église, la crypte, les reliques ».

M. Teyssonières donne lecture d'un très curieux « Procès-verbal de torture », dressé le 7 décembre 1765, à Montauban, à l'occasion

de la « question » infligée à Pierre Delluque, dit Toulouse, condamné à faire amende honorable et à passer préalablement au « banc de la question » et à être pendu.

M. Irague donne des détails fort intéressants sur la manière de calculer le nombre extraordinaire de combinaisons qui pourraient être réalisées avec un jeu de 32 cartes (ce nombre ne comprendrait pas moins de 36 chiffres).

***

Séance du 17 février 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bergon, Bessières, J. Calmon, Camy, Feyt, Chanoine Foissac, Ed. Gauthier, Commandant Lartigue, Laubat, Lucie, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de notre regretté confrère M. Jauffret, enlevé à l'affection des siens après une très courte maladie. La Société s'associe à son Président pour renouveler à la famille de M. Jauffret l'assurance de sa sympathie attristée.

M. le Président donne lecture :

1° d'une lettre dans laquelle Mme Jauffret remercie les membres de la Société de s'être associés à son deuil ;

2° des lettres de remerciements de MM. Cazard, Pradal et Pascal, élus membres de la Société ;

3° du programme des sujets mis au concours par la Société d'Emulation de Cambrai pour l'année 1936 ;

4° d'une circulaire de M. le Directeur de l'O.N.M. au sujet de la recherche, dans les anciennes archives, des documents intéressants pour l'étude des variations du climat français au cours des siècles passés.

Elections : 1° comme membres résidants : de MM. Astruc et Salgues ;

2° comme membre correspondant : de M. Pechméja.

M. A.-C. Fabre, ayant acquitté la cotisation statutaire, devient membre perpétuel de la Société.

Dons : « Histoire de la Maison de La Tour d'Auvergne, 1925 », par M. R.-Robert de La Tour d'Auvergne. Hommage de l'auteur.

Don anonyme de 50 francs.

La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale, dans *le Petit nouvelliste de Cabrerets*, décembre 1935-janvier 1936 :

1° deux documents du XIVe siècle relatifs à Lentillac ;

2° un article de M. l'abbé Lémozi sur « La Grotte de l'Ermite », près Rocamadour.

Le même donne lecture des pages consacrées à Cahors et ses environs, par M. Vaysse de Villiers, dans son « Itinéraire descriptif de la France » (ouvrage envoyé en communication par M. Bayaud).

M. Bayaud a joint à cet envoi les numéros du 14 décembre 1935, 4 et 11 janvier 1936 de la revue « Juvénal », qui contiennent des articles de Mme Rosita.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture d'une lettre de Mme E. Fabre de Montbez, accompagnant l'envoi du bulletin de février des « Amitiés Quercynoises », donnant le compte rendu du IXe dîner de cette Société, au cours duquel notre confrère, M. G. Duveau, fit une intéressante causerie sur Cahors et ceux qui l'ont chanté.

M. Teyssonières donne lecture d'une lettre du général Canrobert à son « cher capitaine Bessou » (6 juin 1850), renfermant les lignes suivantes sur la situation politique à la veille du coup d'état : « ...L'orage qui menaçait de fondre sur Paris, et auquel nous étions prêts, s'est un peu dissipé. Depuis quelques jours, la société respire, les fonds montent, les fêtes ont repris leur train... Voilà le monde !... »

M. le Chanoine Sol signale le Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie, que vient de faire paraître M. le Chanoine Gros, comme pouvant servir de modèle pour doter notre province d'une œuvre analogue. On trouve, au point de vue toponymie, entre la Savoie et le Quercy, des similitudes provenant d'une origine latine commune. Ainsi, en Quercy, *Boisse*, et en Savoie, *La Boisse*, venant tous deux du latin *Busca*, plantation de buis ; en Quercy, *Bioule*, et en Savoie *La Biolle*, *Biolley*, venant du latin *Bebulla*, bouleau...

M. le Chanoine Foissac fait un compte rendu du livre récent de M. Raymond Rey : « La sculpture romane languedocienne », ouvrage magnifiquement illustré, dans lequel une large part est faite au Quercy.

M. Lucie donne lecture d'un article de M. Vaquié, dans le « Courrier du Centre » de ce jour, intitulé : « Vieilles demeures quercynoises ».

M. Camy communique une lettre de Louis XV, du 21 juin 1745,

relative à la dignité de chevalier de Saint-Louis, qui doit être conférée à M. de la Sarladie.

M. le Secrétaire général, comme complément à la communication faite par M. Rajade, à la séance du 20 janvier, fait circuler une intéressante gravure sur bois de la 2e moitié du XVIIIe siècle, relative au célèbre pèlerinage de Montserrat (Catalogne).

***

Séance du 2 mars 1396

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bessières, Bousquet, J. Calmon, Camy, Dablanc, Feyt, Chanoine Foissac, Ed. Gauthier, Laubat, Pendaries, Rigaudières, Rougé, Strabol, Vialard.

Excusés : MM. le Colonel Lamblot et Teyssonières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentation de M. le Chanoine Calvet, doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut catholique de Paris, par MM. les Chanoines Foissac et d'Araquy.

M. le Président fait part du décès de M. l'abbé Cassan ; la Société s'associe à son Président pour présenter ses vives condoléances à la famille de notre regretté confrère.

Le même donne lecture :

1° de la lettre de remerciements de M. Pechméja, élu membre correspondant ;

2° d'une lettre de M. Montpart, à laquelle est joint un acte du 10 février 1691, passé à Salviac, concernant un échange de biens entre deux propriétaires ;

3° d'un article de M. Lacrocq, sur la restauration d'une rosace de l'église St-Pierre de Gourdon (*Courrier du Centre*, 19 février 1936).

Don : Pierre Paulet, « Oraison funèbre d'Arnaud Sorbin, évêque de Nevers », publiée par le Chanoine A. Bastoul, curé de Montech, avec une introduction par E. Decahors.

La Société adresse ses remerciements au donateur, M. le Chanoine A. Bastoul.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et donne lecture :

1° d'une lettre de M. l'abbé Carrayrou, relative aux classements éventuels d'un portail ogival (XIIIe siècle), de l'église de Lavercantière (ce portail, jadis muré, a depuis lors été dégagé et restauré) ;

et d'un tableau se trouvant dans cette même église, représentant « une Descente de Croix », daté de 1629, et signé « Cyrille Ferriol » ; des photographies de ces œuvres d'art accompagnent cette lettre ;

2° d'une lettre de M. l'abbé Depeyre, donnant l'adresse d'un libraire de Paris qui accepterait, à l'occasion de l'Exposition de 1937, le dépôt d'œuvres régionalistes.

M. le Chanoine Foissac donne connaissance d'une lettre de M. Pierre Lavallée à M. le Curé d'Espagnac, relative au tableau d'autel de l'église d'Espagnac. Un recueil d'estampes, conservé à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, contient une reproduction d'un tableau de Simon Vouet (1590-1649), dont la composition semble correspondre à ce tableau d'autel. Est-ce là l'original ou seulement une copie ? Question délicate, difficile à résoudre sans un examen approfondi du tableau et une enquête sérieuse sur l'origine de sa donation.

M. le Chanoine Foissac fait ensuite l'analyse de l'ouvrage du Chanoine Bastoul, cité précédemment, puis il signale, d'après le livre de M. Raymond Rey, « La sculpture romane languedocienne », un portail extérieur de l'abbaye de Marcilhac, orné de 5 reliefs sculptés, œuvre remarquable et très ancienne comme le prouve l'*opus spicatum* qui enrobe ces reliefs ; ce morceau serait même plus ancien que le portail extérieur de St-Cernin, de Toulouse, orné de 6 reliefs. Ces reliefs, dans l'un et l'autre ouvrage, furent exécutés d'après des ivoires classiques.

— Le même fait circuler, de la part de M. Caussanel, ancien instituteur à Soulomès, un sceau qui fut sans doute celui des Cordeliers de Gourdon.

M. Laubat rapporte, d'après « Le livre d'or des Gloires françaises au XIX° siècle » (supplément des « Annales politiques et littéraires », 1900), deux anecdotes sur Gambetta, qui montrent que cet homme d'état connaissait le prix des œuvres d'art et des beaux livres et se trouvait aussi à son aise avec des artistes et des poètes qu'avec des parlementaires et des diplomates.

M. Rougé donne lecture de deux articles qu'il fit paraître dans « Le Quercy », le 10 avril et le 15 mai 1920. Le premier concerne « le linteau carolingien de l'église de St-Sernin-de-Thézels au musée de Cahors ; le second article est relatif au « Christ de la porte septentrionale de la Cathédrale de Cahors ».

M. Feyt signale, dans la « Dépêche de Toulouse », du 1er mars, un article de M. Haraucourt, sur le dernier ouvrage de M. Raymond Rey.

M. le Secrétaire général fait connaître que notre confrère M. Dols, professeur au Lycée d'Addis-Abéba, fera en avril prochain une conférence sur l'Abyssinie, sous les auspices de la Société des Etudes.

***

Séance du 16 mars 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bessières, Bousquet, Justin Brunet, J. Calmon, Camy, Feyt, Chanoine Foissac, Ed. Gauthier, Commandant Lartigue, Lassaux, Rajade, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonières, Vialard.

Excusés : MM. le Colonel Lamblot, Lucie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Election de M. le Chanoine Calvet, comme membre correspondant.

Présentations : 1° Comme membre correspondant : de M. Fernand Courdesses, conseiller d'arrondissement, maire de Lalbenque, par MM. Lucie et J. Calmon ;

2° Comme abonnée au *Bulletin :* de Mme Jean Nuville, Le Roc, par Souillac (Lot), par M. Pechméja.

Don : « La Mystérieuse Aventure », de M. Léopold Jouanaud. Hommage de l'auteur. La Société adresse ses remerciements au donateur.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne*, année 1934, une étude de « M. l'Abbé Taillefer sur le Droit d'annate », dans le diocèse de Cahors de 1285 à 1768.

Le même donne communication de la part de M. Bayaud :

1° d'un article sur les Sites et Monuments du Quercy, par Mme Rosita (*Juvénal*, 7 mars 1936) ;

2° d'une pièce de vers en patois d'Augié Gaillard, *roudié de Rabastens* (1538-1592), citée par M. Charles Garrisson, dans l'ouvrage consacré à ce « jongleur poète » et ayant trait sans doute à la prise de Cahors par Henri IV ;

3° d'une liste de causes intéressant le Lot actuel de 1716 à 1756 et relevant de l'officialité métropolitaine d'Albi.

M. le Secrétaire général fait circuler de la part de M. Camy une *Bulle*, de Clément XI, collationnée le 17 août 1721, trouvée dans les archives provenant de Blanat.

Le même fait don de quelques photographies d'anciens membres de la Société.

M. le Chanoine Sol signale un ouvrage de M. Reinhard, professeur agrégé au Prytanée militaire de La Flèche, « *Le département de la Sarthe sous le régime directorial* », où l'on peut remarquer de nombreuses similitudes entre ce département et celui du Lot au point de vue du recrutement du personnel administratif, des divisions du clergé relativement aux serments révolutionnaires, des luttes politiques, des difficultés d'approvisionnement en subsistances, etc.

Le même appelle l'attention de la Société sur une excellente notice biographique de Fénelon, « l'illustre enfant du Quercy », qu'il a trouvé dans les papiers Lézeret, appartenant à la famille Malbec, des Queyssines. On peut y lire, à propos du livre des maximes, que « Bossuet eut raison d'une manière trop dure ».

M. Rougé donne lecture d'un article qu'il écrivit, le 20 mars 1920, dans « Le Quercy », au sujet du « Sarcophage gallo-romain, découvert à Cahors le 8 août 1903 ».

M. le Secrétaire général donne connaissance de la part de M. Courdesses du procès-verbal dressé le 15 mars 1662 par Nicolas (de Sevin), évêque de Cahors, après la visite qu'il fit à l'église de Saint-Roc, à la Mandine, et qu'il trouva dans un complet état de délabrement ; ce procès-verbal se termine par des instructions pour remédier, sans délai, à cet état de choses.

M. le Chanoine Foissac fait ensuite diverses communications :

1° sur une cérémonie curieuse qui suivait la reddition du jugement portant invalidité du mariage par suite d'affinités (1626) ;

2° sur l'impôt qui en 1696 frappait les marques de chapeaux ;

3° sur le nombre des prêtres, relativement élevé dans les moindres paroisses au XVIe siècle ;

4° sur les conditions d'admission au Séminaire de Cahors en 1727, tant au point de vue des garanties d'instruction et d'éducation qu'au point de vue du trousseau et des livres. Le quartier de la pension était de 46 livres.

M. le Chanoine Foissac donne enfin lecture de la part de M. l'Abbé Marty, curé de Meyronne-La Cave, d'une Généalogie de la famille Labarrière, famille du Bienheureux Labarrière, réformateur des Feuillants (XVIe siècle), dont quelques descendants habitent encore la commune de La Cave.

N° 4 MARS 1936

CANTOUN DEL «GREL CARSINOL»

PUBLICACIOUN TRIMESTRIALO

Imprimario Coueslant COUS-EN-CARSI

NOTES DE LANGUE D'OC

(suite)

III

Et cependant, la réforme n'était pas encore suffisante. Elle fut reprise et complétée par deux poètes languedociens, Estieu et Perbosc. Nous ne dirons pas ici le travail énorme et consciencieux fourni par ces deux grands ouvriers. Faisant marcher de pair l'étude de la langue ancienne et la connaissance du parler usuel, ils arrivèrent progressivement à la restauration quasi-définitive de la langue occitane. Les points essentiels par lesquels ils améliorèrent la graphie de l'abbé Roux furent le remplacement de la voyelle double *ou* par *o*, tandis qu'ils marquaient d'un accent grave le *o* gardant le son de *o* français, et l'adoption de la terminaison *tz* pour la 2e personne du pluriel des verbes.

Estieu et Perbosc n'arrivèrent pas du premier coup à l'acquisition de cette graphie rationnelle, basée sur l'étymologie. Tous deux écrivirent d'abord dans une langue qui tenait de Mistral, de Fourès et de l'abbé Roux. En feuilletant la revue *Mount-Segur* (1896-1899), on peut se rendre compte que c'est vers 1898, au n° 10 de cette revue, qu'ils changèrent leur graphie : la *Renaichenso Roumano* était devenue sous leur plume la *Renaishensa Occitana*. Prosper Estieu publia, en 1899, son recueil, *Bordons Pagans*, le premier volume écrit dans la graphie qu'on appela « néo-romane ». En 1902, parut *Remembransa*, d'Antonin Perbosc, et, du même auteur, en 1903, *Lo Gòt Occitan*, imprimé à Tulle, dans cette même ville où mourait, deux ans plus tard, le Chanoine Joseph Roux.

C'est en 1904 que Perbosc fit paraître, dans la revue *Mont-Segur* (1901-1904), le programme de cette tentative de restauration, pro-

gramme reproduit par Estieu dans sa préface à *Flors d'Occitania* (1906).

« Il faut revenir à la langue, ou, pour mieux dire, il faut forger la langue nouvelle, la langue occitane vivante de notre temps, par la fusion de tous les éléments utilisables conservés dans les parlers populaires.

« Cette œuvre, nous ne pensons pas qu'elle puisse être, ni qu'elle doive être l'œuvre d'un homme, cet homme fût-il le Dante ou Mistral ; elle peut et doit être l'œuvre commune de tous les écrivains occitans.

« Nous n'avons pas la prétention d'avoir résolu la question ; nous avons posé et mis en application des principes qui nous semblent bons : voilà tout. »

Ces principes consistent :

1° A adopter la graphie classique des *trobadors*, en la simplifiant.

2° A remonter aux vraies sources occitanes, en n'employant cependant les vocables anciens que dans le cas où ils ont été maintenus par l'un ou par l'autre des parlers actuels, ou dans le cas où de bons vocables font défaut.

3° A bannir tous les mots français qui ont pris la place de mots occitans disparus dans tel terroir, mais conservés dans un autre.

4° A créer des mots nouveaux, en les tirant, autant que possible, des parlers populaires et subsidiairement des langues qui sont, dans le passé ou dans le présent, sœurs de la nôtre.

« Enfin, la pensée qui doit diriger tous les efforts dans l'application de ces principes, c'est qu'il faut œuvrer avec les parlers populaires et qu'il faut œuvrer avec l'âme du peuple ; c'est que l'écrivain occitan doit partir du peuple de maintenant pour retrouver, à travers les siècles et les terroirs, la langue des générations passées, renouer la chaîne qui lie les vivants aux morts. On peut dire qu'avec les parlers actuels, tels qu'ils sont, en prenant tantôt dans un terroir, tantôt dans un autre, les formes pures qui s'y sont conservées, il est possible d'écrire une langue qui, faite de *mots vivants*, sera ni plus ni moins la langue des *trobadors* telle, ou peu s'en faut, qu'elle serait si elle s'était maintenue comme langue littéraire. Voilà justement ce qu'il faut faire. » (*Flors d'Occitania*, p. XIII).

La contradiction était venue à Mistral à cause de ses réformes graphiques ; l'abbé Roux s'était vu accuser de ne pas connaître la langue limousine ; Estieu et Perbosc durent soutenir de nombreux assauts : on les accusait d'écrire une langue savante, artificielle. Mais l'œuvre était bâtie, solide et durable, étayée sur des ouvrages

magnifiques, tels que *Lo Gòt Occitan*, *Flors d'Occitania*, l'*Arada*, la *Canson Occitana*, lo *Rommancero Occitan*, los *Libres dels Auzèls*, la *Debanadora*...

Au lendemain de la grande guerre, au manoir d'Avignonet, chez le vénérable baron Dézazars de Montgailhard, se fonda, le 6 juillet 1919, *l'Escòla Occitana*. Appuyée sur l'Académie des Jeux Floraux, elle publie, depuis cette date, une revue *lo Gai Saber*, qui pénètre dans tous les milieux félibréens. De très nombreux écrivains, dans toutes les provinces occitanes, se rallient à ses principes : en Limousin, en Auvergne, en Rouergue, en Périgord, en Gascogne, dans tout le Languedoc, en Provence (1).

(*A suivre*).

LOU FELIBRIGE

(suite et fin)

Principalos Revistos :

Lou Cartabèu (Vaison) ; Lou Felibrige (Malhano) ; Calendau (Marselho) ; Prouvenço (Marselho) ; Le Feu (Aix).

Lo Gai Saber ; la Terro d'Oc ; Oc ; l'Auta (Toulouzo) ; Lo Cobreto (Ourlhac) ; Aquitania (Bourdèus).

Revue de Gascogne (Auch) ; Reclams de Biar e Gascougne (Pau) ; Era Bouts dera Mountanho (Foix e Sant-Gaudens).

La Paraula Crestiana (Barcelona).

Occitania ; La Cigalo Narbouneso (Narbouno); La Cigalo Lengadouciano (Béziers).

Lemouzi (Paris) ; Cahiers du Limousin et du Périgord (Perigus) ; Lou Bournat (Perigus).

(1) Il est à noter que, parallèlement au mouvement félibréen en France, la langue littéraire catalane se reconstituait, tant dans notre Roussillon que dans la Catalogne espagnole. Or, la graphie catalane, pour laquelle on est remonté (comme fait l'Escola Occitana) aux sources traditionnelles, est la même dans ses grandes lignes que notre graphie dite « occitane ».

Chacun sait que le « Catalan » est désormais reconnu par la Constitution espagnole comme langue officielle en Catalogne au même titre que le Castillan. Il est enseigné dans les écoles primaires comme dans les Universités ; c'est dans cette langue que paraissent à Barcelone les journaux et revues — et même les mandements épiscopaux.

La Langue Catalane (branche de la Langue d'Oc) est sauvée et elle peut être enseignée parce qu'on a pu réaliser l'unité orthographique devant laquelle hésite le Félibrige français, soit parce que trop de prétendus félibres ne sont que des amateurs, soit parce qu'ils reculent à la perspective de l'effort qu'une telle unification exigerait.

LA CANSOUN DEL GREL CARSINOL

Aïre : *Aquelos mountahnos.*

Per pèches e prados,
flambo lou soulel ;
d'ouros empenados
canto nostre grel.

Quand passo l'araire
amb lou blanc parel,
al bouier per plaire
canto nostre grel.

Lou vent negre bufo,
calfàm lous artels ;
cendres sus la tufo,
canto nostre grel.

La Janetoun fialo
al lum del calel ;
la cansoun nouvialo
canto nostre grel.

Jamai noun s'alasso ;
al luscre, al soulel,
carsinol de raço,
canto nostre grel.

Edmound LAUBAT.

EPIGRAMAS

Escouta, Amour, te dounarai,
si me fas aver per amija
la bruna Matalina, — dija,
voles, Amour ? — te pourtarai,
pel proumier rizou de sa pota,
noun flouretas à pougnadota,
mas rosas roujas à plen fais ;
pel proumier « oc » de sa bouchota,
pel proumier souspir de soun cor,
touta la frucha de moun ort,
lous pus bèls razins de mas trelhas,
lou pus dous mial de mas abelhas ;
per un poutou sus sous pèds nuds,
que mais, o blound filh de Venus ?
lou sang d'un agnilou que teta ;
per desnouar sa darnièra veta,
moun vi, mous fruchs, mas flours, moun mial,
touta ma terra e tout moun cial.

***

Qu'ei aici la coumba ount menava
sous agneus la doussa Margui.
Veiqui la peira ount se sitava ;
la soursa ount buvià, la veiqui.
O Fourtuna dous cops crudela !
Es morta al tems de sas amours.
Passant, dona-li 'na gramèla ;
efans, pourtatz-li quauquas flours.
Veiqui lou bosc, veiqui la coumba...
Escho dirà plus sas chansous.
Las ! Amour e Mort soun bessous.
Droullotas, venetz sus sa toumba
espandre rosas à brassous.

(*Una princessa dins la tour*).

Lou Grel Carsinol se fa un pious dever de pauzar sul cros del Pouèto Courrezian J.-B. Chèze (mort l'estiu pasat), aquelos douos flours requistos culidos dins soun obro. Qu'aco siague uno provo de nostro frairalo amistat e de nostro admiracioun, douos cauzos que delai la toumbo perduroun e se mantènoun.

NOSTRO LENGO

Nostro Lengo viurà tant qu'à plec de batal
sus nostres mazes tindaràn nostros campanos ;
tant que dins cado glèio e dedins cado oustal
s'escarrabilharàn las pregarios crestianos ;

tant que so nostre serà nostre ; tant qu'aval
blats e vinhos e mils acataràn las planos ;
tant que de rescoundudo à l'oumbro del randal
lous pastres carsinols crincaràn las auglanos ;

tant que las maires carsinolos bressaràn ;
tant que nostres jouvents se poutounejaràn
à la luno sereno ou dins la soulelhado ;

tant qu'auzirém, l'estiu, la cigalo e lou grel
e tant que se faràn, cado ivèrn, al calel,
lou Milhàs, l'Engrunado e la Denougalhado !

J. Cubaynes.

A titre d'exercice personnel, nous demandons à nos adhérents de vouloir bien s'essayer à une traduction française (littérale et littéraire) du sonnet ci-dessus et conjuguer les verbes *acatar, auzir, viure.*

Ils remarqueront les origines latines évidentes dans plusieurs vocables : lengo (lingua), viure (vivere), vinho (vinea), rescoundre (recondere), auzir (audire), jouvent (juventus), nostro, luno, sereno, etc. (nostra, luna, serena).

Nota. — Dans une bonne partie du Haut-Quercy, les formes *tindaràn, acataràn, s'escarrabilharàn,* etc., communes à tout le midi, se sont assourdies pour devenir : *tindoròou, ocotoròou, s'escorrobilhoròou.*

Nous demandons à nos amis de se libérer autant que possible de ces malencontreux localismes et d'écrire au moins : *acataràun, tindaràun, s'escarrabilharàun...*

Ils pourront également s'exercer à traduire, soit en vers, soit en prose, quelque courte fable de La Fontaine, comme *La Cigale et la Fourmi, La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf,*

mais tandis que la traduction en vers pourra offrir des variantes, la traduction en prose devra être plus rigoureuse et, en quelque sorte, mot à mot.

Nous donnons ci-dessous un exemple d'une telle traduction :

LOU GORP ET LOU RAINAL

Mèstre Gourpàs, sus un aubre ajoucat,
teniò dins sa pico un fourmatge ;
Mèstre Rainal, pel fum esperlecat,
i tenguèt mai ou mens aqueste prezicatge :
« Adissiatz plan, Senhe dels Gorps !
Que sètz escouvenent e prím de vostre cors !
Segur, se vostro parladuro
revèrto vostro vestiduro,
sètz, vous, lou Majoural de tout aiseste bosc ! »
De joio, à-n aquel mout, s'estrementis la graulo
e, per moustrar l'audous relai de sa paraulo,
alando soun becàs, dono l' vans à soun tros...
Lou Rainal lou li rauzo e dis : « Brave Coufraire,
aprendretz que tout boumiejaire
viu al costo-despend del falourd que lou beu !
Ma leiçoun deu valer vostre fourmatge, meu ! »

Plan mounhe, lou Gourpàs jurèt ben proun, pécaïre,
que l'enganariàn plus ! Estuflo aqui, que plèu !
Per far soun jurament se n' trachèt pas proun lèu.

⁂

LA LUNO E L'O

Sèm en classo. Aquital uno primo maneto
de neneto
passejo soun detoun sul foulhet: « A. E. I... »
Alavetz, uno voutz menèlo :
« Aut Madamo, aquesto d'aici,
ieu sabi pas coussi s'apèlo ! »
« Aquelo, Minhoto, es un O :
vèzes ben que sembla la luno ? »
Et la mainado :
« Madamo, es pas vertat aco,
que la luno n'es pas traucado ! »

LO PASTENC

(Graphie occitane. Dialecte quercynois)

Es l'ora d'alargar lo bestial dins la pradas.
De las bòrdas del pech agachi dabalar
Al combel, ont poiran à plec s'asadolar.
Amodats pels labris, los crozaires d'aradas.

D'arbres a ram ombresc las tapias son ondradas.
Que los bious son astrucs aqui, jos lo cel clar.
De poder, sens estac, paise, rebordelar.
Dins vòstre amaizament, agostencas vespradas !

Me remembri lo temps ont, gardaire de braus,
Pels pastencs dels ribals, dels bosques e dels fraus,
Los peds dins lo serpol, la salvia, lo mentastre,

Mirabi al solel colc mormar lo mage Lum,
Mentre que fazia cresc, am mon ombra de pastre,
L'ombra de mon tropel pastencant dins l'erbum.

(A. Perbosc. — *L'Arada*).

***

LOUS DALHAIRES

(Dialecte rouergat).

Lous dalhaires, abal, entemenou la prado.
Lai sou tres renoummats dins touto la countrado,
Très soulides de pounho et pla nougats des rens,
Qu'abrassou ploun dins l'herbo et dabalou de rencs
D'une cano de larg. Fintas-lous : en cadanso
Lou corps un pau plegat tout-escas se balanso
Sus las cambos ; lous pès lisorou de nounen,
Et lous brasses que ramon l'aire, bai-e-ben,
Lansou de tout lour ban la dalhé brounjissenco
Que raso à ras de trous la pasturo crouissenco,
E toutes très aital, d'un branle mesurat,
Rufou da cimo à founs un espandi de prat.
Mes cal tene souben las dalhes asugados :
Lous dalhaires sus rencs s'arrestou dabegados :
Pasim-pasam-pasim, asugo, asugaras,
Pasam-pasim-pasam, coupo-fi, coupo-ras.
De la Planco al Maset, pes prats del besinatge,
Sus las dailhes las couts fòu tinda aquel lengage.

Abbé Justin Bessou. — *D'Al Brès à la Toumbo*).

LISTE DES MEMBRES DU « GREL CARSINOL »

ALBERT (Mme Lucien), Place Thiers, Brive (Corrèze).
ALIBERT (Léon), Route de Rochefort, Saintes (Charente-Inférieure).
*ARAQUY (Chanoine Gérard D'), archiprêtre de la Cathédrale, Cahors. (Lot).
AUSSEL (Maurice), à Blanat par Alvignac (Lot).
BALITRAND (Abbé), Curé de St-Hilaire par Lalbenque (Lot).
BARRÈS (André), Fondation Arménienne, 52, boulevard Jourdan, Paris, 14e.
BELVEZET (Abbé) à Limogne (Lot).
BERGOUGNOUX (Abbé) à Limogne (Lot).
*BESSIÈRES (Pierre-Victor), 24, rue Président-Wilson, Cahors (Lot).
BLANC (Augustin), 20, rue Toulzac, Brive (Corrèze).
BOLLAND (L.-E.), 93, Bollo Bridge Road., Acton, London W. 3 (Angleterre).
BONAFOUS à Boussac par Figeac (Lot).
BONAFOUS (Jean), Professeur au Collège de Sète (Hérault).
BONAFOUS (Gabriel), 12, rue Roquefort à Figeac (Lot).
BONNET (Mlle), Directrice de l'Ecole Libre à Cajarc (Lot).
BONNET (Albert), à Cajarc (Lot).
BONNET (Abbé), au Vigan par Gourdon (Lot).
BRAU (Abbé), Curé doyen de Cajarc (Lot).
*CALMON (Jean), Bibliothécaire, 3, rue Joachim-Murat, Cahors (Lot).
*CALVET (Chanoine), 5, rue des Gériveaux à Sèvres (Seine-et-Oise).
CANET, Directeur de l'Ecole Libre St-Joseph, Cajarc (Lot).
*CARRAYROU (Paul), Juge au Tribunal Civil, Figeac (Lot).
*CARRAYROU (Abbé), Curé de Rampoux par Dégagnac (Lot).
*CASSAGNADE (Abbé), Curé doyen de Puy-l'Evêque (Lot).
CAVAILLÉ (Abbé), Professeur au Petit Séminaire, Gourdon (Lot).
CAYLA (Abbé), à Lapannonie, par Roc-Amadour (Lot).
CAYROUZE (Abbé), Curé de St-Chels par Cajarc (Lot).
CHALUP (Henry DE), Château de Cosnac par Brive (Corrèze).
CHAUMONT (J.-L.), Inspecteur de l'Enseignement en retraite, Donzenac (Corrèze).

Les noms des membres de la Société des Etudes du Lot sont précédés d'un astérisque.

COMBETTE (J.-B.), Maison Daynac, Gourdon (Lot).
*CORBEILLE (Abbé), Curé de Concots (Lot).
COSTES (Abbé), à Aurières, par Maurs (Cantal).
COURTÈS (Abbé), à Vidaillac, par Limogne (Lot).
*COURVEILLE (Daniel), négociant à St-Céré (Lot).
*CROS (Chanoine Joseph), Supérieur des Chapelains de Rocamadour (Lot).
*CUBAYNES (Abbé Jules), Curé de Gréalou, par Cajarc (Lot).
DARDENNE, Pharmacien, à Gourdon (Lot).
*DAYMARD (Joseph), Ingénieur civil, 36, rue Valade, Toulouse.
*DÉCREMPS, St-Martin-Labouval (Lot).
*DELMAS (Emile), Ancien Député du Lot à Marcilhac (Lot).
DELSAHUT (Isidore), à Ladevèze, Labastide-Murat (Lot).
*DELSÉRIÉS (Paul), Professeur au Lycée, cours Victor-Hugo, Bordeaux (Gironde).
*DERRESTE (Pierre), Félibre, à Aynac (Lot).
DESCHANEL (Mlle), à Pech Réal, Boussac, par Figeac (Lot).
DUCAUD (Mlle Marthe), à Béduer, par Figeac (Lot).
*DUPUY (Mlle Marthe), Château de Montcléra, par Cazals (Lot).
ESPAGNOL (Abbé), Vicaire de Bétaille (Lot).
FABRE (Abbé), Curé de l'Hôpital-St-Jean (Lot).
*FAURE (Armand), Président du S.I., St-Céré (Lot).
FENOUIL (Abbé), Curé de Marcilhac (Lot).
*FOISSAC (Chanoine), Professeur au Séminaire, Cahors (Lot).
FOURASTIÉ (H.), 38, allées Briand, Corbeil (Seine-et-Oise).
GASC (Mlle Marinette), à Béduer, par Figeac (Lot).
GASC (Mlle Marie), à Gréalou, par Cajarc (Lot).
GASC (Abbé), Aumônier à Béduer, par Figeac (Lot).
GORSES (Abbé), quartier Clermont, à Figeac (Lot).
GUIRAL (Maurice), Contrôleur des Contributions Directes, Hôtel-de-Ville, Lure (Haute-Saône).
*HUG (Abbé), Curé de Seuzac, par Cajarc (Lot).
*IRAGUE (Charles), 2, rue St-Marc, Cahors (Lot).
LACOMBE, Instituteur à Prudhomat, par Bretenoux (Lot).
LAFAGE (Léon), 71, rue du Cardinal-Lemoine, Paris, 5e.
LAFAGE (Gabriel), 71, rue du Cardinal-Lemoine, Paris, 5e.
LAFFORGUE (Jules), Homme de Lettres à Gourdon (Lot).
*LAFON (Ernest), Instituteur à la retraite, Albas (Lot).
*LAGASPIE (Armand) à Catus (Lot).
LAMBERT (Baronne DE) à Carnac par Cahors (Lot).
LANDES (Abbé), Curé de Bio par Gramat (Lot).

*Lapierre (Raoul de), à Vayrac (Lot).
*Laubat (Edmond), 32 *bis*, rue Brives, Cahors (Lot).
Laurens (Adrien), Régisseur, Château de Béduer par Figeac (Lot).
Laville (Abbé) à Mayrinhac-Lentour (Lot).
*Lemozi (Abbé), Curé-doyen de Cabrerets (Lot).
*Lucie (Emile), Correspondant de l'*Express du Midi*, 35, boulevard Gambetta, Cahors (Lot).
Magis, 46, boulevard Jean-Jaurès à Fresnes (Seine).
Marty (J.), 12, rue Gabriel-Fauré, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
Marty (Abbé Joseph), Curé de Lacave par Souillac (Lot).
Matat (Abbé), Curé doyen de Souillac (Lot).
*Miramon d'Ardaillon (Jacques), St-Céré (Lot).
Moisy (René), Instituteur, Centre de mobilisation 212, Caserne Reuilly, Paris, 12e.
Moulène (Abbé), curé d'Espagnac par Livernon (Lot).
Noualhac (Docteur J.), 11, avenue Garibaldi, Brive (Corrèze).
*Pascal (J.), 67, avenue Wielemanns-Ceuppeus, Forest-lez-Bruxelles (Belgique).
Pechberty (Abbé), Vicaire à Saint-Sauveur, Figeac (Lot).
Péchuzal (Henri), cultivateur à St-Vincent-du-Pendit par St-Céré (Lot).
*Pélissié (Docteur) à Luzech (Lot).
*Pradié (Abbé), Curé de Cuzance par Martel (Lot).
Pradelle (André), Bijoutier, 5, place aux Herbes, Figeac (Lot).
Rabat (Mlle), Directrice de l'Ecole libre, Béduer par Figeac (Lot).
Riveyrol (Abbé), Curé de Cahus par Laval-de-Cère (Lot).
*Rossignol (Firmin), Labastide-Murat (Lot).
Roussilhe (Abbé), Professeur au Petit Séminaire, Gourdon (Lot).
*Sabrié (Abbé), Curé doyen de St-Barthélemy, Cahors (Lot).
*Sahuc (Auguste), Montpitol par Montastruc (Haute-Garonne).
Salinié (R.-P.), 7, rue Dangon, Lyon, 4e (Rhône).
*Serrurier-Dubois (Abbé), Curé doyen de Martel (Lot).
Souyris (Victor), Villa Thalassa, Laperlier Supérieur, Alger.
Terret (Abbé), Vicaire à Limogne (Lot).
Ticou, Ponts et Chaussées, Figeac (Lot).
Toulze (Maria Mme), à Gréalou par Cajarc (Lot).
Toulze (Mlle Aurélie), Ecole libre, Gourdon (Lot).
Toulze (Abbé), à Gréalou par Cajarc (Lot).
Trémoulet (Jean), Consul général de France à Barcelone (Espagne).

TROUSSEL (Jean), à Archambault par Villefranche-du-Périgord b
(Dordogne).
TROY (Charles), à Jamblusse par Limogne (Lot).
*TULET (Abbé), Curé d'Arcambal (Lot).
VAYSSIÉ (Gabriel) à Rudelle (Lot).
VESCHAMBRE (Abbé) à Assier (Lot).

N.-B. — Cotisations. Etant donné la modicité de la cotisationn
(5 fr.) et les frais relativement élevés de la perception par la poste,
les membres du Grel sont instamment priés de se grouper parm
petites régions pour faire un envoi unique au trésorier, M. Irague,
2, rue St-Marc, Cahors. (Les timbres-poste sont acceptés).

LOU SAUMELOUN

Aici so que l' nostre pepin,
del cantoun de la salinièro
nous countèt, un bèl ser de fièro,
en tournant de Sant-Antounin :

« N'avèm facho uno esprandinado
al cabaret dels Tres Mouscals !
Erem aqui 'no tricalado,
aganits coumo de picals
qu'à plec de maisso e de caissals,
sens i cercar fièl ni centeno,
roumiavem un floc de roustit
que n'a pas res qu'èro sourtit,
moufle e noulent de la padeno...
« Per n'èstre, n'es de vedeloun !
Se pot dire qu'es pas de mano !... »

Tout d'un cop, dins soun establoun,
aqui 'no saumo que recano
e sul cop, un tros de droulloun
i crido, per uno trapèlo :
« Podes *pourar*, pauro saumèlo,
que te man*h*oun lou saumeloun ! »

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DU LOT

(suite)

GANIC (suite)

2423. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
18 janvier 1682-28 novembre 1734.
— Arch. de la mairie de Castelnau-de-Montratier.

2424. — Terrier de 1664 intéressant diverses paroisses dont celle de Ganic.
— Arch. de la mairie de Castelnau.

Gignac

2425. — Champeval (J.-.B.). — Gignac, p. 31-32 dans « De Brive à Cahors en chemin de fer ».

2426. — Champeval de Vyers (J.-B.). — Le Haut-Quercy religieux et féodal, p. 193, dans « Figeac et ses institutions religieuses ».

2427. — Juridiction de Gignac (justice seigneuriale). Documents XVIIIe siècle.
— Arch. départ., B. 1.459.

2428. — Lalande (Ch.). — Tombes présumées de l'époque mérovingienne, trouvées à Laguigne, près de Gignac, Lot.
— *Bul. Soc. arch. Tarn-et-Gar.*, I, 1869, p. 177.

2429. — Laurens (Mgr V.-O.). — Ordonnance de Mgr l'Evêque de Cahors concernant l'exercice du culte en l'église paroissiale de St-Bonnet, commune de Gignac.
— Cahors, 24 août 1907.

2430. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
12 janvier 1686-4 janvier 1791.
7 janvier 1793-5 jour compl. an X.
(Pour les ans IX et X, communs à Gignac et à St-Bonnet).
— Arch. départ.

Gigouzac

2431. — Cadastre de 1766.
— Arch. de la mairie de Gigouzac.

2432. — Cadastre de la communauté de Gigouzac de 1777. Table alphabétique au commencement du registre.
— Arch. départ., E. 25.

2433. — Calmon (C.-A.). — Monographie de la commune de Gigouzac.
— *Bul. S.E.L.*, XII, 1887, p. 229.

GIGOUZAC (suite)

2434. — Poussou. — Monographie de la commune de Gigouzac. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors..., 1880-1881.
— Arch. départ.

2435. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
3 août 1670-22 décembre 1788.
23 janvier 1793-26 thermidor an XIII.
— Arch. départ.

2436. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
An IV-an IX.
— Arch. de la mairie de Gigouzac.

2437. — Valon (L. de). — Gigouzac.
— *Bul. S.E.L.*, XXVIII, 1903, p. 253.
— Cahors, Delpérier, 1903, in-8°, p. 12.

2438. — Valon (L. de). — Essai historique et généalogique sur la famille de Valon, Seigneurie de Gigouzac.
— Brive, Roche, 1915, in-8°, pp. 393.

Gindou

2439. — Cadastre de 1704.
— Arch. de la mairie de Gindou.

2440. — Cadastre de la communauté de Gindou, 1778, contenant : la copie de l'arrêt de la Cour des Aides qui permet à la communauté de renouveler son cadastre ; — les confrontations générales ; — l'état des biens communaux ; — l'état des biens des tenanciers ; — un répertoire à la fin du registre.
—Arch. départ., E. 26.

2441. — Greil (L.). — Manuscrit relatant les troubles survenus à Gourdon, St-Germain, Loupiac, *Gindou*, en 1793.
— Comm. de M. Soulié, Maire de Gindou, à la S.E.L.
— *Bul. S.E.L.*, XV, 1890, p. 266.

2442. — Palisse (Joseph). — Monographie de la commune de Gindou. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors..., 1880-1881.
— Arch. départ.

2443. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
18 janvier 1760-28 novembre 1787.
27 janvier 1793-26 fructidor an X.
— Arch. départ.

Ginouillac

2444. — ALBE (E.) et VIRÉ (A.). — Ste-Apollonie de Ginouillac, p. 91 à 96 dans « L'hébrardie-Espagnac, Lot ».

2445. — CONSEIL de la commune. — Registre des P.-V. des Séances du Conseil de la commune (1789-1794).
— Arch. de la mairie de Ginouillac.

2446. — FACTUM. — Mémoire pour noble Estienne de Linars (relatif au lieu de Ginouillac-en-Quercy.
— Paris, Knapen, 1743, in-f°, p. 8.

2447. — GALABERT (A.). — Inventaire du mobilier de Flotard de Ginolhac, Evêque de Tulle, dressé le 15 mars 1586 au château de Ginolhac (près Labastide-Murat, Lot), où ce prélat venait de mourir.
— *Bul. Soc. arch. Corrèze*, Brive, XIX, 1897, p. 223.

2448. — LAFAGE (Léon). — Les conteurs de chez nous. L'abisme de Mouet.
— *Le Journal du Lot*, 10 juillet 1931.

2449. — MALÉVILLE (Guyon DE). — L'abisme de Mouet dans « Esbats de Guy de Maleville sur le pays de Quercy », p. 313.

2450. — MARMIER (G.). — Recherche sur l'emplacement du Monasterium Genollacensi (Ginouillac). Arrondissement de Gourdon, Lot.
— *Bul. Soc. archéo. Périgord*, X, 1883, p. 583.

2451. — REGISTRES paroissiaux. — Etat civil.
8 janvier 1675-31 décembre 1789.
16 janvier 1793-28 fructidor an X.
— Arch. départ.

2452. — TAILLEFER (Abbé). — Une ordonnance de l'Evêque de Cahors (Mgr du Guesclin), en 1746, relative à l'église de Ginouillac.
— *Bul. archéol. Tarn-et-Gar.*, XXVIII, 1900, p. 93.

Ginouillac (1)

2453. — REGISTRES paroissiaux. — Etat civil.
21 octobre 1750-30 août 1791.
24 novembre 1793-27 octobre 1793.
— Arch. départ.

(1) Hameau de la commune d'Espédaillac.

Gintrac

2454. — Cadastre du taillable dressé en 1666.
— Arch. de la mairie de Gintrac.

2455. — Ordinaires de Puybrun *et Gintrac* (justice seigneuriale). Documents XVIIIe siècle.
— Arch. dépar., B. 1.474.

2456. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
9 janvier 1707-22 mars 1791.
28 nivose an II-14 vendémiaire an IX.
— Arch. départ.

2457. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
18 janvier 1675-17 décembre 1792.
1er janvier 1793-1810.
— Arch. de la mairie de Gintrac.

Girac

2458. — Fourmentèze. — Opuscules pédagogiques contenant des monographies du canton de Bretenoux et de la commune *de Girac*.
— Cahors, Delpérier, 1881.

2459. — Le Petit Semeur. — L'abbaye de Beaulieu et les paroisses du Haut-Quercy du IXe au XIIIe siècle. Bretenoux, *Girac*, Tauriac, Glanes.
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 17 et 28 août 1912, p. 780, 798.

2460. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
2 février 1716-12 octobre 1792.
1er vendémiaire an V-16 fructidor an VIII.
— Arch. départ.

Glanes

2461. — Le Petit Semeur. — L'abbaye de Beaulieu et les paroisses du Haut-Quercy du IXe au XIIIe siècle. Bretenoux, Girac, Tauriac, *Glanes*.
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 26 juillet 1913, p. 718.

2462. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
13 février 1719-27 novembre 1789.
5 janvier 1793-19 ventôse an VIII.
— Arch. départ.

Gluges (1)

2463. — Champeval de Vyers (J.-B.). — Le Haut-Quercy religieux et féodal, p. 180, dans « Figeac et ses institutions religieuses ».

2464. — Glück (J.-B.). — Courte notice accompagnée d'une vue lithographique de Eug. Glück, p. 124, dans « Album historique du département du Lot ».

2465. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
18 janvier 1737-30 mars 1789.
22 ventôse an II. — 28 thermidor an VIII.
— Arch. départ.

2466. — Serrurier-Dubois (Chanoine). — Gluges, p. 317-324 dans « Martel et ses Annexes ».

Gorses

2467. — Compoix dressé en 1630 (2 registres).
— Arch. de la mairie de Gorses.

2468. — Laroussilhe (F. de). — Eglise de Gorses dans « La Commanderie Baronnie de La Tronquière », p. 110.

2469. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
5 janvier 1702-29 décembre 1792.
14 messidor an IV-16 thermidor an VIII.
—Arch. départ.

2470. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
2 janvier 1702-4 janvier 1737.
— Arch. de la mairie de Gorses.

Goudou (2)

2471. — Cadastre de la communauté de Goudou, 1788, contenant : l'arrêt de la Cour des Aides autorisant le renouvellement du cadastre ; — l'extrait du P.-V. d'adjudication du nouveau cadastre avec la table d'abonnement et la prestation de serment de l'entrepreneur, des abonnateurs et indicateurs ; — les confrontations générales du Taillable ; — une table alphabétique des noms des tenanciers à la fin du registre.
— Arch. départ., Série E. 27.

(1) Village de la commune de Martel.
(2) Village de la commune de Labastide-Murat.

GOUDOU (suite)

2472. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
4 janvier 1690-6 décembre 1789.
1er vendémiaire an IV-17 frimaire an IX.
— Arch. départ.

2473. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
17 janvier 1745-7 décembre 1792.
21 janvier 1793-17 frimaire an IX.
(Pour l'an IX, communs à Goudou et à Labastide-Murat).
— Arch. de la comm. de Labastide-Murat.

Goujounac

2474. — Bladier (P.). — Les Monuments celtiques de Goujounac.
— *Bul. S.E.L.*, XIX, 1894, p. 252.

2475. — Bladier (P.). — Notice sur les sépultures mérovingiennes de Goujounac.
— Comm. S.E.L., XX, 1895, p. 314.

2476. — Bladier (P.). — Tympan d'un vieux portail de l'église de Goujounac.
— *Bul. S.E.L.*, XX, 1895, p. 84.

2477. — Bladier (P.). — Histoire de mon village. Notice historique sur Goujounac.
— Cahors, Girma-Delpérier, 1896, in-8°, p. 72 et 6 vignettes.

2478. — Dalet. — Monographie de la commune de Goujounac. Rec. des Monog. des Com. de l'Arr. de Cahors..., 1880-1881.
— Arch. départ.

2479. — Juridiction de Goujounac (justice seigneuriale). Documents XVIIIe siècle.
— Arch. départ., B. 1.031.

2480. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
8 janvier 1672-20 décembre 1789.
6 janvier 1793-10 prairial an XIII.
— Arch. départ.

2481. — Taillefer (Abbé B.). — Aliénation des biens ecclésiastiques pour une somme de 50.000 écus d'or, 1576.
— *Bul. de la S.E.L.*, XVII, 1892, p. 73.
— Cahors, 1891, in-8°, p. 46.
— *Bul. Soc. arch. Tarn-et-Garonne*, XX, 1892, p. 223.

2482. — Les hivers historiques (Goujounac-en-Quercy).
— *La Petite Gironde*, février 1933.

Gourdon

2483. — Actes. — Recueil d'actes et copies d'actes du xve au xviie s., intéressant St-Clair, *Gourdon*, pour la famille Séguy (du château de Pechrigal).
— Registre in-4°. M.S., ff. 56.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2484. — Actes. — Recueil d'actes de différents notaires du xvie s. et copies d'actes plus anciens, intéressant le Vigan et *Gourdon* et concernant plusieurs familles, les de Massant notamment.
— Registre, in-f°. M.S., ff. 179.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2485. — Actes. — Recueil factice, manuscrit relié dans un acte du xve (acte du sgr de Salanac, de la Mothe-Massant) contenant les actes reçus par de Valle, de la Pise et autres notaires de la région de Gourdon, de 1501 à 1530, et intéressant *Gourdon*, Costeraste, St-Clair, le Vigan, Solhaguet.
— In-f° de ff. 180.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2486. — A.F. (A. Foissac). — Madones de chez nous. Notre-Dame du Majou à Gourdon.
— *Bul. de N.-D. de Roc.*, novembre 1933.

2487. — Albe (Chanoine Ed.).— L'Abbaye Nouvelle près Gourdon.
— *Nouveau dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 1909.

2488. — Albe (Chanoine Ed). — Archives de Gourdon. Procédures contre les lépreux et les sorciers, entre 1313 et 1329.
— Comm. S.E.L., 2 décembre 1918.

2489. — Albe (Chanoine Ed.). — Les institutions religieuses de Gourdon. (Des origines à la Révolution).
— Gourdon, Imp. du *Gourdonnais*, 1926, in-8°, pp. 114.

2490. — Albe (Chanoine Ed.). — Notre-Dame des Neiges près Gourdon.
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 6 et 13 août 1910, p. 749-766.

2491. — Albe (Chanoine Ed.). — Le Prieuré du Mont-Saint-Jean près Gourdon, fondé en 1119, aujourd'hui disparu.
— Comm. à S.E.L., 19 février 1923.

2492. — Albe (Chanoine Ed.) et Bulit (Roger). — Une lettre des Consuls de Montpellier au Seigneur et aux Consuls de Gourdon.
— *Annales du Midi*. XXXVII, 1925, p. 213-215.

GOURDON (suite)

2493. — ARCHIVES de Gourdon. — Délibérations depuis 1329. Cartulaire et Comptes du XIVe siècle.
— Hôtel de Ville de Gourdon.
2494. — ARDOUIN DUMAZET. — Voyage en France, 32e Série, 1903, p. 17.
2495. — BELLY (Jean de). — Livre de remarques de Jean de Belly, 1640-1720. Cahier manuscrit.
— Bibliothèque de M. Pierre Gary.
2496. — BERGOUGNOUX (F.). — Une nouvelle découverte archéologique. La grotte du château de Gourdon.
— *L'Avenir Gourdonnais*, 18 janvier 1890.
— *L'Alliance Républicaine du Lot*, 24 janvier 1890.
2497. — BESSERY (Th.). — C.R. de l'excursion des 10 et 11 juin 1907 à Souillac, au château de Fénelon, à Lacave, *à Gourdon* et à la Collégiale du Vigan.
— *Bul. Soc. Arch. Tarn-et-Gar.*, XXXV, 1907, p. 161.
2498. — BESSIÈRES. — Copie des Privilèges accordés à la ville de Gourdon. — Extraits du Tome VIII des Ordonnances des Rois de France de la 3e race, p. 74. M.S.
— Arch. S.E.L.
2499. — BLAT (Léon). — La Bouriane (Poèmes).
— Tunis, L. Rombi et D. Guitot, 1910, in-12.
2500. — BULIT (Roger). — La Borie de Loumenat au XIVe siècle.
— Brive, Chastrusse, 1930, in-8°, pp. 24.
2501. — BULIT (Roger). — Le château de Gourdon, Xe, XVIIe siècles.
— *Bul. S.E.L.*, LII, 1931.
— Brive, Chastrusse, 1931, in-8°, pp. 53.
2502. — BULIT (Roger). — Gourdon. Les origines, les seigneurs, les consuls et la communauté jusqu'à la fin du XIVe siècle.
— Toulouse, Imp. St-Michel, 1923, pp. 214.
2503. — BULIT (Roger). — Gourdon en Quercy et ses environs. Guide du Touriste.
— Syndicat d'Initiative de Gourdon et de la Région, 1930, in-8°, pp. 45.
2504. — BUSSY (Charles de). — Vieilles et Jeunes de chez nous.
— *Dimanches de la femme*, 1931.
— *La République Sociale*, avril 1931.
2505. — CAMINADE. — Graves désordres à Gourdon, les 5, 6 et 7 décembre 1790.
— Comm. à S.E.L., XIX, 1894, p. 109.

GOURDON (suite)

2506. — CAMINADE. — Transfert à Gourdon des cours royales de Cahors, Montcuq, Lauzerte et autres lieux.
— Comm. à S.E.L., XVIII, 1893, p. 266.

2507. — CARTE géologique détaillée. Carte topographique de l'Etat-Major (Gourdon, n° 194), accompagnée d'une notice explicative.

Les explorations et les tracés géologiques ont été faits de 1895 à 1899, par M. E. Fournier, professeur de géologie et de minéralogie à l'Université de Besançon.

Le travail graphique a été exécuté sous la surveillance de M. H. Thomas, contrôleur principal des Mines.

La feuille a été publiée en 1901, M. Michel Lévy, Insp. général des Mines, membre de l'Institut, étant directeur du Service.
— Gravée par Boclet, Blanchard, Pierre et Beaupré.
— Gravé et imprimé chez Ehrard frères, à Paris, Echelle, 1/80.000.

2508. — CAYLA (J.-M.). — La comtesse de Gourdon ou les Anglais dans le Querci.
— *La Mosaïque du Midi*, 1840, p. 345.
— *Gd Annuaire pour le département du Lot*, 1909. Cahors, Delsaud.

2509. — CHALLAN. — Conseil des Cinq Cents.
— Rapport fait par Challan, au nom d'une commission spéciale sur l'établissement d'un Tribunal de police correctionnelle à Gourdon, département du Lot. Séance du 13 germinal, an 7.
— A Paris, Imp. Nat. Germinal, an 7, pt in-8°, pp. 6.

2510. — CHAMPEVAL (J.-B.). — Gourdon, p. 47-49, dans « De Brive à Cahors en chemin de fer... ».

2511. — CHATEAU. — Factum | pour le Scyndic des Consuls et habitans de la ville de | Gourdon, demandeurs en reiglement de Juges |.

Contre, Messire Pons de Thémines, Chevalier de l'ordre du Roy et Sénéchal du païs de Quercy, défendeur.
— S.l.n.d., ff. 2 (Imprimé à Toulouse en 1610).
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2512. — CLÉMENT XI. — Bulles de Notre S. Père le Pape Clément XI | en faveur de l'église paroissielle du Mont Saint-Jean-lez-Gourdon.
— Placard in-f° donné à Cahors le 16 janvier 1706.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

GOURDON (suite)

2513. — COMBARIEU (Louis). — Notice sur les archives communales des villes de Figeac et de *Gourdon*.
— *Annuaire du Lot*, 1869.

2514. — COMBARIEU (Louis). — Procédure criminelle instruite contre l'assassin d'un procureur du Roi au XVIIIe siècle.
— *Bul. S.E.L.*, XVI, 1891, p. 5.

2515. — COMBARIEU (Louis) et F. CANGARDEL. — Gourdon et ses Seigneurs, du Xe au XIVe siècle. Notice suivie : 1° de la charte des coutumes de cette ville (1244) ; 2° de l'accord entre les consuls et le curé de Gourdon (1288) ; 3° de l'accord entre les consuls et Guil. de Thémines (1361) ; 4° de l'acte de pariage entre les consuls de Gourdon et le comte d'Armagnac (1383).
— *Bul. S.E.L.*, VI, 1881, p. 141.
— Cahors, A. Laytou, 1881, in-8°, pp. 54.

2516. — COMBAT (Emile). — Un bandit du XVIIIe siècle.
— *Gd Annuaire off. départ. du Lot*, 1926.

2517. — COUTUMES. — Coustumes du lieu de Gordon donnés par Fortanier, Aymeric et Guillems, seigneurs dudit lieu, l'an 1244, en langage gascon. (Texte et traduction).
— Arch. départ. F. 238. — F. 239.

2518. — DANGLARS. — Livre de raison du consul Danglars, 1602-1624.
— Registre M.S., in-4°, pp. 195, XVIIe s.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2519. — DANGLARS. — Livre de main de Guillaume Danglars (frère aîné du précédent), riche marchand de Gourdon, 1582-1621.
— Registre. M.S., in-4°, pp. 135, XVIe et XVIIe s.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2520. — DARDENNES (Abbé E.). — Curé de St-Romain. — Madones de chez nous. Notre-Dame des Neiges.
— *Bul. N.-D. de Rocam.*, juillet 1925, p. 157.

2521. — DES GENETTES ET HALLÉ. — Rapport fait à la Faculté de Médecine de Paris, sur les pièces relatives à une épidémie qui a régné pendant cinq mois dans l'arrondissement de Gordon, département du Lot.
— *Bul. de la Fac. de Méd. de Paris*, 1819, n° VI, in-8°, pp. 14..

GOURDON (suite)

2522. — Désordres. — Loi relative aux désordres qui ont eu lieu à Gourdon et dans les lieux circonvoisins, 17 décembre 1790.
— Paris, 1791, N.H. Nyon, in-4°, 2 ff.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 594 (1).

2523. — Douët d'Arcq. — Description de Sceaux de Gourdon, dans « Collection de Sceaux, n°s 5826-5827 ».
— Paris, H. Plon, T. II, p. 1867.

2524. — Dozoc (Capitaine). — Gourdon à travers les âges.
— Nice, de H. Ventre, 1926, in-8°, pp. 113.

2525. — Du tems. — Clergé France, 1774. I., p. 244.

2526. — Estrées (D'). — Inventaire général des titres et documents de la baronnie de la Bourianne, au diocèse de Cahors, sénéchaussée de Quercy, et ressort de Gourdon, fait par le soin de très haut, très puissant et très illustre seigneur, Mgr François Hannibal d'Estrées, Duc d'Estrées, Marquis de Coeuvres et de Thémines, Baron des baronnies de Gourdon, La Bourianne, Cardaillac et autres places... Fait au château de Milhac en Quercy.
— Gros registre in-f°. M.S. XVIIe s., 38 ff. pour la table et pp. 485.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2527. — Estrées (D'). — Inventaire général des titres et documents de la baronnie de Gourdon, au diocèse de Cahors, fait par le soin de très haut, très puissant et très illustre seigneur, Mgr François Hannibal d'Estrées..., baron des baronies de Gourdon, La Bourianne, Cardaillac... Fait au château de Milhac en Quercy.
— Gros registre in-f°. M.S. XVIIe s., 24 ff. pour la table et pp. 341.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2528. — Evangéliaire, XIIIe s., parchemin, ff. 118. Lettres ornées, or, rouge et noir.
— Arch. communales, Hôtel de Ville de Gourdon.

2529. — Factum, pour Damoizelles Marie-Jeanne et Lucie de Ginibert, orphelines, sœurs de Pierre Ginibert, novice capucin, appellantes et impétrantes, et suppliantes et appellées — contre le syndic du Chapitre du Vigan, les Capucins de Gourdon, Me François Marsis...
— S.l.n.d. (XVIIe s.), ff. 6.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

GOURDON (suite)

2530. — GALLIA CHRISTIANIA. — Nova, 1715. I, p. 187.

2531. — GARY (Pierre). — Notes sur le vieux Gourdon. Le château au XIVe siècle.
— *L'Avenir Gourdonnais*, 3 mars 1907.

2532. — GARY (Pierre). — Monographie de l'Hôpital de Gourdon.
— *Le Gourdonnais*, 7 et 14 octobre 1905.

2533. — GARY (Pierre). — Une génération d'imprimeurs. Les origines de l'imprimerie à Gourdon. Son histoire.
— *Le Gourdonnais*, 28 mars 1908.

2534. — GARY (Pierre). — Une curieuse coutume à Gourdon, au moyen âge.
— *Le Gourdonnais*, 16 décembre 1905.

2535. — GARY (Pierre). — Jadis. Les coutumes de Gourdon. Singularités féodales.
— *Le Gourdonnais*, novembre 1908.

2536. — GARY (Pierre). — Jadis. Le livre de remarques de Jean de Belly (Ephémérides gourdonnaises).
— *Le Gourdonnais*, 2 novembre 1907.

2537. — GARY (Pierre). — Jadis. Une révolte contre l'impôt au XVIIIe siècle.
— *Le Gourdonnais*, 6 juillet 1907.

2538. — GARY (Pierre). — Jadis. Un inventaire pendant la Révolution.
— *Le Gourdonnais*, 15-22 juin 1907.

2539. — GÉRAUD. — Sur Bertrand de Gourdon et Richard Cœur de Lion. Réfutation de la légende.
— Bibl. Ec. Chartes, 1re Série, T. III, p. 433.

2540. — GLUCK (J.-B.). — Notice sur Gourdon, accompagnée d'une vue lithographique de Eug. Glück, dans « Album historique du département du Lot », p. 85-92.

2541. — GODARD et ROBIN. — Rapport de MM. Godard et Robin, commissaires civils, envoyés par le Roi dans le département du Lot. (Enquête sur les troubles de Gourdon).
— Paris, Imp. Nat., 1791, pt in-8°, pp. 139.

2542. — GRANGIÉ (Eug.). — Coins du Quercy, Gourdon.
— *Le Gourdonnais*, 24 novembre, 1er et 8 décembre 1906.

2543. — GRANGIÉ (E.). — Chronique touristique. Le fier Gourdon.
— *Journal du Lot*, 12, 15, 17, 19 décembre 1920.

2544. — GRANGIÉ (E.). — Chronique quercynoise. Flânerie gourdonnaise.
— *Journal du Lot*, 26, 28 février 1926.

GOURDON (suite)

2545. — Grangié (E.). — Au hasard des rencontres. Gourdon et le Tourisme.
— *Le Quercy*, 7 février 1929.

2546. — Grangié (E.). — Lectures et Impressions. Le Pays de Gourdon.
— *Journal du Lot*, 19 octobre 1930.

2547. — Greil (Louis). — Inventaire des Archives de Gourdon en 1651.
— *Bul. S.E.L.*, XIV, 1889, p. 181.
— Cahors, Laytou, 1889, in-8°, pp. 24.

2548. — Greil (Louis). — Documents sur le Quercy. Destruction du château de Gourdon en 1619.
— Arch. mun. Fonds Greil, 39 (2).
— *Bul. S.E.L.*, XVI, 1891, p. 197.
— Cahors, Laytou, 1892, in-8°, pp. 7.
— *Le Journal du Lot*, 30 avril 1892.

2549. — Greil (Louis). — Sainte-Claire de Gourdon, p. 40, dans « Etats des Monastères des filles religieuses du diocèse de Cahors, 1668 ».

2550. — Greil (Louis). — Manuscrit relatant les troubles survenus à *Gourdon*, St-Germain, Loupiac, Gindou..., en 1793.
— Comm. de M. Soulié, maire de Gindou.
— *S.E.L.*, XV, 1890, p. 266.

2551. — Greil et Combarieu. — Hommage des Consuls au seigneur de Gourdon.
— *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 octobre 1889.

2552. — Guibert (A.). — Histoire des villes de France. Article sur Gourdon, par M. Cayla.
— T. XI, p. 502 et suiv.

2553. — Holder. — Alt. Celtischer Sprachschatz, aux mots : Gurdo, Gurdonis.
— T. I, Col. 1203, 2044, 2045.

2554. — Hôpital de Gourdon. — Pièces diverses, XVI° au XVIII° s.
— Arch. départ., H. 159, H. 160.

2555. — Inventaire des Titres et actes justifiant les droits, libertés, privilèges de la ville de Gourdon en Quercy.
— Biblio. de Cahors. Manuscrit 77 (G. 7).

2556. — Janauscher. — Orig. Cisterc., 1877, I, p. 255.

2557. — Joanne (P.). — Gourdon, col. 1731, dans « Dictio. géog. et adm. de la France et des Colonies ».

GOURDON (suite)

2558. — Kroeber (Aug.). — Coutumes de Gourdon.
— Paris, A. Durand, 1860, in-8°, 12 pp.
— *Rev. hist. droit français et étranger*, 1860, VI, p. 55.
— Arch. S.E.L., Copie.

2559. — Latour de St-Ybars (I.). — Coutumes de Gourdon.
— *Mosaïque du Midi*, 1838, p. 53.

2560. — Laurière (Jules de). — Souillac, Le Vigan et *Gourdon*.
— Cong. archéol. de Fr., Senlis, 1877, p. 529.

2561. — Linol (A.). — Monographie de la commune de Gourdon.
— *L'Avenir Gourdonnais*, 23 décembre 1922 au 31 mars 1923.

2562. — Maison d'arrêt. — 12 Registres de la Maison d'arrêt de Gourdon (1838-1864).
— Arch. départ.

2563. — Marvaud. — Rapport sur les archives des villes de Gourdon..., dans « Documents historiques inédits », publiés par Champollion.
— T. I, 1841, p. 312-316.
— T. III, 1847, p. 49-55.

2564. — Meyer (P.). — Bibl. Ec. Chartes, 1860, E. I., p. 545.

2565. — M.L.L. — Etudes sur le vieux Gourdon.
— *L'Avenir Gourdonnais*, 1923.

2566. — Ordonnance des Estats tenues à Gourdon, le 11 février 1586. M.s. de 6 feuillets comprenant aussi : l'Assiette des Impositions des sommes accordées au Roi en l'Assemblée Générale des Estatz du Quercy, tenues à Gourdon, le 11 février 1586.
— Arch. S.E.L.

2567. — Pau (Abbé J.-A.). — Monnaies de la Vicomté de Turenne, trouvées près de Gourdon, Lot.
— *Bul. Soc. arch. Corrèze*, Brive, III, 1881, p. 453.

2568. — Peages. — Aysso sou lous dretz | et devers delz peatges | de Gourdon et de Gourdonnez | appartenens al Seigneur de Thémines et de Gourdon, | desquals lous habitans de ladicte Ville de | Gourdon son exemps.
— A Caors, chez Dalvy, s.d. (1620 ?) 35 × 30, 24 articles en 2 colonnes.

2569. — Perbosc (A.). — Charte de Coutumes du Quercy en Langue d'Oc. Coutumes de Gourdon avec une introduction et un glossaire.
— Paris, Editions Occitana, 1929, in-8°, pp. 24.

GOURDON (suite)

2570. — PERBOSC (A.) et CANAL (R.). — Les coutumes de Gourdon.
— Divona, N° 28, 1928, p. 166.
— Toulouse, 1929, in-8°, pp. 24.

2571. — PESTEL (Abbé). — Procès entre M. Pons-Maury, prêtre vicaire perpétuel de l'église de St-Siméon-lez-Gourdon, et M. Guillaume Bastit, chanoine et syndic du chapitre Notre-Dame du Vigan, 1746.
— Arch. S.E.L. (Copie).

2572. — PLAN manuscrit sur parchemin 70 × 50 du vieux Gourdon, aux archives de la ville.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2573. — PLAN de la ville de Gourdon pour la promenade publique. (indique l'ensemble des fortifications avec ses diverses portes et la façon dont les arbres ont été plantés sur le talus et les fossés comblés).
— Plan manuscrit colorié, 75 × 65, vers fin XVIII° s.
— Bibliothèque de M. P. Gary.

2574. — PRÉDICATEUR. — Procès de Gourdon relativement au choix du prédicateur. Pièces des 14 septembre 1640, 18 février 1642, 18 décembre 1651.
— Arch. de l'Evêché. Fonds Solminihac. Liasse XVII, n° 5.

2575. — PRIEURÉ du mont St-Jean (Gourdon). Papiers mêlés de G. Lacoste.
— Biblio. de Cahors. Manuscrit 73 (C. I).

2576. — PRIVILÈGES. — Inventaire justifiant les droits, privilèges et libertés de la ville de Gourdon, 1651.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 39 (3).

2577. — QUITTANCE. — Jacques de Genouillac, grand écuyer de France et Sénéchal de Quercy, mande au Receveur du domaine en la Sénéchaussée de Quercy de payer 21 livres tournois au greffier criminel du Siège de Gourdon. 15 juin 1540. Quittance des 21 livres au dos, parchemin.
— Paris. Bibliothèque de l'Arsenal, 6471, T. V, 7°. Fol. 91.

2578. — RECONNAISSANCES. — Registre dit « Le Tanné », contenant un grand nombre de reconnaissances féodales en faveur des seigneurs de Thémines de 1489 à 1591. In-folio de 260 ff.
— Arch. de la mairie de Gourdon.

2579. — RECUEIL de pièces relatives à la ville de Gourdon (1360-1642). Parchemin et Papier. Fol. A.-F., ff. 82.
— Biblio. de Cahors. Manuscrit 40.

GOURDON (suite)

2580. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
Saint-Pierre, 25 janvier 1701. — 30 décembre 1791.
Saint-Siméon, 4 janvier 1747. — 12 octobre 1792.
— 21 germinal an II. — 5e jour compl. an IX.
— Arch. départ.

2581. — Rival (V.). — Le Carnaval à Gourdon en l'an 1681.
— *Journal du Lot*, 14 mars 1928.

2582. — Robin. — Discours prononcé par M. Robin, l'un des commissaires civils envoyés par le Roi dans le département du Lot, à la séance publique du Directoire du District de Gourdon, le mardi 11 janvier 1791.
— Cahors, Richard, Père et fils, in-4°, p. 8.
— Biblio. de Cahors, Fonds Greil, 594 (2).

2583. — Sénéchal de Gourdon. — Documents, XVIIIe siècle.
— Arch. départ., B. 1106 à B. 1158.

2584. — Société d'agriculture. — Discours prononcé par M. Lannau-Rolland, sous-préfet de Gourdon, à la séance d'ouverture de la Société d'Agriculture du 7 novembre 1819.
— Cahors, Combarieu, 1819, in-4°.

2585. — Solminihac (Mgr A.). — Ordonnance de Mgr Alain au sujet du prédicateur de Gourdon choisi par les Consuls sans autorisation parce qu'on a mal reçu le R. P. Gardien des Capucins de Figeac, qu'il avait envoyé ; n'ayant aucun auditeur, celui-ci avait été contraint de se retirer ; l'évêque interdit le choix, 22 mai 1639.
— Arch. épisc. (Fonds Solminihac). Liasse XV. Liasse XVIII n° 5.

2586. — Taillefer (Abbé B.). — Mémoire pour la ville et la Sénéchaussée de Gourdon contre la demande en réunion faite par le Sieur Peyre, juge-mage de la Sénéchaussée de Caors.
— *Bul. S.E.L.*, XIX, 1894, p. 269.

2587. — Teulet (Alex.). — Gourdon. T. III. Chartes, 1748-3540 dans « Layettes du Trésor des Chartes ».
— Paris, H. Plon, 1866, in-4°.

2588. — Thamie (Abbé). — Le Pèlerinage de N.-D. des Neiges à Gourdon.
— *Rev. Relig. de C. et Roc.*, 1901, p. 724, 737, 758, 764.

2589. — Vezes (A.). — Histoire du district de Gourdon, pendant la Révolution, 1790-1794.

(*A suivre*). J. Calmon.

UN NOUVEAU ET TRÈS ANCIEN PETIT PORCHE

dans les ruines de l'Abbaye de Marcilhac-sur-Célé (Lot)

Autant les ruines grandioses de Marcilhac retiennent l'attention des touristes, autant la misérable vieille porte qui ouvre en plein ciel sur ces ruines est demeurée inaperçue jusqu'ici. Il y avait bien au-dessus, plus ou moins symétriquement disposées, à moitié noyées dans le mortier, cinq pièces historiées de très archaïque apparence ; de Lasteyrie les datait déjà du xe siècle, mais il les croyait remployées et posées par là à une époque peu ancienne ; un peu comme une main inconnue avait relégué au sommet du clocher de Colonges (Corrèze) les cinq pièces que la sagacité d'un architecte départemental en a délogées pour les remettre à leur première place sous l'arcade de la porte d'entrée de l'église dont elles forment un admirable tympan.

Récemment dégagées de tout badigeon, les cinq pièces de Marcilhac apparurent encadrées d'une médiocre archivolte en arc légèrement brisé qui fortifia l'impression que l'on avait d'un remploi de leur destination primitive. Or cette impression était fausse, comme le distingué M. Raymond Rey a été amené à le démontrer par la nécessité de ses raisonnements, et voici comment.

Il s'agissait pour lui de chercher quelle fut la première destination des six panneaux de marbre dont les figures admirables ornent depuis 100 ans le pourtour intérieur du déambulatoire de la basilique de Saint-Sernin de Toulouse.

Après avoir éliminé plusieurs hypothèses peu plausibles, il propose la sienne : d'après M. Rey, ces six pièces auraient fait partie d'un porche antérieur à la basilique du XIIe siècle. Il suppose donc qu'avant d'arriver à produire ces riches tympans complètement historiés à sujet plus ou moins unique, comme à Moissac, Cahors, Carennac, Beaulieu, Conques, Martel, etc., les premiers sculpteurs se seraient contentés de copier en les agrandissant des sujets séparés dont les ivoires byzantins leur donnaient les modèles, pour les disposer symétriquement au-dessus de la porte en les encadrant d'une ou plusieurs archivoltes. Telle est la disposition, ajoute M. Rey, que l'on peut voir encore à la porte de l'abbaye ruinée de Marcilhac.

Et que cette disposition soit la disposition primitive, M. Rey en administre une preuve sommaire et incontestable qui est fournie

par la maçonnerie en épis — l'opus spicatum des Romains — qui relie les uns aux autres les cinq précieux panneaux. Ce ne sont donc pas les seuls panneaux qui sont anciens et primitifs, c'est aussi la maçonnerie qui les relie et jusqu'à cette modeste arcature que l'on avait le tort de rapporter à la décadence du gothique ; on sait que l'arc brisé, pour être plutôt rare, se trouve néanmoins bien avant le XIIe, voire même le Xe siècle.

On voit du coup ce qui donne à la misérable porte de Marcilhac un prix unique et incomparable puisqu'elle représenterait le prototype des portails romans et gothiques, le seul qui soit resté debout, non seulement pour notre Midi, mais pour toute la France et bien au delà. De ce fait, cette petite porte va donc s'imposer à l'attention de l'histoire de l'art.

Honneur à notre éminent confrère qui a découvert ce premier porche du monde roman, bâti à l'occasion de l'une des premières fondations monastiques de notre pays.

Honneur au vieux Quercy qui se révèle de plus en plus comme une petite terre de merveilles à la fois géographiques et archéologiques ; particulièrement en archéologie de l'époque romane, comme le tout récent livre de M. Rey le démontre magnifiquement à toutes ses pages.

A. Foissac.

Les cinq pièces de ce porche disposées 1-2 et 2 sont au sommet le Christ en majesté, au-dessous deux archanges aux grandes ailes retombantes qui rappellent les figures d'ange de Ravenne (mosaïques de St-Apollinaire (VIe siècle), enfin au-dessous encore les deux apôtres : Pierre et Paul.

HISTOIRE DE LA CHARTREUSE DE CAHORS

PAR

DOM BRUNO MALVESIN

(suite)

LIVRE TROISIEME

Catalogue des Bienfaicteurs pour lesquels nous sommes obligez de faire particulièrement des offices, et dire des messes ou autres prières dans le cours de l'année (1)

Premièrement, pour le Pape JEAN 22, notre Fondateur, nous faisons tous les ans, le 3 du mois de décembre, un office des morts avec l'oraison : *Da nobis Domine... atque Pontificis*, et les autres accoutumées. L'autel doit être garni de noir. Et on met la représentation couverte d'un drap de même couleur au milieu du chœur, avec quatre flambeaux allumez aux quatre coins (2).

(1) On lit dans les Statuts de l'Ordre : « Chaque Maison doit avoir un calendrier où sont inscrits au jour de leur décès ceux auxquels on accorde les suffrages à perpétuité. » (*Ordinar. Cartusiense*, CXXXIII, n° 1). Aujourd'hui, comme au XIVe siècle, les Chartreux célèbrent cinq sortes d'offices pour les défunts :

1° L'*Agende* (récitation conventuelle de Vêpres, Matines et Laudes des morts).

2° Le *Tricenaire*, qui comprend une agende et un Trentain (30 messes).

3° L'*Anniversaire*, qui comprend généralement un office complet (1 agende + 1 messe).

4° La *Brève* consiste en la récitation privée de l'Office des morts.

5° Le *Monachat* consiste en la célébration de 10 messes privées. Les religieux non-prêtres récitent 2 psautiers.

6° La *Messe de Beata*, ou messe Votive de Notre-Dame aux intentions d'un défunt.

A l'office des morts (Vêpres, Matines et Laudes), on récite six oraisons : La 1re pour le défunt ; la 2e pour le tricenaire courant ; la 3e pour les Evêques et Prélats ; la 4e pour les membres de l'Ordre ; la 5e pour les bienfaiteurs ; la 6e pour tous les défunts. En pratique, est seule variable la première ; les 5 autres sont, normalement, immuables.

Notons enfin que la Liturgie cartusienne a deux messes *pro defunctis* ; l'une, réservée aux anniversaires et bienfaiteurs, qui est faite d'emprunts aux messes après la Pentecôte ; l'autre qui est notre messe de *Requiem*, à cette exception près que les Chartreux, fidèles à leurs antiques traditions, ignorent le *Dies Iræ*. Autre particularité : ils ont 7 oraisons à la messe, et l'une d'elle est l'oraison « *pro vivis et defunctis* ».

Faut-il s'excuser de ces longs préambules ? Certains textes de Malvesin seraient inintelligibles sans ces notions élémentaires que les liturgistes trouveront peut-être intéressantes ; ces derniers pourront constater qu'il y a de singulières analogies entre la liturgie actuelle des Chartreux, celle de Cluny primitif et le rite lyonnais.

(2) Le ms. Cahors ajoute : « Cet office se devrait faire le 4 de décembre, qui fut le jour du décès de ce Pape, mais comme ce jour est empêché à cause de la fête de Ste-Barbe, on l'anticipe d'un jour. »

Pour M. DE BROBOLEN (1), trésorier du Roy, lequel nous donna quelques rentes du côté de Caussade, nous devons dire toutes les semaines une messe privée de *Requiem*, dont la 1re oraison est *Deus cui proprium... animae famuli tui, et animabus famulorum et famulorum tuarum*, etc., pour ses parents ; la seconde : *Omnipotens cui nunquam*, pour d'autres personnes associées à cette messe. La troisième, *Inclina...* pour le tricenaire courant. Et ensuite les autres oraisons accoutumées.

Nous devons encore, toutes les semaines, dire une messe basse des morts pour ceux de NOTRE PAROISSE, avec la première oraison : *Inclina...*, la seconde : *Da nobis...* au singulier, et les autres quatre accoutumées, avec *Omnipotens... qui vivorum...*, etc. (2).

Pour Jean DE SIRU, vulgairement appelé DEL SIRECH, qui fit faire la chapelle de Saint-Vincent-Ferrier (3), lequel nous donna pour sa fondation la métairie de Camasetz, on doit dire tous les vendredis dans ladite chapelle une messe à la dévotion du célébrant avec l'oraison *Omnipotens... qui vivorem*. L'anniversaire de Jean de Siru est écrit dans notre vieux calendrier, le 22 de janvier, jour de saint Vincent, martyr.

Pour la conservation des biens de la terre, et pour le sieur Guillaume DE DONAT, autrement appelé DE CAMINADE, qui fit bâtir la chapelle de la Passion, laquelle nous sert à présent de sacristie ; depuis Pâques jusqu'au 29 de septembre, fête de saint Michel, le prêtre qui a dit la grand'messe doit réciter la Passion de Notre-Seigneur selon saint Jean, excepté les jours de chapitre. Et il y a deux grands messes, et c'est au prêtre hebdomadaire de s'acquitter de cette fonction. La carte du chapitre général de 1524 fait mention de ce bienfaicteur : *Obiit Guillelmus de Caminade, Benefactor domus Caturci, qui obiit 17 mensis decembris*. Son obit est écrit le même jour dans notre ancien calendrier. Ses armes sont sur la porte et aux deux clefs de la voûte de la chapelle qu'il fit bâtir. Elles étoient autrefois aux vitres qui étoient toutes peintes ; mais elles sont à présent cassées (4).

(1) Ms. Cahors : BROLEBEN. Lire PROBOLÈNE, famille de Luzech et Cahors.

(2) Les Chartreux étaient sur la paroisse de Saint-Géry.

(3) Delsirech, seigneurs d'Aurimont, Lacoste, Pechgaillard et St-Avit. Cf. Esquieu, *Armorial*, n° 209, p. 80. — Ms. Cahors : « Chapelle de St-Vincent et de St-Bruno : ...métairie de Caurasets. » — Saint Vincent-Ferrier (1350-1419), dominicain espagnol, apôtre de la Bretagne, avait un frère, Dom Boniface, qui fut général des Chartreux (1402-1410) et mourut en 1417.

(4) S'agit-il des Caminade, seigneurs de Montalzat ? — Montalzat, comm. du canton de Montpezat (T.-et-G.). Esquieu (*op. cit.*, n° 127, p. 43) mentionne une famille languedocienne de ce nom, ayant un château aux environs de Luzech.

Les Chartreux ont une liturgie qui rappelle le rite lyonnais. Or, on lit au Cérémonial de Lyon, n° 829 et sq. : « La Passion selon saint Jean se lit depuis le 3 mai jusqu'au 14 septembre, avant la messe. » La lecture de cette

L'obit d'un autre sieur DE CAMINADE appelé JEAN est marqué dans notre ancien calendrier le 6 du mois de mars. Lequel nous donna l'an 1444, et le 29 de juillet, un jardin qu'il avoit sur les fossez de la ville, et qui d'un autre côté répond devant la porte de notre maison.

Nous disons chaque mois pour le sieur Antoine DE LA GRANGE, sindic de cette maison, une messe conventuelle de *Requiem* dont la première est : *Deus cui proprium...* au pluriel, la seconde, celle du tricenaire courant avec les quatre accoutumées, et à la fin *Omnipotens... qui vivorum.* Et dans les messes privées de la Sainte-Vierge, que nous disons chaque jour au grand autel, on doit dire : *Deus cui proprium* au singulier devant la dernière oraison. L'obit du sieur de la Grange est marqué dans la carte du chapitre général de l'an 1574 en ces termes : *Obiit spectabilis vir Magister Antonius de la Grangia magnus amicus et benefactor domus Caturci.* Il nous légua deux mille livres par son testament. Et l'an 1544, le 24 may, il nous avoit déjà donné un jardin joignant notre clos, lequel servit pour l'agrandir (1).

Chaque mois, nous devons dire une messe basse des morts avec les oraisons : *Deus cui proprium...* au singulier, *Inclina...*, et *Omnipotens... qui vivorum*, pour le sieur D'ADRAIN, conseiller du Roy à Lauzerte, bienfaicteur de cette maison (2).

Pour Mme Marguerite DE CLAUSSE, dame de Roni, fondatrice du convent des Feuillantines de Toulouse, et où elle prit l'habit, nous sommes obligez de dire, tous les vendredis de quatre-tems, une messe du Saint-Esprit, avec l'oraison *Praetende...* au pluriel, devant la dernière oraison ; ou bien une messe de la fête courante avec les oraisons *Deus qui corda...* et *Praetende...*, etc. Et le 11 de janvier, nous devons faire conventuellement tous les ans un office des morts avec les oraisons *Deus indulgentiarum...* et les autres accoutumées. Et à la messe il faut ajouter *Omnipotens... qui vivorum...* L'autel doit être garni de noir, et on allume quatre flambeaux aux quatre

Passion, comme celle des 14 premiers versets de l'évangile (que nous récitons chaque matin à la fin de la messe) étaient considérées comme des exorcismes, étant la parole même du Seigneur. On lit encore le 1er chapitre au baptême, et la Passion à l'agonie des mourants. — Le rituel actuel de Cahors ordonne toujours la procession pour les biens de la terre, depuis la Ste-Croix de mai jusqu'à la Ste-Croix de septembre, jour où commence le grand Carême monastique, et où nos paysans cessent de goûter (à Figeac, par exemple).

Le prêtre hebdomadier, qu'en chartreuse on appelle « l'hebdomadaire », est le président des offices liturgiques de la semaine.

(1) Les de La Grange et de La Grange-Gourdon étaient seigneurs de Rouffiliac, Lavercantière et autres lieux. Cf. Esquieu, *op. cit.*, n° 402, p. 163. — Le syndic était l'avocat, l'homme d'affaire, le chargé de pouvoir des religieux.

(2) Ms. Cahors : DADRAIN. Depuis cette notice jusqu'à la fin, l'ordre des notices est différent dans les deux mss., mais leur nombre est égal.

coins de la représentation couverte d'un drap noir et mise au milieu du chœur. Cet office est pour le sieur DU FOUR et le sieur DE RONI, lesquels ladite Marguerite de Clausse avoit eus pour maris, avant que de se faire religieuse. Elle nous donna pour cet effet une grande croix de vermeil doré, et la terre de Cantiers dans la province de France (environ 1606). Mais son père Henri de Clausse, Seigneur de Fleury, s'étant opposé à cette donation, nous fûmes obligez par accord de céder la place de Cantiers pour la somme de 12.000 livres qu'on nous donna. Néanmoins, tous fraiz faits, nous n'en eûmes de quitte que douze cens écuz (1).

Vers la fin du mois de janvier, nous devons dire une messe conventuelle des morts avec les oraisons : *Deus cui proprium...* au pluriel, *Inclina...*, *Fidelium...*, et *Omnipotens... qui vivorum*, pour les parents de D. Jacques BOUTES, profez de cette maison, qui nous donna, l'an 1642 en se faisant religieux, un fonds portant 25 livres de rente annuelle (2).

L'an 1642 et le 21 d'avril mourut noble Jeanne DE LA FON, femme à M. de Lalbenque (3), sieur de Peyrilhe, insigne bienfaitrice de cette maison, pour laquelle tous les ans nous faisons conventuellement ledit jour un office des morts avec les oraisons : *Quaesumus, Domine...*, *Inclina...*, et *Fidelium...* ; et à la messe, on ajoute : *Omnipotens... qui vivorum...* Et à chaque mois, nous disons pour elle une messe conventuelle avec les mêmes oraisons. De plus, chaque samedi, nous devons dire une messe de la Sainte-Vierge dans la chapelle qu'elle fit bâtir.

Environ le 10 de may, nous devons dire deux messes basses des morts avec les oraisons *Inclina...*, *Omnipotens... qui vivorum*, et d'autres selon la dévotion du célébrant, pour demoyselle DE FRADIN, bienfaictrice de cette maison, et pour son mari (4).

(1) Le monastère des Cisterciennes Feuillantines de Montesquieu-Volvestre (Hte-Garonne), fondé en 1588, fut transféré à Toulouse en 1598. La notice de Malvesin n'est pas exacte, Mme de Clausse n'étant pas fondatrice de la maison de Toulouse, puisqu'elle y prit l'habit le 15 septembre 1602, 4 ans après la fondation du monastère. Marguerite de Clausse de Marchaumont était fille d'Henri, seigneur de Fleury-en-Bierre (Picardie) et de Denise de Neuville de Villeroy. Née en 1576, elle épousa à 17 ans Henri de FOUR, gouverneur du Vexin, qui mourut après six mois de mariage ; elle se remaria avec Salomon de BÉTHUNE, seigneur de ROSNY, gouverneur de Mantes et de Meulan ; elle était veuve en 1598. Professe des Feuillantines de Toulouse en 1603, elle fut envoyée à Paris avec 6 moniales pour fonder une maison de son Ordre (30 juillet 1622) ; supérieure de cette nouvelle communauté, elle y mourut fort âgée.

Cf. Hélyot, *Hist. des Ordres religieux*, 1718, tome V. — La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, tome V, col. 781-782.

La « représentation » n'est autre que le catafalque. — Cantiers, comm. du canton d'Ecos, arr' des Andelys (Eure).

(2) Dom Jacques BOUTES, né « au bourg de Viviers, au diocèse de Lavaur, à une lieue de Castres ». Profès le 21 mars 1642, en la fête de saint Benoît. Mort le 22 janvier 1681. Au livre V, Dom Malvesin lui consacre une longue notice.

(3) M. (de Pugnet) de Lalbenque. — Lalbenque, village de St-Romain, près Gourdon.

(4) Il y eut à Cahors deux Chartreux de ce nom : Dom René FRADIN, profès

Environ la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, nous faisons conventuellement tous les ans un office des morts pour D. Guillaume RICHARDEAU, profez (en 1580) de cette maison, qui nous donna mille livres par le testament qu'il fit la veille de sa profession. Les oraisons de cet office sont : *Deus cui proprium...* au pluriel, l'oraison du tricenaire courant, et les 4 accoutumées. Et à la messe, on ajoute : *Omnipotens... qui vivorum...* D. Richardeau mourut l'an 1614, le 13 de février, après avoir été Prieur de la chartreuse de Port-Sainte-Marie et de Vauclaire (1).

Vers la fête de l'Invention de Saint-Etienne, 3 août, nous faisons un office des morts pour Messieurs les Chanoines, hebdomadiers et prébandiers de l'église cathédrale de cette ville ; avec les oraisons : *Deus veniae...*, *Inclina...*, *Fidelium...*, et à la messe on ajoute *Omnipotens... qui vivorum...*, l'autel étant garni de noir. Et quand quelqu'un de ces Messieurs vient à mourir, nous devons dire chacun en particulier une messe après que le Prieur en a chanté une conventuellement avec ces oraisons : la propre pour le défunt, *Inclina...* et *Fidelium*. Les novices et les autres qui ne disent pas de messe doivent réciter les sept psaumes pénitentiaux avec les Litanies des Saints et les prières suivantes. Et les frères convers doivent dire les mêmes prières qu'ils ont accoutumé de réciter pour une messe de la Sainte-Vierge (2).

Environ le cinquième du mois d'août, nous sommes obligez de dire une messe privée des morts avec la première oraison : *Deus, indulgentiarum...* et les autres accoutumées, pour Bernard LACOSTE (3) et sa femme habitans de Caors. Lesquels l'an 1628 nous instituèrent héritiers de tous leurs biens qui étoient considérables (4).

de Cahors (15 juillet 1364), prieur de Glandier en Limousin. Mort en 1383 ; et dom Jacques FRADIN, profès de Cahors, prieur (1610-1619). Mort le 16 août 1623.

« Selon la dévotion du célébrant », parce que le prêtre chartreux peut dire sept oraisons à sa messe, nombre requis pour les messes conventuelles, mais qui reste libre pour les messes basses.

(1) Dom Guillaume, « natif de Château-sur-Loire (Château-du-Loir), au païs du Mans », profès le 24 juin 1580. Mort le 13 février 1614.

Port-Sainte-Marie (comm. de Chapdes-Beaufort, Puy-de-Dôme), Chartreuse fondée en 1219 par Guillaume et Raoul de Beaufort.

Vauclaire (comm. de Ménesterol, cant. de Montpon, Dordogne), Chartreuse fondée en 1330 par Archambaud et Roger, comtes de Périgord. Restaurée en 1858, abandonnée en septembre 1901, transformée en asile de vieillards. Ces deux monastères appartenaient, comme Cahors, Glandier, Rodez et Villefranche, à la province cartusienne d'Aquitaine.

(2) On pourrait s'étonner que les Chartreux traitent si royalement Messieurs du Chapitre ; mais il faut savoir qu'il y eut entre les moines et les chanoines de Cahors une association de prières (cf. pièces justificatives, *infra*, Livre XI). Est-il défendu de penser que les chanoines gagnaient à ce pieux échange de suffrages ?

(3) De la branche des Lacoste-Fontenilles, de Soucirac, 1628, année de la grande peste à Cahors.

(4) S'agit-il de Lacoste, avocat (cf. Guillaume Lacoste, *op. cit.*, IV, 251) ? ou d'un parent du chanoine Jacques de Lacoste ?

Vers la fête de la Transfiguration, nous faisons conventuellement tous les ans un office des morts pour Dom René Davy (1), profez de cette maison, et pour ses parens, lequel par son testament qu'il fit devant sa profession en 1599, nous donna cinq cens écuz. Les oraisons de cet office sont : *Deus cui proprium* au pluriel, celle du tricenaire courant, avec les quatre accoutumées, et à la messe l'on ajoute : *Omnipotens... qui vivorum...* L'obit de D. René Davy est marqué dans notre calendrier le 23 de juillet ; on ne fait pourtant son office qu'environ le 6 d'août.

Dom Gilles Trouillard (2), profez de cette maison, nous ayant donné en se faisant religieux seize cens livres, en reconnoissance nous faisons conventuellement tous les ans pour luy et pour ses parens, environ la fête de saint Bernard, abbé, un office des morts avec les oraisons : *Inclina...*, les autres accoutumées, et à la messe on ajoute : *Omnipotens... qui vivorum.*

Environ le 6 du mois de septembre, dans l'office ordinaire de l'anniversaire, il faut dire, après la première oraison, *Deus cui proprium* pour le sieur Jérôme de Molières (3), conseiller au siège présidial de Caors, lequel, en 1599, nous donna cent francs et un tableau d'un crucifix, et fut enterré dans notre église, suivant la permission que notre Général avoit donnée à son frère D. Molières, religieux de grande distinction dans la province de Provence. Les fils et petits-fils du sieur Molières ont eu le même privilège d'être enterrez dans notre église, mais ce droit est présentement fini.

Après que nous avons achevé les tricenaires de la carte du chapitre général, c'est la coutume de cette maison de dire conventuellement quatre tricenaires pour nos parens et pour nos bienfaicteurs, avec les oraisons : *Inclina...*, les autres accoutumées, et à la messe on ajoute : *Omnipotens... qui vivorum...*

Nous sommes obligez d'allumer deux cierges à toutes les grands messes depuis le *Sanctus* jusques au dernier *Agnus Dei* ; et ce par une fondation faite environ 1610, par M. de Vivian (4), marchand de Paris, qui nous donna pour cet effet le prix de divers ornemens pour notre église, que le très-vén. Père Dom Beaucousin, Prieur de cette maison, avoit achetez de luy.

(1) Dom René Davy, « natif d'Angers », profès du 6 août 1599 en la fête de la Transfiguration. Mort le 23 juillet 1610.

(2) Dom Gilles Trouillard, « natif de Chartres, en Beauce », profès du 2 août 1606.

(3) Pour la Maison de Molières, cf. La Chesnaye-Desbois, *op. cit.*, XIII, p. 914. Dom Louis de Molières, profès de Chartreuse ; prieur de Bonpas (1590) ; de Port-Sainte-Marie, 1591-1592 ; vicaire de Naples, 1592-1599 ; prieur de Naples, 1599-1603 ; prieur de Pomiers, 1603-1605 ; de Bonpas, 1605-1615 ; de Villeneuve, 1615-1620. Convisiteur et visiteur de la Province de Provence, de 1605 au 23 mai 1620, date de sa mort. Les de Molières étaient Seigneurs de la Bastidette de Pontcirq (Lot). L'héritier du sang est aujourd'hui Jean de Valon, possesseur de Labastidette.

(4) Ms. Cahors : Vivialhe.

LIVRE QUATRIEME

Religieux profès de la Chartreuse de Caors qui ont paru avec éclat dans les charges de leur Ordre(1)

Si tous ceux qui ont fait autrefois des fondations revenoient aujourd'huy au monde, il y en auroit bien peu qui n'eussent le déplaisir de voir que leurs intentions ont été mal suivies, et que leur argent a été fort inutilement employé. Il faut pourtant avouer qu'il n'en seroit pas de même du Pape Jean 22 qui a fondé la chartreuse de Caors. Et s'il voyait dans cette Histoire, comme dans un tableau raccourci, les grands religieux qui ont pris l'habit, et qui ont vécu dans cette maison depuis près de quatre cens ans qu'elle est fondée : ce Pape s'estimeroit autant heureux, que les religieux qui y ont été, et que ceux qui y sont encore, sont honorés d'avoir un si illustre fondateur. Il auroit ce contentement de voir que la chartreuse de Caors a été comme une pépinière de grands religieux qui se sont rendus recommandables par une vertu éminente, et pour avoir dignement rempli les premières charges de leur Ordre. Car bien que durant près de trois cens ans elle n'ait jamais eu plus de treize religieux (2), selon notre ancienne coûtume qui n'en admet-

(1) Le Livre IV et le suivant présentent au lecteur les Chartreux dignes d'être proposés en modèles aux générations successives de moines cadurciens. Bien qu'il ait distingué ceux « qui ont paru avec éclat dans les charges » (livre IV) de ceux qui ont « vécu saintement » (livre V), D. Malvesin aurait pu classer tel religieux sous l'un ou l'autre titre, à tel point que les manuscrits de Farneta et de Cahors présentent de nombreuses variantes : au livre IV, le ms. Farneta contient 8 notices, tandis qu'il y en a 14 dans le ms. de Cahors, mais le nombre total des deux chapitres sera identique. Nous suivons le plan du ms Farneta, sauf pour la biographie de Dom Delibra.

(2) Le Statut cartusien ne fixe le nombre de douze que pour les religieux de chœur. En d'autres termes, il y aura douze cellules dans le cloître, le Prieur habitant « hors du cloître », ainsi que les « officiers extérieurs », comme dira plus loin Dom Malvesin, en parlant du Procureur et du Coadjuteur. Quant aux convers, ils constituent une communauté à part, sous la direction de Dom Procureur. Jadis ils habitaient à la *Correrie*, mais dans la plupart des Chartreuses, ils occupent un bâtiment des « Obédiences ». Ces dispositions sont tout à fait conformes à la plus antique tradition monastique, et sauvegardent parfaitement la solitude des religieux du cloître.

toit pas un plus grand nombre dans chaque maison (« *Numerus monachorum in domibus nostris tredecim est.* » *Cap. 25, 2*[e] *Partis Statutorum Antiquorum*), et que même bien souvent à cause des guerres ou de divers autres accidens ce nombre ait été plus petit. Néanmoins, elle peut se glorifier d'avoir eu pour le moins douze de ses profez qui ont été visiteurs de notre province ; vingt qui ont été Prieurs de la chartreuse de Villefranche, quinze de celle de Rodez, dix de celle de Vauclaire, et plusieurs de celle de Castres, de Glandiers et des autres maisons que nous avons dans l'Aquitaine ; que deux profez de Caors ont été choisis pour être les premiers Prieurs des chartreuses de Rodez et de Villefranche ; et que c'est un religieux de Caors qui fut le premier qui travailla à l'établissement des chartreux dans Toulouse, dont le mérite extraordinaire fut la principale cause que nos Pères furent receus du Parlement, des Capitouls et des chanoines de cette grande ville. Et du depuis, deux autres profez de Caors ont été Prieurs de la chartreuse de Toulouse, et à même tems visiteurs de notre province. Et enfin, un autre religieux de Caors a été depuis peu Prieur, plus de vingt ans, de Bourdeaux et visiteur d'Aquitaine (1).

Ce n'est pas seulement dans notre province que les profez de la chartreuse de Caors se sont fait connoître et estimer en s'acquittant avec honneur des beaux emplois qu'on leur a donnez. Mais encore plusieurs ont été Prieurs ou visiteurs dans les provinces étrangères, même quelquefois hors du Royaume. D. Ballin fut prieur d'Avignon (2), D. Jean Posteri et D. Jean Félicis furent l'un après l'autre vicaires des religieuses de Prémol (3). D. Jean Molin fut Prieur de la chartreuse de Durbon et administrateur des biens de celle de

(1) Notre-Dame de la Miséricorde, Chartreuse fondée à Bordeaux en 1609 par Ambroise de Gasq, baron de Saint-Sulpice, et Ambroise d'Escoubleau, cardinal de Sourdis. — Les Chartreux de Vauclaire en Périgord, chassés par les Anglais, s'étaient réfugiés à Bordeaux en 1383 au quartier des « *Chartrons* » ; ils retournèrent à Vauclaire en 1460.

(2) La Chartreuse de la Vallée-de-Bénédiction fut fondée en 1356 à Villeneuve-lez-Avignon, par le cardinal limousin Etienne Aubert, élu pape en 1356 sous le nom d'Innocent VI. Villeneuve appartient aujourd'hui au diocèse de Nîmes et au département du Gard.

(3) Prémol (*Pratum molle*), Chartreuse de moniales établie en 1234 dans la forêt d'Uriage (Isère), brûlée en 1466, pillée par les Huguenots en 1562. Au début du XVIIe s. (vers 1610), le chapitre général y transféra les religieuses de Bertaud. Saccagée de nouveau en 1621, les sœurs émigrèrent à Mélan, puis, après nouvel incendie de Prémol (1707) à la Chartreuse de Saint-Hugon. La vie conventuelle reprit enfin à Prémol (1715-1790).

Bertaud, Chartreuse de religieuses, fondée en 1188 au diocèse de Gap. Abandonnée en 1448. Les moniales se réfugièrent d'abord à Durbon (diocèse de Gap), puis à Prémol (1610).

Bertaud qui avoit été autrefois une maison de nos moniales, mais présentement ruinée. Ce religieux fut encore vicaire de nos Filles de Prémol. D. Bernard Guayraud fut prieur de Montmerle et visiteur de la province de Bourgogne (1). D. Jean Rochon fut Prieur de la Verne. D. Jean Mezengandi fut Prieur de Monrieu comme aussi D. Antoine Ponteys ; D. Mezengandi outre cela fut visiteur de Provence. D. Michel Duranton fut vicaire de Prémol. D. Jean Delibra fut prieur de Milan (2) et visiteur commissaire en Italie, etc. Et dans le tems que nos très R^des^ Pères faisoient l'honneur d'appeler en chartreuse des religieux de mérite et d'une expérience consommée dans les affaires de notre Ordre, pour les consulter quand ils le jugeoient à propos, nous lisons dans les cartes de nos chapitres généraux que plusieurs profez de Caors ont été de ce nombre, comme dans la carte de 1426 : *Obiit D. Simon* DAFFORT *dudum professus domus Caturci, et deinde domus majoris Cartusiae.* Et dans celle de 1443 : *Obiit D. Augerius* MASSERON *primo professus domus Caturci, et deinde Majoris Cartusiae, qui fuit Prior domorum Caturci, Vallisbonae et Vallis S^tae^ Mariae, cujus obitus fuit 12 maii* (3).

Mais ce qui est encore plus considérable, nos Annales nous apprennent qu'il y a eu un profez et Prieur de la chartreuse de Caors qui fut élevé l'an 1554 au Généralat de notre Ordre, lequel s'acquitta avec beaucoup d'honneur, l'espace de 12 ans, de cette grande charge. La première année qu'il fut Prieur de Caors, on le choisit pour prêcher au chapitre général (4). Et il n'y a pas longtems que nous avions encore, dans notre bibliothèque, un livre manuscrit des sermons fort éloquens qu'il avoit composez, lesquels se sont écartez, avec plusieurs autres écrits, par la négligence d'un Vicaire ignorant, qui n'étoit pas profez de cete maison. D. Pierre SARDE étant Prieur de Caors étoit à même tems visiteur d'Aquitaine. Et l'an 1539, il moyenna l'association spirituelle entre notre maison et celle de

(1) Le Val-Saint-Etienne ou Mont-Merle, près Mâcon (comm. de Tréfort, Ain), ancien monastère bénédictin incorporé à l'Ordre des Chartreux en mai 1210.

(2) Notre-Dame de Montrieux (1117), comm. de Méounes (Var). — Saint-Ambroise, ou l'*Agnus Dei*, Chartreuse fondée à Carignano, dans la banlieue de Milan, par Jean Visconti, archevêque de Milan (1349-1782).

(3) « Anniversaire de Dom Simon Daffort, profès de la maison de Cahors, puis de la Grande Chartreuse. » « Anniversaire de Dom Auger Masseron, profès de Cahors, puis de la Grande Chartreuse, qui fut Prieur de Cahors, de Valbonne et de Val-Sainte-Marie. » — Valbonne, au diocèse d'Uzès (1203-1790 et 1836-1901) ; Val-Sainte-Marie, au diocèse de Die, comm. Bouvantes (Drôme), fondée en 1144.

(4) Un des membres du chapitre général est chargé de *lire* un sermon latin, le premier jour de l'assemblée capitulaire. Cf. *Statuta Ord. Cartus.*, édit. 1926, I, cap. XXII, n° 7, 13.

Castres. Il avoit été auparavant (en 1530) Prieur de la Chartreuse de Glandier, ce qui a donné occasion à quelques religieux de Glandier peu versez dans l'histoire de notre Ordre, de dire qu'il étoit leur comprofez (1).

La pluspart de nos historiens ne se sont pas moins trompez, disant que D. Pierre Sarde avoit été éleu chef de notre Ordre, lorsqu'il étoit Prieur de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie. Les dispositions de nos chapitres généraux font voir clairement que D. *Jean* Sarde, profez aussi de Caors, étoit pour lors Prieur du Port-Sainte-Marie, et que D. *Pierre* Sarde ne le fut jamais (2). Le très vénéré Père D. Jean Sarde étoit pareillement capable d'être Général. Avant que d'entrer dans l'Ordre, il étoit docteur en théologie et chanoine de Bourges, comme il paroit par son seing, qui est dans plusieurs grands livres, lesquels il porta en se faisant religieux, dont quelques-uns sont encore dans notre bibliothèque. Avant sa profession, il donna par son testament vingt-cinq livres de rente annuelle à la Chartreuse de Caors. Dès qu'il se fut engagé dans la religion, toute son étude fut d'en bien prendre l'esprit : ce qui luy mérita d'être fait visiteur de notre province, et le premier Prieur de la Chartreuse de Rodez, dans laquelle il n'y avoit encore que des Recteurs, ayant été auparavant Prieur du Port-Sainte-Marie, de Glandier et de Vauclaire. La mort ravit ce grand homme le 15 de janvier 1563.

Après que D. Pierre Sarde fut fait Général, il eut pour successeur dans le gouvernement de la Chartreuse de Caors D. Raymond Rudelle, profez de la même maison, et homme de grand mérite (3). Le chapitre général de 1572 le députa avec D. Jean Delibra, duquel je parleray ensuite, pour examiner une nouvelle compilation de nos Statuts, qu'on vouloit faire imprimer (4). Il fut deux fois Prieur de la Chartreuse de Caors, et une fois de Glandier, de Villefranche et de Rodez, dans laquelle il mourut l'an 1580.

C'est icy l'endroit de cette Histoire, où j'aurois à raconter ce qui

(1) Cf. *la Chartreuse de Glandier en Limousin, par un religieux de la maison* (D. Cyprien Boutrais), 1886, p. 430 : « Pierre Sarde, profès de *Cahors.* »

(2) D. Cyprien Boutrais, *op. cit.*, semble se contredire en disant (p. 444, ligne 17) : « Dom Jean Sarde, Prieur de Glandier et Général de l'Ordre. » Il s'agit ici de Dom Pierre.

(3) D. Raymond Rudelle, recteur de Glandier (1548-1549), Prieur de cette maison (1549-1554), mort en 1573.

(4) Le Chapitre général de 1581, présidé par Dom Bernard Carrasse, Général de l'Ordre, décida l'édition de la nouvelle collection des Statuts, synthèse ordonnée des anciens et nouveaux Statuts, de la « troisième compilation », et des ordinations des chapitres généraux. — Cf. *Repertorium Statutorum Ord. Cartus., Basilee* (Bâle), *1510*, et *Statuta Ord. Cartus.*, édit. 1926, *Prologus*, p. 11-13.

s'est passé de plus mémorable dans la Chartreuse de Caors, si l'humilité ou peut-estre la négligence de ceux qui nous ont précédé n'avoient laissé dans l'oubli un grand nombre de nos anciens comprofez, qui ont vécu très-saintement et qui ont gouverné avec beaucoup de prudence des maisons qu'on avoit confiées à leur conduite.

Les seules vertus de D. Michel Duranton seroient capables de remplir un volume. Il fut, durant plus de cinquante ans, Prieur dans diverses maisons et il exerça par trois fois cet office dans la Chartreuse de Caors, d'où il étoit profez, selon qu'il est marqué dans notre ancien calendrier. Et une marque qu'il la gouvernoit avec beaucoup de sagesse, c'est que presque tous ses comprofez qui vivoient de son tems furent de grands religieux. C'étoit un homme infatigable pour le travail. Il tint tête à l'évêque de Caors (1) qui vouloit prendre quelques pensions sur nos bénéfices, et alla pour cet effet à Rome, où il demeura cinq à six ans pour avoir justice, ne l'ayant pu obtenir dans ce pays. Notre Ordre avoit tant de considération pour luy, que durant plusieurs années, les chapitres généraux luy permettoient de se servir, pour les affaires temporelles de la maison, outre son procureur, de tel religieux du cloître qu'il voudroit. A la fin, accablé de vieillesse, il fut déposé et mis dans le cloître (2), où il finit saintement ses jours le 16 de septembre 1471, ayant été Prieur du Port-Sainte-Marie (plusieurs fois), de Caors, de Glandier, et vicaire des religieuses de Prémol (3). La carte de l'an 1422 fait D. Michel Duranton profez du Port-Sainte-Marie : néammoins, dans notre ancien calendrier, où son obit est écrit, il est dit profez de Caors. Peut-être qu'il étoit premièrement profez du Port-Sainte-Marie, et qu'il fit une seconde profession à Caors, selon l'usage assés, fréquent de ce tems-là, de faire une nouvelle profession quand on changoit (*sic*) de maison.

Pour ne pas tomber dans le même manquement de ceux qui nous ont précédé, lesquels ne nous ont laissé aucuns mémoires de la vie

(1) Jean de Castelnau (1438-1460), bienfaiteur des chartreux de Villefranche, ou Louis d'Albret (1460-1466).

(2) En style cartusien, on lui fit miséricorde. Il rentra dans la communauté, occupa une cellule du cloître, cessant d'exercer une charge ; simple religieux, il se disposa à la mort.

(3) Dom Palémon Bastin, qui a copié l'exemplaire du ms. de Farneta que j'ai en mains, ajoute : « Il fut aussi Prieur de Sainte-Croix. » Sainte-Croix-en-Jarret, comm. du canton de Rive-de-Gier (Loire), au diocèse de Lyon. Il y a, en Chartreuse, deux officiers distincts portant le titre de vicaire : dans les monastères d'hommes, le vicaire est le représentant du Prieur dans le cloître ; c'est le sous-prieur. Dans les monastères de religieuses, le vicaire est le représentant du Général de l'Ordre ; c'est le premier Aumônier. Il préside à l'office canonial des sœurs et représente la communauté au chapitre général. Le second aumônier a le titre de coadjuteur.

de leurs confrères, je mettray icy ce que j'ai trouvé de plus remarquable de quelques profez de cette maison qui, depuis environ cent cinquante ans, ont occupé très-dignement les principales charges de leur Ordre.

Et je commenceray par la vie du très Vénéré Père D. Jean DELIBRA, *comme un des plus illustres qui ait jamais paru parmy nous* (1).

LE TRÈS VÉNÉRABLE PÈRE DOM JACQUES FRADIN

Après que Jâques FRADIN, natif d'Angers, eut pris l'habit de Saint-Bruno, dans la Chartreuse de Caors, il s'appliqua au commencement avec tant de ferveur dans l'observance régulière, et s'acquitta si bien de tous les offices auxquels il fut employé après sa profession, surtout celuy de Vicaire, que, le très-vénéré P. D. Richard Beaucousin (2) étant mort, il fut éleu à sa place par les suffrages de toute la communauté. Le caractère particulier de D. Fradin étoit une grande douceur et un amour inexplicable pour ses inférieurs. Comme il se plaisoit à la culture des fleurs, il sembloit aussi que toutes les paroles qui sortoient de sa bouche lorsqu'il entretenoit ses religieux fussent autant des lys et des roses. Nos Pères de Toulouse avoient gémi durant plusieurs années sous le joug pesant de D. Chalup, profez de la Grande Chartreuse, qui étoit un homme extrêmement sévère ; lequel venant à mourir, notre très Révérend Père, pour consoler ces bons religieux, leur bailla pour supérieur D. Fradin, le faisant à même tems, de convisiteur qu'il étoit, visiteur de la pro-

(1) Le ms. Farneta consacre une vingtaine de pages à cette Vie. — Or, le ms. Cahors présente une variante dont il est impossible de ne pas tenir compte : « *Le premier devrait être le très-vén. Père Dom Jean* DELIBRA, *mais comme l'histoire de sa vie est fort longue, et que je l'ay dédiée aux Messieurs de l'Université de Caors comme ayant été de leur corps avant que de se faire religieux, on la trouvera après la fin du dernier livre de cette Histoire.* »

Trois raisons m'ont décidé à suivre, *exceptionnellement*, le plan du ms. de Cahors : d'abord, le texte de Farneta est un résumé de la biographie de D. Delibra ; il n'est donc pas possible de le publier en ajoutant en note les variantes considérables du ms. Cahors : on ne saurait annoter le résumé à l'aide du texte complet. — Au surplus, la Vie de D. Delibra, dédiée à « Messieurs de l'Université » et munie de plusieurs approbations, est un ouvrage en 9 chapitres qui doit être publié dans son intégrité. — Enfin, et pour les motifs qui viennent d'être donnés, on ne peut l'intercaler ici, et comme il serait fastidieux et inutile de donner les deux textes qui se répètent, la solution qui s'impose est de renvoyer à la fin de l'Histoire de Malvesin la biographie de Dom Delibra.

Nous avons ici la preuve que le ms. de Cahors a été écrit pour Cahors, tandis que celui de Farneta devait être destiné à un autre monastère.

(2) Dom Beaucousin aura sa notice au Livre V (Livre IV, au ms. Cahors). Le ms. Cahors ajoute : D. Fradin fut élu en 1610.

vince. A la venue de ce nouveau Prieur, tout le monde fut transporté de joye, sçachant que c'étoit un homme rempli de douceur et de charité envers ses religieux. Et luy, de son côté, étoit ravi de voir leur contentement. Mais cette grande satisfaction ne resta pas longtemps sans être traversée de quelque déplaisir. Dans ce tems-là, le feu de la guerre s'alluma plus que jamais dans la France ; et la division s'étant mise dans la cour du Roy, les Huguenots, toujours rebelles, surtout ceux du côté de Castres, se servant de cette occasion, reprirent les armes et firent de grands désordres dans tout le païs en ravageant les biens des catholiques. Ils allèrent dans plusieurs métairies de la Chartreuse de Castres et pillèrent tout ce qui se rencontra à leur main. Ces tristes nouvelles furent bientôt portées à Dom Prieur qui, au lieu de s'affliger et de s'impatienter, leva les mains au ciel et s'écria comme un autre Job : *Dominus dedit, Dominus abstulit, sit nomen Domini benedictum* (1). Les affaires de la Chartreuse de Toulouse n'occupèrent pas tellement l'esprit de Dom Fradin qu'il ne songeât aussi à celles des autres maisons de sa province.

Il y avoit déjà quelques années qu'on avoit projeté de transférer la Chartreuse de Bonnefoy à Moulins en Bourbonnais (2). M. le prince de Condé, duc de Bourbon, souhaitait fort cette translation. Notre très Révérend Père, connaissant D. Fradin capable de cette affaire, luy donna commission en descendant du chapitre (3) d'aller conférer avec ce Prince. Quand D. Fradin fut arrivé à Bourges, il se sentit attaqué d'une forte fièvre, et connoissant que son heure dernière étoit venue, comme il se trouva éloigné des maisons de notre Ordre, les religieux de l'abbaïe de Saint-Sulpice de l'Ordre de Saint-Benoît le firent porter chez eux (4). Ils n'épargnèrent rien

(1) « Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a retiré : béni soit le nom du Seigneur ! »

(2) La Chartreuse de Bonnefoy (comm. Le Béage, cant. de Montpezat, arrond. de Largentière, Ardèche), a été fondée par Guillaume Jourdain et les seigneurs d'Aubigny (1156-1790). Ce monastère entreprit en 1625 la fondation de la chartreuse de Saint-Joseph de Moulins (Allier ; jadis au diocèse d'Autun). Le principal bienfaiteur fut Henri de Bourbon, prince de Condé. Dom François de Lingendes, ancien Prieur de Bonnefoy (16 -1628) et de Glandier (1628-1630), nouveau Prieur de Moulins, fit de cette chartreuse un des plus beaux cloîtres de l'Ordre. Ayant appartenu d'abord à la province d'Aquitaine, elle fut rattachée à celle de France-sur-Loire.

(3) « Monter » au chapitre général, « descendre » du chapitre étaient des expressions consacrées non seulement par la coutume, mais encore par le Statut ; le monastère de la Grande Chartreuse est à 970 mètres d'altitude.

(4) Antique abbaye bénédictine, fondée par le roi Clotaire II et Sulpice le Débonnaire, évêque de Bourges; sous le vocable de Notre-Dame de la Nef. Dédiée à Saint-Sulpice depuis que le saint évêque y fut enterré. La réforme de Saint-Maur y fut introduite en 1636 : et ses abbés étaient électifs et triennaux.

pour son soulagement, luy fournissant pendant sa maladie, qui dura un mois, tout ce qu'ils jugeoient luy être nécessaire, non seulement à luy, mais encore aux très Vénérés Pères Don Prieur de Bonnefoy et D. Prieur du Port-Sainte-Marie, qui l'accompagnoient. Ce fut dans la maladie que D. Fradin fit connoître toutes les vertus qu'il avoit acquises dans la religion ; et, s'étant saintement disposé pour paraître devant Dieu par la réception des derniers sacremens, il rendit son âme à Dieu le 16 du mois d'août, l'an 1623.

Les religieux de l'abbaïe de Saint-Sulpice, qui avoient été si libéraux envers D. Fradin durant sa maladie, il semble qu'ils voulurent faire quelque chose de plus après sa mort. Ils luy firent les mêmes obsèques que s'il eût été l'Abbé de la maison. L'espace de trente jours tout de suite ils dirent une messe haute pour le repos de son âme. On fit servir pareillement autant de jour au réfectoir sa pitance (1) comme s'il eût été présent, laquelle on donnoit après aux pauvres. Quoyque ces religieux fussent au nombre de trente, pour faire les funérailles de D. Fradin avec plus d'honneur, ils appelèrent encore la communauté de plusieurs autres religieux avec la confrérie des Pénitens, distribuant à chacun un cierge de cire blanche.

Le très vén. Père D. Fradin avoit donné de si grandes marques de sa sainteté dans le peu de tems qu'il avoit resté à Bourges, qu'on voulut bien l'enterrer à côté du grand autel proche les sacrées reliques de saint Sulpice, patron de l'Abbaïe. La même nuit que ce grand religieux mourut à Bourges, il apparut à Caors à un frère convers dans notre église durant tout le tems des matines, lequel il avoit receu dans l'Ordre (2) ce qui nous doit faire présumer que si son âme ne jouissoit pas encore de la gloire du paradis, elle étoit au moins dans la voye pour entrer dans ce bonheur éternel.

Le très vénérable père Dom Ange DUPUY

Si la nature paroît bien souvent avare envers diverses personnes, il semble aussi quelquefois qu'elle prodigue ses trésors à d'autres.

(1) La pitance est la portion qui est destinée à chaque moine. La coutume de Bourges, lors du décès d'un religieux, est observée encore aujourd'hui dans tous nos monastères. Mais les bénédictins rendirent à Dom Fradin les honneurs dus à un abbé, et ils firent leur devoir, le Prieur étant un prélat régulier. Chez nous, un Prieur de chartreuse prend ses repas à la table abbatiale ; un prieur dominicain, un gardien franciscain ou un supérieur de congrégation ne sont pas supérieurs majeurs (cf. Code de droit canonique, can. 488).

(2) Dom Fradin reçut à la profession trois Frères convers : Jean Lamy (1er novembre 1612), Jérôme Suchet (6 octobre 1613), Jean-Baptiste Delpech (21 mars 1618).

C'est ce qu'elle fit à Ange Dupuy, natif de Castelfranc (1), à trois lieues de Caors, luy ayant donné un corps bien proportionné, un bel esprit, une mémoire heureuse, un jugement solide, une éloquence aisée et un bon naturel. Dupuy n'enfouit pas ces grands dons : il eut soin de les cultiver tant dans les humanitez que dans l'Université, en étudiant avec beaucoup d'attache le droit civil et canon. Dans ce tems-là, le collège de Pélegri, qui n'est fondé que pour des pauvres écoliers, était rempli, par un abus qui dure encore, d'enfans de condition (2). Ange Dupuy en étoit Prieur (3), et étant avec de jeunes gens qui ne songeoient pour la pluspart qu'à se divertir, il étoit en quelque façon obligé, après avoir employé une partie du tems à ses études, de faire comme eux. Cependant, Dieu luy fit connoître que tous les plaisirs de la terre ne sont que fumée et qu'il falloit songer à ceux qui durent éternellement. Ces véritez le pénétrèrent si fort qu'il postula avec beaucoup de ferveur pour être chartreux, sans pourtant communiquer son dessein à personne. Après qu'on luy eût donné parole pour être reçeu, il voulut se bien divertir pour la dernière fois avec ses confrères, en les traitant avec profusion. Et le soir, étant à table, il leur dit que pour faire quelque chose qui s'en parlât, il falloit manger le revenu du collége pour trois ans. Il étoit si persuasif que plusieurs toppèrent à sa proposition. Et si quelqu'un parmy eux, qui n'avoit pas besoin de faire tant de dépense à la fois, ne s'y fût opposé néanmoins à contre cœur, la chose se seroit exécutée sur le champ.

Le lendemain, notre Prieur de Pélegri fait sonner la cloche et assemble tous les collégeats (*sic*) dans la grande sale, et commençant à parler d'une manière bien différente de celle du jour précédent, il leur fit une exhortation fort pathétique en leur représentant la brièveté de cette vie, leur disant que les plus beaux corps ne sont que pourriture, lesquels seront réduits en cendre dans le tombeau. Et en leur exposant avec éloquence le compte exact que nous devons rendre à Dieu, non seulement de toutes nos actions, mais encore de toutes nos paroles et de toutes nos pensées ; et qu'ainsy ils ne devoient pas trouver étrange si dès le moment il les quittoit pour s'en aller rendre chartreux.

Tous ces jeunes gens, qui n'avoient pas accoutumé d'entendre de tels discours dans leur maison furent fort surpris. Leur Prieur les embrassa tous avec beaucoup de tendresse ; ce ne furent que larmes d'un côté et d'autre. Et ils l'accompagnèrent en cet état à la

(1) Castelfranc, comm. du canton de Luzech. Dupuy : famille bourgeoise éteinte au XVIIIe siècle.
(2) Aussi bien les 12 places étaient-elles à la nomination de M. de St-Sulpice.
(3) Cf. Daymard, *le Vieux Cahors*, p. 68-72.

chartreuse, comme quand on conduit un mort au sépulcre. Quelques-uns de la compagnie furent si touchez de cet exemple, qu'ils renoncèrent entièrement au monde, ou se firent prêtres.

Ange Dupuy, après un mois de probation dans la chartreuse en habit séculier, receut celui de Saint-Bruno avec beaucoup de dévotion, et s'étant comporté comme un ange durant son noviciat, il fut receu unanimement à la profession. Quelques jours auparavant il fit son testament et donna cent pistoles à la chartreuse et plusieurs grands livres de droit d'une très belle impression. Il légua encore au collège de Pélegri une somme considérable. Si tous ceux qui luy ont succédé du depuis avoient fait la même chose, les affaires de ce collège seroient sans doute en meilleur état.

Comme notre Ordre a besoin de gens qui entendent les affaires (1), D. Ange ne demeura pas longues années dans le cloître sans être employé dans les offices extérieurs. On le fit premièrement procureur de la chartreuse de Caors, et s'étant si bien acquitté de cet employ, il fut fait Prieur de celle de Rodez [qui] fut bientôt sur un bon pied et pour le temporel et pour le spirituel. Quoyque le Supérieur vécût familièrement avec ses religieux comme avec ses confrères, néanmoins il faisoit faire à chacun son devoir sans aucune contrainte. Dans ce tems-là, la chartreuse de Villefranche avoit besoin d'un homme de la capacité de D. Dupuy. Notre Général (2) le choisit pour gouverner cette maison. M. le marquis de Sessac ayant ouï parler de ce nouveau Prieur voulut lier avec luy une étroite amitié ; et elle devint si grande, qu'ils vivoient tous deux comme frères. Cet honnête gentilhomme l'obligeoit de tems en tems de l'aller voir à son château, et il ne le laissoit jamais aller sans luy donner quelque chose ou pour l'église ou pour la subsistance de ses religieux. Et par son testament il légua douze mille livres à la chartreuse de Villefranche. Mais D. Dupuy étant mort peu de tems après, M. de Sessac révoqua sa donation. Cela néanmoins ne s'estant pas fait selon toutes les formalitez de justice, nos Pères de Villefranche en ont tiré environ deux mille livres, sans compter cinq cens écuz qu'ils avoient receus avant la mort de M. de Sessac (3).

(1) Le Procureur — et, dans une certaine mesure, le Prieur, — doit être au courant des affaires, non seulement pour assurer l'avenir du monastère, mais afin de sauvegarder la paix et la solitude des moines du cloître. Cf. *Statuta Ord. Cart.*, éd. 1926, Ire partis, cap. II, 9 et 10 ; cap. VI.

(2) Profès de 1632, D. Ange Dupuy eut pour Généraux : Dom Juste Perrot (1631-1643), Dom Léon Tixier (1643-1649) et Dom Jean Pégon (1649-1675).

(3) Sessac — ou plutôt Cessac — commune de Caillac, près Cahors, dont le château ruiné rougeoit en face de Douelle, sur le Lot. Cessac en Quercy et Milhars en Albigeois appartinrent jusqu'au XVIIe siècle aux de Cazillac, puis aux Laroche-Fontenilles.

Le ms. de Cahors nomme le château du marquis : Milhars.

Dans le tems que D. Dupuy travailloit à mettre la chartreuse de Villefranche en bon état, et qu'il étoit allé à Bourdeaux pour quelque affaire avantageuse pour sa maison, il tomba malade; et connoissant que son heure dernière étoit venue, il se disposa au passage de l'éternité bienheureuse. Il édifia si bien tout le monde à sa mort, que D. de Boyer, Prieur de la chartreuse de Bourdeaux, étant venu à Caors peu de tems après, nous assura qu'il y avoit des personnes qui l'invoquoient intérieurement comme un Saint. Ce grand religieux mourut le 1er jour de novembre de l'an 1668, après avoir passé dans l'Ordre l'espace de 37 ans.

Le très vénérable Père D. Nicolas MALARD

Il n'arrive que trop souvent dans tous les Ordres religieux que ceux qui sont sortis d'une basse naissance, à même tems qu'ils ont trouvé des commoditez dans la religion, qu'ils n'auroient jamais eu dans leur maison, ils se rendent insupportables à leurs confrères par leur ambition, et il n'y a rien qu'ils ne mettent en œuvre pour s'élever au-dessus des autres, au lieu qu'ils devroient être les plus humbles de tous. Au contraire, l'on void ordinairement que ceux qui ont été d'une honnête famille et qui auroient dû paroître dans le monde avec éclat selon leur condition, se souviennent qu'ils ne se sont faits religieux que pour pratiquer la pauvreté, l'humilité et l'obéissance, fuyant les charges de leur Ordre comme un écueil où il y a danger de risquer le salut éternel. C'est ce que la chartreuse de Caors a veu en la personne du très vén. P. D. Nicolas Malard. Ce grand religieux était d'une des meilleures maisons de Toulouse, son père ayant été le tuteur de feu Gaspard de Fieubet (1), premier président au Parlement. Avant que de venir dans l'Ordre, il étoit déjà avocat et avoit porté quelques plaidoyers devant cet auguste sénat.

Dans le tems que les autres jeunes gens ne songent qu'à prendre leurs plaisirs dans le monde, Dieu toucha le cœur de notre Nicolas, il luy inspira de se faire chartreux. Il ne fit pas la sourde oreille à la voix du Seigneur qui l'appeloit, et après avoir postulé avec ferveur chez nos Pères à Toulouse, ils l'envoyèrent à Caors pour y être receu, où il n'eut pas plustôt pris l'habit de St-Bruno, qu'il s'adonna

(1) Famille de robe, originaire de Toulouse. Gaspard de Fieubet, seigneur de Cendrey et de Ligny, conseiller au Parlement de Paris le 8 mai 1649, maître des Requêtes en 1654, conseiller d'Etat et Chancelier de la reine Anne d'Autriche en 1671. Avait épousé sa cousine germaine Marie Ardier. Veuf, il se retira en 1688 chez les Camaldules de Gros-Bois près Paris, où il mourut le 10 septembre 1694, âgé de 67 ans. — Cf. Généalogie du *Diction. de la noblesse*, de La Chesnaye-Desbois, VIII, col. 52 sq.

entièrement à la pratique de toutes les vertus religieuses ; de sorte qu'il fut bientôt l'exemple de tous les autres. Il ne désiroit autre chose que de passer le reste de ses jours dans le fonds d'une solitude. Mais ses supérieurs connoissant son mérite ne le laissèrent pas longtems sans l'employer dans les charges extérieures. On le fit premièrement Procureur de la chartreuse de Glandiers, et ensuite de celle de Caors, dont il auroit été indubitablement Prieur si un autre de ses comprofez et compatriotes (1) plus ambitieux que luy ne l'eût supplanté. Néammoins, il ne resta pas longtems sans être Prieur, le chapitre général luy ayant donné le gouvernement de la chartreuse de Sainte-Croix.

Quand D. Malard fut élevé dans cette charge, il s'abaissa davantage luy-même ; de sorte qu'il n'étoit pas besoin qu'il fit de grandes exhortations à ses religieux, les instruisant assés par son exemple. Comme il entendoit bien les affaires, il ne manqua pas aussi à travailler pour le temporel de sa maison. Les bâtimens de la chartreuse de Ste-Croix n'avoient jamais été grand chose, et ils étoient déjà fort ruineux : il en fit bâtir de nouveau une bonne partie. Et il auroit bientôt mis cette maison dans sa perfection si la mort ne l'eût prévenu, Dieu l'ayant appelé à soy le 3 de janvier 1675, pour le récompenser de ses mérites.

Le très vénérable père Dom Jean-Baptiste POUZOLLET

Ce n'est pas toujours un grand mérite qui élève les gens dans les charges honorables : l'intrigue et l'ambition y contribuent bien souvent aussi bien dans la religion que dans le siècle. C'est ce que nous pouvons dire de D. Pouzollet (2). Avant qu'il se fit Chartreux, il étoit déjà prêtre, et avoit été Régent à Toulouse, au Collège de l'Esquile, auparavant que les Pères de la Doctrine Chrétienne en fussent les maitres. Après qu'il eût pris l'habit de Saint-Bruno, il garda toujours cet esprit de pédant: si quelque postulant se présentoit à luy, il luy bailloit le fouet dans sa chambre, disant que c'étoit pour essayer s'il pourroit supporter les mortifications de l'Ordre. La solitude luy pesa bientôt, recherchant les visites des Séculiers; et il témoigna qu'il ne seroit pas fâché qu'on luy donnât quelque office. Comme il avoit étudié un peu de théologie, on le fit

(1) Dom Pierre Lion. Tout ce réquisitoire de Malvesin est à l'adresse de Dom Lion.

(2) D. Pouzollet ne méritait pas une notice ; son seul titre de gloire est d'avoir exercé la charge de Prieur. Sans doute, il avoit une dévotion ardente envers la Sainte Vierge. Mais D. Malvesin juge à bon droit qu'elle se manifestait d'une façon singulière et excentrique.

par trois fois Vicaire dans diverses maisons de la province, et une fois Procureur de la Chartreuse du Puy (1), quoiqu'il n'eût aucune aptitude pour les affaires extérieures. Il fut enfin éleu Pieur de la Chartreuse de Rodez, à la recommandation de D. de Boyer notre visiteur. Quand ce bonhomme fut élevé à cet office, il voulut tout faire comme s'il en eût été capable. Ses officiers avoient les mains croisées ; ils ne manquoient pourtant pas d'argent : il leur en bailloit, sans qu'il y prit garde. On trouva un mémoire après sa mort écrit de sa main : Item j'ay donné 25 francs à D. procureur en dix-neuf écuz blancs. Et ainsi dans d'autres occasions, ce qui seroit trop long à raconter. Néanmoins, ce religieux avoit quelque chose de bon, surtout une grande dévotion à la Ste-Vierge, mais qui n'étoit pas selon l'esprit de notre Ordre. Tantôt il mettoit un chapelet en forme de brasselet, tantôt il tenoit une médaille à la main et la baisoit devant tout le monde. Aux fêtes solennelles, il allumoit deux chandelles à son oratoire (2) pendant qu'il récitoit Mâtines *de Beata*. Quand quelque religieux venoit à mourir, il lui mettoit une médaille de la Ste-Vierge à la bouche et un chapellet autour du cou, disant que cela luy serviroit de beaucoup à l'autre monde. Je veux croire, comme il y avoit un peu de simplicité dans ces manières de faire, qu'elles n'étoient pas désagréables à Dieu. En effet, dans le tems que D. Pouzollet fut Prieur de la Chartreuse de Rodez, cette maison ne receut aucun déchet. Il ne resta que trois ou quatre ans dans cet office. Sa mort fut presque subite ; il eut pourtant le tems de recevoir les derniers sacremens, ce qu'il fit avec beaucoup de dévotion. Quoyque ce religieux n'eût pas toujours fort aymé les Jésuites, néanmmoins il demanda à notre R. Père Général que l'on fît solennellement à perpétuité dans la Chartreuse de Caors la fête de saint Ignace de Loyola ; et il semble que ce grand saint eut cela si agréable qu'il obtint de Dieu que D. Pouzollet mourût le même jour (3), l'an 1682, pour entrer dans la gloire du Paradis.

Le très vénérable Père Dom Jean de BOYER

Quoyque Jean de Boyer, issu d'une honnête famille de Murat en Auvergne (4), n'eût pas encore vingt ans lorsqu'il prit l'habit de

(1) Chartreuse fondée en 1628 par Juste de Serres, évêque du Puy, au village de Brives-Charensac (Hte-Loire). Les bâtiments ont été transformés en institution ecclésiastique. C'est le petit séminaire de « la Chartreuse ».

(2) L'office de *Beata* est récité en cellule, à l'oratoire, avant l'office conventuel.

(3) Le 31 juillet. — D. Pouzollet aurait-il été janséniste ? Les ennemis des Jésuites au XVIIe s. étaient presque tous de la secte.

(4) Les nobiliaires d'Auvergne mentionnent trois familles nobles de ce nom. Il ne semble pas que Dom Jean en descende.

St-Bruno dans la Chartreuse de Caors, et qu'il n'eût nulle expérience dans les affaires temporelles, néanmoins à grand'peine, eût-il fait profession que ses supérieurs, connoissant son génie, commencèrent à le mettre à l'épreuve en le faisant sous-sacristain, puis sacristain, encore qu'il n'eût pas l'âge pour être prêtre, ensuite courrier (1), et de courrier procureur au Puy, à Rodez et à Toulouse ; dans lesquels offices il acquit d'abord une si grande connoissance des affaires et se rendit si habile, que le très R. Père D. Pégon (2) luy manda de venir à la Grande Chartreuse, ce qui est fort extraordinaire pour un religieux qui n'avoit pas été encore Prieur, et luy confia des affaires d'importance que D. de Boyer termina avec tout le succez qu'on pouvoit souhaiter. Peu de tems après, il fut fait Prieur de la Chartreuse de Bourdeaux. Et notre Général, persuadé de sa capacité, luy donna ensuite des commissions fort honorables. Premièrement, il le fit commissaire général des maisons que nous avons en Portugal (3), dans lesquelles la discipline régulière étoit preque éteinte à cause des guerres. Leurs visiteurs ordinaires, comme espagnols, n'ayant pu avoir accez dans ce royaume, D. de Boyer resta un an en Portugal. Durant son séjour, il harangua le Roy, et la Reyne, qui étoit françoise (4), lui témoigna une affection particulière.

Notre très R. Père fut si satisfait que D. de Boyer eût remis l'esprit de l'Ordre dans les Chartreuses de Portugal qu'il luy ordonna ensuite d'aller visiter une partie de celles que nous avons en Espagne (5), ce qu'il fit avec la satisfaction de tous les religieux de ce pays-là ; ce qui parut un peu surprenant, l'humeur des Espagnols ne s'accordant pas facilement avec celle des François. D. de Boyer harangua le Roy d'Espagne (6), et la Reyne lui communiqua des affaires d'importance. A grand'peine, fut-il de retour qu'il eut l'ordre d'aller visiter les Chartreuses d'Italie (7) ; mais étant tombé

(1) Le Procureur est le vicaire du Prieur pour les affaires temporelles. Lorsqu'il y a deux procureurs, le premier s'appelle Dom « Courrier » ; le second est son coadjuteur. — Il ne faut pas confondre le Procureur de la Grande Chartreuse et le Procureur général de l'Ordre tout entier, qui représente l'Ordre à Rome, où il réside.

(2) Dom Jean Pégon, né à Langeac (Haute-Loire), général de l'Ordre, de 1649 à 1675.

(3) *Scala-Coeli*, au diocèse d'Ebora, fondée en 1587. Le Val-de-Miséricorde, près Lisbonne (1593).

(4) Alphonse VI (1656-1667) ou son frère Pierre II (régent, puis roi, 1667-1703). La reine était Marie de Savoie-Nemours, épouse répudiée d'Alphonse VI, qui épousa Pierre II.

(5) Les provinces de Catalogne et de Castille comptaient treize Chartreuses. Trois d'entre elles sont encore très-florissantes.

(6) Philippe IV (roi de 1621 à 1665) ou Charles II son fils (1665-1700), frère de Marie-Thérèse.

(7) Provinces de Lombardie-*propinquioris*, de Toscane, de Lombardie-*remotioris* : une trentaine de monastères, dont 7 subsistent encore.

grièvement malade, il ne put s'acquitter de cet employ. D'abord qu'il fut remis en santé, il eut commission d'aller visiter plusieurs maisons d'Allemagne (1), ce qu'il fit avec honneur.

Les Messieurs du Parlement de Bourdeaux étoient tellement persuadez de la capacité de D. de Boyer, qu'il est arrivé diverses fois que, quand ils avoient des affaires épineuses et difficiles à décider, ils luy envoyaient des députez pour le consulter, et suivoient toujours son avis, comme si un oracle eût parlé. Enfin, la réputation de D. de Boyer étoit si grande qu'un gouverneur (M. d'Albret) de Guienne, dit un jour qu'il s'estimoit heureux d'avoir un homme de cette importance dans son gouvernement. Et ce seigneur en faisoit tant d'état, que lorsqu'il venoit dans son palais, il le faisoit recevoir à la porte par ses gardes comme s'il eût été Monsieur l'Archevêque (2) ou quelqu'autre personne de naissance distinguée.

Ce grand homme fut, durant longtems, convisiteur ou visiteur d'Aquitaine, et près de 25 ans Prieur de la Chartreuse de Bourdeaux, de laquelle il augmenta beaucoup les revenus par de belles acquisitions. Tous ces grands talens pour les affaires extérieures étoient pourtant effacés par une piété éminente qui éclatoit dans D. de Boyer par-dessus toutes ses autres rares qualitez. Il fit faire un rétable de marbre qui entoura tout le sanctuaire de l'église (3) de la Chartreuse, et un tabernacle d'ébène garni de figures et de plaques d'argent, qui sont deux chefs-d'œuvre, et on n'en void point de plus beau en France. L'humilité de D. de Boyer étoit aussi fort grande ; il est constant que, s'il eût voulu agir de son côté, il auroit été évêque. Et son mérite étoit si connu dans la Grande Chartreuse, qu'il fut proposé pour être Général, après la mort du très R. Père D. Pégon. Comme les grands emplois qu'avoit D. de Boyer l'empêchoient de rester la pluspart du tems dans sa maison et que la régularité ne se garde pas bien souvent si exactement à l'absence du supérieur, notre Général trouva à propos qu'il quittât la maison de Bourdeaux pour prendre celle de Castres, où il n'y avoit pas encore de communauté. Dez qu'il y fut arrivé, il fit travailler, avec un soin infatigable, à la perfection des bâtimens de cette Chartreuse, laquelle il auroit achevée dans peu de tems si la mort ne

(1) Provinces de Theutonie, d'Allemagne Supérieure, d'Allemagne Inférieure, du Rhin, de Saxe ; plus de 70 chartreuses. L'Ordre n'a aujourd'huy qu'une maison allemande : Hain, près de Dusseldorf, non loin de la patrie de saint Bruno.

(2) On disait jadis : Monsieur l'Archevêque, ou Monsieur de Bordeaux ; et le Pape, écrivant à un cardinal, dit encore : Monsieur le Cardinal.

(3) Les chartreux appellent *altare* (autel) ce que nous appelons le sanctuaire.

l'eût prévenu ; car étant allé à Paris pour des affaires importantes de l'Ordre, il y mourut le 21 de janvier, l'an 1684.

Le Prieur qui fit l'office de l'enterrement prit, pour texte de son oraison funèbre (1) : *Fuit potens opere et sermone*. En effet, D. de Boyer persuadoit tout ce qu'il vouloit. Un des plus excellens prédicateurs du royaume disoit que, s'il se fût appliqué au barreau, il auroit été un autre Cicéron. Il ne poussa aucun profez de Caors dans les charges, excepté D. Pouzollet, et ce fut plustôt par importunité que par inclination. Il y a de l'apparence que ce fut par quelque petit ressentiment de ce qu'on ne l'avoit pas éleu Prieur après la mort de D. de la Roche, en étant très capable, et qui auroit fait bien de l'honneur à la Chartreuse de Caors. Ce fut une ligue de cinq à six Tolosains, qui s'étoient rendus maîtres de cette maison, qui le supplantèrent ; de quoy quelqu'un se repentit ensuite, n'ayant pas obtenu de D. Lion, qui fut éleu, ce qu'il prétendoit. Voilà ce que gagnent les ambitieux et qui n'agissent pas selon Dieu (2).

Le très vénérable père Dom Pierre LION

Comme je dois décrire icy en historien et non pas en panégyriste (3), étant obligé de dire sincèrement les choses comme elles se sont passées sans cacher le bien et le mal, les larmes m'ont coulé des yeux quand il m'a fallu prendre la plume pour mettre par écrit les actions de D. Pierre Lion, car bien que ce religieux ait eu de belles qualitez et qu'il ait eu des emplois honorables dans l'Ordre, néanmoins les profez de la chartreuse de Caors ne luy ont point d'obligation. Et si elle a perdu depuis quelque tems cet éclat extérieur qui l'avoit fait considérer depuis sa fondation, ce n'a été que par sa propre faute, ayant pris comme à tâche de faire souffrir ses comprofez auxquels il étoit si redevable, puisqu'il l'avoient éleu pour leur supérieur préférablement à d'autres qui le méritoient plus que luy.

(1) Au retour du cimetière, la communauté se réunit au chapitre et le Prieur fait une petite oraison funèbre du défunt.

(2) Les cinq ou six Toulousains nous sont connus : D. Pouzollet, né à Grenade-sur-Garonne, D. Emmanuel Delpech, Pierre Lion, D. Nicolas Malard et D. Amable de Lestang, nés à Toulouse, tous profès de Cahors, entre 1647 et 1651. Dans un monastère où le nombre des capitulants ne dépasse pas 20, le « bloc » des Toulousains devenait redoutable. On devine que D. Bruno leur garde rancune ; en toute occasion, il s'exprime en termes amers.

(3) Le lecteur aura le loisir de le constater. Le ms. Cahors n'est pas complet, certains passages ayant été omis et remplacés par des lignes en blanc. Ces passages sont indiqués ici par les crochets que je me permets d'ajouter au texte.

Pierre Lion étoit natif de Toulouse, et quoyqu'il fut petit de corps, il avoit un grand génie pour les belles lettres. N'étant encore qu'un écolier de la seconde, il composa des Noëls en langue vulgaire qui furent imprimez, et que les poëtes regardent encore comme un ouvrage plein d'esprit. Il déclama ensuite des chants royaux de sa façon à l'Hôtel de Ville, que tout le monde admira. Et s'il eût voulu rendre visite aux juges des Jeux Fleureaux (*sic*), ce qui se doit par honnêteté, il auroit eu indubitablement les prix qui se donnent le 1er jour de may.

Dans le tems que les autres jeunes gens ne songent qu'à se divertir, Pierre Lion résolut de dire adieu au monde. Il postula chez nos Pères de Toulouse pour être receu chartreux, lesquels l'envoyèrent pour cet effet à Caors, où il fit heureusement son noviciat, et à la fin avant que de faire profession il donna par son testament mille livres qui furent employés pour acheter une belle lampe d'argent, laquelle, quelques années après, fut dérobée par un novice qu'on avoit chassé, mais qui fut payée par ses complices. Ce qu'ils donnèrent fut employé à cette belle lampe qui est présentement devant le grand autel, où sont les armes de notre Fondateur. Elle coûta 1.400 francs.

Peu de tems après que D. Lion eut fait ses vœux de religion, on le fit sous-sacristain, puis sacristain, et ensuite Vicaire. S'étant assés bien acquitté de ces emplois, il s'acquit l'affection et l'estime de ses comprofez, qui l'éleurent unanimement Prieur après la mort de D. de la Roche. Notre nouveau Prieur mit d'abord la dernière main aux ouvrages que son prédécesseur n'avoit pas eu le tems d'achever, et projeta ensuite de bâtir un beau cloître. Il en fit faire le plan par un architecte ; mais des accidens étant survenus un peu par sa faute, cet ouvrage n'est pas encore commencé, ny selon toutes les apparences ne le sera de longtems. Comme D. Lion se plaisoit beaucoup à composer, il nous faisoit des sermons dans les grandes solemnitez (1), qu'on auroit pris plaisir d'entendre s'ils n'avoient pas été trop longs. On luy donna le sermon du chapitre général, où il ne réussit pas mal. On étoit tellement persuadé de son bel esprit que D. Prieur de Paris (2) dit : qu'il n'étoit allé cette année-là en Chartreuse que pour entendre D. Prieur de Caors.

(1) Aux grandes fêtes, dites « Solennités », le Prieur fait un sermon au Chapitre, à l'issue de Prime, selon la très-ancienne tradition monastique. Les célèbres sermons de saint Bernard sont des homélies capitulaires de la même nature.

(2) Chartreuse fondée par saint Louis au château de Vauvert, sur l'emplacement du palais actuel et des jardins du Luxembourg (1257-1790). Il y a encore une rue des Chartreux, au Luxembourg.

D. Lion fut longtems convisiteur ou visiteur de notre province. On luy donna quelques commissions pour visiter trois ou quatre maisons étrangères ; ce qu'il n'exécuta pas au gré de tout le monde, ayant peu de génie pour les affaires. Néanmoins comme il composoit assés bien en latin, le très R. P. D. Le Masson le choisit par deux fois pour visiter la Grande Chartreuse, la première comme adjoint, et la seconde en chef. D. de Boyer, visiteur de notre province et Prieur de la chartreuse de Castres étant mort, notre Général trouva à propos que D. Lion prit sa place. Et peu d'années après, je ne sçay pour quelles raisons, il l'envoya Prieur à Toulouse, où il ne vécut pas longtems, étant mort le 27 d'octobre l'an 1690.

Si D. Lion avoit de bonnes qualitez [il en avoit aussi de mauvaises. Comme il étoit d'une naissance obscure, il n'eut jamais cet air d'honnête homme que demandoient les charges honorables] qu'on luy avoit données. Peu de temps après qu'il fut éleu Prieur de Caors [on reconnut que toutes ses manières de faire n'étoient que de petites finesses de moine] (1). Devant son élection, il nous promit qu'il ne fairait (*sic*) jamais D. Pouzollet vicaire, comme nous exigeâmes de luy, s'il vouloit nos suffrages. Et D. Blancone, visiteur qui étoit icy pour lors, nous en porta la parole. D. Lion pourtant ne resta pas six mois après de luy donner cet office. Nous eûmes beau nous plaindre, il se moqua de nous, et laissa ainsi gémir son cloître sous la conduite de cet homme (2) l'espace de plusieurs années. Et il nous auroit encore abandonnez en cet état si à la fin D. Pousollet ne se fut brouillé avec luy. Et comme D. Lion [ne pardonnoit jamais quand on ne suivoit pas à l'aveugle ses sentimens], il s'en défit.

C'est une chose incroïable le peu d'affection que D. Lion avoit pour ses comprofez. Si dans une visite il trouvoit quelque plainte contre un religieux de Caors, il se faisoit un plaisir de l'écouter. Et au contraire si on luy donnoit quelque louange, en cas qu'il ne put la cacher, il étaloit toute son éloquence pour l'exténuer.

Quoyqu'il ait été longtems convisiteur ou visiteur, il n'a élevé qu'un seul comprofez dans les charges [lequel même en étoit indigne]. On eût dit qu'il vouloit les exterminer tous généralement, et

(1) Les lignes entre crochets sont omises au ms. de Cahors. M. Etienne Depeyre qui les a copiées sur le ms. de Farneta a lu : « finesses de Merle au lieu de : Moine. Ce dernier mot me paraît plus conforme à la pensée de Malvesin, tout déplaisant qu'il puisse nous sembler.

(2) N'oublions pas que le Vicaire est le représentant du Prieur dans ce jardin fermé qu'est le cloître d'une Chartreuse. Son rôle est donc infiniment plus délicat que celui d'un Sous-Prieur, voire même d'un Prieur chez les Trappistes ou chez les Bénédictins.

je ne sçay par quelle manie, que la race s'en perdit : car dans l'espace de vingt et un ans qu'il fut Prieur de Caors, vingt-cinq ou vingt-six profez de cette maison moururent, et il n'en receut que quatorze (1). Ainsi lorsqu'il quitta Caors, le nombre s'en trouva plus petit [*que*] de douze. Et si D. Pouzollet, vicaire, qui se plaisoit — ayant été pédant — d'avoir de [la] jeunesse à conduire, ne l'eût porté ou plutôt sollicité à recevoir quelque novice, la chartreuse de Caors, qui avoit tant fleuri, auroit été obligée des étrangers pour faire l'office divin.

Comme D. Lion n'avoit pas eu le tems d'achever d'éteindre ses comprofez, il nous donna, ce semble à dessein, pour successeur un homme fort propre pour en venir à bout (2), car dans l'espace de dix ans, qu'il a été notre Prieur il n'a receu que deux novices, et dans ce tems-là dix religieux ou frères convers sont morts.

Les profez de Caors qui ont resté, ont rendu en quelque façon le réciproque à D. Lion. Il ne fut regrété (*sic*) d'aucun après sa mort. Et celuy-là même, qui luy avoit d'obligation, ne put déguiser sa joye quand il apprit son décez. Dieu qui est juste a permis aussi que ses cendres reposent dans une autre chartreuse que celle de sa profession. Les religieux de Toulouse furent autant mal satisfaits de D. Lion que ceux de Caors. Ils luy demandoient avec instance qu'il leur otât le vicaire qu'ils avoient, ne pouvant avoir aucune confiance en luy. Leurs plaintes furent toujours inutiles jusques à [ce] qu'un religieux lui parla un peu vertement sur ce chapitre, dont il se sentit si outré [ètant fort sensible et n'ayant pas plus de vertu qu'il falloit], qu'il se mit au lit, d'où il ne se releva jamais plus. Et comme il n'avoit regardé dans ses sermons que son propre contentement, lesquels n'étoient ny savans ny dévôts, mais seulement pleins de petits traits d'esprit, Dieu permit aussi qu'après sa mort ils fussent la proye de quelques religieux ignorans, qui n'en sçauront pas profiter (3).

Ce n'est pas seulement les religieux de Caors et de Toulouse qui ont eu sujet de se plaindre de D. Lion, mais encore toute la province d'Aquitaine en général, de ce qu'il souffrit qu'on en retran-

(1) Dom Malvesin cite des faits indiscutables et des chiffres précis. On ne peut nier qu'il n'exagère dans le ton âpre de son style, mais il faut reconnaître que son réquisitoire est fondé en justice.

(2) L'auteur fait allusion à Dom Anthelme Dulac, profès de Cahors (1664), premier profès de Dom Lion, et son successeur comme Prieur (1684-1694). Cf. *infra*, Livre VII.

(3) Le sens de cette dernière phrase semble indiquer que ces quelques religieux « ignorans » vivaient encore lorsque Dom Malvesin écrivait cette histoire.

châtelles deux plus belles maison, à sçavoir le Port-Sainte-Marie et Moulins : ce que notre Général n'auroit jamais fait du tems de D. Blancone et de D. de Boyer. Enfin une marque que D. Lion n'avoit [pas un grand zèle pour le service de Dieu, c'est] que, d'abord qu'il fut fait visiteur, il ôta les religieux de quatre maisons de la province qui faisoient l'office divin nuit et jour, et qui attiroient par leus bonnes prières la bénédiction du ciel. Au lieu qu'il semble aujourd'huy que la malection (*sic*, lire : malédiction) y soit tombée, tout allant en décadence. Avec tout cela à voir D. Lion avec sa mine doucette, on l'eût pris pour un saint ; il ne parloit que de mortification et de pauvreté. Je luy ay ouï dire que s'il venoit à changer de maison il fairoit conscience d'emporter seulement un estui. [Néanmoins quand il quitta Caors il prit bien des choses, surtout de mignatures de prix, qui étoient de la maison, et j'ay veu qu'il se servoit quelquefois d'une tasse d'argent pour boire] (1).

Il y a de l'apparence que si D. Pierre Lion eût passé ses jours dans le cloître, il seroit en réputation d'avoir été un grand religieux [mais ses petites finesses pour s'élever et se maintenir dans les charges, et les autres choses que j'ay dites ou que je passe sous silence, terniront éternellement sa mémoire. Je souhaite de tout mon cœur, comme il a été mon Maître pendant mon noviciat, qu'il ait été repentant de tout à sa mort], et que le grand juge des vivants et des morts luy ait fait miséricorde (2).

Le vénérable père D. Paul Labadie

Bien que le V. P. D. Paul Labadie n'ait jamais été Prieur, néanmoins comme il avoit des qualitez au delà de ce qu'il faut pour remplir dignement cette charge, et qu'il ait été plus de 34 ans officier extérieur dans diverses maisons, même quelquefois hors de la province, je croy que je ne dois pas oublier de mettre cette histoire une personne de son mérite, et qui a fait honneur à la chartreuse de Caors, laquelle étoit sa maison de profession.

Ce grand religieux étoit natif de Senlis (3) à deux lieues de Tou-

(1) La copie de M. Depeyre ajoute : « luy qui voyait un grand vacarme de ce qu'un religieux se servoit d'un verre ». Les Chartreux, en effet, boivent dans une tasse à deux anses.

(2) Ici, le ms. de Cahors donne la vie de « quelques Prieurs qui ont dignement gouverné cette maison quoyqu'ils n'y eussent pas fait des vœux de religion ». Le ms. Farneta les publiera au livre suivant.

(3) Ms. Cahors : « Ses parens étant calvinistes, il fut baptisé dans le prêche. Mais Dieu, lorsqu'il étoit encore petit, leur ayant fait connoître les erreurs de leur religion, ils les adjurèrent solennellement et furent ensuite bons catholiques. Son père, qui était un habile chirurgien, eut un soin particulier pour son éducation.

louse, et il fit ses études dans cette grande ville avec l'applaudissement de tout le monde, lorsqu'il soutint thèses de philosophie avec le Père Annat (1), qui fut ensuite confesseur du Roy, argumenta contre luy, et admira les réponses de ce jeune philosophe. Après quoy, Labadie étudia en droit civil et canon, et en théologie. Et par cette étude reconnoissant l'abus du monde, il songea à le quitter pour se faire chartreux. Dez qu'il eut pris l'habit de l'Ordre il se fit distinguer par sa vertu, et par son grand génie pour toutes choses. Comme il avoit une jolie voix, et qu'il sçavoit parfaitement le chant, il ne s'épargnoit pas au chœur, chantant continuellement avec une ferveur et une modestie d'ange. Dans le cloître, c'était un véritable anacorète, jamais religieux plus solitaire ny plus laborieux, s'occupant à beaucoup de choses, à la peinture à l'huile, à la mignature, à la sculpture, à la broderie, à la culture des fleurs, mais surtout à l'étude. Il passa les quatre premières années après sa profession sans prendre aucun sommeil après Matines (2) pour avoir plus de tems à lire. Il colligea dans neuf mois tout Baronius, et lut ensuite tous les autres historiens tant saints que profanes. Comme il entendoit fort bien le grec et l'hébreu, rien ne l'arrêtoit. Etant éleyé dans les charges, il fut diverses fois à Paris, où ayant demeuré une seule fois l'espace de deux ans, il s'y perfectionna en toutes choses, par la conversation qu'il eut avec les personnes les plus habiles de ce siècle tant dans les arts que dans toutes les sciences. Il se trouvoit régulièrement deux ou trois fois la semaine aux conférences que tenoit M. Arnaud (3), et ayant lié amitié avec luy, le grand personnage luy écrivoit ensuite, et luy communiquoit ses ouvrages. Enfin D. Labadie se rendit si habile en tout, qu'il étoit capable d'être Général de l'Ordre s'il eût modéré un peu son humeur gasconne, et qu'il eût travaillé à acquérir un peu plus de douceur. Etant à la chartreuse de Dijon, Monsieur d'Espernon qui étoit gouverneur de Bourgogne (4), l'honorait souvent de ses visites, prenant plaisir à sa

(1) François Annat, né à Estaing, en Rouergue (1590), novice jésuite en 1607, profès à Toulouse, recteur des collèges de Montpellier et de Toulouse, provincial, confesseur de Louis XIV en 1654. Adversaire de Port-Royal, il mourut à Paris le 14 juin 1670. Trois de ses ouvrages de théologie ont été édités à Cahors chez d'Alvy (1632, 1644). Cf. Sommervogel, *Biblioth. de la Comp. de Jésus*, I, col. 399 et sq.

(2) Le second sommeil est de 4 heures environ (de 2 h. à 6 h.). Exemple peu imitable, que les chartreux du xxe siècle ne conseilleront à aucun novice désireux de persévérer dans l'Ordre.

(3) Probablement Antoine Arnauld, le grand Arnauld (1612-1694).

(4) La chartreuse de Dijon doit sa fondation à Philippe Le Hardi, duc de Bourgogne, et à Marguerite de Bavière, son épouse (1383-1790). C'est dans ce monastère que furent élevés les magnifiques tombeaux des ducs de Bourgogne, et le fameux « Puits de Moise », de Claude Sluter.

conversation. Et ayant appris qu'il avoit prêché un jour devant la communauté, il fut fâché de ce qu'on ne l'avoit pas averti, parce qu'il souhaitoit de l'entendre, et pria D. Prieur que, quand D. Labadie retourneroit prêcher, de le luy faire sçavoir, qu'il vouloit venir l'écouter. Quand M. de Candale fut mort, M. d'Epernon fut dans la dernière désolation d'avoir perdu ce fils unique, sur lequel il fondoit toutes ses espérances. D. Paul Labadie luy écrivit une lettre de consolation d'une vingtaine de pages, que tout le monde admira. Et ce grand seigneur luy envoya quatre de ses gentils-hommes pour l'en remercier.

Enfin notre grand chartreux étant avancé en âge, Dieu luy donna à connoître, par diverses incommoditez dont il fut attaqué, qu'il ne falloit plus songer à autre chose qu'à l'éternité. Ne pouvant plus agir, on le mit dans le cloître, où il vécut encore deux ans, ne s'occupant qu'à la lecture ou à la prière, ou bien quelquefois, pour se délasser l'esprit, aux mathématiques. Un honnête homme de Caors, qui disputoit une Régence du Droit, pria D. Labadie de luy faire une harangue pour prononcer dans l'Université. Ce n'étoit pas une affaire pour un homme si habile. Il fit agréablement ce qu'on luy demandoit. Tout le monde fut charmé d'entendre un si beau discours, et le Père Recteur des Jésuites, en sortant de l'Université, félicita ce prétendant à la Régence, et luy dit : Mr Mr vous avez porté une pièce, où il y a bien de la lecture (1).

Telle qu'est la vie, telle ordinairement est la mort. D. Paul Labadie avoit vécu en véritable chartreux, et il mourut de même. Il souffrit durant deux ans avec beaucoup de patience des douleurs inimaginables par tout le corps qui le firent venir comme un squelet (*sic*) couvert seulement de la peau. Je le vis une heure avant qu'il mourut, et je puis assurer qu'il n'avoit pas sur tous ses os quatre onces de chair. Durant tout ce tems, il fit diverses confessions générales ; et après avoir receu les derniers sacremens fort dévotement, il rendit son esprit entre les mains de Dieu, le 1er juillet 1668.

(*à suivre*)

(1) Cette réflexion malicieuse de l'auteur, jointe au souvenir du grand Arnauld, fait sourire : Malvesin aurait-il quelque sympathie pour le Jansénisme ?

EXCURSION

A FIGEAC ET DANS LES VALLÉES DU LOT ET DU CÉLÉ

Jeudi 11 juin, à 6 h. 30 du matin, de confortables auto-cars et quelques voitures particulières emportent, à bonne allure, soixante touristes parmi lesquels l'élément féminin est, cette année, plus particulièrement représenté. Chacun de nous se félicite de cette heureuse circonstance grâce à laquelle il n'aura point, pour compagnon de voyage, le redoutable ennui. Une gaieté de bon aloi, constante et discrète, s'ajoute au charme du voyage.

Nous franchissons la limite de la ville encore enveloppée de silence en raison de l'heure matinale. Voici, tout d'abord, salués au passage — car la course vers Figeac, point terminus de notre itinéraire, nous entraîne — le château et le bourg d'Arcambal. Nous parcourons rapidement cette vallée où l'herbe des prés et le feuillage des arbres sont d'un beau vert qui repose la vue. Cette luxuriante fécondité du sol se maintient aux divers plans que nous gravissons successivement et d'où le paysage revêt une ampleur magnifique.

A Saint-Cirq-Lapopie, que nous atteignons de bonne heure, le spectacle qui s'offre à nos yeux est d'une inoubliable grandeur. Il semble que les vieilles maisons médiévales glissent vers l'abîme béant sur la rivière. Nous ne pouvons qu'admirer au passage ce beau site tant de fois reproduit par les peintres et célèbre dans le monde entier. Plus loin, nos yeux s'emplissent de la beauté sauvage du cirque de Ganil. Non loin de là, dans une gorge profonde, coule le Célé, dont la présence nous est révélée par le relief du sol. La gorge solitaire, où il épanche ses eaux claires et bondissantes, finit là-bas, vers Conduché, dont la gare apparaît dans un lointain vaporeux.

Auto-cars et voitures particulières poursuivent vaillamment leur route. Nous traversons Tour-de-Faure, St-Martin-Labouval, Cadrieu, Montbrun. Le spectacle qui se déroule devant nous est extrêmement varié. C'est tantôt un château et tantôt une église, tantôt encore une de ces belles demeures d'autrefois, entourée d'arbres, non loin de laquelle un pigeonnier original se dresse en sentinelle. Quelqu'un

signale des habitations trogloditiques, taillées dans le roc et que les gens du pays affectent à leur usage.

Nous voici enfin arrivés à la limite de notre département. De l'autre côté de la rivière, c'est l'Aveyron. Par le pont de Toirac, nous nous dirigeons vers Capdenac. La route, qui traverse une campagne plantureuse, où les arbres abondent, nous conduit à Balaguier. Un peu plus loin, c'est St-Julien-d'Empare. Mais voici que la terre aveyronnaise, à son tour, nous offre un impressionnant spectacle : le cirque de Capdenac est devant nous. Tout là-haut, l'inexpugnable forteresse gauloise est à jamais figée dans l'altière âpreté d'un plateau rocheux. Une telle vision nous remet en mémoire les Commentaires. En un style d'une précision toute militaire, Hirtius Pansa, lieutenant de César et ami de Cicéron, semble avoir nettement caractérisé ce lieu. C'est pourquoi notre grand Champollion, dont l'intuition géniale était toujours soumise au contrôle de la plus rigoureuse discipline intellectuelle, voyait en Capdenac l'Uxellodunum des Gaules.

Dans la plaine, au contraire, une ville neuve, aérée et spacieuse, peuplée de 8.000 habitants, où de coquettes maisons d'une simple mais agréable architecture se sont édifiées peu à peu autour de l'importante gare, d'après un plan visiblement inspiré par un judicieux souci d'urbanisme pittoresque et pratique. Aujourd'hui, Capdenac-le-Bas est dénommé Capdenac-Gare.

Après un arrêt de quelques minutes, la caravane reprend sa marche ascendante. Elle atteint rapidement Capdenac-le-Haut, où MM. Blanc, maire de Capdenac, Cambon, Président du Syndicat d'Initiative de la haute vallée du Lot et de Capdenac, Couchet, Président honoraire, Albert Delmas, Léon Besombes, Paul Carrayrou, Balagayrie, accompagnés de M. le Dr Delclaux..., nous souhaitent la bienvenue. Nous faisons avec eux le tour des vieilles murailles moyenâgeuses. Des chemins de ronde que nous suivons, la vue embrasse un horizon splendide.

Notre visite à Capdenac-le-Haut est terminée. En toute hâte, nous nous dirigeons vers Figeac où nous verrons des merveilles. De nombreuses personnalités figeacoises nous accueillent cordialement, parmi lesquelles est M. Soubrié, curé doyen.

De la terrasse de son Eglise du Puy, qui s'appelle encore Notre-Dame-la-Fleurie, M. le Dr Delclaux nous fait l'historique de la ville que nous dominons. Il nous montre la mer de toits d'où émergent des clochers, des tours, le belvédère de l'Hôtel de Ville et aussi la masse des patriciennes demeures des XIVe, XVe et XVIe siècles.

Autrefois, cette croûte rougeâtre de toits était hérissée de cheminées propres à Figeac et dont il ne reste malheureusement que de rares spécimens mentionnés et caractérisés dans certains traités d'architecture en un chapitre intitulé : les cheminées octogonales de Figeac.

Après ce rapide exposé, qui témoigne de son érudition éloquente, M. le Dr Delclaux nous invite à pénétrer dans l'église de Notre-Dame-du-Puy. Il nous fait admirer un rétable en bois sculpté aux proportions grandioses et nous montre ensuite, dans les murs défaits et refaits, les traces des architectures de toutes les époques : au chevet, les fenêtres romanes, le porche gothique. Un projecteur électrique portatif rend plus fructueuses ces intéressantes explications. Nous déplorons, avec notre savant cicerone, qu'une si belle église soit déparée par le clocher, œuvre grossière de maçons de fortune.

Nous quittons l'église, pour nous rendre à l'Hôtel de Ville où la municipalité veut nous offrir un vin d'honneur.

En l'absence de M. le Sénateur-maire Loubet, retenu à Paris par les travaux parlementaires, M. Besombes, premier adjoint, nous souhaite la bienvenue en ces termes :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En l'absence de M. le Sénateur-Maire Loubet, l'honneur me revient de saluer, au nom de la ville de Figeac, les Membres distingués d'une Société qui représente, dans notre département, l'amour des belles lettres, de la poésie, de l'art et de l'histoire du passé.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer toute notre estime et toute notre sympathie, en même temps que notre admiration pour l'œuvre de haute culture que vous poursuivez.

Nous vous suivons depuis toujours, par la pensée, dans vos travaux et dans vos diverses excursions touristiques, avec le plus vif intérêt, et nous ne pouvons qu'exprimer le regret de ne pas vous voir plus souvent chez nous, où nous serons toujours très heureux de vous recevoir.

Aussi, nous vous y accueillons aujourd'hui avec la plus grande joie, et je vous exprime tous nos remerciements pour ce geste de décentralisation, en même temps que je vous adresse nos meilleurs souhaits de bienvenue dans notre riante cité.

Sans doute, Figeac ne prétend pas se mettre en parallèle avec Cahors, où l'on fait du régionalisme à coup de centenaires, Cahors, centre intellectuel du département où les ressources de toutes sortes abondent. Mais notre Cité n'a-t-elle pas le droit de se considérer comme sa fille aînée, aujourd'hui, surtout, où M. de Monzie,

Maire de Cahors, votre Président d'Honneur, est devenu, par la volonté des Figeacois, le mandataire éminent de notre Arrondissement ?

Guidés par notre aimable Président du Syndicat d'Initiative, mon excellent ami M. Delmas, vous ne partirez pas d'ici sans visiter nos intéressants Monuments du temps passé, nos vieilles maisons au style ogival, nos églises antiques, nos Aiguilles au caractère un peu mystérieux, notre joyau, « L'Hôtel de la Monnaie », qui abrite le Syndicat d'Initiative et notre petit Musée lapidaire.

Vous admirerez le cadre de verdure qui entoure Figeac, patrie de Champollion, dont la gloire a dépassé les limites de la petite et même de la grande Patrie.

Je vous demande, toutefois, en parcourant nos rues tortueuses, d'évoquer le souvenir d'un de nos distingués contemporains, qui aima et chanta Figeac, le barde Jules Malrieu, que beaucoup d'entre vous ont connu et que la mort nous a ravi, il y a deux ans à peine.

A votre nouvelle visite, que nous souhaitons prochaine, nous vous convierons à visiter notre Bibliothèque d'Etudes, que nous achevons d'organiser et que nous comptons ouvrir au public sans tarder.

Nous espérons que, malgré votre trop court séjour parmi nous, vous emporterez de notre ville un souvenir agréable.

J'exprime le désir de voir se resserrer les liens d'amitié qui unissent Cahors et Figeac, et je bois à la prospérité de la Société des Etudes du Lot, à la santé de ses membres, à son éminent Président d'Honneur, M. de Monzie, et à son distingué Président, M. Irague.

M Irague, Président de la Société des Etudes, remercie M. Besombes et la municipalité tout entière de ses aimables paroles et l'assure de la sollicitude de Cahors pour Figeac, la ville sœur. D'unanimes applaudissements accueillent cette réplique si cordiale.

La réception est terminée : touristes et sociétaires se dirigent vers l'Hôtel de la Monnaie, dont M. Delmas, Président du Syndicat d'Initiative, nous fait les honneurs. Devant une assistance de choix, il prononce cette vibrante allocution :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le très grand honneur que me procurent, aujourd'hui, les fonctions de Président du Syndicat d'Initiative, n'a d'égal que le plaisir que j'ai d'accueillir, dans cette vieille et noble demeure, votre docte compagnie, et de vous adresser, au nom de mes collaborateurs, et en mon nom personnel, une sincère et cordiale bienvenue.

Il m'est agréable de vous remercier d'avoir bien voulu inscrire, dans le programme de votre promenade d'études, une visite à Figeac, sœur cadette de Cahors, qui se réjouit de vous montrer

ses trésors archéologiques, ses rues moyenâgeuses, ses vieilles maisons que dore la patine des siècles, et que parent la clarté de sa rivière et l'ombre de ses arbres.

Un enfant de chez nous, un érudit, le Président Jules Malrieu, aurait dû vous faire les honneurs de cette maison. Hélas ! le destin marque à chacun son heure. Le Barde figeacois, qui aurait été si heureux de vous présenter, lui-même, sa chère ville, n'est plus.

« Lou grél quarcinol, Moussu lou Présiden, sés taïsat per toujhour. »

Je crois être, ici, l'interprète de vous tous, en adressant au grand Mainteneur, disparu, mais non oublié, l'hommage de notre admiration et l'expression de notre souvenir ému.

Je m'en voudrais de vous retenir trop longtemps, vous me permettrez, toutefois, de vous faire un rapide historique de l'Hôtel de la Monnaie, où nous nous trouvons réunis.

L'Oustal dé la Mounedo est une très noble demeure, datant du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle.

Les ouvertures du rez-de-chaussée, formées par des arcs au lieu de linteaux, étaient munies, autrefois, d'auvents à l'extérieur, qui les abritaient contre les intempéries et servaient d'étal.

La façade sud du 1er étage, où nous nous trouvons en ce moment, est éclairée par huit fenêtres géminées, sous quatre arcades ogivales, reposant sur des colonnes, dont les bases et les chapiteaux, ainsi que les rives des baies, sont décorés de moulures à profils symétriques et enrichis d'amortissements de feuillages du plus beau style et finement sculptées. Elles sont un joyau vraiment remarquable.

Des quatre-feuilles (ou oculi) d'ordonnances diverses sont percés dans les tympans des fenêtres.

La partie septentrionale, qui tombait de vétusté, a été entièrement reconstruite sur les précédentes fondations. On a utilisé, pour cette façade nord, des fragments de sculpture provenant de l'ancienne Mairie (XIIIe siècle) (située ancienne rue du Griffoul, aujourd'hui rue Gambetta), qui forment les six autres croisées, d'un heureux effet, non compris les sept fenêtres analogues (façades Est et Ouest).

Une grande cheminée, dont le manteau est soutenu par des colonnettes à chapiteaux ornés de figures et de grappes de raisins, constitue un des éléments décoratifs de cette pièce.

L'Oustal dé la Mounedo est un type caractéristique de l'architecture civile en France, qui doit être chère aux Figeacois, et qui mérite la place d'honneur qu'on lui assigne, parmi les monuments civils de France :

— Maison des Musiciens à Reims (1240).
— Maison du grand Veneur à Cordes (1222).
— La Salle Synodale à Sens (1245).
— L'Hôtel Jacques-Cœur à Bourges (XVe siècle).
— Le logis Pencé à Angers (XVIe siècle).

Les Rois de France, et surtout les Rois d'Angleterre, y firent

battre monnaie au XIVe siècle, et probablement auparavant, sous la Seigneurie de l'Abbé, car Figeac fut invitée, par Philippe-le-Bel (octobre 1314) à envoyer à Paris deux ou trois notables pour régler la monnaie.

Un jour, le feu tomba, le travail cessa ; les siècles passèrent, et un silence de mort se fit dans cet atelier qui fut, hélas ! transformé, par l'incurie des hommes, en grange, en grenier à foin, en loges à porcs.

Acquise enfin par la ville, restaurée par les soins éclairés de l'Administration des Beaux-Arts, classée comme Monument historique, cette curieuse maison a reçu une nouvelle destination.

Grâce, en effet, à une Municipalité intelligente, dévouée, soucieuse de l'embellissement et du bon renom de Figeac, « l'Oustal dé la Mounedo » est devenu le dépôt des reliques du passé et abrite, sous son vieux toit, le siège social et la permanence du Syndicat d'Initiative.

Nous sommes heureux et fiers d'une telle hospitalité. Je me fais un devoir, au nom de mes collaborateurs et en mon nom personnel, de rendre hommage à mes amis : le Sénateur-Maire Loubet, à ses adjoints, MM. Besombes, Bouyssou, Cabridin, Bonnet, auprès desquels j'ai toujours trouvé le plus cordial accueil, ainsi qu'à toute la Municipalité.

En leur disant « Merci », je les prie de croire au dévouement le plus sûr du Bureau de l'Essi.

Le 25 septembre 1932, M. E. Herriot, alors Président du Conseil, accompagné de M. de Monzie, Député du Lot, Ministre de l'Education nationale, et de M. Leygues, Sénateur du Lot-et-Garonne, Ministre de la Marine, inaugura l'embryon de Musée, créé dans cette Maison et voulut en être le premier bienfaiteur.

Après quatre siècles d'indifférence et d'oubli, « l'Oustal dé la Mounedo » est à l'honneur. Nous nous réjouissons qu'il y ait, pour les choses comme pour les hommes, une immanente justice.

Prenant la parole, M. Irague annonce que la Société des Etudes va tenir une séance solennelle en l'honneur de Jacques-Antoine Delpon, de Livernon, Figeacois d'adoption, jurisconsulte et archéologue distingué. Après avoir fait donner lecture du procès-verbal de la précédente séance du 8 juin, il dit la vie de Delpon dont il loue les talents et le caractère :

Notice sur la vie et les œuvres de J.-J.-A. Delpon

MESDAMES, MESSIEURS,

MES CHERS CONFRÈRES,

Plusieurs raisons nous attiraient à Figeac, d'abord visiter cette antique cité et venir admirer les merveilleux monuments du Moyen-Age qu'elle a pu et su conserver; puis le désir de renouveler connais-

sance avec sa Société des « Amis du Vieux Figeac », car voici un quart de siècle que, sous la conduite du Chanoine Albe toujours regretté, une dizaine de membres de la Société des Etudes vinrent, à l'automne de 1911, faire une promenade dans Figeac, guidés par MM. Cavalié, Cadiergues et Nigou ; mais la raison la plus pressante est que nous venons accomplir le vœu de l'un de nos morts les plus chers. En effet, dès la fin de 1933, le Président Malrieu publiait, dans notre *Bulletin*, une courte étude sur un des enfants illustres de Figeac, le savant Delpon, à seule fin, disait-il, de rompre la prescription du premier centenaire. C'est pour remplir ce désir que nous sommes ici rassemblés, nous aurons ainsi donné satisfaction aux mânes de nos anciens.

Jean-Jacques-Antoine Delpon naquit à Livernon, le 22 octobre 1778. Cette même année, Voltaire et Rousseau mouraient, la grande Encyclopédie était terminée depuis six ans, et le bouillonnement des idées philosophiques du XVIIIe siècle allait se traduire par la Révolution française. Delpon allait être le témoin d'une des grandes transformations de la France.

Ses parents, propriétaires ruraux, aisés et honorables, l'envoyèrent d'abord à Figeac pour commencer ses études, puis à Cahors pour les finir. Il eut là pour maîtres : Agar, qui devint comte de Mosbourg, l'Abbé Ramel, et Brunies, poète et écrivain qui joua un certain rôle pendant la Révolution à Cahors. Ses études furent faites avec un tel succès qu'il ne quitta les bancs des écoliers que pour prendre, pendant deux ans, la chaire de professeur de langues et littératures classiques, à l'Ecole Centrale de Cahors, l'ancêtre de notre Lycée Gambetta. Notre jeune professeur avait 18 ans !

Vers la fin du Directoire en 1796, Delpon partit pour Paris, afin de compléter sa formation intellectuelle dont il avait aperçu, dans son court professorat, les grandes lacunes.

Il suivit à peu près tous les cours qui existaient à l'époque, faisant preuve d'autant d'intelligence que d'activité. A l'Ecole Centrale du Panthéon, il suivit les leçons d'histoire du professeur Boisjolin, poète, publiciste et administrateur de talent ; il y gagna, et plusieurs prix et l'amitié de son maître.

Il n'y avait pas encore une Ecole de Droit, mais il y avait une Académie de Législation et une Université de Jurisprudence. Delpon y alla et se fit apprécier et aimer de Lacretelle ainé, l'intègre législateur qui, fidèle à ses principes, ne voulut rien accepter ni de l'Empire, ni de la Restauration ; de Pigeau, l'un des rédacteurs du Code de procédure civile, plus tard professeur à l'Ecole de Droit ; de Besson, de Challans, etc.

Il eut pour condisciples et pour amis fidèles : Solon d'Auch, Jouanneau, de Saint-Jean d'Angély, qui eurent leur heure de prééminence et de célébrité, et qui, plus tard, ne devaient pas l'oublier.

Enfin, cédant à son penchant pour les sciences naturelles, il suivit aussi les cours du Muséum d'Histoire Naturelle.

Il eut ainsi une formation encyclopédique, ce qui est assez rare, mais qui devait lui servir singulièrement plus tard pour la rédaction de son ouvrage capital.

8 ans se sont écoulés depuis sa venue à Paris, et notre jeune homme, dont la santé a toujours été délicate, éprouve le besoin de retourner au pays natal.

L'élève diplômé de l'Académie de Législation est assimilé aux Licenciés en droit par la loi du 22 ventôse an XII et il vient s'inscrire au barreau de Figeac. Il s'y distingua si bien par la sûreté de ses connaissances et par sa parole aisée et élégante qu'un an après, le 3 ventôse an XIII (1805), il fut nommé procureur impérial, il avait alors 27 ans !

Un an après, Murat est nommé Grand Duc de Berg, dans la Prusse Rhénane, et pour organiser son Conseil d'Etat sur le modèle de celui de Paris, il a recours à son compatriote de Livernon. En 1808, Murat est roi de Naples. Delpon le suit comme Secrétaire général du Conseil d'Etat ; mais son œuvre terminée, notre législateur revient à Figeac, s'attribuant ce mot d'Hector Daure : « Il vaut mieux être simple Maître des Requêtes en France, que Ministre à Naples. »

Napoléon tombe, mais son œuvre, qui continue et parachève celle de la Révolution, persiste. Louis XVIII le comprend, il veut faire la soudure entre l'ancien régime qu'il représente et qui est décidément périmé et la Restauration constitutionnelle, il est aidé en cela par son Ministre Decazes ; mais les Ultras résistent et protestent, le Duc de Berry est assassiné par Louvel, les royalistes purs crient à la trahison et considèrent Decazes comme complice moral. Châteaubriand alla jusqu'à dire : « qu'il avait glissé dans une mare de sang ». Louis XVIII sacrifia à regret son ministre (février 1820). Decazes, tombé, employa ses loisirs à fonder et à développer les établissements de Décazeville que nous apercevions tout à l'heure de Capdenac.

La réaction se fait de plus en plus violente et le 9 avril 1823, Delpon est destitué par Villèle, pour avoir trop bien suivi les instructions de son ministre. Il avait géré le parquet de Figeac pendant 18 ans.

Rendu à la vie privée, il ne cesse cependant de servir ses concitoyens, soit comme Conseiller général du Lot, soit comme Conseiller municipal de Figeac, il devient le conseiller officieux et le conciliateur qui résout de nombreux litiges en évitant les procès.

Le savant va alors demander à l'étude de combler les loisirs de l'ancien magistrat. Dès 1821, il avait d'ailleurs adressé le manuscrit de la Statistique du Lot proprement dite à l'Académie des Sciences qui lui décerna un des prix Monthyon. A la même date, la partie concernant les Antiquités et l'Histoire locale fut communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, qui lui décerna l'une des trois médailles d'or dont elle disposait.

Le rapport disait : « M. Delpon a décrit, avec une exactitude rare, les monuments de tous les âges que présente la partie du département du Lot qu'il a visitée et il a accompagné cette description de *dessins très exacts* des objets les plus curieux. Il a distribué ses recherches d'une manière méthodique et selon la nature et la desti-

nation des monuments, ce travail est aussi complet qu'on pouvait le désirer... Cet ouvrage, dans lequel se fait toujours remarquer un excellent jugement, de la sagacité et un esprit méthodique, est un des plus remarquables que votre Commission ait eu à examiner. »

En 1823, nouvel envoi, complément du premier, nouveau rapport élogieux : « M. Delpon a répondu aux encouragements que vous lui avez donnés et il vous a envoyé un nouveau mémoire sur le département du Lot qui fait suite à son premier travail et qui se recommande par les mêmes caractères, de précision, d'exactitude et de méthode. »

En 1824, une notice sur Henry de Richeprey, directeur des opérations cadastrales dans la Haute-Guyenne, lui valut la médaille d'or de la Société Royale d'Agriculture.

En 1824 encore, l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse mettait au concours le sujet suivant, encore d'actualité : « Peut-on se flatter, sans l'étude des langues anciennes, d'être mis au rang des bons écrivains ? Et dans le cas où l'on soutiendrait la négative, l'étude de la langue latine peut-elle suppléer à celle de toute autre ? » M. Delpon, en homme à qui la connaissance des langues anciennes était familière, démontra que cette étude était indispensable, mais qu'à la rigueur la langue latine, dont les Grecs avaient fait l'éducation, pouvait suffire. L'Académie toulousaine le nomma Membre correspondant.

En 1826, la Société de Morale Chrétienne de Paris couronne son « Essai en faveur de la liberté des cultes », où il prenait pour épigraphe cette parole de saint Grégoire : « Le service de Dieu doit être volontaire », et où il développe, en s'appuyant sur les plus illustres docteurs de l'Eglise, le principe de la plus large tolérance avec une éloquence entraînante.

Entre temps, il entame une lutte politique avec un ultra royaliste, Sirieys de Mayrinhac, qui fut élu député. Les discussions, les polémiques et même les débats judiciaires qui s'ensuivirent ne sont pas à retenir.

La Révolution de 1830 lui donna sa revanche et le rendit à la carrière politique. Sirieys de Mayrinhac dut donner sa démission de député et Delpon fut élu à une forte majorité sur son ancien compétiteur, le 21 octobre 1830.

Plusieurs fois, il intervint à la tribune, en 1831, il obtint du Ministre de l'Intérieur la publication des noms des auteurs subventionnés par l'Etat, le titre des ouvrages et les sommes allouées. Son mandat renouvelé en 1832 lui permit, dans une intervention qui fit sensation à l'époque, de définir l'organisation du Conseil d'Etat et les dépenses qu'elle provoquait. Auparavant, ne voulant pas *cumuler* les fonctions, il avait donné sa démission de maître des requêtes en service extraordinaire, attaché au Comité des finances et, un peu plus tard, il refusa d'être détaché comme maître des requêtes en service ordinaire auprès du Comité du contentieux et de la justice.

En mars 1832, le choléra éclate à Paris, faisant plus de 18.000 victimes. Delpon, dont la constitution avait toujours été délicate, en

reçut le contre-coup, se sentant affaibli, il *donna sa démission* de député pour se retirer à Figeac. Quelque temps après, Gach, le Président du tribunal civil de cette ville, étant admis à la retraite, Delpon fut nommé à sa place, le 30 mars 1833, et en novembre de la même année, ses concitoyens l'élurent Conseiller général du Lot, mandat qu'il tenait auparavant des gouvernements successifs de Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe.

Mais sa santé allait en déclinant et, le 24 novembre 1833, il s'éteignit dans sa maison de la Côte du Puy, à l'ombre de la vieille tour du Viguier. Il n'avait que 55 ans !

Il laissait deux ouvrages des plus importants :

L'Essai sur l'Histoire de l'Action publique et du Ministère public, paru en 1830 et qui fut, nous dit le Président Malrieu, un ouvrage de main courante, se trouvant dans toutes les bibliothèques des tribunaux pendant toute la fin du XIXe siècle.

Et surtout *La Statistique moderne et ancienne du département du Lot*, en deux volumes in-4°, qui parut en 1831, aux frais du département et de l'Administration de l'Intérieur.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur ce dernier ouvrage, qui est le titre le plus éclatant de Delpon à la reconnaissance de ses concitoyens. D'abord ce n'est pas une de ces statistiques bourrées de colonnes de chiffres comme nous les concevons aujourd'hui ; des chiffres, il y en a certes, mais juste ce qu'il faut pour appuyer les remarques, les observations, les déductions qui font de son ouvrage une vraie Géographie physique et humaine. Le Lot y est étudié sous tous ses aspects, sous toutes ses activités.

En premier lieu, le sol, sa composition géologique, ses végétaux, son pittoresque fournit la matière des premiers chapitres. Il y a là une méthode nouvelle en géographie. Il est évident que nous y trouverons un reflet des théories alors admises telles que les créations successives, faisant suite à de grands cataclysmes et aussi la structure caverneuse de la terre ; les vallées, les cloups, les igues étant dus à l'affaissement des cavernes ; mais, précisément, nous trouvons là une vue nouvelle qui, par la suite, a été négligée, c'est l'action de la mer dans l'édification du relief du sol. On admet actuellement que les vallées ont été creusées par le cours d'eau qui les suit et il y a là un fait certain dû à l'eau de ruissellement et au glissement des glaciers, mais la terre ferme n'est sortie de la mer que lentement, par mouvements insensibles, comme nous les voyons se produire actuellement et par conséquent chaque point du continent a été à une époque plus ou moins lointaine et pendant un temps plus ou moins long, soumis à l'érosion des vagues, à l'action du flux et du reflux. Cette remarque permettrait d'expliquer l'analogie entre certaines de nos falaises et celles qui existent sur la Manche. On voit par cet exemple la profondeur des vues de Delpon.

De même, quand il étudie le déboisage du Quercy et son action possible sur le climat, il évalue les surfaces déboisées depuis un siècle et n'admet pas qu'il puisse être l'agent principal de la transformation ; il y a en effet bien d'autres influences qui parfois nous échappent, par exemple : les variations des courants marins.

Il passe au règne végétal et dresse une liste très complète de tous les végétaux qu'il a rencontrés dans le Lot, permettant de voir plus tard quels sont les changements dans la végétation spontanée et de même pour les animaux, par exemple, on peut ainsi constater que depuis 100 ans la vipère d'Auvergne descend de plus en plus vers le bas-Quercy.

Les antiquités, camps retranchés, villes, châteaux forts, aqueducs et thermes, temples et monastères sont catalogués, mensurés, décrits avec soin, à un siècle d'intervalle on peut observer les dégradations produites par le temps et bien plus par les hommes. On voit que l'archéologie a les préférences de Delpon et nous pouvons noter en passant que ce fut sur la proposition de la Société d'Archéologie qu'il reçut, en 1831, la croix de la Légion d'honneur.

Dans le second volume, il décrit l'agriculture du Lot et consacre à son étude près de 200 pages, c'est dire le soin qu'il y apporte. Dans son étude sur l'administration, on retrouve le chef du parquet de Figeac qui a compulsé de nombreux dossiers et nous donne des détails amusants et caractéristiques, par exemple sur les notaires.

Avant la révolution, le nombre des notaires était prodigieux, il y en avait au moins un par communauté, mais la plupart étant dépourvus de l'intruction nécessaire, exerçaient leur art sans dignité et sans délicatesse. Les nombreuses lois édictées par la Constituante et les assemblées postérieures ne firent pas disparaître cet inconvénient, bien au contraire. Tout homme qui savait lire et écrire se jugeait digne de rédiger les conventions entre ses concitoyens : c'est ainsi que l'on trouvait parmi les notaires, des huissiers, des régents de village, de simples laboureurs dont l'ignorance n'était pas le moindre défaut.

Les actes se passèrent dans les boutiques, sous les halles, et les tabellions improvisés recopiaient simplement les actes anciens ; malheur à ceux qui exigeaient des conditions nouvelles, qui n'existaient pas dans le modèle-type ; le changement demandé était rédigé en termes absurdes ou inintelligibles, et Delpon cite un acte qu'il a vu, par lequel un maçon s'engageait à construire le plancher d'une maison à dix pieds des murs ! Il faut croire qu'il voulait dire à 10 pieds au-dessus du sol.

Dans un inventaire, il fallait traduire en nouvelles mesures le poids évalué en livres et onces d'un certain nombre d'ustensiles en cuivre. Notre homme n'est nullement embarrassé pour cela ; il prend le tableau officiel de correspondance des anciennes et des nouvelles unités et recopie tout ce qui était sur la première ligne horizontale et il met dans l'acte pour le poids des chaudrons, des kilogrammes, des litres, des ares et des stères !

Dans le chapitre voisin qui traite de la justice, nous trouvons également des détails curieux.

Il y avait deux justices à Figeac, celle du roi et celle du seigneur ou de ceux qui l'avaient remplacé. Or, l'autorité qui poursuivait, devait faire l'avance des frais, et souvent elle ne pouvait les réclamer. Ainsi le procureur du roi ayant instruit un crime d'assassinat

et ayant dépensé 6.000 livres dut les verser de sa poche parce que le Parlement de Toulouse décida que c'était un cas seigneurial qui par conséquent échappait à la juridiction du procureur.

Les Intendants refusaient d'ordonnancer les dépenses effectuées par le Ministère public quand les coupables n'étaient pas découverts. Trois personnes ayant été empoisonnées, le même procureur dut verser un peu plus de 1.500 livres parce qu'il ne put ou ne sut découvrir l'empoisonneur. Reconnaissons que M. le Procureur du Roy n'avait pas de chance.

Je laisse à penser comment dans ces conditions la justice était administrée, et combien de délits, notre procureur ainsi « affiné » dut laisser impunis !

Je m'arrête, car la mine est très riche et plus d'un chercheur moderne y a largement puisé sans parfois indiquer la source de ses trouvailles.

Je n'ai fait qu'effleurer la table des matières de ces deux gros volumes pour vous donner à tous la tentation de les lire, et pour vous montrer la reconnaissance que les érudits quercynois doivent à Antoine Delpon.

Il était nécessaire et utile de tirer de son oubli immérité un grand savant qui fut en même temps un grand cœur et un homme de bien ; qui aima et illustra si non Livernon, sa ville natale, du moins sa ville d'adoption. Il mérite d'être inscrit dans le Mémorial de Figeac, à côté de ses autres enfants célèbres, les Boutaric, les deux Champollion.

Puis M. Delmas lut la belle poésie du regretté président J. Malrieu, qui se trouve reproduite sur la première page du « Livre d'Or » de « l'Oustal de la Mounedo » sur lequel les membres du bureau de la Société apposent leurs signatures. La séance est levée à midi et demi.

Nous effectuons une hâtive visite du musée et prenons ensuite le chemin de l'Hôtel David.

La vaste salle à manger de ce bel établissement est décorée avec goût. Trois grandes tables y ont été dressées pour les cent convives qui composent actuellement la caravane. Chacun de nous, aisément installé, se sent disposé à faire honneur au repas. La carte du menu, par sa présentation extérieure, est une merveille de bon goût.

Sur la première page, une reproduction de l'insigne de la Société des Etudes : Le lion du Quercy (d'argent au lion de gueules) encadré de feuilles de chêne et de laurier.

Au verso, un sonnet dit la gloire de notre Beaux Vieux Quercy (1). Le Vatel Figeacois, chez qui la fibre quercynoise est aussi sensible

(1) Voir page 233.

que l'amour-propre professionnel, a répliqué d'une manière souveraine par le menu ci-après, digne en tous points de la haute renommée de notre chère province et autrement substantiel qu'un poème, celui-ci fut-il sans défaut. Le joli vers du regretté André Lamandé :

« Un repas véritable est une symphonie »

sert d'épigraphe à l'énoncé des délicatesses exquises composant ce chef-d'œuvre de l'art gastronomique. Qu'on en juge :

Sélection de Hors-d'œuvre
Saumon de l'Allier
Filet de bœuf aux perles de Limogne
Pâté de Foie gras cloûté de truffes
Petits pois paysanne quercynoise
Jeunes poulets du Causse de Gramat
Aiguilles de Figeac (1)
Salade de laitue de Toirac
Cabécous de Rocamadour
Pâtisserie Maison
Corbeille de fruits
Bordeaux blanc, Graves
Vieux Cahors
Champagne
Café
Liqueur des Cordeliers,
offerte par M. Labry, distillateur à Figeac.

Une telle énumération de choses exquises excite l'appétit des convives. Bientôt, les langues se délient et de jolis rires argentins sonnent parfois fort agréablement à l'oreille dans le murmure confus des propos échangés. Cette heureuse disposition physique et morale des convives est à l'honneur du traiteur figeacois.

Mais l'heure des discours et des poèmes a sonné (2). M. le Président Irague donne la parole à M. Carrayrou, Juge au Tribunal, qui salue ses hôtes en termes choisis :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

Le groupe local de la Société des Etudes vous remercie d'avoir choisi Figeac pour votre excursion de ce jour. La sympathie qu'a

(1) Pommes frites paille.

(2) Pendant le repas furent distribués à chaque convive au nom de la Société des Etudes du Lot, une luxueuse plaquette renfermant 7 vues en photogravures de Figeac, il y a 100 ans ;
au nom du Syndicat d'Initiative « Essi » de Figeac, un nouveau et superbe Guide Touristique de Figeac ;
au nom du Syndicat de la Haute Vallée du Lot : Capdenac. Une réédition de l'étude de M. Delpon, de Livernon : « Essai sur la position d'Uxellodunum » ;
au nom de M. Landès, membre de la Société : quelques exemplaires de ses poésies satiriques : « Sur le Pech d'Angély ».

suscitée votre venue vous apporte la preuve qu'on s'intéresse ici à tout ce qui touche aux lettres et aux arts, aux recherches de notre petite histoire, au folklore, au patois, à l'œuvre en réalité à laquelle vous donnez le meilleur de vous-même.

Mais ce n'est pas dans le peu de temps dont nous avons disposé que nous pouvions vous montrer toutes les curiosités de nos vieilles pierres auxquelles nous sommes peut-être trop attachés.

Nous nous excusons de vous avoir soumis des vues fragmentaires, et nous vous promettons mieux, quand vous reviendrez.

MESDAMES, MESSIEURS,

Après un déjeuner où nous nous sommes attardés, après lequel tout nous invite à ne pas occuper notre esprit et notre attention, me pardonnerez-vous de ne pas me souvenir du mot de Fontenelle, le spirituel neveu de Corneille : « Je me garderais bien d'ouvrir la main, l'aurais-je pleine de vérités. »

Ne devrais-je pas d'autant plus me taire que je n'ai pas de vérités à vous dire ? Mon excuse, toute mon excuse, est de me trouver en présence d'une assemblée aussi éclairée et compréhensive qu'acquise aux idées que je vais essayer de traduire.

Le Figeac ancien, par mon truchement, vous remercie par avance de l'aide que vous lui apporterez, par votre appui moral et votre propagande, pour triompher des difficultés.

Le Figeac moderne nous saura gré, un jour, de nos efforts communs et nous aurons le sentiment réconfortant d'avoir travaillé pour le bien public.

Nos vieilles pierres en danger

Les classements comme Monuments historiques

La preuve paraît bien établie que les initiatives particulières, en France, sont favorables à la conservation des Monuments et des œuvres d'art.

Montal a eu son mécène, M. Fenailles, auquel va notre respectueuse sympathie et que nous prions d'agréer notre reconnaissance infinie.

Castelnau a eu aussi le sien, et M. le Premier Président Ramet, exécuteur testamentaire de Moulhiérat, le prolonge, en quelque sorte, en entourant de tous ses soins la merveille qu'est le château de Castelnau.

Figeac aura-t-il aussi son mécène ?

La réponse ne paraît pas douteuse par ce temps de prosaïsme, quand nous avons déjà bien du mal à nous relever de nos ruines, et que les préoccupations matérielles sont le lot de tous.

J'adresse malgré tout un appel désespéré à celui ou à ceux qu'intéresserait le sauvetage de toute une ville du Moyen-Age qui est bien à peu près la seule, en France, qui subsiste avec un ensemble aussi complet de constructions anciennes.

Si cet appel, comme les précédents plus ou moins discrets, et

notamment ceux de « L'Illustration », reste vain, il faudra bien que nous nous sauvions nous-mêmes.

Je dois dire que de nombreux propriétaires figeacois sont prêts à suivre, à leurs frais, les conseils et les suggestions qui leur seraient présentés par des hommes avertis, pour protéger, contre l'outrage du temps, leurs vieilles demeures. D'autres les imiteront quand ils verront agir leurs voisins.

Tout cela ne suffit pas. Il serait indispensable de déterminer l'Etat, dès qu'il sera revenu à meilleure fortune, à classer et à réparer.

Que faut-il classer ?

Il est parfaitement inutile de classer telle ou telle maison, si on ne classe pas toutes celles qui doivent l'être. C'est par l'ensemble seul que Figeac peut être mis en valeur.

N'exagérons pas les difficultés.

Il y a des maisons en bon état qu'il faudrait classer simplement pour obtenir un caractère d'uniformité, pour empêcher les propriétaires de les transformer. Je veux parler des constructions de style ogival qui se pressent côte à côte dans nos rues. Elles sont imposantes par le nombre.

Il y aurait lieu d'inviter les propriétaires à faire disparaître les enduits de mortier qui recouvrent les murs de bois et de briques de ces maisons.

MM. les Entrepreneurs de travaux pourraient être priés, dès maintenant, de faire entendre aux propriétaires que les murs de briques, entremêlées de chevrons, sont du plus bel effet ; qu'ils résistent aux intempéries et n'ont que faire du mortier qui les surcharge.

Restent les autres maisons à classer

Un certain nombre sont agrémentées de tourelles en encorbellement, de loggias à colonnettes et chapiteaux, d'ouvertures obstruées ou meurtries. Quelques autres sont, pour ainsi dire, abandonnées.

Les unes et les autres sont en nombre réduit.

Enfin, les cheminées de pierre, octogonales ou rondes, à formes de tulipes, à clochetons ou à colonnettes, qui donnaient, il n'y a pas très longtemps encore, un cachet si particulier à la ville, méritent un intérêt spécial.

Les unes subsistent en parfait état. Beaucoup d'autres sont rasées à hauteur des toits et seraient à reconstituer.

Plusieurs propriétaires de ces cheminées sont prêts à les faire restaurer si on leur fournit les renseignements suffisants relatifs aux dimensions et aux formes.

Je suis assuré que les propriétaires d'immeubles relevant de toutes ces catégories, qui s'adresseraient au Syndicat d'Initiative, trouveraient un accueil empressé auprès de nos distingués collègues, M. Delmas, Président, et M. Roques, Secrétaire, non pas pour recevoir une aide matérielle, mais pour être mis en rapport avec les

personnes qualifiées pour les conseiller. Qui est plus qualifié que M. l'Architecte municipal et M. l'Architecte départemental des Beaux-Arts ?

D'ailleurs, il semble qu'un hasard heureux soit prêt à seconder nos desseins et que nous soyons favorisés, dans notre coin de terre.

N'avons-nous pas, à une dizaine de kilomètres, à Plaisance, commune de Camburat, le grand peintre, M. d'Espagnat, dont les œuvres sont recherchées par les Musées ? Le « Luxembourg », et le « Normandie », notre Musée flottant d'exportation, possèdent des œuvres de lui. Derrière un tel homme, au goût le plus sûr, à la documentation savante, nous pourrions, en toute sécurité, mener à bien une œuvre utile, définitive.

Puissent nos vieilles pierres être sauvées ! Qu'on n'y touche qu'avec respect ! Que celles qui tiennent encore debout soient protégées ! Qu'on ne détruise aucune de celles qui représentent un fort beau passé d'histoire et d'art, ou qui, dans un cadre désuet, contribuent au charme de nos rues, de nos ruelles, de nos places !

Et pour indiquer la route à suivre, adressons des louanges aux auteurs de restitutions très réussies, dans le style ancien, auxquelles ont procédé :

M. Puech, ingénieur électricien, rue Gambetta.

M. Blaisot, rue Gambetta.

M. Bories, minotier, rue d'Aujou.

Ne ménageons pas enfin nos compliments et l'expression de notre reconnaissance aux dirigeants d'un établissement de crédit qui ont fait construire, il y a peu d'années, un hôtel qu'on dirait enfanté par les meilleurs maîtres ouvriers du XIIIe siècle. L'architecte, notre concitoyen M. Bories, a réalisé là un chef-d'œuvre, ainsi qu'en témoignent les visiteurs les plus compétents. Il a eu, sur l'illustre Viollet-le-Duc, la supériorité de faire moins de choses, mais d'en faire une de parfaite. Tout au plus, pourrait-on désirer qu'en attendant la patine des siècles, une patine artificielle provisoire très légère en adoucisse l'aspect.

Dans ce concert d'éloges de ceux qui respectent le style local ou concourent à l'harmonie générale de notre petite ville, je n'aurais garde d'oublier deux propriétaires qui ont construit de belles habitations, l'un en bordure de la rivière, l'autre à la sortie de la ville, au début de la route de Ceint-d'Eau. Ils ont utilisé pour leurs toitures la tuile ronde dite tuile canal dans le pays. Qu'ils reçoivent des compliments pour le goût dont ils ont témoigné.

L'ardoise constitue, du haut des collines, des tâches sur nos toitures. La tuile mécanique, par sa trop précise symétrie, ne se laisse pas envelopper dans la grâce des pignons et des poivrières, la lumière ne joue pas en elle, ne s'y décompose pas.

C'est la tuile ronde, du rouge vif au rouge mourant, qui fait la beauté des toits de Figeac chantés par les poètes et traduits par les peintres. En leur nom, je remercie ces propriétaires sensibles à la note d'art d'un détail. Peintres, poètes et touristes ne manqueront pas d'apprécier leur contribution.

Nos amis les livres. — La bibliothèque

Nous avons appris ce matin, avec plaisir, que la Bibliothèque municipale serait prochainement ouverte au public. Réjouissons-nous de cette bonne nouvelle.

Pendant que, dans certain pays voisin, on brûle les livres, chez nous, on les fête. Ainsi va le monde ! On les fête en ce moment en Guyenne et la bonne ville de Bordeaux célèbre, de façon brillante, le bi-centenaire de sa Bibliothèque municipale. Elle s'enorgueillit d'avoir une des plus anciennes « *librairies* » publiques de province.

La Bibliothèque de Cahors est cependant son aînée. Ne fut-elle pas ouverte aux lecteurs « escoliers de l'Université et autres habitants » dans les premières années du XVIIe siècle, près de 100 ans avant celle de Bordeaux ?

Avec ses 40.000 volumes, ou presque, la Bibliothèque de Cahors fait d'ailleurs figure de grande dame en son palais.

Voulez-vous me permettre de rendre hommage en passant à l'archiviste distingué qui veille sur elle : M. Jean Calmon, Secrétaire général de la Société des Etudes. Tout le monde s'accorde à reconnaître sa documentation inépuisable sur tous sujets, sa compétence, l'aménité avec laquelle il reçoit les visiteurs dans la splendide cité des livres de la ville de Cahors.

On ne saurait trop approuver, du point de vue des lettres, l'initiative heureuse qu'a prise *la Société des Etudes* de publier sa bibliographie du département du Lot.

Ouvrir cette bibliographie, c'est se décider à faire le voyage de Cahors pour aller consulter les ouvrages qui s'y trouvent signalés.

De telle sorte que, si le chef-lieu de notre département ne possède plus son Université et ses deux mille étudiants de jadis, dont 1.200 pour les études de droit en 1501, comme nous l'apprend Lacoste, historien du Quercy, il continue du moins à rayonner sur la vie intellectuelle de la région — pour une part — grâce à ses incunables, à ses manuscrits, à ses parchemins, et à ses ouvrages de toutes sortes.

Espérons que Figeac, malgré ses ressources modestes, pourra suivre Cahors dans une voie parallèle.

Remercions l'Administration municipale de ses efforts pour doter la ville d'éléments de travail de nature à contribuer à la formation des esprits et des cœurs, au développement de l'intelligence. Sommes-nous assurés que Champollion le jeune, auquel je n'hésite pas à associer son frère et Victor Delbos, s'ils n'avaient été des fils de libraire, auraient si heureusement déplacé les limites de la connaissance dans des ordres divers, ou donné ce qu'ils ont tenu ?

Quoi qu'il en soit, les amis des lettres verraient avec plaisir des donateurs offrir des collections de livres ou d'archives à la Bibliothèque figeacoise, pour accroître les dotations dues à M. de Monzie et au regretté Delprat.

Il serait souhaitable que la ville pût acquérir rapidement tous les vieux ouvrages ou documents intéressant la région, qui deviennent de plus en plus introuvables. Les œuvres des auteurs régionaux

devraient être recueillies en tout premier lieu, celles des écrivains de langue romane, des troubadours français, des auteurs patois, et les traductions des œuvres essentielles de la littérature des autres nations ont leur place marquée dans le groupement des collections à constituer.

Les écrivains de langue romane et de vieux français mériteraient d'y être largement représentés. La diffusion de leurs ouvrages d'une langue si riche, si elle gagne, comme il apparaît, toutes les provinces, ne contribuera-t-elle pas un jour, à l'intégration dans notre parler, de mots anciens, tombés en désuétude on ne sait pourquoi, qui n'ont pas été remplacés ? La création de mots nouveaux provenant du fonds même de notre langue n'en serait-elle pas facilitée, elle aussi, et ne serait-elle pas un bienfait ?

On est en droit d'attendre, de telles augmentations, une heureuse variété d'expression de nos idées et de nos sentiments. L'avantage de voir la poésie se survivre n'en résulterait-il pas ? De la poésie qui a eu jadis l'importance qu'on sait, dans ce pays, alors qu'elle reste en mal de mort faute de mots et de rimes, pendant que le rythme disparaît à son tour pour ne plus bercer que les petits enfants.

Un auteur inconnu

L'évocation des auteurs locaux qui nous tient à cœur dans la mesure où leurs œuvres représentent une honnête moyenne, m'amène à vous parler, pour vous tenir documentés, d'un auteur dramatique sur le compte duquel on n'est pas encore très renseigné. Il s'agit de Joseph Servières, né à Figeac, le 20 juillet 1781, mort à Paris le 2 février 1826.

C'est à M. Bousquet-Ponthié que revient l'honneur de l'avoir découvert. Il aurait écrit des pièces de théâtre, en collaboration avec divers, et notamment avec Désaugiers. Il aurait publié des chansons, fait jouer des vaudevilles et des drames : *Le père malgré lui, Le télégraphe d'amour, Madame Scarron, La martingale, La belle Milanaise*, et quantités d'autres pièces.

On n'en connaît pas encore le mérite. Je ne doute pas que, s'il en vaut la peine, M. Bousquet, quand il aura réuni les renseignements suffisants, ne publie une petite étude sur lui.

La maison de Louis XI à Marcilhac

Vous allez terminer votre excursion par un arrêt à Marcilhac. On ne manquera pas de vous montrer, tout près de l'Abbaye, la maison de Louis XI, demeure autrefois somptueuse où aurait couché ce roi venant de Figeac, allant en pèlerinage à Roc-Amadour. Cette maison tombe de vétusté. Elle est si délabrée qu'elle va choir naturellement, dans quelques jours, dans quelques heures. Vous jugerez, je crois, après l'avoir vue, que c'est grand dommage pour l'art.

La ville de Marcilhac compte un peu sur vous pour l'aider à l'étayer, je veux dire pour l'aider à la faire classer.

Les communications entre Cahors et Figeac

Il en est peu parmi vous qui ignorent que le voyage par voie ferrée entre Cahors et Figeac est long et désespérant. Pour déterminer des relations plus pratiques et réellement modernes, j'exprime le souhait de voir un entrepreneur de transports créer, dans les deux sens, un service rapide d'autocars, par Cabrerets et Marcilhac, ne comportant pas plus de 2 ou 3 arrêts et de deux heures de trajet. Un départ à chaque tête de ligne à 7 heures du matin et un retour à 19 heures assureraient tous les besoins.

J'espère que la coordination de la route et du rail, respectueuse des intérêts généraux, ne s'opposerait pas à une telle réalisation et la faciliterait pour l'avantage commun. Quand il y aura un mode de communication vraiment commode entre vous et nous, nous pourrons nous rendre visite plus souvent et collaborer plus utilement.

J'en ai fini... En attendant ce jour heureux, je renouvelle à M. le Président Irague notre affectueux attachement.

Je vous invite à lever votre verre en son honneur et je souhaite une prospérité infinie à *la Société des Etudes du Lot*.

A M. Carrayrou, succède M. le Dr Delclaux. Ce praticien érudit, amoureux fervent du passé de Figeac, « établit un sobre triptyque des valeurs scientifiques les plus remarquables de Figeac et de ses alentours ».

« Quelques figures scientifiques et médico-pharmaceutiques du passé figeacois » depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours

Vers 935, s'il faut en croire les historiens du Quercy, Lacoste, et ici l'abbé Debons, naissait, dans le canton de Latronquière, à Saint-Cirgues, un enfant qui devait étonner le monde de son époque par la hauteur de son intelligence et l'étendue de sa science. Il avait nom **Gerbert,** fils d'Agilbert.

St-Cirgues était alors une paroisse dépendant de l'abbaye d'Aurillac — qu'avait fondé un demi-siècle avant le Comte Géraud, et à qui il avait donné son château et domaine de St-Cirgues.

S'il faut en croire également la tradition, les moines visitant leur domaine rencontrèrent Gerbert gardant ses brebis. La vivacité d'esprit de l'enfant les frappa et ils se chargèrent de son instruction à l'abbaye d'Aurillac. Intelligence étonnante, il dépassa rapidement ses maîtres et un visiteur Borel, Comte de Barcelone, le prit sous sa protection et l'amena en Espagne.

Elève célèbre des Ecoles arabes de Séville et de Cordoue, il s'initia aux sciences arabes, mathématiques, cosmographie, médecine..., il apprit tout ce qu'il était humainement possible de savoir à son époque.

Passé en Italie et devenu favori du Pape Jean XIII, il était tenu à 25 ans pour l'homme le plus savant de son siècle.

Jalousé, accusé de sorcellerie, il doit se réfugier auprès d'Othon II, empereur d'Allemagne. De là, il passe à Reims où il ouvre une

école : il a parmi ses élèves un jeune Franc, Robert, fils d'Hugues Capet. Il est élu archevêque de Reims en 990. Entre temps, il écrit des traités de science pure, et notamment : L'Alaque ou Traité sur les nombres. Ami du premier roi de France, père de son élève, il quitte Reims et revient à Rome. *Il est au sommet de la gloire* — 3 ans après, il est élu Pape en 999, sous le nom de **Sylvestre II,** et en 3 ans, il réalise les plus vastes projets, parmi lesquels *La Trève de Dieu, qui apaise enfin l'Occident.* Il meurt à Rome en pleine gloire, à la veille de l'an Mille.

Quelle ascension, de la bourgade sauvage et inconnue — *ignobili loco,* dit la *Gallia purpurata,* — des parages de la Bastide du Haut-Mont au Siège de saint Pierre !

Maître des Rois, père de la Paix, maître des intelligences, lumière de la Science, tel fut le petit pâtre de St-Cirgues, qui, jeune, vint certainement à Figeac. Jeux du Destin ou Jeux de la Providence : Une sortie de moines, le hasard d'une visite d'un homme éclairé et puissant, et un grand destin — bien hors série — fut lancé depuis la campagne figeacoise sur le xᵉ siècle étonné !

⁂

Au début du xvᵉ siècle, Figeac se relevait de ses ruines et les ravages des Routiers étaient à peine effacés au rez-de-chaussée de ses demeures, les traces d'incendie étaient encore noires, mais le commerce reprenait et la prospérité était générale.

D'une de ses principales familles sortait un jeune homme dont le destin devait être particulièrement brillant. **Etienne Séguier** devenait apothicaire privé du roi, et ses talents le faisaient arriver à l'intimité de Charles VII et à la dignité de Chambellan.

Cette dignité lui fut continuée par Charles VIII et Louis XI. Elle témoigne assez que le Compère apothicaire avait barre sur le Compère royal. Il serait naïf de penser que c'est par le mérite de ses onguents qu'il avait conquis l'estime successive de trois rois guerriers et celle du rusé diplomate qu'était Louis XI. Il est plus plausible, et même certain, que son intelligence, sa valeur et sa loyauté firent plus que les clystères pour hausser son destin à un rang, *hors-série* aussi, chez les apothicaires de tous les temps.

Qu'il fut malin ou subtil, ou bien supérieur, il n'en restait pas moins avisé pour ses amis et compatriotes comme pour lui-même, car c'est certainement à son intimité avec Louis XI qu'il dut de mener ce roi à Figeac à son retour de Béarn, après la malencontreuse entrevue avec Henri IV de Castille.

Qu'il lui ait offert sa maison ou celle de sa famille comme pied-à-terre serait déjà un fait historique local, mais, ce qui est plus à sa louange, il songea aux Finances de la Cité, obtint de son maître, cependant peu généreux, l'abandon d'une rente de 200 livres due précédemment au Comte d'Armagnac, pour le rachat de la ville aux Anglais, et celui de la maison de Balène, et par surcroît, il profite de quelque bonne humeur du Souverain pour lui faire confirmer les privilèges de la Cité. Etienne Séguier est un des grands bienfaiteurs de Figeac et sa mémoire mérite d'y être honorée.

M. Delmas me permettra de penser que, si son activité inlassable le pousse à fonder une *Société des Pharmaciens de Figeac*, il choisira pour patron Etienne Séguier, qui le précéda aussi dans la saine et utile fonction de membre, supérieur il est vrai, du S.I. de l'époque, puisqu'il conserva l'hôtel de Balène *et assura le confort du tourisme royal*. De nos jours, il eût été membre d'honneur de la Société des Etudes.

⁂

A quelques lieues de Figeac, à Bru-sous-Camboulit, près de la chapelle romane de St-Martin, détruite depuis peu par les Huguenots, et à l'orée des conflits sanglants qui agitèrent ce coin de la vallée du Célé, grandit **Jacques Lavernhe,** issu d'une famille de petite noblesse locale. Il devait porter à Genève, alors capitale de la science austère et honnête, la réputation de l'esprit quercynois.

Sa jeunesse se forma aux disciplines du grand siècle et il sut s'acquérir, par sa science chirurgicale, et *sa dignité professionnelle*, comme aussi *par la valeur de son érudition*, la confiance du corps *des maîtres-chirurgiens*, étudiants et professeurs, médecins et professeurs de *médecine de la docte et sévère Faculté*.

Si l'on considère le rang que tenait alors cette Faculté en Europe, on peut apprécier à sa valeur l'honneur qui fut fait à Maître Jacques Lavernhe quand il fut élu Doyen *des élèves et maîtres-chirurgiens* de cette Université, en 1660.

Voici la teneur du Diplôme d'élection : « Nous soubsignés estudiants en chirurgie, à présent dans la célèbre République de Genève, certifions que nous étant assanblés par permission des nobles, et honorés Seigneurs Commis à la Faculté de Médecine, et de Messieurs *les Médecins jurés* et encore *de nos maistres jurés*, pour procéder, selon les antiques coutumes, à l'élection d'un Doyen, avons esleu et nommé par pluralité de voix en ladite charge de Doyen, le sieur Jacques Lavernhe, natif de Camboulit-en-Quercy... l'ayant jugé digne et capable de faire ladite fonction de Doyen tant pour *sa bonne conversation que pour son savoir et expérience de la Chirurgie...* »

. . . . . .

L'oubli aurait enseveli cette dignité, cependant si honorable, si le hasard n'avait fait découvrir, il y a quelques années, au fond d'un tiroir d'une vieille limande, ce diplôme si remarquable par son texte et sa facture, et l'authenticité de ses signatures.

Il nous appartient aujourd'hui, dans cette rapide révision de nos gloires locales scientifiques, de rompre ce silence et de rendre, à Maître Jacques Lavernhe, la notoriété que lui reconnurent en son temps l'Université et la Faculté de Genève.

Il va sans dire que, si médecins et chirurgiens figeacois cherchent à leur tour un patron, le Doyen Lavernhe est désigné, comme l'apothicaire Séguier l'est pour les pharmaciens.

Heureuse coïncidence qui comble ici les deux corporations sœurs.

Au surplus, je me permets de signaler à la Commission Administrative des Hospices, le nom de ce remarquable compatriote pour en baptiser une des salles de chirurgie de l'Hôpital de Figeac.

⁂

Franchissant encore deux siècles, passons par-dessus la vallée du Célé et marquons une dernière étape sur le bord du Lot, à Toirac. Ce lieu vit naître, il y a à peine trois-quarts de siècle, le **Professeur Billart,** qui fut Doyen de l'Ecole de Médecine de Clermont.

Homme simple, cordial, charmant ; savant modeste et audacieux à la fois, il vécut les dernières années de sa vie studieuse et si riche de science dans le secret de son laboratoire. Là, entouré de vipères, qui étaient ses collaboratrices, il chercha, grâce à elles, les secrets des équivalences thérapeutiques. Il fut un sorcier des eaux thermales, car il s'employa à en surprendre les secrets et à suivre les effets de leur introduction dans l'organisme humain.

Quelques années à peine nous séparent de sa mort, beaucoup ici l'ont connu et je m'honore de son amitié.

Il est déjà passé à la postérité où ses travaux font poids et il est un précurseur en thérapeutique thermale et humorale.

Figeac doit lui réserver une place dans la galerie de ses gloires locales.

⁂

J'arrête là cette rapide excursion dans les gloires scientifiques du passé figeacois. Ce tryptique suffirait à bien des cités.

Depuis le premier tableau où le savant Gerbert, au fond du Moyen-Age, apparait dans une auréole merveilleuse, passant par l'apothicaire ministre, bienfaiteur de la cité, le chirurgien consacré par une Ecole renommée, le médecin de génie qui a ouvert une voie nouvelle à notre art, savant moderne déjà glorieux, tel est ce tryptique de valeurs scientifiques et *de Destin hors-série* que le médecin que je suis se devait de présenter aujourd'hui à l'honneur de Figeac et du Quercy.

L'assistance applaudit chaleureusement M. le Dr Delclaux

Après lui, M. Soulié, Président de la Société archéologique de la Corrèze, prend la parole. Il remercie la Société des Etudes de l'avoir invité à participer à l'excursion touristique de ce jour. Il espère que, dans un avenir prochain, les sociétaires exauceront son désir de leur voir faire un pèlerinage à Collonges, où d'admirables souvenirs médiévaux ont pu être conservés. M. le Président Soulié obtient un légitime succès.

A son tour, M. de Chalup, Président du Syndicat d'Initiative de Brive et Secrétaire général du Comité d'organisation de la 6e Région

à l'Exposition de 1937, s'associe aux remerciements exprimés par M. Soulié et « met son espoir dans la contribution des artistes locaux ». Applaudissements unanimes.

M. Coullaud, Sous-Préfet, présente un tableau pittoresque et joliment évocateur de toutes les merveilles qui donnent tant d'attrait à la vieille cité figeacoise.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez, ce matin, parcouru Figeac. Cet après-midi encore, vous cheminerez à travers nos ruelles étroites pour découvrir toutes les richesses d'un passé émouvant.

Tourelles, encorbellements, fenêtres à meneaux et à ogives, antiques escaliers de pierre et de bois, églises imposantes, canal d'eaux vives, vieux toits de tuile, qui abritent encore la « solillo » des ancêtres, sont autant de sourires que Figeac adresse aujourd'hui à ses visiteurs de marque.

Le souvenir des grands Figeacois disparus hante encore la cité. Vous rencontrerez au carrefour, ou bien sur les quais, l'ancêtre, Sisteron, ce huguenot auquel le roi donna sa sauvegarde pour ne pas le laisser sortir de France, ce fameux armurier qui forgea les pistolets de Louis XIV ; puis le grand Champollion, qui parvint le premier à déchiffrer les hiéroglyphes de l'ancienne Egypte et qui illustra la France après avoir rendu célèbre sa petite patrie ; plus près de nous, Delpon, Figeacois d'adoption, dont M. Iragne vous a éloquemment parlé ce matin ; Victor Delbos, ancien membre de l'Académie des Sciences morales, philosophe distingué ; Cavalié, maire de Figeac, ce médecin érudit qui écrivit l'histoire de sa ville.

Et enfin celui que vous avez tous connu, que nous avons tous aimé, le Président Jules Malrieu, qui a chanté avec passion « les vieux murs que dore la patine des siècles ». Il fut, à Figeac, le mainteneur du passé, le poète délicat qui sut donner de la noblesse aux plus humbles choses. Son œuvre est un bouquet de ces modestes violettes qui exhalent un parfum suave et discret.

En évoquant la mémoire du barde figeacois disparu, j'ai tenu à rendre hommage à celui qui fut un des vôtres et qui, durant de longues années, honora votre compagnie.

Cet hommage, je le reporte maintenant sur vous tous, membres de la Société des Etudes du Lot, qui constituez l'élite intellectuelle de ce département.

Au milieu des passions déchaînées, à l'heure où trop souvent l'intérêt a le pas sur l'idée, où l'homme n'a plus le goût du beau ni le culte du souvenir, au moment où l'on admire la force brutale, en faisant fi des qualités de l'esprit, vous demeurez dans le dernier retranchement qui a résisté à ce que nous pourrions bien appeler « le mal du siècle ».

Esprits curieux, vous vous plongez sur les vieux textes pour déchiffrer la pensée de ceux qui nous ont devancé, pour percer le mystère d'un caractère ou d'une vie.

Votre œil avisé se complait aux belles proportions d'un château, d'une église, d'une maison. Vous pénétrez, avec une compréhension avertie, dans tous les domaines artistiques pour y parfaire votre culture. Vous avez la modestie de ceux qui savent beaucoup et qui se rendent compte qu'ils ont encore beaucoup à apprendre. Vous travaillez sans bruit, puisque votre plaisir est intérieur.

Mais tous ces travaux n'enrichissent pas seulement votre esprit. Ils permettent d'augmenter chaque jour l'immense domaine de la connaissance.

Travaillant pour vous d'abord, pour votre compagnie ensuite, vous contribuez à maintenir, à travers les siècles, le magnifique prestige et le rayonnement de la culture française, que nous ont tant envié et que nous envient tant encore des nations qui, pour s'affirmer aux yeux du monde, trop souvent, font résonner les bottes ou tonner le canon.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, dans Figeac, « ville d'autrefois », fière de son passé, mais confiante dans l'avenir, le représentant du Gouvernement est heureux de vous saluer et de vous exprimer toute sa sympathie.

Le toast si éloquent et si cordial de M. le Sous-Préfet est particulièrement goûté et applaudi par l'assistance.

M. Irague se lève à son tour et, après avoir excusé MM. l'Archiprêtre Lacroix, Henri Ramet, Armand Viré, l'Abbé J. Depeyre, R. Fage, H. Péron, etc., de n'être pas des nôtres, remercie les organisateurs cadurciens et le groupe de la Société des Etudes en résidence à Figeac, plus particulièrement MM. Carrayrou et le Dr Delclaux, d'avoir bien voulu dresser le programme de cette fête de l'art que nous venons de vivre. Puis il dit sa gratitude à MM. Couchet et Cambon, Président et Président honoraire du S.I. de Capdenac, à M. Delmas, Président du S.I. de Figeac, pour les réceptions cordiales qu'ils ont réservées aux membres de la Société des Etudes, sans oublier M. G. Védrène, avoué à Bergerac, qui a si artistement composé la plaquette « Figeac, Ville d'autrefois », que la Société a été heureuse de remettre à tous les excursionnistes. Enfin, il adresse un merci reconnaissant à MM. Labry, Larnaudie et Pons, liquoristes à Figeac, qui ont tenu à offrir et à faire déguster des produits de leur fabrication.

En termes heureux, empreints de cordialité, il renouvelle les sentiments déjà exprimés par lui ce matin même, à l'Hôtel de Ville. Il affirme qu'il fera tous ses efforts pour développer les liens de solidarité intellectuelle et morale qui unissent Cahors à Figeac.

Il va sans dire que notre Président a sa large part d'applaudissements.

Comme il n'y a plus de discours à entendre, la parole est donnée à M. l'Abbé Cubaynes, curé de Gréalou.

Le talentueux poète occitan dit, avec une belle flamme d'apôtre, un magnifique poème en l'honneur de la langue occitane, dédié à Clémence Isaure.

M. Laubat, qui lui succède, chante en beaux vers le Célé capricieux et gazouilleur, aux eaux bondissantes et cristallines (1). M. Joseph Landès, qui semble avoir ramassé le fouet de la satire, donne lecture d'un poème extrait de son récent recueil « Sur le Pech d'Angély ». M. Jean Monteil dit d'abord un poème dédié à la mémoire du Président Jules Malrieu et termine par un sonnet à la gloire du vin de Cahors.

Est-il vraiment nécessaire d'indiquer que ces récitations de poèmes furent saluées de vifs applaudissements par les convives dont la courtoisie et la cordialité, qui leur sont naturelles, ne devaient rien à la « chaleur communicative » du banquet délicat qui leur avait été servi ?

Le Président se lève et la salle se vide. Vers 16 heures, touristes et sociétaires visitent l'Hôtel Balène, ancien château royal du XIVe siècle, orné de belles fenêtres de style ogival ; ils se rendent ensuite à l'église Saint-Sauveur, dite du Chapitre. Dirigés par MM. l'Archiprêtre Lacroix, curé de St-Sauveur, le Dr Delclaux, ils admirent l'immense nef et les particularités artistiques qui caractérisent cette église, romane par la base, ogivale par son faîte, à laquelle collaborèrent les artisans de plusieurs siècles. Des pierres, tel un des chapiteaux supportant le bénitier en marbre, se rattachent peut-être à l'époque préromane. Un porche existait, merveille d'architecture, la grotte, selon le langage populaire, qui, sous la Restauration, avec la complicité d'une municipalité béotienne, en 1819, un architecte démolit pour y substituer une porte banale et plate, anachronisme stupide, en même temps qu'outrage immérité à un antique monument dont s'enorgueillit Figeac. Cet architecte s'appelait Malo. Aussi, les Figeacois pieux disent-ils, avec une particulière ferveur : *Libera nos a malo*. Espérons que les Beaux-Arts entendront, quelque jour, leur supplication légitime et voudront pareillement donner à cette magnifique église un clocher digne d'elle.

Nous pénétrons ensuite dans une salle ogivale, postérieure à l'église, autrefois Salle Capitulaire, où Jean Chandos reçut le ser-

(1) Les poésies de MM. Laubat et Monteil sont données plus loin, p. 231 à 235.

ment de fidélité des Figeacois au roi d'Angleterre, après le traité de Brétigny (1360) et dont on fit la Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

L'heure du départ approchant, nous nous préparons à quitter Figeac. Cependant, nous devons encore accepter une nouvelle invitation : le Syndicat d'Initiative réclame notre présence à l'Hôtel de la Monnaie, où un apéritif nous sera servi par les soins des Maisons Larnaudie, Michaud et Pons. Qu'il nous soit permis de remercier ici ces honorables industriels de leur délicate attention. Nous assurons pareillement de notre gratitude M. Labry, distillateur. Congratulations, saluts cordiaux sont échangés, tandis que voitures et auto-cars évoluent sur la place Vival. Touristes et sociétaires se séparent et vont réoccuper leur place respective. La satisfaction est générale et chacun de nous, dans son for intérieur, estime que « Figeac sait recevoir ».

L'ordre de départ est enfin donné et la caravane reprend, par la vallée du Célé, la route de Cahors. Les eaux limpides de cette rivière rapide scintillent sous les ombrages qui ornent ses rives herbeuses ; parfois, elles heurtent un léger barrage et rejaillissent allègrement.

Par Ceint-d'Eau, Boussac, Corn, nous parvenons à Espagnac, où M. le Curé Moulène offre obligeamment à notre admiration les trésors d'art dont il assure la garde. Après avoir visité la vieille église du Val-de-Paradis, dont il ne reste plus que des vestiges, admiré l'élégant clocher, ainsi que des sarcophages historiques des XIIIe et XVe siècles classés par les Beaux-Arts, et considéré avec attention et curiosité le tableau d'autel, copie très probable d'une œuvre remarquable de Simon Vouet (début XVIIe siècle), nous reprenons la route de Marcilhac où nous arrivons vers 19 h. 30. Reçus par M. le Curé Fenouil et la municipalité, nous admirons les ruines de l'importante église abbatiale avec cloître du XIIe et XVe siècles. L'église actuelle a été aménagée dans une partie de ces ruines. Elle comporte des remarquables boiseries sculptées.

Tandis que nous admirons la Salle Capitulaire, M. Emile Delmas, ancien député, qui nous avait accompagné dans notre randonnée, se dressant sur une tribune improvisée, nous adresse l'aimable allocution en langue occitane suivante :

Donos aici prezentos e v'autres, sabents e erudits de la Soucietat dels Estudis del Lot, que nous onouratz, uèi, de vostro vizito, vous souèti la benvengudo al pè de nostros vièlhos parets fièros de lour passat !

Tène à z'oc vous dire, z'oc fau ambe joio e z'oc fau ambe fiertat.

Se n'avioi pas pòu de vous pareisse trop pretencious, en aquesto

ouro e en aquesto plaço, farioi reviscoular dins lour toumbèl lous Mounges e los Senhours-Abats de Marcilhac. Coumo visquèroun aici del sièzième al dètz-e-uèchième siègle, lour demandarioi pas d'entemenar la *Marselhezo* ou *l'Internaciounalo*, per so qué, ne soui segur, las saurièn pas cantar ; mès lour demandarioi de far parlar las pèiros, las pèiros d'aquestos parets mountados de lours mans, per so qué caduno d'aquelos pèiros a soun istorio.

En dintrant dins aquesto salo Capitulario, n'avètz pas mancat de remirar la finesso e lou finit del trabal de nostres Mounges ; n'avètz pas mancat de noutar la soulidetat d'aquelos voultos e la primo gracio de tout' aquelos coulounetos.

Dins vostro Soucietat, mai d'un de v'autres es capable de countar la vido de l'Abadio de Marcilhac, d'aquelo Abadio tant richo e tant renoumado quand èro dins sa resplendour e que dels Reis, dels Princes, dels Grands d'Espanho mancavoun pas de metre sur lour camin, quand anavoun à Roc-Amadour. A ! s'aquelos pèiros poudièn parlar, que nous dirièn de bèlos cauzos !

L'istorio nous marco qu'en 1319, lou papo Jouan XXII noumèt l'Abat-Mitrat de Marcilhac cancelier e counservadour dels privilètges de l'Universitat de Còus. Ai tengut à z'oc vous renouvelar. L'istorio nous marco enquèro qu'en l'annado 1587 lous Estats Generals del Carsi se tenguèroun aici, dins aquesto salo !

E de soun coustat, la tradicioun nous porto, tant-ben, qu'en counfourmitat ambe lou Règlament de lour Ordre, un cop per semano, lous Mounges s'arremouzavoun aici per s'acuzar publicament de lours fautos e per prene lours bounos rezoulucions.

Vous demandatz, proubable, per que, aprèp aver tant vantat nostro Abadio, fau tournar dins vostro memorio tout' aquelos cauzos què sabètz dejà, vous demandatz, proubable, ount ne voli venir !

Z'oc vous vau dire.

Coumo lous Princes e coumo lous Grands d'Espanho que dins lous siècles passats mancavoun pas jamai de s'arrestar à Marcilhac, per que v'autres, sabents e erudits de la Soucietat dels Estudis del Lot, veritables countinuadours, ambe vostro culturo, de nostres Mounges d'un cop-èro, per que nous fariatz pas, cad'an, l'ounour de vous arrestar chaz n'autres al loung de vostros passejados ?

Aprèp tout, de matin, à Fijac, avètz ben tenguda uno reunioun soulemnalo à l'Oustal de la Mounedo : per que, cauque journ, ne tendriatz pas uno aici, dins aquesto salo, uno reunioun coumo aquelo dels Estats Generals Carsinols de 1587 ?

Aquel journ, sustout se coumo anèit nous exprimàn dins nostro lengo mairola, — dins la lengo que nous a bressats, — vous proumete que, per tant que siascoun morts, farém estrementir lous Mounges vièls de l'Abadio de Marcilhac.

Aquel journ, seràn capables de se levar toutses dreches dins lours tombèls, per nous gramerciar, per nous felicitar, sustout se coumo elses prenèm uno rezoulucioun, la rezoulucioun de mantenir, de salvar, de counservar, de relevar lous rèstos, las rouinos e lou lengatge de nostre glourious passat.

Au moment où nous sortons de l'église, notre Secrétaire général, toujours aussi diligeant que bien informé, nous apprend que notre éminent compatriote, M. Raymond Rey, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, dont la compétence archéologique est si justement réputée, vient de déclarer, dans son dernier ouvrage « La Sculpture romane languedocienne », que le tympan extérieur de l'abbaye de Marcilhac doit être considéré comme le prototype de tous les bas-reliefs similaires du midi de la France.

Nunc est bibendum ! On nous affirme que c'est pour la dernière fois de la soirée. Acceptons-en l'augure. Aux vins comme aux gâteaux, nous faisons honneur. En nous souhaitant la bienvenue, M. le Maire de Marcilhac nous demande de proclamer, urbi et orbi, le charme de la localité qu'il administre. Notre Président, toujours en verve, le remercie sur le ton familier qui lui est habituel et l'assure de notre vive admiration pour sa jolie petite ville, séjour de paix, où l'on peut villégiaturer à souhait, entouré d'ombre et de fraîcheur. Et pour prouver combien il est sincère en ses paroles, notre sympathique Président entonne, d'une voix sûre et agréable, une de nos plus vieilles chansons du Quercy, *la Filho del paisan*, dont il fait valoir les nuances délicates, par une modulation appropriée. Aussi ne lui ménage-t-on pas les applaudissements.

Quand nous quittons Marcilhac, il est déjà tard. Nous saluons du regard Sauliac, Cabrerets, dont le château surplombe la route. Il est encore jour quand nous arrivons à St-Géry. Après Vers, le paysage s'assombrit autour de nous ; mais comme le crépuscule prolonge ses adieux dans les lointains d'un ciel romantique, où s'allument des lueurs d'incendie, nous admirons en silence cette splendeur de lumière. Bercés par le mouvement de l'auto-car, la pensée accompagne le regard et chacun s'abandonne délicieusement au charme d'une songerie à l'image de sa vie intérieure ; mais le rêve est de peu de durée, car déjà nous pénétrons dans la ville, où l'éclat des lumières nous rappelle à la réalité. Et l'on se sépare à regret avec l'espoir d'une nouvelle et prochaine rencontre.

Jean Monteil.
Membre correspondant.

POÉSIES

La Vallée du Célé

(En excursion avec la Société des Etudes).

A Monsieur le Président Irague.

Bordé de saules et de vergnes,
Le Célé descend de l'Auvergne,
Bondissant ;
Mais chez nous, il s'apaise et glisse,
Et se fait pour notre délice
Caressant.

Il déroule ondes cristallines
Qui baisent le pied des collines ;
Clair miroir,
Il réfléchit riches feuillages,
Sveltes clochers, coquets villages,
Vieux manoirs.

En musant, au Lot il arrive ;
Je les vois confondre leurs rives
Et s'unir.
Il me plaît refaire sa course,
Et me vient d'aller à sa source
Le désir.

Le long du chemin je visite
Les monuments, les jolis sites...
Cabrerets
S'orne d'un castel magnifique,
Et garde sa grotte féerique
Maints secrets.

Longtemps j'aime que me sourie
La fontaine Pescalerie,
Flot d'argent
Ebloui de vive lumière,
Que rend sa liberté première
Diligent.

Le roc en surplomb gigantesque
Abrite d'un toit pittoresque
Sauliac ;
Plus loin, du puissant monastère
Montre les ruines austères
Marcilhac.

Val d'Espagnac-Sainte-Eulalie,
Tu caches l'asile (1) où s'oublient
Jours maudits,
Où le cœur qui s'est cru coupable,
Dans la paix, rêve d'ineffable
Paradis.

Cher compagnon, mon odyssée
S'arrête à la ville dressée
Sur tes bords ;
Voici bien l'étape plaisante,
Figeac somptueux me présente
Ses trésors.

Dans un lumineux paysage,
C'est pour moi l'Art du Moyen Age
Révélé ;
J'admire en son apothéose
La Reine du pays qu'arrose
Le Célé !

Juin 1936.

***

Figeac

La ville a revêtu sa parure estivale :
Feuillages opulents, édéniques jardins,
Lumineuses maisons en superbes gradins,
Vers des flots de cristal, c'est Figeac qui dévale.

Saint-Sauveur, Notre-Dame offrent beautés rivales ;
L'Aiguille toujours marque où le domaine atteint ;
Balène, la Monnaie évoquent jours lointains,
Et nous dit son passé la cité médiévale.

(1) Le couvent accueillait des dames de la noblesse victimes d'aventures galantes.

Son âme est noble objet de vénération ;
Elle accueille Sully, berce Champollion ;
Elle inspire à Malrieu poétique tendresse.

Aujourd'hui que nous sont ses fastes révélés,
En un plaisant milieu de commune allégresse,
Il nous plaît couronner la Reine du Célé !

Juin 1936.

Edmond LAUBAT.

***

Beau Vieux Quercy

Sonnet

A la Ville de Figeac,
A la Société des Etudes.

Salut ! Beau Vieux Quercy. Pour l'honneur de la table,
Figeac sait allier, à des mets savoureux,
La truffe noire et le Cahors incomparable,
Qui disposent notre âme aux élans généreux.

Ta gloire est à jamais vivante, inaltérable,
Pays du dévouement, de l'honneur malheureux.
Jadis Luctérius, et naguère, indomptable,
Gambetta, t'ont paré d'un lustre douloureux.

Poètes, orateurs, savants, soldats, apôtres,
Tes grands hommes n'ont pas à jalouser les autres,
Leurs noms de la Patrie exaltent la fierté.

Celle que tu ressens, ô ville, est infinie,
Champollion sur toi répandant la clarté
De son prodigieux et bienfaisant génie.

Jean MONTEIL.

***

Le Cahors

Sonnet

A Robert Périé,
en mémoire de Gustave Larroumet.

Horace savourait, sous l'ombrage du hêtre,
Le vin que célébra maint poème enchanteur.
Si le ciel eût voulu qu'il bût notre liqueur,
Plus de noblesse encor eût orné l'hexamètre.

Il n'eût jamais songé surtout à se soumettre,
Jetant son bouclier, à la loi du vainqueur.
S'il a mal servi Mars, il a donné son cœur
Aux Muses, à Mécène, à l'empereur son maître.

Rendons grâce à l'esprit. Mais au pays français,
L'âme ne faiblit point devant un insuccès,
Et chaque citoyen d'un héros tient la place :

Témoin Clément Marot, poète et franc buveur ;
Et comme le Cahors fait le cœur de la race,
Il est brave à Pavie, où fut sauvé l'honneur.

Jean MONTEIL.

***

A la mémoire du Président Jules Malrieu

Ne vous semble-t-il pas, amis, qu'en cette fête,
Telle qu'il la vivait en esprit quelquefois,
Va soudain apparaître à nos yeux le poète
Dont nous aimions le cœur, la mimique et la voix ?

S'il revenait pourtant parmi nous prendre place,
Affranchi pour un jour de son éternité,
Qui de nous ne voudrait le revoir face à face,
Rayonnant de lumière et de sérénité ?

Sa bouche se tairait sur l'infini mystère
A ses yeux dévoilé quand il perdit le jour,
Mais il dirait encor un cantique à la terre
Des aïeux retrouvés en l'éternel séjour.

Il nous dirait : aimez avec idolâtrie
Le sol que vous foulez depuis le jour natal,
Notre Beau Vieux Quercy, cette douce patrie,
Dont j'ai célébré l'âme en mes chants de l'Oustal !

Jean MONTEIL.

***

Jean Tissandier, évêque de Rieux, 1324-1348

Ce prélat étudia d'abord à Cahors, sa ville natale, puis entra dans un monastère de Frères-Mineurs ou Cordeliers ; une bonne partie de sa vie s'écoula à Toulouse, au couvent de la Grande Observance, voisin de l'église du Taur.

Le pape Jean XXII, son compatriote, le plaça sur le siège épiscopal de Lodève le 9 juillet 1322, et sur celui de Rieux le 20 juillet 1324. Il lui attribua bientôt, à la cour pontificale, un office de bibliothécaire, qu'il garda jusqu'en 1333, année à partir de laquelle il put se donner plus complètement à son diocèse.

En arrivant à Rieux, Jean Tissandier eut le dessein de substituer des édifices grandioses au logement modeste qu'avaient occupé ses deux prédécesseurs. Il se révéla alors grand bâtisseur. Vieux hôtels, vieilles masures, cours, jardins sont achetés par son procureur et bientôt, remplacés par un somptueux palais à allure de château-fort. Il ne reste rien aujourd'hui de ce monument ; un incendie le détruisit en 1510 et, avec lui, disparurent les archives des XIVe et XVe siècles.

L'église également fut transformée, et le nouveau clocher fut bâti à l'image de celui des Jacobins de Toulouse.

Les ressources de la mense diocésaine, qui subvinrent à ces fortes dépenses, permirent encore à Jean Tissandier d'agrandir le monastère des Cordeliers de Toulouse ; contre l'abside de leur église, il fit construire la chapelle destinée à sa sépulture et qui conserva le nom de « chapelle de Rieux ».

M. Contrasty a retrouvé aux archives les inventaires dressés à la mort de l'évêque pour sauvegarder les droits du pape sur la succession. Pièces d'or, vases, mobilier d'argent, meubles précieux, ornements, livres, provisions constituaient, dans le château épiscopal, une accumulation de richesses insoupçonnées.

Mort avant le 14 août 1348, Jean Tissandier fut, sans conteste, le plus grand évêque de Rieux du XIVe siècle.

Société archéologique du Midi de la France. — *Séance du 28 avril.* — Communication de M. le chanoine I. Contrasty.

LES OPPIDA DU QUERCY
et
LE SIÈGE D'UXELLODUNUM
(51 av. J. C.)
(suite)

Rappelons donc ici les phases de la lutte ultime pour l'Indépendance qui se déroula dans notre pays.

III. Le siège d'Uxellodunum

Nous sommes en l'an 703 de Rome, 51 ans avant J.-C. Alésia était tombée l'année précédente. Vercingétorix était prisonnier ; de nom-

Photo Roger Bulit.

Fig. 18
Parement de la muraille gauloise de Béars

breux chefs, d'innombrables guerriers avaient succombé, et l'on aurait pu croire la Gaule réduite à l'impuissance.

Il y eut néanmoins de nombreux soulèvements ; les légions eurent encore à combattre les Bituriges, les Carnutes, les Bellovaques, les Eburons et enfin les Pictons, qui furent à leur tour vaincus, dans la région de Lemonum (Poitiers). Plus de 12.000 hommes furent tués et leurs bagages tombèrent au pouvoir des Romains. Il ne s'échappa,

de cette déroute, que 5.000 fuyards, qui furent recueillis et guidés par le Sénonais Drappès et le Cadurque Luctérius (fig. 19), qui avaient secondé Vercingétorix dans ses campagnes.

Ce n'est pas la première fois que nous voyons paraître ces deux noms dans la guerre des Gaules. Drappès et Luctérius paraissent en effet avoir figuré parmi les principaux lieutenants et collaborateurs de Vercingétorix.

Déjà en 53, Drappès avait été chargé d'occuper Labienus par une sorte de guerilla.

Quant à Luctérius, il est envoyé dans le sud pour soulever la Province romaine.

Fig. 19
Médaillon de Luctérius
(composition de A. Viré, d'après les monnaies).

Rutènes du Rouergue, Gabales du Gévaudan, Nitiobriges de l'Agenais et sans doute aussi Quercynois du sud, déjà conquis antérieurement, l'accueillent en libérateur et leurs soldats grossissent l'armée arverne.

De Javols à Rodez et à Agen, un demi-cercle d'ennemis entoure la province romaine.

Mais au moment où Luctérius touche à la frontière, il se trouve en présence de César lui-même et il doit se replier devant la force des légions. Il remonte le nord (1).

(1) Camille Jullian. — *Hist. Gaule*, III, 428 ; — César : *De Bello Gallico*, VII, 5, 1 ; 7, 1 ; — *Dion Cassius*, XL, 33, 1.

Après la chute d'Alésia et la défaite du Poitou, Luctérius reprend son idée antérieure. Avec l'aide du sénon Drappès, il rallie les fuyards, et tente, avec ces forces réduites, d'aller attaquer les Romains au centre même de leur puissance, dans la Narbonnaise.

Mais nos deux héros durent, encore une fois, compter avec le conquérant.

Poursuivis par C. Caninius Rebilus, l'un des meilleurs lieutenants de César, ils renoncent à envahir la Province. Ils sont contraints de s'arrêter chez les Cadurques et se retirent dans l'oppidum d'Uxellodunum.

Luctérius, avant l'invasion romaine (quondam integris rebus) avait possédé une très grosse influence sur ses concitoyens et avait tenu sous son autorité l'oppidum d'Uxellodunum (quod in clientela fuerat ejus).

César, qui est souvent injuste envers ses ennemis, nous le représente comme un chef de brigand. La dernière phrase d'Hirtius (quod in clientela fuerat ejus) semble montrer le contraire et indiquer que Luctérius était, tout d'abord, un des principaux chefs dans la nation Cadurque. Uxellodunum était dans sa dépendance et peut-être n'était-elle pas la seule place qui lui fût soumise.

Comme beaucoup d'autres chefs, il dut abandonner sa cité pour s'opposer, en vain hélas ! à l'ambition de César et des Romains.

Traqué par ceux-ci, il est tout naturel qu'il se réfugie chez ses propres sujets, pour les défendre et se défendre.

Caninius arrive sous les murs de l'oppidum, forteresse entourée de toutes parts de rochers des plus abrupts, dominant des pentes difficiles à gravir pour des hommes armés.

Il répartit ses cohortes en trois groupes et les abrite dans un triple camp placé sur un point très élevé ; puis partant de là (à quibus), il entreprend d'établir une circonvallation autour de l'oppidum.

Luctérius voit le fait, et, se rappelant le sort des assiégés d'Alésia mourant de faim, il résout d'aller aux provisions ainsi que Drappès ; laissant 2.000 guerriers dans la place, ils se répandent en territoire quercynois, récoltent, de gré ou de force, de nombreux approvisionnements et se disposent à les introduire nuitamment dans l'oppidum par des sentiers sous bois. Luctérius est surpris, son escorte massacrée et il doit s'enfuir avec un petit nombre des siens. Peu après, Drappès est également surpris et tombe au pouvoir des Romains.

Caninius revient sous Uxellodunum et continue la contrevallation, malgré les attaques acharnées des Gaulois.

C'est chez les Carnutes que César (fig. 20) apprend les difficultés qu'éprouve Caninius Rebilus à l'attaque de la place.

Or, il fallait à tout prix s'en emparer pour en finir une fois pour toutes avec les derniers sursauts de l'indépendance.

César n'avait plus qu'un été pour exercer son commandement, et, lui parti, il était à craindre que la Gaule entière ne se soulevât de nouveau.

Il arrive à l'improviste, comme d'habitude, devant la ville ; il examine la situation et reconnaît — sans aucun doute avec une amère angoisse qui perce à travers le texte — que la ville ne pou-

Fig. 20
Médaillon de Jules César

vait, en aucune façon, être emportée de vive force ; que de plus elle était, au dire des espions, abondamment pourvue de vivres. Il conçut le projet de la priver d'eau.

C'est là le point capital du siège et nous croyons utile d'analyser de près le texte d'Hirtius. Un cours d'eau traversait le fond d'une vallée qui entourait presque complètement la montagne escarpée que couronnait l'oppidum ; ce cours d'eau était disposé de telle façon au pied de la montagne qu'il était impossible d'en détourner le cours. L'accès en était difficile et escarpé au point que, défendu par les Romains, les assiégés ne pouvaient ni accéder à la rivière, ni en revenir sans s'exposer au plus grand péril. Ce que voyant, César

disposa des archers et des frondeurs, ainsi que des machines de guerre [tormentis (1)] qui privèrent complètement les Gaulois de l'usage de la rivière. Il ne leur resta qu'un seul endroit où ils purent se ravitailler en eau.

Une grosse source sortait, au pied même du rempart (2), dans un point éloigné d'environ 300 pieds de la rivière. César seul vit le moyen d'en priver les Gaulois. Il fit avancer vers la montagne, au voisinage de la source, des mantelets ou barraques couvertes et établir une terrasse (agger) au milieu de combats incessants et de fatigues continuelles.

Quoique les assiégés, de leur position élevée, combattissent en toute sûreté et blessâssent beaucoup de Romains, ceux-ci ne se laissaient pas décourager et continuaient leur tâche.

En même temps, ils creusèrent des galeries souterraines partant des mantelets en direction de la source (tectos cuniculos ab vineis agunt ad caput fontis). Ce travail, poursuivi à l'abri de tout danger, s'exécutait sans que l'ennemi s'en aperçut. Une terrasse de neuf pieds de haut se construit, une tour à dix étages s'y élève (3), suffisante pour dominer le faite de la source, mais non s'élever jusqu'aux remparts, chose que nulle opération n'eût rendue possible.

De cette tour, les balistes (tormenta) lancent des traits aux abords de la fontaine, si bien que les assiégés ne peuvent se ravitailler en eau sans un grand danger. Aussi, dans la place, les troupeaux et les bêtes de somme, ainsi qu'une grande quantité d'hommes, périssaient de soif.

Epouvantés de cette mortalité, les assiégés remplissent des tonneaux de poix, de suif et de copeaux, y mettent le feu et les font rouler sur les ouvrages romains. En même temps, ils font une sortie en masse pour empêcher les assiégeants d'éteindre le feu. Tous les ouvrages s'enflamment intensément.

Malgré la difficulté du terrain et le péril croissant, les Romains combattent avec persévérance. L'action se passait en un lieu élevé à la vue de l'armée ; des deux côtés, de grandes clameurs se faisaient entendre, chacun rivalisait de zèle, et plus on était en évidence, plus on s'exposait aux traits et au feu.

César, perdant beaucoup de monde, voulut, pour faire diversion,

(1) Sans y insister, nous rapprocherions volontiers les *tormenta* romaines du nom actuel de la *Tourmente*.

(2) Paul Orose ajoute : *à mi-pente* (*medio devexi montis latero*).

(3) Les chiffres varient suivant les diverses éditions, Nous prenons ceux-ci dans le vieux *César* de nos classes, édition de A. Régnier, ancien professeur au Lycée Charlemagne, Hachette, 1864.

simuler un assaut ; il ordonna à quelques cohortes de gravir de tous côtés la montagne en poussant des cris. Ce mouvement effraya les assiégés qui, dans la crainte d'être attaqués sur d'autres points, rappelèrent à la défense des murs ceux qui incendiaient les ouvrages. Les Romains purent alors se rendre maîtres du feu.

Cependant, le siège se prolongeait ; les Gaulois, quoique décimés par la soif et réduits à un petit nombre, se défendaient pourtant avec vigueur.

Enfin, les galeries souterraines ayant atteint les veines de la source, celle-ci fut captée et détournée. L'eau disparut. Ignorant le stratagème de César, les Gaulois crurent à une intervention surnaturelle. Ils cédèrent à la nécessité et se rendirent.

Irrité d'une résistance qui avait mis une dernière fois sa fortune en péril, César fit couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes, et les renvoya comme témoignage vivant du sort réservé aux rebelles.

Drappès qui avait été fait prisonnier se laissa mourir de faim. En même temps Luctérius avait été traitreusement livré à l'Arverne Epasnactus ; celui-ci, grand ami des Romains, sans hésitation le conduisit enchaîné à César.

L'Indépendance gauloise avait définitivement péri et pendant plusieurs siècles la Gaule devint partie intégrante de l'Empire romain et les vainqueurs cherchèrent désormais à s'incorporer la nation soumise.

L'assimilation fut d'ailleurs facile : Gaulois et Romains en étaient à peu près au même stade de civilisation morale et matérielle, plus grossière chez les Romains, plus raffinée et plus élégante chez les Gaulois (1). La grosse infériorité des Gaulois fut leur indiscipline et leurs divisions politiques et familiales dont César avait su profiter avec une infernale habileté.

Par suite d'une habile politique et malgré les exactions des fonctionnaires romains, il y eut interpénétration rapide entre les deux peuples. Les fils des familles aristocratiques furent élevés à Rome, tout comme aujourd'hui encore, à la suite de nos guerres coloniales, nous faisons passer par nos Lycées ou nos grandes Ecoles, civiles ou militaires, les fils des rois indigènes et des principaux chefs. Nous recrutons aussi des troupes dans nos colonies, et leur loyalisme a fait ses preuves dans notre grande guerre 1914-1918. Il en

(1) A. Vimé. — *Le Quercy de l'an mil avant J.-C. jusqu'à la conquête romaine.* Bull. Soc. Et. litt., art. et sc. du Lot, t. 44, supplément publié à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de la Société.

fut de même après l'an 51 : les Romains engagèrent d'innombrables Gaulois dans leurs armées. Leur service terminé, les *Vétérans* revenaient dans leur patrie, y fondaient des colonies et usaient de leur influence pour romaniser leurs compatriotes.

Les fils des chefs, éduqués à Rome, devenaient à leur tour magistrats ou chefs dans leur patrie d'origine, au grand profit des Romains.

Ne voyons-nous pas un Marcus Luctérius Léo, fils de Luctérius Senecianus, et peut-être le propre petit-fils du héros d'Uxellodunum, après avoir exercé toutes les charges publiques dans le Quercy, venir représenter cette province comme prêtre du grand temple d'Auguste à Lyon ?

Nous voyons aussi un autre quercynois, Tibérius Pompeius, romanisé jusque dans son nom, devenir tribun de la Ve Légion macédonienne ; puis, son service militaire achevé, il occupe les fonctions civiles de *judex arcæ* des trois provinces de Gaule, c'est-à-dire qu'il devient un des hauts fonctionnaires de l'administration financière, tout comme certains de nos anciens militaires deviennent percepteurs ou trésoriers-payeurs généraux.

Romanisés, ils apportent à la civilisation romaine ce je ne sais quoi d'élégant et de fini qui caractérise les parures, les bijoux, la poterie, les armes que l'on retrouve dans leurs tombeaux.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'influence des Gaulois dans la vie générale gallo-romaine, et même romaine en général, et notamment dans les arts de luxe, comme la poterie dite samienne, l'émaillage, la niellure, les matelas de luxe, dits *Cadurcorum*, fabriqués dans notre Quercy et exportés chez tous les élégants du monde romain (1), les tissus de luxe, etc, ainsi que dans toutes les branches de l'activité intellectuelle.

Mais ce n'est pas ici le lieu, et revenons à notre Uxellodunum.

La querelle d'Uxellodunum

Grâce à cette politique d'assimilation, il semble que les grands faits de la guerre de la Gaule indépendante aient été plus ou moins oubliés dans la Gaule romanisée.

A part Suétone, Paul Orose, Symmaque et Frontin (2), nous n'en

(1) *Pline*, XIX, 13 ; *Juvénal*, VI, 537 et VII, 221 ; *Strabon*, IV, 2, 2.

(2) Suetonius. — *De Julio Cæsare* ; — Paulus Orosius : *Historiarum adversus paganos*, libri VII (p. 493 de l'édition de Cologne, 1582, n° 8) ; — Frontin : *Stratagèmes*, lib. III, cap. 7 ; — *Symmaque*, Epist. VI, 18 et 22.

Nota. — Frontin fut préteur de Rome en 70 ap. J.-C. et Paul Orose, prêtre d'origine espagnole vivait au début du ve s. ap. J.-C.

trouvons nulle mention chez les historiens, les littérateurs ou les rhéteurs, même d'origine gauloise.

L'oubli volontaire dut se faire presque total, tant et si bien qu'au moyen âge, au moment où la nationalité française prit conscience d'elle-même et voulut remonter à ses origines ancestrales, on chercha à reconstituer topographiquement les compagnes de César, et l'on fut embarrassé.

A part certains emplacements bien déterminés, comme Vesontio (Besançon), Lutétia (Paris), Avaricum (Bourges), l'on dut se contenter de localisations de hasard, en des points où la configuration du sol, correspondant plus ou moins heureusement avec les éléments, parfois peu précis, de la topographie donnée par les textes.

En particulier pour notre Quercy, un seul grand fait de guerre était mentionné dans le VIIIe livre des Commentaires, rédigé par Hirtius, un des lieutenants de César, le siège et la prise d'Uxellodunum, qui mirent un point final à la lutte pour l'Indépendance de la Gaule (an 703 de Rome, 51 avant Jésus-Christ).

Partant du texte lui-même, on chercha un emplacement qui en réunit les données topographiques.

Cette recherche n'est pas nouvelle, car on en trouve déjà les échos il y a exactement mille ans, dans une charte du Roi Raoul en 935.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la méthode d'investigation n'a pas varié.

Chacun choisissait un lieu voisin de sa résidence et, affirmant son identité avec le célèbre oppidum, lui appliquait tant bien que mal le texte d'Hirtius.

Le sol de notre région est ainsi constitué que les érosions, travaillant sur une même matière, soumises aux mêmes lois, reproduisent les mêmes formes avec peu de variantes. Il n'est donc pas difficile, avec un peu de bonne volonté, de trouver un plateau escarpé, privé d'eau sur le sommet, mais entouré de cours d'eau sur presque tout son pourtour, avec un isthme qui le relie aux plateaux voisins.

Il est parfois plus difficile d'y trouver une source digne de ce nom. Mais qu'importe : on glisse rapidement sur la question. L'isthme est-il trop large ou trop étroit, on fait intervenir les variantes des divers manuscrits, et on le mesure tantôt à son sommet, tantôt à sa base. N'existe-t-il pas, on torture les phrases, on fait même des contresens pour élaborer un mariage mal assorti entre le site et le texte. Ici, la rivière est bien petite : on y met des marais, des inondations, des déluges. Ici, elle est trop large : on invoque alors les sécheresses de septembre.

Enfin, chose plus grave, l'on change le nom de l'oppidum, on étire les frontières du Quercy, on ajoute un nouveau siège dont ni César, ni Hirtius ne paraissent s'être douté et l'on obtient ainsi son glorieux oppidum local !

Tout cela finit par toucher au roman... ou à l'enfantillage.

Ne riez pourtant pas trop, amis quercynois ou autres, car toutes ces choses ont été écrites par des auteurs graves, sinon sérieux (1).

Qu'est-il résulté de tout ceci ? C'est que, depuis mille ans, on a transporté et ballotté ce malheureux Uxellodunum du Puy-d'Issolud à Capdenac, à Luzech (2), à Cahors, Puy-l'Evêque, Villefranche-de-Rouergue, Carennac, Murcens, le Pech-d'Estillac près Castelnau-Montratier, Lauzerte, Bonne près de St-Antonin (Tarn-et-Garonne), Uzerche, Ussel (Corrèze), Lusignan (Vienne), Bélaye (Lot), et même Verdun-sur-Meuse !

Nous voici donc en présence de dix-neuf Uxellodunum — et peut-être j'en oublie ! — dont la topographie peut correspondre, avec une certaine dose de bonne volonté, aux indications données par Hirtius ! C'est trop, et la méthode qui a donné de tels résultats doit être écartée définitivement.

Ce n'est plus par la littérature mais par l'archéologie qu'il nous faut étudier la question d'Uxellodunum. C'est la pioche à la main qu'il nous faut ouvrir le sol et en faire sortir la vérité.

C'est seulement dans la dernière moitié du XIXe siècle que cette méthode a été appliquée et elle a, dès le début, donné des résultats importants. Elle a permis de fixer scientifiquement au Puy-d'Issolud l'assiette d'Uxellodunum. Des fouilles récentes ont brillamment confirmé les premières données. Avant d'en exposer le détail, il est bon, je crois, d'étudier de près cet emplacement.

(1) On en trouvera la liste dans la « Bibliographie d'Uxellodunum », que j'ai publiée au t. XII des Bulletins de la Société préhistorique française, séance du 25 février 1915, p. 74.

(2) Luzech tient le record, car on y a placé Uxellodunum dans quatre points différents de son territoire : 1° à l'emplacement de la ville médiévale (abbés Augier et Lafage de Mostolac, XVIIIe s.) ; 2° à la Pistoule (commission de topographie des Gaules, 1860) ; 3° au Pech de Nène (Marfond, 1913) ; 4° sur l'Impernal. C'est ce dernier seul qui eût pu être discuté, car c'est le seul qui comporte un véritable oppidum, extrêmement intéressant par lui-même, et où les fouilles méritent d'être continuées.

J'ai déjà dit plus haut que grâce au Comité local très actif, à la tête duquel est le Dr Pélissié, j'ai pu y retrouver un rempart calciné hallstattien (environ 800 av. J.-C.), auquel a succédé, vers l'an 150 ou 200 av. J.-C., un rempart à poutres clouées, des poteries, des armes, des fibules, une bague à intaille, etc. Voir *Bull. Soc. préhist. franç.*, t. V, janvier et février 1908 ; t. X, déc. 1913 ; t. XII, fév. 1915, p. 74 ; t. XX, fév. 1923, p. 51 et suiv.

LE PUY-D'ISSOLUD A TRAVERS LES AGES

I. Géologie et topographie

Le Puy-d'Issolud (fig. 9) est un plateau élevé situé dans le Lot, sur le territoire des communes de Saint-Denis-près-Martel et de Vayrac. Il est formé d'une table de calcaire jurassique (J.IV, feuille géol. de Brive), surmontant le Lias (IIV), non loin des bords de la Dordogne. Il est bordé, à l'Est et à l'Ouest, par les ruisseaux de la Sourdoire et de la Tourmente, dont les vallées inférieures viennent se confondre avec celle de la Dordogne.

Il présente une pente assez prononcée du N.-E. au S.-O., son point culminant, au Nord, est à 311 mètres d'altitude ; au milieu, il n'atteint plus que 260 m., et au sud 238 m. Puis il tombe par des falaises abruptes, suivies de pentes raides, jusque dans les vallées de la Sourdoire (120 à 109 m.), de la Tourmente (115 m.), et de la Dordogne (108 m.). Sa superficie est de 80 hectares. Il se relie aux plateaux corréziens, au Nord, par un isthme et un col assez abaissés, vers la ferme des Tourneries. Les points culminants sont recouverts d'un léger manteau d'alluvions sidérolithiques formées d'argiles sableuses enrobant de gros galets de quartz blanc.

Ce plateau, assez aride et complètement privé d'eau, constitue un témoin résiduel d'une sorte de grande pénéplaine qui a été érodée, à la fin du Tertiaire ou au début du Quaternaire par les puissants courants qui ont effectué le creusement de la vallée de la Dordogne et de ses affluents.

Ce type de promontoires, ou *îles aériennes*, n'est pas isolé et on le rencontre à un grand nombre d'exemplaires, le long de nos grandes vallés méandreuses du Lot, de la Dordogne, du Célé et même dans certaines vallées limousines : ce sont toujours des plateaux plus ou moins considérables, formant éperon dans une boucle de la vallée, ou au confluent de deux ou de trois vallées.

Le Puy-d'Issolud aux époques préhistoriques et protohistoriques

La vallée de la Dordogne a été habitée par les hommes préhistoriques dès une époque ancienne.

Une station moustérienne a été signalée par les abbés Bouyssonnie, en amont du Puy-d'Issolud (1).

En aval, nous connaissons les stations fouillées par nous-même dans la commune de Lacave : *Grotte Jouclas* (solutréen) (2) ; *Crozo*

(1) Premier Congrès préhist. de France, session de Périgueux, 1905.
(2) *L'Anthropologie*, t. XVI, 1905.

de Gentillo (1) (aurignacien et magdalénien) ; *Rivière de Tulle* (magdalénien) (2) ; l'ossuaire de *Combe-Cullier* (3) (néolithique) ; dans la commune de Pinsac : *la Grotte Bâtie* (magdalénien et hallstattien) (4) ; *la grotte du Bourgneton* (néolithique et la Tène) (5).

Nous connaissons également celle de Cieurac, signalée par Philibert Lalande (6), et celle du Pis de la Vache, à Laforge, commune de Souillac, dans la vallée de la Borrèze (du Moustérien au Néolithique) (7), fouillée par E. Rupin et nous-même.

Il était donc à présumer que le Puy-d'Issolud, lui aussi, avait été de bonne heure habité.

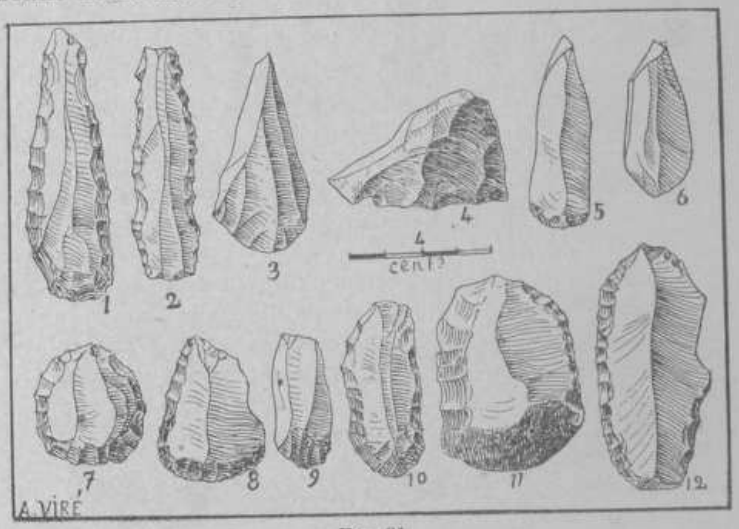

FIG. 21
Le Magdalénien autour de la Font de Loulié

De vagues renseignements fournis par les gens du pays, il semblerait résulter qu'un abri sous roche aurait été occupé à l'époque magdalénienne. Nous n'avons pu le retrouver, et il serait à rechercher. Sur le sommet du plateau, nous avons pu ramasser quelques grattoirs d'allure magdalénienne et un peu de néolithique.

Des fouilles ou des recherches superficielles seraient à entreprendre.

Du côté occidental, dans la vallée de la Tourmente et au pied des

(1) *Ibid.*, t. XIX, 1908.
(2) *Ibid.*, t. XX, 1909.
(3) Soc. d'Anthrop., 17-2-1910.
(4) *L'Anthropologie*, t. XXXVII, 1909, pp. 273-282.
(5) Sixième Congrès préhist. de France. Session de Tours, 1910, pp. 749-753.
(6) *Bull. Soc. Arch.*, Brive (Corrèze).

falaises qui bordent le plateau, sort une grosse source, la *Font de Loulié*, qui va nous occuper amplement tout à l'heure. Les fouilles de M. Laurent Bruzy ont montré que les hommes paléolithiques, les néolithiques, puis les populations du bronze et du premier âge du fer en ont largement fréquenté les abords.

Nos figures 21 et 22 montrent l'aspect des principaux objets paléo-

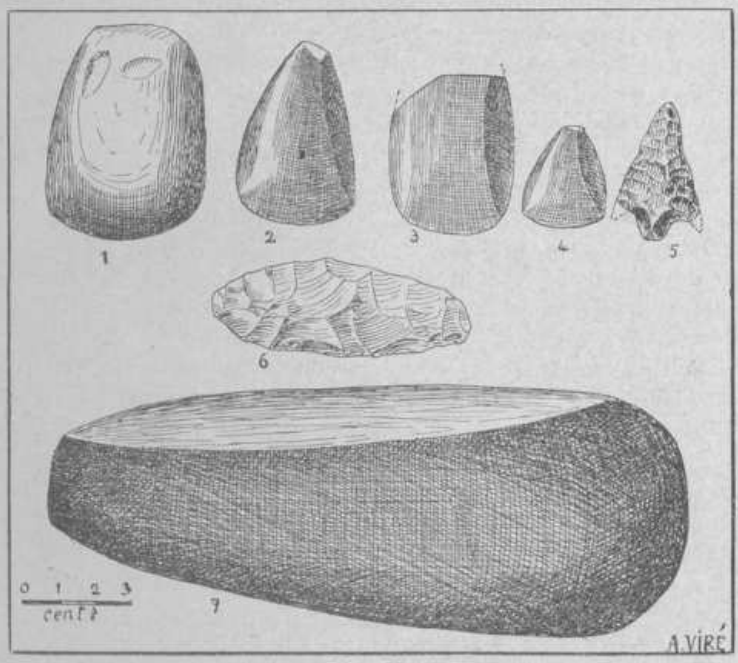

FIG. 22
Le Néolithique autour de la Font de Loulié
1 à 4. Haches en silex ou roches éruptives. — 5. Flèche en silex. — 6. Pointe énéolithique en silex. — 7. Hache en syénite, offerte par M. Paul de Givenchy.

lithiques et néolithiques qui y ont été rencontrés. La fig. 27, n° 9 présente le seul objet bien daté de l'âge du bronze, une pointe de lance bien conservée. Il faut pourtant, je pense, y ajouter une pointe de silex en feuille de laurier (fig. 22, n° 6), qui rappelle, à première vue, la taille solutréenne, mais que l'on doit considérer comme énéolithique. L'Enéolithique, comme on sait, qui constitue une survivance de certains objets de pierre en plein âge du bronze, a été très développé dans le Quercy ; le musée de Cahors possède de bonnes pièces de cette époque et j'en ai trouvé moi-même à Lacave, presqu'en surface et bien au-dessus des couches magdaléniennes.

Le Puy-d'Issolud à l'époque gauloise (Hallstatt et la Tène)

Nous avons vu plus haut que le Puy-d'Issolud fut, à l'époque gauloise, entouré de solides retranchements en pierres sèches et en terre, qui en firent, avec celui de Murcens, un des oppida les plus vastes et les plus forts de notre Quercy.

Si nous interprétons bien les textes d'Hirtius, il possédait une population permanente, sans doute riche et puissante, et nous savons qu'elle était bien approvisionnée.

Vu son amplitude, des cultures s'étendaient certainement dans les espaces dépourvus de maisons, et de nombreux animaux domestiques (jumenta atque pecora) (1) servaient au labour et à la nourriture.

Comme presque tous nos plateaux, l'oppidum ne possédait pas de sources dans son intérieur.

On devait aller puiser de l'eau très en contrebas des remparts, vers le niveau de contact des calcaires jurassiques et des marnes du lias.

Plusieurs sources, plus ou moins considérables, se trouvent à ce niveau. Une seule, très importante, la Font de Loulié, parait avoir été suffisamment accessible en venant du haut pour avoir pu servir à l'alimentation générale de l'oppidum (fig. 23).

Elle est située à environ 40 m. en contrebas des murailles de la forteresse, à peu près à mi-pente de celles-ci et de la plaine (Rempart de l'oppidum, 209 m. ; fontaine, 171 m. ; plaine, 120 m.).

On y accédait, en venant de l'oppidum, par des sentiers très raides, encore fréquentés aujourd'hui. Ces sentiers entraient dans l'oppidum par le *Pas de la Brille* (fig. 9, 24 et 25), passage étroit (2 m. à 2 m. 50), encaissé entre deux murs de pierre sèche, de 3 à 4 m. de haut ; ce sont des murs à gros blocs (fig. 24), analogues à ceux que, dans le midi de la France, en Italie et en Grèce, on appelle volontiers *murs cyclopéens* (2).

Ce passage se prolongeait de la sorte, par une pente progressive, sur une centaine de mètres de long, avant de se bifurquer et de donner accès aux divers compartiments de l'oppidum. Un ennemi qui eût pénétré par cette entrée eût donc été, sur une grande longueur, exposé directement, des deux côtés, aux traits des défenseurs qui le dominaient.

(1) César. — *De bello gallico*, liv. VIII.
(2) Dr A. Guébhard. — *Rapport sur la question des Camps retranchés*, A.F.A.S., XXXVI, Congr. de Reims, 1907.
A. Viré. — *Rapports 61 et 74 de la Commission des Enceintes*. Bull. Soc. préhist. fr., X, févr. 1913 et XVII, fév. 1920.

Mais déjà, avant d'accéder au Pas de la Brille, un assaillant se serait heurté, aux abords de la source elle-même, à un premier groupe de fortifications.

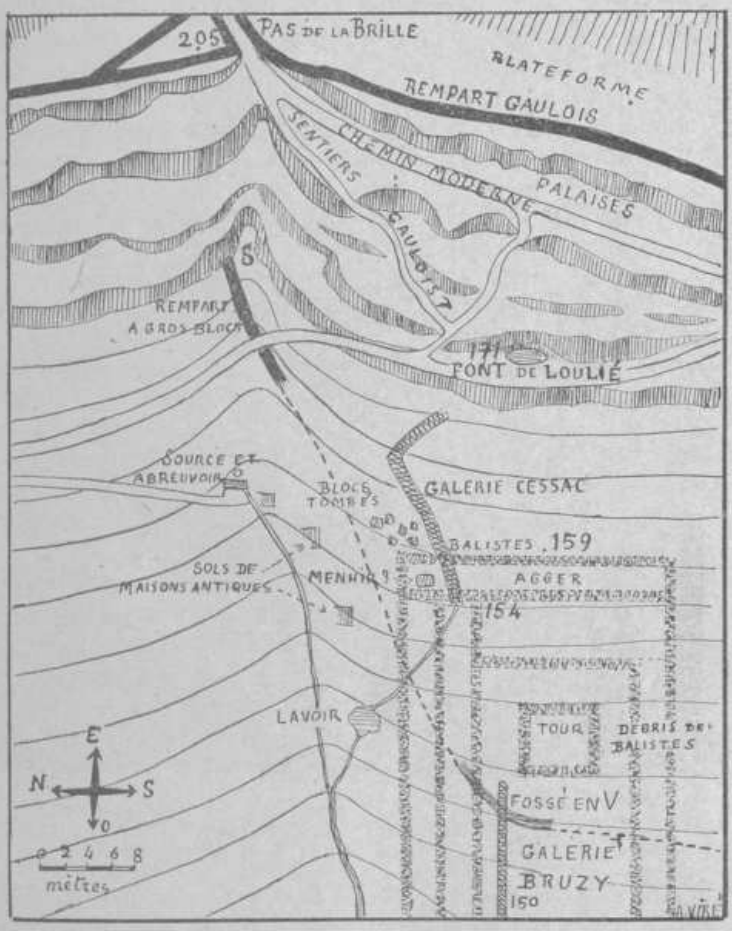

FIG. 23

Plan de la Font de Loulié et de ses abords

La ligne en pointillé partant de la muraille à gros blocs S et passant par le fossé en V représente à peu près la limite où l'on trouve les traces du combat (flèches, pointes et débris de balistes, gros cailloux, etc.).

A 80 mètres au sud de la source, une grosse levée de terre barrait le chemin d'accès et se reliait aux escarpements qui supportent un sentier précaire, protégé par un mur de pierre sèche.

A l'autre extrémité, au Nord, un mur à gros blocs venait s'appuyer à la falaise, au point S (fig. 23), d'où sortait vraisemblablement un second bras de la source. Les fouilles ne nous ont pas donné encore la suite complète des fortifications, mais il est probable qu'un fossé en forme de V, recoupé par les tranchées de M. Bruzy, faisait partie du système de défense. Cela sera à éclaircir ultérieurement.

Dans cette première enceinte, devait se grouper une sorte de petite cité annexe de l'oppidum. Malgré les changements apportés en ce lieu par les travaux du siège dont il va être question, les fouilles ont rencontré des entailles rectangulaires creusées dans le travertin, qui sont des bases de maisons gauloises.

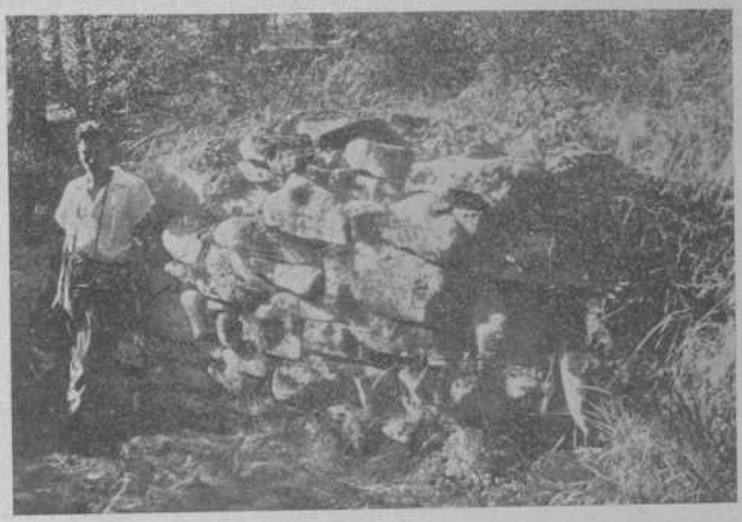

Photo A. Viré.

Fig. 24
Mur à gros blocs du Pas de la Brille

Ces maisons étaient construites en bois, avec des parois en *pisé*, composées de sortes de clayonnages en branchages entrecroisés, recouvert d'argile bien tassée. Certaines d'entre elles ont été incendiées, et nous retrouvons, sur leur emplacement, les débris d'argile plus ou moins cuite qui conserve encore les empreintes des branchages qu'elle enrobait (fig. 26).

Dans cette enceinte, vivait une petite population de laboureurs sans doute, mais sûrement aussi d'artisans. Les fouilles ont fait retrouver les traces évidentes du travail du fer. Des culots de scories de fonte épousant encore la forme du fond du creuset ont été ren-

contrés en assez grand nombre. Ces scories sont moins nombreuses qu'à Murcens, par exemple, où la fabrication des grandes fiches d'assemblage des poutres entre elles (fig. 27, n°° 6, 7, 8), nécessitait une industrie du fer très développée. Il s'agit sans doute ici de la fabrication de ces pointes de flèches dont il sera question tout à l'heure et aussi des objets ménagers d'usage courant, clous, fibules (fig. 28), ferronnerie de charrettes. Cessac a trouvé, en 1865, un fragment de cercle de roue de char gaulois.

Photo A. Viré.

FIG. 25

Entrée du Pas de la Brille

Les photos de MM. Laurent Bruzy et du chanoine J. Bouyssonnie donnent une idée de l'encaissement de ce chemin entre des murailles de 4 à 5 mètres de haut vers l'entrée. Leur hauteur diminue à mesure que l'on s'enfonce vers l'intérieur.

Le forgeron-bijoutier devait tenir un petit magasin de menus bibelots et objets de toilette, tels que fibules (fig. 28), pendeloques pour ceintures ou harnais (fig. 27, n° 5), tels aussi sans doute que ceux que nous avons trouvés à l'Impernal de Luzech : bagues (fig. 16), objets émaillés (1) (fig. 17), etc.

(*A suivre*).

(1) L'émaillerie fut pratiquée chez les Gaulois, bien avant d'être connue à Rome. Voir à ce sujet : PHILOSTRATE : *Imagines*, I, 28, et aussi JULLIAN : *Hist. Gaule* et DÉCHELETTE : *Manuel*.

NÉCROLOGIE

Jean GAUTIER (1907-1936)

Le 20 mai dernier est mort à Questembert (Morbihan), sa petite cité natale, mon confrère et ami Jean Gautier, archiviste du Lot.

Après avoir fait ses études secondaires dans un collège breton, il entra à l'Ecole des Chartes en novembre 1926. Nous avions fait ensemble la troisième année et appartenions à la même promotion, celle du 15 février 1930. Sa thèse avait pour titre « Le commerce et la contrebande du sel de Bretagne avant la Révolution ». Nous nous étions ensuite perdus de vue, et ce fut l'*Officiel* qui m'apprit son début dans la carrière, à Guéret, le 1er février 1932. C'est à Cahors que nous étions appelés à nous revoir, les 13 et 14 octobre 1934. Le climat assez rude de la Creuse avait engagé Gautier à demander un poste dans le Midi. A Cahors depuis le 1er août, il commençait à subir l'enchantement de régions qu'il avait, jusque-là, ignorées. La promenade du 14 vers Luzech, avec visite des châteaux de Mercuès, La Grézette, Langle et Caïx, l'enchanta, malgré le temps couvert. Le jour des fêtes de Jean XXII, en janvier 1935, je le retrouvai animé du même enthousiasme. Il se maria peu après, et j'appris, qu'avec sa jeune femme, il avait trouvé beaucoup d'attrait à l'excursion de l'an dernier sur les rives de la Dordogne. Il fut malade une partie de l'été. Quand je le revis pour la troisième fois, le 18 novembre, il me sembla en excellente forme, et nous eûmes le plaisir d'assister ensemble à une séance de la Société des Etudes. Qui m'eût dit que, six semaines plus tard, sa santé l'obligerait à demander un nouveau congé ? Ses forces, hélas ! devaient ensuite décliner peu à peu.

Gautier, qui avait mené de front les Chartes et la licence en droit, était un garçon très cultivé, polyglotte, avec des goûts littéraires accusés (il rêvait d'études sur les poètes de sa chère Bretagne comme Brizeux). Un peu taciturne au premier abord, c'était un charmant camarade pour ceux qui avaient gagné sa confiance. Lors des deux années et demi passées à Guéret, il s'était affirmé par un ouvrage sur « Les Brigands dans le Centre à la fin de la Révolution » (Limoges, 1934) et par un inventaire de la série T des archives de la Creuse, resté manuscrit. La Société des Etudes pouvait beaucoup attendre de lui. Un cruel destin a prématurément arrêté ses jours... Que les siens trouvent ici la respectueuse compassion de la Société des Etudes dont je suis l'interprète.

Pierre BAYAUD,
Membre correspondant.

BIBLIOGRAPHIE

La sculpture romane, languedocienne, par M. Raymond Rey, Professeur à l'Université de Toulouse. In-4° illustré de 258 belles photogravures, Privat, Toulouse.

Notre éminent compatriote continue ses recherches sur les origines des Arts du Midi. Après s'être fait la main en déchiffrant les merveilleuses Eglises St-Etienne de Cahors, St-Etienne et St-Sernin de Toulouse, St-Bertrand-de-Comminges, il nous apportait, naguère, le résultat d'une très vaste enquête sur le *style gothique du Midi,* récemment découvert par son Maître, M. Emile Mâle. Aujourd'hui, c'est le résultat d'une enquête plus délicate encore sur les origines et les développements de la *sculpture romane, languedocienne.*

L'on sait comment l'art de la statuaire avait partout sombré après la fondation de Constantinople et l'art du relief plus encore après l'invasion des barbares en Occident. C'est après l'an 1000 et ses vaines terreurs qu'une magnifique renaissance commence à se produire, lorsque, selon le dire de Raoul Glaber, la France se couvrit d'un riche manteau de blanches églises. De même, la sculpture renaît un peu partout au XI° siècle pour évoluer rapidement et atteindre, au début du XIII°, à Reims, à Paris, à Chartres, la perfection du siècle de Phidias.

Quelles sont les causes de ce « miracle romain » comparable au « miracle grec » ? — M. Rey les cherche et nous les découvre à chaque page de son beau livre.

Jusqu'à présent, l'on divisait les monuments de la sculpture romane en plusieurs classes ou, si l'on préfère, en plusieurs écoles : Ecole du Sud-Ouest, Ecole Auvergnate, Ecole du Midi, Ecole de Provence, etc., sans que les savants eussent réussi, soit à en dresser une liste définitive, soit surtout à les bien différencier les unes des autres. Désormais, ce travail est fait, même très bien fait, du moins pour l'école du Midi qui est, de l'aveu de tous, la première et la plus importante.

M. Rey en surprend les premières manifestations dans les 6 beaux reliefs de marbre qui ornent, depuis 1812, le pourtour du déambulatoire de St-Sernin de Toulouse : figures admirables que l'on croirait plus proches de Constantin que de Charlemagne, mais qui ne datent, en réalité, que de 1096 puisque (et M. Rey en fournit

d'excellentes preuves), elles sont dues au même moine sculpteur que la pierre d'autel conservée dans le Transept gauche de la même église où se lit très bien la date 1096. De la même date et de la même main, par conséquent, les 2 célèbres reliefs qui contrebutent le tympan de la porte de *Miéjeville* (même Eglise). Toutefois, ces deux personnages qui ne touchent pas terre (et non plus les 12 apôtres de ce tympan), ne procèdent pas de la même inspiration que les six figures du déambulatoire. Celles-ci sont copiées de quelque ivoire ou sarcophage classiques ; celles-là procèdent de quelque étoffe violemment tourmentée venue du plus lointain Orient.

M. Rey établit ensuite, par des comparaisons assidues, la parenté de ces premières pièces d'abord, avec une première liste de chapiteaux de St-Sernin, surtout avec les grandes figures du cloître et avec les 24 vieillards du porche de Moissac, avec les figures, ensuite, de Beaulieu, de Souillac, de Martel, de Carennac et de Cahors, pour ne parler que des monuments de notre voisinage, mais c'est tout le livre qu'il faut lire, où une foule de problèmes sont étudiés à chaque page et presque toujours heureusement résolus.

L'ouvrage vaut, indépendamment de ces démonstrations, par ses brillantes et savantes descriptions qu'un souffle lyrique anime.

Il vaut encore par les 258 phototypies qui illustrent ce livre de luxe et en rendent démonstrations et lecture extrêmement attachantes.

On peut dire que ce beau volume est aussi agréable que savant. Le Quercy, si riche en grandes et petites sculptures du XIIe siècle, y est mentionné à chaque page. Pas une de nos pièces qui n'y trouve son heureuse explication. C'est pour nous une chance inespérée d'avoir, en un seul volume, une sorte d'Encyclopédie, où toutes nos sculptures romanes sont parfaitement célébrées.

L'ouvrage sera à sa place dans toutes les mairies, écoles, presbytères, couvents, dans toutes les bibliothèques et jusque dans les salons les plus mondains.

Chose inouïe, par ce temps de vie chère, ce beau volume in-4° est laissé, par la générosité de l'éditeur, au prix modique de 40 francs.

A. Foissac.

La Mystérieuse aventure (1), par Léopold JOUANAUD.

D'un Quercynois, aurait pu ajouter M. Léopold Jouanaud. L'odyssée de Pyrogène, l'homme de Verdale, nous fait revivre les extraordinaires récits de Wells et de J. Vernes. Mais l'entrée dans l'inconnu se fait dans les gouffres des Causses et non au bord de la Manche ou sur des plages lointaines.

Ironiste, Jouanaud l'est tout juste assez, imaginatif, beaucoup.

D'aucuns apprécieront la mordante satire dirigée contre les mesquineries et les contradictions de notre monde dit civilisé.

D'autres reconnaîtront, ne serait-ce qu'en Luc Deldou, quelque personnalité éminente de notre Quercy.

Livre curieux, en vérité, et bien touchant, si l'on s'arrête aux nombreuses marques d'attachement données par Jouanaud à sa petite patrie en maint passage de son œuvre.

Alf. RIGAUDIÈRES.

Un Sceau de la Collégiale du Vigan

Dans les *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher* (Bourges), 41e volume, 1934-35, les *Notes de numismatique et de sigillographie*, qu'y publie M. P. Chenu, contiennent la description (page 192, avec reproduction planche II, n° 15) d'un sceau du Quercy, dont la matrice appartient à l'auteur.

Ce sceau, en navette de 43 mm. × 26 mm. en bronze, avec appendice, oreillette au sommet, percé d'un trou rond, présente sur un piédouche un chanoine vu de profil à gauche ; il porte une chape à capuchon ornée de points dans un treillissé et tient un bâton des deux mains.

La légende, entre des filets perlés, est :

+ S'CANTORIS · MOĀSTERII · DE · VICANO
[*Sigillum cantoris monasterii de Vicano*]

Le style du sceau le place au XIIIe ou au XIVe siècle.

M. P. Chenu pense, avec toute vraisemblance, que ce sceau est celui du chantre de la collégiale du Vigan près de Gourdon. Il fait remarquer, avec référence à du Cange, que le terme *monasterium* était employé pour désigner des chapitres de chanoines.

Louis LACROCQ,
Membre correspondant.

(1) Editions Eugène Figuière, Paris 1935, in-12, p. 141.

CHRONIQUE

69e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements, à Montpellier, en 1936. — Au Congrès des Sociétés Savantes qui s'est tenu à Lyon, du 14 au 17 avril, les communications suivantes ont été faites par des membres de la Société des Etudes.

Dans la Section d'Histoire moderne (depuis 1715) et d'Histoire contemporaine

Le 15 avril, communication de M. Raymond Granier, sur « Le chanoine F. Galabert, historien du Bas-Quercy et du Bas-Rouergue, 1848-1935. »

Ce fut un travailleur acharné, qui fit de nombreuses communications aux Congrès des Sociétés Savantes, dont quelques-unes fort remarquées, même par l'étranger. Pendant plus d'un demi-siècle, il enrichit les collections de divers Bulletins archéologiques et, quelques jours avant sa mort, en novembre dernier, il travaillait encore. Il montra, par ses publications, ce que l'on pouvait tirer des registres notariaux, dans lesquels il fit d'étonnantes découvertes. Il enrichit d'une façon peu ordinaire les archives départementales, car il ne garda presque rien pour lui et c'est grâce à lui qu'on pût former le fonds notarial des archives du Tarn-et-Garonne, bien avant la loi ou l'arrêté qui organisa le dépôt des archives notariales. Par son entremise, 2.500 registres, sans compter les liasses ou les pièces éparses, furent portés en nos archives. Mieux placé que dans des presbytères éloignés des centres de travail, cet homme extraordinaire aurait fait mieux ; il laisse cependant 250 travaux publiés, dont quelques-uns d'une remarquable érudition.

***

Le 17 avril, communication de M. le chanoine Sol (Eugène), correspondant du ministère, ancien président de la Société des Etudes... du Lot, archiviste diocésain, sur : « La culture et le prix du blé en Quercy, avant 1789. »

En Quercy, l'ensemble des terres arables étaient aptes à la culture du blé froment. Avant l'ensemencement d'un terrain en blé, le cultivateur faisait un premier labour, assez profond, avec la charrue araire, l'antique araire de Virgile. Les meilleures régions

pour cette culture étaient celles de la rivière du Lot, des plaines des bords du Tarn et de la Garonne.

Les terres les plus fertiles de Cahors et de ses environs donnaient douze pour un, celles de seconde qualité donnaient huit ; à Figeac, au contraire, les terres de premier ordre produisaient seulement sept ou huit fois la semence et celles de second degrés, quatre ou cinq fois. A Caussade, les terres de premier degrés donnaient davantage que celles de Cahors et celles surtout de Figeac ; elles produisaient de douze à quinze fois pour un de froment.

Au commencement du XVIIIe siècle, il y avait une baisse considérable sur le blé, dans cette province. Alors qu'en 1594, le froment s'était vendu, à Cahors, 11 livres la quarte (= 78 litres), il ne valait plus, vers 1700, que 3, 4 ou 5 livres. Mais, à partir de 1742, une hausse sensible eut lieu : à Montcuq, le prix fort moyen du blé était 10 livres la quarte (ou 200 fr. en monnaie actuelle), et cette hausse persista jusqu'en 1771.

Avant 1789, d'une manière générale, le prix du froment varia beaucoup ; il changea non seulement d'une année à l'autre, mais encore, dans la même région, d'un pays à l'autre.

Le prix du blé fut surtout élevé après 1762, où l'année fut particulièrement mauvaise pour cette récolte, à cause des accidents de pluies continuelles, d'inondations, de grêles, qui survinrent. Il y eut deux années tout à fait disetteuses en froment, celles de 1777 et de 1788.

En 1778, à Lauzerte, la quarte de blé valut 16 livres (soit 320 fr. en monnaie actuelle). En 1788, le sac de blé de 200 livres se paya 24 l. 3 s. 5 d. à Montauban, 28 l. 12 s. 11 d. à Caussade, 29 l. 7 s. 1 d. à Gourdon, etc.

Avec une telle chute du blé, les journaliers et les petits artisans ne purent manger du pain à leur faim durant l'hiver de 1788-1789, et le mouvement révolutionnaire qui se produisit trouve là sûrement une de ses principales causes.

***

M. Bayaud, archiviste du Tarn, fait connaître « Le cahier de doléances de la commune de Saint-Cirq-la-Raffinie (Aveyron) », communauté rouergate, toute proche de l'Albigeois, sise dans la Sénéchaussée de Villefranche-de-Rouergue. Bien qu'entré aux archives du Tarn en 1877, avec le fonds Sarrasy, ce cahier n'est pas signalé dans le répertoire de Mlle Hyslop.

Il s'agit d'une pauvre communauté, éloignée des grandes routes,

n'ayant comme ressources que le seigle et de très maigres pâturages, qui souhaite des impôts plus équitablement répartis, la suppression des douanes intérieures et des gabelles (avec cette suggestion que les agents des gabelles sans emploi pourraient devenir agriculteurs), une règle immuable dans la perception des droits de contrôle. Depuis des siècles, Quercy et Rouergue font partie de la même généralité, depuis 1779, ils jouissent à nouveau d'une certaine autonomie avec la création de l'Assemblée Provinciale de la Haute-Guyenne, qui a son siège à Villefranche-de-Rouergue. Cela ne suffit pas à la communauté de Saint-Cirq ; comme beaucoup d'autres, elle montre son admiration et son envie à l'égard de ce qu'a réalisé le Dauphiné à Romans, le 1er décembre 1788, en demandant des Etats pour la Haute-Guyenne.

M. Bayaud fait une autre communication, intéressant exclusivement le département du Tarn.

« Les maires de l'arrondissement de Castres en 1850. »

« Le plébiscite de 1851, à Teillet (Tarn). »

« La proclamation du Second Empire dans le Tarn. »

Dans la Section de Philologie et Histoire.

Le 15 avril : Communication de M. Raymond Granier sur « Deux registres de Pons André, notaire à Capdenac (Lot), 1276-80. »

Le premier registre est assez connu des archivistes pour y avoir fait quelques exercices de paléographie ; il est à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. : 10.188, mais ne semble pas avoir été étudié au point de vue de l'histoire locale.

Le deuxième, qui est la suite du précédent, est aux archives du Tarn (E. 314).

Tous deux fourmillent de renseignements sur l'état social de cette région ; j'y ai relevé, en résumés suffisants, une vingtaine de testaments, autant de contrats de mariages, quelques curatelles et des notes nombreuses sur les seigneurs des alentours, les villes, les Consuls, les hôpitaux, la valeur des grains ou des immeubles ou des draperies, etc...

Quelques actes sont entièrement en latin : les auteurs débutent et finissent en cette langue. Mais le corps principal de l'acte est en roman. Ce ne sont pas les minutes, mais des notes brèves d'après lesquelles le notaire rédigeait ensuite l'instrument, avec ses longues formules le validant.

Conférence sur l'Ethiopie. — La Société des Etudes du Lot avait organisé une conférence à l'Hôtel de Ville sur l'Ethiopie, qui fut faite le lundi 27 avril, par un de ses membres.

De nombreux assistants s'étaient rendus à la conférence que présidait M. Irague. Celui-ci, en termes justement élogieux, présente le conférencier.

M. Dols décrit l'Ethiopie qui est divisée en trois zones parfaitement délimitées : 1° la zone désertique, aride et brûlante confinant à la mer Rouge ; 2° en suivant la ligne ferrée de Djibouti à Addis-Abeba, la zone des plateaux à la végétation intense peuplée de fauves et de reptiles ; 3° la zone des montagnes abruptes, abris des guerriers.

M. Dols expose combien les Abyssins étaient fiers de faire remonter leurs origines à la légendaire reine de Saba. Les relations des Pharaons d'Egypte avec l'Ethiopie sont du domaine de l'histoire. Les rois de la dernière dynastie égyptienne, celle des Ptolémée ou Lagides, possédaient une garde d'origine gauloise et ces Gaulois seraient devenus des Galla, d'après ce que déclarent plusieurs auteurs.

M. Dols parle de l'Ethiopie économique, des richesses de la région des grands lacs, du lac Tasa, notamment, où le Nil Bleu prend sa source. Il parle de la ligne ferrée de Djibouti à Addis-Abeba. Cette ligne a été construite par les Français, mais non pas sans difficultés. Il indique que parfois on constate qu'il manque plusieurs centaines de mètres de rails. Ces rails ont été enlevés par un grand chef éthiopien qui en a fait fabriquer des lances pour ses guerriers.

M. Dols donne quelques détails intéressants sur la coquetterie des femmes et les mœurs des populations.

Au point de vue de l'organisation politique, il y a 12 millions d'hommes, issus de races diverses, asservis par les Ethiopiens qui les exploitent et les pillent.

En terminant, M. Dols rend un hommage à l'administrateur français Lagarde qui fut assassiné en Somalie française. Il salue également les Français qui, résolus et courageux, ont tout sacrifié pour la grande patrie et pour la civilisation et grâce auxquels l'influence française est grande en Ethiopie. Parmi ces Français, M. Dols cite le père Marie-Bernard Alix, un Cadurcien bien connu à Cahors, qui a consacré sa vie aux soins des lépreux, à Harrar.

M. Dols fut vivement applaudi et félicité par les assistants.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la Société des Etudes du Lot

pendant le deuxième trimestre 1936

Séance du 30 mars 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Beaudoin, Bessières, Bousquet, J. Calmon, Camy, Dablanc, Feyt, Chanoine Foissac, Commandant Lartigue, Laubat, Martin, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonières.

Excusé : M. Lucie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : de M. Fernand Courdesses, maire de Lalbenque, et de Mme Nuville, comme membres correspondants.

Dons : *Recherches sur nos origines* (Lukhtair, héros des guerres de l'indépendance gauloise, — Uzercodunum), par M. Bernard Marque.

Le dernier rempart de l'esclavage : l'Abyssinie, par le Professeur G.-C. Baravelli, de l'Université royale de Rome.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

1° Dans la *Revue du Tarn,* un article de M. Bayaud sur la Municipalité d'Albi (1814-1816) ;

2° dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de Béziers,* une lettre inédite d'Henri IV au sénéchal du Quercy, Pons, de Lauzière-Thémines, datée de juillet 1604.

M. le Secrétaire général donne ensuite le résultat des recherches qu'il a effectués au sujet du sceau en cuivre donné à la Société par M. Caussanel et dont il a été fait mention à une séance précédente. Ce sceau, qui doit être daté de la fin du XVIIe siècle et dont M. J. Calmon donne une description détaillée, était celui des Cordeliers ou Frères mineurs de Gourdon, dont le couvent fut fondé par le Bienheureux Christophe de Romagne ou de Cahors, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle. A la même époque, furent fondés les couvents de Cahors, de Figeac et de Martel.

Le même fait ensuite circuler quelques photographies d'anciens membres dont il fait don à la Société.

M. le Chanoine Sol fait une communication sur le déboisement et le défrichement en Quercy dans la première moitié du XVIIIe siècle. Les cultivateurs ravageaient les bois en allant trop souvent y chercher leur chauffage ; les charbonniers surtout les ruinaient. Des bois furent ainsi défrichés, mais un arrêt du 12 mai 1722 défendit ces défrichements. Les consuls de Montcuq décidèrent, le 3 juin 1733, de ne pas permettre le défrichement des bois de leurs coteaux, pour le motif qu'ils pouvaient servir de pacages.

M. le Chanoine Foissac donne lecture de plusieurs notes :

1° sur quelques mineurs des environs de Figeac en décembre 1783 ;

2° sur l'activité commerciale de certains juifs en Quercy, en 1756 ;

3° en complément à l'étude de M. l'abbé Taillefer sur le droit d'annate, étude mentionnée à une précédente séance, un exemple de cette législation dans les environs de Figeac ;

4° au sujet de la poste en Quercy, au début du XVIIe siècle. En 1634, le maître de postes de Pélacoy avait déposé, contre un gentilhomme, une plainte pour vol d'un cheval de relais, plainte d'ailleurs mal fondée, comme le montra la suite de l'enquête ;

5° au sujet d'un testament rédigé au Cap par une dame d'origine portugaise, épouse d'un Brugeilles, de St-Denis-Martel ; ce testament, daté du 1er avril 1790, avantageait les membres de la famille Brugeilles et formulait, également, des promesses d'affranchissement pour un certain nombre d'esclaves au service de la testatrice (Archives de Blanat).

M. Rougé donne lecture d'un article qu'il fit paraître dans *le Quercy* du 7 mars 1920, article relatif à « La poterie et céramique d'art », dans le Quercy. Le musée de Cahors offre de nombreux spécimens de cette industrie qui était particulièrement florissante à Uzech-les-Oules et dont il faut regretter la disparition presque totale.

M. le Secrétaire général demande à ses confrères de fixer la date de la Conférence que doit faire M. Dols sur l'Ethiopie. Il est convenu que cette Conférence aura lieu le 27 avril, à 21 heures, dans une des salles de la mairie.

Le même propose à la Société de déterminer l'itinéraire de la prochaine excursion annuelle. Cette excursion, qui aura lieu en principe dans la première quinzaine de juin, aura pour but Figeac (itinéraire-aller par la vallée du Célé, avec arrêts à la Pescalerie,

Marcillac et à Espagnac ; itinéraire-retour par Capdenac-le-Haut, Larroque-Toirac et la vallée du Lot).

Sur la demande de quelques membres, la compagnie décide de tenir les séances du 4 mai et du 8 juin à 20 h. 30, au lieu de 17 heures.

La prochaine séance n'aura lieu que le 20 avril.

⁂

Séance du 20 avril 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Beaudoin, J. Calmon, Feyt, Commandant Lartigue, Lucie, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Vialard.

Excusés : MM. Bergon, Ed. Gauthier, Colonel Lamblot, Masson.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture :

1° de la lettre de remerciements de M. Courdesses, maire de Lalbenque, élu membre correspondant ;

2° d'une lettre de M. L. Lacrocq, à laquelle est jointe une note sur un sceau en bronze dont les « Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher » (Bourges), 41e volume 1934-1935, donnent une description. M. P. Chenu, auteur de cette description et possesseur de la matrice de ce sceau, pense qu'il appartenait au chapitre de « la Collégiale du Vigan, près Gourdon ».

M. le Président fait ensuite circuler un fragment de petit vase et un couvercle de vases trouvés dans l'intérieur de la tour barlongue, de la butte de Maourélis, près Castelnau-Montratier.

Présentations : 1° comme membres résidants :

de M. Mendoza, à Cahors, par MM. Lucie et Calmon ;

de M. Raymond Nadal, directeur particulier du groupe des « Mutuelles du Mans », 6, rue des Cadourques, par MM. Camy et J. Calmon ;

2° comme membres correspondants :

de M. Joseph Auréjac, Stat. météorologique du Ministère de l'Air, Castelnau-Montratier (Lot), par MM. Irague et Feyt ;

de M. Henri Viguier, directeur des Usines Maraval, 2, Esplanade du Mail, Castres (Tarn), par MM. Heilles et J. Calmon ;

3° comme abonnés au *Bulletin :*

M. Paul Garrigues, 62, rue Boissière, Paris, 16e ;

Mme Veuve Barry, 40, rue Wilson, Cahors.

M. le Secrétaire général fait part à ses collègues du décès de M. Hubert, fermier des eaux de la ville.

La Société adresse ses condoléances à la famille de M. Hubert.

Le même signale : 1° dans la *Revue du Plateau Central*, de mars 1936, un article de M. Grangié sur la Vallée du Célé ;

2° dans l'Ordre du jour des séances du 69e Congrès des Sociétés savantes (Montpellier, 14-17 avril), un certain nombre de travaux présentés par des membres de la Société des Etudes ;

de M. Raymond Granier : « Deux registres de Pons André, notaire à Capdenac (1276-1281 » ; « Le chanoine F. Galabert, historien du Bas-Quercy et du Bas-Rouergue (1848-1935 » ;

de M. Pierre Bayaud : « Les maires de l'arrondissement de Castres en 1850 » ; « Le Plébiscite de 1851 à Teillet (Tarn) » ; « La Proclamation du Second Empire dans le Tarn » ; « Le Cahier de doléances de la communauté de St-Cirq-la-Raffinerie (Aveyron) » ;

de M. le Chanoine Sol : « La culture et le prix du blé en Quercy avant 1789 ».

Dans la *Revue Religieuse* des 28 mars et 4 avril, une remarquable poésie en langue occitane, de M. l'abbé Cubaynes : « L'Agounio al ort dels ouliviers ».

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture d'une communication de M. Védrene sur « Le Bout de l'Allée », près de Castillon (Dordogne), qui vit la fin tragique de trois Girondins : Barbaroux, Buzot et Pétion.

M. le Chanoine Sol communique, de la part de M. Roussel, conseiller d'Etat, chancelier de la principauté de Monaco, la copie d'un acte de vente de plusieurs maisons de la paroisse de Saint-Urcisse, situées près de la maison épiscopale, le long du Lot, à l'évêque Bertrand de Cardaillac, pour le prix de 180 livres ; l'acte est du 29 avril 1336, antérieur par conséquent à l'incendie du palais épiscopal.

Le même signale quelques vieux usages ou superstitions relatifs aux foires, au mauvais œil, etc.

M. Lucie signale :

1° les fouilles archéologiques entreprises dans la Combe de Gary, commune de Marcilhac (*Journal du Lot*, 29 mars) ;

2° un article de Jérôme et Jean Tharaud, consacré aux « Français d'Harrar » et où il est question de notre compatriote, le Père Marie-Bernard (*Echo de Paris*, 4 avril).

⁂

Séance du 4 mai 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Astruc, Blanc, Calmels, J. Calmon, Camy, Dablanc, Feyt, Dr Fourgous, Ed. Gauthier, Iches, Landès, Commandant Lartigue, Latouille, Laubat, Lucie, Martin, Miran, Pendaries, Rajade, Rigaudières, Rougé, Colonel Sala, Strabol, Sudreau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique une circulaire du conseil de gérance du Poste de radio-diffusion « Toulouse-Pyrénées », qui est tout disposé à accueillir les initiatives des Sociétés savantes de la région et à leur accorder l'hospitalité de son micro.

Le même donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Cluzel, sur les « Souterrains-refuges », suivi d'un article de M. l'abbé Lemozi sur le même sujet. (*Petit Nouvelliste de Cabrerets*, mars 1936).

Elections : 1) comme membres résidants, de MM. Mendoza et Nadal ;

2) comme membres correspondants, de MM. Auréjac et Viguier.

Présentations: 1) comme membres correspondants :

du Rév. Père Dom Albert de Saint-Avit, bénédictin de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, par M. l'abbé Depeyre et J. Calmon ;

de M. Jean Cazes, sous-chef de bureau au Ministère des Finances, par MM. René Billières et Pierre Cazes ;

2) comme abonné au Bulletin :

de M. Honoré Fourastié, 38, Allées Briand, à Corbeil (S.-et-O.).

Félicitations. — La Société des Etudes présente ses félicitations à ses membres : MM. A. de Monzie et René Besse, réélus députés du Lot et à M. le capitaine Delmas, promu chef d'escadron à Chaumont.

M. le secrétaire général, comme suite à la communication faite à la séance du 2 mars sur le tableau d'autel de l'église d'Espagnac, fait connaître, d'après les recherches qu'il a entreprises, que le tableau de Simon Vouet, traitant le même sujet, c'est-à-dire « Ascension de la Vierge », se trouve à l'église de St-Nicolas-des-Champs, à Paris ; le tableau de l'église d'Espagnac ne serait donc qu'une copie de cette œuvre.

Le même lit les résumés des communications faites par quelques membres de la Société au 69e Congrès des Sociétés Savantes, à Montpellier (*Journal Officiel* des 17-18-19 avril 1936) ;

puis, il donne connaissance d'une étude de M. Védrene sur la « Bataille de Castillon » (17 juillet 1453) qui se termina par la

défaite et la mort de Talbot et la délivrance des provinces méridionales du joug anglais.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

1) une liste des œuvres et études concernant le Quercy dans la *Table des Bulletins des Sociétés Savantes des départements* (1870-1882) ;

2) l'enlèvement regrettable des fenêtres « renaissance » du Château Rouge, à Salviac, ancienne résidence des seigneurs dudit lieu, dans la *Défense* du 3 mai ;

3) un article de M. Cadilhac, intitulé : « Splendeurs et Misères d'un patrimoine français » qui met en lumière l'état de délabrement sous lequel se présentent tant de monuments dignes d'un meilleur sort à Figeac, Gramat, Carennac, St-Cirq-Lapopie...

M. le Docteur Fourgous, à propos d'un article paru dans la *Revue maritime* et consacré au Lieutenant de Vaisseau Louis Deloncle, mort héroïquement à son poste, lors du naufrage de *La Bourgogne*, fait connaître que Louis Deloncle fit paraître, à Tulle, chez Mazeyrie, un recueil de vers, dont il lit quelques poésies.

M. Lucie signale l'intéressante restauration de l'Hospice de Saint-Cirq-Lapopie (XIIIe siècle), menée à bien par M. Daura, peintre.

M. le Président donne connaissance des comptes rendus de la conférence faite par M. P. Dols, sur l'Abyssinie, sous les auspices de la Société (*Journal du Lot, La Défense*).

Sur la proposition de M. Calmon, la compagnie fixe au jeudi 11 juin l'excursion annuelle de la Société et fait adopter l'itinéraire définitif, dont il sera donné connaissance sur les lettres d'invitation et dans la presse, en temps utile.

***

Séance du 18 mai 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. J. Calmon, Camy, Feyt, Laubat, Lucie, Pendaries, Docteur Peyrissac, Rajade, Rigaudières, Rougé, Colonel Sala, Teyssonières, Vialard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture : 1) de la lettre de remerciements de M. Auréjac, élu membre de la Société ;

2) d'une circulaire par laquelle la Société des Antiquaires de

Picardie annonce pour le 15 juin la célébration de son Centenaire, qui coïncidera avec l'ouverture du 99e Congrès annuel de la Société Française d'Archéologie, sous la présidence de M. Adrien Blanchet, assisté de M. Marcel Aubert.

Elections, comme membres correspondants : du Rév. Père Dom Albert de Saint-Avit et de M. Jean Cazes.

Présentation, comme membre correspondant :

de M. Veilhac, instituteur honoraire à Souillac (Lot), par MM. Laubat et Irague.

Dons : 1) de M. le chanoine Lacroix, archiprêtre de Figeac : L'Eglise St-Sauveur de Figeac, par le chanoine Marboutin ;

2) de M. Maurice Reygasse, Maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger, plusieurs études sur la Préhistoire en Afrique du Nord :

— Observations sur les Cupules dans le Sahara Central ;

— Découverte d'une technique campignienne dans le Paléolithique inférieur du Sud constantinois ;

— Découverte d'ateliers de technique acheuléenne dans le Tassili des Ajjers ;

— La Préhistoire du Sahara Central (Hoggar et Tassili des Ajjers) ;

— Le Ténéréen : observations sur un faciès nouveau du Néolithique des confins algéro-soudanais ;

— Découverte d'un atelier de technique Levalloisienne dans le Sahara Central à Liguelguemine ;

— Gravures et peintures rupestres du Tassili des Ajjers ;

— Compte rendu d'une Conférence faite par M. Maurice Reygasse sur ses différentes missions dans le Sahara Central.

M. Teyssonières dépose sur le bureau, de la part de son auteur, M. le Docteur Lovio, sa dernière œuvre « Strophes ».

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte de la correspondance et des publications reçues et signale :

1) dans différents journaux du Midi, la mention de l'activité de notre Société ;

2) de la part de M. Daymard, le compte rendu de la séance du 28 avril de la Société Archéologique du Midi de la France donnant une communication de M. le chanoine J. Contrasty, sur « Jean Tissandier, évêque de Rieux (1324-1348), natif de Cahors » ;

3) de la part de M. Blanc, un article du « Journal » du 12 mai de Marius Ary-Leblond, sur la part qu'aurait prise Gambetta à notre installation sur la Côte des Somalis ;

4) de la part de Mme M.-L. Fabre de Montbez, le compte rendu du XIe dîner des Amitiés Quercynoises (12 mars 1936), qui se termina par une Conférence de Henri Martinet sur « L'Art en Quercy autrefois et aujourd'hui » ;

5) de la part de M. E. Lafon, les articles suivants : Saint-Cirq-Lapopie ; Le château de Laroque-Toirac ; Le vieux Luzech ; Miramont-en-Quercy (*Dépêche* de Toulouse des 3 mars, 1er avril, 7 et 12 mai 1936) ;

6) dans *Midi-Auto-Moto*, du 15 mai, un article du Comte Bégouen sur « La Grotte de Cabrerets » ;

7) dans le *Journal du Lot* du 17 mai, une analyse du livre de M. Raymond Rey sur « La Sculpture romane languedocienne », signée par Paul Fierrens ;

8) dans le *Journal de l'Aveyron*, du 8 décembre 1935, une analyse de l'œuvre de M. l'Abbé Cubaynes : « La Terra e l'ostal » ;

9) dans le *Quercy*, du 10 février 1920, une étude de M. Rougé sur la crise de l'apprentissage ;

10) dans la *Croix*, du 5 avril un article de M. Jack Ainot sur la « Spéléologie », décrivant une excursion au puits de Padirac.

M. Lucie signale :

1) l'excellente restauration du nouveau château de St-Cirq-Lapopie par son propriétaire, M. Petit, ancien directeur d'école à Lalbenque ;

2) dans le *Courier du Centre* des 14 et 18 mai, une suite d'articles sur « Une famille d'origine quercynoise au gouvernement de l'Allemagne », sous la forme d'une interview, de M. l'Abbé Allemand curé de Cremps.

M. le Secrétaire général donne ensuite quelques renseignements complémentaires sur l'excursion du 11 juin.

La Société décide de contribuer pour une somme de 100 francs à la souscription destinée à l'érection du monument de Gustave Guiches.

La prochaine réunion n'aura lieu que le 8 juin, à 20 h. 30.

***

Séance du 8 juin 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Astruc, Calmels, J. Calmon, Camy, Dablanc, Feyt, Iches, Landès, Commandant Lartigue, Lassaux, Laubat, Lucie, Mousset, Docteur Peyrissac, Rigaudières, Rougé, Strabol.

Excusés : MM. les chanoines Foissac et Sol.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance des lettres de remerciements, de M. Jean Cazes, élu membre correspondant, et de M. Raymond Rey, à qui la Société avait adressé des félicitations pour sa promotion dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Election, comme membre correspondant, de M. Verlhac, instituteur honoraire à Souillac.

Présentations : 1° comme membres correspondants :

— de M. Odet Delmas, instituteur à Caniac (Lot), par MM. Capoulade et Laubat ;

— de M. Maxime Monchant, chef-mécanicien d'aviation militaire à Toulouse, par MM. Irague et chanoine Sol ;

— de M. Parra, maire de Crégols (Lot), par MM. J. Calmon et Lucie ;

— de M. Daura, artiste-peintre à St-Cirq-Lapopie, par MM. Lucie et Rougé.

2° comme abonnés au *Bulletin :*

— de Mme Vidal, de Lapize, par M. J. Calmon ;

— de Mme Veuve Pradelle, directrice d'école à Aynac, par M. Irague ;

— de Mme Leplat, à Cahors, par le colonel Sala.

Félicitations : La Société des Etudes du Lot adresse ses vives félicitations à M. Bergounioux, professeur au lycée de Rochefort, qui vient de soutenir avec succès en Sorbonne sa thèse pour le doctorat ès lettres.

Dons : « *Recherches sur nos origines, Notes de toponymie et d'histoire* », 3° volume, par M. B. Marque ;

— « *Sur le Pech d'Angély* », recueil de vers, par M. J. Landès ;

— « *L'Agounio al ort dels Ouliviers* », par l'Abat Juli Cubaynes;

— « *La vie de Saint-Emilion* », adressé par la Société archéologique de Saint-Emilion.

— « *Romances quercinoles. — Les Trois Roses* », paroles et musique par M. Ray. Coly.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues, puis signale dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin, un article de M. G. Hanotaux, où il est question d'un Quercynois de Fons, Lacabane, professeur à l'Ecole des Chartes, puis Directeur de cette Ecole.

Lacabane, âgé de 90 ans lorsque M. Hanotaux fit sa connais-

sance, avait amassé les matériaux nécessaires à la rédaction d'une Histoire de Cahors et du Quercy ; la plupart de ces documents se trouvent actuellement aux Archives départementales du Lot, série F.

Le même communique une lettre de M. Bayaud qui fait part à la Société du décès à Questembert (Morbihan), le 20 mai, de notre confrère M. Jean Gautier, Archiviste du Lot, sur la carrière trop brève duquel il fournit d'intéressants détails.

La Société adresse à la famille de Jean Gautier l'expression de sa sympathie attristée.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture d'une lettre de M. B. Marque qui accompagnait l'envoi du livre cité plus haut. A celle-ci est jointe la copie d'une lettre de M. B. Marque à M. A. Viré au sujet de la question controversée de l'emplacement d'Uxellodunum, dont il est donné également lecture.

M. le Secrétaire général rend compte de la démarche faite auprès de lui par M. Cruveilher, professeur de dessin au lycée Gambetta, qui serait heureux que la Société attribue un prix à l'élève qui, pendant le courant de ses études, se sera intéressé remarquablement à l'*Art* et aura, au cours de l'année scolaire, produit la meilleure étude (peinture, modelage, aquarelle, crayon, pastel, etc.) sur un monument de la ville, un paysage caractéristique du Quercy... La Société admet le principe de cette attribution ; une Commission spéciale en fixera les modalités.

M. J. Calmon lit une lettre de M. l'Abbé Carrayrou signalant l'état de vétusté du moulin à vent situé près du château de Sérignac, commune de Lunan. La compagnie décide de tenter une démarche auprès du propriétaire, M. Couteau, pour que ce dernier, dans l'intérêt de la beauté du site, fasse au moins recouvrir d'une toiture *ad hoc*, ce moulin, unique dans la région.

M. Lucie signale un article paru dans le *Journal du Lot* du 3 juin dans lequel il est dit que des Quercyois auraient fondé la capitale de la Serbie : Belgrade.

Le reste de la séance est consacré à la projection du film pris par M. Montaricourt lors de l'excursion du 13 juin 1935.

***

Séance du 11 juin 1936

La Société des Etudes du Lot, que son excursion annuelle avait conduite à Figeac, a tenu séance à « l'Oustal de la Mounedo ».

M. Delmas, président de l' « Essi de Figeac » souhaite, d'abord,

en termes excellents, la bienvenue aux excursionnistes, puis fait l'historique de « l'Oustal de la Mounedo », qui offre, sous le même toit, aux touristes, l'accueil empressé du Syndicat d'Initiative et les prémices d'un musée régional, dont les débuts sont prometteurs.

M. le Président de la Société des Etudes remercie chaleureusement le Syndicat d'Initiative de son hospitalité et de son excellent accueil.

M. le Secrétaire des Séances donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Secrétaire général exhorte les Figeacois présents à venir nombreux à la Société des Etudes qui poursuit, à travers le département, le rassemblement des bonnes volontés pour son œuvre de décentralisation artistique, scientifique et littéraire.

Puis, M. le Président, pour commémorer le centenaire de la mort du chroniqueur quercynois, J.-A. Delpon, retrace la vie de cet érudit, né à Livernon, mais qui passa à Figeac ses plus fécondes années ; il donne ensuite un aperçu de ses œuvres et s'attache particulièrement à son ouvrage fondamental « Essai de statistique du département du Lot », auquel sont obligés d'avoir recours tous les chercheurs quercynois.

Comme il se devait, au cours de cette séance, fut souvent prononcé, avec une sympathie attristée, le nom du Président Malrieu, le laborieux ouvrier du passé et l'occitan fervent, et M. Delmas lut de lui, avec une émotion communicative, la belle poésie qui pare la page de garde du « Livre d'Or », de « l'Oustal de la Mounedo », livre que signèrent, en fin de séance, les membres du Bureau de la Société des Etudes.

*
* *

Séance du 22 juin 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bousquet, J. Calmon, Calmels, Camy, Iches, Commandant Lartigue, Laubat, Docteur Peyrissac, Rajade, Rigaudières, Rougé, Colonel Sala, Strabol, Vialard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : Comme membres correspondants, de : MM. Delmas, Monchant, Parra et Daura.

Présentations: 1° Comme membres correspondants :

de M. Georges Pradel, directeur de l'asile de Leyme, par MM. le Docteur Mans et Carrayrou ;

de M. Louis Corn, à Figeac, par MM. J. Calmon et Ed. Blanc ;
de M. Jean Calmon, notaire à Figeac ;
de M. Pierre Laveyssière, notaire à Figeac ;
de M. Louis Sanières, docteur en médecine à Figeac ;
de M. le Colonel Pradié, à Figeac ;
de M. François Puységur, avocat au barreau de Figeac, par MM. Carrayrou et J. Calmon ;

2° Comme abonnées au *Bulletin :*

de Mmes Léonardi, Bordes et Juskiewenski, à Figeac, et de Mlle Barret, Direction de l'Enregistrement, à Pau.

M. le Président donne lecture de la lettre de remerciements de M. Verlhac, en vers occitans, et d'une poésie « Coou » qui l'accompagne.

Le même communique, de la part de notre confrère, M. Cadiergues, la généalogie de la famille Delpon.

Félicitations. — La Société des Etudes adresse ses vives félicitations au Docteur Roger Couderc, qui vient de se voir attribuer un Prix d'honneur de la Renaissance pour son roman « Brigitte l'Etrangère ».

Puis, elle élit M. A. Viré comme Président d'honneur.

Condoléances. — La Société exprime, à la famille de notre regretté confrère, J. Sauzel, ses sincères condoléances.

Dons : du Syndicat d'Initiative de Figeac : « Guide touristique » de Figeac et de ses environs » ;

du Syndicat d'Initiative de la Haute-Vallée du Lot : « Essai sur la Position d'Uxellodunum », par M. Delpon ;

de M. le Curé d'Espagnac : « La Biographie de Gabriel Andral », par M. le Docteur Pierre Astruc ;

de M. G. Védrène: « Figeac, Ville d'autrefois ». (Excursion de la Société des Etudes du Lot, 11 juin 1936).

La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

1° dans le *Bulletin de N.-D. de Roc-Amadour*, de juin, le texte de la conférence donnée sur Roc-Amadour, le 3 septembre 1935, par le Chanoine Foissac, dans la salle du Palais des Evêques de Tulle à Roc-Amadour ;

2° dans le *Bulletin de l'Académie du Var*, de 1935, la réponse de notre confrère M. Gaignebet, au discours de réception d'un membre de cette académie ;

3° dans le *Petit Nouvelliste de Cabrerets*, d'avril-mai 1936, une

étude documentée de M. l'Abbé Lemozi, sur « La Tour de Caniac (Lot) » ;

4° dans le *Journal du Lot*, du 5 juin, le texte de la causerie faite par M. E. Lafon, sur Montpezat-du-Quercy » ;

5° la parution du 1er *Bulletin de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue*.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture : 1° d'une intéressante communication de M. Bayaud sur « Les rapports de la fonderie militaire d'Albi avec le Lot pendant la Révolution (ans II, III) », et, notamment, avec les forges de Bourzolles, près Souillac ;

2° de la part de Mme Fabre, de Montbez, du compte rendu du XIIe dîner des « Amitiés quercynoises », au cours duquel Mme A. Lamandé fit une causerie « Mon village » ; le village de la conférencière est Loupiac ;

3° d'un article paru dans la revue « L'Art sacré », ayant pour titre : « Les richesses d'art d'un département français ».

M. F. Engerand a dressé l'inventaire photographique de toutes les richesses se trouvant dans les églises de la moitié du département du Calvados ; cet inventaire, qui comprend déjà 3.000 photos, sera achevé à la fin de l'année pour le reste du département. Il serait souhaitable que M. Engerand ait des imitateurs en d'autres départements, et particulièrement dans le Lot.

M. le Secrétaire général rend compte, très succinctement, de l'excursion du 11 juin à travers Figeac et les vallées du Lot et du Célé et signale, pour terminer, les comptes rendus qui en ont paru dans le *Journal du Lot*, *La Défense*, *L'Avenir du Quercy*, *le Courrier du Centre*, etc..., etc...

N° 5 JUIN 1936

CANTOUN DEL «GREL CARSINOL»

***Lou Grel Carsinol* es estat afiliat al *Felibrige* dins la reunioun del counsistori, tengudo à Niço, lou 31 de Mai 1936, en la fèsto de la *Santo Estèlo*.**

NOTES DE LANGUE D'OC

Eléments de Grammaire Quercynoise

Plusieurs de nos adhérents nous ont demandé de donner, en un petit nombre de pages, quelques indications grammaticales sur notre Langue qu'ils connaissent dans la pratique mais pour laquelle, trop souvent, ils manquent de connaissances techniques et de principes clairs. Nous essayerons de leur donner ici, partiellement, satisfaction, tout en les renvoyant, s'ils veulent pousser plus avant leurs investigations, à la monumentale « Gramatica Occitana » de notre ami Louis Alibert, ouvrage dont on trouvera un bref compte-rendu dans la bibliographie du présent *Bulletin*.

Au point de vue linguistique, le département du Lot appartient, dans son ensemble, au bloc languedocien.

Notre alphabet compte 23 lettres (5 voyelles et 18 consonnes) :

a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, z.

Les groupes *ch, lh, nh,* se prononcent *tz, ill, gn* (Bach = Batz ; Marcilhac = Marcillac ; Flaunhac = Flaugnac).

En ce qui concerne la prononciation des diverses lettres, les diphtongues et l'accentuation, nous renvoyons aux règles orthographiques parues dans notre premier *Bulletin*.

L'Article

L'article en quercynois se dit :

1. Lou, la	lous, las.		
2. del, de la	dels, de las.		
3. al, à la	als, à las.		
4. de, d',	de, d'	de, dels,	d', de las.
5. un, uno,	de, d',	de, d',	dels, de las.

Ex. 1. *lou* lum, *la* tèrro, *lous* omes, *las* aigos.
2. lou cap *del* ome, *de la* femno, *dels* omes, *de las* femnos.
3. *al* cap, *à la* fin, *als* omes, *à las* femnos.
4. Croumpar *de* tèrro, *d'*aigo, *de* tèrros, *d'*aigos.
5. *un* mantèl, *uno* tèrro, *de* mantèls, *de* tèrros, *d'*auzèls, *d'*aucos, *dels* mantèls, *de las* tèrros, *dels* auzèls, *de las* aucos.

Dans l'écriture, les formes ci-dessus doivent être invariables, quelle qu'en soit la prononciation locale.

De fait, au pluriel, par euphonie, les articles *lous, las, dels, als* s'adoucissent et deviennent : *loui* (*s*) ; *lai* (*s*) ; *dei* (*s*) ; *ai* (*s*) quand ils précèdent les consonnes *b, d, f, g, j, l, m, n, r, s, v, z* et *c* (doux).

(Ex. lou*i* bedèls, la*i* cebos, la*i* dents, la*i* femnos, lou*i* gorps, la*i* jalados, la*i* lèbres, la*i* mouscos, la*i* nichoulos, lou*i* rastèls, la*i* sèrps, lou*i* ouveires).

Par contre, ils se maintiennent invariables devant toutes les voyelles et devant les consonnes c (dur), p, q, t. (Ex. : las aigos, las estevos, las igos, lous omes, lous ouires, lous uns, las cabalos, las pèiros, las quilhos, las tèrros).

Par endroits, en Quercy, on trouve les prononciations *lus* ou *les* pour *lous* (*lus* omes, *les* omes). Ces formes doivent être évitées dans la langue écrite.

Pareillement, par endroits, l'article indéfini *de, d'* se dit comme en français (pourtar *de la* tèrro, de *l'*aigo, ai troubat *dels* omes). Cette forme peut être conservée dans l'écriture.

On emploie l'article, comme en français, devant les noms communs ; excepté : 1) dans les proverbes (fum de coumbos, boto-te à l'oumbro) ; 2) dans les énumérations ; 3) quand les noms sont liés à certains verbes comme *traire mal, cercar bregos.*

On l'emploie, parfois, devant les noms propres: la Naïs, lal Rouzeto... et devant les adjectifs et les verbes pris substantivement (lou drech, lou guèrhle, lou manjar, lou beure).

Il peut remplacer les pronoms démonstratifs *aquel, aquelo* (lou que venguèt, lou que sabi).

Placé devant un nom propre au génitif, il suppose un substantif sous-entendu : (*lou* (fil) de Pèire ; ai dous paniers, *lou* (panier) de Pèire e lou (panier) de Ramoun).

Le Nom

Il y a trois sortes de noms :
le nom *commun* (l'oustal, la tèrro) ;
le nom *propre* (Marsal, Andriu) ;
le nom *collectif* (l'anhelum, la poulalho).

Le Genre dans les Noms

Nous avons, en languedocien, deux *genres :* le masculin et le féminin.

1) Les noms terminés en *o* sont, généralement, du genre féminin ;

2) Ceux dont la terminaison est en *e* sont, généralement, du masculin, excepté *maire, tourre.*

(*Remarque.* — Nous avons relevé, en Quercy, les mots suivants dont la plupart semblent se terminer fautivement en *e :* agasse, malhe, voulande, tourtre, verdautge, tene, penche, cabaulhe, graulhe, becade, medalhe, muralhe, sarnalhe, sarralhe, calhe, dalhe, tache, mezengue, douze, curalhe, tenalhe, nichoule, mirgoule, mispoule, lende, cigale, lingouste, limauque, virounde, iranhe, talpe, cime, piuze, tenque, pelalhe, raisse, tufe, etc.).

3) Les noms qui se terminent en *cioun* sont généralement, du féminin (nacioun, creacioun, maladiccioun).

4) Ceux qui ont la désinence en *tat* (correspondant à celle du latin *Tatem* et du français *té*) sont aussi du féminin : vertat, mitat, caritat, autouritat, etc.

5) Les noms qui se terminent en *aire* et en *adour* sont masculins (cantaire, pescaire, cassaire, ganhaire, pecadour, agachadour, aimadour).

6) Les noms collectifs terminés en *um* sont du masculin (flourum, rastelum, femnum, bestialum).

Ceux dont la désinence est en *edo, ado, alho, ièro* sont du féminin (uno pibouledo, albaredo, pinedo, bessedo, garrigado, oustalado, bacivalho, droullatalho, safranièro, vernièro, milhèro, bladièro, etc.).

7) La plupart des noms terminés par *i* sont du masculin (mistèri, sabi, novi, relopi, vici, dezaguici, etc.).

Le *Féminin*, dans les noms, s'obtient, généralement, en ajoutant à la forme masculine *o* ou *esso :* poutoun, poutouno ; anhèl, anhèlo ; pastre, pastresso ; coumte, coumtesso.

Le Nombre dans les Noms

1) *Noms d'un seul nombre.* — Les noms employés avec le sens nettement collectif ou partitif n'ont pas de pluriel (poulalho, lenho, fèlho).

D'autres noms, désignant des choses composées, s'emploient seulement au pluriel (caussos, tenalhos, las lèusses). Il en est de même de certains noms de fêtes religieuses ou de travaux champêtres (cendres, pascos, vèspros, cubrizouns, vendemios).

2) *Noms de deux nombres.* — D'une façon générale, le pluriel des substantifs s'obtient en ajoutant un *s* au singulier : ome, omes ; novi, novis ; oustal, oustals ; mort, morts.

Dans le Haut-Quercy, *s*, marque du pluriel, est souvent tombé et ne reparaît guère que lorsque son absence constituerait un hiatus trop grave. Dans la langue écrite, cet *s* doit être maintenu).

Remarques. — Les groupes finals en *cs, ps, ts* des pluriels se prononcent *tch* (roumècs, caps, rats). La forme première doit être conservée.

Dans certains parlers, les noms en *l, n, u,* ont un pluriel redoublé en *ses* (oustalses, moulisses, calhausses). Ces formes doivent être exclues de la langue écrite.

Les noms en *s, is, ch, sc, st* font leur pluriel en *es ;* un pas, de pas*ses ;* un babis, de babis*ses ;* un pèch, de pèch*es ;* un bosc, de bosq*ues ;* un fust, de fust*es*. Les formes *bosses, ginèsses* (pour bosques, ginèstes) ne sauraient entrer dans la langue écrite.

Les noms en *tz* font leur pluriel en *zes* (croutz, crouzes ; poutz, pouzes ; prètz, prèzes).

Les substantifs composés, formés par deux noms en apposition ou par un nom suivi ou précédé d'un adjectif qui le qualifie, font varier les deux termes (porto-fenèstro, portos-fenèstros ; rato-penado, ratos-penados).

Les substantifs formés d'un adjectif précédé d'un nom qui lui sert de complément, de deux noms dont un est complément de l'autre, ou d'un verbe et de son complément, font varier le dernier terme (cambo-routjo, cambo-roujos ; pè-terrous, pè-terrouzes ; pal-fèr, pal-fèrs ; pè-poulin, pè-poulins, camp-rozo, camp-rozos, trauco-sac, trauco-sacs).

Dans les substantifs formés d'un nom suivi d'un autre nom qui le complète à l'aide d'une préposition, le terme complément demeure invariable : cap d'oustal, caps d'oustal ; mèstre de borio, mèstres de borio ; moulin de vent, moulins de vent.

Cependant, lorsque ces composés sont, depuis longtemps, passés dans la langue populaire, ils doivent être traités comme de simples noms. Ainsi, aigardent, carnsalado, vinagre, vidalbo, capmèstre, vietdaze, donneront : aigardents, carnsalados, vinagres, vidalbos, capmèstres, vietdazes.

La Langue d'Oc, ainsi que l'italien et l'espagnol, est très riche en *augmentatifs* et en *diminutifs*, de telle sorte que la plupart des noms en peuvent être dotés.

(E. : Man, maneto, manasso ; gauto, gautouno, gautasso ; oustal, oustalet, oustalàs ; fenèstro, fenestroun, fenestrasso ; glèio, gleieto, gleiasso, etc.). (*A suivre*).

LAS ORTOS DE CÒUS

Es un campèstre à nostros portos
aquel endrech de la ciutat...
Se sabiatz la felicitat
qu'avèm, de courre emmèch las Ortos !

Al ras de vint carrièros tortos,
las Ortos, aco 's de « Jardins »
alount cantoun souls lous cardins :
es un campèstre à nostros portos !

Es un campèstre — mès vertat
es qu'i granoun pas las caussidos :
n'a que flours e viandos cauzidos
aquel endrech de la ciutat.

Lènc de touto impourtunitat,
aqui talament nous agrado
de far venir bèlo ensalado
que n'es uno felicitat.

Aqui culissèm calitortos
à la primo — e de tout, l'estiu, —
per la Menino que, n'a 'n briu,
passejo plus emmèch las Ortos.

Edmond LAUBAT.

UNE GRAMMAIRE OCCITANE

Le « Grel Carsinol », comme tous les mainteneurs de la langue d'Oc, se heurte à une montagne de préjugés : « Vous voulez restaurer une langue morte, un parler inconsistant sans règles déterminées, éparpillé en une multitude de dialectes et de sous-dialectes... » A ces critiques de l'ignorance, s'en ajoutent d'autres plus fondées : « Comment enseigner et apprendre une langue sans dictionnaires et sans grammaires ? Avant d'introduire l'occitan à l'école, comme le veulent les plus hardis d'entre vous, il conviendrait d'unifier vos dialectes qui varient de village en village et d'écrivain à écrivain. »

Les dictionnaires ? Ils ne manquent pas en Occitanie, et le n° 3 du « Grel Carsinol » en a publié une liste que nos critiques n'ont peut-être pas remarquée.

Quant à la grammaire, eh bien ! que tous ces esprits chagrins se réjouissent avec nous. M. Louis Alibert, diplômé supérieur d'Etudes méridionales de l'Université de Toulouse, Secrétaire général de la « Société d'Etudes Occitans », vient de leur répondre par la publication de sa « *Grammatica occitana*, segon los parlars lengadocians ». Ce volume, très bien présenté et d'un prix relativement modique, devrait figurer dans toutes les bibliothèques occitanes. L'auteur n'a pas voulu nous donner un manuel à l'usage des élèves de nos écoles ; son livre cependant peut en tenir lieu, grâce à une excellente disposition typographique qui permet aux débutants de négliger les remarques savantes pour s'en tenir à l'essentiel très simple et bien mis en relief. A l'exemple de Pompeu Fabra, en Catalogne, il a tenté de fixer le parler languedocien, donnant toutes les formes sous-dialectales, mais indiquant toujours celle ou celles qu'il estime les meilleures et qu'il voudrait voir devenir classiques. En un volume de 250 pages, il tente le premier effort sérieux d'unification de la langue d'Oc. Au milieu de la variété des dialectes employés par les écrivains méridionaux, cette tâche revenait à un grammairien. M. Alibert permettra-t-il à notre incompétence une légère critique ? Il nous paraît trop sévère pour certaines formes dialectales, trop puriste peut-être ; l'occitan n'a pas, croyons-nous, à imiter le français du XVIIe siècle ; pour épurer la langue, on risque de l'appauvrir ; les classiques sont parfaits, mais ils nous laissent parfois regretter les libres écrivains du XVIe siècle.

Cette grammaire comprend trois sections : une longue introduction, très instructive, sur l'histoire et les caractères du parler lan-

guedocien ; une première partie qui étudie la graphie et la phonétique occitanes ; la deuxième partie consacrée à la morphologie. La syntaxe paraîtra bientôt.

Tel quel, ce livre constitue le manuel indispensable de tout membre du « Grel Carsinol », désireux de travailler avec sérieux et sur des bases solides. Il ne le dispensera pas d'étudier les auteurs, — on n'apprend à écrire que par leur fréquentation assidue, — mais il lui servira de guide parmi eux. S. TOULZE.

Gramatica occitana, par Louis ALIBERT, 1 vol., in-8°, 250 p., cart. 14 fr., franco : 16 fr. Librairie Rouquette, 29, Place Carnot, Carcassonne (Aude).

LA REZURGIDA

Al Abat Salvat.

Segur qu'uèi la podèm cantar, la *Rezurgida*
de nòstra Lenga d'Oc, refofanta de vida.

Dizèm pas *Reviscòl*, dizèm pas *Respelida*,
Renaisensa tant-pauc ; avèm dich : *Rezurgida*.

Quicòm qu'es endormit pòt ben se revilhar ;
mas quicòm qu'es pas mòrt pòt pas reviscolar.

Quicòm qu'es espelit pòt creise e venir bèl,
sià la formic jos l'èrba o l'auzèl dins lo cèl ;

mas quicòm qu'es nascut un còp, li tòrna pas :
fa que se trasformar, pauc-à-pauc, pas per pas.

Lo Crist a *rezurgit* — car se coma òme es mòrt,
mòrt, l'èra pas en tant que Dius vivent e fòrt...

Immortal ? L'es, tant-ben, d'un biais, nòstre parlar :
Cezar nimai Montfòrt n'an poscut lo reglar,
nimai lo Rèi Francés, nimai la Republica...

Crezèm pas de forsar la vertat istorica
en proclamant que res n'a l'èl viu e l' cap dur
coma nòstre Occitan, qu'es Celtic e Ligur.

Cada còp qu'an volgut atentar à sa vida,
n'an fach que li donar un cas de *Rezurgida*.

Ser de Pascas 1936, aprèp aver auzit « Lenga d'Oc » à la T.S.F.

Pèire DERRESTA.

AL FIAL DE LAS SAZONS

En 1918, s'éteignait, à Villefranche, notre grand voisin, l'abbé Bessou, le chantre du Rouergue. Etait-ce la fin du félibrige aveyronnais ? Aucunement et, au lendemain de la guerre, une vaillante équipe de jeunes se mettait à la tâche. Elle constitue, aujourd'hui, ce que nous pourrions appeler l'Etat-Major du « Grel Rouergat ». Par ses disciples, le Maître a été suivi et même, nous osons l'affirmer, parfois dépassé, tellement nous trouvons en eux de ferveur, d'enthousiasme et d'exquise poésie.

A l'appui de notre affirmation, voici un délicieux recueil, paru l'an dernier et signé d'un nom bien connu du Félibrige Méridional, *Calelhon* (petit calel, lumignon). Que l'on ne s'y méprenne point : il s'agit d'un rutilant Calel qui donne tout à fois lumière et chaleur, — lucens et ardens, — et qui est susceptible d'éclairer « totes los que son dins l'ostal ». Ce *Calelhon* n'est autre que Mme Séguret, laquelle nous avait donné déjà, en collaboration avec notre ami M. Séguret, *Moulins d'un cop-èro*, drame en 4 actes et en vers, et un roman rouergat *Nanet del Rampan*.

Et voici *Al fial de las Sazons*, dont nous nous proposons de dire le plus grand bien. Et pour que l'on ne pense pas que notre amitié commande ou exagère notre admiration, nous avons tenu à donner ci-dessous *la Font d'Amor*, un des plus parfaits poèmes du recueil, mais l'un d'eux seulement.

Comme l'indique son titre, *Al fial de las Sazons* est une promenade poétique à travers l'année — et à travers la vie — corona anni benignitatis Dei.

Le Printemps ! Quoique saisie par « l'avril nouvelet », le poète n'en a pas moins le sentiment de la fragilité de toutes les jeunes floraisons qu'elle chante : le rosier a ses épines sous ses roses ; mais elle consent à souffrir de la morsure des épines pour le plaisir d'avoir, au moins un instant, respiré le parfum de la fleur...

Et c'est aussitôt la *Font d'Amor* dont l'eau, tout ensemble, est douce, est amère, mais où n'hésiteront pas à boire les générations humaines, tout en prévoyant — tout en désirant plutôt — le « *mal d'amor* » qu'elles y prendront. C'est, de fait, près d'une telle fontaine, d'une fontaine rouergate, où les jeunes villageoises

pauzaban lor pozal sus la pèira redonda
e rizièn al balier qu'abeuraba los biòus,

qu'eut lieu — oh ! non pas la première « rencontre » — mais le premier pressentiment d'un possible amour.

Un instant, le poète se recueille pour évoquer les printemps de son enfance, de son adolescence et de sa jeunesse qui, par étapes, l'acheminèrent vers le jour où elle tendit à l'honnête et sérieux amour humain « ses deux mains pures ».

Et sur tous ces printemps, carillonnent les cloches pascales !

Pascas ! la fèsta primadièra
que met en gauch l'ostal e l' niuc,
fa trefolir la tèrra entièra
e rire lo cèl del Bon Diu.

Pâques, joie des oiseaux et des premières feuillaisons, joie des « conscrits » en quête de la « *pascada* », joie de l'enfant qui fait « *sa promièra capiròla* », joie des jeunes « *dins lo caminòl que floris* », joie des vieillards

contents d'èstre enquèra quilhats
ara que la prima es venguda,

joie du paysan dans l'espoir des prochaines moissons, joie du chrétien au chant des *alleluia*...

Nous saluons au passage « *Mars que plora, mars que ris* », mars avec ses giboulées, ses *marsencadas* dans le soleil où, comme on dit,

es lo Diaples que penchena
lo pel ros de sa molher !

mars, capricieux et versatile, image trop vraie de la vie, où les larmes souvent abondent, mais où l'espoir, tenace et têtu, s'obstine, en dépit des cruelles désillusions...

Cependant, le poète semble demander à *Mai* ce qu'elle n'a pu obtenir de *Mars*, et que nous appellerons « le beau fixe » :

Mai, polit Mai,
balha-nos quicòm de mai !

Encore une heure rêveuse (ora soscaira) de ce « Printemps » où le poète devine déjà, tout près d'elle,

l'Amic de mon jovent qu'aimi sens lo coneise...

Brusquement, de nombreux printemps ont passé, et le poète qui, cette fois, a trouvé celui qu'elle attendait naguère « *dins lo ser linde e polit* », voudrait raviver et perpétuer ce soir, qui fut doux entre tous, et qui est parti, comme les autres. Elle demande, sur un rythme de vieille cantilène :

Tornarà pas florir la flor del lire ?
Tornarà pas florir
lo romarin ?

Oui, des printemps pareils reviendront ; lys et romarins refleuriront : et le cœur, lui, retrouvera-t-il ses anciens enthousiasmes ?

Le cœur ? Mais pourquoi vouloir le replonger dans un déjà lointain passé, alors qu'il peut être comblé par le bonheur d'aujourd'hui ? Aussi :

clavém vistament la pòrta
de nòstre vièlh ostal gris ;

partons à travers l'actuel, le vivant printemps :

de las nòsas auzelencas
veirém lo trin-tran joial
e dins l'uèlh de las pervencas
beurém quatre techs de roal...
Fadejaires, bras en quèrba,
lo long dels rius mormolants
nos pasèjarém sus l'èrba
coma dels nòvis galants ;
corsarém las parpalhòlas ;
jogaràs à l'espovent ;
contaràs de faribòlas
e ieu rirai dins lo vent.

. . . . . .

Or, j'ai seulement effleuré — et défleuri — une quarantaine de pages d'un livre qui en compte 112... J'aimerais tant parcourir le reste : mais le terrain réservé au *Grel* est si limité ! Et puis, je vous laisse la joie délicate, chers lecteurs, de faire la cueillette vous-mêmes. Je me tais donc, avec le regret, toutefois, de ne pouvoir que vous signaler les deux splendides poèmes qui couronnent l'ouvrage, *la Fialaira Blanca* et *Al Fial de las Sazons* où Calelhon, Mère heureuse, nous présente ses Petits :

bèla frucha de carn, polits efants brunèls
esper de l'an-que-ven, dròlles, gauch de la vida
d'un trezòr sens pariu fazètz nòstre ostal ric !
Vèni, lo ser es linde e mon còr te covida :
de nòstre bèl fruchier fasquém lo torn, Amic.
Vèni, remirarém la crana portadura
e l'èime rizolet de dròlles al sang blos ;
fintarém dins lors uèlhs e lor mirgalhadura
beluguejar lo lum d'un matin clar e dos.
Veirém se desplegar lor ama novelaria ;
e pièi, sus mon faudal, quand faràn la pregaria,
coma elses levarém devà l' cèl nòstre front. J. CUBAYNES.

Al Fial de las Sazons, par Calelhon, 1 vol. in-12, 112 p. Librairie Carrère, Rodez, 8 fr.

LA FONT D'AMOR

Font de jòia e de dolor,
— l'aiga dosa, l'aiga amara, —
qual vòl beure à la font clara,
la font clara del amor ?

Amont sus la montanha rosa,
li a 'n grand bòsc, largue, naut e plond (1) ;
al fons del bòsc, dejos la mosa
clareja l'aiga duna font.
Nuèch e jorn la font plora, plora,
tot dosament, en perlejent.
Diriatz una dosa mandora (2).
qu'engruna de nòtas d'argent.
D'una etèrna dezesperansa
sembla dire lo patiràs (3)...
Qu'es aquela desconsolansa
que la doze (4) ne taris pas ?...

Font de jòia e de dolor,
— l'aiga dosa, l'aiga amara, —
qual vòl beure à la font clara,
la font clara del amor ?

Sus la font linda que perleja
un galantier (5) prim e polit
en saludant se balanseja,
un galantier totjorn florit.
E sovent lo rozier salvatge
que se brèsa en bronzinejent
va caresar de son folhatge
tot dosament la font d'argent.
Dels còps una flor verginèla
destacada pel ventolin
se nèga dins l'aiga rosèla
e la font sembla tresalir.

(1) plond : profond.
(2) mandora : mandore (sorte de luth).
(3) patiràs : souffrance.
(4) doze : source.
(5) galantier : églantier.

Font de jòia e de dolor,
— l'aiga dosa, l'aiga amara, —
qual vòl beure à la font clara,
la font clara del amor ?

La fèga d'aquesta montanha
aimaba un crane boscatier ;
mas el cauziguèt per companha
la bruna filha d'un batier.
Alara, la fèga jaloza
cambièt — son poder es tant bèl —
en font la bruneta amoroza,
en galantier l'efant rosèl...
E s'al rozier que bronzineja
culisètz una blanca flor,
se bevètz l'aiga que clareja,
sul pic avètz lo mal d'amor.

Font de jòia e de dolor,
— l'aiga dosa, l'aiga amara, —
qual vòl beure à la font clara,
la font clara del amor ?

CALELHON.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DU LOT

(suite)

GOURDON (suite)

— *Rev. Relig. de C. et Roc.*, 1896, n°s 48, 49, 51, 52, 3, 8, 12, 13. — 1897, 19, 20, 21, 22. (La première partie a été publiée sous le titre : « Notice sur le Clergé de Cahors pendant la Révolution »).

2590. — VEZES (A.). — Documents sur l'histoire de Gourdon.
— *Le Gourdonnais*, 1908, 1909, 1910.

2591. — NOTICE sur les petites villes de *Gourdon* et de Figeac en Querci et par occasion, sur la Bastide-Fortunière par l'auteur « des Essais sur Libourne ».
— *Journal litt. hist. et stat. du départ. de la Gironde*, 1811, p. 233-236.

2592. — NOTICE sur Gourdon et ses environs dédiée à Mme de C...
— *Journal politique, littéraire et administratif du départ. du Lot*, n°s 29 et 33, octobre 1817.

2593. — MONOGRAPHIE de l'Eglise St-Pierre de Gourdon.
— *Le Gourdonnais*, 14, 21, 28 décembre 1901. — 11, 18, 25 janvier, 1, 8 février, 1, 8 mars 1902.

2594. — COPIE d'un manuscrit relatant les événements qui se sont passés dans diverses communes de l'arrondissement de Gourdon : Gindou, Loupiac, Peyrac, Le Vigan, St-Germain et à Gourdon, en 1790. Copié exactement avec son ortographe sur un Manuscrit de l'époque où les événements se sont passés. Lequel m'a été prêté par M. Soulié, maire de Gindou. Cahors, 27 janvier 1890.
— Biblio. de Cahors, Fonds Greil, 626.

Gramat

2595. — ALBE (E.). — Les Papes d'Avignon et l'acquisition de Gramat par la Maison d'Aigrefeuille (1366-1373) dans « Titres et Documents concernant le Limousin et le Quercy du temps des Papes d'Avignon ».
— Brive, 1905, p. 71 à 93.

2596. — ALBE (E.). — Lettre du 5 août 1789 de Fouilhac de Mordesson à la Municipalité de Gramat « sur la Grand'Peur ».
— Comm. S.E.L., 7 novembre 1911.

GRAMAT (suite)

2597. — ALBE (E.). — Description des Igues d'Hermet et des Alysses du causse de Gramat.
— *Bul. Soc. de spéléologie*, 1896, n° 6.

2598. — ALBE (E.). — Glanures spéléologiques sur le causse de Gramat.
— Spelunca, octobre-décembre 1897.

2599. — ARCHIVES *de la baronnie de Gramat*, du marquisat d'Aynac et du château d'Assier.
— Chez M. le Mis de Turenne à Aynac.

2600. — BALAGAYRIE (J.). — Notes historiques sur les ville et baronnie de Gramat.
— *Bul. S.E.L.*, XXV, 1900, p. 158, 205.
— Cahors, Delpérier, 1900, in-8°, pp. 71.

2601. — BARONNIE de Gramat (Justice seigneuriale). Documents XVIIIe siècle.
— Arch. départ., B. 1460 à B. 1463, B. 2193.

2602. — BARONNIE de Gramat. — Mémoire sur les Seigneurs qui ont possédé la Baronnie de Gramat de 1244 jusqu'à la vente faite par Mr Jacques-Victor de Toucheboeuf à Jean-Paul de Turenne, marquis d'Aynac, l'an 1704, dans « Papiers mêlés, Notes et Documents de G. Lacoste ».
— Biblio. de Cahors. Manuscrit 73 (D. 2).

2603. — BARRAS (G.). — Considérations sur l'administration des eaux minérales de Gramat.
— S. l. n. n. n. d., in-8°.
— Cahors, Combarieu, 1822.

2604. — BOLAND (Henri). — Nouveaux zigzags en France, les pages 208 à 218 sont consacrées aux causses du Quercy.

2605. — BONNEFON (J. DE). — A travers les Causses du Quercy.
— *Le Journal*, 1er septembre 1913.

2606. — BONHOMME (Abbé). — Règlement de la Congrégation de la présentation de la Sainte Vierge.
— Cahors, s.d., 1837, in-32, pp. 250.

2607. — CHABROL. — Eaux Minérales de Gramat. Lettre du Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur à M. le Préfet du département du Lot, 5 août 1818.
— Cahors, Combarieu, 1818, in-8°, pp. 3.

2608. — CONGRÉGATION. — Constitutions de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Calvaire à Gramat.
— Cahors, F. Plantade, 1888, in-12, pp. 236.

GRAMAT (suite)

2609. — CONTRATS. — Répertoire des Contrats et actes reçus par moy Pierre Bergounioux, notaire royal de Gramat, 1629 à 1646.

Répertoire des actes reçeus par Parra, notaire de Gramat, de 1651 à 1659.

Registre in-4° de ff. 250.

(Au début, plus. ff. m.ss. ajoutés par Parra, neveu de Bergounioux, formant « livre de raison » (naissances, mariages et décès des familles Bergounioux et Parra, de Gramat).

— Bibliothèque de M. P. Gary.

2610. — COUTUMES. — Notes et Texte des Coutumes de Gramat confirmées en 1319 et 1397.

— Arch. départ. F. 119-243.

2611. — DECHAMBRE. — Art. Eaux minérales, dans « Diction. Encycl. des sciences médicales ».

— Paris, Masson.

2612. — DELSUC (Abbé). — Institut des religieuses de N.-D. du Calvaire, Gramat (Lot).

— Stabat, Revue, nov., 1932.

2613. — DUFOUR (Emile). — Coutumes de Gramat (Extrait de la Rev. de législation ancienne et moderne française et étrangère, année 1875.

— Paris, E. Thorin, 1876, in-8°, pp. 67.

2614. — EXPLORATION. — L'Exploration du Causse de Gramat (Grotte de Marcillac, Grotte des Braconnies).

— *L'Alliance Républicaine du Lot*, 29 septembre 1890.

2615. — FONTANIE (Paul). — Excursion au Pays des Causses. *Gramat*, Padirac, Rocamadour.

— *Bul. Soc. arch. Tarn-et-Gar.*, XXVIII, 1900, p. 53.

2616. — FOUILHAC (Abbé de). — Inventaire d'actes concernant la ville de *Gramat*. Le Bastit, Obasine.

— Biblio. de Cahors. Manuscrit 59 (10) 4 ff.

2617. — GÉNÉALOGIE des Comtes et Barons de Gramat dans « Papiers mêlés de G. Lacoste ».

— Biblio. de Cahors. Manuscrit 73 (D. 11).

2618. — GRAMAT. — Recueil de pièces, 1257-1541.

— Arch. départ. F. 240 à F. 243.

GRAMAT (suite)

2619. — GREIL (L.). — Hommage rendu au Vicomte de Turenne en 1670, par le seigneur de Clermont, baron de Gramat, seigneur de St-Projet et autres lieux.
— Comm. à S.E.L., XVI, 1891, p. 192.

2620. — JOANNE (Paul). — Art. Gramat, dans « Dictionn. géogr. et administ. de la France et des Colonies ».
— Paris, Hachette, 1896.

2621. — LACROIX (F.). — Impressions de voyages à Gramat et dans les environs.
— Imp. Gén. du Tarn, s.d., in-4°, pp. 8, plan, 6 pl. dess.

2622. — LAFON (E.). — Les Elections municipales à Gramat... en 1790.
— *La Dépêche*, 7 avril 1928.

2623. — LAHONDÈS (de). — Traité conclu avec un argentier de Toulouse, pour la fabrication d'une croix en argent dorée (1508).
— *Bul. Soc. arch. Midi Fr.*, 1898, p. 160.

2624. — LALANDE (Ph.). — Les Abîmes de nos Causses (Igue de Simon-Aven des combettes ; l'Igue de Calmon ; l'Igue de Marty ; Grotte peureuse).
— *L'Alliance Républicaine du Lot*, 15 et 16 juin 1892.
— *Journal du Lot*, 21 et 23 juin 1892.

2625. — LALÉ (Basile). — Lettre circulaire aux Conseils municipaux du canton de Gramat (Lot), en vue d'obtenir des secours, datée de Gramat, le 25 avril 1854 et signée : Basile Lalé.
— Cahors, Brassac, s.d., in-8°, pp. 2.

2626. — LAPORTE (Abbé L.), curé de Gramat. — Notes et éclaircissements sur la construction d'une nouvelle église paroissiale dans la ville de Gramat.
— Cahors, A. Laytou, 1875, in-8°, pp. 14.

2627. — LAVAUR (G. de). — Explorations dans la Braunhie du Causse de Gramat (Lot). Bouffiade la marbrière ; l'Iguette ; Igue du Pech de Montfouilloux ; Igue d'Amélie.
— *Bul. Spéléo Club Fr.*, n° 1, 1930, p. 72-74.

2628. — LAVAUR (G. de). — Igue de Merle (Causse de Gramat). C.R. de l'exploration préliminaire du 14 août 1931.
— *La Défense*, 18 septembre 1932.

2629. — MARTEL (E.-A.). — Journal sommaire de l'exploration des Causses de Gramat (Lot), 9 et 10 septembre 1890.
— *Bul. Soc. arch. Corrèze, Brive*, XII, 1890, p. 483.

GRAMAT (suite)

2630. — MARTEL (E.-A.). — L'Exploration des Causses de Gramat, 2e campagne souterraine.

9-10 septembre 1890... Exploration du Puits de Padirac. — Gouffres du Réveillon, de Roque-de-Corn. — Igue de St-Martin. — Pertes de la Thémines, de la Théminettes et du ruisseau d'Assier. — Gouffre du Saut de la Pucelle. — Grottes de Pennet, de Marcillac ou de Blars, ou du Robinet. — Igue de Bar. — Grotte des Brasconies. — Igues de Cloupman, de Piscatelle, de Roche-Percée, de Bio, de Gibert, de Barrières...

— *Bul. Soc. arch. Corrèze, Brive*, XII, 1890, p. 483.
— *Bul. S.E.L.*, XV, 1890, p. 137.

2631. — MARTEL (E.-A.). — Sous terre. Exploration des Igues et Grottes du Causse de Gramat, 3e campagne souterraine, septembre 1890.

Fin de l'exploration du Gouffre du Puits de Padirac. — Le Causse de Gramat. — Exploration des rivières absorbées : Gouffre de Réveillon. — Gouffre de Roque-de-Corn. — Gouffre du Saut de la Pucelle. — Perte de la Thémines. — Perte de la Théminettes. — Perte du ruisseau d'Assier.

Exploration des Igues ou Cloups : Igue de Barrières. — Igue de Gibert. — Igue de Biau ou Bio de Granouillat. — Igue de Saint-Martin. — Grand igue de Cloupman. — Petit igue de Cloupman. — Igue de Picastelle. — Igue de Roche-Percée. — Igue de Bar ou de Ginouillac.

Exploration de grottes incomplètement connues : Roucadour. — Malutou-Marut. — Fouysse-l'Ase. — Fennet. — Grotte de Marcillac, ou de Blars, ou du Robinet. — Grotte des Brasconies.

— Annuaire du Club Alpin Français, 1890.
— Paris, Chameret et Renouard, 1891.
— *Bul. Soc. arch. Corrèze, Brive*, XIII, 1891, p. 523.
— *Bul. S.E.L.*, XVII, 1892, p. 5-66.
— Cahors, Laytou, s.d., in-8°, pp. 66.
— Paris, Delagrave, 1894, dans « Les abîmes », chapitres XVI, XVII.

2632. — MARTEL (E.-A.). — Sous terre. Exploration du Causse de Gramat, 4e campagne, 1891.

Abîmes et eaux souterraines du Causse de Gramat : La Crousate. — Gouffres de Bèdes, des Besaces et des Vitarelles. — Aven des Alysses. — Igue de Biau. — Igue de Simon. — Gouffre des Combettes. — Grotte de la Vierge. — Aven des Pouzats. — Avens de Braunhie. — Gouffre de la Berrie.

Sources riveraines de la Dordogne et Causse de Martel. — Gouffres du Limon. — Gouffres de Cabouy et de St-Sauveur. — Source de Meyraguet. — Fontaine de Briance. — Aven de Monmercou. — Sources de Boutières et de Cacrey. — Œil de la Dou. — Boulet.

— *Bul. S.E.L.*, XVII, 1892, p. 137-179.
— *Bul. Soc. arch. Corrèze, Brive*, XIV, 1892, p. 439.
— *Journal du Lot*, 10 janvier 1893 et suiv.

GRAMAT (suite)

— Paris, Delagrave, 1894, dans « Les abîmes », chapitres XIII, XVIII, XIX.

2633. — Martel (E.-A.). — Sous terre. Exploration des Igues et Grottes du Causse de Gramat, 5e campagne souterraine, 1892.

Ruisseaux perdus dans la lisière orientale : Gouffre de Roque-de-Corn. — Gouffre de Réveillon. — Gouffre du Saut de la Pucelle. — Perte de l'Hôpital. — Ruisseau d'Issendolus.
Nouveaux abîmes explorés : Grotte Peureuse. — Igue de Marty. — Source de Reilhac. — Igue de Simon. — Igue des Combettes. — Igue de Calmon. — Perte de Bramaric. — Igue de Viazac. — Source de St-Georges.

— *Bul. Soc. arch. Corrèze, Brive*, XV, 1893, p. 399.
— Brive, Roche, 1893, in-8°, pp. 42.
— *Bul. S.E.L.*, XIX, 1894, p. 5-37.
— Paris, Delagrave, 1894, dans « Les abîmes », chapitres XVII, XVIII.

2634. — Martel (E.-A.). — Le Sous-sol des Causses (Cavernes et Rivières souterraines).
— Rouen, Imp. de *l'Espérance*, Cagniard, 1893, in-4°, pp. 39.

2635. — Maurel (Chanoine P.). — La Congrégation des Sœurs de N.-D. du Calvaire de Gramat (Lot), depuis ses origines (1833) jusqu'à 1900. Lettre préface de Mgr Giray, Evêque de Cahors.
— Limoges, Imp. A. Bontemps, 1928, in-12, pp. 389.

2636. — Niederlander et Lacam. — Le squelette du Cuzouls de Gramat (Lot).
— X° Cong. Un. hist. et arch. Sud-Ouest, Cahors, 1928.
— *Bul. S.E.L.*, LI, 1930, p. 179 à 184.

2637. — Notes diverses sur Gramat.
— *Bul. S.E.L.*, XVIII, 1893, p. 168-170.

2638. — Orgères (Henri d'). — Le Baron et les Consuls de Gramat.
— *Le Clairon du Lot*, 25 février 1887.

2639. — Orgères (Henri d'). — Une page de l'histoire de Gramat au xv° siècle. Deux chapellenies disputées.
— *Le Courrier du Lot*, 4 janvier 1887.

2640. — Pénitents bleus. — Statuts pour la Congrégation des Pénitents bleus, établie dans la ville de Gramat en 1776.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 234, ff. 6.

2641. — Piettre (D'). — Etude d'hygiène sur la ville de Cahors. Analyse complète des eaux d'alimentation de la ville de Cahors, de Miers, *de Gramat*.
— Bordeaux, Cadoret, 1900, in-8°, pp. 66.

GRAMAT (suite)

2642. — PONS (R.). — Gramat, Touriste.
— Brive, Bonnely, 1897.

2643. — REGISTRES PAROISSIAUX. — Etat civil.
2 janv. 1710, 26 déc. 1790.
18 nivôse an II, 30 fructidor an IX.
— Arch. départ.

2644. — RUPIN (E.). — La légende de la Crousate.
— *Bul. Soc. arch. Corrèze, Brive*, XV, 1893, p. 623.

2645. — SOL (Roger). — Gramat sous la domination des Compagnies anglaises.
— *La Dépêche*, 8 oct. 1934 et suiv.

2646. — TRIDUUM SOLENNEL à l'occasion du premier Centenaire de l'Institut des Sœurs de N.-D. du Calvaire, Gramat..., les 4, 5, 6 sept. 1933.
— Toulouse, Rasugau, in-8°, ff. 2.

2647. — VAUQUELIN (membre de l'Institut). — Analyse de l'eau minérale de la ville de Gramat, département du Lot.
— Cahors, H. Ramel, 1816, in-8°, pp. 8 (1er février 1816).

2648. — VIGUIÉ (Abbé J.-C.). — A propos d'une croix processionnelle. Quelques mots sur l'histoire de Gramat au commencement du XVIe siècle.
— *Bul. S.E.L.*, XXIII, 1898, p. 129.

2649. — VIOLLETTE (P.). — Quelques centres d'excursion en Quercy. *Gramat*, Autoire, Saint-Céré.
— *Le Quercynois*, 10 septembre 1912.

2650. — VIRE (A.). — Le régime hydrologique du Causse de Gramat (Lot), depuis son émersion jusqu'à l'époque actuelle. (Extrait des C.R. Cong. Soc. Sav., 1905, Sciences).
— Paris, Imp. Nat., in-8°, pp. 12.

2651. — VIRE (A.). — La Région des Causses.
— Conférence de propagande du T.C.F.

2652. — VIRE (A.). — Recherches spéléologiques sur le Causse de Gramat et dans la vallée de l'Ouysse.
— *Bul. Museum hist. nat.*, 1902, p. 304, 601 à 607 ; 1903, p. 146, 420.

2653. — VIRE (A.) et GIRAUD (E.). — Recherches spéléologiques sur le Causse de Gramat, en avril-mai 1903.
— *Bul. Museum histoire naturelle*, Imp. Nat., Paris, 1903, pp. 7.

Granéjouls (1)

2654. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
6 janv. 1717, 11 déc. 1792.
16 janv. 1793, 4 messidor an VIII.
— Arch. de la Mairie de Lhospitalet.

2655. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
11 janv. 1673, 15 sept. 1772.
1er avril 1793, 23 thermidor an VII. (Communs avec Lhospitalet pour 1677, 1689, 1721, 1744, ans IX-X).
— Arch. départ.

Gréalou

2656. — Champollion-Figeac. — Charte de Commune en langue romane, pour la ville de Gréalou, en Quercy, publiée avec sa traduction française et des recherches sur quelques points de l'histoire et de la langue romane en Europe et dans le Levant.
— Paris, F. Didot, 1829, in-8°, XII, 125 et 5 pp.

2657. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
6 janv. 1716, 5 déc. 1792.
7 janv. 1793, 5e jour compl. an VIII.
— Arch. départ.

2658. — Seigneurie de Gréalou et Cadrieu (Justice seigneuriale). Documents XVIIIe s.
— Arch. départ. B. 2194 à B. 2204.

Grézels

2659. — Cadastre daté de 1674.
— Arch. de la Mairie de Grézels.

2660. — Deloncle (Ch.). — Grézels, p. 14-16, dans « Puy-l'Evêque et ses environs ».

2661. — Grangié (E.). — Grézels.
— *Journal du Lot*, 5 février 1928.

2662. — Lafon (E.). — Le château de Grézels.
— *La Petite Gironde*, 28 mars et 11 avril 1928.

(1) Village de la commune de l'Hospitalet-Castelnau.

GRÉZELS (suite)

2663. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
1er janvier 1675, 24 octobre 1785.
17 janv. 1793, 30 fructidor an X.
— Arch. départ.

2664. — Saint-Aulaire (Cte A. de). — Grézels. Roman historique, 1792-93-94-95.
— Paris, Perrin et Cie, 1906, in-16, pp. 377.

2665. — Vialard. — Monographie de la commune de Grézels. Rec. des Monogr. des com. de l'arr. de Cahors..., 1880-1881.
— Arch. départ.

Grèzes

2666. — Registres paroissiaux. — Etat civil.
17 janv. 1737, 23 déc. 1790.
2 janv. 1793, 28 fruct. an VI.
— Arch. départ.

Guienne

2667. — Administration provinciale — Lettre de M***, membre de l'Administration de Haute-Guienne, à M... A..., en Limousin.
— A Villefranche, 11 février 1780, in-4°, pp. 6.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 585 (5).

2668. — Administration provinciale. — Règlemens du Conseil concernant l'Administration provinciale de la Haute-Guienne, des 8 septembre 1782 et 10 mars 1785.
— Montauban, Vincent Teulières, 1785, in-4°, pp. 38.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 585 (6).

2669. — Administration provinciale. — Etat des logements de MM. les membres de l'Administration provinciale de Hte-Guienne. L'année mil sept cent quatre-vingt-six.
— S.l.n.n., pt in-f°, pp. 3.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 585 (7).

2670. — Administration provinciale. — Délibération prise par la Commission intermédiaire de Haute-Guienne. Du douze janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf.
— A Villefranche de Haute-Guienne, Védeilhié, pt in-4°, pp. 6.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 585 (8).

GUIENNE (suite)

2671. — ADMINISTRATION PROVINCIALE. — Manifeste de la Commission intermédiaire de l'Administration provinciale de Hte-Guienne. A la Nation, A la Province et Au Roi.
— A Villefranche d'Aveiron, Vedeilhié, s.d., pt in-4°, pp. 4.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 585 (9).

2672. — ADMINISTRATION PROVINCIALE. — Moyens d'opposition au Conseil d'Etat du Roi, par plusieurs principales communautés de la Haute-Guienne, à l'Edit d'Emprunt en forme de Lettres Patentes du mois de juillet dernier, portant Autorisation d'ouvrir un Emprunt de 1.500.000 mille livres, délibéré par l'Administration provinciale de la Haute-Guienne, et Enregistré le 7 septembre par la Cour de Parlement de Toulouse.
— S.l.n.n.n.d., pt in-4°, pp. 13.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 585 (10).

2673. — ANONYME (Poncet-Delpech). — Bavardage patriotique sur l'Administration provinciale de Haute-Guienne entre un habitant du Rouergue et un habitant du Querci.
— En Basse-Guyenne, s.l.n.d. (Montauban, 1781), in-4°, pp. 44.

2674. — ANONYME. — Pechméja de Villefranche répondit, en 1782, à cet écrit, par une « Lettre à l'auteur », M. Poncet-Delpech, qui publia alors.

2675. — ANONYME. — Bavardage à farobole ou Réponse au Pamphet (de Pechméja).
— S.n.n.l., 1782, in-8°, pp. 41.

2676. — ASSEMBLÉE PROVINCIALE. — Procès-verbal des Séances de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, tenue à Villefranche, dans les mois de septembre et d'octobre 1779.
— Villefranche-de-Rouergue, Védeilhié, 1780, in-4°, pp. 251.

2677. — ASSEMBLÉE PROVINCIALE. — Procès-verbal des Séances de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne, tenue à Villefranche, dans les mois de septembre et octobre 1780.
— Villefranche en Haute-Guienne, Védeilhié, 1781, in-4°, pp. 304.

2678. — ASSEMBLÉE PROVINCIALE. — Procès-verbal des Séances de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne, tenue à Villefranche, dans les mois de septembre et d'octobre 1782.
— A Villefranche en Haute-Guienne, Védeilhié, 1783, in-4°, pp. 284.

GUIENNE (suite)

2679. — ASSEMBLÉE PROVINCIALE. — Procès-verbal des Séances de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne, tenue à Villefranche, dans les mois de novembre et de décembre 1784.
— Villefranche, Védeilhié, 1785, in-4°, pp. 149.

2680. — ASSEMBLÉE PROVINCIALE. — Supplément au Procès-verbal des Séances de l'Assemblée provinciale de Haute-Guienne, tenue à Villefranche, en 1786, contenant les Etats de Distribution des sommes destinées aux Travaux de Charité, dans ladite Province, pendant les années 1783, 1784, 1785 et 1786 et l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, contenant la vérification des Communautés trop allivrées de la Généralité de Montauban.
— A Paris, chez Crapart, ...1787, in-4°, pp. 149.

2681. — BALTAZAR (Colonel). — Histoire de la guerre de Guyenne par le Colonel Baltazar. Réimpression textuelle faite sur l'unique exemplaire de l'édition originale et accompagnée d'une notice et de notes, par M. Charles Barry.
— Bordeaux, Charles Lefebvre, 1876, in-8°, pp. 233, IV.

2682. — BEMONT (Charles). — La Guyenne pendant la domination anglaise, 1152-1453.
— London, 1920, in-8°, pp. 45.

2683. — BERTRANDY. — Première lettre sur les Campagnes du Comte de Derby, en Guyenne, Saintonge et Poitou, adressée à M. Léon Lacabane...
— Bordeaux, A. Lavertujon, 1867, in-8°, pp. 36.

2684. — BERTRANDY. — Etude sur les Chroniques de Froissart. Guerres de Guienne, 1345-1346. Lettres adressées à M. Léon Lacabane.
— Bordeaux, A. de Lanefranque, 1870, in-8°, pp. 404.

2685. — BOSCARY (Gérard). — Thèse sur l'assemblée de la Haute-Guyenne.
— 1933.

2686. — BOUCHET (Jean). — Les Annales Dacquitaine, faictz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan, revues et corrigées par lacteur mesme jusques en l'an 1535, et de nouvel jusques en l'an 1538.
— Paris, Galliot du Pré, 1537, in-f°.
— Poitiers, A. Mounier, 1644, in-folio.

GUIENNE (suite)

2687. — Bourrousse de Laffore (J. de). — Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes.
— Paris, 1859-84, in-4°, T. III, IV.

2688. — Carte. — Partie orientale du Gouvernement général de la Guienne où se trouvent le Quercy et le Rouergue, par le Sr Robert, géographe ordinaire du Roy. Avec privilège, 1753 (510 × 480).
— Bibliothèque de Cahors.

2689. — Carte. — Les Eslections de Millau, de Rodez, de Villefranche, de Figeac, partie de celles de Cahors et de Montauban ; les frontières des Généralitez de Limoges, de Riom. Par le Sr Iaillot, géographe (630 × 460).
— Bibliothèque de Cahors.

2690. — Carte. — L'Eslection de Lomagne, partie de celles d'Armagnac, de Rivière Verdun, de Montauban, de Cahors, et partie de la généralité de Bordeaux.
— A Paris, chez Dezanche, géographe, rue des Noyers, près celle des Anglois (630 × 460).
— Bibliothèque de Cahors.

2691. — Carte. — Itinéraire de la Haute-Guienne (520 × 380).
— Bibliothèque de Cahors, n° 5583.

2692. — Combarieu (L.). — Réunion à Cahors des Trois-Etats de la Guyenne, février 1470.
— *Bul. S.E.L.*, III, 1877, p. 77.
— *Bul. hist. philo. et scient. Com. des Trav. hist.*, 1891, p. 50.

2693. — Deloncle (Ch.). — Etude d'histoire locale. Recherches sur les guerres des Anglais en Guyenne.
— Toulouse, Bonnal et Gibrac, 1868, in-8°, pp. 64.

2694. — Delpon (A.). — ...Liste des membres de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guyenne.
— *Annuaire du Lot*, 1830, p. 20.

2695. — Ducourneau (Alex.). — La Guienne historique et monumentale.
— Bordeaux, P. Coudert, 1842, 2 vol. in-4°, pl. et fig.

2696. — Dufour (E.). — Etude sur l'Assemblée provinciale de la Haute-Guyenne.
— Paris, Girma, 1881, in-8°, pp. 87, publié par le fils de l'auteur, avec le concours de M. Louis Combarieu, archiviste départemental.

GUIENNE (suite)

2697. — Edict du Roy portant restablissement et création de quatre sièges d'élections es païs de Quercy et Rouergue, establissement d'un conseiller et lieutenant particulier, et d'un conseiller es lois en chacune des douze anciennes eslections de la Généralité de *Guienne*, suivant l'édict du mois de décembre de l'année mil six cent vingt-cinq.
— Paris, A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost, 1627, pt in-8°.

2698. — Edict du Roy, portant création d'un office de Lieutenant, d'un premier Esleu assesseur, deux controlleurs Esleuz, d'un Maistre clercs, d'un garde du petit Seel, et d'un Advocat de sa Majesté en chacune des Eslections de Guyenne. Vérifié en la Chambre des Comptes le sixiesme mars 1626.
— A Paris, chez C. Morel, P. Mettayer et A. Estienne, M.DC.XXVI, in-18, pp. 16.

2699. — Gilvy (M. O.). — Nobiliaire de Guienne et de Gascogne.
— Revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes, suivie d'un Traité héraldique sous forme de dictionnaire, par M. O. Gilvy, pour les deux premiers volumes et M. J. de Bourrousse de Laffore pour les suivants.
— Paris, Gounouilhou-Dumoulin, 1856-1860, 3 vol., in-4°, avec planches.

2700. — Greil (L.). — Etats provinciaux. Etat des logements de MM. les membres de l'Administration provinciale de Hte-Guyenne, l'année 1786.
— *Bul. S.E.L.*, XIII, 1887, p. 275.

2701. — Guilhamon (H.). — L'assemblée provinciale de Haute-Guienne et ses détracteurs.
— X° Cong. de l'Un. hist. et arch. du Sud-Ouest, Cahors, 1928.

2702. — Lavaissière (Abbé). — Projet de Nobiliaire de la Haute-Guienne par M. Lavaissière, prêtre, prieur d'Escamps au diocèse de Cahors.
— Villefranche de Haute-Guienne (s.d.) de l'Imp. de Védeilhié, Imp. du Roi, in-8°.

2703. — Lavaissière (Abbé). — Prospectus du Nobiliaire de la Haute-Guienne, où l'on ne verra rien qui ne soit attesté par des titres originaux.
— A Villefranche, chez Védeilhié (s.d.), 1780, in-8° de pp. 16.

GUIENNE (suite)

2704. — LETTRES du Roy à M. de Sully et du Sr de Sully au Sieur de Pybrac, ensemble celle d'un officier de Figeac réfugié à Fons, à un sien amy de la ville de Caors, touchant les troubles faits par les rebelles, tant en Gascogne, *Guyenne* que Languedoc.

— A Rouen, chez Jacques Besongne, tenant sa boutique dans la cour du Palais. Touxte la copie imprimée à Paris. M.D.C. XXII, avec permission. A Paris. Touxte la coppie imprimée à Caors par Claude Rousseau,, imprimeur juré de l'Université. M.D.C. XXII.

— Cahors, Claude Rousseau, 1622, pt. in-8°, pp. 15.

2705. — LOUVET (Pierre). — Traité informe d'abrégé de l'Histoire d'Aquitaine. *Guyenne*, Gascogne.

— A Bourdeaux par G. de la Court., 1659, 2 part. en 1 vol. in-4°.

2706. — Plans et profilz des principales villes de la province de Guyenne avec la carte générale et les particulières de chascun gouvernement d'icelles ; pl. 22, Gouvernement de Cahors ; pl. 23, Cahors ; pl. 462, Cahors.

— S.l.n.n.n.d., pt in-8°.

2707. — RICHEPREY (Henry de). — Description des diverses qualités de sols de la Haunte-Guienne, présentée à l'Administration provinciale de Haute-Guienne, par

— S.l.n.d., in-4°, pp. 379, XX.

Guirande (1)

2708. — REGISTRES PAROISSIAUX. — Etat civil. 23 fév. 1746, 2 nov. 1791.

— Arch. départ.

Hauteserre (2)

2709. — LAROUSSILHE (F. de). — Le dolmen de Hauteserre.

— Comm. à S.E.L., XVII, 1892, p. 276.

(1) Hameau de la commune de Felzins.
(2) Château et terre de la commune de Cieurac.

HAUTESERRE (suite)

2710. — SEIGNEURIE. — 8 factums, pour Dame Marie-Anne de Goudouli, Veuve de Messire Jean-Baptiste-Alain de Combettes, Seigneur d'Hauteserre. Demanderesse
contre Me Michel Salvat, avocat au Parlement, assigné et Défendeur et incidemment Demandeur en garantie et contre le Syndic du chapitre de l'Eglise-Cathédrale de Cahors, assigné en garantie et Défendeur, 1765-1772.
— Biblio. de Cahors. Fonds Greil, 464.

Hôpital-St-Jean (1)

2711. — FAGE (René). — Les Etats du Quercy tenus à l'hôpital St-Jean, en 1676-1694, dans « Les Etats de la Vicomté de Turenne ». T. II, p. 221-236.

2712. — VIGUIÉ (L'Abbé). — Notes historiques sur l'hôpital Saint-Jean.
— Comm. à S.E.L., XXVI, 1901, p. 275.

Hospitalet (2)

Issendolus

2713. — A. F. — L'Evêque Guillaume de Labroue de Cahors, à propos d'un document sur l'Hôpital-Beaulieu.
— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 1905, p. 736.

2714. — AMADIEU (Abbé Joseph). — Sainte-Fleur de l'Hôpital-Beaulieu. Origines de la Maison. Histoire de la Sainte.
— Aurillac, Imp. la Liberté, 1923, in-8°, pp. 136.

2715. — ANONYME. — La règle de saint Augustin, Evesque et Docteur de l'Eglise et les Constitutions du Monastère de l'Hôpital-Beaulieu. De l'ordre de saint Jean de Hiérusalem,
— Paris, Guillaume Adam, M.D.C.LXXVII, in-18, p. 412.

2716. — AQUIN de saint Joseph (Père Thomas d'). — Histoire de la vie et des vertus de la vénérable mère Galiote de Sainte-Anne.
— Paris (1633).

(1) Village de la commune de Sarrazac.
(2) Voir Lhospitalet.

ISSENDOLUS (suite)

2717. — Barra (Léopold). — L'Abbaye d'Issendolus, sous Galiote de Genouillac, Vaillac.
— *Bul. S.E.L.*, XI, 1886, p. 63-66.
— *Le Journal du Lot*, 27 mai 1886.

2718. — Démêlés. — Recueil de plusieurs pièces originales... sur parchemin..., 21 décembre 1380.
Commission de Charles VI au Sénéchal de Limousin et au Viguier de Figeac, pour informer sur des démêlés entre le Vicomte de Turenne et l'abbaye de Beaulieu (original).
— Paris, Bibliothèque Mazarine, 4371 (711 A).

2719. — Dubost (P.). — Un couvent du Quercy au xviie s.
— *Bul. Soc. arch. de la Corrèze, Brive*, 1935, p. 53 à 92.

2720. — Dubourg. — Histoire du grand Prieuré de Toulouse.
— Toulouse, 1882.

2721. — Fréjafond (Abbé). — Cayer des Plaintes, Doléances, Remontrances et Vœux de la Communauté de Saint-Dolus et l'Hôpital, 1789.
— Arch. S.E.L. Copie de 3 ff.

2722. — Grasset (Cte Emmanuel-Ferdinand de). — Preuves de noblesse des Dames Religieuses de Beaulieu-en-Quercy, de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, tirées des dossiers originaux déposés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. (Extrait de la Revue nobiliaire).
— Paris, J.-B. Dumoulin, 1868, in-8°, pp. 50.

2723. — Greil (L.). — L'Hôpital-Ordre de St-Jean de Jérusalem, p. 46, dans « Etats des Monastères des filles religieuses du diocèse de Cahors, 1668. »

2724. — Histoire. — 2° Fol. 253, « Mémoires sur l'histoire de l'Hospital de Saint-Jean de Jérusalem », de l'origine à 1571. (Ce sont des extraits d'un ouvrage probablement imprimé et divisé en 20 livres au moins), xviiie s. (vers 1702).
— Paris, Bibliothèque Ste-Geneviève, 1890 (H. f. in-4°, 34).

2725. — Hopital-Beaulieu. — Recueil de pièces, 1245-1794.
— Arch. départ. F. 245 à F. 248.

(*A suivre*).

J. Calmon.

SUR QUELQUES RÉCENTES EXPLORATIONS SOUTERRAINES dans les Causses de Gramat et de St-Chels

M. Martel a centralisé dans le tome II de « la France ignorée » paru en 1930, toute la documentation relative aux explorations souterraines dans le Lot. Depuis lors de nouvelles recherches ont eu lieu et la présente note a pour objet de donner quelques indications sur les principaux résultats obtenus dans les causses de Gramat et St-Chels.

1° CAUSSE DE ST-CHELS

Ce causse rappelle le causse Méjean par un certain nombre de caractères morphologiques communs : limité au nord et au sud par deux profonds cañons convergeant à sa pointe ouest, ce causse vient buter à l'est sur l'anciên massif cristallin d'où sont venus autrefois les courants d'eau qui lui ont donné son modelé actuel ; comme le causse Méjean également, le causse de St-Chels présente un relief accusé et est sillonné de profondes vallées sèches dont beaucoup sont restées « suspendues » assez haut au-dessus du fond des vallées du Lot et du Célé.

En dehors de ces caractères de ressemblance avec le causse Méjean le causse de St-Chels se signale par l'abondance des poches à phosphorites ; ces poches situées en général sur des points élevés du causse sont d'anciens avens éocènes qui ont été remplis au début de l'oligocène par des matériaux de transport du sidérolithique.

L'ensemble de ces faits semblait indiquer à priori que le causse de St-Chels devait avoir été l'objet d'importantes érosions souterraines.

Depuis 1930 Sylvain Pezet et moi-même avons visité une quarantaine d'igues ou de grottes ; parmi elles trois méritent de retenir l'attention : l'igue de Toulze, la grotte de Malherbe et l'igue de Montclar. Sur la demande du propiétaire je ne donnerai pas de monographie de cette dernière ; j'indique seulement que c'est là que j'ai vu le plus extraordinaire foisonnement de concrétions excentriques que je connaisse.

IGUE DE TOULZE

Sur le causse entre Cadrieu et Montbrun, à quelques centaines de mètres de la route de Cadrieu à Gréalou, se trouve un thalweg « suspendu » à 134 mètres au-dessus du Lot. Outre sa hauteur au-dessus du fond de la vallée, ce thalweg, orienté Nord-Sud, présente la par-

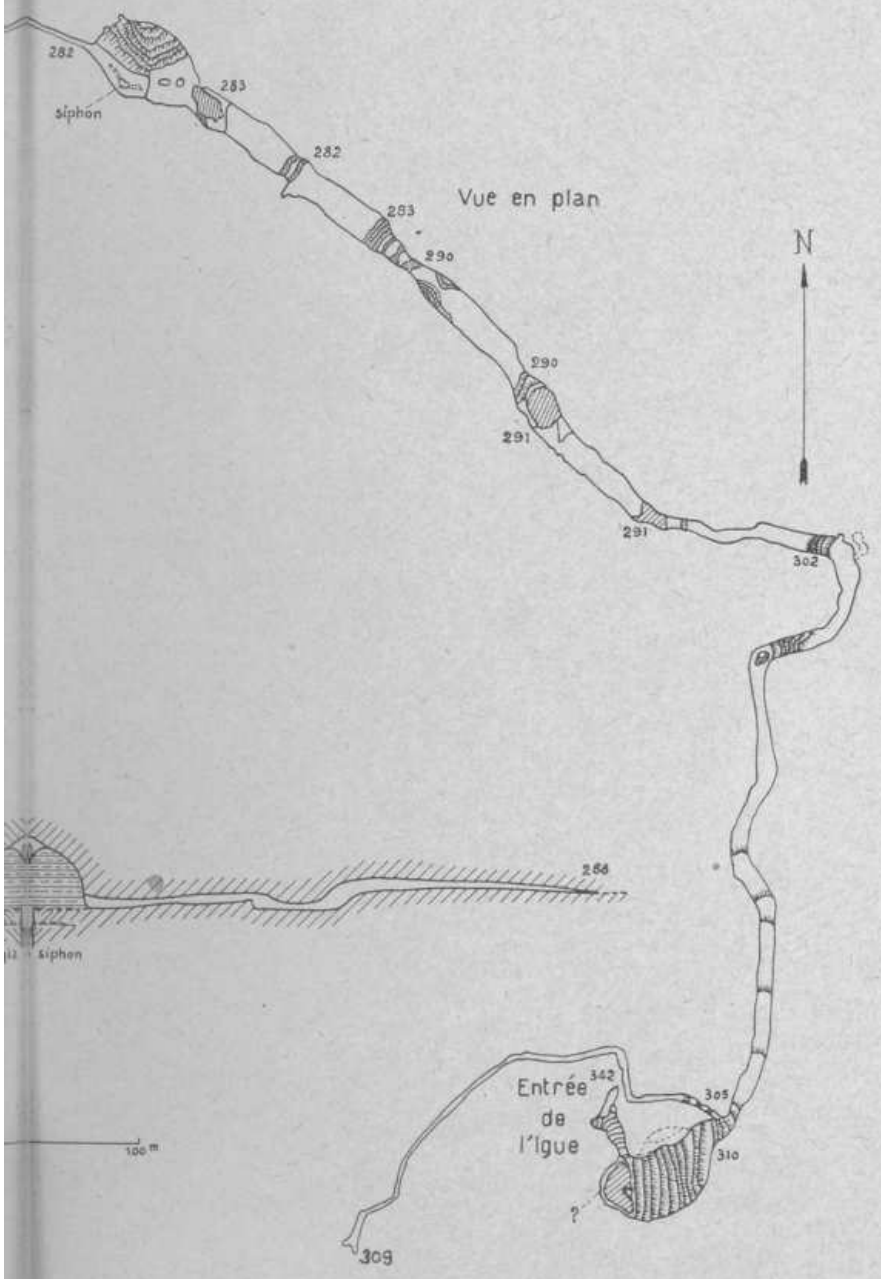
Vue en plan
N
282
283
siphon
282
283
290
290
291
291
302
286
siphon
Entrée
de
l'igue
342
305
310
?
309
100 m

Igue de Toulze

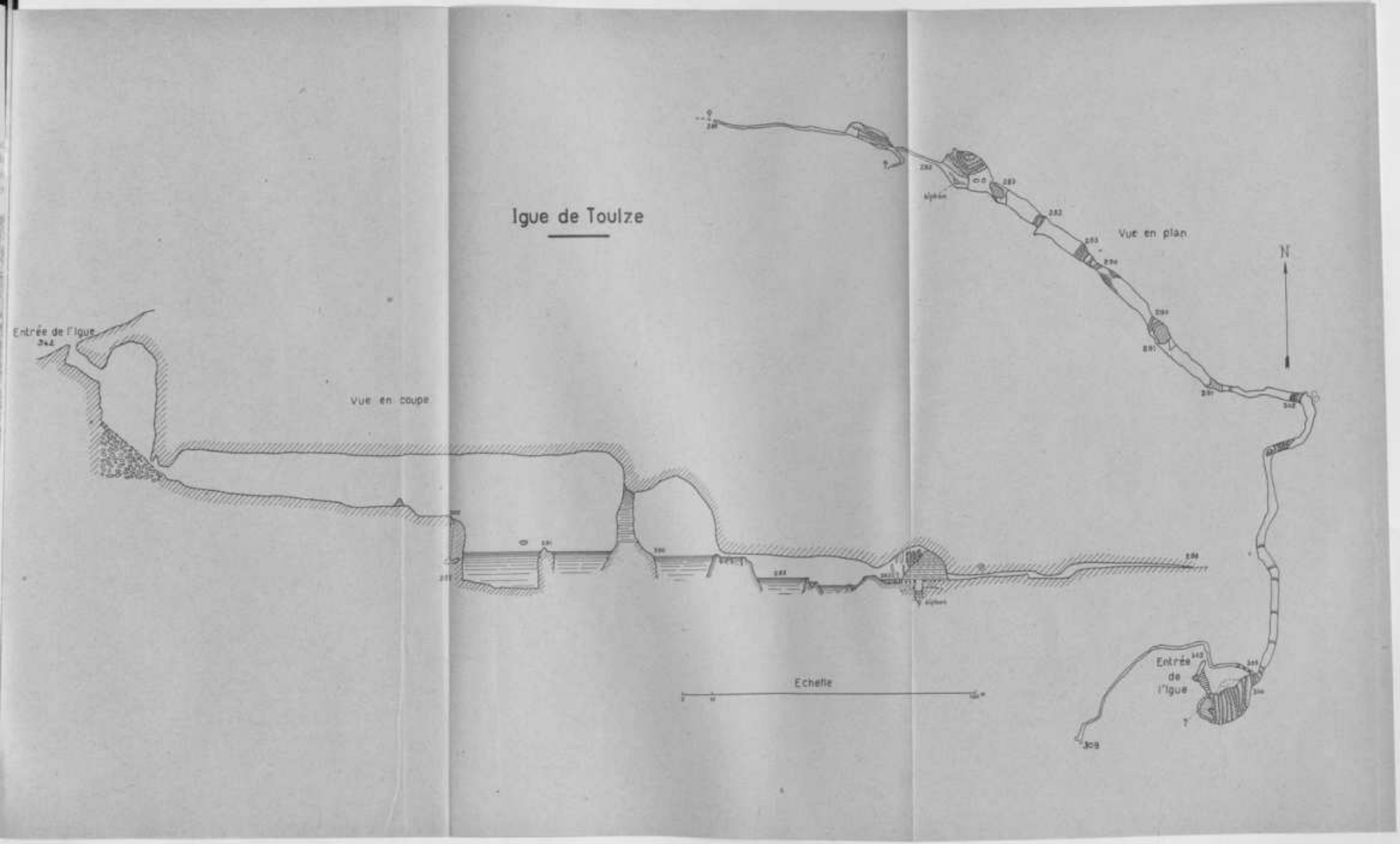

ticularité d'être strictement dans le prolongement du méandre Nord-Sud du Lot sur lequel est situé Cadrieu.

D'après un premier examen il apparait que ce thalweg se trouve à l'extrémité sud-ouest d'une chaine presqu'ininterrompue de lambeaux de sidérolithique que l'on peut suivre au pied de la cote 321, dans le bois de pech Peyrou (où se trouve la grotte du même nom) (1) puis au pied de la cote 320 sous Puy Clavel, jusqu'à Carayac (fig. 1).

Dans la partie nord du thalweg, en direction de cette chaine de sidérolithique se remarquent une dépression et l'entrée d'une igue actuellement bouchée.

Le fond du thalweg (cote 280) présente deux points d'affleurement d'eau indiqués par la présence de peupliers.

Enfin, sur le flanc est de la vallée sèche s'ouvre à la cote 310 l'igue de Toulze (1).

L'entrée se trouve dans les calcaires sublithographiques J 2-1 qui recouvrent les calcaires J 1-III du bathonien. C'est un ancien point d'absorption de l'affluent du Lot qui a creusé le thalweg ; on distingue très bien sur les parois le sens à peu près Nord-Sud du courant d'eau à l'entrée. Cet aven d'absorption débouche presqu'aussitôt dans un grand puits en partie remblayé par un immense talus d'éboulis. Au pied de celui-ci partent deux galeries, l'une vers le Nord, l'autre vers l'ouest (fig. 2).

La galerie ouest se détache de la galerie principale et descend d'abord légèrement jusqu'à un point bas formant souvent siphon puis se relève ensuite jusqu'à un carrefour en sifflet où se rejoignent deux diverticules bouchés par des concrétions. Cette galerie ouest est aussi un captage souterrain fossile de l'ancien cours d'eau aérien. Les cristaux de calcite, assez individualisés, qui couvrent entièrement les parois indiquent que depuis fort longtemps la galerie ne reçoit que quelques eaux d'infiltration.

Le croquis ci-joint donne toutes indications utiles en ce qui concerne la galerie Nord qui assurait autrefois l'évacuation des eaux absorbées par la galerie ouest et par l'igue.

Une série de barrages stalagmitiques partagent le tronçon aval de la galerie en une succession de lacs. L'un de ces barrages est même

(1) Il s'agit d'une goule d'apsortion fossile recoupant un aven et une galerie ; près de l'entrée, dans une galerie inférieure on remarque un remplissage secondaire par une brèche ossifère argileuse.

(2) L'altitude de 342 m. portée sur le plan n° 2, mesurée à l'altimètre barométrique un jour de pression instable est trop forte de 32 m. ainsi que toutes les autres cotes.

relié à la voûte par une formidable coulée de calcite. L'évacuation de l'eau se fait par un puits siphonnant perçant le sol stalagmitique de la salle qui termine la série des lacs.

Au delà de cette salle la caverne se prolonge par une galerie sèche sans concrétions, affluent fossile venant aboutir à la salle du siphon. Cette galerie (qui pourrait bien être en rapport avec l'igue nord du thalweg) montre très nettement que le ruisseau qui la parcourait a subi des phases de remblayage et de recreusement au sujet desquelles nous reviendrons tout à l'heure.

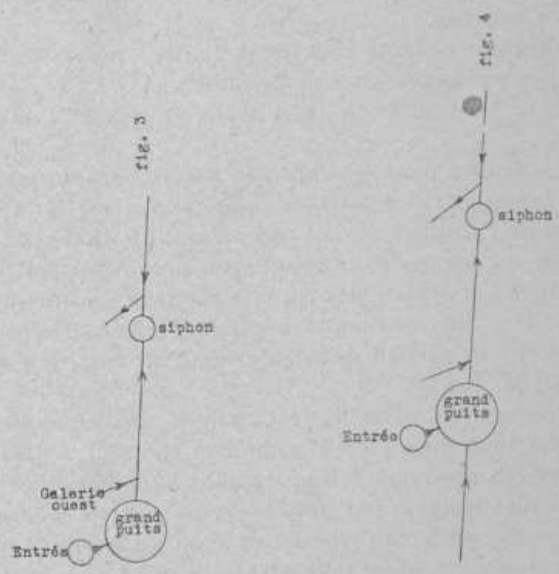

La circulation souterraine fossile de Toulze, telle qu'elle résulte d'observations directes, peut être figurée par le schéma n° 3.

Cependant lorsqu'on examine la disposition du grand puits on est tenté de penser, sans que l'on en ait la preuve, qu'il représente un effondrement de la voûte d'un ancien cours d'eau souterrain dont la galerie amont serait masquée par l'éboulis, conformément au schéma n° 4 ; les dimensions de la galerie nord sembleraient confirmer ce point de vue. Mais alors d'où viendrait cette galerie amont si proche de la vallée du Lot : s'agirait-il d'un affluent que des méandres souterrains auraient à ce point rapproché du Lot ou d'une ancienne perte du Lot lui-même ? Pour le moment, rien ne permet de conclure. Il faudrait rechercher les cavités de la partie supérieure des falaises du Lot entre Cadrieu et Montbrun et étudier le pendage des couches.

Ce n'est pas là le seul point d'interrogation que pose Toulze.

En 1908, lorsque M. Pradels visita cette igue, il fut arrêté par une nappe d'eau dans le puits de la cote 302 de mon croquis. En août 1932 je trouvai l'eau à peu près au niveau figuré sur ce croquis. En août 1933 je pus prendre pied au fond du puits, sur un socle d'environ 2 mètres carrés d'argile mouvante et poursuivre à la nage jusqu'au pied de la cote 291 ; au plus profond il me parût y avoir 2 mètres d'eau ; une sorte de poche dans la paroi « est », au pied de la cote 302, pourrait être une tête de siphon. En septembre 1934 l'eau recouvrait tout le fond mais restait néanmoins à 5 mètres environ en-dessous de la cote de 1932. En septembre 1935 j'ai retrouvé l'eau au niveau de 1932.

Ces différences de niveau sont fort curieuses dans un cours d'eau à peu près dépourvu de courant. Il faut y ajouter le fait suivant : les parois du puits en question sont très concrétionnées ; on y distingue très nettement le niveau maximum de l'eau qui est celui du seuil de cote 291. En dessous de ce point les concrétions sont plus ou moins décomposées et cela d'autant plus que l'on descend. Au fond du puits elles sont complètement décalcifiées et bien qu'elles conservent leur forme normale elles ont un aspect terreux et cèdent sous la pression du doigt.

En 1933, cette constatation, jointe à celle de la variation considérable de niveau observée, m'avait conduit à supposer que le fond du puits s'était bouché accidentellement, que l'eau s'était accumulée pendant longtemps derrière ce barrage, et, que pendant l'hiver 1932/33, celui-ci avait cédé. Cette opinion me parut confirmée par l'existence d'un niveau très bas en 1934. Mais l'exploration de 1935, en me montrant l'eau au niveau de 1932 et surtout la constitution des barrages successifs m'amenèrent à douter de l'opportunité de cette interprétation.

Les derniers lacs présentent également des preuves d'ennoyages périodiques mais d'amplitude bien moins grande.

Le siphon terminal est entièrement concrétionné et son diamètre actuel de 1 mètre environ doit être sensiblement moindre que son diamètre initial ; ces concrétions sont à relief très accusé et très dures.

Au delà de la salle du siphon il n'y a plus de traces de concrétion ; la galerie est presque comblée par des matériaux de transport, secs, assez corrodés, avec des traces de recreusement postérieur, mais tout cela très ancien.

De l'ensemble de ces constatations je fus amené à me demander si,

dans l'hypothèse figurée sur le schéma de circulation n° 4, il n'existerait pas un courant d'eau vivant, dérivé par l'obstruction de la salle du puits d'entrée et dont les variations de niveau en fonction des pluies, derrière une série de resserrements, expliqueraient les variations de niveau constatées (1).

Des expériences de radiesthésie semblent confirmer cette manière de voir, mais il serait encore prématuré de conclure.

Je terminerai par une appréciation de l'âge de l'igue de Toulze.

Bien souvent aucun indice ne permet de fixer au gouffre un âge, même approximatif, et c'est d'ailleurs un côté de la spéléologie que l'on a trop souvent tendance à négliger. Dans le cas actuel voici ce que l'on peut dire.

Le seul aspect des galeries indique une fossilisation très avancée pouvant faire admettre un âge très ancien et à cette indication sommaire s'en ajoutent d'autres plus caractéristiques. L'ouverture de l'igue est à une trentaine de mètres au-dessus du fond du thalweg. Le captage par l'igue est donc très antérieur à la fin de creusement du thalweg, lequel remonte lui-même à des temps très reculés comme l'indique sa position à 134 mètres au-dessus du cours actuel du Lot. On peut remarquer en passant que la proportion d'eau soutirée à l'affluent du Lot par les fissures du sol a été en augmentant avec le temps pour finir par un captage total que souligne le léger seuil qui ferme le thalweg en direction du Lot. Enfin le rapport de ce thalweg avec les chaînes de sidérolithique venant de Carayac et s'échelonnant de 365 à 320 mètres d'altitude semblerait indiquer que le creusement de Toulze pourrait être d'âge oligocène, ce qui cadre tout à fait avec l'opinion générale qui situe à cette époque géologique le début du creusement des principales vallées de la région. De nouvelles précisions pourraient être obtenues à ce sujet en suivant de près les dépôts de transport à la surface du causse, en recherchant les cavités et les terrasses le long des falaises du Lot entre Montbrun et Lendenouzoux (malgré la présence du ravin de Gentou) et enfin en étudiant les alluvions recreusées de la galerie termiale de l'igue. Il y a là tout un programme d'excursions géologiques sur ce magnifique causse de Montbrun que je signale à ceux que la question intéresse.

(1) Ceci suppose qu'il y ait communication entre le ruisseau vivant et la galerie Nord de l'igue par des fissures de la roche encaissante ou des siphons ; ce serait là une particularité qui se rencontre fréquemment dans les calcaires de cet âge.

Grottes de Malherbe près St-Chels (fig. 5)

Ces grottes sont au nombre de trois ; elles s'ouvrent au flanc du ravin qui coupe le causse de St-Chels au sud du hameau des Pezets, dans les calcaires sublithographiques J 2/1 de la feuille de Gourdon. Ce sont d'anciennes goules d'absorption qui ont drainé autrefois les eaux du torrent dont le lit était sensiblement à leur niveau.

Deux des grottes sont bouchées non loin de l'entrée ; seule la der-

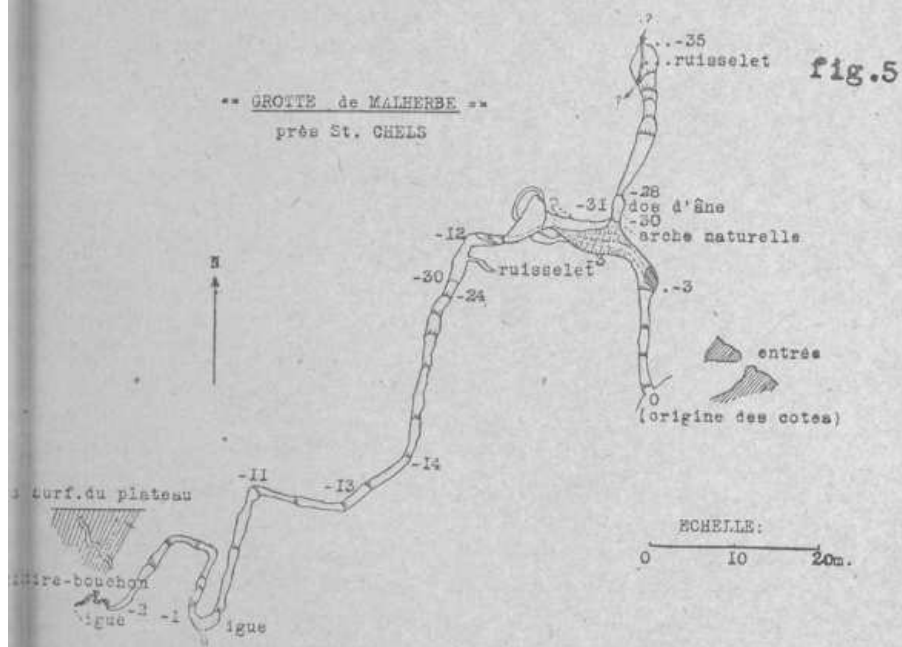

nière mérite de retenir l'attention ; elle se compose essentiellement de trois parties : le couloir d'entrée d'une vingtaine de mètres de long, ancien collecteur des eaux du torrent. Une galerie d'une trentaine de mètres dirigée exactement nord-sud. Une longue galerie de 120 mètres environ qui a servi de collecteur des eaux percolées à la surface du causse par plusieurs igues actuellement bouchées mais qui nous ont conduits à 2 ou 3 mètres seulement de la surface du plateau.

Ces trois galeries, disposées en étoile, dont les directions moyennes sont environ à 120° les unes des autres, aboutissent sensiblement au même point mais à des côtes différentes.

Les galeries inférieures, les plus importantes, ont servi, postérieurement au concrétionnement de leurs parois, de collecteurs des eaux de pluie du causse et elles sont encombrées par l'abondance de l'argile de décalcification.

A noter en certains points la présence de bancs de grès. Ces grès affleureraient en certains points du ravin des Pezets et auraient même fait autrefois l'objet d'une exploitation locale de pierres de foyer.

Deux ruisselets coulent encore au fond de la grotte (température de l'eau 10°5 ; air 13°5) ; rien ne permet de dire qu'ils peuvent avoir quelque rapport avec les fontaines de Lestang ou de Thérondel.

Le développement total de la grotte est d'environ 170 mètres.

2° CAUSSE DE GRAMAT

Les recherches dans le causse de Gramat, depuis 1930, ont été assez nombreuses. Aucunes d'elles n'a, à ma connaissance, abouti à une découverte importante ; cependant certains résultats intéressants ont été acquis et en particulier certaines explorations anciennes ont été complétées, ce qui a permis de lever le doute qui subsistait encore sur l'importance de certains gouffres.

Igue de l'Aussure près de Caniac

Cet abîme avait été sondé par M. Martel en 1893, puis visité partiellement en 1903 par l'équipe A. Viré, E. Giraud, R. Pons et L. Bel. L'exploration complète fut effectuée en 1931 par M. R. de Joly, Président du Spéléo-Club de France, M. Gèze et moi-même.

Cet aven se présente comme un gigantesque tube en hélice d'un pas de 120 mètres environ et d'un diamètre correspondant à peu près à celui d'une gare de métropolitain parisien. A 165 mètres de profondeur, le puits est fermé à toute exploration par une nappe d'eau : au sondage, la profondeur est de 19 mètres ; il est impossible de déterminer *à priori* si ce chiffre correspond au fond de l'igue ou à un simple palier. De toute façon, il donne une profondeur minima de 184 mètres pour ce gouffre, c'est-à-dire la plus grande rencontrée sous le causse de Gramat. La région de la Braunhie, où se trouve l'Aussure, est d'ailleurs celle qui présente les gouffres les plus profonds du Lot. L'Igue Jourde, 155 mètres ; Igue de Roche percée ou du pech de Montfouilloux, 120 mètres (fig. 5 *bis*).

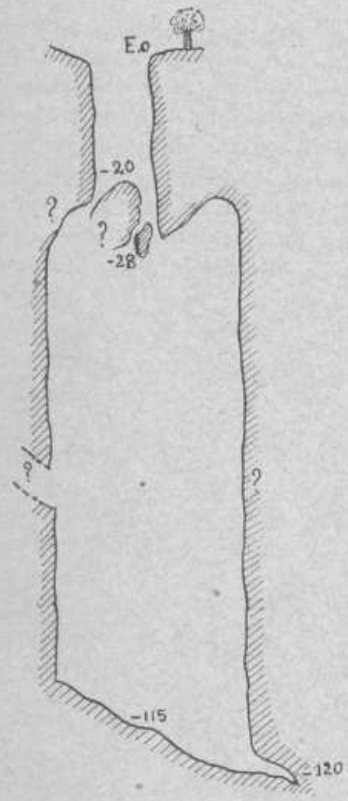

Coupe verticale

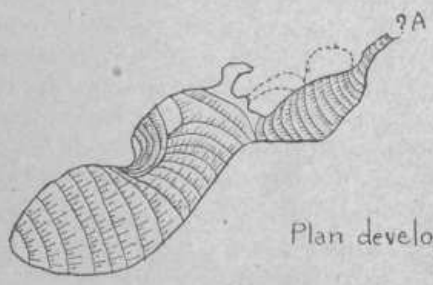

Plan developpé du fond

fig. 5 bis

Grotte de Ste-Eulalie (fig. 6)

La grotte de Ste-Eulalie est située sur la rive droite du Célé, entre Corn et Espagnac. Elle donne sur la vallée par deux ouvertures : l'une « o » débouche sous un vaste abri sous roche au niveau du G.C. 41 ; l'autre « p » se trouve quelques mètres plus haut à flanc de coteau. L'une et l'autre semblent être dans les calcaires compacts de la partie supérieure du Bajocien. La galerie supérieure « p », ancien évent du ruisseau, communique avec la galerie inférieure « o » par plusieurs puits siphons. La galerie supérieure n'est plus

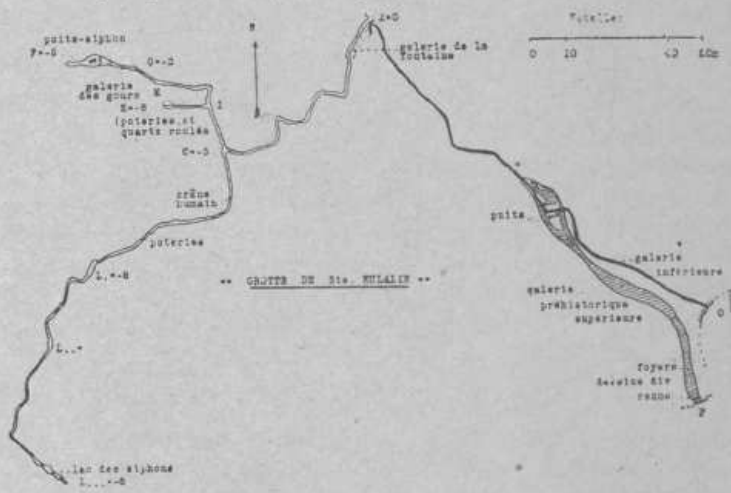

fig. 6

jamais atteinte par l'eau ; la galerie inférieure joue encore parfois le rôle de trop-plein en période de très forte crue de la « fontaine ».

La grotte de Ste-Eulalie a été visitée en 1897 par G. Pradines et L. Armand (1) ; plus récemment, en 1920, M. l'abbé Lemozi a effectué une série de fouilles fructueuses dont il sera question plus loin. Au cours d'une de ces visites, M. l'abbé Lemozi a remarqué, dans la galerie supérieure AC, au-dessus de la fontaine, des ossements humains et il m'a demandé de poursuivre l'exploration de cette galerie afin d'essayer de déterminer la provenance de ces ossements.

Le plan ci-joint donne le résultat topographique de l'exploration qui appelle les remarques suivantes :

« La fontaine » de Ste-Eulalie est une tête de siphon (impénétrable lors de l'exploration du 28-8-33, malgré la sécheresse exceptionnelle).

(1) *France ignorée*, t. II, p. 92.

La galerie supérieure AC passe à plusieurs reprises au-dessus de la galerie d'alimentation de la fontaine, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par sondage acoustique. Elle s'abaisse de A en C où elle recoupe, à angle droit, une nouvelle galerie, lit normal du ruisseau qui s'écoule vers le sud. Après les lacs L_1 et L_2, le lac L_3 a été un obstacle infranchissable, même en scaphandre, en raison de l'exiguïté du dernier siphon.

Vers l'amont, les galeries IK et IGF aboutissent à des puits du pied de chacun desquels part une galerie siphonnante impénétrable.

La galerie IK présente des signes remarquables de corrosion et surtout d'érosion. Le mur est littéralement déchiqueté et les épontes sont alvéolées et polies ; de nombreux galets de quartz roulés témoignent de la violence avec laquelle l'eau s'échappe du puits K en période normale et ce n'est qu'à l'extrême sécheresse de l'été 1933 qu'est due la possibilité d'avoir pu pousser l'exploration jusque-là. La galerie IGF ne présente pas de trace d'érosion récente et on n'y trouve pas de galets roulés ; elle s'élève 2 mètres plus haut que la galerie K, mais la côte du plan d'eau est la même pour les deux puits.

Il résulte, de ces différentes constatations, que l'alimentation normale se fait par le puits K et peut atteindre, du fait des mises en charge, une violence considérable. Le puits F est, soit un affluent plus paisible du ruisseau, soit un trop-plein du puits K.

L'écoulement des eaux se fait normalement vers le sud et il faut voir l'aboutissement du ruisseau dans une des résurgences qui alimentent le Célé entre Ste-Eulalie et Espagnac. La galerie CA est parfois parcourue par les eaux et sert de trop-plein ; elle est, de ce fait, encombrée d'argile boueuse. Quant à la « Fontaine », on peut admettre, après examen des côtes de niveau, qu'elle est alimentée directement par le réseau sur lequel donnent les puits siphons.

Crânes et ossements humains ; débris de poterie (1)

L'étude des conditions de gisement des crânes et ossements humains concorde avec les résultats mentionnés plus haut.

Tout le long de la galerie AC, des ossements humains sans

(1) Toute la partie préhistorique de la présente note est tirée du journal de fouilles de l'abbé Lemozi, curé doyen à Cabrerets, que je ne saurais assez remercier pour toutes les précieuses indications qu'il m'a données non seulement sur Ste-Eulalie mais sur bien des cavernes de la région..

connexion sont épars dans la boue argileuse ; on trouve aussi quelques débris de poteries lustrées noires.

Dans la galerie CL, j'ai trouvé un crâne humain et quelques débris de poterie.

Dans la galerie IK, de nombreux débris de poterie étaient encastrés et fortement coincés dans les alvéoles déchiquetées du mur. Par contre, la galerie IGF ne nous a pas révélé de semblables débris, bien que les gours successifs qui s'y trouvent aient été une circonstance favorable.

La morphologie des crânes et ossements trouvés ne permet pas de les distinguer de ceux des races contemporaines. La présence de poterie noire fait penser qu'il peut s'agir de débris provenant d'un tumulus gaulois situé sur le causse, en amont, au-dessus du ruisseau alimentant le puits KM. L'abbé Lemozi estime que ces poteries sont à rapprocher de celles que l'on trouve dans les tumuli de l'âge du fer (Halstatt ou plutôt la Tène).

Découvertes préhistoriques de la galerie supérieure

En septembre 1920, M. l'abbé Lemozi, accompagné de MM. Andral, Géneau et Moulène, découvrit, dans la galerie supérieure, un certain nombre de dessins sur parois fort intéressants.

Le plus remarquable représente un renne. Ce dessin était presque entièrement caché par une sorte de chape stalagmitique et une brèche ossifère dans laquelle se trouvaient des silex magdaléniens ; cette circonstance donne, *à priori*, à ce dessin, un caractère d'authenticité irréfutable.

Dans la même galerie, M. l'abbé Lemozi découvrit deux autres très beaux rennes, l'un au galop, l'autre bondissant, un petit équidé et un groupe d'animaux enchevêtrés.

Parmi les objets trouvés, nous citerons : quartz taillés, plusieurs harpons en bois de renne et une sagaie très fine, caractéristique du magdalénien supérieur.

Découvertes archéologiques dans la galerie inférieure

En octobre 1920, M. l'abbé Lemozi, accompagné de M. Grillon, Préfet du Lot, et de M. Dou, fit une fouille de la fontaine dont voici les principaux résultats :

Le fond de la fontaine est constitué par un revêtement calcaire qui recouvre un sol formé d'un mélange de sable, charbon et matières végétales décomposées. A 60 cm. de profondeur, M. l'abbé

Lemozi trouva des tessons de poterie noirâtres et un maxillaire humain supérieur, partie gauche, qui semble avoir été brisé de force ; les dents sont intactes. A proximité, se trouvait une lame en fer de 12 cm., très oxydée, recouverte de concrétions et qui semblerait pouvoir être rapportée à l'industrie halstattienne.

Enfin, sous le vaste abri sous roche qui sert de portail à la grotte, M. l'abbé Lemozi a mis à jour un beau sarcophage mérovingien contenant des ossements appartenant à plusieurs squelettes.

La Grotte de Ste-Eulalie sanctuaire

La grotte de Ste-Eulalie fait encore de nos jours l'objet d'un culte superstitieux ; des enfants gravement malades, ou réputés incurables, y sont conduits de fort loin pour être baignés dans l'eau froide de la fontaine. L'opération se fait suivant un rite traditionnel dont je retiendrai seulement qu'il comporte le dépôt d'un ex-voto dans la fontaine. Les témoins des différents âges trouvés au cours des fouilles sembleraient indiquer qu'il s'agit d'un rite fort ancien, probablement dérivé du culte des fontaines.

Igue des Combettes

L'igue des Combettes a été explorée par M. Martel, accompagné de MM. Brisse, Pons, Rupin, Armand, le 4-6-1892 et le compte rendu complet de l'exploration figure dans « les Abîmes », p. 321.

Dans la *France ignorée*, T. II, M. Martel attirait l'attention sur le fait qu'il serait intéressant de se rendre compte si, à la fin d'une période de sécheresse, les siphons amont et aval ne se trouveraient pas désamorcés. Aussi, l'été 1933 ayant été particulièrement sec, j'ai repris l'exploration des Combettes le 21-8-1933.

Voici l'essentiel des constatations faites au cours de cette nouvelle visite :

Siphon amont : désamorcé avec plan d'eau à quelques centimètres seulement en-dessous de la voûte qui comporte plusieurs nervures longitudinales affleurant l'eau. Vers l'amont, à quelques mètres, la voûte plonge brusquement et, à 1 m. 50 sous le plan d'eau, s'ouvre un tunnel sensiblement circulaire, impénétrable.

A noter que ce point du ruisseau se prêterait particulièrement à l'établissement d'une prise d'eau si on voulait relever l'eau des Combettes à la surface du Causse.

Siphon aval : désamorcé, mais il se prolonge par une fissure horizontale de 0 m. 04 × 0,60 environ. Le sol, formé de galets concré-

tionnés, est très dur et il serait illusoire de vouloir tenter une désobstruction de ce côté. La section très faible de ce point d'écoulement explique les mises en charge formidables dont on voit partout des traces.

Avens portés sur le plan de M. Martel, à la hauteur de la coupe VII. L'un d'eux devient immédiatement impénétrable ; l'autre conduit à une petite galerie par laquelle, en période de pluie, passe un affluent du ruisseau principal. Au bout d'une quinzaine de mètres, les parois se resserrent et ne permettent plus le passage.

Gouffre de Réveillon

M. R. de Joly a visité en 1935 ce gouffre dont l'entrée est bien connue des touristes du Lot. Je reproduits textuellement les notes du Président du Spéléo-Club de France :

« Le Réveillon (Com. d'Alvignac, alt. 380 m.) :

« Cette caverne, que M. E.-A. Martel explora autrefois, reçoit les « eaux d'un ruisseau venant d'Alvignac et se dirigeant vers le plan « de base : la Dordogne, après un long parcours souterrain, pour « vraisemblablement ressortir au Limon, près de cette rivière. Le « pendage du Bathonien est S.E.-N.W., suivant un angle de 30° environ que suit la galerie au début, à 60 mètres sous l'ouverture.

« Nous avons pu passer quatre étroitures où le gravier vient « presque tangenter le plafond, la première est à — 95, la seconde à « la même profondeur, malgré une dénivellation nous ayant con- « duit à — 100 entre temps, la troisième à — 128 et la quatrième « à — 140. Partout des bois flottés, même au plafond, et les traces « d'une érosion intense prouvant la force du courant et des pres- « sions pendant les crues. Le parcours est une succession de mon- « tées et de descentes où des « laisses » dans les points hauts « montrent bien que l'eau occupe tout le passage. La température « de l'eau de ces flaques est de 10°7 pour 12°5 dans l'air. Une « grande diaclase N-S, où nous avons pu constater une différence « de niveau de 20 mètres se rencontre à environ 300 mètres de « l'entrée. Notre exploration s'arrêta à un gros bouchon composé « de galets de fort diamètre coincés par la pression et impossibles « à déloger. Entre eux, l'eau trouve de nombreux passages, mais « aucun n'est pénétrable. Nous estimons à 400 mètres le parcours « fait dans cette caverne. Il y a lieu de noter que le ruisseau qui « parcourt la grotte se perd et se retrouve une fois. Cela indique « que l'eau se fraye actuellement un nouveau passage en profon- « deur, ne reprenant son cours pénétrable que pendant les orages. »

Igue de St-Sol

Je reproduis encore textuellement les notes rédigées par M. de Joly, à la suite de sa visite de 1935 :

IGUE DE ST-SOL (COM. DE LACAVE) (ALT. 220 M.)

« Explorée en 1902 par M. A. Viré, ce dernier nous demanda d'y « redescendre pour voir si aucune modification n'était survenue « depuis et aussi pour vérifier si une galerie trouvée de la surface « radiesthésiquement n'existait pas. Celle-ci devait faire rejoindre « la galerie principale de St-Sol avec la grotte de Lacave.

« On ne peut mettre en doute que St-Sol ne fasse partie du « réseau hydrologique de Lacave et, après notre visite, nous pen- « sons que c'est par cette galerie de 500 mètres de long que l'eau « arrivait vers la grotte actuellement visitée, où les traces d'éro- « sion sont encore si fraîches.

« Il faut remarquer que l'ensemble de ces cavités se trouvent « actuellement sous la colline située au SW d'un thalweg parallèle « allant, lui aussi, vers la Dordogne.

« Richement décorée, cette grotte est intéressante, son point bas « est à — 80 sous la bouche, effondrements et coulées bouchent en « amont le couloir qui se dirigeait vers les percolations. En aval, « c'est l'argile qui obstrue le passage. C'est vers cette extrémité et « en direction de Lacave que nous avons découvert un petit pas- « sage donnant dans une salle nouvelle d'où part un couloir « malheureusement obstrué par l'argile, et allant vers l'W. Il cor- « respond bien à la constatation radiesthésique.

« La décomposition de la roche est intense, d'où les grandes « quantités d'argile que l'on rencontre partout. Vers le lieu dit « le « Baptistère », nous avons trouvé une salle nouvelle où des masses « importantes de glaise font un remplissage de plusieurs mètres. « Sur le pourtour, on remarque des canalicules par lesquels s'échap- « pent les eaux d'infiltration. Une brèche cimentée s'observe vers « l'entrée, ce qui indique les remaniements subis par la caverne. « Par une fissure, nous avons pu pénétrer dans un aven montant « contenant des concrétions pédonculées. Temp. : eau 12°6, air : « 13°6. »

J'ajouterai que je suis moi-même descendu à St-Sol en octobre 1935 avec l'aimable autorisation de M. Viré. Je suis heureux de pouvoir dire que cette igue reste, même après les découvertes faites depuis 30 ans, une des belles choses qui peuvent être vues sous terre et je souhaite vivement que la communication entre Lacave et

St-Sol puisse être réalisée le plus tôt possible. Les touristes auront alors la possibilité de voir, en une seule visite, un ensemble de curiosités naturelles tout à fait exceptionnel.

Igue de Caillon (fig. 7)

L'igue de Caillon s'ouvre dans les calcaires sublithographiques J_{2-3}, au flanc Est de la vallée sèche de Terres basses, près de Floirac. C'est un ancien point d'absorption du ruisseau qui creusa le thalweg. La grande galerie sèche en pente accentuée, qui part du

IGUE de CAILLON

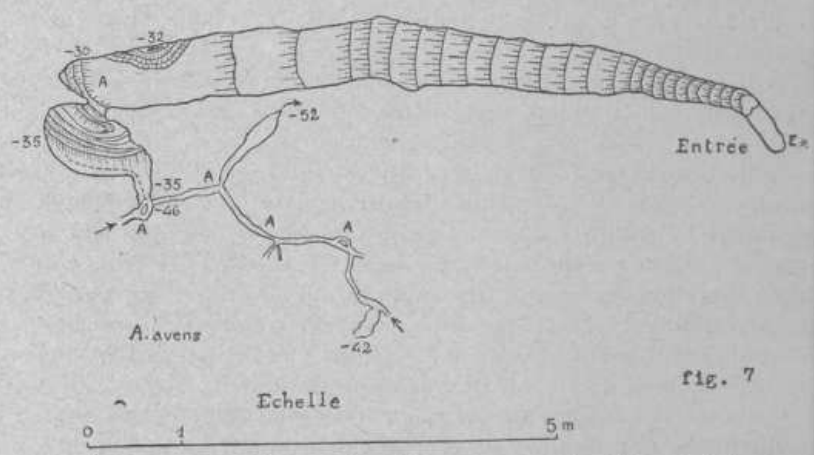

fig. 7

puits d'entrée, ne présente rien de remarquable. Elle s'achève par un effondrement des strates du toit dû sans doute à un aven A.

Mais en rampant sous ces strates effondrées, on arrive à un nouvel aven A qui met en communication les galeries fossiles avec un réseau souterrain de cote inférieure en pleine activité. Nous avons pu reconnaître en partie deux galeries d'alimentation et une galerie aval. Au moment de notre exploration, les eaux étaient très hautes et nous avons été arrêtés rapidement par des siphons. Après une période de sécheresse, il sera sans doute possible d'aller plus loin. Quoi qu'il en soit, il nous est apparu que nous avions affaire au ruisseau souterrain alimentant la prise d'eau de Floirac. En explorant le thalweg aux environs de la cote correspondant au niveau du réseau souterrain reconnu, nous avons trouvé, par ordre de cotes

décroissantes : *a*) un évent, fossile, du moins en temps normal, pénétrable seulement sur 2 mètres environ ; *b*) un point d'arrivée d'eau presque fossile marquant la fin de la partie remblayée du thalweg ; *c*) dans le fond du thalweg, une sorte de cuvette creusée dans la terre dont le fond est constitué par des galets roulés et qui, manifestement, émet encore de l'eau en périodes de crues ; *d*) 10 mètres plus bas, la prise d'eau.

En aval de la prise d'eau, le ruisseau est intéressant à suivre car on peut y voir en miniature, creusées dans les couches tendres du lias supérieur, tout un ensemble de pertes et de résurgences tout à fait caractéristiques.

Cette igue est instructive à plusieurs points de vue.

Elle met en évidence une fois de plus le captage des eaux de surface par les fissures du sol, l'enfouissement progressif des réseaux de circulation et la diminution de l'importance des eaux souterraines des causses. Enfin, elle montre, d'une manière particulièrement frappante, le danger de jeter les animaux morts dans les avens, pratique d'ailleurs interdite par la loi du 15 février 1902. Nous avons, en effet, trouvé des os de mouton au bord de l'aven donnant sur le ruisseau, amenés là sans doute depuis la galerie sèche par quelque animal. Bien que l'ouverture de l'igue ne donne pas directement sur le cours d'eau, on voit, par cet exemple, que des débris organiques susceptibles de contaminer les eaux peuvent parfaitement être transportés depuis le point de chute jusqu'au ruisseau.

***

Je n'ai fait que résumer ce qui m'a paru le plus intéressant parmi les résultats des explorations souterraines depuis 5 ans, en laissant systématiquement de côté les résultats des recherches d'ordre purement préhistorique.

Le nombre des gouffres visités approche la centaine et on peut se rendre compte par là combien il est rare qu'un abîme se révèle réellement intéressant au point de vue touristique.

Sur toutes les explorations faites depuis 5 ans, une seule, celle de l'igue de Toulze, a révélé une réelle curiosité souterraine méritant d'être aménagée, si toutefois les frais correspondants ne sont pas trop élevés.

Les jeunes spéléologues ne devront donc pas aborder ce genre de recherches avec l'espoir de trouver rapidement quelque « nouveau Padirac » ; leurs explorations seront surtout intéressantes

dans la mesure où ils pourront recueillir des éléments permettant de fixer un âge aux cavernes visitées, de noter des particularités géologiques ou hydrologiques locales, d'établir la correspondance d'un aven avec une source ou une prise d'eau en vue de la protection des eaux potables.

Bien que nos causses aient été déjà très activement prospectés, il y a encore certainement d'intéressantes recherches à faire dans ce sens, non seulement dans les gouffres nouveaux, mais même dans certains de ceux qui ont déjà été visités.

G. de Lavaur de Laboisse.

HISTOIRE DE LA CHARTREUSE DE CAHORS

PAR

DOM BRUNO MALVESIN

(suite)

LIVRE CINQUIEME

Sainteté des Religieux de la Chartreuse de Caors (1)

Lorsque Gasbert, Archevêque d'Arles et camérier du Pape Jean 22, écrivit à notre très Révérend Père D. Aymon (2) par ordre de Sa Sainteté, il luy demanda expressément, qu'il eût un grand soin que les religieux qu'il envoyeroit à Caors pour être les premiers habitans de la Chartreuse que ce Pape avoit fait bâtir, fussent tous des gens choisis et des personnes prudentes, sages et d'un grand exemple : *Sintque praesertim nunc in principio quamplurimum necessarii boni fratres, providi et prudentes, maxime ille qui deputabitur pro Priore in loco praedicto.* Et ce prélat, ne se contentant pas d'avoir recommandé cela une fois dans sa lettre à notre Général, il le luy répéta une seconde fois en des termes encore plus forts : *Vobis de conscientia ipsius Domini nostri Papae scribimus, quatenus aliquem fratrem virum utique providum et prudentem, et duodecim fratres alios bonos, idoneos et honestos procuretis* (3).

Nous avons déjà vu, au commencement de cette histoire, que le très R^d Père D. Aymon fit son possible pour seconder les intentions du Pape. Et ce Général ne fut pas trompé dans le choix qu'il fit du Prieur et des religieux qu'il envoya à Caors. Les écrivains qui ont composé l'*Histoire du Quercy* ont fait une honorable mention de leur vertu. Jean de Vidal (4), dans son *Abrégé de l'histoire des évêques de Caors*, en parle avec éloge, et met, parmy les personnes illustres en sainteté qui ont fleuri dans ce païs durant le XIVe siècle, le

(1) Les listes des moines auxquels Malvesin consacre une notice ne correspondent pas dans les mss. de Cahors et de Farneta. Mais elles se retrouvent toutes dans ce Livre V ou dans le précédent. Nous nous en tiendrons à la liste du ms. Farneta.

(2) Pour les origines et les débuts de cette fondation, cf. *supra*, Livre I.

(3) « Il est absolument indispensable, surtout au début, que les Frères soient bons, judicieux et prudents, particulièrement celui qui sera désigné pour être le Prieur de ce lieu. » — « Nous vous écrivons toute la pensée de notre Saint Père le Pape, qui veut que vous donniez un Frère vraiment prévoyant et prudent, et douze Frères bons, capables et de sainte vie. »

(4) Jean DE VIDAL. — *Abrégé de l'Histoire des Evesques, Barons et Comtes de Caors...*, 2e édition, à Caors, par Pierre Dalvy, 1664, petit in-8°, pp. 80.

premier Prieur de la Chartreuse de Caors. Les autres religieux qui ont été du depuis dans cette maison n'ont pas dégénéré de la vertu et de la sainteté de leurs prédécesseurs. Mon témoignage seroit peut-être suspect dans cette rencontre, si Guillaume de la Croix, fameux historien qui écrivoit au commencement de ce siècle (1617) n'étoit mon garant, en parlant des Chartreux de Caors dans son livre intitulé *Series et acta Episcoporum Cadurcensium*, page 219 (1); car après avoir décrit fort au long de la manière qu'ils furent fondez dans cette ville, il ajoute que, depuis leur établissement, ils ont toujours vécu avec la même ferveur et la même austérité qu'au commencement : *Certum est, jam trecentos circiter annos ab auspiciis illis tanta constantiae et sanctitatis laude floruisse Caturci cartusiensem Ordinem, ita primaevae illius sanctimoniae inhaesisse vestigiis, ut nihil de vitae severioris rigore imminutum, nihil de severissima silentii atque recessus lege deperditum immutatumque videatur, quasi hic unus Ordo senium nesciat* (2). Le témoignage de ces deux historiens seroit peu de chose, s'il n'étoit appuié de l'aveu général de tout le monde. Tout Caors est témoin et admire continuellement la charité immense des Chartreux de cette ville, lesquels font chaque jour une aumône générale aux pauvres qui se présentent à leur porte, sans que jamais la cherté du bled ait empêché de leur donner un quartier de pain, presque suffisant pour les nourrir tout le jour, sans compter les aumônes secrètes qu'ils font aux pauvres honteux, et à plusieurs communautez religieuses, dont quelques-unes, sans ce secours, auroient eu peine à subsister ces années dernières (3). Il n'y a point de séculier qui ne soit édifié en voyant la

(1) Guillaume DE LACROIX. — *Series et acta episcoporum cadurcensium quotquot hactenus summa cura inveniri possunt.* 3 éditions (Claude Ronssac, 1617, Dalvy, 1621 et 1626).

(2) « Il est certain que, depuis 300 ans environ qu'elle a été implantée à Cahors, la chartreuse a brillé du même éclat de persévérance et de sainteté ; elle s'est maintenue dans la voie de cette sainteté primitive si fidèlement qu'elle n'a rien perdu de la rigueur de son austère discipline, rien perdu de sa règle très sévère de silence et de retraite. Aussi bien un tel ordre ignore-t-il l'usure des années. »

(3) Le ms. Cahors ajoute : « Quand M. de Sevin, évêque de Caors, eut entrepris d'enfermer les pauvres dans l'hôpital, qui ne faisoient que roder par la ville et qui interrompoient par leur importunité ceux qui prioient avec dévotion dans les églises, un poëte faisant l'éloge de ceux qui se signalèrent particulièrement dans cette occasion par leurs soins et par leurs charités, mit les chartreux les premiers, ayant le plus contribué à ce saint ouvrage :

Luceat in primis hic Cartusia donis
Quam videas solitos suppeditare cibos.
Puber eremetico quamvis sit carcere clausa
Stabilis huic oculos relligione fidei
Ut videat miseros quos consoletur egenos
Muneribus, donis nobilitata domus.

« On peut dire que la chartreuse de Caors s'est annoblie et rendue recommandable, et par les dons qu'elle a toujours faits aux pauvres, et par les pré-

ferveur, la modestie et la religiosité avec laquelle ces anges terrestres chantent les louanges de Dieu. Et la solitude a été toujours si exactement gardée dans notre cloître que tout le monde est obligé de dire que c'est un *opera* pour pouvoir parler à un cloîtrier. C'est aussi dans cette retraite que ces grands religieux se sont contentez d'avoir seulement leur créateur et les esprits bienheureux pour spectateurs de toutes leurs actions. C'est à leur seule présence que ces saints solitaires, vivant écartez de la compagnie des gens du siècle, ont versé des torrens de larmes (1) pour se purger des taches que la fragilité humaine nous empêche d'éviter. C'est en leur particulier que ces juges de leurs propres fautes ont fait couler des ruisseaux de sang pour punir et abattre l'insolence de cette chair qui veut s'élever continuellement contre l'esprit. C'est dans leur oratoire que ces hommes célestes, étant détachez de toutes les choses de la terre, ont élevé leur cœur jusques au ciel ; et se sont unis entièrement à Dieu par la ferveur de leurs oraisons.

L'ambition qui règne souvent parmy les moines (2) a été toujours si bannie de la Chartreuse de Caors, que nous lisons dans les cartes de nos chapitres généraux que quantité de profez de cette maison refusoient constamment les premières charges de l'Ordre pour pas-

sents qu'on luy a faits. Ce seul exemple que je mettray icy suffira pour prouver ce que je dis.

« Un riche hânt (habitant) de Caors, appellé Mr Lafon, passant diverses fois devant la porte de la chartreuse et voyant les grandes aumônes qu'on y faisoit aux pauvres, fut si touché de cela qu'il dit en mourant à sa fille unique, mariée avec un grand gentilhomme : Ma fille, en te donnant mon bien, je ne t'ordonne pas, mais je te conseille que si tu viens à mourir sans enfans de faire héritiers les chartreux. Car ces bons religieux ne sont pas les propriétaires de ce qu'ils possèdent, mais seulement les dispensateurs des pauvres. Et cette dame se souvenant de ce que son père luy avoit recommandé, tous ses enfans étant morts 20 ans auparavant son decez, nous donna par son testament cinq cens quartes de bled de rente avec un petit château et d'autres droits seigneuriaux. Aussi en reconnoissance nous faisons plusieurs prières pour elle, comme j'ay marqué dans le troisieme Livre de cette histoire. » Noble Jeanne de Lafon, est-il dit au Livre III, est morte le 21 avril 1642.

En maints endroits, Guillaume Lacoste apporte un témoignage identique en faveur des Chartreux de Cahors ; et la générosité des moines de la Grande Chartreuse est universellement reconnue. Si l'on ignore généralement que *tout* le bénéfice de la fabrication de la fameuse liqueur est réservé aux aumônes, tout le monde sait néanmoins que les austères religieux s'acquittent de ce devoir avec une royale munificence.

(1) Il n'est pas excessif de penser que Dom Bruno se livre à quelques pieuses hyperboles. Ce style-là est fort éloigné de la sobriété cartusienne de tous les temps.

(2) L'auteur exagère. Bien que les Chartreux s'accusent, au *Confiteor*, d'avoir péché *per superbiam*, il est plus conforme à la vérité de dire que l'ambition est fort rare dans les monastères, et que, grâce à Dieu, l'humilité est la vertu monastique par excellence. D. Bruno pense constamment à son Prieur de jadis, D. Lion ; mais la législation du Chapitre général est si parfaite que les abus de cette nature ne peuvent se généraliser. A cet égard, Malvesin est très sujet à caution : sa mauvaise humeur l'entraîne à des généralisations injustes.

ser leur vie dans la sainte retraite et que, si les supérieurs majeurs les obligeoient absolument de les accepter, ils faisoient tout leur possible pour s'en faire démettre au plus tôt. Il s'en trouva même un, l'an 1418, dont l'amour de la solitude et le mépris des offices extérieurs allèrent dans l'excèz, de sorte que, refusant, avec une sorte d'opiniâtreté d'être Prieur de la Chartreuse de Caors, il fut mis en pénitence par le Chapitre général. *Et ordinamus quia quod Guillelmus Guichardi fuit inobediens visitatoribus ad receptionem Prioratus domus Caturci, sit in disciplina generali per sex menses* (1).

Une autre marque que les Chartreux de Caors ont toujours vécu dans une grande sainteté, c'est que leur maison a été comme une pépinière, non seulement pour peupler les autres maisons de la province, mais encore elle a envoyé diverses fois de ses religieux qui étoient des personnes de mérite, en des provinces fort éloignées. Après que notre Ordre se fut remis en possession de la Chartreuse de St-Etienne et de St-Bruno en Calabre (2), dans laquelle notre grand Patriarche finit ses jours et où reposent encore ses sacrées reliques, notre Général, voulant remplir cette maison de religieux exemplaires, y envoya un profez de Caors, appelé D. Jean de Bourgogne, où ce religieux mourut le 5 d'août l'an 1534.

C'est dans les occasions que la vertu se fait connoître. Les Chartreux de Caors la firent aussi paroître avec éclat, lorsque cette ville fut prise et saccagée par les calvinistes. (Caors fut pris le 29 may 1580). Deux frères convers, l'un appelé frère Jean et l'autre frère Bertrand, étant massacrez en haine de notre religion. On perça le corps de l'un de plusieurs coups d'épée, et après qu'on eût fait souffrir à l'autre tout ce que la cruauté pouvoit inspirer, on le jetta dans un puits. Les autres religieux ne furent pas traitez avec guères moins de rigueur, car après que ces hérétiques leur eurent fait

(1) « Nous ordonnons que Guillaume Guichard, qui a désobéi aux visiteurs lorsqu'il fut élu Prieur, sera, six mois durant, soumis à la discipline générale. » Cette peine est définie dans le Statut, I, ch. XXV, n° 15 (édit. 1926, p. 220).

(2) La Chartreuse de *la Torre*, ou de *N.-D. del Eremo*, fut fondée en Calabre (diocèse de Squillace) par saint Bruno (1090), avec les largesses du comte Roger de Calabre. Ce monastère étant devenu trop étroit, le comte Roger fit construire dans le voisinage un nouveau cloître sous le vocable de saint Etienne (1097). C'est dans cette dernière Chartreuse que saint Bruno mourut et fut inhumé. Quelques années plus tard, le relâchement s'introduisit, puis les Cisterciens s'installèrent à Saint-Etienne (1191-1514). Le 27 février 1514, les Chartreux rentrèrent en possession et reconstruisirent la Chartreuse des Saints-Etienne-et-Bruno, qui est aujourd'hui un monastère très florissant. Au Chapitre Général, le prieur a le premier rang après le Général, prieur de Chartreuse.

endurer toutes les indignitez imaginables, ils les sortirent de la Chartreuse, et les mirent prisonniers dans la maison du second archidiacre de l'église cathédrale, appelé M. de Regourd. Ces bons religieux souffrirent ces mauvais traitemens avec une constance admirable, et adorant en tout la providence divine, ils ne restèrent pas de faire l'office divin nuict et jour dans leur prison, comme s'ils eussent été en paix en liberté dans leur église. Un novice même (1) fit les vœux de religion dans cette captivité. Après que les calvinistes furent chassez de Caors (Caors fut délivré le 8 février 1581), et que les Chartreux furent remis dans leur maison, M. de Regourd, archidiacre, eut toujours ensuite une affection particulière pour ce religieux. Il se faisoit plaisir de l'aller voir de tems en tems dans sa solitude, et s'entretenant familièrement avec luy, ce religieux luy disoit quelquefois en riant : MM., quand la Chartreuse de Caors n'aura pas de quoy me nourrir, j'iray à ma maison de profession. Et cet honnête ecclésiastique luy répondoit agréablement : Mon cher Père, vous y serez toujours le bien venu, et je vous promets que je vous feray bonne chère.

C'est icy qu'il faut adorer les ordres secrets de notre prédestination, et dire que ce passage de la Ste-Ecriture se trouve véritable : *Erunt duo in lecto uno, unus eligetur, et alter relinquetur.* (*Lucae*, c. 17 (2). Quand les Huguenots se saisirent de la Chartreuse de Caors, il y avoit deux novices. L'un fut du nombre des élus, comme je viens de le raconter, et l'autre fut du parti des réprouvez. Ce malheureux ne quitta pas seulement l'habit de St-Bruno, mais encore renonça à la religion catholique, se faisant huguenot ; et, non satisfait de commettre toutes les impiétez des autres soldats pour se signaler en quelque chose de particulier, il hacha avec son sabre tous les bords des accoudoirs des chaires (3) du chœur qui sont du côté gauche, ce qui paroît encore.

Comme les calvinistes avoient fait un grand carnage dans Caors, tous les monastères de cette ville furent presque entièrement abandonnez. L'Université et les autres classes n'avoient que peu d'éco-

(1) Dom Delibra, prieur de Cahors en 1580, lors du sac de la Chartreuse, reçut les vœux de deux religieux : Dom Durand Burel, à une date inconnue de ladite année, et Dom Guillaume Richardeau (cf. Livre IV, sa notice), de Château-du-Loir au diocèse du Mans, profès le 24 juin 1580. C'est ce dernier qui fit profession en prison chez Mr de Regourd.

(2) « Ils seront deux dans la même couche ; l'un sera pris, et l'autre sera laissé. » (s. Luc).

(3) Les chaires sont appelées couramment les stalles. En Chartreuse, chaque moine est isolé de son voisin par une petite cloison en bois qui surmonte l'accoudoir. On le constate à la Chartreuse de Villefranche-de-Rouergue.

liers, et personne ne se présentoit plus pour se faire religieux. Les Chartreux, appréhendant que le même accident ne leur arrivât qu'aux autres maisons religieuses (1) et voyant que, de tems en tems, quelqu'un de leurs confrères venoient à mourir, ils enseignèrent avec soin le latin à trois ou quatre jeunes domestiques, qui après s'être rendus suffisamment capables pour être prêtres, demandèrent qu'on leur fit la grâce de les recevoir parmy nous, ce qui leur fut accordé au défaut d'autres. Il est vray qu'ils ne furent jamais fort sçavans, mais ils suppléèrent à cela par une sainte vie. Leur réception fut cause qu'on appeloit ensuite dans notre province, les Chartreux de Caors, les « grands Docteurs » de l'Ordre. Mais ce qui se disoit pour lors par ironie, s'est pu dire du depuis avec vérité, la Chartreuse de Caors ayant eu, même de nos jours, plusieurs de ses profez dont le sçavoir n'étoit pas médiocre, comme les très Vénérables Pères D. Bruno de Mus, que Davity (2), en parlant des Chartreux (tome I, p. 501), met au nombre des hommes illustres de notre Ordre ; D. Jâques Lapierre (3), qui avoit enseigné la philosophie avant que de se faire Chartreux ; D. Jean Marsilhac, bon théologien tant dans la scolastique que dans la positive et la morale ; D. Joachim Le Cocq et D. Michel Cassagnhes, fort intelligens dans les mathématiques ; D. Hugues Fraissé, sçavant dans l'histoire ; D. Emmanuel Delpuech, charmant dans la conversation, parlant de toutes choses, même en diverses langues, avec une facilité et un brillant admirable ; D. Paul Labadie, que je puis appeler

(1) Le procédé de recrutement institué ici à raison de la pénurie des sujets, et qui peut avoir grand succès dans les congrégations modernes, n'est pas assuré d'un avenir sérieux chez les moines, surtout en Chartreuse, parce que les conditions du régime monastique sont très déterminées et que la vie contemplative a des exigences fort complexes, tant au point de vue physique qu'à celui de l'esprit. Le Seigneur se réservera toujours le soin du noviciat des monastères observants, et de la venue des vocations sérieuses. Toutefois, on ne saurait méconnaître que la tradition bénédictine a, dès les premiers jours et sous l'inspiration de saint Benoit lui-même, favorisé l'institution des petits oblats réguliers ; mais chez les Chartreux et à Solesmes, ce mode de recrutement n'existe pas.

Notons que ce paragraphe est propre au ms. Farneta, ce qui prouve que celui-ci était destiné à un étranger, et que D. Malvesin ne se serait pas permis de telles réflexions devant ses confrères de Cahors.

(2) Pierre Davity, seigneur de Montmartin (1573-1635), historien des plus médiocres, est l'auteur des *Etats et Empires du Monde*, Paris, 1626, réimprimés en 1637 sous le titre de : *Description de l'Univers*. Il édita aussi un *Etat certain de ceux de la Religion en France*, Paris, 1625, et l'*Origine de tous les Ordres de Chevalerie*, Paris, 1635.

(3) D. Jacques Lapierre, profès du 29 septembre 1657, décédé le 22 avril 1661. D. Jean Marsilhac, profès du 2 février 1613, décédé le 3 juillet 1660. D. Joachim Le Cocq, de Paris, profès du 25 novembre 1652, décédé le 4 décembre 1657. Le nécrologe l'appelle D. Le Cocq de l'Espinay. Les autres Pères auront leur notice au cours du Livre V.

sans exagération un puits de science, sçachant parfaitement l'hébreu, le grec, l'histoire sainte et la profane, les poëtes, la théologie, les mathématiques, etc... ; D. Jean de Boyer, fameux pour l'intelligence extraordinaire qu'il avoit du droit ; D. Pierre Lion, excellent poëte et orateur ; et enfin depuis peu, trois profez de la Chartreuse de Caors ont été choisis presque consécutivement pour prêcher au Chapitre général, ce qui est une marque de leur capacité. Et l'on peut assurer qu'il seroit difficile de trouver une autre maison qui pût se glorifier d'avoir eu le même avantage.

Quoyque les guerres, surtout celles qui sont suscitées par les hérétiques, soient cause pour l'ordinaire par leurs grands désordres que la dévotion s'éteint presque entièrement, néammoins elle ne reçeut aucun déchet dans la Chartreuse de Caors ; le culte divin et la régularité s'y observent toujours, les religieux y ayant vécu dans une grande sainteté. D'abord qu'ils furent rentrez dans leur maison, après que les Huguenots eurent évacué la ville de Caors, leur premier soin fut de remettre les autels en état, en les ornant le mieux qu'il leur fut possible.

Une des sept œuvres corporelles de miséricorde est d'enterrer les morts. Il y avoit déjà environ neuf mois que les Huguenots avoient jetté un frère convers dans le puits du petit cloître après l'avoir massacré. Nos Pères donnèrent ordre de l'en tirer au plus tôt, pour pratiquer cette bonne œuvre envers leur confrère. Ils luy firent les obsèques selon toutes les cérémonies de notre Ordre. Et ce fut une chose merveilleuse que ce corps, après avoir demeuré si longtems dans l'eau, ne sentoit pourtant nullement mauvais.

Il ne faut pas s'étonner si la Chartreuse de Caors a toujours été le domicile de la sainteté, puisque la pluspart des Prieurs qui l'ont gouvernée ont été de saints religieux. J'ay fait voir dans le livre précédent la vie de quelques-uns qui, joignant une grande capacité à une vertu éminente, ont occupé les premières charges de l'Ordre et qui s'en sont très dignement acquittez. Je raconteray ici quelque chose de plusieurs autres, qui se sont fait distinguer par une vie très sainte et fort exemplaire.

Le Très Vénérable Père Dom Amans FABRI (1)

Une personne n'excelle pas d'abord dans ce qu'elle entreprend. Il faut du tems, de la peine et de l'application pour se rendre mai-

(1) Au ms. Cahors, cette notice est la première du Livre IV. — Selon toute apparence, à raison de son nom et de son prénom, ce moine devait être originaire du Rouergue. Saint Amans est un évêque de Rodez.

tre. Le très vénéré P. D. Amans Fabri, s'étant très dignement acquitté durant longtems des offices de Prieur et de Visiteur, cela nous doit faire juger que, dèz qu'il entra dans la religion, il s'appliqua sérieusement à prendre l'esprit de l'Ordre. La Chartreuse de Caors eut l'avantage de l'avoir pour un de ses profez. Après avoir exercé durant quelques années l'office de Procureur, il fut élevé à celuy de Prieur de la Chartreuse de Villefranche, et ensuite de celle de Caors par la disposition du chapitre général de l'an 1581 (1).

Les calvinistes, ayant pillé cette maison et emporté les titres les plus importants, il en recouvra par son adresse une partie, et travailla si bien pour l'utilité de la Chartreuse de Caors, qu'il en mérite en quelque façon le nom de Restaurateur. Ce saint homme n'étoit pas tellement occupé aux affaires extérieures, lesquelles il entendoit parfaitement, qu'il ne fût presque toujours uni à Dieu. Les âmes du purgatoire interrompoient souvent son sommeil, afin qu'il priât Dieu pour leur soulagement, surtout un religieux dont le nom m'a échappé de la mémoire, lequel luy apparut diverses fois pour obtenir cette grâce de luy. La Chartreuse du Port-Ste-Marie avoit besoin d'un supérieur intelligent dans les affaires : on n'en trouva pas de plus propre pour le bien de cette maison, que D. Amans Fabri, où il fut envoyé en qualité de Prieur l'an 1602, étant à même tems Visiteur de la province, et où il mourut fort saintement l'an 1620, le 1er jour du mois de juin (2).

Le très Vénérable Père Dom Richard BEAUCOUSIN

Il ne faut que lire la vie de la bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation (3) pour apprendre une partie de celle du très Vénéré et très dévot Père D. Richard Beaucousin, où l'on peut voir, par les belles âmes qu'il dirigeoit, le torrent de grâces et les grandes lumières que

(1) Ms. Cahors : 1580.

(2) Ms. Cahors : 1er avril.

(3) Mme Acarie, née Barbe Avrillot (1565-1618), fondatrice et converse professe des Carmélites déchaussées (réformées) en France. Béatifiée par Pie VI le 5 juin 1791. Dom Malvesin a pu connaître trois Vies de la bienheureuse : celles d'André du Val (Paris, Taupinard, 1621), du P. Marin, barnabite (Paris, Rocolet, 1642), du P. Hervé, oratorien (Paris, Meturas, 1666). Aujourd'hui, on s'accorde à donner la première place au très remarquable *Mémoire sur l'observance des Carmélites Déchaussées*, par la R. M. Agnès de Jésus-Maria, 2 vol., Reims, 1894. Voir aussi l'*Histoire littéraire du Sentiment religieux*, d'Henri Bremond, t. II.

Pour le rôle de D. Beaucousin dans la fondation du Carmel français, cf. J.-B. Boucher : *Histoire de la Br Marie de l'Incarnation*, édit. 1854, 1er vol., p. 141-144 ; et Dom J. Huybens : *Aux sources de la spiritualité française*, dans la *Vie Spirituelle*, 1931, supplément, p. 21-46. Cf. aussi *Dict. de Spiritualité*, 1935, art. *Beaucousin*.

Dieu luy communiquoit. Ce grand religieux fut longtemps Vicaire de la Chartreuse de Paris, dont il était profez. Et ce fut par son avis, et dans sa cellule, qu'il fut résolu que M. de Bérulle iroit en Espagne pour emmener des carmélites, afin d'établir ces saintes religieuses en France (1).

Comme les âmes les plus élevées dans la contemplation s'adressoient à luy, et que ce n'est pas l'esprit de notre Ordre de se mêler de la direction des séculiers (2), nos supérieurs majeurs trouvèrent à propos de l'écarter de Paris, lieu de sa naissance ; et ce fut un bonheur pour la Chartreuse de Caors, qu'il y fût envoyé Prieur. Il exerça, l'espace de huit ans, cette charge au contentement et pour l'utilité de ses religieux. Il fit faire toutes ces belles inscriptions qui se voyent encore en partie dans le cloître et dans plusieurs autres endroits de la maison. Et il garnit nos autels de beaux tableaux peints sur le cuivre, et d'ornemens fort propres, qui luy furent donnez par des personnes dévotes de Paris, lesquelles il avoit dirigées autrefois. Nous avons encore, dans notre bibliothèque, quantité de petits livres manuscrits de sa façon, pleins d'une grande onction et qui sont un témoignage de sa sainteté. Trois mois devant sa mort, il fut presque toujours ravi en extase ; et environ quinze ans après, son corps se trouva entier, ce que Dieu voulut manifester de cette manière. Un masson, ayant ouvert le caveau où il étoit enterré, pour y mettre un autre religieux mort depuis peu, et voulant renverser l'ais sur lequel ce saint corps reposoit, jamais il ne put le faire passer entre trois barres de fer, quoyque assez éloignées l'une de l'autre, sur lesquelles l'ais se soutenoit. Ce masson, qui n'entendoit pas finesse, prit un instrument de fer, et mit ce corps en pièces,

(1) Dom Richard Beaucousin était fils d'un avocat au Parlement de Paris. Il naquit en 1561 dans cette ville, sur la paroisse Saint-Barthélemy. Inscrit au barreau, il entra vers sa 29e année à la Chartreuse de Vauvert (ou du Luxembourg, à Paris). Profès en 1591, il fut institué, dès 1593, maître des novices et vicaire. Au cours des neuf ans qu'il passa dans ce monastère, il devint l'oracle du monde dévôt et joua un rôle de premier plan dans la restauration religieuse qui suivit les guerres de religion. Dom Le Vasseur (*Ephemerid. Ordinis Cartus.*, éd. 1891, t. III, p. 47) l'appelle l' « œil des contemplatifs ». Le célèbre Père Joseph déclare qu'il mit « un des premiers la dévotion en crédit ».

Sa vie a été écrite en 1681 par Dom Maillet (Ms. de la Bibliothèque de la Grande Chartreuse).

(2) Fidèles aux principes rigoureux de la vie de solitude, les supérieurs de l'Ordre firent élire Dom Richard prieur de la Chartreuse de Nantes, en 1598. « Ses amis, qui croyaient que son séjour dans la capitale était nécessaire au bien des âmes, essayèrent d'empêcher l'effet de cette élection, et y réussirent. Ce saint religieux resta donc à Paris jusqu'en 1602. Les supérieurs, revenant alors à la charge, le firent élire prieur de la Chartreuse de Cahors et il y alla. Quand il y fut installé, la reine Marie de Médicis fit décorer cette maison pour donner un témoignage public de l'estime qu'elle avait pour le prieur. » J.-B. Boucher, *op. cit.*, I, p. 143.

lequel les vers et la pourriture avoient respecté. Et par ce moyen, il le fit tomber au fond du caveau, parmy les autres ossemens. Cet ouvrier fut fort surpris, en retirant son instrument, de le voir tout ensanglanté. J'ay parlé à un de nos frères digne de foy, qui assuroit l'avoir veu en cet état. Il est vrai que Dieu se contenta d'avoir donné ce témoignage de la pureté de ce grand religieux, car du depuis quand on a ouvert ce sépulcre, on n'a point trouvé aucun reste de chair sur ses os (1).

Le très Vénérable Père Dom Claude JANNOT

Si la philosophie, comme a dit autrefois un ancien, n'est autre chose que la méditation de la mort, il faut avouer que les Chartreux sont de grands philosophes, puisque toute leur étude est de mourir au monde, et que leurs cellules sont plutôt des sépulcres que des demeures des vivans. Ce n'est pas seulement en cette manière, et par la connoissance de cette philosophie, que l'on acquiert, dans notre Ordre, que le très vénérable Père Dom Jannot, profez de la Chartreuse de Sainte-Croix (2), étoit un grand philosophe, mais encore par la science qu'il avoit de cette belle et agréable philosophie qui est la connoissance des choses humaines et divines, laquelle il possédoit à fonds ; ce qui le mit dans une si grande réputation, étant Prieur de la Chartreuse de Bonnefoy, que plusieurs personnes l'alloient trouver dans ce désert pour conférer avec luy. Et ce fut avec cet ameçon qu'il en attira beaucoup à Dieu, qui étoient des gens d'esprit et de condition, auxquels, après avoir expliqué les causes et l'essence des choses naturelles, il leur enseignoit ce que nous devons avoir pour celles du ciel. Il leur persuada tellement ces véritez, que plusieurs se rendirent Chartreux, et firent ensuite une belle figure dans notre Ordre, comme D. François de Lingendes (3), D. Robert des Marins, etc..., et d'autres qui, ayant pu paroître dans le monde avec éclat, voulurent être cachez toute leur vie dans la solitude, comme D. de Rousseau, D. du Noyer, D. de Bertrand, etc...

(1) Le ms. de Cahors transcrit ici une approbation donnée à un ouvrage de Beaucousin, dont le texte est reproduit intégralement au Livre XI du ms. de Farneta.

(2) Sainte-Croix-en-Jarret, comm. du canton de Rive-de-Gier (Loire).

(3) Dom François de Lingendes appartenait à une noble famille du Forez. Profès et ancien Prieur de Bonnefoy ; envoyé à Glandier, il exerça les charges de Vicaire, de Procureur et de Prieur (1628-1630). Prieur de Moulins. Cf. D. Boutrais : *La Chartreuse de Glandier*, p. 240 sq. A la même époque, Jean de Lingendes était évêque de Sarlat (1642-1650). C'est ce prélat qui prononça à Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XIII (14 juillet 1643). — Pour Dom des Marins, cf. sa notice, *infra*.

Quelque temps après, D. Jannot étant fait Prieur de la Chartreuse de Caors, sa vertu se fit bientôt connoître à tout le monde dans cette ville. Mais Dieu voulut encore manifester davantage la sainteté de ce grand religieux après sa mort, car trois ans après avoir été enterré, comme l'on voulut ouvrir son sépulcre, on trouva son corps entier sans aucune marque de corruption, ny qu'il exhaloit aucune mauvaise odeur. On le tira du caveau où il étoit, et on le mit tout droit contre la muraille de la chapelle pour le pouvoir mieux considérer. Comme les Chartreux ne se soucient pas de publier ces choses extraordinaires, on le remit dans le sépulcre. Son obit est marqué dans notre calendrier, le 4 septembre de l'an 1627 (1).

Le très Vénérable Père Dom Jean MARCILHAC

Le saint religieux, dont je vas parler, étoit natif de Sauveterre, à quatre lieues de Caors (2). Après avoir bien étudié dans les humanitez et s'être rendu bon philosophe, reconnoissant l'abus du monde, il renonça à toutes ses fausses maximes pour se donner entièrement à Dieu dans la Chartreuse de Caors l'an 1612, la veille de la fête de la Purification de la Ste-Vierge (3), où il n'eut pas plutôt pris l'habit de St-Bruno qu'il s'appliqua, avec une grande ferveur, à se rendre un parfait religieux. De sorte que, dans peu de tems, il fut l'exemple et l'admiration de ses confrères. Son supérieur, ayant éprouvé sa grande exactitude pour la régularité, de sacristain le fit Vicaire. D. Marcilhac s'acquitta si dignement, au gré de tout le monde, durant quelques années, de cette charge, que le très Vénérable Père Claude Jannot, Prieur de la maison, venant à mourir, il fut éleu en sa place par ses comprofez l'an 1625. Comme il se vid élevé dans une plus haute dignité, il travailla à s'avancer davantage dans le chemin de la perfection, et devenant plus austère à soy-même, il se rendit plus doux envers ses inférieurs.

Dans ce tems-là, D. Antoine Tixier, profez de Toulouse, étoit Prieur de la Chartreuse de Rodez, laquelle n'étoit pas fort riche. Il avoit son frère, D. Léon Tixier, profez de la Grande Chartreuse,

(1) D. Malvesin doit se tromper avec le calendrier de Cahors, car l'obit de D. Claude Jannot se trouve dans la Carte du chapitre général de 1626, d'où il faut conclure qu'il est mort le 4 septembre 1625. Au reste, à la notice de D. Marcilhac, ci-dessous, il est dit que le successeur de D. Jannot fut élu en 1625.

(2) Au Livre VII, D. Malvesin ajoute : Sauveterre, près *du* Puy-l'Evêque. Le ms. Cahors écrit : Marcillac ; et il ajoute que Sauveterre n'est qu'à trois lieues de Cahors.

(3) Le 1er février, avant les premières vêpres de la solennité.

qui étoit fort puissant dans l'Ordre, et qui, peu de tems après, fut fait Général ; et son autre frère D. Pacifique Tixier, Prieur de Toulouse et visiteur de la province d'Aquitaine. Il crut que le Prieuré de Rodez n'étoit pas assez pour luy ; et se sentant appuyé de ses frères, il fit parler sous-main par un Prieur de ses amis à D. Marcilhac, s'il vouloit quitter Caors pour Rodez ; lequel répondit généreusement qu'il n'avoit nulle attache aux offices ; et que, puisque ses comprofez luy avoient fait l'honneur de l'élire pour leur supérieur, il croiroit leur faire tort et les désobliger s'il consentoit à ce changement ; et que, puisqu'ils luy avoient témoigné tant d'affection, il estimoit mieux passer avec eux le reste de ses jours en qualité de simple religieux, que de se séparer de leur compagnie, quand bien même on voudroit luy donner de plus grands offices que celuy de Prieur de Rodez.

L'affection réciproque que D. Marcilhac témoigne pour ses comprofez fut cause que le chapitre général, en le déposant de Prieur de Caors, le laissa dans la maison en qualité de Vicaire, laquelle charge il exerça pour la seconde fois sous divers Prieurs durant plus de trente-deux ans, avec un zèle fervent pour la régularité religieuse, et une charité inconcevable pour les religieux du cloître. Il eut un si grand soin pour l'éducation des novices, qu'il en eut cinq presque tout à la fois qui furent Prieurs, et deux longtems visiteurs et dans la passe d'être Généraux.

Il ne falloit que regarder D. Marcilhac pour être touché et avoir des sentimens de dévotion, quand bien on n'y auroit pas été porté. C'était un homme d'une riche taille, bien fait de sa personne, d'une modestie angélique, et dont la grande austérité paroissoit sur son visage, néanmoins tempérée par une sainte gayeté. Jamais cloître n'a joui d'une paix si profonde que pendant son gouvernement. Et les religieux trouvoient toujours leur vicaire en état de les consoler, s'ils avoient quelques peines intérieures. Après que D. Marcilhac eût demeuré [de] longues années en partageant le tems pour luy et pour le secours des autres, Dieu permit que, quelques mois devant sa mort, on le déposât de l'office de vicaire, pour ne songer plus qu'à son propre salut : ce qu'il fit, en souffrant avec une patience admirable ses infirmitez qui furent fort grandes sur la fin de ses jours. Il receut le saint Viatique et l'Extrême-Onction avec des sentimens d'une grande piété, et un moment après, il rendit son âme entre les mains de son Créateur ; ce qui arriva le 3 de juillet l'an 1660, après avoir demeuré dans l'Ordre l'espace de 48 ans.

Le très Vénérable Père Dom Antoine TIXIER

Il n'y a pas seulement quelquefois des personnes en particulier, mais encore des familles entières pour lesquelles il semble que Dieu veuille épuiser ses trésors pour les combler de bénédiction. C'est ce que nous pouvons dire, en quelque façon, de celle d'où sortit le très Vénérable Père D. Antoine Tixier, natif de Guéret (1), ville capitale de la Marche, puisque, de quatre enfants que son père eut, trois se firent Chartreux et furent tous de grands personnages. Le plus ainé, appelé D. Pacifique, qui prit l'habit dans la Chartreuse du Port-Sainte-Marie, fut prévenu de si bonne heure de grâces si extraordinaires, que dèz l'âge de six ans, Jésus-Christ lui apparut pour le défendre du démon qui, sous la figure d'un dragon, vouloit le dévorer. Lorsqu'il fut visiteur de la province d'Aquitaine et Prieur de la Chartreuse de Toulouse, il étoit souvent ravi en extase, et entendoit la musique des Anges. Le second, appelé D. Léon, profez de la Grande Chartreuse, de Prieur de Lyon fut éleu Général de l'Ordre.

Et le troisième, appelé D. Antoine, avoit des qualitez si extraordinaires qu'il fut receu dans la Chartreuse de Toulouse à l'âge de 16 ans, quoyque nos Statuts exigent 20 ans, ou pour le moins 18, pour être admis parmy nous (2). Il se comporta si bien que, peu d'années après qu'il fut fait prêtre, on l'institua Prieur de la Chartreuse de Rodez, et ensuite de celle de Caors. Comme il étoit bien fait de sa personne, ayant un port modeste et majestueux tout à la fois, et que sa conversation étoit agréable et spirituelle, il gagna bientôt le cœur de tout le monde. M. d'Habert (3), évêque de cette ville, demeuroit presque autant de tems à la Chartreuse qu'à son palais. Les plus sçavans hommes de ce païs tenoient académie quelques jours de la semaine dans notre réfectoir. La cour des Aydes étant alors dans Caors, les principaux officiers étoient souvent avec D. Tixier. Et on avoit dans la ville tant de confiance en luy, qu'on ne faisoit point des consuls sans son avis (4). Tout cela n'empêchoit pas qu'il ne fût entouré, dans sa chambre, de plusieurs

(1) Le R. P. Dom Léon Tixier, général de l'Ordre, était né à Felletin (Creuse).

(2) *Statut. Ord. Carthus.*, I, ch. XVII, *de Novitio*, n. 1.

(3) Mgr Pierre Habert ne doit pas être confondu avec Isaac Habert, évêque de Vabres, mort en 1668. L'évêque de Cahors fut consacré par le frère de Ste Chantal, André Frémyot, archevêque de Bourges, chez les Récollets de Paris (2 mai 1627). Mort à Paris le 27 février 1636, il fut inhumé à la Chartreuse du Luxembourg.

(4) Ms. Cahors : « Il sçut si bien ménager l'esprit de madame de Lafon qu'elle nous laissa de grands biens. Notre cloître n'avoit que 12 chambres selon notre ancienne coutume, et il le fit agrandir de 6 et changer le logement du prieur en haut. »

religieux. Et si quelqu'un eût demeuré quinze jours sans l'aller voir, il auroit commis, s'il faut ainsi dire, un péché mortel. Sa qualité dominante étoit le désir que l'office divin se fit bien. Il chantoit toujours au chœur depuis la première syllabe jusques à la dernière. Si, par quelque accident, le sacristain ne sonnoit pas précisément à l'heure qu'il falloit, bien que D. Tixier fût fort doux, il ne crioit pas, mais il tonnoit jusques à ce qu'il entendoit la cloche ; ce qui ne provenoit que du grand zèle qu'il avoit pour le service de Dieu. Il fut Prieur, par deux diverses fois, de la Chartreuse de Caors : Premièrement, l'espace de 15 ans, et en second lieu, durant deux ans. Dans cet intervalle, il fut, durant un an, Prieur de celle de Bordeaux. Après la mort de son frère, D. Pacifique, il fut éleu Prieur de Toulouse qui étoit sa maison de profession, et à même tems, de convisiteur fait visiteur de notre province. Il exerça dignement ces deux charges jusques à sa mort, qui fut le 12 de décembre 1655.

Le très Vénérable Père Dom Claude PARNAJON

Ce n'est pas toujours par le nombre des années qu'on se rend recommandable. Une âme bien née fait plus dans peu de tems, que non pas une autre dans la moitié d'un siècle. C'est ce que nous pouvons dire du très Vénérable Père D. Claude Parnajon, car bien qu'il n'ait vécu que peu de tems dans l'Ordre et qu'il n'ait demeuré qu'un an Prieur de la Chartreuse de Caors, la mort l'ayant bientôt enlevé, néanmoins sa grande probité, son bon exemple, son mépris pour les choses de la terre, sa patience dans les infirmitez, sa douceur et son amour pour ses religieux, ne donnent nullement à douter que ce ne fût une âme très agréable à Dieu. Il étoit natif d'une bonne famille de Lavaur ; et avant que d'entrer dans l'Ordre, il étoit avocat général dans une cour souveraine. Lorsqu'il se fit Chartreux, il donna une somme considérable à la Chartreuse de Toulouse, où il prit l'habit de St-Bruno ; et étant à Paris lorsqu'on le fit Prieur de Caors, de l'argent que ses parens luy donnèrent, il fit présent à notre église d'une belle mignature de quinze pistoles, et d'un rare tableau de la Ste-Vierge peint par Vouët, premier peintre du Roy (1). Comme la vie de ce grand religieux avoit été toute sainte, sa mort le fut encore davantage. Il la vid venir de loin par

(1) Simon Vouet (1590-1649), peintre du roi, s'inspira successivement de Véronèse, de Caravage et du Guide. Fonda une grande école de peinture, et signa un très grand nombre de tableaux de valeur assez inégale. Quelques-unes de ses œuvres sont au Louvre, et dans plusieurs églises de Paris.

l'attaque de diverses incommoditez, et profita de ce tems pour se préparer, en véritable chrétien (1), à ce dernier passage, qui arriva le 8 de juillet, l'an 1648.

Le très Vénérable Père Dom Robert DES MARINS

Si, du commencement de la fondation de la Chartreuse de Caors, la maison de Bonnefoy luy fournit un très digne Prieur, il faut avouer que, vers le milieu de ce siècle, elle luy en a donné un autre d'un mérite fort distingué, à sçavoir le très Vénérable Père D. Robert des Marins, issu d'une illustre noblesse de Champagne (2). Avant que de se rendre Chartreux, il avoit porté les armes. En effet, il avoit toutes les qualitez d'un homme de guerre, ayant un cœur de lion, la force d'un taureau, une riche taille et une grosseur à proportion. Il entendoit fort bien les mathématiques, et se plaisoit d'en faire de belles opérations. On m'a assuré qu'Anne d'Autriche, reyne de France, l'avoit honoré quelquefois de ses lettres. Il fut premièrement Prieur de la Chartreuse de Bonnefoy d'où il était profez, ensuite de celle de Moulins, où il fit travailler avec un grand soin pour la perfection des bâtimens de cette maison, et enfin de celle de Caors où, étant arrivé, tous les gens de qualité venoient voir cet homme vénérable à la tête d'une sainte compagnie de religieux dont il étoit l'exemple, après avoir été le chef d'un régiment de gens de guerre.

Dans ce tems-là, le Prince de Condé s'étoit révolté contre le Roy (3). Toute la Guienne étoit presque pour luy ; il avoit pris Sarlat, Lauzerte, et ses troupes venoient jusques aux portes de Caors, où l'on n'attendoit qu'un siège. M. d'Ausonne, premier Président à la cour des Aydes, et qui commandoit dans Caors pour le Roy, avoit projetté de démolir le faubourg de Saint-Georges. Mais ayant consulté là-dessus Dom des Marins comme un homme capable de luy donner conseil, ce vieux capitaine l'en dissuada et luy donna d'autres expédiens qui réussirent parfaitement, empêchant, par ce moyen, la ruine de plusieurs familles.

La tendresse que D. des Marins avoit pour ses religieux ne se peut exprimer. Il avoit soin que rien ne leur manquât ; quoyqu'il

(1) Ms. Cahors : en véritable chartreux.

(2) Les dictionnaires et généalogies ne donnent aucune notice sur cette famille.

(3) Louis II de Bourbon, quatrième prince de Condé, dit le Grand Condé (1621-1686). Les événements auxquels l'auteur fait allusion se déroulent en 1651-1653. Cf. Duc d'Aumale : *Histoire des Princes de Condé*, t. VI, ch. III et VII.

eût un vicaire fort expérimenté pour la direction des novices, il les faisoit venir régulièrement certains jours de la semaine chez luy, pour leur faire rendre un compte exact de leurs lectures spirituelles et de leurs méditations. Et après leur avoir fait un petit discours plein d'onction, il les renvoyoit dans leur solitude, très satisfaits d'avoir trouvé un si bon père. La mort de ce grand homme fut, à la vérité, surprenante, luy étant subitement causée par une apoplexie le 3 de janvier 1653. Mais elle ne pouvoit lui arriver dans un meilleur tems, puisque ce fut lorsqu'il sortoit de dire la sainte messe.

Le très Vénérable Père Dom Archange MONCHESON (1)

La pauvreté religieuse et la mortification que le très Vénérable Père D. Archange Moncheson pratiqua dans la Chartreuse de Caors l'espace de quatre ans qu'il en fut Prieur, serviront à jamais d'exemple à tous les religieux qui y demeureront. Il avoit été auparavant près de 15 ans Vicaire de la Chartreuse de Toulouse dont il était profez. Son sçavoir n'étoit pas médiocre. Il composa un livre inquarto en fort beau latin de plus de mille feuilles contre Launoy (2), docteur de Paris, qui avoit impugné, dans un libelle, l'histoire du docteur damné (3), qui fut cause que notre Père St-Bruno et ses compagnons se retirèrent dans le désert pour y faire pénitence. D. Moncheson, en quittant Caors, nous laissa son livre manuscrit, lequel j'ay leu diverses fois. Et il prouve si clairement cette histoire que, si Launoy vivoit encore, il luy seroit impossible d'y pouvoir répondre.

(1) Ms. Cahors : Montcheson.

(2) Jean de Launoi (1603-1678), érudit et canoniste, gallican ami des jansénistes, peut être considéré comme un précurseur de ceux que l'on appelle les *dénicheurs de saints*. « L'apostolat de saint Denis l'Aréopagite en France, le voyage de Lazare et de la Madeleine en Provence, la résurrection du chanoine qui produisit, dit-on, la conversion de saint Bruno, l'origine des Carmes, et une foule de traditions du même genre furent proscrites dans ses Conférences » (*Nouvelle Biographie Universelle*, Paris, 1862, t. XXIX, col. 912 sq.). Sans nul doute, la légende de Zachée a dû exciter sa verve caustique. Launoi devait aboutir aux mêmes conclusions que MM. Albe et Rupin, mais à la différence de ces deux érudits, il disait vrai en recourant au sarcasme. Les réserves expresses que soulèvent la personne et les doctrines de ce personnage sont plus graves, mais le scepticisme de sa critique est un aspect assez déplaisant de son gallicanisme outré. On peut, en termes respectueux, faire de la critique historique : le chanoine Albe en a donné un exemple remarquable. En un mot, Launoi avait raison pour le fond, mais l'expression était excessive.

(3) Selon la tradition, le chanoine Diocrès que toute la Faculté considérait comme un saint, se serait écrié trois fois, au cours de la cérémonie de ses obsèques, qu'il était accusé, jugé et condamné au juste jugement de Dieu. Ce fait a été immortalisé par Lesueur dans les toiles célèbres qu'il avait peintes pour le cloître de la Chartreuse de Paris et qui se trouvent aujourd'hui au Musée du Louvre.

L'odeur de la sainteté de ce grand religieux s'étoit si fort répandue, qu'un faux bruit ayant couru, à Villefranche où il étoit Vicaire, qu'il étoit mort, que les séculiers accoururent en foule à la Chartreuse, à dessein de luy déchirer ses habits pour les garder comme des reliques. Sur la fin de ses jours, étant accablé de vieillesse et d'infirmitez, il fit paroître sa vertu plus que jamais. Il ne souffroit pas seulement avec patience les maux qu'il avoit, mais il souhaitoit encore d'endurer davantage pour satisfaire à ses péchez. Enfin, après avoir receu les derniers sacremens, avec de grands sentimens de piété, il mourut le 7 d'août, l'an 1667.

Le très Vénérable Père Dom François de la ROCHE

Je serois un ingrat si je passois sous silence, dans cette histoire, les belles qualitez et les saintes actions du très Vénérable P. D. François de la Roche, qui a été Procureur et par deux fois Prieur de la Chartreuse de Caors, lequel m'a fait la grâce de me donner l'habit de St-Bruno et de me recevoir à profession dans l'Ordre, m'ayant toujours aymé aussi tendrement qu'un père puisse faire [pour] son enfant. Avant que d'entrer dans la religion (1), il avoit été avocat et consul à Villefranche-de-Rouergue, d'où il étoit natif (2). Ses belles qualitez et sa conversation agréable et spirituelle luy attiroient le cœur de tout le monde. Mais ayant reconnu qu'il n'y a rien de plus fragile que les amitiez des hommes, et que tous les plaisirs de cette vie ne sont que fumée, il résolut de quitter tout pour ne songer qu'à son propre salut. Pour cet effet, il postula avec ferveur d'être receu parmy nous. La Chartreuse du Port-Ste-Marie, qui est une grande solitude dans la Basse-Auvergne, eut l'avantage d'avoir un si digne sujet. C'est là que François de La Roche, étant éloigné de toute sorte de compagnies, se donna entièrement à Dieu, ne souhaitant autre chose que de passer le reste de

(1) La « religion » est, ici, la vie religieuse. Le Code de droit canonique a consacré cette expression ; il distingue les grands ordres religieux, ou *Religions*, et les congrégations à vœux simples. C'est dans le même sens qu'on dit couramment : entrer en religion.

(2) Ms. Cahors : « et avant que d'entrer parmy les chartreux, il étoit déjà avocat, et par une chose inouïe, n'étant encore que fils de famille, il fut fait premier consul de la ville, dans un tems que l'on laissoit la liberté aux communautés d'élire ses magistrats, et non pas par des lettres de recommandation comme l'on fait aujourd'huy ». Le lecteur peut remarquer que toutes les surcharges du ms. de Cahors n'intéressent que les Quercynois. C'est pourquoi le ms. de Farneta les passe sous silence.

Les dictionnaires des familles nobles ne mentionnent pas les de la Roche. Au tome IV des *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*, p. 87, M. de Barrau signale un Bernard de La Roche-Flavin, né en 1552 à Saint-Cernin, en Rouergue, conseiller d'Etat, célèbre jurisconsulte, mort à Toulouse en 1627.

ses jours dans un si saint état. Mais il ne jouit pas longtems de ce contentement, car ses supérieurs, connoissant sa prudence et sa capacité, l'obligèrent bientôt de quitter sa chère solitude pour s'occuper aux affaires extérieures, premièrement en qualité de Procureur dans la Chartreuse de Bourdeaux, et en second lieu de celle de Caors, dont quelques années après il fut fait Prieur, et ensuite de celle de Bourdeaux, où sa sage conduite parut admirablement durant le siège de cette grande ville. Il sçeut si bien ménager l'esprit des généraux qui commandoient l'armée du Roy et celle du parti contraire, qu'il empêcha que cette maison, qui étoit presque dans son berceau, ne fût entièrement rasée. Le cardinal Mazarin, qui vint à Bourdeaux durant cette guerre, ayant veu et parlé diverses fois à D. de La Roche, dit que ce religieux avoit la phisionomie d'un véritable Chartreux, en quoy ce grand ministre ne se trompoit pas (1).

Comme D. de La Roche avoit une entière connoissance des affaires de la Chartreuse de Caors, notre très R^d^ Père (2) trouva à propos de le renvoyer dans cette maison en qualité de Prieur, où il ne fut pas plustôt arrivé, que sa charité parut envers les pauvres, en augmentant l'aumône qu'on avoit coutume de leur donner : et ce fut par les bons avis qu'il donna à M^r^ l'évêque (3) qu'on les enferma dans l'hôpital. Son zèle pour le culte divin ne le fit pas moins admirer : on avoit fait depuis peu le retable qui entoure notre sanctuaire, il le fit d'abord dorer par d'excellens maitres, et fit faire à même tems le toict de l'église avec le clocher, et le petit dôme de l'horloge (4). Outre cela, il fit des acquisitions considérables et avantageuses pour la maison. Il avoit fait dessein de renouveler

(1) Ms. Cahors : « Quelque tems après, D. de la Roche étant allé à Paris pour les affaires de sa maison, un jeune ecclésiastique de qualité lui dédia ses thèses de droit canon. Comme l'épître dédicatoire est pleine d'onction, je la mettray icy pour la satisfaction du lecteur. » [Suit une dédicace dithyrambique, qui sera reproduite à la fin du Livre XI. Elle est signée de Robert de Rémond, clerc d'Agen, 19 octobre 1658].

Le ms. Cahors continue : « Après que D. de La Roche eût heureusement terminé ses affaires à Paris, il revint dans sa maison, où il ne se rendit pas seulement recommandable par sa piété et ses autres vertus envers ses religieux, mais encore envers les séculiers. M. l'Archevêque, qui étoit de la maison de Béthune, M. le Gouverneur et MM. du Parlement l'honoroient souvent de leurs visites et luy communiquoient les affaires de la plus haute importance. La régularité étoit très exactement gardée dans sa maison. Les religieux avoient un facile accès chez luy et il avoit un soin tout particulier pour l'éducation des novices et des jeunes profèz. Il les alloit voir souvent dans leur chambre et leur faisoit rendre un compte exact de leurs lectures et de leurs méditations. »

(2) Comme il s'agit du second priorat de D. de La Roche (1660-1663), le Général de l'Ordre était alors Dom Jean Pegon, de Langeac (1649-1675).

(3) Nicolas Sevin, évêque de Cahors de 1660 à 1675.

(4) Ms. Cahors : « couverts de plomb et d'ardoise ».

toute la Chartreuse, ce qu'il auroit exécuté si la mort ne l'eût prévenu. Notre province eut le bonheur de l'avoir longtemps pour convisiteur ; et comme il étoit intelligent en toute sorte d'affaires, notre Général lui donna diverses commissions, desquelles il s'acquitta toujours au gré de toutes les parties. Jamais supérieur n'a eu le don de se faire aymer et craindre tout à la fois de ses inférieurs comme luy. L'amour qu'il avoit pour ses religieux ne se peut exprimer. Son plus grand soin étoit de voir que rien ne leur manquât, tant dans la santé que dans la maladie. Dèz qu'il sçavoit que quelqu'un étoit incommodé, il quittoit les affaires les plus importantes pour l'aller voir. Sa charité ne s'étandoit pas moins envers les séculiers. Nous avons veu que des plus grands seigneurs de la province étant affligez à cause de la mort de quelqu'un de leurs parens venoient s'enfermer dans la Chartreuse pour recevoir quelque consolation de luy, ne trouvant personne plus capable pour les porter à se soumettre aux ordres de la Providence.

S'il y avoit, dans Caors ou aux environs, des personnes de condition qui eussent ensemble de méchantes affaires sans se pouvoir accorder, c'étoit Dom Prieur de la Chartreuse qui les terminoit en mettant les parties d'accord, qui se seroient ruinées en procez et auroient perdu leurs âmes par des inimitiez irréconciliables, ce qui faisoit que sa réputation étoit si grande qu'il ne passoit point de grand seigneur dans Caors, qui ne vint à la Chartreuse luy rendre visite, comme à un homme d'un mérite extraordinaire. Quand la cour des Aydes étoit à Caors, le premier Président (1) et tous les autres principaux officiers de cette cour souveraine s'estimoient heureux quand ils pouvoient avoir le bien, durant quelque moment, de jouir de son agréable et sainte conversation. Ils venoient en foule tous les jours de fête à nos offices : de sorte que les religieux avoient peine à se placer dans leurs sièges (2).

(1) Jean-Jacques de Buisson ou Boisson, seigneur d'Aussonne, au diocèse de Toulouse, marié en 1589 à Catherine de Benoît, fut président à la Chambre des Requêtes du Parlement de Toulouse. Son fils Jacques, premier président à la Cour des Aides de Montauban, marié en 1634 à Marie de Talamandier, obtint par lettres patentes d'août 1676 l'érection en marquisat de la seigneurie d'Aussonne. Jacques eut deux fils : Jacques, mort avant son père en 1670 et qui avait épousé en 1657 Catherine de Raynaldi ; et Mathieu, qui entra d'abord dans les ordres et qui fut après son père président de la Cour des Aides de Montauban.

Manuel-François, fils de Jacques II, fut guillotiné à Paris en 1794. Le dernier survivant de cette maison était Henri de Buisson d'Aussonne, marié en 1840 avec Charlotte du Buisson de Bournazel, mort sans enfants en 1887. Cf. La Chesnaye des Bois : *Dict. de la Noblesse*, et Chaix-d'Est-Ange : *Dictionnaire des familles françaises*, t. VII, p. 367 et sq.

(2) Aujourd'hui, les Chartreux ne reçoivent pas les séculiers, même prêtres, dans leurs stalles, sauf en des circonstances exceptionnelles, et ils font bien.

De toutes les dévotions que D. de La Roche tâchoit de nous plus inspirer, c'étoit celle envers la Ste-Vierge. Il nous disoit souvent que, quand il seroit malade, nous eussions le soin de luy faire dire ces paroles :

Maria, mater gratiae
Mater misericordiae,
Tu nos ab hoste protege,
et hora mortis suscipe (1).

Quoyque D. de La Roche fût obligé de donner quelquefois à manger à des personnes de condition, il étoit pourtant fort retenu pour sa bouche (2). Il avoit cette louable coutume que, depuis le diner du jeudy-saint jusques à celui du samedy de Pâques (3), il ne mangeoit rien ; ce que même il observoit les derniers jours de sa vie. Le ciel ravit trop tôt pour nous ce grand homme, car après avoir demeuré seulement l'espace de trois ans Prieur de Caors pour la seconde fois, comme il revenoit de visiter la province, étant arrivé à Toulouse, il dit le soir à son garçon qu'il luy préparât de grand matin les ornemens pour dire la Ste-messe. Ce valet, en luy portant le lendemain de la lumière, le trouva mort d'apoplexie dans son lict, ayant le corps dans une posture tout à fait décente. Le Vicaire de la Chartreuse de Toulouse, qui fit l'office pour son enterrement, dit aux religieux que la mort surprenante de ce grand homme ne luy avoit pas donné le tems de faire une oraison funèbre selon son mérite, mais que cela devoit suffire pour leur consolation et édification tout ensemble, de ce qu'il étoit mort dans la disposition de vouloir célébrer la sainte messe, ce qui est l'action la plus relevée qu'on puisse faire.

Le calendrier mortuaire de la Chartreuse de Toulouse parle si honorablement du très Vénérable P. D. de La Roche, que j'ay cru devoir mettre icy les mêmes termes avec lesquels son obit y est marqué : *Obiit venerandus Pater D. Franciscus de la Roche, professus Portus B^ae Mariae, Prior domus Caturci, aliàs* [*Prior*] *ejusdem et*

(1) Marie, mère de la grâce,
Mère de la Miséricorde :
Protégez-moi de l'ennemi
Et accueillez-moi à l'heure de la mort.

(2) Le Statut des Chartreux, tributaire, sur ce point, de la Règle de Saint-Benoit (*de mensa abbatis*, ch. 53), autorise le Prieur à manger avec les hôtes, mais il ajoute avec une très grande sagesse : *Quanto rarius, tanto melius :* le plus rarement possible !

(3) Entendons ici : le Samedi saint, car les Chartreux prennent leur repas en communauté pendant toute la semaine pascale.

Burdigalensis, provinciae Aquitaniae convisitator. Qui tanquam bonus pastor animan suam posuit pro ovibus suis. Quippe qui stimulante erga fratres suos charitate suique zelo muneris, diversis licet infirmitatibus affectus, laboriosum lustrandae suae provinciae negotium conatus est. Quo tandem expleto, et ad sua revertens, Tolosae ex apoplexia, somno morte consociens, vitam summa tranquillitate finivit, cujus corpus in crypta sacelli beati Patris nostri Brunonis honorifice reconditum fuit, 31 octobris, anno 1663 (1).

Depuis ce tems-là, on a changé la chapelle de St-Bruno ; et c'est présentement celle de St-Pierre aux liens.

Histoire

Quoyque je ne sois pas un homme de visions, ayant bien de la peine à ajouter foi à beaucoup de choses que l'on raconte des apparitions des morts, néammoins comme j'écris l'histoire de la Chartreuse de Caors, je ne puis m'empêcher de mettre icy une chose qui, s'étant répandue, a fait beaucoup de bruit dans ce païs, laquelle arriva peu de temps après la mort de D. de La Roche.

Quelque mois après que ce grand religieux fut mort, le pasteur de la Borde-Rouge, âgé d'environ trente ans, en accommodant son parc dans un champ, vid sur le soir un Chartreux d'une grande stature qui se promenoit dans un chemin élevé qui va de la Barraque à la Borde-Rouge (2). S'étant retiré à la maison, il demanda quel Père étoit arrivé. On luy dit qu'aucun n'étoit venu. Il assura néammoins qu'il en avoit vu un en tel endroit : on se moqua de luy. Le lendemain, comme ce même garçon accommodoit encore son parc, un Chartreux fort grand luy apparut, ayant le capuchon cousu au-devant presque jusques aux yeux, de la manière qu'on a accoutumé de nous accommoder après la mort ; et qui avoit un oiseau sur chaque épaule, dont les plumes en partie sembloient être d'or et en partie éclatantes comme des pierres précieuses, lesquels

(1) Obit du Vén. P. D. François de La Roche, profès du Port-Sainte-Marie, deux fois Prieur de Cahors, puis de Bordeaux (1647-1660), co-visiteur de la province d'Aquitaine. Bon pasteur, il a donné sa vie pour ses brebis. Avec le zèle et la charité de sa charge, il stimulait ses frères. En dépit de plusieurs maladies, il a mis tout son labeur à procurer le bien de la province. Ayant accompli cette œuvre, et de retour vers les siens, il fut frappé d'apoplexie à Toulouse pendant son sommeil, terminant sa vie dans une très grande tranquillité. Son corps a été honorablement enseveli dans la crypte de la chapelle de Saint-Bruno, 30 octobre 1663.

(2) La Borde-Rouge est une métairie de la paroisse de Villesèque, qui fut donnée aux Chartreux le 19 octobre 1919 par Jean Carrié, curé de Cournou. Cf. *supra*, Livre II.

remuoient incessamment leurs ailes. A cette veue, le berger tomba évanoui. Le lendemain, la même vision luy arriva au même endroit. Et ce Chartreux luy parla d'une voix fort grêle, luy disant qu'il n'eût point de peur, et luy ordonna d'avertir les Chartreux de Caors de dire six messes pour le repos de son âme, que sans cela il ne pouvoit entrer en Paradis. On nous donna avis de tout ce qui s'étoit passé. Dom Lion, qui avoit été éleu depuis peu, fut exprès à la Borde-Rouge, interrogea ce berger qui ne varia jamais. Et comme D. Lion le poussoit, faisant semblant de se moquer de luy, ce garçon répondit : C'est très vray, vous dis-je, et soutiens encore que c'étoit un père, et non pas un frère, car il portoit des écharpes comme vous, appelant ainsy les barres (1) que nous avons à la cuculle.

M. de La Serre de Conques, qui étoit grand vicaire, official et curé de Villesèque, qui est la paroisse de la Borde-Rouge, interrogea diverses fois ce berger qui luy assura toujours la même chose. Comme il n'y avoit pas longtems que D. de La Roche étoit mort, on ne douta point que ce ne fut luy qui avoit apparu. Quoy qu'il en soit, on dit les six messes et du depuis, on n'a plus ouy parler de rien (2).

Les manières de vivre des habitans d'une ville sont d'ordinaire semblables à celles de leur gouverneur ; et si les magistrats sont vicieux, le peuple est adonné à la débauche et au libertinage. *Qualis rector est civitatis, tales et inhabitantes in ea* (3). Nous venons de voir que la pluspart des Prieurs qui ont gouverné la Chartreuse de Caors ont été des personnes d'un grand mérite, et qui se sont fait distinguer par une sainte vie ; ce qui nous doit persuader que les religieux qui ont été sous leur conduite n'ont pas manqué d'être les imitateurs de leurs vertus éminentes.

Ce nous seroit une grande consolation, si quelqu'un nous avoit laissé par écrit la vie de ceux qui ont pratiqué la régularité dans

(1) Les « barres », qu'on appelle couramment les « points de Saint-Benoît » sont deux bandes de drap qui unissent les deux côtés de la cuculle ou scapulaire. Ici encore, nous constatons qu'il faut aller chez les Chartreux pour découvrir des vestiges des traditions monastiques les plus authentiques.

(2) Le paragraphe suivant fait suite, dans le ms. de Cahors, à l'introduction du Livre V, et il précède immédiatement, comme dans le ms. Farneta, la notice du Frère Jacques. Les lignes en blanc sont dans le manuscrit.

(3) « Tel est le gouverneur de la cité, tels sont les citoyens. » Tel père tel fils !

le plus haut degré de perfection. Mais quelque diligence que j'aye apportée pour le découvrir, je n'en ay rien trouvé. Que si ce qui s'est passé devant nous a demeuré dans l'oubli, il n'est pas raisonnable que je laisse dans le silence la vie exemplaire et la mort très sainte de plusieurs religieux profez de la Chartreuse de Caors qui ont fleuri de notre tems, et qui peuvent nous servir de prototype pour nous former dans la vie religieuse. Je les mettray icy par rang, non pas selon leur mérite, mais selon les années qu'ils sont morts.

Frère Jaques DE DURFORT DE BOISSIERES, convers

Bien que le Frère Jâques de Durfort ne soit pas profez de la Chartreuse de Caors, je crois pourtant que nous le devons considérer comme s'il l'avoit été en effet, puisqu'il prit l'habit de Chartreux dans notre maison le 24 de juillet, l'an 1653. Il est vray qu'il passa profez à Toulouse où D. Antoine Tixier, Prieur de cette maison et visiteur, ne l'avoit fait venir que pour avoir six mille livres que ce bon frère vouloit donner à l'Ordre. Peu de tems après sa profession, on le renvoya à Caors, où il vécut le reste de ses jours dans une grande piété (1).

Jâques de Durfort, avant que de se faire religieux, étoit marquis de Boissières, seigneur de Salviac, de St-Germain, de Septfons, etc. (2). Ses ancêtres, depuis plus de trois cens ans, étoient sortis d'Angleterre, de l'illustre maison de Durfort, laquelle subsiste

(1) D. Malvesin donne ici une raison assez peu honorable. Il semble qu'on peut trouver, de cette conduite de D. Tixier, une explication fort plausible : Mr de Durfort-Boissières a dû exprimer le désir de faire son noviciat dans une Chartreuse assez éloignée de Cahors. Son rang, son âge, les conditions de son entrée en religion, l'humilité de l'état de frère convers, tout contribuait à ce transfert. Novice à Toulouse, il fit naturellement ses vœux à Toulouse, et régla les questions matérielles en faveur de son monastère de profession. Il n'y a dans cette conduite rien que de très normal, et on ne voit pas que le visiteur ait voulu faire une spéculation avantageuse pour son monastère.

(2) Jacques de Durfort, IIe du nom, Seigneur et Baron de Boissières, Salviac, Gourdon et Saint-Germain, fils aîné de Geoffroy († 1586) et de Charlotte de Gontaut-Biron, épousa par contrat du 8 octobre 1600 Jacqueline de Gimel, fille unique de Jean II de Gimel, seigneur de Paluel en Périgord, et de Judith de Gontaut.

Toutes les branches existantes de la maison de Durfort (Duras, Lorges, Boissières, Léobard) viennent de la terre de Durfort en Quercy. La terre de Boissières passa aux Durfort lorsque, en 1328, Raimond-Bernard de Durfort épousa Delphine de Béraldi, dame de Boissières. Celle-ci testa en 1350.

Cf. Esquieu : *Essai d'Armorial quercynois*, n. 256, p. 96. — La Chesnaye des Bois : *Dictionnaire de la noblesse*, t. VII, col. 144 et sq. (Durfort), et t. IX, col. 270 (Gimel de Paluel). — Chaix-d'Est-Ange : *Dict. des Familles françaises*, t. XV, p. 239.

encore avec éclat en ce païs-là, comme elle fait pareillement en France, divisée en plusieurs branches. Il avoit été marié, et avoit plusieurs enfans (1). Après avoir passé sa vie dans les délices jusques à l'âge de 73 ans, Dieu, par un miracle de sa grâce, luy toucha tellement le cœur qu'il quitta tous ses biens et renonça à toutes les pompes de ce monde pour venir parmy les Chartreux passer le reste de ses jours, dans l'austérité et la mortification, sous l'humble habit de frère convers, quoyqu'il pût être prêtre, ayant suffisamment étudié.

Les plus saintes actions ne sont pas de grand prix, si elles ne sont faites avec esprit. Jâques de Durfort, en entrant dans l'Ordre, fut si persuadé de cette vérité que, d'abord qu'il eût pris l'habit de St-Bruno, un de ses plus grands désirs fut d'apprendre à faire oraison mentale, ce qui luy avoit été fort inconnu dans le siècle, l'usage de faire des retraites étant en ce tems-là aussi rare parmy les séculiers qu'il s'est rendu commun aujourd'huy ; on ne trouve pas fort étrange qu'un jeune religieux qui est plein de feu et de forces s'applique avec ardeur à toutes les observances de l'état qu'il a embrassé, mais ce fut une chose admirable de voir un vieillard, qui avoit été grand seigneur, s'occuper aux offices les plus vils de la maison. Il est vray qu'au commencement, un étourdi de valet luy ayant crié de loin : « Frère Jâques, le boulanger vous mande de venir luy aider à fouler la paste », il y alla avec diligence ; mais il avoua ensuite que, se voyant traité avec tant de mépris, il n'avoit pu s'empêcher de ressentir quelque petite émotion.

Ce saint frère ne se fit pas moins admirer dans les maladies que durant la santé. Il souffrit, sur la fin de ses jours, de grands maux avec une patience de Job ; et voyant venir la mort, il s'y disposa en vray chrétien, recevant avec beaucoup de dévotion les derniers sacremens. Après quoy, il rendit son âme entre les mains de son Créateur, le 18 d'avril 1655, étant âgé de 75 ans. Toutes ces choses nous doivent faire présumer que, bien que frère Jâques de Durfort

(1) Jacques de Durfort-Boissières eut de Jacqueline de Gimel-Paluel : 1) Armand, qui épousa le 19 juin 1645 Marie-Silvestre de Cruzy-Marcillac, fille de François et de Claude de Salignac-Fénelon. — 2) Jacques, seigneur de Salviac, mort sans alliance en 1635. — 3) Judith-Madeleine, qui épousa en 1629 Jacques de Rouffignac. — 4) Judith, morte sans alliance.

Armand, fils aîné de notre Chartreux, qui continua la descendance, dut mourir la même année que son père (1655), car il testa le 24 août 1655. Au dire de Chaix-d'Est-Ange, la branche de Durfort-Boissières est éteinte : Alphonse, né en 1753, décédé en 1822, lieutenant général des armées du Roi sous la Restauration, accompagna en 1815 Louis XVIII à Gand. « Il avait épousé Mlle de Guiscard de la Bourlie. Il en eut un fils, qui paraît avoir été le dernier représentant de sa branche. »

ne fût venu travailler à la vigne du Seigneur que sur le déclin de sa vie, il ne resta pas d'avoir la même récompense que s'il se fût donné à Dieu dez sa plus tendre jeunesse.

HISTOIRE EPOUVANTABLE

Un damné fut autrefois cause, selon la commune opinion, que St-Bruno et ses compagnons se retirèrent dans un désert, pour y faire pénitence le reste de leurs jours. Une âme damnée donna pareillement occasion à Jâques de Durfort, marquis de Boissières, âgé de 73 ans, d'entrer dans la solitude d'une Chartreuse pour y expier ses péchés sous l'habit de frère convers. Ce seigneur avoit une femme fort avare, qui faisoit elle-même le recepte des rentes et des autres revenus de leurs terres, sans vouloir se fier à aucun économe. Etant morte presque subitement, le marquis de Boissières fut obligé de voir en quel état étoient les affaires de sa maison ; et ne trouvant pas qu'un de ses fermiers eût rien payé depuis trois ans de la ferme de ses moulins, qui est bâtie sur un ruisseau appelé le Verd dans la paroisse de Saint-Daunès, à un quart de lieue du château de Boissières (1), il le manda venir, et luy parla du ton que les gentilshommes ont accoutumé de faire à leurs vassaux. Tout ce que put dire le munier, pour assurer qu'il avoit satisfait à Madame la Marquise, ne luy servit pas de quittance. Et les menaces qu'on luy fit de le faire pourrir en prison, s'il ne payoit au plus tôt, le mirent en tel état qu'il n'eut pas les forces d'aller jusques à sa maison, ce qui l'obligea de s'asseoir à terre contre une muraille, à côté du chemin. Dans ce tems-là, un cavalier vint à passer qui, le voyant tout triste et mouillé de larmes, luy demanda le sujet de son affliction. Le munier le luy ayant raconté, le cavalier repartit : S'il n'y a rien plus, mon amy, tu seras bientôt content. Monte derrière moy, et je te feray parler à Mme de Boissières qui te tireras de peine. Le munier, à ces paroles, ayant un peu repris ses forces, et s'étant mis en croupe sur le cheval, il luy sembla faire bien du chemin, jusques à ce qu'ils fussent arrivez devant un château, où étant entrez, le munier passant dans une sale vid Mme de Boissières dans un lict. Il s'écria d'abord : Ah ! Madame, M. le marquis veut me perdre : car il me demande le revenu de trois ans du moulin, hé vous sçavez bien que je vous ay payée. — Cela est vray, dit-elle, ne t'affliges pas davantage. Va seulement trouver M. de Boissières, et

(1) Le Vert (25 km.), affluent du Lot, vient de la Bastide-Murat, arrose St-Denis (ou Daunès) et Catus, passe à 2 ou 3 kilomètres de Boissières et se jette dans le Lot (rive droite), à Castelfranc.

tu luy diras qu'il aille au château de Salviac (1) et que, dans telle sale, proche d'une fenêtre, il y a une armoire dans laquelle il trouvera un petit livre couvert de papier rouge, où il y a écrit comme quoy tu ne dois rien. — Mais encore, je vous prie, Madame, de me dire ce que vous faites dans ce lict, dit le munier. — Je suis icy, repartit la dame, qui brûle et brûleray éternellement, car je suis damnée (2). Et tu diras à M. le marquis que s'il ne change de vie, il sera un jour dans les mêmes peines que je souffre. Donne-moy la main. Ce que le munier ayant fait fort librement, il la retira dans l'instant toute grillée. A même tems, le cavalier entra et dit : Allons, il faut s'en retourner. Ils remontent à cheval, et étant arrivez à l'endroit d'où ils étoient partis, le munier remercia son conducteur, et ne manqua pas d'aller trouver au plus tôt le marquis de Boissières. Il luy raconte ce qui luy étoit arrivé, montrant pour témoignage sa main brûlée. On fut au château de Salviac, où on trouva le petit livre couvert de papier rouge avec la quittance de la ferme du moulin.

Quelqu'un peut-être pourra s'imaginer que j'ay raconté icy une histoire faite à plaisir pour faire peur à quelque enfant. J'avoue qu'encore que l'on trouve dans les livres des histoires semblables, j'ay autant de peine à y ajouter foi qu'un autre. J'ay cru pourtant que je ne devois pas rester d'écrire celle-cy, l'ayant apprise, peu de jours après qu'elle fût arrivée, d'un homme de bon sens qui, venant dans la maison de mon père, la raconta de la manière que je viens de dire, et qui assura que le munier dont j'ay parlé, étant son voisin et son ami, luy avoit montré sa main toute brûlée. Quoyque je n'eusse qu'environ onze ans, je me suis toujours souvenu de cette histoire. Et comme j'appris, quelque année après, que le marquis de Boissières, quoyque fort vieux, et qui avoit passé toute sa vie dans les plaisirs, s'étoit fait frère convers dans la Chartreuse de Caors, je n'eus pas grand'peine à croire ce que je viens de raconter, d'autant plus que cela fut bientôt public, et que tout le monde sçait encore dans ce païs, et personne ne doute, que Dieu voulant sauver ce gentilhomme avoit permis une chose si extraordinaire pour le tirer de l'état de damnation où il étoit depuis longtems (3).

(1) Salviac, chef-lieu de canton, arr' Gourdon.

(2) Ms. Cahors, en note dans la marge : « Madame de Durfort étoit Jacqueline de Gimel, dame de Paluel. »

(3) Le ms. de Cahors ajoute en note : « Ce qui aussi peut avoir contribué à sa retraite est la mort de Jacques de Durfort, Sgr de Salviac, son fils âgé de 16 ans, tué en duel dans une prairie sur le Céou, paroisse de Conquorès, par Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont-Vertilhac, m^re de camp d'infanterie, en 1635. » — La bibliothèque de Grenoble possède un ms. de Malvesin, de 80 pages environ, partant plus complet que le récit des mss. Farneta et Cahors.

Le Vénérable Père Dom Michel CASSAGNHES

Il faut avouer que la bonté de Dieu est infinie, et que ce qui devrait armer la main de sa justice de carreaux et de foudres contre nous, le porte souvent à nous combler de ses grâces. C'est ce que nous pouvons dire que le Père des miséricordes a fait à l'égard de Michel Cassagnhes, car bien qu'il ne fût pas encore entièrement adonné à la débauche, néammoins après avoir avancé ses classes, il commençoit à prendre le grand chemin de se perdre pour une éternité. Et étant allé sur la fin du carême, de Caors où il faisoit ses études, à Figeac lieu de sa naissance, il ne songea, selon la mauvaise coutume du tems, qu'à se divertir avec ses camarades. Et s'étant masqué d'une manière ridicule avec une coëffure qui ressembloit à un capuchon de moyne, quelqu'un en le voyant se mit à crier : Voylà un masque qui ressemble à un père chartreux. Cette remarque et ces paroles, qui donnèrent sujet de rire à tous les spectateurs, furent des coups d'épée qui percèrent le cœur de Michel Cassagnhes. Et rentrant en soy-même, il reconnut l'état dangereux pour son salut où il étoit. Il quitta bientôt la troupe des autres masques, et se mettant à genoux demanda pardon à Dieu de toutes les fautes de sa vie, suppliant Notre Seigneur que, pour les expier, il luy fit la grâce de l'appeler parmy les Chartreux, et d'être en effet ce qu'il avoit voulu contrefaire par moquerie. Dieu qui vouloit le sauver exauça sa prière ; et revenant tout changé à Caors, il postula avec instance. Et quoyqu'il ne parut pas avoir une santé fort robuste, ses autres bonnes qualitez furent cause qu'on luy donna parole pour être reçeu. Ses parens, qui étoient de condition et fort considérez dans Caors, son frère ainé étant grand Prévôt du Quercy (1), un autre frère conseiller au Présidial, et un autre ecclésiastique pourveu de deux bons bénéfices, vinrent tous à la Chartreuse pour éprouver sa vocation ; lequel demeurant toujours ferme dans sa résolution prit l'habit de St-Bruno, et ayant fait son noviciat avec une grande ferveur, avant que de faire profession, il donna quatre cens livres à la Chartreuse, et quelques ornemens pour l'église.

Après que D. Michel Cassagnhes eût fait les vœux de religion, il ne songea à autre chose qu'à bien prendre l'esprit de l'Ordre, et sçachant qu'un bon prêtre ne doit pas être ignorant, comme il n'avoit pas étudié en théologie dans le siècle, il s'appliqua d'une

(1) Ms. Cahors : « ayant son frère aîné qui étoit conseiller au présidial, l'autre vice-sénéchal, etc. ».

telle manière à la lecture de St-Thomas et des autres bons auteurs que, par l'ayde de son bel esprit, de son jugement solide, et par quelques conférences qu'il avoit avec des gens sçavans, il devint un bon théologien tant dans la scolastique que dans la positive et la morale. Ses belles qualitez n'étant pas inconnues à ses supérieurs, ils le choisirent pour être le directeur d'un des plus excellens prédicateurs du royaume qui étoit venu à Caors pour se faire Chartreux. D. Cassagnhes s'acquitta si bien de cette fonction, qu'on l'envoya ensuite vicaire à la Chartreuse de Rodez. Mais l'air du païs ne luy étant pas favorable, deux ou trois ans après, on le remit dans sa maison de profession où sa vertu n'étant pas seulement connue de ses confrères, mais encore des séculiers, quelques jeunes hommes luy communiquèrent leur intérieur, et furent si touchez de ses dévôts entretiens, qu'ils renoncèrent au monde en se faisant Chartreux, lesquels ont vécu fort saintement dans la religion. La fainéantise étant la mère de tous les vices, D. Michel Cassagnhes, pour éviter ce danger, ne demeuroit jamais dans la solitude sans rien faire (1). Après la prière, il s'occupoit à la lecture, et après la lecture, au travail manuel. Rien de plus propre que son petit jardin. Et comme il avoit beaucoup d'aptitude pour les mathématiques, il faisoit toute sorte de montres solaires dans la dernière perfection, et d'autres ouvrages fort curieux.

Ce bon religieux vivant ainsi à Caors en véritable Chartreux, il avoit quelquefois cette petite consolation de voir ses parens. Mais Dieu, qui le vouloit tout à soy, permit que trois ou quatre ans devant sa mort, ses supérieurs l'envoyassent à la Chartreuse de Glandiers, qui est une rude solitude, où il vécut fort content, et entièrement résigné aux ordres de Dieu. Son Prieur (2), connaissant sa vertu et sa capacité, luy donna l'employ de faire les exhortations les jours de fête à la Famille (3). Son grand zèle pour le salut des âmes le fit admirer. Et enfin, étant comblé de mérites, Dieu l'en récompensa en l'appelant dans la gloire éternelle, le 1er jour de mars, l'an 1665.

(1) D. Malvesin cite presque textuellement la règle de Saint-Benoît (ch. 48). L'auteur de l'*Imitation* (I, ch. XIX, n. 4) enseigne la même doctrine. Cf. *Statut. Ord. Cartus.*, et *Directorium Novitiorum*, de Dom Le Masson. La prescription universelle du travail, qui est imposé par tous les législateurs de l'Ordre monastique, est d'autant plus stricte en Chartreuse, que la solitude et l'oisiveté sont inconciliables. Un Chartreux qui ne travaille pas ne pourra prier, et perdra la tête. Le Statut a dosé la mesure du labeur quotidien, de la prière et du repos avec un équilibre admirable.

(2) Dom Pierre Lion.

(3) La Famille comprend les Frères convers, les Donnés et les Familiers. Ces petites instructions ont lieu à l'oratoire des Frères, qui s'appelle la *chapelle de Famille*.

Le Vénérable Père Dom Emmanuel DELPUECH

Une marque qu'on est bien appelé dans la religion est lorsque, pouvant se faire distinguer dans le monde par de belles qualitez, on les méprise entièrement pour se retirer dans une solitude, afin de ne songer qu'à Dieu et à son propre salut. Il seroit difficile de trouver une personne qui eût de plus grands dons naturels que ceux d'Emmanuel Delpuech. Il étoit issu d'une noble famille de Toulouse (1). Dans sa jeunesse, il étoit si beau qu'on l'auroit plustôt pris pour une fille que pour un homme. La beauté de son esprit effaçoit celle du corps, et ayant bien étudié, il parloit de toutes choses, même en diverses langues, avec une facilité qui ne se peut exprimer, et un brillant admirable. Tous ces riches talens, qui auroient pu le faire paroître avec éclat, ne furent pas capables de le retenir dans le siècle. Il appréhenda que, la vanité ne le gagnant, il ne se perdit pour une éternité. Ce qui luy donna la pensée de se retirer dans la solitude d'une Chartreuse pour y vivre connu seulement de Dieu le reste de ses jours.

Peu de tems après que D. Emmanuel Delpuech eut fait profession dans l'Ordre, ayant été employé diverses fois pour prêcher devant la communauté, ses sermons pleins de sçavoir et d'éloquence firent tant de bruit, que les plus beaux esprits de Caors voulurent le connoître. M. d'Ausone, premier Président à la cour des Aydes (la cour des Aydes étoit, en ce tems-là, à Caors) et plusieurs autres officiers de cet illustre corps, venoient souvent le voir, prenant un plaisir singulier dans sa conversation. Ces fréquentes visites interrompant ses saintes occupations, il demanda d'aller à Glandiers, et ensuite à Ste-Croix qui sont deux affreuses solitudes (2). J'ay ouï dire à des religieux qui l'ont connu particulièrement qu'il étoit capable d'être Général de notre Ordre. Mais la grande vivacité de son esprit fut cause qu'il ne fut jamais employé dans les offices. Il en remercia Dieu à l'heure de la mort, s'estimant heureux d'avoir demeuré toujours dans le cloître, comme un port plus assuré pour entrer dans le bonheur éternel, duquel il alla jouir le 8 d'avril 1690.

(1) Il y eut une famille noble de ce nom qui donna neuf capitouls à la ville de Toulouse. Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1670 et en 1716. Le chef de cette maison fut Pierre Delpech, sieur des Maurices, anobli en 1554 par le capitoulat de Toulouse. Une autre famille, Delpech ou Delpuech, de la même région, titrée de Cugnac et de Pech-Durand, fut maintenue en 1668. Son chef est Pons Delpech, qui testa en 1456. Il est impossible de déterminer à laquelle de ces deux maisons appartenait Dom Emmanuel.

(2) Dom Malvesin est bien de son temps ; il exagère. Glandier est admirablement situé pour la solitude cartusienne, mais les bords de la Loyre n'ont rien d'affreux. Bien plus, Emile Baumann rappelle qu'un ancien Chartreux de Glandier, Dom Joseph de Cussé († 1934), exilé à la Valsainte, conservait un souvenir enthousiaste de ce monastère limousin, aujourd'hui transformé en préventorium. Il ne faudrait pas apprécier cette solitude par les descriptions romantiques qu'en fit l'héroïne de céans, la fameuse Mme Lafarge !

Le Vénérable Père Dom Hugues FRAISSÉ

On a achevé l'éloge d'un Chartreux quand on a fait voir qu'il gardoit exactement son silence, qu'il s'occupoit bien dans sa solitude, qu'il étoit assidu au chœur, et qu'il chantoit continuellement avec ferveur les louanges de Dieu. C'est ce que nous pouvons dire avec vérité du Vénérable P. D. Hugues Fraissé, natif d'une honnête famille de Gagnac, proche de Castelnau-de-Bretenous (1) ; lequel, après avoir achevé son cours de philosophie à Caors, voyant le danger qu'il y a dans le monde de se damner, demanda instamment d'être receu dans notre Ordre. Comme il avoit de l'esprit, une belle voix et assés de sçavoir, on ne le fit pas postuler longtems. Ayant pris l'habit de Chartreux, et après s'être bien instruit de toutes nos observances, il n'étudia pas seulement la théologie scolastique et morale, mais encore il apprit l'histoire. Comme on ne peut pas toujours lire, il ne manquoit pas aussi de s'occuper au travail manuel aux heures qui nous sont marquées par nos Statuts. Il réussissoit parfaitement en tout ce qu'il entreprenoit. Il tournoit si bien (2) que le maître qui l'avoit enseigné disoit qu'il travailloit plus délicatement que luy. Son jardin étoit le mieux cultivé de la province. Ce religieux auroit réussi dans les affaires extérieures, mais quelque petite jalousie qu'on eut contre luy fut cause qu'on le laissa toujours dans le cloître. La Providence le permit de la sorte, afin qu'il ne songeât qu'à son propre salut, et qu'il ne fût pas détourné de se servir de sa belle voix pour chanter les louanges de Dieu, ce qu'il fit toujours avec beaucoup de dévotion jusques à sa mort, laquelle luy fut subitement causée par une apoplexie, qui luy survint le 14 de juin, l'an 1670.

D. Hugues Fraissé fut regretté de tous ses confrères et de tous les séculiers qui le connoissoient à cause qu'il étoit fort honnête et obligeant, car d'abord qu'on luy demandoit quelque chose, il la donnoit avec plaisir, et le plus promptement qu'il luy étoit possible, se privant souvent des choses qui luy étoient nécessaires pour en accommoder les autres : ce que j'ay expérimenté moy-même en diverses rencontres.

(1) Gagnac, comm. du canton de Bretenoux (Lot).

(2) Toutes les cellules ont, dans l'atelier, un tour. Et certains Chartreux exercent ce « travail fort » avec une grande habileté. Le moine de Cahors qui offrit à D. Boyer une poire en bois avait dû la confectionner au tour.

Le très dévôt Frère Jean-Baptiste DELPECH, convers

C'est un grand don de Dieu d'être appelé à la religion. Mais c'est encore quelque chose de plus considérable d'y vivre longtems avec la même ferveur que le premier jour qu'on y est entré. C'est pourtant ce que le Frère Jean-Baptiste Delpech, convers, profez de cette maison, a fait l'espace de 53 ans qu'il a vécu dans l'Ordre. Aussi lorsque Dom Prieur (1) fit son éloge après sa mort, il dit de luy : *Fuit observator Statuti usque ad pertinaciam* (2).

Bien que ce bon Frère n'eût pas étudié, comme il demeuroit souvent à la Borde-Rouge, il faisoit des exhortations aux paysans, aussi pathétiques qu'auroit pu faire un fervent missionnaire. Il assembloit de tems en tems ces bonnes gens à la chapelle de la maison, les appelant au son de la cloche, pour prier Dieu tous ensemble, surtout lorsqu'il arrivoit quelque orage ou quelque autre accident ; ce qui faisoit que les paysans l'honoroient et le respectoient comme s'il eût été un Prélat. Ils se mettoient ordinairement de genoux devant luy, lorsqu'ils le saluoient. En effet, il étoit fort vénérable de sa personne, ayant un maintien grave et sérieux, de sorte qu'il avoit plustôt l'air d'un patriarche que d'un frère convers, étant d'une grande stature, et bien fournie à proportion, ayant un front large, des yeux bien fendus, et une longue barbe blanche. Ceux qui ont entendu ses confessions ont assuré qu'ils le croyoient aussi vierge à l'heure de la mort que lorsqu'il étoit enfant. Une marque de la pureté de son âme est que D. Fradin, qui l'avoit receu dans l'Ordre, luy apparut la nuit de son decez pendant matines dans notre église, quoyqu'il fut mort à Bourges.

La vertu de ce bon frère ne parut jamais tant que dans sa dernière maladie. Comme il avoit été toujours fort pathétique, il parloit avec tant de ferveur du mépris que nous devons faire des choses de la terre et de l'amour que nous devons avoir pour celles du ciel, qu'il tiroit les larmes des yeux de ceux qui étoient présens. Il faisoit souvent des actes de contrition et d'amour de Dieu, surtout lorsqu'il reçeut les derniers sacremens. Et il mourut en proférant le nom de Jésus et de Marie, ce qui fut le 16 de juin, l'an 1670.

Le Vénérable Père Dom Antoine LATREILLE

Une sainte simplicité et une grande candeur sont des qualitez ordinaires d'un bon Chartreux. Mais c'est rare de les voir dans un degré éminent comme les avoit le Vénérable P. D. Antoine Latreille,

(1) Dom Pierre Lion.
(2) Il observa le Statut avec une persévérance énergique.

natif de Villefranche-de-Rouergue. C'est aussy principalement ce qui luy attiroit l'affection de beaucoup de gens de mérite. Les personnes dévotes et de condition de Caors s'estimoient heureuses quand elles pouvoient avoir la permission de luy parler. Cette grande franchise, avec laquelle il en usoit avec tout le monde, étoit cause qu'on luy communiquoit librement son intérieur. Il entendoit la confession de la pluspart des religieux, Dieu luy ayant donné un talent particulier pour consoler les jeunes profez dans leurs tentations. Comme il étoit fort dévôt, et qu'il avoit une belle voix, il ne s'épargnoit pas à chanter les louanges de Dieu, ce qu'il faisoit de bonne grâce, étant d'une grande prestance et d'un maintien fort majestueux. La goutte le fit souffrir durant longtems, et nonobstant les grandes douleurs qu'il ressentoit, et qu'il eût les jambes prodigieusement enflées, il se trênoit à l'église, et bien souvent sans aucune chaussure, encore qu'il fit un froid extrêmement rude. Ce bon religieux vécut l'espace de quarante ans dans l'Ordre, toujours dans le cloître. Et Dieu permit qu'il mourut de la mort naturelle à semblable jour et heure qu'il étoit mort d'une mort civile (1) en prenant l'habit de St-Bruno, à sçavoir le 23 du mois de février sur les deux heures après midy, l'an 1671.

Le très dévôt Frère Pierre MATHIEU, convers

L'orgueil n'est pas seulement le plus opiniâtre de tous les vices, mais encore le plus dangereux. Il se glisse dans toutes les bonnes actions que nous faisons, s'entretenant même dans les vertus, car nous ne voyons que trop souvent qu'il triomphe dans les ordres les plus austères, et que ceux qui n'auroient mené qu'une vie obscure dans le monde veulent paroître avec éclat, d'abord qu'ils ont pris l'habit religieux. Pierre Mathieu, natif de Villefranche-de-Rouergue, fut si pénétré de cette vérité que, pour ne tomber pas dans cette tentation, encore qu'il eût suffisamment étudié pour être receu au rang des religieux (2), en demandant d'être Chartreux, ne voulut être que frère convers, se souvenant de ces paroles du Fils de Dieu,

(1) Aux XVIIe-XVIIIe siècles, le religieux qui faisait profession n'était pas seulement considéré comme mort au monde, mais il perdait tout droit d'hériter, n'existant plus légalement et socialement, abus criant qu'on appelait alors la *mort civile*.

(2) En Chartreuse, seuls les Pères de chœur sont appelés « religieux » ou « moines ». Néanmoins, les Frères convers font la même profession monastique. A Citeaux et chez saint Benoît, les uns et les autres sont dits religieux et moines.

qu'il n'étoit venu que pour servir et non pas pour être servi (1). Après qu'il eût embrassé cet état humble, il s'étudia de toutes ses forces pour se rendre utile dans la religion, et néanmoins sans espérance de pouvoir jamais s'élever dans les charges de l'Ordre ; comme il avoit déjà quelque connoissance de la farmacie, il s'y adonna ensuite avec tant d'application qu'il devint un très habile apoticaire. Et ne se contentant pas de pratiquer les œuvres de miséricorde en servant les malades, il apprit encore à faire des bouquets de soye pour orner les autels. A quoy il réussit avec tant de perfection qu'ayant fait un parterre de toute sorte de fleurs, par ordre de ses supérieurs, pour faire présent à une personne de qualité, cet ouvrage fut estimé plus de cinquante pistoles. Notre Général, ayant oui parlé de la vertu et de la capacité de ce frère, le manda venir en Chartreuse ; et ayant reconnu luy-même la vérité de ce qu'on luy avoit dit, après l'avoir gardé quelque tems, l'envoya aux religieuses de Salète (2) pour servir ces saintes filles : ce qu'il fit, durant plusieurs années, avec tant de charité, de prudence et de sagesse qu'il s'acquit la réputation d'un saint. Mais Dieu, qui conduit ses éleus par des chemins semez de croix, permit qu'en soulageant les autres dans leurs infirmitez, il devint luy-même infirme et presque paralitique de tout son corps. Ce fut en cet état qu'il fit paroître sa vertu plus que jamais par une patience admirable. Comme il vid qu'il ne pouvoit presque plus agir, il demanda à ses supérieurs de revenir à Caors, qui étoit sa maison de profession, ce qui luy fut accordé, non pas sans le regret de nos religieuses qui souhaitoient qu'il demeurât chez elles, bien qu'il fût en état de ne leur pouvoir rendre aucun service considérable. Ce bon frère vécut encore quelques années, n'employant ce tems qu'à se préparer à la mort, laquelle il attendoit à tout moment, étant tombé une fois d'apoplexie. En effet, l'an 1672, et le 30 de janvier, cet accident luy arriva une seconde fois, qui le mit au tombeau. Il eut pourtant le tems, avant qu'expirer, de recevoir l'extrême-onction. Comme il avoit vécu fort saintement et qu'il s'étoit fait aymer de tout le monde, il fut aussi regretté généralement de tous ceux qui l'avoient connu.

(1) Cf. *Statut. Ord. Cartus.*, II, ch. 18, n. 1 : « Que les convers se souviennent qu'ils sont destinés au service des moines » ; II, ch. 1, n. 14 : « Que chacun persévère dans la vocation à laquelle il a été appelé. Et que nul n'importune les Prieurs ou les Visiteurs qui ne pourront accorder à cet égard aucune dispense. » Ce sont là des prescriptions inspirées par le bon sens le plus affiné. Il ne faudrait pas cependant considérer les convers comme des domestiques, mais il y a une différence entre un moine prêtre et un frère lai.

(2) Chartreuse de la Cour-Notre-Dame, fondée à Salettes (Rhône) par le baron de la Tour et le dauphin Humbert Ier (1299-1790).

Le Vénérable Père Dom Nicolas BAILLI

Il ne sert de rien de bien commencer, si l'on ne finit heureusement. Et c'est bien rare de faire une heureuse fin, si l'on n'a bien commencé. Le Vénérable P. D. Nicolas Bailli fut tellement persuadé de cette vérité en entrant dans notre Ordre qu'il se munit d'une forte résolution de se donner entièrement à Dieu. Durant les premières années qu'il eut pris l'habit de Chartreux, il vécut avec tant de ferveur qu'il servit d'exemple à tous les autres religieux de la maison. Comme il avoit bien étudié avant que de venir dans la religion, quelques années après, on le fit Vicaire de la Chartreuse de Ste-Croix, et ensuite procureur ; lequel office il exerça encore à Rodez. Mais Dieu, qui en voulut faire un grand saint, voulut aussi le purifier par le feu des souffrances en luy envoya presque tout à coup plusieurs maladies comme la goutte, la colique, les hémorroïdes et ulcères en divers endroits de son corps, qui luy firent souffrir des douleurs inconcevables.

Ces peines du corps étoient jointes à celles de l'esprit. La Lorraine, qui étoit son païs natal, étant en ce tems-là désolée par les guerres, ce luy étoit bien sensible d'apprendre l'affliction dans laquelle ses parens se trouvoient. Néanmoins, sa constance étoit si grande et sa volonté si soumise aux ordres de Dieu qu'il recevoit toutes ces croix avec une patience de Job. Sa plus grande peine étoit de ce qu'il ne pouvoit assister toujours aux offices du chœur. Il faisoit tous ses efforts pour s'y traîner avec les potences (1), ou prier quelqu'un de le soutenir pour y pouvoir aller. Ce bon religieux vécut environ cinquante ans dans l'Ordre ; comme il vid venir la mort de loin, il s'y disposa longtems auparavant par la fréquentation des sacremens. Et avec ces armes, il affronta généreusement ce géant qui venoit le terrasser.

Comme D. Nicolas Bailli avoit imité le Fils de Dieu en sa vie par la pratique d'une grande humilité et d'une pauvreté extrême, Dieu voulut aussi qu'il luy fût semblable en sa mort, permettant qu'il mourût le vendredy-saint, et qu'il fût enterré le soir du même jour, à l'heure que Jésus-Christ fut mis dans le sépulcre. Ce qui arriva le 31 du mois de mars, l'an 1673.

Le Vénérable Père Dom Amable de L'ESTANG

Entre les postulans que le très Vénérable Père D. Antoine Tixier, visiteur de notre province, envoya autrefois à Caors, Amable de

(1) Les béquilles.

L'Estang ne fut pas un de ceux qui avoient de moindres qualitez. Il étoit issu d'une famille considérable de Toulouse (1), son grand-père et plusieurs autres de ses proches parens étant conseillers au Parlement. Quand il vint à Caors, il avoit fait toutes ses études, et ne manquoit pas d'esprit. D'abord qu'il fut dans la religion, il s'adonna tout à bon à Dieu, renonçant entièrement à toutes les connoissances qu'il avoit dans le siècle, et s'étant bien persuadé que la solitude du corps ne sert de rien si elle n'est accompagnée de celle de l'esprit, il étoit toujours recolligé, et ses entretiens n'étoient que de Dieu. Au chœur, il paroissoit un ange, chantant toujours jusques à la dernière syllabe de l'office, et ses plus fréquentes lectures n'étoient que des livres qui traitoient de la spiritualité la plus relevée. Comme l'office de sacristain demande une personne qui ait de la prudence et de la dévotion, ses supérieurs luy donnèrent cet employ, lequel il exerça durant plusieurs années avec toute la diligence possible. Et quoyqu'il eût souvent des occasions pour rompre son silence, il le gardoit pourtant fort exactement, travaillant à l'église avec son ayde sans dire un seul mot.

On l'envoya ensuite à la Chartreuse de Glandiers (2) en qualité de coadjuteur, où il ne resta que deux ans, son Prieur s'en étant défait, disant qu'un officier extérieur ne devoit pas faire de si longues méditations qu'il faisoit. Ce bon religieux rentra dans le cloître avec joie, comme dans son centre, où il mourut fort saintement le 25 de mars, jour de la Résurrection de Jésus-Christ, l'an 1674, après avoir souffert environ un an de grandes incommoditez avec une résignation et une patience admirable. J'ay veu quelques sermons et d'autres ouvrages spirituels de sa façon, qui faisoient voir qu'il avoit cultivé dans la solitude les belles connoissances qu'il avoit acquises dans le siècle.

(1) Il faut distinguer D. Amable de l'Estang et D. Pierre de l'Estang (Destanno, de Stagno) qui fut prieur de Cahors (1559-1563). Après examen des diverses généalogies des multiples familles de ce nom, il semble que Dom Amable appartient à la maison limousine des Maynard de Lestang, dont les deux membres les plus connus sont les deux frères : ANTOINE-FRANÇOIS, né à Brive en 1541, promu le 7 juin 1795 président à mortier de Toulouse, seigneur de Bélestang, conseiller au Conseil d'Etat, mort à Castres le 9 janvier 1617, inhumé aux Cordeliers de Toulouse ; et CHRISTOPHE, né à Brive en 1560, évêque de Lodève en 1580, et de Carcassonne en 1603. Abbé d'Uzerche et du Mas-Grenier. Mort le 11 août 1621. Cf. NADAUD : *Nobiliaire de Limoges*, III, p. 223 ; CHAMPEVAL : *Dict. des familles nobles et notables de la Corrèze*, II, p. 303 ; *Gallia Christiana*, éd. 1739, VI, col. 571-572.

(2) Il dut y arriver après 1670. On doit écrire : Glandier, et éviter de dire : *le* Glandier.

Le Vénérable Père Dom Jâques BOUTES

Ce n'est pas sans sujet que nos Statuts ordonnent qu'il faut avoir atteint l'âge de vingt ans pour pouvoir entrer dans notre Ordre, l'expérience ayant fait connoître qu'il faut avoir du jugement pour se sçavoir conduire soy-même dans la solitude. C'est ce que nous avons veu dans la personne du Vénérable P. D. Jâques Boutes, natif de Castres.; car avant que d'être receu dans notre religion, étant homme fait, il s'est aussi toujours comporté parmy nous dans toutes ses actions avec une grande prudence. Après qu'il eut achevé ses études, il fit quelques campagnes, et se trouva au siège de Montauban (1), et après avoir combattu sous les étendards de son Prince, il résolut de s'enrôler dans une plus sainte milice en quittant l'habit séculier pour se faire prêtre. Comme Jâques Boutes étoit d'une honnête famille et qu'il avoit du mérite, il fut bientôt pourveu d'un bénéfice. Mais, ne voulant pas se charger de la conduite des âmes, il accepta un canonicat dans l'église cathédrale de Castres. Quoyqu'il se vid dans un état fort saint, dont la principale occupation est de faire sur la terre ce que les anges font dans le ciel, qui est de chanter les louanges de Dieu ; néanmoins, désirant de s'acquitter de cette fonction le plus parfaitement qu'il luy seroit possible, il résolut de se faire Chartreux, afin qu'étant retiré des embarras du monde, il pût s'unir plus étroitement à Dieu. Il s'adressa pour cet effet à nos pères de Castres, il postula avec ferveur, et après qu'on eut éprouvé, pendant quelque temps, sa vocation, on l'envoya à Caors, où il prit l'habit de St-Bruno avec beaucoup de dévotion ; et ayant fait son noviciat fort ponctuellement, il passa profez de l'aveu de tous les religieux de la maison. Quelques jours avant, ayant distribué une partie de ses biens aux pauvres (2), il fonda à perpétuité dans notre église une messe des morts pour le repos de l'âme de ses parens, et donna pour cet effet un fonds portant le revenu de vingt-cinq livres de rente annuelle.

Comme la vie d'un Chartreux consiste d'être uni continuelle-

(1) L'armée royale, commandée par Louis XIII en personne, parut devant Montauban le 17 août 1621. Le siège de cette citadelle du calvinisme dura 86 jours. Ce n'est qu'à l'arrivée de Richelieu et après la chute de La Rochelle que les protestants se résolurent à demander la paix. Le cardinal-ministre fit son entrée à Montauban en 1629, après avoir fait démolir les fortifications.

(2) Cf. *Statut. Ord. Cartus.*, I, cap. 18, n. 5. *Code de droit canonique*, can. 581. Avant l'émission de la profession religieuse, tout novice est invité à régler définitivement sa situation financière, afin d'être libre de toute attache, effective et affective, aux biens de la terre. En d'autres termes, il fait librement son testament.

ment à Dieu par la considération des choses toutes saintes, D. Boutes composa pour son usage particulier une méditation pour chaque jour de l'année, dont il se servit toujours. Et ayant leu que le travail le plus ordinaire de nos premiers Pères étoit de transcrire des livres, pour les imiter et pour s'occuper utilement dans la solitude, comme dans ce tems-là nous n'avions dans la maison qu'un ou deux exemplaires de nos grands Statuts, il en fit une copie, laquelle il lisoit souvent pour s'instruire de toutes les observances de l'Ordre. L'office le plus saint qui soit parmy nous et qui demande plus de retenue, est sans doute celuy de sacristain. D. Boutes, depuis son entrée dans la religion, ayant donné des marques d'une grande maturité, quelque année après sa profession, fut choisi pour exercer cette charge, de laquelle il s'acquitta au gré de tout le monde. Dans le tems que ce bon religieux avoit soin de la sacristie, il luy arriva une chose que je luy ai ouï raconter diverses fois, et que je crois devoir mettre icy pour une marque de la pureté de son âme. Un marquis du côté de Castres et de ses amis, dont le nom m'a échappé de la mémoire, en allant à Paris, luy rendit visite, et luy dit qu'à son retour il ne manqueroit pas de le voir. Ce seigneur, en revenant, étant tombé malade à quelques journées de Caors, et croyant que son mal ne seroit rien, fit avancer un de ses officiers pour donner avis aux personnes de sa maison qu'ils ne se missent pas en peine s'il n'arrivoit pas au jour précis qu'il leur avoit marqué. Cet envoyé, passant par Caors, fut voir D. Boutes, et luy dit que son maître l'avoit chargé de le saluer de sa part, et que, dans trois jours, il auroit le contentement de l'embrasser. Ce terme étant précisément expiré, comme Dom Boutes sonnoit le premier coup de matines, il vit durant quelque tems le marquis devant soy. Quoyque ce religieux ne fut nullement peureux, néanmoins dans cette rencontre la sueur luy monta au front, et après divers raisonnemens en soy-même, il se recommanda à Dieu, et ayant dit : *Requiescant in pace*, il ne vid rien plus. Quelque tems après, les autres domestiques de ce seigneur le furent voir et luy dirent que leur maître étoit mort une telle nuit, qui se trouva être celle que D. Boutes avoit eue la vision.

Nos supérieurs, connoissant la vertu et la capacité de D. Boutes, le firent officier dans diverses maisons de la province. Lorsqu'il fut remis dans le cloître, il n'y avoit point de religieux plus solitaire que luy. Quoyqu'il fût connu dans tout Caors, il ne recevoit aucune visite, que de quelques personnes de condition, ne pouvant honnêtement s'en dispenser. Une marque [que] D. Boutes étoit un grand

solitaire, est que notre lampe d'argent, laquelle brûloit devant le St-Sacrement, nous ayant été dérobée (1), il n'y eut personne dans la ville qui ne sçut d'abord ce vol. Et luy demeura quatre jours sans en rien apprendre ; encore fut-ce par occasion qu'on luy en donna la première nouvelle. Enfin, ce grand religieux étant plein de jours et de mérites, Dieu l'appela dans son Paradis, le 22 de janvier 1681.

Le Vénérable Père Dom Pacifique MOREL

Je me suis enfui bien loin, et j'ay demeuré dans la solitude, dit le prophète royal. Le Vénérable P. D. Pacifique Morel pouvoit tenir le même langage, puisque, étant natif du païs des Suisses, il vint jusques à Caors pour renoncer à toutes les connoissances qu'il avoit dans le siècle, et pour y prendre l'habit et l'esprit de St-Bruno. Peu de tems après qu'il eût fait profession, Dieu permit, pour éprouver sa vertu, qu'il reçut une petite mortification, à laquelle personne ne s'attendoit. Comme il avoit l'âge et assez de capacité pour prendre les premiers ordres (2), on le présenta à M. Alain de Solminihac, évêque de Caors. Ce prélat fort zélé voulut examiner luy-même les ordinans sans épargner personne, et ayant donné un livre latin à D. Pacifique Morel, il luy dit de traduire quelques phrases en françois. Ce jeune religieux, qui ne sçavoit pas encore bien notre langue, expliqua ce latin en Suisse. Cet évêque qui, avec toute sa sainteté, étoit fort prompt, entendant ce jargon, crut que ce Chartreux n'entendoit pas ce qu'il lisoit, et le renvoya brusquement. Ce bon religieux souffrit avec beaucoup de patience cette confusion. Mais une autre fois, M. de Solminihac ayant été averti, un semblable accident n'arriva plus.

Après que D. Pacifique Morel fut faire prêtre, il tâcha chaque jour de s'avancer de plus en plus dans la vertu. C'étoit un véritable anachorète. Après s'être acquitté de ses exercices spirituels, il travailloit continuellement ou à son petit jardin qu'il tenoit toujours fort propre, ou à faire des paniers d'osier. Ses grandes mortifications l'avoient fait venir comme un squelete ; néanmoins, dans la conversation, il étoit très agréable, disant toujours quelque petit mot d'esprit pour réjouir la compagnie. On n'a jamais veu un homme

(1) Par un ancien novice.

(2) Les abbés réguliers ont le privilège de conférer les ordres mineurs à leurs jeunes religieux. Mais les prieurs doivent envoyer leurs sujets à l'évêque qui les ordonne.

plus candide ny plus obligeant. Ses parens, qui étoient d'une honnête condition, firent prier notre Général de l'envoyer dans quelque Chartreuse de leur païs, pour avoir la consolation de le voir quelquefois, et qui feroient les frais de son voyage : ce qui leur fut agréablement accordé, au regret néanmoins de tous les Chartreux de Caors, qui eurent le déplaisir de perdre leur cher confrère sans espérance de le revoir jamais plus. En effet, D. Pacifique Morel, ayant resté dans la Suisse (1) environ 17 ans, mourut très saintement l'an 1681, dans la Chartreuse de la Part-Dieu en qualité de sacristain.

Le très charitable Frère Joseph MENISSIER

Après tant de bons services que le frère Joseph Menissier a rendus durant longtems aux religieux de cette maison avec une cordialité inexplicable, ce seroit luy faire injustice de ne pas mettre son nom dans cette histoire, et ne le pas donner pour modèle à tous les autres frères de sa vocation, qui viendront après luy.

Joseph Menissier étoit natif de Joigny (2), petite ville dans le diocèse de Sens. Il étoit petit de corps, mais d'un esprit vif et d'un naturel tout à fait aimable. Dez sa jeunesse, il s'adonna à la chirurgie, et après avoir fait le tour de France, ayant reconnu le danger qu'il y avoit de se perdre dans le monde pour une éternité, il postula avec ferveur pour être Chartreux en qualité de frère convers, et on le receut agréablement dans cette maison. Comme Joseph Menissier avoit conservé la pureté, ce qui est bien rare parmy les jeunes gens de sa vocation, qui leur donne souvent beaucoup d'occasions de faire du mal, il n'eut pas tant de peine à s'avancer dans le chemin de la vertu. Et pour se rendre plus utile à ses confrères, comme il ne sçavoit que la chirurgie, il souhaita d'apprendre encore la pharmacie, ce qu'il fit sous un autre frère fort habile qui ne luy cachoit rien : de sorte qu'il se rendit bientôt de disciple maître, tenant toujours sa boutique bien garnie et fort propre ; ce qui faisoit que beaucoup de Messieurs de la ville ne se servoient que de ses remèdes, étant assurez qu'il n'avoit que de bonnes dro-

(1) La Chartreuse de la Part-Dieu, au diocèse de Lausanne-Fribourg, fut fondée près de Bulle en 1306. Elle subsista, seul monastère de l'Ordre, pendant la Révolution. Incendiée en 1800, elle fut reconstruite aussitôt, puis supprimée en 1847. Ses religieux se réfugièrent à la Valsainte (fondée en 1294), qui est aujourd'hui le monastère le plus florissant de l'Ordre.

Louis Veuillot (*Pèlerinages de Suisse*) a écrit des pages saisissantes sur la Part-Dieu.

(2) Joigny, sous-préfecture du département de l'Yonne.

gues. Les pauvres n'avoient pas d'autre médecin que luy, leur donnant de bon cœur tout ce qui leur faisoit besoin dans la maladie. Aussi, quand il marchoit dans les rues, on luy donnoit mille bénédictions. Le très Vénérable P. D. Antoine Tixier, visiteur de notre province, connoissant les bonnes qualitez du frère Menissier, le menoit souvent dans les visites, et même quelquefois à la Grande Chartreuse, lorsqu'il alloit au chapitre général. Quand un religieux avoit besoin de quelque chose dans son incommodité, ce bon frère ne le luy donnoit pas seulement au plus tôt, mais encore il le faisoit de si bonne grâce et avec une certaine gayeté, qu'il avoit à demy guéri son malade avant que de luy donner aucun remède.

On dit communément que les médecins et les apoticaires ne sont pas pour l'ordinaire fort dévôts, attribuant plustôt à leurs remèdes qu'à Dieu la guérison de leurs malades. Cette règle générale souffroit pourtant une exception en la personne de notre frère Joseph Menissier. Il ne s'acquittoit pas seulement des prières marquées par nos Statuts, mais encore il en disoit beaucoup de surérogation. Chaque soir, il faisoit la prière et l'examen de conscience à tous les domestiques. Et comme il avoit une belle voix et fort agréable, il leur chantoit, les jours de fête, les litanies de la Ste-Vierge. Ce qu'il faisoit avec tant de dévotion, que quelquefois l'ayant voulu entendre, il me tiroit les larmes des yeux.

Enfin ce saint frère, après avoir demeuré l'espace de quarante un ans dans la religion, mourut le 9 d'août de l'an 1685, étant regretté non seulement des religieux, mais encore des séculiers, surtout des pauvres de la ville et de la campagne, lesquels l'ont bien trouvé à dire du depuis.

Le très dévôt Frère Bruno de LORT

Quoyque la vocation d'un chrétien pour faire son salut avec plus d'assurance et de perfection dans l'état religieux ne soit qu'un don du ciel, néanmoins Dieu permet, par des secrets qui nous sont inconnus, des accidens qui sont capables de rebuter ceux qui désirent plus ardemment d'exécuter un si louable dessein. C'est ce qui arriva à Jean de Lort (1). Il se sentit inspiré, environ l'âge de trente ans, de se faire Chartreux. Bien loin de résister à la voix qui l'appeloit, il dit à même tems à son Seigneur comme un autre Samuel, *Ecce ego*. Il crut que rien ne le pourroit empêcher d'embrasser un si saint état, n'ayant ny père ny mère ny d'autres parens qui le

(1) Ms. Cahors : Delort.

pussent retenir dans le monde. Quoyqu'il ne fut pas de condition, il avoit assès de quoy pour vivre commodément le reste de ses jours, et gagnoit encore beaucoup en travaillant à faire des couteaux et des ciseaux, surpassant par son travail et la bonté de ses ouvrages tous les autres maîtres de sa vocation, qui étoient alors dans Toulouse. Il alla à la Chartreuse dans le dessein d'exécuter ce que le bon Dieu luy avoit inspiré ; et s'étant adressé à Dom Prieur, il luy demanda fort humblement de luy faire la grâce de le recevoir pour frère convers dans sa maison. Quoyque Dom Prieur fût un homme fort honnête et plein de douceur, [il] répondit néammoins assès brusquement à la demande que luy fit Jean de Lort, luy disant qu'apparemment il étoit quelque fainéant, et qu'il ne venoit que pour chercher à vivre dans la religion ; qu'il se trompoit bien : que les frères parmy les Chartreux, après leurs exercices de piété, devoient travailler continuellement, que leur vie étoit fort abjecte, et qu'ils n'avoient pas le même chœur (1), qu'il songeât bien à cela. Et enfin, il luy dit fort froidement de revenir dans un mois.

Ces premières paroles auroient été capables de rebuter tout autre qui auroit eu moins de ferveur que Jean de Lort. Néanmoins, bien qu'il fût un peu surpris d'un tel accueil, il ne manqua pas de revenir précisément au tems qu'on luy avoit marqué, sans s'être plus présenté ny avoir rodé par la Chartreuse un moment plus tôt. Dom Prieur, qui peut-être n'avoit plus songé à luy, le receut cette fois avec plus de douceur, et ayant reconnu en ce postulant beaucoup de retenue et de bon sens, il luy dit qu'il avoit assès de frères dans la maison, mais qu'il tâcheroit de le placer à Caors ; ce qu'il fit dans peu de tems. Jean de Lort, en entrant dans la Chartreuse de Caors, regarda ce lieu comme l'endroit où Dieu l'avoit destiné pour faire pénitence le reste de ses jours et pour se sanctifier par la pratique de toutes les vertus religieuses. A quoy il s'appliqua d'abord avec tant de ferveur qu'à la fin de son noviciat, il fut l'exemple et le modèle de tous les autres frères. Lorsqu'il prit l'habit de l'Ordre, on luy changea le nom en celuy de Bruno (2).

(1) Un monastère de Chartreux est constitué par deux communautés juxtaposées, rarement unies : les Pères et les Frères. Chacun de ces deux groupes a un réfectoire et un chapitre distincts. L'église conventuelle est divisée en deux chœurs : celui des Moines, séparé de celui des Frères par un jubé que ferme une porte à claire-voie ; l'église de la Chartreuse de Villefranche est demeurée intacte. — De la sorte, les deux communautés forment deux chœurs. La disposition des lieux rappelle celle de Sainte-Cécile d'Albi et la cathédrale de Tournay ; disposition traditionnelle dans toutes les églises où se célébrait l'office divin.

(2) Pour la première fois, nous constatons qu'un religieux reçoit un nom de religion autre que son prénom de baptême. Le fr. Delort a dû changer de nom parce qu'il devait y avoir déjà un Frère Jean, et qu'il fallait éviter des confusions constantes.

Et en faisant profession, il distribua une partie de ses biens aux pauvres et donna mille écuz à la Chartreuse de Caors. On luy dressa une boutique pour travailler à son métier. Tout le monde admiroit ses ouvrages. On en fit voir aux plus excellens couteliers de Moulins, où se fait la meilleure coutelerie de France, qui avouèrent qu'ils auroient de la peine d'en faire de semblables. Il fit un étui à chaque religieux de la maison ; dez qu'un novice avoit fait profession, il luy en donnoit un. Et notre réfectoir fut bientôt garni de couteaux et de fourchettes de sa façon. Ses supérieurs ayant reconnu sa prudence, le choisirent pour avoir soin de la porte de la maison. Et donnant l'aumône, il regardoit Jésus-Christ dans la personne de chaque pauvre. Et s'il s'en trouvoit quelqu'un d'insolent, comme il arrive d'ordinaire, il le reprenoit avec douceur, et souffroit avec patience tout ce qu'on luy disoit. Quand il étoit malade, les pauvres demandoient de ses nouvelles comme de leur père. Quoyque ses occupations fussent assés grandes, il ne laisser pourtant jamais passer aucun jour sans faire sa méditation, et sa lecture spirituelle, et de dire beaucoup de prières de surérogation. Sa dévotion le porta encore à demander permission d'avoir soin de garnir les trois autels qui sont au chœur des frères (1) avec des tableaux peints sur le cuivre ou sur le marbre, lesquels il avoit apportez en venant dans la religion. Il fit faire encore diverses statues dorées qu'il payoit du travail de ses mains, donnant en échange des couteaux ou d'autres ouvrages curieux. Ce n'est pas le tout, il s'appliqua encore à faire des bouquets de paille et de soye, à quoy il réussit à la perfection. Il en fit dans quelques années de si grands et de si beaux, et en si grand nombre, pour tous les autels de l'église, qu'on s'étonnoit de ce qu'un homme tout seul pût faire tant de choses. On disait qu'il y avoit de l'apparence que les anges luy aydoient à travailler. Comme il étoit fort dévôt à la Ste-Vierge, il fit une belle couronne de fleurs de soye, laquelle il envoya à Roquamadour pour être mise sur la tête de l'image miraculeuse de la Mère de notre Sauveur. Il en fit une semblable pour Notre Dame du Pont-Vieux de cette ville (2). Ce bon frère,

(1) Dans toutes les anciennes églises monastiques où l'on a conservé le jubé (Chartreuses, Trappes), la porte du jubé est encadrée par deux autels. A la Chartreuse de Montrieux, les autels sont ceux de saint Jean-Baptiste, patron de l'Ordre, et sainte Madeleine, patronne de la Provence.

(2) Cette église, qui subsiste encore, est appelée aujourd'hui Notre-Dame de Saint-Georges. Elle fut restaurée en 1657-1661 et le 24 mars 1661 M. de Conques, official de l'évêché, bénit l'édifice remis à neuf. Cf. Daymard : *Le Vieux Cahors*, p. 197-199.

voyant qu'il avoit réussi aux bouquets, il s'imagina d'appliquer des fleurs sur de belles étoffes pour imiter la broderie, ce qui fut trouvé si beau qu'il en fit des devants d'autel pour les jours de solemnité.

Quoyque le frère Bruno Delort (*sic*) fût à la porte, il ne s'informoit jamais d'aucune nouvelle, gardant son silence comme un religieux du cloître. Il auroit été à souhaiter, pour le bien de la Chartreuse de Caors, qu'il ne fût jamais mort. Mais Dieu voulut le récompenser de tant de peines qu'il avoit prises dans ce monde. Il luy fit connoître qu'il vouloit l'appeler à soy par l'attaque de diverses maladies qui le firent beaucoup souffrir pendant près d'un an. Il endura toutes ces incommoditez avec une patience admirable ; et voyant approcher sa fin, il s'adonna à la méditation plus que jamais, ne songeant plus qu'à l'éternité. Tous les religieux de la maison se ressentirent de ses bienfaits avant qu'il mourût. Et enfin, après avoir receu les derniers sacremens avec beaucoup de dévotion, il quitta cette misérable vie le 8 de juin, l'an 1691, pour aller jouir de celle qui est remplie de toute sorte de bonheur.

Le Vénérable Père Dom Estienne MAURIAL

C'est un grand bonheur à un chrétien quand, dez sa jeunesse, il s'est accoutumé à porter le joug du Seigneur ; et cet avantage est d'autant plus grand quand on a persévéré en cet état jusques à un âge décrépit. C'est ce qui est arrivé au Vénérable P. D. Estienne Maurial duquel nous pouvons dire fort probablement qu'il a conservé son innocence baptismale jusques à l'âge de 84 ans, que Dieu le retira de ce monde. Ce grand religieux étoit natif de Villefranche-de-Périgord (1). Il fit toutes ses classes à Caors, non pas à la manière des autres écoliers, qui après avoir fait leur petit devoir employent le reste du tems à se divertir. Notre Estienne ne se comportoit pas de la sorte ; car presque tout le tems qui luy restoit de ses études, il l'employoit à la prière ou aux autres exercices de piété. Il nous a dit diverses fois qu'encore qu'il eût demeuré cinq à six ans dans Caors, il ne sçavoit que deux rues, celle qui conduit au collège, et l'autre pour aller à la grande église, où il se plaisoit fort à entendre chanter les louanges de Dieu.

Estienne Maurial n'eut pas plustôt achevé ses classes, qu'au lieu de s'abandonner à la débauche, comme font d'ordinaire les jeunes gens, il résolut de quitter entièrement le monde en se faisant Char-

(1) Villefranche-de-Belvès, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

treux. Et bien qu'il n'eût encore que 18 ans commencez, le très vénérable P. D. Claude Jannot, Prieur de cette maison, et les autres religieux, ayant reconnu les bonnes qualitez de ce jeune homme, n'eurent pas égard à son âge. Ses parents en étant avertis vinrent à la Chartreuse pour l'en faire sortir, et ne pouvant pas le faire par force, ils prirent la voye de la justice. On le mit en séquestre ; mais comme il persévéra toujours dans sa sainte résolution, on fut obligé de le laisser. Il embrassa son père pour la dernière fois et baisa sa mère, n'ayant jamais plus fait de baiser à aucune personne du sexe : ce qui est une marque de sa grande pureté.

Lorsqu'il eut pris l'habit de St-Bruno, on ne fut pas trompé dans les espérances qu'on avoit conceu de luy. Il s'adonna avec tant de ferveur à la pratique de toutes les vertus religieuses, qu'il étoit l'exemple et l'admiration de tout le monde. Sa modestie étoit angélique. Je croy que quand on luy auroit donné des coups de bâton, il n'auroit pas rompu son silence. S'il falloit qu'il parlât, ses paroles étoient toutes pleines d'onction. Que si quelqu'un disoit en sa présence quelque mot qui ne fut pas d'édification, s'il n'avoit pas le droit de le reprendre, il se taisoit ou tâchoit adroitement de changer de discours, ou bien il quittoit la compagnie. Il n'y avoit point d'action dans laquelle il ne se mortifiât. Un de ses amis ayant veu que, sur la fin de sa vie, il avoit les mains pleines de crevasses à cause du froid, luy fit présent d'une bonne paire de mitaines de laine, desquelles il ne voulut se servir. Quel vent ou quel froid qu'il fît, lorsqu'il alloit ou venoit de l'église, jamais il n'avançoit le pas ny ne mettoit le mouchoir devant le visage. Quand il étoit malade, il ne demandoit aucun remède, et lorsqu'il étoit en santé, il ne s'adressoit aux officiers pour avoir les choses nécessaires que dans la dernière extrémité. Comme la vie de D. Maurial étoit admirable, lors même qu'il étoit jeune religieux, et plus encore lorsqu'il fut avancé en âge, quand des personnes de qualité venoient dans la Chartreuse, les Prieurs les menoient voir cet ange terrestre comme une merveille. Quoyque rien de plus pauvre que tout ce qui étoit dans sa chambre, néanmoins tout y étoit dans une grande propreté. Et jamais on ne voyait aucune tache sur ses habits. Quand ce bon religieux avoit une chambre, il ne la vouloit point quitter. Il demeura l'espace de vingt ans dans celle qu'on luy donna lorsqu'il entra dans l'Ordre. Et après quelque trente-cinq ans qu'il resta hors de Caors, il prit, étant de retour, une des plus chétives du cloître, laquelle il ne voulut jamais quitter, quoyqu'il fut sollicité d'en prendre de plus commodes qui étoient vacantes.

Une des choses qu'on a toujours plus admiré en D. Maurial est la grande attention et l'application extraordinaire qu'il avoit à bien prononcer les mots lorsqu'il récitoit les offices, ce qui luy causa, sur la fin de ses jours, des vertiges qui l'ont souvent réduit à l'extrémité. Il ne se pouvoit voir rien de plus modeste dans le chœur, sans jamais faire aucune posture indécente, ny manquer à dire son antienne ou son répons au tems qu'il falloit.

Toutes les vertus de ce grand religieux furent cause qu'on le fit Vicaire dans diverses maisons, comme au Puy, à Bourdeaux et à Moulins. Il s'acquitta toujours très dignement de ces offices, en montrant par [l'] exemple ce qu'il falloit faire. Et s'il étoit nécessaire d'avertir quelqu'un de ses défauts, il le faisoit avec tant de douceur qu'on n'avoit pas sujet de se plaindre. Quoyque la vie austère que menoit D. Maurial luy dût, ce semble, abréger ses jours, néanmoins il vécut jusques à l'âge de 84 ans, en ayant passé plus de 66 dans la religion, étant le plus ancien religieux de tout l'Ordre ; et selon toutes les apparences, il auroit vécu jusques à cent ans, mais étant tombé d'apoplexie, on luy donna par trois fois d'un certain vin hémétique qui acheva de le mettre au tombeau. Le même jour qu'il fut attaqué de son mal, il avoit dit la sainte messe. Et l'après-disnée, en venant de réciter les prières que nous avons accoutumé de dire à la chapelle des morts avant que de sortir de la maison pour aller à la spatiament (1), il tomba tout d'un coup. Son mal ne fut pas d'abord si grand qu'il ne luy restât quelque connoissance, faisant son possible pour pouvoir prononcer les saints noms de Jésus et de Marie ; et baisant fort tendrement le crucifix quand on le luy appliquoit à la bouche, comme l'on vid que ses forces diminuoient, on luy donna l'extrême-onction. Après quoy, son âme passa de ce monde à l'éternité bienheureuse, le 26 de novembre, l'an 1691.

Le Vénérable Père Dom Dominique DAUBÈZE

Les jeunes gens ont tant de pente à prendre leurs plaisirs que, quelle diligence qu'on apporte pour les retenir, ils trouvent toujours assés d'occasions pour se débaucher. On sçait la peine que les Jésuites prenent pour instruire la jeunesse dans les classes, et avec quel soin ils tâchent d'élever à la vertu ceux que l'on met en pen-

(1) Le spaciement est la promenade hebdomadaire des Chartreux. Il a lieu le premier jour libre de la semaine, normalement le lundi, avant ou après Vêpres, selon la saison. Cf. *Statut*, I, chap. 15. Nous verrons au Livre XI que les visiteurs en fixèrent méticuleusement les limites.

sion chez eux. Néanmoins, pour si clairvoyans que soient ces Pères, plusieurs de leurs pensionnaires ont mille inventions pour se divertir à leur insceu.

Les parens de Dominique Daubèze, natif de Frousin (1), à deux lieues de Toulouse, ne voulant rien épargner pour son éducation, le mirent en pension chez les Pères Jésuites de cette grande ville, dans la pensée qu'en y apprenant les sciences, il avanceroit pareillement dans la dévotion. Mais il en arriva le contraire, car ayant lié amitié avec quelques petits libertins, ils luy enseignèrent bientôt des choses qu'il ignoroit. Les bouteilles de vin, les pastez et d'autres gourmandises se couloient souvent dans leur chambre, sans que leurs maîtres ne s'en aperceussent. Ce genre de vie déplut à la fin à Dominique Daubèze, et pour en faire pénitence, il résolut de se faire Chartreux. Il postula pour cet effet pendant quelque tems chez nos Pères si adroitement que ses parens ny ses camarades n'en eurent jamais le vent. Le procureur de la Chartreuse de Caors étant allé en ce tems-là à Caors pour affaires, on luy dit qu'il y avoit un postulant fort mettable ; il répondit qu'ayant deux chevaux, il pourroit l'emmener avec luy à Caors. Daubèze, en étant averti, fait d'abord son possible pour profiter de l'occasion. Mais la difficulté fut de pouvoir sortir de grand matin du collège. Il cmmuniqua son dessein à son Régent, qui étoit un saint homme, lequel luy inspira quelque feinte, afin que le portier luy ouvrit la porte, ce qui, ayant été bien concerté, la chose réussit comme il souhaitoit. Et allant de ce pas à la Chartreuse, il monte dès le moment à cheval, et vient à Caors avec Dom procureur, où il fut le bien venu.

Dom Marsilhac, qui étoit alors Vicaire et qui avoit exercé cet office prèz de trente ans, connoissant d'abord le bon naturel de Daubèze, prit de l'affection pour luy, et eut un soin particulier pour son éducation, de laquelle Daubèze profita si bien qu'il fut receu unanimement à la profession. Néanmoins, Dom Marsilhac fit, dans cette rencontre, une chose que je ne voudrois pas louer. Quand Dominique Daubèze vint dans la religion, il étoit un peu bossu d'un côté, mais, portant un petit coussin de l'autre, cousu à son pourpoint, on n'y fit pas réflexion durant son mois de postulation et pendant son noviciat. Dom Marsilhac, qui sçavoit la chose, luy accommodoit si bien la robe et la chape (2), qu'il ne fut point

(1) Frouzens, comm. du canton de Muret (Haute-Garonne).

(2) Les novices sont revêtus de la robe et de la cuculle de drap blanc, et ils s'enveloppent d'une ample chape de serge noire. C'est cette même chape que prennent les Pères Chartreux en voyage.

encore reconnu. Mais quelque année après, ne se précautionnant plus et la bosse venant à augmenter, le défaut ne parut pas seulement à l'extérieur, mais encore luy causa des incommoditez intérieures (1), de sorte qu'il ne fut jamais de grand service pour le chœur, quoyqu'il fit tout son possible pour chanter les louanges de Dieu.

Comme D. Dominique Daubèze étoit fort dévôt, on luy donna le soin de conduire les novices à le spatiament ; et comme il n'avoit pas grande santé, on l'envoya, pour son soulagement, à Moulins qui, étant pour lors une petite maison, les offices n'y étoient pas si longs ny si pénibles. Ce bon religieux édifia tout le monde en ce païs-là durant plusieurs années par sa vie exemplaire, gardant fort excellemment son silence et sa solitude. Il auroit resté fort probablement dans cette maison jusques à la fin de ses jours, mais on en ôta la petite communauté qui y étoit, n'y laissant qu'un Prieur et un procureur pour pouvoir avancer plustôt les bâtimens qui étoient à faire.

Peu de tems après de D. Daubèze fut de retour de Moulins, D. Anthelme Dulac, qui étoit alors Prieur, le fit vicaire, de laquelle charge il s'acquitta très bien et au gré des religieux du cloître. Mais D. Dulac, portant son autorité au-delà de ce que nos Statuts permettent aux Prieurs, D. Daubèze en informa notre très R^d^ Père (2). D. Dulac, en étant averti par quelque faux frère, déposa D. Daubèze de l'office de vicaire, quoyqu'on fût à la veille du chapitre général ; ce qui ne fit nulle peine à ce bon religieux, préférant le salut de son âme à tous les offices de l'Ordre, pour lesquels il n'eut jamais d'attache.

D. Daubèze s'avançant en âge, ses infirmitez augmentoient aussi chaque jour, de sorte qu'il vint en tel état qu'il ne pouvoit se servir en aucune manière de ses bras. Il falloit qu'on luy mit les mourceaux à la bouche comme à un petit enfant. Dans toutes ses incommoditez, il ne voulut jamais se servir de draps ny de chemise (3) que la veille de sa mort. Et il ne manqua jamais de réciter tous ses offices, le garçon qui le servoit luy tournant les feuillets du bréviaire. Le soir même qu'il expira, il avoit avancé Matines pour le jour suivant,

(1) Le Statut (I, ch. 17, n. 5 et 10) a prévu le cas signalé par Dom Malvesin. Il est incontestable que D. Marsilhac a agi avec plus de charité que de prudence ; et le Droit canonique actuel invalide toute profession obtenue grâce à une simulation.

(2) Dom Innocent Le Masson.

(3) Les Chartreux portent des tunicelles ou chemises en serge blanche et dorment dans des draps *en drap ;* Malvesin veut dire ici que D. Daubèze ne voulut jamais prendre de linge, c'est-à-dire de chemises, ni de draps, en toile.

lequel il ne vid pas ; car après avoir pris deux œufs, s'étant mis au lict, il rendit son âme à Dieu une heure après, sans qu'on s'en prit garde. Quelques jours auparavant, il avoit fait une confession générale, et s'étant fait porter à l'église, il avoit receu le Saint Sacrement de l'Eucharistie en forme de viatique. Sa mort arriva le 8 du mois d'octobre, l'an 1699. Son obit néanmoins n'est écrit dans notre calendrier que le 9 du mois, étant décédé après Complies (1).

(1) La journée liturgique se termine avec Complies. Au surplus, on peut dire que la journée du 9 octobre était commencée depuis les premières Vêpres de saint Denis (9 octobre), dont on fait la fête de XII leçons. — De nos jours, le Carême prend fin le jour du samedi-saint à midi ; on se souhaite la fête la veille au soir, et la solennité d'une fête commence à la vigile, c'est-à-dire dès le coucher du soleil, dès la fin du jour solaire.

LIVRE SIXIEME

Catalogue des Prieurs qui ont gouverné la Chartreuse de Caors depuis sa fondation

PREFACE

Quoyque la négligence de nos prédécesseurs ait été si grande qu'aucun ne se soit donné la peine de nous laisser un catalogue des Prieurs qui ont gouverné cette maison, néammoins j'ay leu, avec tant d'exactitude, les dispositions de nos Chapitres généraux, les calendriers mortuaires de diverses maisons de la province, et quantité d'actes qui sont dans nos archives, que je crois avoir découvert entièrement le nom de tous. Il est vray qu'il [y] en a quelques-uns, dont je n'ay pu apprendre le tems précis qu'ils ont siégé, à cause que les cartes ne font pas toujours mention quand ils ont été instituez Prieurs, car en marquant leur obit, elles ne déterminent pas le tems qu'ils ont été en charge. Pour ceux dont le nom est écrit dans les calendriers, on est assuré du jour de leur décez, mais non pas de l'année. Et pour les autres que j'ay trouvés dans les actes, on voit bien quelque année du tems qu'ils ont été Prieurs, sans qu'on puisse dire quand ils ont été employés ny quand ils sont morts. Mais afin qu'ensuite on puisse découvrir plus facilement le tems déterminé auquel les Prieurs dont l'obit est écrit dans les cartes ou dans les calendriers, je mets icy le nom des uns et des autres.

Dans la carte de l'an 1446, il y a : *Obiit D. Petrus* FORTONIS, *primò professus domus Caturci, secundo domus Vallis Clarae, olim Prior Caturci* (1).

(1) Anniversaire de Dom Pierre Forton, profès et prieur de Cahors, renouvela sa profession à Vauclaire. (Nous dirions en style bénédictin : *se stabilisa* à Vauclaire).

Dans la carte de l'an 1451, il y a : *Obiit D. Joannes* AUTHENI, *professus Cartusiae, qui fuit Prior domorum Caturci et Calesii* (1). Selon les mémoires que Dom Le Couteulx, qui fait l'histoire de notre Ordre, m'a envoyez, il faut que D. Antheni ait été Prieur de Caors devant l'an 1425.

Dans le calendrier de la Chartreuse de Castres, 14 mars, on lit : *Obiit D. Michael* ARTRUT, *professus Cartusiae, alias Prior domorum Caturci, Portus B^ae Mariae, et Vallis Clarae, visitator provinciae Aquitaniae, 1465.* D. Le Couteulx m'a écrit qu'il n'avoit point trouvé que D. Michel Artrut eût jamais été Prieur de Caors, que c'étoit un Allemand, profez de Chartreuse, lequel fut éleu Prieur de Buxie (2) par ses compatriotes, et qu'ensuite on le fit Prieur du Port-Ste-Marie et de Vauclaire, ensemble visiteur d'Aquitaine, qu'il se fit déposer sur la fin de ses jours et alla mourir en Chartreuse, sa maison de profession.

La carte du chapitre général de 1575 et le calendrier de Castres marquent que D. Jean DELIBRA, le jeune (3), auroit été Prieur de la Chartreuse de Caors. On s'est assurément mépris, n'y ayant jamais été que Procureur.

On trouve dans notre ancien calendrier, 25 décembre : *Obiit D.* [*Antonius*] (4) DE ANGUSTA, *dudum Prior hujus domus.* N'ayant pu retrouver les cent premières cartes depuis notre fondation dans Caors, il m'a été impossible de découvrir le tems que ce Prieur a siégé, ny l'année qu'il est mort.

Comme devant le règne de Henri 2, on faisoit tous les actes en latin, chacun exprimoit son nom en cette langue, ou avec un génitif come font encore la pluspart des Italiens, ou avec un ablatif, y ajoutant la préposition : *de.* Nos Prieurs se signoient ordinairement de même. Néanmoins, comme je fais cette histoire en françois, pour rendre tout plus uniforme, j'ay traduit plusieurs noms en notre langue, les mettant toutefois à la marge, selon qu'ils sont exprimez dans les cartes.

(1) Anniversaire de Dom Jean Authen (?), profès de Chartreuse, prieur de Cahors et de Chalais. Chalais, près Voreppe (Isère), ancien monastère bénédictin (1108), acheté par l'Ordre (1303), ruiné par les guerres de religion (1582). A cette date, les religieux furent unis à la communauté de la Grande-Chartreuse. En 1844, le P. Lacordaire y établit le noviciat des dominicains. Puis la maison passa au Tiers-Ordre de Saint-Dominique (1859-1866).

(2) « *Domus Aulæ B. Mariæ de Buxia, prope Memingen, Provinciæ Alemaniæ Inferioris* », Chartreuse de la Cour-Notre-Dame, de Buxheim, près Memingen, au diocèse d'Augsbourg, en Souabe. Ancien monastère de chanoines réguliers, incorporé à l'Ordre en 1406. Supprimée au temps des guerres de Napoléon.

(3) Il y eut trois religieux de ce nom dans l'Ordre : D. Jean *senior*, profès avant 1540 ; D. Bertrand et D. Jean *minor*, profès avant 1553, à Glandier.

(4) Ms. Cahors.

CATALOGUE DES PRIEURS

desquels on est asseuré en quel tems ils ont gouverné la Chartreuse de Caors

1328

D. JEAN DE FAIN

(*D. Joan Faïni alias de Lassana*)

D. Jean de Faïn, autrement appelé de Lassanne, profez de la Chartreuse de Bonnefoy, fut choisi pour être le 1er Prieur de celle de Caors (1). Voyez le premier Livre de cette Histoire.

1336

D. PIERRE LAPORTE (2)

(*D. Petrus Laporta*)

D. Pierre La Porte, l'an 1336, un samedy après le dimanche qu'on

(1) FAÏN doit être identifié avec FAY (Le hêtre, *fagus* en latin et *fayard* en patois, porte un fruit que les paysans du Vivarais appellent *faïne*). L'illustre maison de FAY, issue probablement des anciens seigneurs du Mézenc, possédait la majeure partie du plateau du Mézenc : Fay-le-Froid (jadis en Vivarais, mais aux confins du Velay), le Béage (paroisse de la Chartreuse de Bonnefoy), Georand et autres lieux. La Chartreuse de Bonnefoy fut fondée en 1156 par Guillaume de Fay, nommé Jourdain parce qu'il était né en Palestine de Pierre et de Raymonde de Toulouse. Avec Guillaume-Jourdain s'éteignit la branche aînée. Les descendants de son frère cadet formèrent plusieurs branches (Vivarais, Velay, Forez, Dauphiné et Poitou). Les trois principales, établies en Vivarais et Velay, furent les FAY-CHAPTEUIL (XIIe s.), les FAY D'ESTABLES (XIIIe s.) et les FAY DE LATOUR-MAUBOURG (1480 ; mariage de Jean de Fay avec Charlotte de Latour-Maubourg), desquels descendent les LA BASTIE-LÈS-PUY (XVIIe s.).

Pour rendre intelligible la pensée de Dom Malvesin, il faut l'interpréter, et dire : Dom Jean de FAÏN appartenait à la maison de FAY, représentée *en 1701* — c'est Malvesin qui parle — par les comtes de Latour-Maubourg et les seigneurs de La Bâtie, car il est presque certain que le prieur de Cahors en 1328 appartenait à la branche des FAY-CHAPTEUIL, celles de Maubourg et de la Bastie étant postérieures, la première d'un siècle, l'autre de trois cents ans environ.

FAY-LE-FROID (chef-lieu de canton de la Haute-Loire) a comme église paroissiale l'ancienne chapelle castrale des seigneurs du lieu. On voit encore quelques ruines du château de Fay, et l'église a hérité d'une partie du mobilier des Chartreux de Bonnefoy. — LASANNE ou Lassagne (aujourd'hui : les Sagnes. En patois : *terre marneuse*) est une petite commune à 7 ou 8 km. de Fay et de Bonefoy. — LATOUR-MAUBOURG, seigneurie en Velay. — LA BASTIE, terre située au N.-E., à une lieue environ de Bonnefoy. — Les ruines de la Chartreuse dépendent aujourd'hui de la commune du Béage (Ardèche). Il y avait 6 moines en 1768, et elle jouissait de 10.142 l. de revenu. Cf. Benoît D'ENTREVAUX : *Armorial du Vivarais ;* LEFEBVRE : *Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux*, II ; Carte de Cassini.

(2) Le même Pierre Laporte était certainement Prieur de Glandier en octobre 1331, peut-être aussi fin 1332. Cf. *La Chartreuse de Glandier*, par un religieux de la maison [D. Boutrais], p. 427, n. 17.

chante l'office *Reminiscere* (1), comme Prieur donna, au nom de son convent, à nouveau fief, une vigne sise au terroir de Verlhes. Et cela du consentement d'Arnaud Duèse, chevalier et vicomte de Carman, qui avoit quelque droit seigneurial sur cette pièce de terre.

1337-1340

D. Guy DU RECLUS

(*D. Guigo de Recluso*)

D. Guy du Reclus étoit Prieur en 1337, un mardy, fête de St-Hilaire (2) : et l'an 1338 et le 7 juin, en qualité de Prieur, receut une reconnoissance faite à la Chartreuse par Guillaume de la Peyrière de la rente deue sur une pièce de terre sise au terroir des Quatre Frères. L'obit de D. Guy est marqué dans la carte de l'an 1341.

1340

D. Pierre MICAS

(*D. Petrus Micasii*)

D. Pierre Micas étoit Prieur en 1340 et le 12 septembre, ainsi qu'il paroit par une reconnoissance faite à la Chartreuse, d'une maison sise au Portal des Augustins, et par plusieurs autres faites la même année (3).

1341

D. Jean FANET

(*D. Joannes Fanetus*)

D. Jean Fanet, l'an 1341, un samedy après la fête de St-Grégoire (4), comme Prieur, acheta au nom de son convent, de Philippe de Jean, chevalier et seigneur des Junies (5) et de Salviat, une maison et un jardin au faubourg du Portal Albenc, proche notre église.

(1) Le samedi après le dimanche *Reminiscere* est le samedi de la 2e semaine de Carême.

(2) Aujourd'hui, l'Eglise romaine célèbre saint Hilaire le 14 janvier. Les Chartreux en faisaient mémoire le 13, date de la mort du saint. Cf. *Graduale ad usum s. Ordinis cartus.*, Castres, 1756. Faut-il identifier Guy avec Guignes, prieur de Glandier à la même époque, ancien moine O.S.B. de Cruas (Ardèche) ?

(3) Le ms. Cahors ajoute : « la même année, un dimanche après la fête de tous les saints, d'une maison assise en la paroisse de St-Barthélemy ».

(4) La fête de saint Grégoire est célébrée le 12 mars.

(5) Cf. Esquieu : *Essai d'Armorial*, n° 360, p. 145 sq. Les Junies, comm. du canton de Catus ; Salviac, chef-lieu de canton.

1345-1348

D. Bernard PERRIN
(*Bernardus Perrini*)

D. Bernard Perrin exerçoit l'office de Prieur de la Chartreuse de Caors durant les années 1345, 1346, 1347, 1348, etc., comme il conste par plusieurs actes [mort en 1349] (1).

1352

D. Jean DEL BRUELH
(*Joannes de Brolio*)

D. Jean Del Bruelh, étant Prieur l'an 1352, et le 30 d'avril, receut la cession, que Jean Ivernou (2), fils et héritier de Bernard Ivernou, fit à notre Chartreuse, de la rente qui luy étoit deue sur certaines maisons de cette ville, afinque nous priassions Dieu à perpétuité pour le repos de l'âme de son père et de ses autres parens.

1354

D. Aymeric SORBIER
(*Aymericus Sorbier*)

D. Aymeric Sorbier, l'an 1357 (3) et le 2 de mars, étant Prieur, bailla à nouveau fief à Pierre Del Bruelh (*de Brolio*) une vigne sise au terroir de Chuiris.

1356-1362

D. Arnaud FABRI ou FAURE
(*Arnaldus Fabri*)

D. Arnaud Fabri ou Faure étoit Prieur en 1356, et le 7 may. Il exerçoit encore cet office en 1362, le 23 d'avril ; comme il paroît par la cession que firent les consuls de Caors, gardiens de l'Hôpital

(1) Ms. Cahors : « de procureur de Caors fut fait Prieur... »... En 1345, et le 16 décembre il acheta quatre setiers de vin de rente annuelle : *quatuor sextaria vini boni, puri, sine aquâ et bene prehensibilis, ad mensuram Caturci, de annuo reditu, super una vinea sita in* Veyrol., *et super alia vinea sità in territoria de Foncalcar.*

(2) Nous dirions aujourd'hui : Dubreuil ou Dubruel. Cf. Esquieu : *op. cit.*, 230, p. 87. — Ms. Cahors : Yvernou.

(3) Il faut lire plutôt : 1354, ainsi qu'on le lit dans la marge.

Saint-Jâques de cette ville à Bertrand de Lard (1) (*de Lardo*) et aux Chartreux, du moulin de la Fontaine de Valentré, n'en pouvant pas payer la rente de huit sextiers de bled, qu'ils leur en devoient, à cause que le moulin étant ruiné et la peysière persée, on n'en tiroit aucun revenu (2).

1363-1382

D. JEAN FAYDICI

(*Joannes Faydici*)

D. Jean Faydici étoit Prieur l'an 1363 et le 20 septembre, comme il conste par un délaissement de plusieurs rentes en faveur de la Chartreuse, que fit Bernard de Caselles (3), en payement de quarante florins d'or qu'il nous devoit. D. Jean Faydici travailla beaucoup pour l'augmentation des revenus de la maison durant 20 ans qu'il fut Prieur sans interruption, selon quantité d'actes que nous avons dans nos archives. Il étoit encore en charge l'an 1382 et le 8 d'avril. Environ ce tems-là, il fut déposé apparemment à cause de sa vieillesse, et mourut le 11 novembre de l'an 1387 (4). Il eut un tricenaire par tout l'Ordre ; quoyque la carte de l'an 1388 marque qu'il étoit Prieur à sa mort, il est constant qu'il avoit été déposé quelque année auparavant, puisque celuy qui suit étoit déjà Prieur en 1384, etc.

1384-1399

D. GAILHARD VITAL

(*Galhardus Vitalis*)

D. Gailhard Vital étoit Prieur de la Chartreuse de Caors l'an 1384 et le 29 d'octobre, et fut toujours dans cette charge jusques à l'an 1398 qu'il fut déposé et remis à même tems, selon la carte du chapitre général de cette année-là : « *Quia non reperimus de quo*

(1) De Lard : « Famille originaire de l'Agenais, dont une branche établie à Cahors possédait les seigneuries de Rassiels, de las Bouysses et autres fiefs. » ESQUIEU : *op. cit.*, 422, p. 170 ; cf. LACOSTE : *op. cit.*, II, p. 230.

(2) La peyssière, ou passière (de *piscaria*) signifie d'abord une sorte de vivier où l'on prend le poisson. Ici, il s'agit simplement de l'écluse (cf. DU CANGE : *Glossarium*).

Ms. Cahors : *Eo quod molendina essent ad nihilum redacta et peysiera perforata propter guerras et mortalitates quæ fuerunt hic istis temporibus retro lapsis, et esset domnosum ipsi hospitali solvere onera debita.*

(3) Les de Cazelles possédaient, en 1500, une partie de la seigneurie de Catus. Ils étaient « bourgeois-nobles de Cahors ». Cf. ESQUIEU : *op. cit.*, 153, p. 58.

(4) La Carte du chapitre général de 1388 porte le 22 novembre. Il eut un *anniversaire perpétuel*, à la date du 11 novembre.

domui Caturci provideatur, praeficimus iterum in Priorem D. Galhardum nuper a dictà domo absolutum. » Il étoit encore Prieur en 1399 le 8 mars, et fut enfin déposé.

1401-1403

D. Jean DU POYRIER

(*Joannes de Piru*)

D. Jean du Poyrier, de Prieur de Caors, fut nommé Prieur de la Chartreuse de Bonpas par le chapitre général de l'an 1403. Ce religieux fut, par quatre fois, Prieur de Bonpas (1). Et enfin en 1412, il fut absous à cause de sa vieillesse et mourut en 1421, le 18 d'août, après avoir vécu plus de 70 ans dans l'Ordre. La carte qui marque son obit ne fait pas mention de quelle maison il étoit profez. Il semble que c'eût été mieux de dire *de Piro* que *de Piru*. Mais j'ay trouvé dans divers actes anciens, qui se faisoient en latin, que c'étoit l'usage de ce tems-là de parler de la sorte.

1404

D. Pierre RAYNALDI

(*Petrus Raynaldi*)

D. Pierre Raynaldi succéda indubitablement à D. du Poyrier, car il étoit Prieur en 1404, le 28 octobre, et [en] cette qualité, il afferma pour 4 ans à Arnaud Tondut (2) le moulin que nous avons à Avers, bâti sur un ruisseau. D. Raynaldi ne demeura pas longtems en charge, étant constant par plusieurs actes que D. Galhard fut derechef Prieur.

14..-1409

D. Galhard VITAL

(*Galhardus Vitalis*)

D. Galhard Vital fut Prieur pour la seconde fois. On le déposa l'an 1409, et [il] mourut simple religieux, le 10 février de l'an 1413.

(1) Dom Jean de Poirier, profès de Cahors, fut prieur de Bonpas (1354-56 ; 1383-98 ; 1403-12), du Port-Sainte-Marie (1399-1401), de Cahors (1401-1403), de Bonpas (1403-1412). Fut déposé sur sa demande. A un tricenaire et un anniversaire perpétuel dans l'Ordre. Cf. *Revue Mabillon*, XX (1930), p. 139 sq.

(2) Ms. Cahors : Arnaud Fondut. Avers = Vers. *Reynaldi* est un mot latinisé qui peut être traduit par Raynal, Reynaud, Renaud, ou même Regnaud. Dom Pierre était Prieur de Loubatière (Aude) en 1395.

1409-1415

D. Pierre RAYNALDI

(*Petrus Raynaldi*)

D. Pierre Raynaldi, appelé dans quelques actes *Reginaldi*, fut de nouveau institué Prieur de Caors par le chapitre général de l'an 1409, et exerça cet office, selon plusieurs actes que nous avons dans nos archives, jusques à sa mort qui fut le 27 janvier de l'an 1415.

1415-1416

D. Augié MOSSERON (1)

(*Augerius Mosseron*)

D. Augié Mosseron succéda à D. Raynaldi. A grand'peine avoit-il passé un an dans cet office, qu'il se fit déposer avec instance par le chapitre de l'an 1416. L'obit de D. Augié est marqué dans la carte de l'an 1443 en ces termes : *Obiit D. Augerius Mosseron, monachus primò professus domus Caturci, qui fuit Prior domorum Caturci, Vallisbonae, et Vallis S^tae^ Mariae ; et ultimò professus domus Cartusiae. Cujus obitus fuit 12 maii 1442* (2).

1416

D. Jean DE LA GINEBRE

(*Joannes de la Ginebria*)

D. Jean de la Ginèbre, profez et procureur de la Chartreuse de Caors, fut institué Prieur par le chapitre général l'an 1416. Il ne demeura dans cet office guère plus d'un an. Et il y a apparence qu'il fut déposé à la première visite, car nous lisons dans la carte de l'an 1418 : « *Quia quod Guillelmus Guichardi fuit inobediens visitatoribus ad receptionem Prioratus domus Caturci, sit in disciplina generali per sex menses.* » (3). On trouveroit aujourd'huy peu de religieux qui refusassent ainsi d'être Prieurs (4). D. de la Genèbre mourut simple religieux le 19 du mois d'août de l'an 1434.

(1) Augié = Auger.

(2) Anniversaire de D. Auger Mosseron, qui fit sa profession monastique à Cahors. Prieur de Cahors, Valbonne et Val-Sainte-Marie ; il renouvela sa profession (sa stabilité) à la Grande Chartreuse. Mort le 12 mai 1442. (Anniversaire perpétuel).

(3) « Pour avoir désobéi aux visiteurs qui le faisaient Prieur de Cahors, Guillaume Guichard sera soumis, six mois durant, à la discipline générale. »

(4) D. Malvesin exagère. La dignité de prieur est annuelle et soumise au droit de regard des visiteurs et du chapitre général. Au surplus, elle ne confère pas les distinctions honorifiques des Bénédictins et Cisterciens. Le Prieur Chartreux est *prior inter pares*. Et c'est tout.

1418-1420

D. Pierre MACELLARII

(*Petrus Macellarii*)

D. Pierre Macellarii (1), profez de la Chartreuse de Villeneuve-d'Avignon, après la déposition de D. de la Genèbre et le refus de D. Guichard, fut fait Prieur de celle de Caors. J'ay veu une quittance, datée de l'an 1418, et du 28 du mois de novembre, laquelle il fit aux exécuteurs testamentaires de Jean Marini, marchand de Caors, enterré dans notre église. Il ne demeura Prieur que deux ou trois ans, car il se trouve dans la carte de l'an 1421 : *Visitatores visitent domum Caturci cum plena potestate absolvendi Rectorem, et cumdem vel alium in Priorem praeficiendum* (2).

1422-1428

D. Michel DURANTON

(*D. Michael Durantonis*)

D. Michel Duranton, déposé depuis peu de l'office de Vicaire de la Chartreuse de nos religieuses de Prémol (3), fut institué Prieur de celle de Caors par le chapitre général de l'an 1422. Dès la première ou la seconde année qu'il fut dans cette charge, Guillaume d'Arpajon (4), évêque de Caors, donna une sentence par laquelle il ordonna qu'on prendroit tous les ans une partie du revenu des bénéfices de la Chartreuse pour être employez à la réparation de l'église cathédrale. Comme c'était ôter le pain aux Chartreux, le pape Jean 22 ne leur ayant donné que quelques bénéfices pour leur subsistance, D. Michel Duranton appela en Cour de Rome de la sentence de l'évêque, où il alla luy-même pour poursuivre cette affaire. Mais comme il y demeuroit trop longtems, le chapitre général le déposa l'an 1428, et luy ordonna de mettre fin le plus tôt possible qu'il pourroit à son procez, ou par sentence ou par accord (5).

(1) Macellarius = Mazelier ou Mazilier. Il fut Prieur de Castres (1429-31 et 1436-51).

(2) « Que les Visiteurs fassent la visite de la Maison de Cahors avec plein pouvoir d'absoudre le Recteur et d'instituer Prieur soit le Recteur, soit un autre. »

(3) Prémol.

(4) Guillaume d'Arpajon, évêque de Cahors, de 1404 à 1430. Cf. Esquieu : *op. cit.*, 28, p. 11. — Lacoste : *op. cit.*, III, p. 376.

(5) Les Chartreux sont ennemis irréductibles de la chicane. Cf. *Statut. Ord. Cartus.*, I, cap. III, n. 25.

1428-1431

D. Guillaume REGNON

(*Guillelmus Regnonis*)

D. Guillaume Regnon, de Prieur de la Chartreuse de Bonnefoy, qui étoit sa maison de profession, fut nommé Prieur de celle de Caors par le chapitre général de l'an 1428 ; et il fut déposé l'an 1431, et institué Prieur de celle de Chalez (1).

1431-1433

D. Michel DURANTON

D. Michel Duranton, qui étoit resté à Rome après sa déposition, fut nommé derechef Prieur de la Chartreuse de Caors par le chapitre général de l'année 1431, qui cependant donna le gouvernement de la maison à D. de la Genèbre, procureur, jusques au retour du Prieur ; et pour le spirituel, il ordonna un Vicaire d'en avoir soin. On ne trouva pas quand D. Duranton fut absous de l'office de Prieur (2).

1436-1440

D. Pierre DU BOURG

(*Petrus de Burgo*)

D. Pierre du Bourg, de Recteur de la Chartreuse de Caors, en fut institué Prieur par le chapitre général de l'an 1436. L'affaire contre l'évêque de Caors n'étant pas terminée, il luy fut permis, l'an 1439, d'envoyer quelqu'un à Rome pour la poursuivre. Il mourut la même année selon la carte de 1440 (3).

1440-1442

D. Guy D'AMPON

(*Guido de Amponno*)

D. Guy d'Ampon, profez de la Chartreuse de Pierre-Châtel (4),

(1) Chalais.

(2) Note de D. Palemon Bastin sur la copie du ms. Farneta qui est à ma disposition : « En 1433, D. Michel Duranton doit devenir Prieur du Port-Sainte-Marie jusqu'à 1435. Il conste par la carte du chapitre général de 1434 que le Prieur de Cahors en 1434 est profès de Villeneuve. — Quel est ce profès de Villeneuve ? » Faut-il penser à Dom Pierre Macellarii, prieur de 1418 à 1420 ?

(3) Jadis Prieur de Valbonne.

(4) La Chartreuse de Notre-Dame de Pierre-Châtel, « *Petræ Castri* » (com-

succéda à D. Pierre du Bourg dans l'office de Prieur de Caors. Il fut absous par le chapitre général de l'an 1442, et [qui] luy ordonna de ne retourner pas à sa maison de profession qu'il n'eût rendu ses comptes au nouveau Prieur et à la communauté. D. Guy d'Ampon mourut à Pierre-Châtel le 24 de juin, l'an 1448.

1442-1445

D. Jean ROCHON

(Joannes Rochonis)

D. Jean Rochon, profez et procureur de la Chartreuse de Caors, fut choisi pour en être Prieur par le chapitre général de l'an 1442. La seconde année de son administration, les visiteurs marquèrent les limites pour le spatiament des religieux de Caors. Et elles furent confirmées treize ans après par le chapitre général, comme il paroît par l'acte qui en fut fait, duquel j'ay mis en extrait dans le Livre neuvième de cette Histoire. L'an 1444, il fut ordonné à D. Rochon, sous peine d'être traité comme désobéissant, de renvoyer le plus tôt qu'il pourroit et avec sûreté, les livres de D. Guy, cy devant Prieur de Caors, à la Chartreuse de Pierre-Châtel d'où il étoit profez, à laquelle ces livres appartenoient. D. Rochon fut déposé l'an 1445, et le chapitre général luy fit défense de ne plus exercer aucun office hors du cloître (1). Il mourut le 27 novembre de l'an 1487. Il avoit été aussi Prieur de la Verne et Recteur de Villefranche.

1445-1454

D. Michel DURANTON

D. Michel Duranton, de vicaire de la Chartreuse de Caors, en fut fait Prieur par le chapitre général de l'an 1445 ; et depuis l'an 1446 jusques à l'an 1453 inclusivement, les chapitres généraux luy permettoient, à cause de sa vieillesse, de se servir, pour l'administra-

mune de Virignin, près Belley, Ain), fut fondée en 1383 par Amédée VI, comte de Savoie dans un ancien château-fort. C'est dans cette forteresse que les ducs de Savoie avaient fondé l'Ordre des chevaliers de l'Annonciade et l'on continua à recevoir dans la Chartreuse les nouveaux chevaliers. Le monastère fut supprimé à la révolution ; il appartenait à la province cartusienne de Bourgogne. En 1768, il y avait 15 moines.

(1) Rendu à sa cellule, D. Rochon ne put désormais exercer les fonctions de Prieur, de Procureur et de Coadjuteur. Il avait exercé la charge de Prieur à la Verne, de 1468 à 1473. Cf. *Revue Mabillon*, XXI, 1931, p. 146.

tion des affaires extérieures, de son prédécesseur (1) ou de quelque autre religieux, outre son procureur. On l'avertit sérieusement de subvenir avec charité aux nécessitez de ses religieux. Il fut enfin déposé l'an 1454, et mourut simple religieux le jour de l'Exaltation de la Ste-Croix, l'an 1471, ayant été auparavant Prieur du Port-Sainte-Marie (2 fois), de Caors (3 fois), de Glandiers, de Ste-Croix et vicaire de Prémol, ainsi qu'il est marqué dans la carte de l'an 1472. La carte de l'an 1422 fait Dom Michel Duranton profez de la Chartreuse du Port-Ste-Marie, et dans notre ancien calendrier où son obit est marqué, il est dit être profez de Caors. Peut-être que, premièrement, il avoit fait profession au Port-Ste-Marie, et qu'il en fit une seconde à Caors ; ce qui étoit fort ordinaire en ce tems-là.

1454-1458

D. Jâques GENTIL

(*Jacobus Gentilis*)

D. Jâques Gentil, profez de la Chartreuse d'Avignon et Prieur, fut choisi par le chapitre général de l'an 1454 pour gouverner celle de Caors. Dans le cours de l'année 1458, il luy arriva de si méchantes affaires qu'il fut absous et mis en prison (2). Mais le chapitre général de l'an 1459 déclara que sa déposition avoit été faite contre les formes et le délivra de prison ; et, pour luy restituer en quelque façon l'honneur, on luy donna l'office de Recteur de la Chartreuse de Villefranche où il mourut le 1er jour du mois d'octobre, l'an 1462.

(1) Cette licence paraît contredire la sentence portée ci-dessus à l'égard de D. Rochon. Dans son *Histoire de la chartreuse de Glandier*, p. 429, D. Cyprien Boutrais résume la carrière de D. Duranton : Prieur du Port : 1416-1419 ; vicaire des Moniales Chartreuses de Prémol : 1419-1422 ; Prieur de Cahors : 1422-1423 [1428 et 1431-1433] ; de Sainte-Croix, en Jarez : 1433... ; de Glandier : 1435; absous sur ses instances réitérées. † le 14 septembre 1471, après avoir vécu plus de soixante années dans l'Ordre. Le *Calendarium Glanderiense* gardait le souvenir de D. Michel, « célèbre par ses saintes actions, possédant à un haut degré le don de crainte de Dieu ». Cité par D. Boutrais : *op. cit.*, p. 123. — Cf. D. Le Vasseur : *Ephemerid. Cartus.*, ms. *ad diem XVII septembris*.

(2) Il s'agit évidemment d'une sentence et d'une prison monastiques. Les réviseurs du Statut (1924) ont supprimé la mention du *Carcer*. L'édition de 1681 et les suivantes énumèrent les *carcere digna crimina*. Cf. *Index*, au mot : *Carcer*. Qu'on se rassure : dans cette geôle monastique, il n'y avait ni chaînes, ni instruments de torture ! Saint Benoît a décrit ce mode de pénitence, qui consistait à rester en cellule, à y prendre ses repas. *Cellam tenere* ne veut pas dire autre chose. L'incarcération était moins terrible qu'humiliante, car le coupable était simplement mis au ban de la société fraternelle, et c'était une excellente pénalité ; nous sommes fort loin des oubliettes et de la question, mais la peine se réduisait à une sorte d'excommunication.

1458-1459

D. François GERVAIS

(*Franciscus Gervasius*)

D. François Gervais fut fait Prieur de la Chartreuse de Caors lorsque D. Gentil fut déposé et mis en prison. Il n'exerça cette charge que durant quelques mois, étant mort le 24 de janvier, l'an 1459. Depuis sa mort jusqu'au chapitre général, on mit un Recteur à Caors, duquel je n'ay point trouvé le nom, et qui fut déposé par le chapitre.

1459-1464

D. Antoine RAIMBAUD

(*Antonius Raimbaudi*)

D. Antoine Raimbaud, de Vicaire de la Chartreuse d'Avignon, fut institué Prieur de celle de Caors par le chapitre général de l'an 1459 et fut déposé l'an. 1464, et mourut étant Prieur de la Silve (1) le 19 d'octobre de l'an 1499. Il avoit été encore Prieur de Chalais et visiteur de la province de Bourgogne. J'ay leu un acte dans lequel ce Prieur est appelé Jean, mais c'est sans doute une erreur de l'écrivain.

1464-1474

D. Jean MOLIN

(*Joannes Molini*)

D. Jean Molin, de Prieur de la Chartreuse de Durbon (2), fut transféré à celle de Caors par le chapitre général de l'an 1464. Il demeura dans l'exercice de cet office jusques à l'an 1474, qu'il fût déposé et fait Vicaire de la même maison. Et l'an 1475, il fut institué Prieur de Glandiers, où il mourut le 26 d'août de l'an 1478. Il avoit été auparavant Vicaire des religieuses de Prémol. J'ay leu, dans une carte, que D. Jean Molin avoit été Prieur de Bertaud, ce qui n'a pu être, parce que c'étoit autrefois une maison de nos

(1) Quatrième maison de l'Ordre, la Chartreuse de la Sylve-Bénite (Isère, comm. du Pin, ancien diocèse de Vienne) est située auprès du lac de Paladru. Fondée en 1116 par la Grande Chartreuse, restaurée et dotée en 1167 par Frédéric Barberousse, elle se maintint jusqu'à la Révolution française. En 1768, il y avait 13 moines.

(2) Durbon, comm. de Saint-Jean-en-Beauchêne, arrondissement de Gap (Hautes-Alpes). En 1768, 13 religieux, 15.152 livres de revenu. Selon D. Bourtrais (*op. cit.*, p. 430), D. Molin aurait cessé d'être Prieur de Cahors en 1473.

moniales ; mais ayant été ruinée par les guerres, elle fut réunie à la Chartreuse de Durbon de laquelle D. Molin, ayant été Prieur, il eut l'administration des biens de Bertaudi. Ainsi, on s'est mépris en confondant le nom d'administrateur avec celui de Prieur.

1474-1480

D. Jean BALLIN

(*Joannes Ballini*)

D. Jean Ballin fut nommé Prieur de la Chartreuse de Caors par le chapitre général de l'an 1474, et il luy fut ordonné de payer au Prieur de la Verne un florin et demy pour le reste du prix d'un mulet que D. Rochon avoit mené à Caors, lorsqu'il y alla en qualité de Prieur. D. Ballin resta à Caors jusques à l'an 1480 qu'il fut institué Recteur de la Chartreuse de Villefranche (1), à la requête de la fondatrice de cette maison, où il mourut le 30 de juin, l'an 1506. Quand D. Ballin fut envoyé à Villefranche, le chapitre général ne nomma personne pour luy succéder, laissant au convent de Caors le pouvoir d'élire un nouveau Prieur, et ordonna que son élection (2) fut confirmée par le Prieur de Castres et le Recteur de Villefranche.

1480-1483

D. Laurent DE CROSE

(*Laurentius de Crosa*)

D. Laurent de Crose, profez de la Chartreuse de Bonnefoy, fut éleu Prieur de celle de Caors l'an 1480, et il demeura en charge toujours jusques à sa mort, qui fut le 21 de juillet de l'an 1483. Depuis la mort de D. de Crose jusques au chapitre général de l'an 1484, il y eut un Recteur à Caors, qui fut fait Prieur, selon la carte de la même année.

(1) La Chartreuse de Saint-Sauveur, près de Villefranche-de-Rouergue (hôpital actuel), fut fondée par Vesian Valette (1450). Son épouse, Catherine Garnier, dota le nouveau cloître en 1452. Mais l'incorporation à l'Ordre n'eut lieu qu'en 1491 ; aussi bien, en 1480, le supérieur de la maison était-il un simple Recteur.

(2) Il peut arriver qu'à la mort d'un Prieur, le Visiteur de la Province ou le Révérend Père nomment un Recteur ou Supérieur intérimaire, en attendant le chapitre général. En d'autres circonstances, les moines de la maison sont autorisés à élire eux-mêmes leur Prieur. (Cf. *Statut. Ord. Cart.*, I, cap. II, *de electione Prioris*). C'est ainsi que D. Bothlanan, recteur, fut institué Prieur, tandis que D. Aymeric d'Abelly (1516-1523) fut élu par ses confrères.

1483-1502

D. Alain BOTHLANAN

(*Alanus Bothlanan*)

D. Alain Bothlanan, profez de Castres, de Recteur de la Chartreuse de Caors en fut institué Prieur par le chapitre général de l'an 1484. Il exerça cet office jusques à sa mort, laquelle arriva le 4 février de l'an 1502. Son obit marque qu'il étoit encore Visiteur de la province d'Aquitaine (1).

1502-1514

D. Jean CORDESSAS

(*Joannes Cordessas*)

D. Jean Cordessas succéda immédiatement à D. Bothlanan, comme il conste par divers actes que nous avons dans nos archives. Il resta dans l'exercice de cet office jusques au 6 de novembre de l'an 1514 qu'il mourut. Il étoit, de plus, visiteur de notre province.

1514-1516

D. Antoine PONTEYS

(*Antonius Ponteys*)

D. Antoine Ponteys, profez de la Chartreuse de Caors, en étoit Prieur l'an 1515 et le 10 de septembre, comme il conste par une quittance en latin écrite de sa main, laquelle il fait à un fermier du Prieuré de Montech, et par l'achat qu'il fit, la même année, le 17 novembre, d'une maison et d'un jardin de Maître Jean Valete, notaire de Caors, assis (*sic*) devant la Chartreuse. D. Ponteys demanda avec instance sa déposition au chapitre général de l'an 1516, laquelle luy fut accordée. Et l'élection du nouveau Prieur fut remise aux Chartreux de Caors (2).

1516-1523

D. Aymeric D'ABELLY

(*Aymericus d'Abelly*)

D. Aymeric d'Abelly, profez de la Chartreuse de Caors, fut éleu Prieur par ses comprofez l'an 1516 ; et il fut déposé l'an 1523, et

(1) Sacristain à Castres, Recteur de Villefranche avant d'être Recteur de Cahors.

(2) En 1517, il était Courrier à Villeneuve-lès-Avignon et fut nommé Prieur de Montrieux (1517-1523). Cf. *Revue Mabillon*, 1934, p. 19. Etait profès de Cahors.

l'an 1524, le chapitre général l'institua Recteur de la Chartreuse de Rodez (1), où il mourut dans l'exercice de cette charge, l'an 1526, le 2 de mars.

1523-1527

D. Antoine PONTEYS

D. Antoine Ponteys, de Prieur de la Chartreuse de Monrieux, fut institué pour la seconde fois Prieur de celle de Caors l'an 1523 et fait à même tems convisiteur. Il mourut dans l'exercice de ces deux charges, le 14 d'avril de l'an 1527.

1527-1529

D. Pierre ESCHE

(*Petrus Esche*)

D. Pierre Esche (2), profez de la Chartreuse de Caors, de Prieur de celle de Villefranche, fut envoyé Prieur à sa maison de profession, l'an 1527 et fut déposé à sa grande instance l'an 1529. On l'obligea néammoins d'accepter l'office de Vicaire, duquel il s'acquitta très dignement durant plusieurs années, surtout pour élever des novices. Aussi le chapitre général de l'an 1556 luy donna cet éloge après sa mort : *Obiit D. Petrus Esche, qui quinquaginta annis* LAUDABILITER *et* FRUCTUOSE *vixit in Ordine in instruendis novitiis, habens plenum monachatum per totum Ordinem. Obiit 14 Aprilis* (3).

1529-1531

D. Jean BERNO

(*Joannes Berno*)

D. Jean Berno, profez de Castres, fut fait Prieur de Caors contre sa volonté l'an 1529 par le chapitre général. Il fallut néanmoins qu'il se soumît à celle de l'Ordre : *Praeficimus in Priorem domus Caturci D. Joannem Berno, quamvis multis rationibus ad dictam obedientiam se excusantem : sed propter Dei honorem et animarum*

(1) Fondée en 1511, la Chartreuse de Rodez n'avait pas encore de communauté régulière en 1524.

(2) Faut-il identifier ce nom avec celui de la famille cadurcienne : Ichis ??

(3) « Anniversaire de D. Pierre Esche, qui vécut 50 ans avec éloges et grands fruits comme maître des novices. Il a un plein monachat dans tout l'Ordre. » (14 avril 1554).

salutem, Ordinis voluntati se subjaceat (1). Il avoit été auparavant Prieur de Vauclaire. On le choisit ensuite pour être convisiteur, et [il] mourut dans l'exercice de ces deux charges le 8 juillet de l'an 1531.

1531-1554

D. Pierre SARDE

(*Petrus Sarde*)

D. Pierre Sarde, profez de la Chartreuse de Caors, de Prieur de celle de Glandier, fut élu Prieur (2) de sa maison de profession immédiatement après la mort de D. Berno. On le fit visiteur de notre province. Il s'acquitta si dignement de ces emplois, qu'il fut choisi pour être Général de l'Ordre l'an 1554. Il se rendit fort recommandable dans l'exercice de cette charge jusques à sa mort qui fut le 26 de juillet, l'an 1566 (3).

1554-1559

D. Raymond RUDELLE

(*Raymondus Rudelle*)

D. Raymond Rudelle, profez de la Chartreuse de Caors, de Prieur de celle de Glandiers (4), fut institué Prieur de sa maison de profession par le chapitre général de l'an 1554, et fut déposé l'an 1559 pour être Prieur de Villefranche.

1559-1563

D. Pierre DESTANNO

(*Petrus Destanno* ou *de Stagno*)

D. Pierre Destanno (5), profez de la Chartreuse de Glandiers, de Prieur de celle de Villefranche l'an 1559, fut créé Prieur de celle

(1) « Nous instituons Prieur de Cahors D. Jean Berno, passant outre aux raisons nombreuses qu'il fait valoir pour se dérober à cette obédience. Il doit se soumettre à la volonté de l'Ordre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. » Il avait été Procureur de Castres.

(2) D. Sarde était Prieur de Glandier depuis 1530.

(3) Ms. Cahors : « Un de nos anciens religieux m'a assuré avoir vu autrefois dans notre bibliothèque un livre manuscrit des sermons qu'il avoit composés. »

(4) D. Boutrais nous apprend que D. Raymond fut Recteur (1548-1549), puis Prieur de Glandier (1549-1554).

(5) D. Boutrais (*op. cit.*, p. 432) l'appelle Pierre de l'Estang ou de Lestang (de) *Stagno*, Prieur de Glandier (1555-1557). Cf. Malvesin : *Vie de Dom Jean Me Libra*, à la fin de cette Histoire.

Visiteur commissaire = visiteur extraordinaire.

de Caors ; et l'an 1563, il fut institué Prieur de la Chartreuse de Florence et convisiteur commissaire en Italie avec le très Vénérable Père D. Jean Delibra.

1563-1571

D. Raymond RUDELLE

D. Raymond Rudelle, l'an 1563, fut fait Prieur derechef de la Chartreuse de Caors. Le Quercy étant ruiné par les Huguenots, D. Rudelle emmena ses religieux à Toulouse où ils restèrent quelque tems au convent des Cordeliers de la grande observance (1), d'où l'an 1569, par ordre du chapitre général, ils retournèrent chez eux. D. Rudelle fut Prieur jusques à l'an 1571, qu'il fut envoyé Prieur à Rodez, où il mourut le 26 d'août 1580 (2).

1571-1581

D. Jean DELIBRA

(*Joannes Delibra*)

Le chapitre général remit l'élection du nouveau Prieur au convent de Caors, qui élut D. Jean Delibra le vieux, profez de la même maison, lequel étoit alors Prieur pour la seconde fois de la Chartreuse de Castres. Il demeura dans cet office jusques à l'an 1581 qu'il se fit déposer. Voyez sa vie au Livre IV de cette Histoire (3).

1581-1602

D. Amand FABRI

(*Amantius Fabri*)

D. Amans Fabri, profez de Caors, de Prieur de Villefranche fut fait Prieur de sa maison de profession par le chapitre général de

(1) Les Cordeliers avaient été établis à Toulouse en 1222. D. Malvesin les distingue des Frères Mineurs réformés ou de la Stricte Observance, appelés Récollets (1481). Cf. *Hist. gén. du Languedoc*, IV, 699 et VI, 349.

(2) Erreur de date, car son obit se trouve dans la carte de 1573. C'est donc le 26 août 1572 qu'il est mort. D. Boutrais donne 1573.

(3) La vie de D. Jean de Libra sera publiée à la fin de cet ouvrage. Bornons-nous à en donner ici les dates principales : Né à Montauban vers 1510, il entra à Cahors en 1533 ; Vicaire, puis Procureur de cette Chartreuse, il est Prieur de Glandier (1542), de Castres (1545), de Villefranche, de Milan (1563), de Castres, de Villefranche, de Toulouse, de Cahors. Mort saintement le 26 mars 1582. En lui donnant un successeur, la Carte du chapitre général de 1581 s'était exprimée en ces termes : « Nous recommandons au nouveau Prieur [D. Fabri] et aux Conventuels de Caors le vénéré Prieur absous, qu'ils le consolent dans sa vieillesse en le traitant avec tous les égards dûs à un religieux d'un grand mérite. »

l'an 1581 ; et demeura dans cette charge jusques à 1602 qu'il fut envoyé Prieur au Port-Ste-Marie. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

1602-1610

D. Richard BEAUCOUSIN

(*Ricardus Beaucousin*)

D. Richard Beaucousin, profez de la Chartreuse de Paris, fut fait Prieur par le chapitre général de 1602, et mourut dans cette charge l'an 1610, le 9 d'août. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

1610-1619

D. Jâques FRADIN

(*Jacobus Fradin*)

D. Jâques Fradin, profez et Vicaire de Caors, fut élu Prieur par les religieux l'an 1610 et demeura dans cet office jusques à 1619, qu'il fut fait Prieur de Toulouse et visiteur d'Aquitaine par notre très R^d Père (1). Voyez sa vie au Livre IV de cette Histoire.

1619-1625

D. Claude JANNOT

(*Claudius Jannot*)

D. Claude Jannot, profez de Sainte-Croix et Prieur de Bonnefoy, succéda par ordre de notre Général à D. Fradin (2). Il mourut étant Prieur de Caors le 4 de septembre 1625. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

1625-1627

D. Jean MARSILHAC

D. Jean Marsilhac, profez et Vicaire de la Chartreuse de Caors, en fut élu Prieur par ses comprofez l'an 1625, et fut déposé l'an 1627. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

(1) Le R. P. Dom Bruno d'Haffringues (1600-1631). D. Jacques fut Prieur de Toulouse en 1619-23.

(2) La nomination de D. Fradin et celle de D. Jannot ayant été faites en cours d'année, le Révérend Père usa du droit absolu que lui confère le chapitre général *intra duo capitula*. Cf. *Statuta*, I, cap. II.

1627-1642

D. Antoine TIXIER

D. Antoine Tixier, profèz de Toulouse, de Prieur de Rodez fut fait Prieur de Caors par le chapitre général de 1627. Il demeura dans cette charge jusques à l'an 1642, qu'il fut envoyé Prieur à Bourdeaux (1).

1642-1643

D. Pierre CIBAUT

D. Pierre Cibaut, profez de Toulouse, succéda à D. Tixier. L'année ensuite, il fut fait Prieur de Bourdeaux.

1643-1645

D. Antoine TIXIER

Et D. Tixier revint Prieur à Caors par ordre du chapitre général de 1643. Il y demeura jusques à 1645, qu'il fut éleu Prieur de Toulouse, et fait Visiteur à la mort de son frère, D. Pacifique Tixier. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

1645-1647

D. François DE LA ROCHE

D. François de la Roche, profez du Port-Ste-Marie, par ordre du très R^a Père (2), succéda à D. Antoine Tixier dans l'office de Prieur de Caors l'an 1645, et demeura dans cette charge jusques en 1647 qu'il fut envoyé Prieur à Bourdeaux.

1647-1648

D. Claude PARNAJON

D. Claude Parnajon, profez de Toulouse, fut fait Prieur de Caors par le chapitre général de 1647. Il mourut l'année ensuite, le 8 de juillet. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

(1) La Chartreuse de N.-D. de Miséricorde, à Bordeaux, eut pour fondateurs Ambroise de Gasq, seigneur de Bleignac, baron de Saint-Sulpice, et Ambroise d'Escoubleau, cardinal de Sourdis (1605). L'enclos du monastère a été transformé en cimetière, tandis que l'église conventuelle a été érigée en paroisse sous le vocable de Saint-Bruno.

Il y eut trois frères de ce nom dans l'Ordre : Dom Pacifique, Prieur de Toulouse ; Léon, Général de l'Ordre ; et Antoine, Prieur de Cahors. Ils étaient originaires de Felletin (Creuse). D. Antoine reçut la dédicace de l'Histoire de la Chartreuse de Castres par D. Amable Chatard.

(2) D. François de la Roche, prieur de Cahors (1645-1647 et 1660-1663), ne doit pas être confondu avec D. Jean-Claude de la Roche, également profès du Port-Sainte-Marie et prieur de Glandier (1679-1686).

1648-1649

D. Jâques REYNAUD

D. Jâques Raynaud, profez et Prieur de la Chartreuse de Glandiers, par ordre du très R^d Père (1), succéda à D. Parnajou l'an 1648. Et l'année suivante, il retourna Prieur à Glandiers.

1649-1653

D. Robert DES MARINS

D. Robert des Marins, profez de la Chartreuse de Bonnefoy, de Prieur de celle de Moulins fut fait Prieur de Caors par le chapitre général de 1649, et mourut en exerçant cette charge l'an 1653, le 3 de janvier. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

1653-1658

D. Archange MONCHEZON

D. Archange Monchezon, profez de Toulouse, succéda à D. des Marins par ordre du très R^d Père (2), et fut déposé l'an 1658. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

1658-1660

D. Louis HÉDOU

D. Louis Hédou, profez de la Grande Chartreuse et natif de Normandie, fut fait Prieur de Caors par le chapitre général de 1658. « A grand'peine eut-il mis le pié (*sic*) dans la maison, qu'il se rendit odieux aux séculiers et aux religieux. Pères et Frères écrivirent fortement contre luy au Général (3), qui fut obligé de le leur ôter dans moins de deux ans. Il quitta la maison sans dire à Dieu à personne.

(1) D. Jacques-Reynaud de Vayres fut un des plus grands prieurs de Glandier (1630-1648 et 1649-1661). Il reconstruisit cette Chartreuse, ruinée au temps des guerres de religion. « La nature lui donna un jugement sérieux, un esprit fin et perspicace, auquel la grâce vint ajouter la patience et la charité... Il gagna sans effort l'affection de ses frères et l'amitié de toute la noblesse du pays, dont il était l'oracle et le conseiller... Dans les derniers temps de sa vie, D. Raynaud passa par de cruelles épreuves intérieures et par de douloureuses infirmités, mais il supporta tout avec une patience admirable ; il mourut le 29 décembre 1661. » *Calendarium Glanderiense*, cité par D. Boutrais, *op. cit.*, p. 247.

(2) Ms. de Cahors : Mouchesón et Montcheson. Profès de Toulouse.

(3) Tout Chartreux a le droit de correspondre directement et sans témoin avec le Révérend Père, les Visiteurs de la Province, le Procureur général et le Scribe. Cf. *Statut. Ord. Cartus.*, I, cap. XXIV, 11 ; et *Codex. Jur.*, Can. 611.

La famille Hédou est originaire des environs de Pontorson, ancien diocèse d'Avranches (Manche). Elle est représentée en Bretagne, à Saint-Brieuc, par les Hédou de la Héraudière. Cf. H. Frotier de la Messelière : *Filiations Bretonnes*, t. III, p. 59 sq.

1660-1663

D. FRANÇOIS DE LA ROCHE

D. François de la Roche, par la disposition du chapitre général de 1660, de Prieur de Bourdeaux fut fait derechef Prieur de Caors ; et mourut le 31 d'octobre 1663. Voyez son éloge au Livre V de cette Histoire.

1663-1684

D. PIERRE LION

D. Pierre Lion, profez et Vicaire de la Chartreuse de Caors, fut éleu par ses comprofez après la mort de D. de la Roche, le 15 de novembre, fête de St-Géry, évêque de Caors et patron de la paroisse de la Chartreuse. Il demeura dans cette charge jusques à l'an 1684, qu'il fut envoyé Prieur à Castres. Voyez le Livre IV de cette Histoire (1).

1684-1694

D. ANTHELME DULAC

D. Anthelme Dulac, profez de la Chartreuse de Caors, de Prieur de Villefranche fut institué Prieur de sa maison de profession par le chapitre général de l'an 1684. Il resta dans cette charge jusques à l'an 1694, qu'il fut envoyé Prieur à Rodez.

1694-1701

D. JOSEPH TORRILHON

D. Joseph Torrilhon, profez de la Chartreuse de Toulouse, de Prieur de celle de Bourdeaux, fut fait Prieur de Caors par le chapitre général de l'an 1694. Et l'an 1695, de convisiteur, il fut nommé visiteur de notre province. Il gouverna cette maison jusques à l'an 1701, qu'il fut envoyé Prieur à Castres par ordre du chapitre général (2). Il avoit été autrefois Prieur de la même Chartreuse.

(1) Ici s'arrête le manuscrit de Cahors.

(2) Originaire du Velay, D. Joseph Torrilhon fut Prieur de Bordeaux, de Castres (1678-82 et 1701-05), du Puy, de Cahors (1694-1701), de Castres (1701), Visiteur de la Province d'Aquitaine. En 1706, il est Courrier de la chartreuse de Glandier. Ce « vieillard, après avoir exercé les principales charges de son Ordre, vint se reposer de ses fatigues dans une cellule de Glandier et s'y préparer à la mort, tout en édifiant la communauté par sa sainte vie ». D. BOUTRAIS : *op. cit.*, p. 291.

1701-1709
D. JEAN COLOMBI

D. Jean Colombi, profez et autrefois Prieur de Villefranche, de Prieur de la Chartreuse de Ste-Croix, fut fait Prieur de celle de Caors par la disposition du chapitre général de l'an 1701. Et en 1709, un mois après le chapitre, par ordre de notre très R^d Père, il fut changé à Castres (1).

1709
D. JOSEPH DUPONT (2)

D. Joseph Dupont, profez de la Chartreuse de Villefranche, de procureur de celle de Caors, fut mis immédiatement en la place de D. Colomby.

Liste des Prieurs de 1732 à 1791 (3)

(1732-1734)
D. CHARLES DE LAUBIES

Né à Mende, le 11 février 1671, profès le 24 février 1700. Institué Recteur du Puy le 23 juillet 1706. Prieur du Puy quelques mois après ; de Sainte-Croix en 1709 ; de Toulouse en 1715 ; de Sainte-Croix en 1724 ; de Cahors le 15 décembre 1732 ; de Toulouse le 16 septembre 1734. Convisiteur en 1731, Visiteur en 1732. Sur ses instances, le Chapitre général lui fait miséricorde. Mort le 22 mai 1754. « Très exact et exemplaire en tout, surmonte ses infirmités pour suivre le chœur..., évite les séculiers, vit retiré autant qu'il peut, paraît ne songer qu'à sa fin. » (*Visite de 1752*).

(1734-1764)
D. IGNACE FALES

Né à Lyon le 11 août 1690, profès de Castres le 15 août 1708. Institué Prieur de Cahors le 5 octobre 1734. « Exemplaire en tout, exact à tous les offices, aime et fait observer la régularité, gouverne bien. » (*Visite de 1749*). « A grand soin des religieux et des malades ; ne fait point de voyages ; est un peu froid. » (*Visite de 1753*). En 1764, Prieur de Castres ; en 1774, second Coadjuteur. Mort le 27 février 1775.

(1) Prieur de Lyon et Visiteur de Chartreuse (1730).
(2) Né en Dauphiné vers 1670, profès le 22 juillet 1690. Second Procureur. En 1749 « fort affaibli par son grand âge... n'est plus en état de dire la messe ny l'Office ». Mort le 21 mai 1752.
(3) Notes extraites des Archives de la Grande Chartreuse, communiquées obligeamment par Dom Longin Ray, archiviste.

(1764-1774)

D. Jean-David SAINT-MARTIN

Né à Pau le 10 avril 1710, profès de Toulouse le 7 mars 1732. Institué Prieur d'Aix le 18 juin 1748 ; du Val-Sainte-Marie (Bouvantes) le 29 novembre 1755 ; second Procureur de Toulouse (1762-1764) ; Prieur de Cahors (1764-1774), de Toulouse (1774-1777) ; mort au retour du Chapitre général de 1777. « Bon religieux, aimé au dedans et au dehors, ne fait point de visites, a soin de ses religieux, zélé pour l'observance, a grand soin du temporel..., ferme quand il le faut, trop décisif en parlant d'affaires. »

(1774-1780)

D. Hilarion MAZIERES

Né à Sainte-Livrade-en-Agenais, le 25 mars 1721, profès de Toulouse le 17 mars 1742. Courrier à Villefranche avant 1749, Procureur de Toulouse le 3 juillet 1751. Prieur de Toulouse en 1767, de Cahors en 1774, de Toulouse en mai 1780 ; mais, sur sa demande, est Coadjuteur de Toulouse en juillet 1780. Mort en 1781.

« Exact à ses devoirs autant que les affaires le permettent, il fait ce qu'il peut, s'acquitte bien de son employ, a de l'ordre, de l'arrangement, de l'esprit, bon cœur, est estimé du dehors. » (*Visite de 1752*).

(1780-1781)

D. Gabriel GERAUD

Né à l'Encou en Rouergue le 3 octobre 1726, profès de Toulouse le 2 juin 1748. Prieur de Cahors (1780-1781), et de Rodez (1er septembre 1781).

(1781-1788)

D. Clément DAUDÉ-LABARTHE

Né à Marvejols le 23 novembre 1731, profès de Cahors le 18 janvier 1756. Sacristain en 1767. Vicaire (1770) et Sacristain de Vauclaire (1771). Déposé au Chapitre général de 1780. De nouveau Sacristain à Cahors. Prieur de Cahors (1er septembre 1781). Déposé en décembre 1788. Hôte à Montmerle.

(1788-1791)

D. Michel DE GALY

Né au diocèse d'Alais le 6 mars 1731, profès de Cahors le 21 octobre 1752. « Sujet d'espérance qui a toujours été attaché à tous ses devoirs, a une vraie piété, un caractère doux et des talens qu'il cultive. » (*Visite de 1761*). Vicaire au Puy (1761), à Glandier (1763), à Villefranche (1764), à Cahors (1767) ; élu Prieur de Villefranche (29 mai 1769), de Cahors (12 décembre 1788).

Expulsé de son monastère en 1791.

DOM ALBERT DE SAINT-AVIT
de l'Abbaye de Solesmes

LA CHARTREUSE DE CAHORS

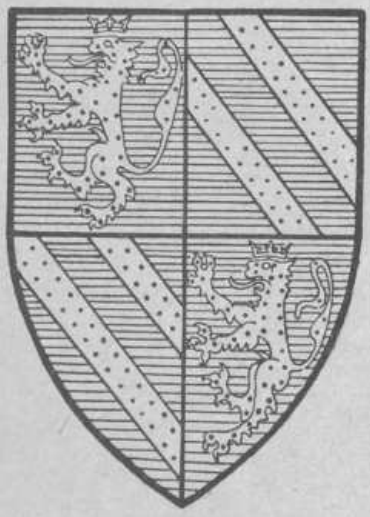

Autrefois et Aujourd'hui

LA CHARTREUSE DE CAHORS

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Ces notes n'étaient pas destinées à une édition spéciale, distincte de l'Histoire de la Chartreuse de Cahors. *Elles sont, en effet, une conclusion naturelle de l'œuvre de Dom Malvesin, l'éditeur ne pouvant se dispenser de dire, en quelques pages, que ce monastère avait été vendu comme bien national à la Révolution, mais que des vestiges importants subsistent aujourd'hui en pleine ville de Cahors.*

Or, au cours d'une visite en Quercy, plusieurs membres de la Société des Etudes du Lot *et presque tous les habitants du quartier de la Chartreuse m'ont exprimé le désir de lire, dans un article séparé, le résultat de ce pèlerinage en terre cartusienne, afin de savoir exactement « ce qui reste de la Chartreuse de Cahors » et d'être initiés à la vie de ces mystérieux moines blancs dont tout le monde parle, que beaucoup méconnaissent, et que personne ne connaît.*

Pour répondre comme il convient à une invitation aussi pressante, ce travail eût requis de longues et minutieuses recherches et des aptitudes dont l'auteur se reconnaît tout à fait dépourvu. L'unique intérêt qui pourrait s'y attacher viendra sans doute de ce que c'est un moine qui parle, et un moine qui a longtemps vécu en Chartreuse, partant ami des Chartreux et fidèle aux traditions monastiques.

Grâce à Dieu, l'érudition bienveillante de MM. les chanoines Foissac et Sol sera généreusement intervenue pour combler bien des vides. Mais je suis surtout redevable d'une dette de reconnaissance envers M. Jean Calmon, qui a mis à ma disposition non seulement sa belle Bibliothèque Municipale et ses archives personnelles, mais encore son dévouement, son temps, et sa patience inlassable. Je dois aussi beaucoup à M. Charles Irague et à M. Montaricourt dont les magnifiques photographies illustreront cette étude. Enfin j'ai rencontré, sur le sol même du cloître, un accueil et une bonne volonté dont je ne saurais être trop reconnaissant : les Dames de Nevers et les religieuses de Moissac ont droit à une

mention spéciale. Chez les habitants des cellules monastiques, toutes portes se sont ouvertes dès les premières heures du jour, lorsqu'on a su que le bénédictin étranger travaillait à faire la constitution du lieu, *comme disaient les auteurs spirituels au* XVII*e siècle. Aussi bien, ma dette est-elle très grande envers tous ceux que je ne saurais nommer, tant la liste serait longue.*

Je prie le Président et le Secrétaire général de la Société des Etudes *d'agréer l'hommage de cet humble travail : c'est à eux que revient l'honneur de sa publication, comme c'est vers eux que va toute ma gratitude.*

Le lecteur ne sera pas surpris qu'en faisant revivre l'antique monastère de Cahors, je tienne à saluer fraternellement l'illustre communauté de la Grande Chartreuse, exilée depuis trente-cinq ans sur la terre étrangère, et à laquelle m'attachent tant de liens de profonde affection et de religieux souvenirs.

CHAPITRE PREMIER

PRELIMINAIRES HISTORIQUES

Toute institution séculaire, *a fortiori* un établissement monastique fondé sur la tradition et voué à la stabilité, plonge ses racines dans le passé.

La Chartreuse de *Notre-Dame du Temple* de Cahors a duré 463 ans, de 1328 à 1791. Nous ne nous proposons pas de retracer sa longue histoire, mais il serait impossible de tenter sa description sans brosser un tableau rapide de ces quatre siècles. Un bref retour vers le passé illustrera opportunément la partie descriptive de cette étude, évitera des redites fastidieuses ou des annotations indispensables, et renseignera le lecteur qui n'a eu ni le loisir ni le courage de consulter l'austère et volumineuse chronique écrite par Dom Bruno Malvesin à la fin du XVIIe siècle.

I

Les origines

Un archéologue devrait remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine, car l'histoire de céans commence avec les origines de la cité cadurcienne. Dans le voisinage de la Chartreuse, dit Malvesin, « le terroir qui est au-dessus du couvent des religieuses de Ste-Claire est appelé, par les anciens titres, le terroir du Temple... à cause qu'il y avoit, au tems des Payens, un temple dédié à Diane laquelle on disoit présider aux fontaines. Et ce temple avoit été bâti en cet endroit parceque la fontaine dite de Polemius venoit s'y rendre, dont une partie se communiquoit par de grands canaux en divers endroits de la ville ; et l'autre ayant servi pour les termes ou bains publics descendoit dans l'emphithéâtre qui étoit au-dessous... On void encore quelques restes de ce temple et de ces termes dans le clos des religieuses de Ste-Claire ». (1).

Il est certain que le *Cours de la Chartreuse* est traversé, de l'est à

(1) Lors de la vente des biens des Chartreux (13 février, 1er mars 1791), une pièce de terre, aux Cadourques, comprenant l'Amphithéâtre, d'une superficie de 2 quarterées, fut estimée 600 livres, et adjugée 1.750 l. à Guillaume Vayssières, de Cahors. (FOURASTIÉ : *La Vente des Biens Nationaux dans le District de Cahors*, 1924-26, p. 29).

l'ouest, par un de ces « grands canaux », et le trottoir qui longe le couvent actuel des Dames Noires recouvre un large acqueduc gallo-romain : nous savons également qu'une antique tradition place le Forum sur l'emplacement de la *Petite Chartreuse*.

D'après la *Légende* de saint Géry, une communauté de religieuses prit possession de ces lieux au VIIe siècle et s'y maintint jusqu'aux invasions sarrazines ou normandes. Les ruines de ce couvent de Sainte-Marie appartenaient probablement à la mense épiscopale de Cahors (1) lorsque les Chevaliers du Temple ou *Templiers* s'installèrent définitivement (2) dans l'ancien cloître : ces religieux, militaires et hospitaliers, reçurent donc le monastère « avec les immenses revenus que nos pères leur affectèrent pour entretenir à la fois leur vigueur corporelle et leur piété » (3).

Il serait hors de propos de narrer ici l'histoire des Templiers. Les péripéties de leur procès et de leur fin tragique au Concile de Vienne (1312) sont des événements qui relèvent de l'Histoire Générale. Bornons-nous à rappeler que leurs biens, meubles et immeubles, situés en Quercy, furent dévolus aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés couramment les *Chevaliers de Rhodes* (4). Mais le souvenir des Templiers s'est perpétué dans le titre officiel de la Chartreuse : *B. M. V. de Templo*, parce que ce nouveau couvent occupait les bâtiments de la Commanderie.

II

La fondation

Le 26 octobre 1320, Jean XXII acheta au Grand-Maître des Chevaliers de Rhodes, Hélie de Villeneuve, pour la somme de 2.500 florins

(1) Guillaume Lacoste pense que ces biens appartenaient aux Vayrols. Je crois, avec M. Esquieu, que l'évêque de Cahors les donna aux Templiers tandis que les Vayrols furent bienfaiteurs insignes.

(2) En 1196, les Templiers avaient été mis en possession d'une demeure située dans la *vote* de Vayrols, mais les conditions d'insalubrité et le péril de contagion les firent émigrer à Sainte-Marie.

(3) Guillaume DE LA CROIX : *Hist. des Evêques de Cahors*, éd. Ayma, II, p. 83. Voir G. LACOSTE : *Hist. générale de la Province du Quercy*, I, pp. 106 sq. et 236. — MILLEBIS (Albessard) : *Vieux Souvenirs*, dans *le Quercynois*, février-mars 1900.

(4) Le décret d'union est du 25 octobre 1312. — On lit dans *les Estats de Guyon de Maleville sur le pays de Quercy* (édit. 1900, Cahors, Delpérié, p. 263) : « 1326. Les Chartreux furent fondés dans Caors par Jean XXII et leur fust donné pour leur couvent l'ancien hospital des Templiers, qui furent abolis pour divers crimes en 1311, par arrest du pape Clément V, en présence de 114 Evesques, trois Roys de France, d'Angleterre et d'Aragon et deux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et leurs biens furent donnés aux Chevaliers de Saint-Jean, lors appelés de Rhodes, des pays de Malthe, et se mirent [les Chartreux] en possession dès l'an 1328. » (*De libro mss. Patrum dominicanorum cad., authore patre Guillelmo de Gordonis. Vixit anno 1352*).

de vrai or de France (2.700.000 livres), tous les biens des Templiers : maisons, jardin, verger, cloître, chapelle des morts, église, avec quelques fonds et droits seigneuriaux. Plus tard, les Chartreux, mis en possession de ce domaine, reçurent les bénéfices de Montgesty, Sainte-Croix près Montcuq et Cazillac.

Prenant à cœur l'établissement d'une Chartreuse à Cahors, le Souverain Pontife entoura cette fondation de son affectueuse sollicitude et la munit de précautions juridiques et de faveurs spirituelles. Ayant assuré une large aisance à la future communauté, il enjoignit au Général des Chartreux d'envoyer, pour la « plantation » cadurcienne, une colonie de religieux exemplaires. Le Révérend Père désigna un prieur d'élite, Dom Jean de Faïn, à qui fut octroyée la faculté de choisir, dans l'Ordre entier, les douze pierres fondamentales de cet édifice monastique qui allait vivre près de cinq siècles.

A la date du 11 janvier 1328, on lit dans le *Te Igitur*, livre consulaire de la ville de Cahors : *Los Chartros foro mes en esta villa : L'an mial III°XXVIII, XI die mensis januarii, domus quondam militie templi de Caturco fuit data fratribus cartucensis Ordinis et frater Johannes Faini prior dicte domus fuit missus in possessione domus predicte per dominum Guillelmum Lachapelia vicarium domini epi caturcensis cum litteris domini pape Johannis XXII.*

L'année suivante, le pape demanda aux Consuls de restituer aux Chartreux la place où se tenait le marché aux bêtes, c'est-à-dire l'ancien Forum dont la ville s'était emparée lors de la ruine des Templiers.

Nous devrions citer la longue liste des bienfaiteurs de ce monastère ; à défaut de place, et en renvoyant le lecteur à l'*Histoire* de Malvesin, mentionnons au moins les Vayrols, Arnaud de Poujade († 1348), bourgeois de Cahors qui leur légua ses droits sur la fontaine du Pont Valentré (1), Raymond de Vassal († 1384), qui leur donna ses biens à Vers, Guillaume Belom († 1408), de qui ils reçurent la forêt d'Arbrelong, Jean Carrié, curé de Cournou († 23 octobre 1519), qui « nous donna la métairie de la Borde-Rouge », etc., etc.

(1) « En 1362, l'hôpital [de Cahors], ne pouvant plus payer cette rente, céda la fontaine et le moulin à ce couvent. C'est depuis lors que la fontaine et le moulin de Valentré prirent le nom de ces religieux. » (Daymard : *Le vieux Cahors*, p. 246). C'est la fameuse fontaine des Chartreux. Comme on le voit, Arnaud de Poujade ne donna pas le moulin, comme le dit R. Périé (*Histoire du Quercy*, t. II, 1re partie, p. 212).

III

Les guerres de religion

« Le 12 dud moys [de juillet 1545], de nuict, quelques lutériens brisarent l'image N^re^-Dame estant sur la porte haulte des Chartreux en la grande rue, dont le lendemain 13e les Chartreux et toute la ville en furent escandalisez. Le 15 feust faicte procession generale ou estoient tous les convens et églises, gens de justice, menu peuple et autres, marchantz touz par ordre, partant de la grande esglize jusques aux chartreux ou estant arrives, les chartreux vindrent au devant portant solennellement une belle ymage de Nostre Dame, qui feust remise dévotement au lieu dont lad. avoit été cassée. » (1).

En 1558, la peste fait son apparition : il y eut près de 4.000 victimes ; la rue du Collège perdit tous ses habitants, dans la paroisse Saint-Urcisse des familles entières moururent le même jour. Pour subvenir aux besoins de la population, la ville reçut des Chartreux 200 quartes de froment contre une rente annuelle de 80 livres 10 sols.

28 novembre 1561. « La pluspart [des étudiants de l'Université] étant imbus des opinions de Calvin se liguèrent avec d'autres Huguenots ; ces hérétiques commirent des excez envers nos Pères et nos domestiques. Et comme quoy au nombre de trois cens, tous armez, ayant gagné la première porte, se saisirent de toutes les clefs de la maison, ouvrirent tout et allèrent même fouiller jusques dans les sépulcres, croyant que l'on y avoit caché ce qui étoit de plus précieux... » (*Malvesin*). Un religieux qui était à l'autel fut menacé d'un coup d'arquebuse et obligé d'interrompre la messe.

1569. « L'invasion calviniste obligea nos Pères d'aller à Toulouse. Les grandes occupations qu'avoit Dom Delibra [prieur de Toulouse] ne l'empêchèrent pas d'avoir soin de ses comprofez. Il leur procura un logement chez les Cordeliers de la Grande Observance ; je n'ay pas trouvé en quelle année précisément ils allèrent à Toulouse, mais seulement que ce fut en 1569 (2) qu'ils retournèrent à leur maison de Caors, selon la Carte du Chapitre général de cette année. » (*Malvesin*).

(1) *Livre de main des du Pouget*, édit. Greil, p. 54.

(2) Le *livre de main des du Pouget*, p. 81, assigne à ces événements la date de 1580. Malvesin, toutefois, donne des précisions irrécusables : Dom Delibra, prieur de Toulouse en 1569, était prieur de Cahors en 1580. Au surplus, la Carte du Chapitre général est un document officiel dont la valeur ne saurait être contestée.

L'année 1580 fut fatale pour la ville : lors du siège de Cahors (20 mai 1580), les Huguenots envahissent le monastère, s'emparent de tous les titres des archives. Le marquis de Montcléra, qui avait élu domicile à la Chartreuse, s'attribue les chartes les plus précieuses, qu'il emporte dans son château de Duras, tandis que le reste du chartrier est précipité au fond du puits du petit cloître. Les vases sacrés, les reliquaires, les ornements donnés par Jean XXII disparaissent : c'est le pillage organisé. L'immeuble ne fut pas ruiné, « à cause qu'ils baillarent sinq cens escus pour la préservation dud couvent et pour la rançon deux mesmes qui feurent destenus prisonier dans la mayson de M. le Conseilier Regourd, appartenant à l'archidiacre... A l'entrée que firent les hérétiques dans led couvent des Chartreux, en jetarent un dans le puys (1), et un nommé Dumas (2) devint foul et plus n'entra dans led. couvent, mais alla parmy le monde pour mendier, et plusieurs autres se retirarent layssantz lad. religion, bien quilz feussent en nombre lors de lad. prinze trante deux ou environ, mais sy bien firent les hérétiques que les ungs jetarent dans l'eau des ponts en bas, les autres du haut d'une tour à terre, les autres faysoient passer par les fenestres, les autres extorquoint et tourmentoit pour en avoir de rançon plus qu'ilz n'avoint de moyens, de sorte qu'ilz rendirent plusieurs à grande povreté et indigence, et plusieurs gens de faict néant se firent riche pour avoir assisté au pillage de lad. ville, pour avoir faict comme eux, et encore davantage. » (3).

A la fin de 1580, les Chartreux rentrèrent dans leur maison dévastée. En ces temps d'épreuves, ils étaient dirigés par un prieur d'une vertu éminente et d'une science extraordinaire : en dépit de sa cécité et de son grand âge, Dom Jean Delibra entreprit l'œuvre de restauration, soutint le courage de ses religieux et prêcha dans les églises de la ville. On le vit même remonter dans la chaire de théologie de l'Université où il avait professé avec succès avant de revêtir l'habit religieux (4).

A l'ère des persécutions, succèdent deux siècles de recueillement et de silence.

Au lendemain du siège de Cahors, les prieurs réparent les ruines accumulées, travaillent à rétablir la discipline et assurent le recrutement des religieux : Dom Amand Fabri (1581-1602), le célèbre

(1) Un frère convers ; les Calvinistes tuèrent les Frères Jean et Bertrand.
(2) Dom Amable Dumas, décédé le 7 décembre 1598 (Malvesin : *Histoire...*, l. VII, ch. 1er).
(3) *Livre de main...*, pp. 81 et 82.
(4) Voir *Appendice* à l'*Histoire* de Malvesin, *Vie de Dom Jean Delibra*.

Dom Richard Beaucousin (1602-1610), et Dom Jacques Fradin (1610-1619), peuvent être considérés comme les seconds fondateurs de ce cloître.

Au cours de ces années pacifiques, la Chartreuse n'a pas d'histoire. Glanons quelques dates dont la mention peut avoir de l'intérêt pour un lecteur cadurcien.

22 novembre 1615. — Les Chartreux de Cahors s'engagent à un fraternel échange de prières avec le chapitre cathédral de Saint-Etienne. Témoins *ex parte capituli :* Antoine Hébrard de Saint-Sulpice, grand archidiacre, Antoine Carbonel, archidiacre de Tornès, Pierre Le Blanc chantre, Géraud Carcavy chancelier, Louis de Montbrun, Jean Trumas, François Oronce, Jacques Olive, Jules Tondut, J. Fraytet, Pierre Belvèze, Antoine Corbesier, Antoine Brisson, chanoines ; Pierre Bosc, Nicolas Pratis, Guillaume Caraïs, Jean Longuet, hebdomadiers du Vénérable Chapitre. *Ex parte conventus :* D. Jacques Fradin prieur, D. Maurice Gabriel vicaire, D. Guillaume Girardeau *antiquior*, D. Jean Brunel procureur, D. Jean Ravier coadjuteur, D. Jean Roger sacristain, D. Antoine de Lagasquie courrier, D. Jean Marcilhac, D. Jean Faberge, D. Claude Mathieu. Etaient absents : D. Amand Fabri ancien prieur, D. Joseph Colomb, D. François Le Veil et D. Jean Vauzelles.

30 novembre 1660. — Profession de Dom Bruno Malvesin, « natif de Caors, mais son père étoit d'Orillac », sous le priorat de Dom François de la Roche.

Mai 1688. — Le Chapitre général ayant invité les monastères de l'Ordre à recueillir les documents nécessaires pour la composition de leur Histoire, Dom Malvesin entreprend la Chronique de la Chartreuse de Cahors (1).

29 mars 1701. — Les armes de la Chartreuse sont enregistrées dans l'Armorial de France : *d'azur à un lion couronné de même, écartelé d'azur à deux bandes d'or* (d'Hozier, fol. 1106).

11 janvier 1711. — Mort de Dom Bruno Malvesin *qui hanc historiam conscripsit.*

1er décembre 1733. — Les Chartreux entreprennent la construction du mur de clôture de leur jardin, le long de la rue actuelle du Lycée.

(1) Tandis que le ms. de Cahors (Bibliothèque municipale) n'est qu'une copie, très ancienne, de la rédaction primitive, l'original se trouve aux archives de la Grande Chartreuse (Farneta).

1741. — Après maintes tentatives aussi dispendieuses qu'infructueuses pour les priorats de Dom de la Roche (1660-1663), Dom Pierre Lion (1663-1684), Dom Anthelme Dulac (1684-1694), Dom Joseph Torrilhon (1694-1701), le prieur Dom Ignace Fales décide que les cellules du grand cloître seront restaurées. A cette époque, s'il faut s'en rapporter à M. Daymard (*Le Vieux Cahors*), « les religieux y vivaient presque comme de bons bourgeois et figuraient dans les cérémonies de la ville ». C. q. f. d. Le fait de participer aux solennités n'est pas un indice de relâchement : un prieur, un procureur ou un coadjuteur pouvaient sans déchoir assister à une procession. Mais les pages qui vont suivre témoignent éloquemment que les Chartreux de 1790 étaient des moines dignes de ce nom, et nos Archives municipales conservent le registre des professions au XVIIIe siècle ; or, il ne paraît pas que le recrutement du noviciat ait subi, à cette époque, un fléchissement notable, et c'est là une preuve indiscutable de la bonne observance d'une maison religieuse.

IV

La Révolution

31 juillet 1789. — Alarme générale dans le Quercy.

« Les Chartreux feurent les premiers pillés, car de bon matin un grand nombre ci randirent sou prétexte qu'ils veulent s'armer de bâtons faute d'avoir d'autres armes et ouvrirent de force au magasin du fer, car lesd. Chartreux en tenait pour leur usage une grande quantité ; lesd. vagabonds enlevèrent tout le fer, en prirent un bâton chacun jusqu'à ce qu'il n'en eut plus... Quelque temps après, y sont retournés disant qu'ils travaillent à conserver leurs personnes et leurs biens et en conséquence, ils voulaient pour vivre. Le prieur leur a répondu qu'il va leur donner une barrique de vin à boire, croyant les gagner avec cette largesse ; mais la barrique feut bientôt vuide. Le bruit courut par la ville qu'au Chartreux, on donne de quoy vivre : dans un instant, la Chartreuse feut remplie de buveurs et mangeurs et pilleurs... Le prieur sortit du couvent pour aller chercher le moyen de sortir ces gens de là, ce qui ettait du tout impossible sils ne sortaient volontiers. Led. Père dit à moymême qu'il y avait plus de deux mille personnes ayant percé devant derrière et par le côté plusieurs barriques de vin, et qu'il ne plain pas le vin, mais qu'il a peur qu'ils s'enyvreront et qu'après se

tuerait entreux dans la Chartreuse. Alors monsieurs Salelles, notaire et secrétaire de lotel de ville, y ala et les traita avec douceur leur dit : Mes amis, soyes tranquilles, ne fêtes pas de bruict à ces religieux et ils vous donneront tout ce que vous voudrez et de suitte on va vous faire sortir du vin dehors que vous ceres mieux que dedans. Vous voyes qu'on ce creve ici, cets pourquoy on va vous faire porter deux barriques de vin aux Cordeliers. Alors ces geans, pour se randre les premiers à la porte ou aus Cordeliers, sortirent en foule et par ced. traitrement de douceur on sortit tous ces bagabons de la Chartreuse (1). »

28 octobre. — L'Assemblée nationale interdit l'émission des vœux de religion.

13 février 1790. — L'Assemblée nationale décrète la suppression des Ordres religieux.

28 mai. — La municipalité procède à l'inventaire des biens de la Chartreuse.

31 mai. — Premier interrogatoire des religieux sur leurs dispositions envers leurs vœux de religion.

25 janvier-1er février 1791. — Affichage de la vente des biens du monastère.

8 février. — Nouvel affichage. — Le pré, la vigne et la loge de Vinagre sont adjugés 6.000 livres à Larroche, bourgeois de Cahors ; la vigne de Vayrols, à Jordanet, négociant de Cahors (700 l.) ; la vigne de Tournier, sur le grand chemin de Paris, à Queyras, négociant de Cahors (5.025 l.).

15 février — Nouvelle enquête auprès des Chartreux en vue de leur option pour la vie commune ou la vie privée.

20 février. — Le Conseil général décide d'acquérir la Chartreuse pour y établir les casernes, le cimetière général, la justice de paix et les tribunaux de conciliation (2) ; les religieux devront être transféré à la métairie de la Borde-Rouge.

22 février. — La terre et le rivage de Campagne sont adjugés à Ambroise Biars (3.350 l.). — La terre des Tuileries, sur le chemin de Laroque-des-Arcs, est adjugée à Baptiste Alazard, laboureur à Cahors (16.100 l.).

(1) *Journal de receptes et de compte et historique portatif...* (1771-1782), par Michel Célarié fils (Copie Fonds Greil, 288, Bibl. munic. de Cahors, pp. 193-195).

(2) Une nouvelle démarche fut tentée le 9 mars.

1er mars. — La pièce de terre des Cadourques, comprenant l'amphithéâtre est adjugée à Guillaume Vayssières, de Cahors (1.750 l.).

9 mars. — La maison, cour, écurie et jardin, donnés à bail au sieur Laulanié, sont adjugés à Brives, cadet, maçon à Cahors (5.025 l.).

22 mars. — Le jardin situé sur les fossés et communiquant avec la rue dite des Chartreux, est adjugé à Lafage, chirurgien à Cahors (7.025 l.) (1).

1er avril. — Pétition des *Amis de la Constitution :* la communauté des Chartreux est un foyer de contre-révolution. Il y a chez eux un dépôt d'armes (!) et il s'y commet des spoliations de biens nationaux, que la société des *Défenseurs de la Liberté* s'est vainement efforcée d'empêcher : ainsi, on a vendu tout le bois de la Borde-Rouge et des Illes (2). En conséquence, les *Amis de la Constitution* demandent l'expulsion des Chartreux, des Capucins et des Carmes.

10 mai. — La municipalité décrète l'expulsion de la communauté. En quittant leur vénérable monastère, les Chartreux se sont permis de donner « deux poiriers nains et quelques oignons à fleurs de leur jardin » (3) à leur voisin M. de Beaumont, ancien gouverneur du Périgord. D'où réclamation aux autorités responsables.

(1) Les Chartreux avaient des possessions dans les environs de Cahors :

1) à *Bergantiy.* — Le domaine de la Peyre fut adjugé le 17 mai 1791 à Jean Lonjou (9.900 l.), les autres immeubles furent acquis par le sieur Blanc, de Cahors (685 l.).

2) à *Crégols.* — Le château et ses dépendances, adjugés le 13 décembre 1791 à Laymet, de Cahors (2.025 l.).

3) à *Arcambal.* — Les îles de Galessie, dont nous parlerons plus loin.

4) à *Labastide-Marnhac.* — La Borde-Rouge (cf. *infra*).

5) à *Larroque-des-Arcs.* — Le Grand-Pré, adjugé le 1er mars 1791 à Brives aîné (31.300 l.) et le pré d'Escabasse, adjugé le même jour à Marc Serre (9.125 l.).

6) à *Varaire.* — Une terre adjugée le 19 avril 1791 à Pierre Lafon et Pierre Calmette (1.230 l.).

7) à *Vers.* — Une maison avec enclos, adjugée le 19 avril 1791 à Pierre Davy, ci-devant dominicain. Plusieurs domaines (prés, moulin à papier, bois, moulin de las Possas), adjugés le 17 mars 1791 à Guiches, notaire à Lamolayrette (30.510 l.).

8) à *Villesèque.* — Un moulin à vent appelé « de Sales », avec ses dépendances, adjugé le 9 mars 1791 à Soubrié, habitant du Colombié de Rassiels (3.100 l.).

(2) La Borde-Rouge, située sur les communes de Villesèque, Trespoux et Labastide-Marnhac, fut adjugée 50.100 l. à Geniès, « faisant pour dame Fabre, épouse Petit » (avril 1791). — Les Illes sont les deux îles du Lot au-dessous de Galessie (Arcambal) ; elles furent acquises 4.000 l. par François Barry, du Bousquet (19 avril 1791).

(3) « A la suite de la Constitution civile du Clergé, les Sociétés populaires de Cahors montreront une attitude violemment hostile envers les prêtres insermentés et leurs partisans. » Saint-Marty : *Histoire populaire...*, p. 239.

Et voilà comment l'histoire d'un couvent quatre fois séculaire se clôt par un crime de lèse-propriété envers la Nation...

31 mai. — Le monastère consistant en enclos, maisons du cloître, bâtisses et cours, estimés 50.000 livres, est adjugé 82.600 l. au sieur Boisse (1) fils, médecin à Cahors. Enchérisseurs : Jordanet, Guiches, Mercié et l'adjudicataire. (Le 17 mai, faute d'enchérisseur, l'adjudication avait été renvoyée au 24, mais c'est le 31 qu'elle eut lieu). Boisse revendit en parcelles avec d'énormes bénéfices, naturellement.

3 janvier 1792. — Le sieur Audoury, aubergiste, est déclaré adjudicataire (10.500 l.) du foulon appelé *la Fontaine des Chartreux*, et pâtis adjacents (2).

1838. — Démolition du réfectoire et de l'église conventuelle.

V

Les derniers Chartreux de Cahors

Dom (Noé-Michel) Bruno-Michel Galy (3), né le 6 mars 1731, profès de Cahors le 21 octobre 1752, Prieur depuis 1788 ou 1789, visiteur de la Province d'Aquitaine. Le 31 mai 1790, « a répondu vouloir vivre et mourir dans son état ».

Dom (Pierre-Balthasar) Louis Vayron de la Mourayre, né le 3 juillet 1728 à Lastic, au diocèse de Saint-Flour, profès de Cahors le 17 janvier 1751. « A répondu vouloir vivre et mourir dans l'Ordre des Chartreux ».

Dom (Jean) Joseph Dureau, né le 28 mars 1731, profès de Cahors le 21 octobre 1752 (le même jour que le prieur). Vicaire de la Chartreuse. « A répondu qu'il veut rester dans sa maison de profession » (4).

(1) M. Fontaine : *Couvents de la Mercy... et des Chartreux de Cahors* (ms. t. VI, pp. 78-81 : Biblioth. Société E.L.), dit que l'enclos fut vendu 14.000 francs. C'est inexact et invraisemblable.

(2) Le 22 mars 1791, ce domaine avait été adjugé à Guillaume Garric (19.650 livres). « Faute de paiement, Garric fut dépossédé ; une autre affiche fut préparée pour une nouvelle vente fixée au 14 août suivant ; en réalité, cette vente n'eut lieu que l'année suivante. De même, les droits des Chartreux sur le moulin de Saint-James avaient été dévolus (28.500 l.) à Coruède, huissier, le 1er mars 1791 contre Larroche, Dolique, Sallèles, Brives et Lafage, chirurgien.

(3) Dom Michel signe « Galy », mais les officiers municipaux l'appellent « de Galy ». Dom Boutrais, qui mentionne ce religieux parmi les Conventuels de Glandier, écrit : « Michel de Galy, vicaire en 1763 ».

(4) M. le Chanoine Sol reproduit l'interrogatoire du 15 février 1791. A cette date, Dom Dureau déclare : « quant à la vie commune, il faut qu'il la connaisse avant de dire qu'il veut l'embrasser ». Réponse très prudente et fort sensée, car il s'agit de vivre avec des religieux de toute robe.

Dom Vincent PEYRUSSET, né le 6 mai 1734, profès de Cahors le 18 janvier 1756, « a répondu vouloir continuer de vivre et mourir dans son Ordre ». Cependant, le 15 février 1791, il manifesta son intention de rentrer dans la vie privée, et en fait, il avait quitté le monastère avant le 10 mai 1791.

Dom Guillaume FRAYSSE, né le 27 janvier 1734 (1), profès de Cahors le 18 janvier 1756, « a répondu vouloir vivre et mourir dans led. Ordre ». Et en février 1791 : « de tout son cœur vouloir finir ses jours dans l'état qu'il a embrassé ; s'il ne lui est pas possible de le faire, il veut vivre en communauté autant de temps qu'il dépendra de lui ».

Dom Clément DAUDÉ-LABARTHE, né le 23 novembre 1731, profès de Cahors le 18 janvier 1756, ancien Prieur de Cahors, « a répondu vouloir vivre et mourir dans l'Ordre des Chartreux ». Et le 15 février 1791, « déclare vouloir profiter de l'offre que l'Assemblée nationale lui fait de mener la vie commune dans la maison qu'elle lui indiquera ». † 1805.

Dom Denis LOMBARD de la Colombèche, né à Mende le 9 octobre 1748, profès de Cahors le 1er janvier 1770, « a répondu qu'à raison d'une incommodité grave qui le réduit dans un état d'infirmité depuis environ huit ans au point qu'il ne peut pas s'astreindre à remplir la règle de son Ordre, il est disposé à profiter de la liberté que l'Assemblée nationale lui accorde de sortir dud. Ordre ». Et le 15 février 1791 : « persistant dans l'intention de changer d'état, dont il fit part à MM. les Officiers municipaux à l'époque où ils vinrent recevoir notre première déclaration, ainsi que les raisons qui l'y déterminent, déclare qu'il ne veut plus continuer la vie commune. »

Dom (Louis-Joseph) Bernard PIJON, né à Toulouse le 27 octobre 1749, profès de Cahors le 11 juin 1771 (2), « a répondu qu'il veut vivre et mourir dans son état de Chartreux ». Et le 15 février 1791 : « vouloir continuer à vivre en communauté avec ses confrères sous la règle qu'il a vouée et qu'il professe depuis plus de vingt ans ». Dom Bernard avait été Vicaire en 1782. En 1790-1791, il était Procureur. † 1808.

(1) Nous avons dressé cette liste *more monastico*, selon l'ordre de profession, le seul qui compte en religion. On remarquera aussi que nous avons mis entre parenthèses les noms de baptême, laissant au nom de religion la première place.

(2) M. le Chanoine Sol donne le 1er juin comme date de profession. Ce n'est pas exact, puisque Dom Bernard ne commença son noviciat canonique que le 9 juin 1770. Au reste, le registre des professions, conservé aux Archives du Lot, marque le 11 juin, fête de saint Barnabé.

Dom (Antoine) Bruno CHABOISSIER, né à Cournous (Auvergne) le 29 mai 1747, profès de Cahors le 14 septembre 1771. « A répondu vouloir vivre et mourir dans l'état de Chartreux ». Et le 15 février 1791 : « continuer la vie commune qu'il mène depuis environ vingt ans ». Insermenté, prisonnier à Bordeaux, au fort du Hâ où il mourut, confesseur de la foi, le 12 octobre 1794.

Dom Jacques REDOLY-LASCOMBE, né à Taussac-en-Rouergue, le 5 septembre 1748, profès de Cahors le 8 décembre 1773. « A répondu vouloir vivre et rester dans led. Ordre. » N'était plus à la Chartreuse en 1791, mais résidait dans sa famille depuis le 28 août 1790. Insermenté, arrêté à Toulouse le 1er octobre 1793. Déporté au fort du Hâ le 12 mars 1794. Il mourut, confesseur de la foi, le 4 octobre 1794 à l'hôpital Saint-André de Bordeaux.

Dom Jean-Louis BAYLE, né à Prades, « dans le comté de Foix », le 11 mai 1752, profès de Cahors le 8 décembre 1773 (1), « a répondu qu'étant profès de cette maison et ne l'ayant jamais quittée, il désire et veut y vivre et y mourir ». Et le 15 février 1791 : « persistant de vivre et mourir sous la règle à laquelle il s'est lié par des vœux, ne peut accepter tout autre genre de vie qu'il ne connaît pas ». Dom Bayle était *courrier* (second procureur).

Dom (Guillaume) Jean-Baptiste GAILLARDIE, né à Sanvensa (Aveyron) le 10 juillet 1758, profès de Cahors le 1er juillet 1782, sacristain de la Chartreuse, « a répondu vouloir vivre et mourir dans led. Ordre ». Et le 15 février 1791 : « il choisit la vie commune, mais il est dans l'intention de demander dans la suite la vie privée si ces maisons communes ne sont pas bien composées ». Il quitta son monastère le 10 mai 1791 et nous le trouvons à la Grande Chartreuse le 6 septembre suivant. Lorsque la maison-mère fut supprimée (fin 1792), il se réfugia, avec Dom Borrelly, au séminaire de Toulouse. Ces deux moines durent émigrer et furent accueillis à la Chartreuse de Bologne où résidait Dom Nicolas de Geoffroy, général de l'Ordre. Chassés de Bologne par les armées républicaines, ils se rendirent à l'abbaye cistercienne de Casamari, aux confins des Etats de l'Eglise et du Royaume de Naples. Ils recommencèrent leur noviciat (1798). Au Concordat, Dom Jean-Baptiste revint en France, chez les Trappistes de Gros-Bois, aux environs de Paris ; mais, Napoléon ayant supprimé cette Trappe, il desservit une paroisse du diocèse de Toulouse. Il eut enfin le bonheur de rentrer, en décembre 1818, à la Grande Chartreuse reconstituée depuis le 8

(1) M. Sol donne 1772, qui est la date de la prise d'habit.

juillet 1816 ; il mourut le 23 avril 1824, le lendemain de la mort de Dom Grégoire Sorel, Général de l'Ordre. On lit au calendrier des morts de la Grande Chartreuse : *23 aprilis : D. Joannes Baptista* GAILLARDIE, *professus et sacrista domus Caturci, hospes in domo Cartusiae.*

Dom Alexis BORRELLY, né à Timont, au diocèse de Conserans, le 6 juillet 1761, profès de Cahors le 6 juin 1784, maître des Novices. « A répondu vouloir vivre et mourir dans led. Ordre et dans sa maison. » Et le 15 février 1791 : « Veut continuer la vie commune qu'il mène depuis plusieurs années. » Compagnon d'infortune de Dom Gaillardie, il entre au noviciat de Casamari, fait profession. « Dom Borrelly y mourut d'un mal de poitrine, suite de trop d'austérités ; religieux très austère, il avait été Père Maître à Cahors. » (1).

Dom (Jean-Toussaint) Anthelme MAHÉ, né à Agde (Hérault), le 21 février 1765, profès de Cahors le 1er novembre 1786, « a répondu vouloir vivre et mourir dans led. Ordre des Chartreux ». Et l'année suivante, déclare que « son intention est de continuer à vivre, autant qu'il lui sera possible, dans l'état qu'il a embrassé ». † 13 mai 1847, à la Grande Chartreuse. Il avait été Scribe du Révérend Père (1), Vicaire à Trisulti, Recteur de Mougères (Hérault).

Dom Jean-Paul LEBRUN, né à Bagnères-de-Bigorre le 5 février 1766, profès de Cahors le 1er novembre 1787, diacre. « A répondu vouloir rester dans led. Ordre des Chartreux. » Et l'année suivante, déclare « vouloir aller dans telle maison qui lui sera assignée pour y remplir ses engagements autant qu'il sera en son pouvoir ». Interné au fort du Hâ, embarqué sur le *Janty*, détenu à Brouage.

Le Frère (Pierre) Bruno MONNET, né le 25 novembre 1712, novice *donné* le 27 septembre 1738, fit sa donation à Cahors le 26 septembre 1739 par acte notarié retenu par Michel Agar, notaire royal de Mercuès. Neuf ans après, le 20 juillet 1748, il est novice *convers* et fait profession solennelle le 6 août 1749. Témoins : Michel Drevet et Simon Lafaisse, domestiques de la Chartreuse.

« A répondu vouloir vivre dans led. Ordre. » Et le 15 février 1791 : « veut vivre et mourir Chartreux dans sa maison. » (2).

Le Frère Benoit SALAVERD, né à Vielmur près Castres le 7 septembre 1731, novice donné le 5 août 1755, fit sa donation le 5 août 1756 par acte retenu par G. Lacaze, notaire de Cahors. Novice convers le 22 mars 1769, profès le 26 mars 1770.

(1) De 1839 à 1843.
(2) *Album des maisons de l'Ordre des Chartreux*, Parkminster, 1915, t. II, pp. 93-96.

En mai 1790, il était régisseur de la métairie de la Borde-Rouge : « il a répondu vouloir vivre et mourir dans led. Ordre des Chartreux ». Et en 1791 : « veut continuer à vivre en communauté avec tous les Pères et Frères, sous la règle qu'il a embrassée. » † 1793.

Le Frère (François-Etienne-Denis) DENYS, né à Gondreville, au diocèse de Toul le 26 décembre 1746, novice donné le 11 mai 1776, fit sa donation le 4 octobre 1776. Novice convers le 1er novembre 1786 : profès convers le 8 novembre 1787. « A répondu qu'il est dans l'intention de rester dans la présente maison pourvu qu'il y jouisse des mêmes avantages dont il y jouit actuellement et que, dans le cas contraire, il se réserve de profiter de la liberté que lui accorde led. décret. » Et l'année suivante : « vivre conformément à sa règle et mourir frère convers. »

Le Frère Charles DESCAZEAUX, convers, né le 21 juin 1741, profès de la Chartreuse de Toulouse le 22 juillet 1769, « a répondu vouloir vivre dans led. Ordre et a signé en ajoutant qu'il jouira des mêmes avantages dont il jouit actuellement, se réservant, dans le cas contraire, de profiter de la liberté de sortir que lui accorde led. article des susd. lettres patentes ». Et le 15 février 1791 : « vivre conformément à ses règles et mourir dans son état ». Le Frère Charles était cuisinier.

Le Frère donné Anthelme THARAUDE, né le 6 mai 1727, fit sa donation le 16 janvier 1753. « A répondu vouloir vivre et mourir dans led. Ordre. » En 1791, il « préfère mener la vie commune ». Il exerçait la charge de serrurier.

Le Frère donné (Arnaud) Augustin CABOY, né sur la paroisse bordelaise de Saint-Seurin le 16 août 1758, novice donné le 14 août 1783, fit sa donation le 14 août 1784 par acte retenu par Sallèles, notaire royal. « A répondu qu'il entend et désire en sortir ». Même réponse en 1791. Il fut le dernier apothicaire de la Chartreuse.

Le Frère donné Jean VIDAL, né à Agen le 15 janvier 1755, novice donné le 1er juillet 1784, fit sa donation le 9 juillet 1785 devant Jean Sallèles, notaire. « A répondu que, provisoirement, il entend vivre dans led. Ordre se réservant de pouvoir profiter de la liberté d'en sortir que lui accorde led. décret lorsquil le jugera à propos. » En 1791, « il ne veut pas vivre de la vie commune » (1).

(1) Dom François VACHON, né à Turenne en 1745, profès de Cahors le 1er janvier 1770, était procureur dès 1782 et en 1789. A ce titre, il fut membre de l'Assemblée du Clergé en mars 1789. En 1790, il résidait à la Chartreuse de Villefranche avec la charge d'hôtelier (*coadjuteur*). Vers le 12 février 1791, il se retira dans sa famille.

En examinant cette longue nomenclature, il ne s'agit pas de faire une apologie *pro domo*. Les documents ne sont pas assez circonstanciés pour qu'il nous soit permis d'apprécier la conduite de chacun de ces religieux. Toutefois, je ne découvre pas la moindre hésitation dans les réponses individuelles, bien plus, je ne relève pas de divergence notable entre elles. Excluant les deux Frères Donnés qui désirent s'en aller — et c'est leur droit — puisqu'ils ne sont pas profès et n'ont pris aucun engagement, nous sommes en présence d'une communauté qui manifeste nettement son attachement à la vie cartusienne. En 1790, un seul moine, qui est un grand malade et vit en dehors de l'observance commune, veut rentrer dans sa famille ; son cas ne relève pas de la loi morale, et rien ne prouve qu'il n'aime pas sa cellule, son cloître et ses confrères.

Distinguons deux phases dans ces déclarations : en 1790, les Chartreux ont le choix entre la vie claustrale et la liberté. Tous optent pour la fidélité ; quelques-uns, plus perspicaces, entrevoient l'avenir et font des réserves : tel est Dom Chaboissier. Cependant, y eut-il Chartreux plus invinciblement attaché à sa profession monastique ? — En 1791, l'alternative est plus pressante : ou bien la vie *privée*, ou bien la vie *commune ;* et ici, il y a des réticences, des appréhensions très justifiées certes, car l'offre qui est faite n'a rien de séduisant : il faudra se joindre, dans un couvent du voisinage, avec des religieux venus de partout, vivre sous un règlement commun, dans une promiscuité invraisemblable ; et je comprends — et tous les religieux comprennent — que nos pauvres Chartreux aient hésité. Quand on connaît le régime très spécial et la vie très fermée d'un Chartreux, comment s'étonner de sa répugnance à changer d'observance ? Somme toute, il était plus aisé de vivre solitaire dans sa famille que dans ces communautés... de fortune.

Aussi bien, tandis que Dom Lombard, infirme, semble bien avoir réclamé sa liberté, Dom Peyrusset a dû redouter le régime cosmopolite et précaire qui lui était offert. Faut-il le blâmer, et peut-on en inférer qu'il a changé d'avis en un an ? Je ne le crois pas, et je pense qu'il serait aussi injuste qu'imprudent de conclure que ceux qui ont dit *non* étaient moins bons Chartreux que ceux qui acceptèrent héroïquement.

Et je ne m'étonne pas de la réponse des Frères Donnés. En Chartreuse, ils sont des oblats sans vœux, des tertiaires, libres de sortir et susceptibles d'être renvoyés par les supérieurs. N'ayant aucune obligation, ils ont prévu le danger, peut-être même leur a-t-on conseillé de rentrer chez eux.

A mon humble avis, la Chartreuse de Notre-Dame du Temple a fait une fin glorieuse ; et nul ne parviendra à me persuader que les moines de cette maison vénérable vivaient « en bons bourgeois ». Deux d'entre eux ont confessé la foi, un autre est mort saintement, sous l'habit de Trappiste après une vie d'austérités. Deux autres enfin, que hantait la nostalgie de la vie religieuse, ont conservé intact l'idéal de la perfection cartusienne : en 1818, D. Gaillardie rentra à la Grande Chartreuse ; et D. Mahé y vécut de longues années. Ils appartiennent à cette génération des anciens Chartreux qui restaurèrent la Maison-Mère ; grâce à eux, l'antique monastère de Cahors a donné sa sève à la nouvelle famille du vénérable ermitage de saint Bruno.

VI

Le livre d'or de la Chartreuse

La Chartreuse de Cahors a donné à l'Ordre plus de 250 religieux, dont 180 moines de chœur, 42 convers, 19 donnés, 3 rendus, 3 prébendiers.

Parmi les 180 moines, il y eut 1 Général (Dom Sarde), 10 Visiteurs, 33 Prieurs, 22 nobles, 2 diacres, 3 sous-diacres, 1 acolythe.

Le cimetière a reçu les dépouilles de 200 religieux, dont 140 profès de la maison et 49 hôtes ; et quatre Chartreux moururent glorieusement, confesseurs de la foi : 2 en 1580 (1) et 2 en 1794.

Avant 1410, le Chapitre général accordait aux religieux de grand mérite un *tricenaire*. Cahors en eut 9 : D. Gérard Guicandon (1336), le Fr. donné Guillaume (1348), D. Jean de Paterno (1360), D. Guillaume Chabot (1378), D. Jean Cachin (1383), D. Galilée de Garlindon (1384), D. Guillaume Bellagem (1388), D. Bernard Bernucen (1402).

Depuis 1410, le Chapitre général décerna aux Chartreux exemplaires une Messe *de Beata*, ce qui leur valait 2.000 messes à leur décès. Cahors en eut 5 : D. Pierre Rudelle (1556), D. Jean Pergesse (1604), le Fr. convers Louis Laget (1663), le Fr. convers Alexis Guien (1667), D. Antoine Julien (1722).

(1) La Carte du Chapitre général de 1577 mentionne Dom Jean Bornier, recteur de Vauclaire « ab hoereticis occisus ». Or, Dom Bornier était, selon toute apparence, profès de Cahors. Nous devrions le joindre aux quatre martyrs.

Neuf profès de Cahors furent honorés du *laudabiliter vixit* par le Chapitre général qui suivit leur mort :

1. D. Petrus Esche, monachus domus Cadurc. (aliàs Vicarius necnon Prior ejusdem, et domus Villaefranchae), qui laudabiliter et fructuose vixit 50 an. in novitiis instruendis ; habens monachatum sub die 14 aprilis per totum Ordinem. (*Carte du Ch. gén. de 1671*).

2. Fr. Johannes-Baptista Delpuech, conversus domus Cadurc. qui laudabiliter vixit 52 an. in Ordine (*Carte de 1671*).

3. D. Franciscus Filhol, monachus et coadjutor domus Cadurc. qui laudabiliter vixit 61 an. in Ordine (*Carte de 1691*).

4. D. Stephanus Maurial, monachus et antiquior domus Cadurc. qui laudabiliter vixit ultra 66 an. in Ordine (*Carte de 1692*).

5. Fr. Franciscus Hérisson, conversus domus Cadurc. qui laudabiliter vixit ultra 64 an. in Ordine (*Carte de 1707*).

6. D. Christophorus de Cordes, monachus et antiquior domus Cadurc. qui laudabiliter vixit 57 ans. in Ordine (*Carte de 1713*).

7. D. Anthelmus Dulac, monachus, antiquior et correrius domus Cadurc. (aliàs Prior ejusdem et domorum Ruthenae et Villaefranchae), qui laudabiliter vixit 72 an. in Ordine (*Carte de 1735*. — 72 ans de vie religieuse !).

8. D. Joseph Valentin, monachus, antiquior domus Cadurc. qui laudabiliter vixit 54 an. in Ordine (*Carte de 1737*).

9. D. Thomas Parayre, monachus, antiquior domus Cadurc. qui laudabiliter vixit 55 an. in Ordine (*Carte de 1740*) (1).

(1) « Il est d'usage parmi nous, lorsqu'un religieux a vécu d'une façon exemplaire, irréprochable à tous égards, de lui accorder, par décision du Chapitre général, un titre honorifique pour montrer que sa vie était vraiment digne de louanges ; ce que l'on fait en marquant dans son *obiit*, inscrit sur la Carte du Chapitre, qu'il a mené une conduite louable, *laudabiliter vixit*. » (Dom Cyprien Boutrais, *La Chartreuse de Glandier*, p. 289).

LES OPPIDA DU QUERCY
et
LE SIÈGE D'UXELLODUNUM
(51 av. J. C.)

(suite)

La confection des flèches en ce lieu est confirmée par la trouvaille faite par M. Laurent-Bruzy d'une minuscule enclume (fig. 27, n° 4) dont les pointes pouvaient servir à donner leur forme aux douilles des flèches. Elle a 10 cm. de haut.

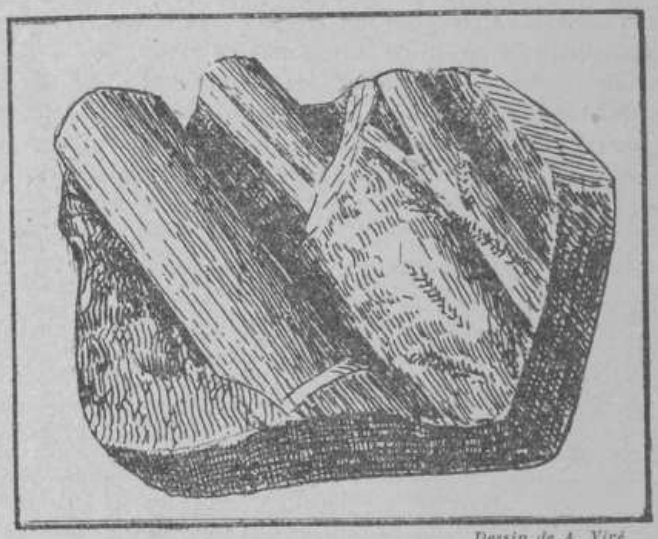

Dessin de A. Viré.

FIG. 26

Fragment de pisé, cuit par un incendie
montrant les fragments de branchages encastrés dans l'argile
et composant les parois d'une habitation.

Cet objet, bien que rare, n'est pas inconnu dans l'archéologie préhistorique. Il en a été trouvé une similaire, de 12 cm. de haut, à Szalacska (Hongrie) et une autre, de 10 cm. 7, à Karlstein, près de Reichenhatt (Hte-Bavière), qui sont contemporaines (La Tène III) de la nôtre (1).

(1) DÉCHELETTE. — *Manuel d'arch. préhist. celt. et gallo-romaine*, II, 3e partie, p. 1377.

Il y avait aussi des potiers. La grande quantité de tessons de poterie, le voisinage de l'eau, les habitudes d'alors, semblent bien indiquer une fabrication locale. Précisément, la construction récente d'une route a fait rencontrer, à une centaine de mètres au nord de la Font de Loulié, une fosse pleine de cendres, qui nous semble bien avoir été une fosse de cuisson des poteries ; il est vrai qu'une autre interprétation pourrait la faire considérer comme une fosse crématoire pour les morts de la cité.

Quoi qu'il en soit, elle se compose d'un enfoncement arrondi dans

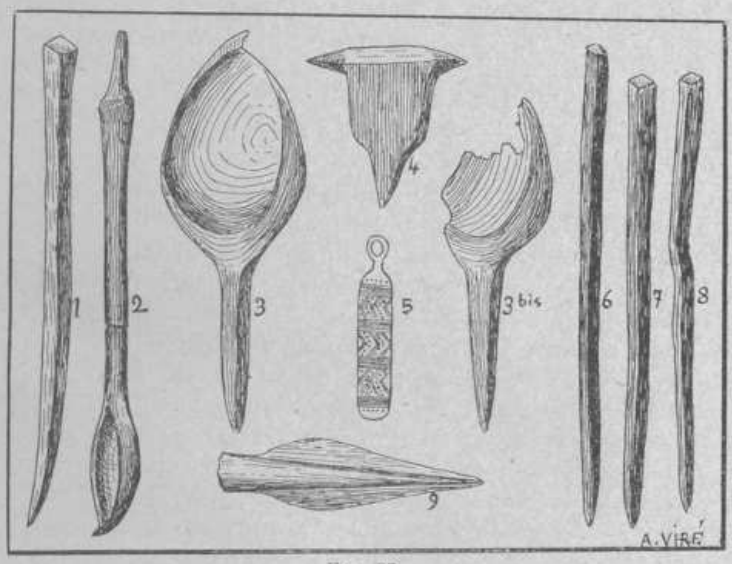

FIG. 27

1, 6, 7, 8. Fiches d'assemblage (28 à 32 cm.) des poutres des remparts de Murcens et de l'Impernal. — 2. Tarière gauloise trouvée par Castagné, dans le rempart de Murcens. — 3*bis*. Débris de tarière romaine trouvée dans la galerie Bruzy, à Uxellodunum. — 3. La même reconstituée à la cire. — 4. Enclume de bijoutier-fabricant de flèches de la Font de Loulié. — 5. Pendeloque ornementale en bronze (Font de Loulié). — 9. Pointe de lance en bronze (Font de Loulié).

le sol d'un diamètre de 2 m. 50. Les parois argileuses en sont cuites sur plusieurs centimètres d'épaisseur et l'ensemble en est rempli de cendres plus ou moins charbonneuses, mélangées de pierrailles. J'ai rencontré une pareille fosse à Lacave, à l'embranchement des routes de Souillac et de Rocamadour, par le Pech de Gourbière, et une autre, pendant la guerre, à Rivière (Pas-de-Calais) (1). Enfin, j'ai

(1) A. VIRÉ. — *Notes de guerre. Préhistoire et archéologie dans les tranchées d'Artois en 1915.* Bull. Soc. préhist. fr., 26 février 1920.

assisté, en 1892, dans la Kabylie du Djurjura, à la cuisson de poteries dans une fosse absolument semblable à la nôtre (1).

En tous cas, d'innombrables restes de poterie ont été recueillis, appartenant à diverses périodes de la protohistoire. Il y avait aussi des poteries étrangères, et en particulier beaucoup de débris d'*amphores*. Qu'on ne s'étonne pas de trouver des amphores dans un milieu purement gaulois. Nos pères étaient en effet grands amateurs de vin. Les classes populaires se contentaient des crus locaux, qui d'ailleurs ne devaient pas être à dédaigner, puisque, après la conquête, certains empereurs romains ordonnèrent l'arrachage des vignes de la Gaule, qui concurrençaient fâcheusement les vins d'Italie.

L'existence de vignes indigènes dans nos régions à l'époque gauloise semble bien être attesté par diverses trouvailles.

C'est ainsi que figure au Musée de St-Germain un serpillon de fer qui ressemble singulièrement à nos serpillons de vendange et qui a été recueilli dans un fond de cabane gauloise par Castagné, à Murcens (fig. 27 *bis*).

M. Bruzy a trouvé à la Font de Loulié un objet malheureusement incomplet, mais dont la base ressemble singulièrement à celle de nos serpillons.

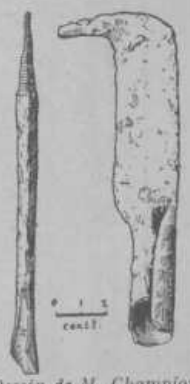

Dessin de M. Champion.
FIG. 27 *bis*
A gauche : fragment de tarière (musée de St-Germain, n° 24.502).
A droite : serpillon de vendangeur (St-Germain, n° 15.477), provenant d'habitations gauloises de Murcens (fouilles Castagné).

Les vins indigènes étaient conservés sans doute dans des vases en bois ou tonneaux, inventés en Gaule bien avant la conquête (Pline, XIV, 132). Mais les classes riches et les grands seigneurs faisaient venir des vins d'Italie et d'Espagne, lesquels étaient transportés dans des amphores, les tonneaux étant encore inconnus des Italiotes. Ces amphores, contenant de 10 à 50 litres, restaient naturellement sur place et servaient ensuite à tous usages domestiques ou même funéraire.

Cette consommation de vins étrangers constituait un grand luxe, car, outre les frais d'achat sur place et de transport, le fisc romain, tout comme le nôtre, n'épargnait pas les droits de circulation.

Nous savons (2) que, de Narbonne à Toulouse, chaque amphore

(1) A. VIRÉ. — *La Kabylie du Djurjura.* Bull. Soc. anthr., Paris, 2 fév. 1893.
(2) CICÉRON. — *Pro Fouteio,* cité par Camille Jullian ; *Hist. Gaule,* III, 99, note 4.

devait acquitter un droit de 2 deniers, et qu'à la douane de sortie sur la Gaule libre, le droit était de 6 deniers, soit une vingtaine de nos francs par amphore ! Encore ne connaissons-nous pas les péages intérieurs aux limites des diverses nations.

Et puisque nous parlons finances, qu'on nous permette de dire un mot sur les monnaies trouvées au Puy-d'Issolud.

C'est vers le IVe siècle avant J.-C. que l'usage des monnaies s'introduisit en Gaule. Ce furent d'abord des monnaies grecques et italiques rapportées des campagnes guerrières à travers l'Europe, ou introduites par les commerçants venus des colonies grecques ou romaines, de Marseille et d'Espagne. Puis les indigènes imitèrent plus ou moins adroitement ces monnaies, et enfin, les diverses nations gauloises ou leurs chefs créèrent chacune leur type moné-

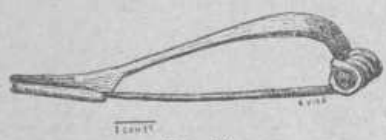

Fig. 28
Fibule en bronze de la Font de Loulie
(Longueur réelle : 9 cm. 1/2).

taire local (1). Aussi notre oppidum, ainsi que les abords de la Font de Loulié, ont-ils fourni leur contingent de monnaies gauloises. Les principales sont des monnaies attribuées souvent aux Tectosages, et que M. Adrien Blanchet considère comme devant être Cadurques, des monnaies des Séquanes, d'Emporiae, de Nimes, ainsi qu'une de ces monnaies barbares, en potin, imitation maladroite des monnaies de Marseille au taureau cornupète que Déchelette (2) attribue aux Eduens et que Henri de la Tour (3) donnerait volontiers aux Avernes.

Cessac y a recueilli une monnaie de Luctérius et le regretté Docteur Dubousquet, de Brive, nous a remis jadis une monnaie des Sénons.

Rien d'étonnant à cela, puisque Drappès le Sénon accompagna Luctérius en Quercy au siège d'Uxellodunum.

(1) Adrien Blanchet. — *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905.
(2) Déchelette. — *Manuel*, 2, 2e partie, p. 955.
(3) H. de la Tour. — *Note sur les monnaies recueillies par M. J. Pagès-Allary à Chastel-sur-Murat en 1908*. Bull. Soc. préhist. fr., t. VI, 24 juin 1909, p. 289-296.

Deux cachettes importantes de monnaies, qui semblent avoir, elles aussi, un rapport avec le siège d'Uxellodunum, ont été faites, l'une sur les pentes même du Puy-d'Issolud, l'autre dans son voisinage.

La première fut faite en 1683, près de Vayrac, par un paysan. Elle consistait en une urne contenant des monnaies d'argent, qui furent acquises par l'abbé de Fouillac, notre célèbre historien quercynois, qui en a laissé une description.

C'étaient toutes des monnaies romaines *consulaires*, antérieures aux campagnes de César, ou contemporaines de celles-ci.

Elles appartenaient aux familles : Aemilia, Antestia, Atilia, Baebia, Calpurnia, Carisia, Cassia, Cœlia, Gordia, Cornelia, Crepusia, Curtia, Fannia, Fonteia, Furia, Licinia, Mamilia, Manlia Marcia, Minutia, Nœvia, Papia, Poblicia, Pompeia, Pomponia, Roscia, Rutilia, Sanfeia, Scribonia, Thoria, Titia, Tituria, Veturia, Vibia, Volteia.

Ne doit-on pas voir là un petit trésor enfoui par quelqu'officier ou soldat de César qui trouva sans doute la mort pendant le siège ?

D'autre part, un trésor gaulois fut trouvé en 1875 au Bournissard, commune de Cuzance, à 8 à 9 kilomètres de Puy-d'Issolud. Il gisait sous quelques grosses pierres au bord d'un antique chemin qui relie entre elles deux voies gauloises romanisées (1). Elles contenaient environ 4.000 monnaies cadurques *à la croix*, imitations des monnaies de Rhoda, parmi lesquelles se trouvait une monnaie de Luctérius. Deux de ces monnaies m'ont été offertes par notre ami Soulingeas.

Ce dépôt pourrait bien se rapporter, lui aussi, à un épisode du siège d'Uxellodunum.

Nombre de monnaies postérieures à César ont été également récoltées au Puy-d'Issolud. Nous n'avons pas à en parler ici, d'autant plus que nous préparons un travail spécial sur les Monnaies en Quercy ,depuis l'époque gauloise jusqu'au xxe siècle.

Peut-être notre agglomération de la Font de Loulié constituait-elle un petit centre religieux ? Devant la fontaine et un peu en contrebas, il existe une pierre rectangulaire de 2 m. environ de hauteur, dressée bien verticalement et dont la base est fortement calée par une grosse pierre (fig. 29). Les faces les plus larges sont orientées à peu près perpendiculairement à la ligne E.-O. Doit-on y voir

(1) A. Viré. — *L'époque romaine dans le Lot*. Bull. Soc. Et. du Lot, 1923.

un men-hir ? et ce men-hir marque-t-il les traces d'une survivance gauloise du culte des fontaines, resté ici en vigueur depuis l'époque

Photo A. Viré.

Fig. 29
Vue des fouilles de M. Laurent Bruzy à la Font de Loulié
A. Menhir. — B. Sortie de la galerie Cessac. — C. Galerie Bruzy.

néolithique ? C'est possible sans être assuré. Certains veulent y voir un appui pour les boisages de l'*agger* dont il va être question. Hypo-

thèse plausible, mais bien peu vraisemblable. Car cette pierre est unique et placée, dans ce cas, bien peu favorablement. L'hypothèse cultuelle aurait mes préférences.

Le siège du Puy-d'Issolud

Nous venons de voir quelles formidables défenses encerclaient le Puy-d'Issolud. Il présentait, avons-nous dit, cette circonstance que l'eau en était absente ; les habitants devaient l'aller puiser en contrebas, à la Font de Loulié, par un sentier assez raide. Cette circonstance n'avait que peu d'inconvénient en temps de paix ; mais elle était une cause de faiblesse en temps de guerre.

Les fouilles qui ont été pratiquées à diverses reprises vont nous montrer que c'est précisément autour de cette source que se développa une lutte acharnée. Les débris enfouis dans le sol depuis cet événement nous renseigneront à eux seuls sur la nationalité de ceux qui attaquèrent et de ceux qui défendirent cette source, et circonscrivent l'époque où ce fait se passa. Les textes historiques feront le reste et achèveront de nous donner des précisions.

Nous allons donc examiner les diverses campagnes de fouille qui ont eu lieu sur ce point depuis trois-quarts de siècle, et nous pensons que leurs résultats sont, d'ores et déjà, suffisamment probants pour que l'on puisse donner la date du combat, et le nom des chefs qui le conduisirent.

Les fouilles de Cessac et de Napoléon III (1865-1866)

L'empereur Napoléon III, ayant résolu d'écrire la vie de Jules César, une portion de son ouvrage devait nécessairement être consacrée à la guerre des Gaules. Sous le nom de Commission de topographie des Gaules, un corps savant fut constitué, qui fut chargé de recueillir toute la documentation nécessaire. En particulier, il s'agissait pour la Commission d'identifier les principaux points sur lesquels César ou ses lieutenants eurent à soutenir des combats. Comme méthode de travail, la Commission ajouta à la critique littéraire des textes, qui seule avait prévalu jusqu'alors, les fouilles directes dans l'intérieur du sol. Et ce fut là une heureuse initiative.

Si cette manière d'opérer ne donna pas, dès l'abord, tous les résultats attendus, si certains points indiqués par la Commission

durent plus tard être révisés, il serait souverainement injuste de déprécier les efforts qui furent alors tentés.

L'archéologie préhistorique et protohistorique ne faisait guère que débuter et il est naturel qu'il se soit produit des confusions entre des objets d'époques très différentes. Toutefois, une voie féconde était ouverte, dont nous profitons aujourd'hui.

En ce qui concerne Uxellodunum, la Commission avait primitivement (1862) placé cet oppidum dans une boucle du Lot, la Pistoule, en face de Luzech, et cet emplacement eût été définitivement adopté, si certaines protestations ne se fussent fait jour dès l'abord parmi les savants quercynois.

Entre autres J.-B. Cessac, originaire de Souillac, était persuadé d'une erreur d'attribution. Il plaçait Uxellodunum au Puy-d'Issolud. Il osa protester contre la décision officielle et publia, de 1862 à 1865, plusieurs brochures, respectueuses mais fermes, pour soutenir son opinion (1). Finalement, bien que peu fortuné, il résolut d'exécuter des fouilles pour retrouver la fontaine et les galeries de captage dont parlait César.

Nous disons *les galeries*, car, contrairement à la commission qui ne soupçonnait qu'une galerie de captage, il faisait remarquer que le continuateur de César, Hirtius, en mettant le pluriel (cuniculos tectos, des galeries couvertes) pour désigner le travail accompli, ne devait pas l'avoir fait sans motif. Plusieurs galeries de recherche avaient dû être creusées à la fois pour obtenir, avec le maximum de chances de succès, le but cherché, la disparition de la source gauloise. Avant lui, le capitaine Paul Bial (2) avait émis la même opinion et considérait les deux filets de la source de Loulié comme les têtes des galeries de César.

Cessac hésita un certain temps sur l'emplacement de ce travail. Il parle des Tourneries, des Roujoux, puis enfin, d'après certaines considérations géologiques, de la Font de Loulié. Il fit à ses frais des fouilles à ce dernier endroit.

Là, deux sources très voisines, ou peut-être les deux branches d'une même source, sortaient du sol, mais, semblait-il, en contrebas de leur exutoire primitif.

C'est le 27 mai 1865 que les premiers coups de pioche furent

(1) J.-B. Cessac. — *Notices complémentaires sur les aperçus critiques touchant l'examen des lieux proposés pour représenter Uxellodunum*. Paris, Deuter, 1862, p. 22 ; — Id., *Mémoire sur les dernières fouilles d'Uxellodunum*. Mém. des Soc. sav. des départements, mém. lus à la Sorbonne en 1866.

(2) Paul Bial. — *Uxellodunum*, Besançon, 1858.

donnés et, dès le début, l'on mit à jour, sous une épaisseur de trois mètres de remblais, le bassin tari d'une ancienne source (fig. 30).

Photo A. Viré.

Fig. 30

Bassin primitif de la Font de Loulié déblayé par Cessac en 1865

Une large fissure, ouverte dans un angle, montra le point d'où l'eau émergeait anciennement, et au fond de laquelle on entendait bruire

une cascade souterraine. Dans les déblais, on recueillit deux traits de baliste en fer et trois pointes de flèches barbelées.

En même temps, une seconde équipe d'ouvriers déblayait le sol, sur une terrasse sise à 8 ou 9 mètres en contrebas, entre le point où sourdait la fontaine primitive (171 m.) et celui où elle sort encore aujourd'hui (154 m.).

Sous deux mètres de remblais apportés par le temps, on découvrit toute une assise, épaisse de 10 à 15 centimètres, de débris de charbon, de pierres brûlées et de terres calcinées. C'étaient les débris des *vinæ* et de l'*agger* supportant la tour à dix étages. Nous en reparlerons plus loin avec certains compléments. On reconnait encore très bien aujourd'hui cet emplacement, entaillé en pein travertin.

A 5 ou 6 mètres plus loin, une seconde plate-forme offrit les mêmes vestiges et parut, en un point où l'amas de charbon était plus épais, présenter les restes de la tour elle-même.

Des clous ayant servi à un assemblage de poutres, un trait de jet romain, des flèches, de la poterie furent recueillis, ainsi que des urnes contenant encore des cendres de morts. On attribua ces dernières, avec la plus grande vraisemblance, à l'inhumation *in situ* de quelques guerriers.

En continuant à déblayer, on arriva à un banc de tuf ou travertin compact, d'origine aqueuse, et Cessac dut s'arrêter, ayant épuisé ses ressources.

Entre temps, le Conseil général du Lot avait voté quelques fonds, sur les instances du maréchal Canrobert, son président que la question intéressait, et Cessac put continuer ses travaux, aidé par une commission présidée par l'agent-voyer Castagné.

Le 19 juin 1865, vers la profondeur de 5 mètres, on effondra la voûte d'une galerie artificielle, d'une hauteur de 1 m. 80 sur 1 m. 50 de large. Elle était creusée en voûte à plein-cintre dans le travertin et encombrée presque jusqu'à la voûte par de la vase : elle était parcourue par un fort filet d'eau (1).

(1) La Font de Loulié fut jaugée par Cessac au milieu de juillet 1865, après une sécheresse prolongée. Elle donnait de 68 à 72 litres par minute, soit environ mille hectolitres par jour, ce qui serait suffisant à une population agglomérée de 20.000 âmes.

Paul Bial était arrivé peu auparavant à peu près aux mêmes chiffres.

Un phénomène curieux se produit depuis quelques années. Outre les eaux siphonnantes qui alimentaient la Font Loulié à l'époque gauloise et qui ont été captées par les mineurs de César, une fissure horizontale fournissait, aux époques humides, un filet aqueux supplémentaire qui, depuis le captage romain, était absorbé à mesure par la fissure du siphon. Cette fissure s'est peu à peu colmatée par des chutes de pierrailles et l'apport d'un peu d'argile. Aussi, cette eau s'accumule dans le bassin primitif et reconstitue, au moins partiellement, l'aspect qu'il avait à l'époque gauloise.

Elle avait été primitivement étayée par des poutres et des solives, qui se remarquaient encore. A vrai dire, si le bois était, par places, presque fossilisé et présentait la couleur et la dureté de l'ébène, ailleurs il avait disparu. Mais il avait été primitivement moulé par les dépôts calcaires des eaux très chargées de ces genres de sels qui s'étaient concrétionnés tout autour ; de sorte que l'on pouvait ainsi fort bien reconnaître la forme et l'emplacement de tous les boisages.

Ce résultat fit, naturellement, sensation ; la commission de topographie revint en majorité — mais non en totalité — sur ses premières conclusions. L'Empereur, informé, envoya sur les lieux des officiers d'ordonnance, le colonel Stoffel et le capitaine de Reffye, bientôt suivis par un peloton de sapeurs du Génie, qui poursuivirent les recherches.

La galerie artificielle fut déblayée sur 40 mètres de long et l'on dut s'arrêter là par suite de gros éboulements (1).

Autour de la fontaine, on recueillit des flèches et des traits de jet. A l'emplacement de l'agger, on trouva de gros clous de charpente, ainsi qu'un hache-pioche de 43 centimètres de long. Entre temps, on avait fouillé au col, près des Tourneries, et trouvé des traces de contrevallation et peut-être de camp.

Toutes ces trouvailles semblèrent dès lors — et avec juste raison — tout à fait caractéristiques. L'Empereur en fit état dans son travail et le Puy-d'Issolud devint l'Uxellodunum officiel (2).

Les objets récoltés furent déposés au musée de Saint-Germain. Malheureusement, tout le monde ne va pas à St-Germain, et l'Histoire de Jules César n'est pas abordable à tous.

Aussi, l'amour-propre local aidant, les polémiques purement littéraires ne cessèrent point (3) ; les adversaires du Puy-d'Issolud ne désarmèrent pas et continuèrent à embrouiller la question.

En 1912, une félibrée tenue à Martel excursionna au Puy-d'Issolud et décida d'élever, sur cet emplacement, une statue à Luctérius. On discuta même sur le choix de l'artiste... mais les fonds ne vinrent pas ! Par contre, les discussions prirent une nouvelle ampleur !

J'avoue que moi-même, impressionné par certains arguments, je

(1) (Napoléon III). *Histoire de Jules César*, t. II, p. 344, et Atlas.

(2) Le rôle de Cessac était terminé. Napoléon III lui rendit justice par une ligne insérée en note dans l'*Histoire de Jules César*. Ce fut tout ; l'Empire l'oublia. Au changement de régime, des ennemis puissants le firent destituer de ses humbles fonctions administratives et il mourut quelques années après à Souillac, dans le plus profond dénuement.

(3) Voir notre *Bibliographie d'Uxellodunum*. Bull. Soc. préhist. fr., XII, p. 74-95.

restai bien longtemps indécis (1), et je provoquai même ou entrepris quelques fouilles sur des points divers (Luzech, Uzerche). Sur ces entrefaites, un instituteur de Martel, J. Cases, avait, un peu à mon instigation, tenté quelques petites fouilles autour de la fontaine de Loulié, mais sans apporter de constatations vraiment nouvelles.

Les fouilles Laurent-Bruzy

On en était là, lorsqu'un Roussillonnais d'origine, établi à Brive-la-Gaillarde, se passionna pour la question d'Uxellodunum.

Dès 1920, il entreprit, autour de la fontaine de Loulié, grâce à ses seules ressources personnelles, et avec une forte équipe d'ouvriers, des fouilles qui furent depuis continuées chaque dimanche sans interruption jusqu'à ce jour ! On peut juger, par ce seul énoncé, des sommes considérables qu'il y a consacrées, ainsi que de l'énergie et de l'esprit de suite qu'il y a apporté (2).

Nous allons voir si le résultat correspond à l'effort dépensé.

***

L'idée primordiale de M. Laurent Bruzy fut celle même qui avait jadis guidé Cessac : rechercher les diverses galeries de captage de la source que semblait indiquer le texte d'Hirtius.

Après quinze ans de patientes et dures recherches, M. Bruzy vient d'en découvrir une seconde, et il espère en trouver bientôt une troisième.

Les sarcasmes, les polémiques violentes, les tracasseries matérielles ne lui furent pas épargnés. Mais, dans un calme olympien

(1) A. Vimé. — *Excursion au Puy d'Issolud*. Bull. Soc. Arch. Corrèze, Brive, 1920.

(2) M Laurent Bruzy a toujours aimé les légendes et il en a recueilli un certain nombre autour du Puy d'Issolud. C'est une légende qui l'y a attiré. Ses compatriotes du Roussillon, et aussi les Catalans, racontent à la veillée qu'aux temps des Gaulois et de César, les frondeurs du pays étaient partis à la défense d'une forteresse en pleine Gaule. D'où l'heureuse idée de M. Bruzy de chercher cette forteresse.

Beaucoup de légendes d'ailleurs reposent sur un fait réel, avec beaucoup de broderies autour. Il s'en forme même de nos jours, et en voici un exemple caractéristique qui ne nous éloigne pas des oppida.

Il existe dans l'une des falaises de Murcens, qui porte le nom de Roc d'Aucor (voir fig. 7), une minime grotte de 10 m. de long sur 1 m. à 1 m. 50 de large, placée au milieu du rocher, dans des conditions telles qu'il faut, pour y accéder, tout un outillage d'échelles de cordes et de cordages. Je l'explorai en 1897 avec feu le comte Murat, Mlle G. Murat, sa fille, et l'abbé Albe. Notre visite ne dura que quelques minutes..., et pour cause... Un peu de guano de corbeaux et de chauve-souris fut notre seul butin, si j'ose dire !

Or, en 1915, j'appris avec stupéfaction, de plusieurs habitants de Murcens, que nous y avions séjourné trois jours et trois nuits, que nous avions exploré d'immenses cavernes et que nous avions emporté la Chèvre d'or, qui y dormait de temps immémorial !

que l'on ne saurait trop admirer, il poursuit son œuvre de semaine en semaine et répond par des faits aux inutiles paroles.

Nous avons été tout particulièrement heureux à l'annonce de son premier grand succès.

Il ne faudrait pas croire pourtant que M. Bruzy borne son ambition à la recherche des galeries artificielles. Son labeur continu de quinze années lui a permis d'étudier toutes les traces du combat, de recueillir quantité d'objets guerriers de toutes sortes ; ses récoltes forment le fond d'un bien intéressant Musée d'Uxellodunum, auquel la Municipalité de Martel a offert un cadre bien digne de lui dans une des plus belles salles de son magnifique palais médiéval de la Raymondie.

Une annexe en existe aussi à la mairie de Vayrac.

Grâce à l'amabilité de M. Laurent Bruzy, j'ai pu suivre pas à pas ses fouilles sur le terrain, étudier les objets récoltés, et c'est d'après toutes ces observations que je puis faire aujourd'hui l'historique provisoire — car M. Bruzy n'a pas l'intention de s'arrêter — de ces fouilles et de leurs résultats déjà acquis.

Les objets récoltés sont de différentes sortes, et leur ensemble dénonce l'existence d'un combat violent autour de la Font de Loulié. Nous les étudierons séparément et nous verrons qu'ils nous fournissent, comme nous l'avons déjà dit plus haut, des renseignements extrêmement précis sur l'identité des combattants et la date approximative du combat.

Les cailloux

Nous avons vu que, dans nos oppida en général, et en particulier dans celui des Césarines, on trouve, sur les remparts ou dans leur voisinage immédiat, de grandes provisions de cailloux destinés à être lancés sur les assaillants éventuels.

Or, dans un *rayon de quelques dizaines de mètres*, autour de la Font de Loulié, et *dans cet espace seulement* (fig. 23), on trouve une quantité considérable de galets roulés, d'un diamètre de 0 m. 04 à 0 m. 07 ou 0 m. 08. Ils sont sphériques ou ovoïdes, et répondent bien au type que pouvaient présenter les pierres de fronde ou de baliste, du poids de 0 kg. 900 à 2 kg. On peut donc, sans grand effort d'imagination, les considérer comme tels, et l'on peut les rapprocher de ceux que nous trouvons en grand nombre dans tous nos gisements paléolithiques et qui sont considérés à bon droit comme pierres de jet pour la chasse et la guerre. Cessac les avait déjà signalées, ainsi que des pierres calcaires arrondies artificiellement.

Nous trouvons parmi eux des quartz blancs, des basaltes, des schistes siliceux, des gneiss et des granits. L'ensemble des galets récoltés jusqu'ici formerait un volume de plusieurs mètres cubes ; le tas réuni par M. Bruzy dans un coin du terrain atteindrait effectivement ces dimensions si tous y avaient été apportés et si les visiteurs n'en emportaient chaque jour comme souvenir. Des échantillons en ont été déposés au musée.

Or, aucune de ces roches ne se trouve, à l'état naturel, dans les alluvions de la Tourmente ou sur les pentes de sa vallée. La rivière naît dans le Trias, traverse le Lias et quelques portions de Jurassique. Elle ne roule que des galets de grès rouge et de calcaire. D'où proviennent les galets trouvés autour de la fontaine, dont aucun ne se trouve dans sa position géologique ? Il est facile de l'établir.

Les quartz blancs forment, dans nos régions, la grosse masse de certaines des alluvions tertiaires sidérolithiques qui ont recouvert nos Causses lorsque ceux-ci constituaient encore une sorte de pénéplaine. Ils y forment encore d'importants îlots laissés en place par les érosions quaternaires. On les trouve, par conséquent, toujours sur les hauteurs, jamais dans les plaines. Dans le cas actuel, il n'est pas difficile de leur attribuer, comme seule origine possible, les sommets du Puy-d'Issolud.

Les autres matériaux qui leur sont associés autour la Font de Loulié ne se rencontrent pas sur nos plateaux, mais seulement dans les alluvions de la vallée de la Dordogne. Celle-ci prend sa source dans le massif volcanique du Mont-Dore, traverse des massifs primaires, puis les éruptions tertiaires et quaternaires du grand volcan du Cantal, avant de rencontrer, peu en amont du Puy-d'Issolud, les calcaires jurassiques. Les alluvions de sa vallée, qui est située à plus d'un kilomètre en aval de notre source, sont donc composées des alluvions de ces divers terrains.

De tout ceci, on peut conclure, formellement et sans crainte d'erreur, qu'aucun des galets recueillis autour de notre fontaine n'est à sa place géologique, qu'ils ont été apportés de main d'homme, après avoir été soigneusement triés comme pierres de jet, d'une part dans l'intérieur de l'oppidum, d'autre part dans les alluvions de la Dordogne. Ils ont donc servi pour l'attaque et pour la défense du point d'eau.

On remarque en outre, autour de la fontaine, un grand nombre de quartiers de roc, basculés sans doute du haut des remparts sur l'assaillant. Ils sont semblables à ceux que nous avons vus en place aux Césarines et dont César nous montre l'emploi défensif lors des sièges de l'oppidum des Nerviens, d'Avaricum, etc.

Les pointes de trait

Encore plus intéressante est l'étude des pointes de trait, car à la notion de combat, elles vont ajouter la notion de date et de nationalité.

Elles se composent de plusieurs centaines de pièces (1) et constituent, à première vue, deux groupes très distincts par leur forme et par leur technique.

Dans le premier groupe que nous formâmes immédiatement, nous n'eûmes pas de peine à reconnaître les formes habituelles que nous rencontrons dans nos oppida et à les attribuer à l'armement indigène de nos Gaulois des deux derniers siècles avant J.-C. (La Tène II et III) (fig. 31 et 32).

Le reste nous était beaucoup moins familier et nous tentâmes de l'identifier en compulsant plusieurs ouvrages. Mais nous nous aperçûmes vite que ce point spécial de l'archéologie était à peine abordé par les auteurs et nous nous trouvâmes dans un grand embarras.

Heureusement, le regretté M. Hubert, alors sous-directeur du Musée de Saint-Germain, nous permit de résoudre la difficulté ; avec une extrême obligeance, il nous guida à travers les séries bien caractéristiques et bien authentiques de notre grand Musée national. Grâce à son précieux concours, il ne resta plus d'hésitation dans notre esprit et nous pûmes, sans arrière-pensée, attribuer cette seconde série à l'armement romain du premier siècle avant J.-C.

Nous allons étudier séparément chacune de nos deux séries :

1° *Pointes de flèches gauloises de la période de la Tène III* (fig. 31 et 32). La pointe la plus simple est celle qui est représentée sur la première ligne de la fig. 32. C'est une simple douille cônique, obtenue par enroulement d'une feuille de fer sur elle-même. Martelée sur le bout pour obtenir l'adhérence complète des bords du métal, elle n'est pas soudée sur le reste de sa longueur et forme une pointe de trait creuse, qui était emmanchée sur une tige de bois. Ce type a été rencontré dans nos fouilles de Luzech (fig. 15) au pied de la muraille (La Tène III). Elle figure dans les récoltes de Bibracte et d'Alésia (2). Maxe-Werly (3) les signale à l'oppidum de Boviolles

(1) Encore ne constituent-elles, sans doute, malgré leur grand nombre, qu'un résidu de celles qui furent employées. Tout comme de nos jours, on a dû, après le combat, ramasser toute la ferraille utilisable, soit telle quelle, soit après une refonte.

(2) A. Viré. — *Les fouilles proto-historiques de Luzech*. Bull. Soc. préhist. fr., X, 1913, fig. 9, p. 700.

(3) Maxe Werly. — *Notice sur l'oppidum de Boirolles (Meuse)*. Soc. Antiq. de Fr., 1877, p. 289.

(murailles à poutres clouées, la Tène III), et Octave Vauvillé (1) à Saint-Pierre-en-Chastre dans l'Oise (rempart en terre, récoltes depuis l'âge du bronze jusqu'à la Tène III).

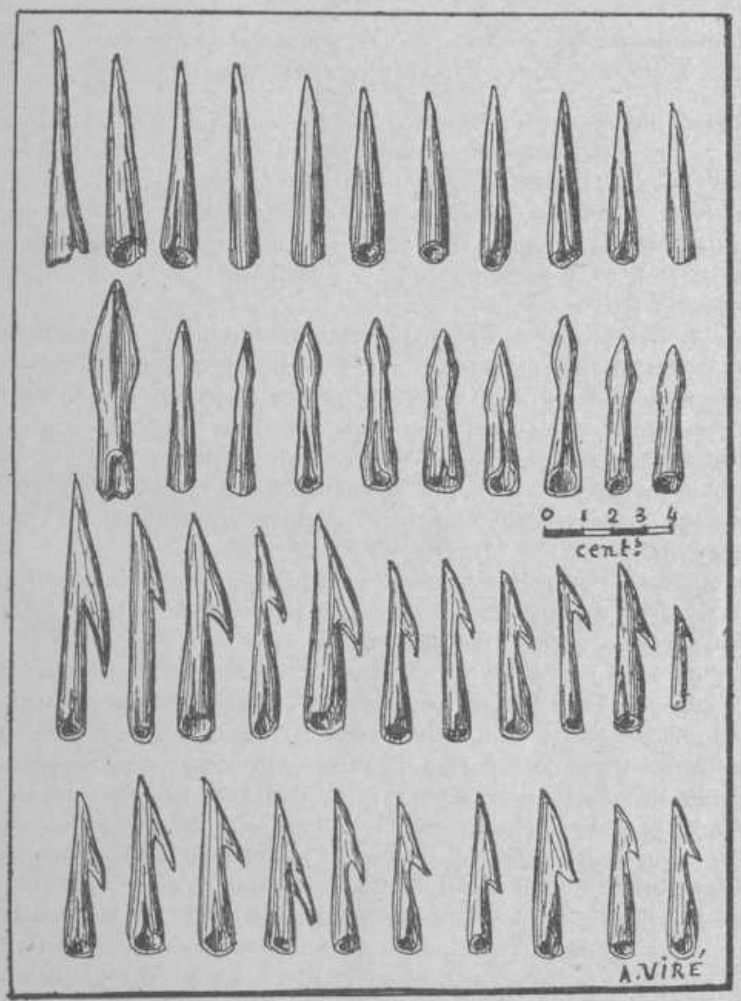

Fig. 31
Flèches gauloises droites et flèches à une barbelure, de la Font de Loulié (fouilles Laurent-Bruzy).

(1) Octave Vauvillé. — *L'Enceinte de St-Pierre-en-Chastre.* Soc. Antiq. de Fr., LXVIII, 1909, p. 18, n° 47.

(*A suivre*).

BIBLIOGRAPHIE

Guillaume Du Buys (1520 ?-1594), poète didactique du XVIe siècle, par M. Louis-Alexandre BERGOUNIOUX, Docteur ès lettres.

Avant même d'avoir achevé son *Hugues Salel*, M. A. Bergounioux était entièrement préoccupé de tirer de l'oubli où ils demeuraient plongés deux autres illustres Quercynois, Dominicy et Dubuis. Aujourd'hui, c'est chose faite, cette double ou triple opération de renflouage vaut à leur auteur mieux qu'une médaille de sauvetage, le titre très honorable avec le bonnet et les lauriers de docteur ès lettres.

M. A. Bergounioux a le génie, comme son père, des recherches laborieuses et intrépides qu'il sait poursuivre obstinément jusqu'à leur complet achèvement. On s'effraye des efforts qu'il a dû fournir pour rassembler, des extrémités de l'horizon littéraire, une telle abondance de renseignements sur ce qui, de près ou de loin, peut sembler intéresser l'objet de sa recherche. A ce point de vue, le résultat est merveilleux, même si quelque encombrement rend la lecture difficile.

La première thèse étant encore sous presse, c'est la thèse mineure que M. Bergounioux offre d'abord au public. Elle a trait à G. Du Buys, poète quercynois mort à Quimper en 1594.

La date de naissance de Du Buys est perdue. M. Bergounioux, avec sagacité, la place aux environs de 1520-1525. Le père du poète, Melchior Du Buys, était venu d'ailleurs, de Paris peut-être, pour vendre des livres aux portes de l'Université ; par quoi le père eut des facilités particulières pour faire instruire son fils on ne sait auquel des trois collèges.

En 1555, G. Du Buys fait partie de la basoche de Toulouse en la modeste qualité de clerc au Greffe civil du Parlement de Toulouse, mais il est déjà en pleine possession de son génie, de son métier et de sa vocation de poète : il obtenait, cette année même, une 1re fleur de Rhétorique à l'Académie des Jeux Floraux pour son *Chant Royal*.

En 1559, il fait son voyage de Rome, comme Magny, comme Du Bellay, en qualité d'attaché très probablement à Etienne Boucher, envoyé du roi auprès du pape.

En 1564, nous retrouvons Du Buys à Quimper, auprès du même Etienne Boucher qui avait, en 1560, obtenu du roi l'évêché de Cor-

nouailles et avait nommé Du Buys chanoine de sa cathédrale St-Corentin.

Guillaume Du Buys devait demeurer à Quimper jusqu'à la fin de ses jours en sa qualité de chanoine, procureur du chapitre, archidiacre de Poher et vicaire général, partageant sa vie entre l'office de la prière canoniale, les devoirs de l'administration diocésaine et la composition d'une œuvre poétique très abondante : plus de 12.000 vers.

A partir de cette année 1564, grâce à deux registres de l'évêché, nous pouvons suivre jour par jour le cours de la vie de ce bon chanoine, pendant 30 ans, jusqu'à sa mort qui arriva en 1594. Ce fut apparemment un excellent homme plein d'aménité et d'honnêteté, modéré, judicieux, enclin à toutes sortes de bonnes œuvres, pacifique, enclin à l'amitié. Sa maison a été retrouvée : il y logea de longues années avec un autre chanoine qu'il a chanté dans ses vers, comme il a chanté nombre d'autres chanoines et bourgeois ses contemporains.

Sa mort, en 1594, eut lieu dans des circonstances dramatiques. En enflant un peu la voix, on pourrait voir en lui un martyr de la patrie et de la religion. Pas plus que ses confrères du Chapitre et le bon peuple de Quimper, Du Buys n'avait pu se faire à l'idée d'un prince hérétique montant sur le trône de France. Quand donc le maréchal d'Aumont, chargé par Henri IV de réduire la Cornouaille, vint mettre le siège devant Quimper, une assemblée populaire se forma et ce fut messire Guillaume Du Buys, archidiacre de Poher, et grand vicaire de l'Evêché qui, le premier, prit la parole et déclara que l'avis de tous les ecclésiastiques était aussi de tenir bon ; mais trois jours après d'Aumont pénétrait dans la ville et exigeait le serment et, tandis que tous le prêtent, « un vénérable vieillard, chanoine de St-Corentin et archidiacre de Poher en ladite église, nommé Messire Guillaume De Buys, gascon de nation,... étant contraint de signer... fut à l'instant saisi d'un tel crève-cœur, qu'étant à l'heure même saisi d'une fièvre, il en mourut de déplaisir ».

M. A. Bergounioux étudie ensuite l'œuvre poétique de Du Buys ; on eût désiré qu'il l'étudiât un peu plus pour elle-même, comme sans doute elle le mérite, mais la mode de la nouvelle Sorbonne est d'abord de remonter aux sources, puis de découvrir et de discerner les influences et les courants ; sur ce point, la Sorbonne aura été copieusement servie. M. Bergounioux discerne successivement les sources grecques, romaines, juives et contemporaines... son

mince personnage n'en sortira-t-il, pour ainsi dire, comme noyé ou submergé ?

Cependant, M. Bergounioux cite assez souvent Du Buys pour que l'on puisse se faire une idée assez exacte et de son genre et de son talent. Chez Du Buys, le vers est toujours de bonne qualité, ductile, facile, abondant, trop abondant même, toujours soigné aussi, beaucoup plus soigné que ne le sont les vers de la plupart de nos poètes contemporains ; son moindre défaut serait la concision ou l'originalité ; car Du Buys vole rarement de ses propres ailes ; constamment, il utilise, paraphrase ou traduit l'œuvre d'autrui ; il n'évite pas le défaut commun à toute paraphrase en vers : un certain manque de liberté, de spontanéité — d'autant plus sensibles ici que son œuvre est plus austère et plus pesante. Du Buys est, en effet, un poète exclusivement moraliste et didactique.

L'ivresse de la première Renaissance est morte avec les derniers poètes de la *Pléiade*. Il ne s'agit plus d'imiter la poésie légère d'Ovide ou de Tibulle, les ris, les grâces, les amours, les soupirs, les regrets des anciens. Tout le mouvement de la deuxième partie du XVIe siècle, et M. Bergounioux le fait bien remarquer, va à faire entrer (avec Montaigne, Charron, du Vair), dans les règles de vie de la morale chrétienne, l'apport retrouvé de la morale rationnelle des anciens. Le bon humaniste Du Buys utilise Plutarque, Horace, Cicéron. Il prélude pour sa part à l'humanisme dévot du XVIIe siècle, il mêle déjà le stoïcisme à l'Evangile. Tout le XVIIe siècle vivra sur ce compromis. Par là du moins, l'œuvre de Du Buys intéresse l'histoire du mouvement littéraire de son époque.

M. A. Bergounioux divise les pièces de Du Buys en deux grandes catégories : les poèmes moraux, les satires morales, mais les deux genres se compénètrent tellement qu'ils n'en font qu'un. De plus, ce mot de satire est un peu équivoque : Du Buys est l'homme du monde le moins sévère, le moins acrimonieux ; même quand il fait le tableau des misères et des vices de son temps, il garde le sourire du bon chanoine satisfait qu'il fut toute sa vie.

Il faut souhaiter que M. Bergounioux nous donne une édition annotée de quelques-unes des principales pièces de ce poète gascon et quercynois (1).

A. Foissac.

(1) Signalons deux petites méprises : le lecteur reconnaîtra difficilement la 1re lettre de St-Pierre sous le titre d'épître *ad Pontícos* ; 2° la question de savoir si du Buys était marié ne se peut poser : aucun chanoine, archidiacre ou grand vicaire ne pouvait l'être au XVIe siècle.

Sur le Pech d'Angély ou le Chœur des Contribuables, par Joseph Landès.

Notre confrère, M. Joseph Landès, a fait paraître récemment un poème satirique sous ce titre fleurant le terroir cadurcien : « Sur le Pech d'Angély ou le Chœur des Contribuables ».

Sa verve malicieuse se décèle dans les moindres détails, jusque dans le titre de sa plaquette. Les lamentations des victimes du fisc forment un chorus si puissant qu'il s'élève jusqu'au sommet du « Pech d'Angély » ! et c'est de la cime du mont que le savoureux poète orchestre le « Chœur des Contribuables ».

A plusieurs reprises, il fait dialoguer le sénateur et le député, deux Quercynois cela va sans dire. Le premier s'appelle Placide Pansudort ; le second se prénomme Merlin, comme l'Enchanteur de la légende, et il porte le nom patronymique Prométhou. Ces dénominations ne sont-elles pas d'un amusant sarcasme ? Puis il passe le fouet aux cinglantes lanières à divers mécontents de notre société en désarroi, et ce sont alors des soli ironiques ou véhéments.

A chaque page, en des vers bien frappés, se révèlent l'esprit avisé et la causticité de notre satirique. Nous pourrions faire de nombreuses et pertinentes citations si l'espace ne nous était mesuré ; en voici quelques-unes.

Le déserteur de la terre parle de son député :

Il caserait mon fils très fort en orthographe ;
Et ma fille, après lui, comme dactylographe...
Imbécile ! naïf ! — Je croyais à cela ! —
Mon fougueux député me laisse tomber, là !

Un paysan plus sensé tient ce langage :

Et que mangerez-vous quand la ferme déserte
Ne se parera plus de moisson blonde ou verte ?
Alors, vous rongerez le cuir d'un vieux fauteuil !
Alors, de vos plaisirs, vous porterez le deuil !
Car vous y reviendrez à tenir la charrue,
Au lieu de bavarder, canne au bras, dans la rue...

La suffragette proclame :

Avocat, médecin,... pourquoi, même dévote,
Avec ces titres-là, n'ai-je pas droit au vote
Quand un mâle illettré, mais poivrot sans but,
Use de ce droit grave et si lourd d'attribut ?

Le libéré des Facultés gémit :

Mes travaux, mes espoirs, mes diplômes, quel leurre !
Sans ressources, demain, plus de pain, pas de beurre !

L'auteur s'apitoie sur le sort de nos finances :

Mon pauvre trois pour cent, qui va songer à nous ?
Et comme il te réduit le franc à quatre sous !

En somme, « Sur le Pech d'Angély » est une satire tantôt plaisante, tantôt acerbe, écrite en des vers d'une belle sonorité. Ce poème, extrait d'une œuvre inédite, « Les Flèches Perdues », nous fait vivement désirer l'édition de l'œuvre complète.

Edmond LAUBAT.

L'Insigne de la Société des Etudes (1)

A M. Jean Calmon

Notre beau vieux Quercy, notre insigne Maison
Eut glorieux passé que l'Histoire proclame,
Et ses pieux enfants qu'un juste orgueil enflamme
Tiennent pour grand devoir de garder son blason.

L'éclatante blancheur du splendide écusson
Symbolise à nos yeux haute noblesse d'âme ;
Le lion écarlate, ardent comme une flamme,
Est le signe d'Honneur sous lequel nous naissons.

Dame Société lotoise des Etudes,
Pour ses fils reconnaître emmi la multitude,
Désire que les siens arborent ses couleurs.

Les « Armes du Quercy » chacun d'eux revendique,
Et nous les verrons pour emblème de valeur
Fixer sur leur pourpoint le Lion héraldique.

Ed. LAUBAT.

(1) Dans la séance du 8 avril 1935, la Société des Etudes approuva la maquette qui lui était présentée par une des plus importantes maisons de Paris, pour servir d'insigne à ses membres. Cet insigne, en argent et émail, très artistiquement exécuté, a inspiré la poésie ci-dessus à l'un de ses sociétaires, lequel a bien voulu nous autoriser à la reproduire. Qu'il en soit, ici, vivement remercié. — J. C.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la Société des Etudes du Lot

pendant le troisième trimestre 1936

Séance du 6 juillet 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bergon, J. Calmon, Camy, Dablanc, Feyt, Chanoine Foissac, Iches, Commandant Lartigue, Laubat, Lucie, Rigaudières, Rougé, Colonel Sala, Teyssonnières, Vialard.

Excusé : M. Gauthier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

1° dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* de mai-juin 1936, un article sur les Fers à hosties et souhaite que ceux qui se trouvent dans le diocèse soient réunis au musée diocésain de Rocamadour ;

2° dans le *Journal du Lot* du 26 juin, une analyse de l'étude du Chanoine Marboutin, « L'Eglise Saint-Sauveur de Figeac », signée de M. E. Lafon ;

3° dans le *Courrier du Centre* du 26 juin, une analyse du même ouvrage, signée de M. le Chanoine Foissac ;

4° dans le *Journal du Lot* du 5 juillet, la causerie faite par M. E. Lafon sur « La Cathédrale de Cahors » au micro de Toulouse-Pyrénées ;

5° dans le *Journal du Lot* du 3 juillet, un article de M. E. Paumès : « Les Cadurciens seraient-ils des Basques ? » ;

6° dans *La Croix* du 5 juillet, un article élogieux de José Vincent sur l'œuvre de M. l'Abbé Cubaynes : « L'Agonie au Jardin des Oliviers » ;

7° dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* du 30 mai, quelques lignes sur Léonie Léon.

M. le Secrétaire général fait connaître que le 2e second prix de Rome de peinture a été attribué à une Quercynoise, Mlle Marie Larnaudie, de Saint-Pierre-Toirac (Lot).

Présentations :

1. Comme membres résidants :

de M. René Prat, archiviste du Lot, par MM. J. Calmon et Favarel ;

de M. Cruveilhier, professeur de dessin au Lycée Gambetta, par MM. J. Calmon et Rigaudières.

2. Comme membre correspondant :

de M. de Geniès, notaire à Marcilhac, par MM. Lucie et E. Delmas.

Elections :

1. Comme membres résidants :

de MM. Prat et Cruveilhier.

2. Comme membres correspondants :

de MM. Calmon, Corn, de Geniès, Laveyssière, Pradel, colonel Pradié, Puységur, Docteur Sanières.

Don : « Une semaine au château de Folmont (Lot), au XIXe siècle, 24-31 octobre 1892 », par Henry de Testas de Folmont.

La Société adresse ses remerciements au donateur :

Félicitations : La Société adresse ses félicitations à M. Mage, conseiller à la Cour d'appel de Douai, nommé Président de Chambre à ladite Cour.

Condoléances : La Société adresse l'expression de sa sympathie attristée à la famille de notre regretté confrère, Gaston de Mondenard de Monié, receveur honoraire de l'Enregistrement, décédé à Nègrepelisse, après une courte maladie.

M. le Président donne lecture :

1° d'une note de M. Pascal, de Bruxelles, sur la Marquise d'Arconat, fille d'Alphonse Peyrat ; restée veuve, elle fut aimée de Gambetta et M. Pascal se demande si les armoires du château de Gusbeck, ancienne résidence de la Marquise, ne renfermeraient pas une correspondance intéressante à ce sujet ;

2° de quelques poésies en occitan envoyées par M. Pascal et destinées au *Grel Carcinol*.

M. le Chanoine Foissac communique, de la part de M. le Chanoine Ville, une intéressante généalogie de la famille Decahors au cours des XVIe et XVIIe siècles.

Le même donne lecture de deux notes :

1° la première sur quelques libraires, d'origine étrangère, installés à Cahors vers 1790 ;

2° la seconde sur l'ancien bourg de Pechpeyrou, bourg fermé, confié en 1210 à Jean Pechpeyrou, par Simon de Montfort, pris par les Anglais, repris par les Armagnacs et vendu par la suite, au XVIe siècle, à Dom Lion, Prieur de la Chartreuse à Cahors.

M. Feyt, après avoir signalé la suite de l'étude de G. Hanotaux sur Gambetta, dans la *Revue des Deux-Mondes*, donne lecture de l'intéressante conclusion.

M. Bergon signale, dans le *Bulletin trimestriel des Amis du Massif Central*, de juillet, un article de H. Sindou sur le Haut-Querci, accompagné d'une gravure ancienne représentant le château de Cabrerets.

M. Lucie signale, dans le *Courrier du Centre*, du 5 juillet, un article sur « Le vin d'Assier sur une table royale ».

M. le Président, en levant la séance, remercie et félicite ses confrères de leur assiduité au cours de cette année et leur exprime ses souhaits de bonnes vacances.

La prochaine séance n'aura lieu que le 12 octobre.

A. Rigaudières.

N° 6 SEPTEMBRE 1936

CANTOUN DEL «GREL CARSINOL»

L'ADJECTIF

I

Le Genre

Le féminin des adjectifs se forme comme le féminin des substantifs : on ajoute *o* au masculin si celui-ci est terminé par une consonne et on change la dernière lettre en *o* si l'adjectif est terminé par un *e* (blanc, blanco ; nègre, nègro).

Remarque : L'addition de la lettre *o*, ou le changement de *e* en *o*, provoquent parfois des modifications dans la forme du mot (paurue, paurugo ; poulit, poulido ; goulut, gouludo ; urous, urouzo ; salvatge, salvatjo ; viu, vivo ; nòu, novo ; blau, blavo ; maridadour, maridadouiro).

Dans certaines locutions, l'adjectif ne prend pas la forme du féminin (grand cauzo ; aigo-ardent ; messo matinal ; tèrro fort).

Augmentatifs et diminutifs. — On peut appliquer à l'adjectif qualificatif ce qui a été dit du nom (grand, grandàs, grandet ; grando, grandasso, grandeto).

II

Le Nombre

Le mode de formation du pluriel des adjectifs ne diffère pas sensiblement de celui des substantifs.

Addition de *s :* grand, grands ; valent, valents ; paure, paures ; mourtal, mourtals ; grando, grandos ; valento, valentos, etc.

Addition de *es :* urous, urouzes ; las, lasses ; fresc, fresques ; drech, dreches, etc.

III

Les Degrès de signification

On compte, comme en latin, trois degrés de signification dans les adjectifs : le positif, le comparatif, le superlatif.

1° Le *positif*, c'est l'adjectif lui-même.

2° Le *comparatif :*

a) Le comparatif de *supériorité* s'exprime par *plus* (*pus*)... *que*, ou *mai... que* (la porto es *plus* (*pus*) grando *que* la fenèstro).

Si l'adjectif qualificatif est remplacé par un pronom neutre, on emploie nécessairement *mai* (la fenèstro es grando, la porto l'es enquèro *mai*).

b) Le comparatif d'*infériorité* s'exprime par *mens... que* (la fenèstro es *mens* grando *que* la porto).

c) Le comparatif d'*égalité* peut se rendre par *coumo* seulement, en supprimant le premier terme de la comparaison (sabi pas degun de fort *coumo* tu).

3° Le *superlatif :*

a) Le superlatif *absolu* s'exprime par les adverbes *plan, bravament, bèlament*, par *mai que* et par le préfixe *sùbre :* toun fraire es *plan* (ou *bravament*, ou *bèlament*) fort ; es mai que bèl ; es subrebèl.

Il s'exprime encore par des comparaisons complètes ou inachevées souvent très pittoresques : es poulit coumo un lum ; es grand que fa pòu ; es magre coumo un clavèl.

b) Le superlatif *relatif* s'exprime par le comparatif précédé de l'article (*lou plus — pus — valent, la mai forto, lous mai segurs*).

Si le substantif précède immédiatement le superlatif, celui-ci peut ne pas prendre l'article (*aquel es l'ome mai fort qu'aji vist*).

Remarque. — Quelques adjectifs ont gardé des formes irrégulières de comparatif et de superlatif provenant du latin (*boun, melhour; lou melhour ; mal, piri, lou piri ; pichoun, menèl ou mendre, lou plus mendre ; naut, superiour, suprème, etc.*).

Sauf pour *melhour* et *piri*, l'emploi des formes irrégulières est facultatif.

IV

Les Numéraux

1) *Nombres cardinaux.*

Les deux premiers nombres cardinaux ont un masculin et un féminin : *un, uno ; dous, douos.*

Voici la série des nombres cardinaux :

un, uno	*tretze*	*sètanto, sièsanto-dètz...*
dous, douos	*quatorze*	*sètanto-un, sièsanto-ounze...*
tres	*quinze*	*uètanto, quatre-vints...*
quatre	*setze*	*uètanto-un, quatre-vints un...*
cinq	*dètz-e-sèt*	*nounanto, quatre-vints dètz...*
siès	*dètz-e-uèch*	*nounanto-un, quatre-vint-ounze...*
sèt	*dètz-e-nòu (nau)*	*cent.*
uèch	*vint, vint-e-un...*	*dous cents, etc.*
nòu (nau)	*trento, trento-un...*	*milo, dous milo.*
dètz	*quaranto, quaranto-un.*	*milioun.*
ounze	*cinquanto, cinquanto-un*	*miliard.*
doutze	*sièsanto, sièsanto-un...*	

2) *Nombres ordinaux.*

Voici la liste des principaux nombres ordinaux :

primier	*ounzen*	*vint-e-unen*
segound	*doutzen*	*vint-e-douzen..*
trezen	*tretzen*	*trento-unen*
quatren	*quatorzen*	*trento-douzen..*
cinquen	*quinzen*	*quaranten*
sièzen	*setzen*	*cinquanten*
sèten	*dètz-e-sèten*	*sièsanten*
uèchen	*dètz-e-uèchen*	*centen*
nouven	*dètz-e-nouven*	*milen*
dèzen	*vinten*	*miliounen*

Remarque

La terminaison en *ième, ièmo*, empruntée au français, tend à se répandre tous les jours davange.

3) *Nombres collectifs.*

Voici la liste des nombres collectifs les plus usités : *cinqueno, sèteno, nouveno, dètzeno, ounzeno, doutzeno, tretzeno, quatourzeno, quinzeno, vinteno, trenteno, quaranteno, cinquanteno, sièsanteno, centeno.*

Le collectif correspondant à *dous* est *parel.* Il existe encore des collectifs en *at, ado : parelhat, quinzenat, -ado ; centenat, -ado ; milherat, -ado.*

4) *Nombres multiplicatifs.*

Les multiplicatifs sont représentés par : *double, triple, quadruple, quintuple, decuple, centuple.* Tous ces mots (sauf *double*) sont de formation savante et empruntés au latin.

Le langage populaire emploie surtout les expressions : *dous cops, tres cops, quatre cops mai, etc.*

5) *Nombres partitifs.*

Sont encore en usage : *mitat, tiers, quart* ; puis, empruntés au français, *cinquième, sièzième*, etc., pour exprimer 1/2, 1/3, 1/4, 1/5, 1/6, etc.

Les parlers populaires emploient l'expression originale, dans les cas ci-dessus : *de douos parts, de tres parts, de quatre parts uno, etc.*

6) *Nombres distributifs.*

La langue d'oc ne possède pas de distributifs. Elle y supplée par les expressions, *de un, de dous, de tres...* ou *per un, per dous, per tres...* ou encore *un per un, dous per dous, tres per tres, etc.*

Note générale :

a) *Un, uno* ont un pluriel : *lous uns, las unos*, ou encore sans article, *unes* esclops, *unos* mountanhos.

Outre *quatre vingts*, on dit encore *siès vints* (120), *sèt vints* (140).

b) Ont été formés sur des adjectifs numéraux certains substantifs désignant des mesures: *tièrso, quarto, quartoun, quartounat, quartairado, quintal, uchau, dèime, quarantenc ; megier, tercier, quartier, sestier, etc.*

c) *Formules* concernant :

— le quantième du mois : *quant tenèm ? Tenèm quinze.*

— les dates : *Còus, lou 15 de setembre.*

— l'âge : *Quant avètz ? N'ai trento.*

LE PRONOM

Il y a six espèces de pronoms : *personnels, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs* et *indéfinis.*

I

Les Pronoms personnels

1. Pronoms sujets

	Singulier	*Pluriel*
1re pers.	*ieu, iò*	*nous-aus (nous-autres), n'autres, n'autros.*
2e —	*tu (vous)*	*vous-aus (vous-autres), v'autres, v'autros.*
3e —	*el, elo*	*els, elses, eles, elos.*

Remarques. — *a*) *Vous* est la forme de politesse au singulier.

b) Le pronom personnel sujet, tout comme en latin, ne s'exprime pas devant le verbe, les personnes du discours étant clairement indiquées par les terminaisons des verbes (*Canti, cantos, canto, cantàm, cantatz, cantoun*). On l'emploie seulement quand il y a insistance, comparaison ou contraste : *tu t'envas e ieu demori.*

II

2. Pronoms compléments de Verbe

Singulier

	Directs	*Indirects*
1re pers.	*me*	*me.*
2e —	*te (vous)*	*te (vous).*
3e —	*lou, la, oc (z'oc), se*	*li, ne, i, se.*

Pluriel

1re pers.	*nous*	*nous.*
2e —	*vous*	*vous.*
3e —	*lous, las, se*	*lour, se.*

Remarques. — *a*) *Vous* sert à la fois pour le singulier (forme de politesse) et pour le pluriel.

b) Le pronom neutre français « le », tenant la place d'un adjectif ou d'un membre de phrase, se rend par *oc* (*z'oc* euphonique), ou par *ne*. Ex. : *Ne* sètz countent ? — *Ne* soui countent, *z'oc* soui.

c) Il convient de signaler les formes composées : *de per ieu, de per tu, de per el, de per se*, etc. qui sont devenues parfois dans le langage courant : *d'esperieu, d'espertu, d'esperel, d'espersé*, etc.

d) Les formes absolues des pronoms peuvent donner des composés par l'adjonction de l'adjectif indéfini *meteis*, ou *meteus* : *ieu-meteus, tu-meteus*, etc.

Dans le langage courant, *meteus* a été remplacé par le gallicisme *même*. *Meteus* ne nous semble connu, en Quercy, que dans l'adverbe *aro-meteus* (maintenant même).

(*A suivre*).

LA GANITÒRTA

Escota, Suzon, aquel auzelet
que canta per òrta.
On diria que plòra enlà, tot solet.
Es la Ganitòrta.

Un matin belèu, — acò 's pas segur, —
poiras, de fortuna,
suls albars del riu ne veire al escur
randolar calcuna.

Quand abiai ton age, èri tant que cal
un brave correire
de bòsques : pracò, me calguèt pas mal
corre per ne veire.

Veire, acò 's pas tot, es pas d'acò sol
que me contentèri ;
d'orme en auzeral, de fraise en pibol,
un niuc ne cerquèri.

Aquel auzèl gris e ros, qu'es pas pèc,
rescond sa niucada
dins d'arbres traucats, mas es pas son bèc
que fa la traucada.

Acò 's mai-que-mai dins un trauc de Pic
que fa sa ponduda.
Ne trobèri un niuc sus un vièl garric
à camba mofuda.

N'èra pas tròp naut ; sens m'estirar tròp,
i podiai atenge.
Al moment cauzit, fasquèri lo còp,
al luscre, un dimenche.

Pauzèri la man dosament sul trauc.
L'auzèla, espaurida,
volguèt s'envolar ; mas espèra un pauc,
meu, qu'ès pas gandida !

Era dins mos dets e jos mon agach ;
la teniai sarrada,
tot en remirant son polit papach
à pluma lustrada.

De contentament èri fat e fòl !
Tot d'un còp, vejèri
se clucar sos èls, se tòrse son còl...
Qu'es aquel mistèri ?

« Se bolèga plus ! Pindòla lo bèc !
« ò ! pecaire, es mòrta ! »
pensèri, badaire, atupit e nèc.
« Paura Ganitòrta ! »

Durbisi la man : aqui mon auzèl
mòrt que reviscòla,
e cap al burgal ont lo sièg mon èl
d'un aland s'envòla !

Tot embaboquit coma un gat qu'al trast
a mancat sa murga,
me sosquèri : « Meu, — te n' fau pas recast, —
« ara, dins ta burga,

trufa-te de iò ! Pòrtas pas à tòrt
« ton nom bistorlòri ;
« m'as embuferlat en fasquent lo mòrt ;
« òc, soi qu'un cauflòri.

« Acò rai, saurai tirar saquelà,
« profit de ma pèca :
« m'as aprés quicòm ; per iò, d'ara enlà,
« ta ruza es bufèca,

« e sara per res que i auras recors.
« A ! Ganitortasa,
« m'escaparas pas, s'as pas d'autres tors
« qu'aquel dins ta biasa,

« Visquem e veirem ! Per bòsc o rastol,
« tant que siague esquèrre,
« t'aurai dins mon urpa, al cap d'un pibol
« calguès t'anar quèrre. »

Mas ajèri bèl corre que qual sab
camps e garrolhadas ;
dempèi, jamai plus, dins mas randoladas,
n'atrapèri cap.

(*Segond libre dels auzèls, XVI*).

Antonin PERBOSC.

LA PÒTA DE LA LEBRE

A l'ombra d'una garrolha,
sus la tapièra d'un riu,
la lèbre ambe la granolha
cap e tufa, un jorn d'estiu,
caquetaban. Aqui qu'una plèja menuda
se botèt à tombar : « Hòu ! m'a pleugut sul nas ! »
diguèt la còtia à l'aurelhuda ;
« se te vòs pas banhar, tòrna viste à ton jas. »
— « E tu ? — Iò, n'ai qu'un saut à far, serai gandida
endacòm ont pleura cap de glop. »
E sus aquela dicha, clop !
sautèt al fonds del riu. — « Oc b' aquela es polida !
repartiguèt aqui la lèbre embaboquida,
« sautar dins l'aiga per se banhar pas quand plèu ! »
E de rire e de rire. O, jamai de la vida
s'es tant rigut, jamai se rira tant belèu
coma riguèt d'acò. Ne riguèt, la pauròta,
talament que sa pòta
s'asclèt...
Acò 's dempèi segond sò que se dis
que la lèbre a la pòta asclada : encara ris !

(*La debanadora*).

Antonin PERBOSC.

L'OME QUE DOURMIÒ PLUS

Quand se parlo de prezicaire,
me souvèni d'un que, pecaire,
abiò pas pulèu delargat
tres paraulos — tant val dire tant-lèu badat, —
soun auditori penecabo...

Or, un vièl faure,
à dich de repicar l'encluge amb lou martèl,
s'atrapèt, un matin, uno fiebrasso, paure,
que ne cujèt ganhar lou cèl !
Dourmiò pas plus ! E dounc, que faire ?
Aqui i a pas à rebastraire :
— « Mandatz-me venir lou Curat !
— E ben, Pèire, aquelo santat ?
— Tiratz, l'ai ajudo mai brabo...
— Que voulètz ? Aici-bas sèm pas mèstres de res...
E que vous dol ?

— Vous sabi ieu ? Me serai pres
uno frechour, quand la fargo me degarabo ;
lou tout es que la soum me fuch de mai en mai :
Que ne faire ? Ai pensat à vous : diatz-me, per biais,
vouldriatz pas *prezicar* un boucin, se vous plai ? »

LOU GREL DELS PEIRUGALS.

Quand lou cantalès tiro,
L'aouta sèlo e brido
E lou ploujal
Monto a chabal.

DE PROFUNDIS

Del prigond de l'abisi ai suplicat, mon Diu :
Que mon clam planhibol siasque à vos agradiu.

De vòstre èl plavolent cluquetz pas la perpelha
E, Senhor, à ma votz aparatz vòstra aurelha !

Se gardabetz rigor per tota iniquitat,
Que ne serià de nòstra paura umanitat ?

Mas pr'amor que, mon Diu, ai la rememoransa
De vòstra compasion, en vos aurai fizansa.

Mon ama adolentida en vos garda l'esper,
Estant que, vòstra Lèi, n'ai fach lo meu govern.

Sabi qu'à temps volgut en vos aurai l'ajuda
Qu'al servidor fidèl avètz aprometuda.

Dezempèi lo matin e fins à la vesprada
D'esperela es drech vos que mònta ma pensada,

Per que sètz pietados, ò mon Diu, e clement
E qu'à tot còr contrit donatz perdonament.

Mon ama, aqui l'abètz, tota rejovenida,
tala qu'ambe son sang lo Crist l'a redemida !

Balhatz-me donc, ò Diu, lo repaus eternal
E vòstra lutz al cap de mon viatge mortal !

J. Pascal.

LA PÒFIO, SOUN CANHOT, SA VACO E LOU POULITICAIRE

I aviò un cop, dins un vilatge de nostre païs, une vièlho, la Melanio del paure Pòfi, soun canhot Bristoun e sa vaco Flourido, qu'ajèroun de paraulos amb un gros « Moussù » en levito que fazio mestier de pouliticaire.

Coumo la vièlho sabiò pas trop despeloucar lou franciman à-n aquel omenàs, que lou canhoutoun èro trop pichounet per li proun japar, aco 's la vaco que se carguèt de respoundre al discours.

Aqui l'afar.

Mès me cal vous ajustar qu'aquel ome menavo uno automoubilo, sabètz, un d'aquelses carretouns tant vernissats que pudoun e que soun estats inventats per espoutir lou paure mounde coumo sèm.

. . . . . .

« Digo, Bristoun, moun chén poulit, sabes, vai èstre soulel-coulc, moun drolle : es temps de delargar ! »

La Melanio agachavo soun cânhot e lou canhoutoun, lou nas per l'aire, l'aurilho quilhado avizavo sa mèstro, e lous èls degourdits e amistouzes respoundiàn : « E de segur qu'es temps ! »

E d'acordi coumo toutjourn, toutses dous mountèroun à la granjo destacar lou bestial.

Quand la vaco ajèt proun manjat, ajèt set. E, coumo de juste, anguèt beure. La fount èro del autre pan de la routo.

La Flourido, en tournant, tout siaud, anavo doucetament coumo uno persouno qu'a fach soun boun ressazi. I aviò un virado reto e, tout d'un cop, uno automoubilo t'arribo coumo un lius, truco un casse, se curo un èl e s'amourro dins lou valat !

L'ome èro pas mort — e gingoulavo — e renegavo e insoulentavo la vièlho, pecaire, que, touto espaurido, ne pindoulavo lous brasses e sabiò pas que ne dire, e Bristoun rescoundut darrèr soun coutilhoun ne tremoulavo... Tout, per tout dire, n'èro coumo palaficat !

D'amount-naut, darrèr sa porto, sant Pèire, lou patroun de la perroquio, l'èl bourrut, escoutavo :

« Juro, boto, renègo ! Torno-i ! Te respoundi, pichoun, que quand seràs mort, lou li troubaràs lou sarroul ! »

Debàs, per la routo, la vaco, uno bravo auvernhasso, plan luzento e brico vergounjouzo, souscavo e se rinsavo en dedins coumo se rizoun las bèstios.

« L'as toubat dur, lou casse ? Aco t'ensenharà à demourar chaz tu ! »

E coumo l'autre cridavo enquèro, lo Flourido, en faguent l'èl redound, i anguèt bufar joul nas en brandiguent las banos.

L'ome ne badèt e sans avoucat tout se petassèt.

E alèro, aprèp, quand la nèt, la douço nèt dels camps e dels bosques serà davalado del cèl, aco serà pertout siaudour e patz.

A la granjo, lou vedeloun ajent tetat, sa maire, davans de s'endourmir, lou lecarà amb tout soun amour.

A l'oustalet, la vièlho, dins soun brave lèt de nouguier, se pauzarà...

Bristoun, al cantoun, jagut en cabessal, sul tricot del Pofi vièl, rouncarà, del temps que la cato griso, l'èl mitat dubèrt, agacharà mourir lou darrier tuzoun...

E pus tard, quand la luno, aquelo bravo luno que n'a tant vist e que ne vei tant, lizarà darrèr lou fenestroun, se rinsarà de plazer de troubar un oustal ount degun pialho, ount tout s'endeven e, countento que jamai plus, anarà countar la cauzo à las estèlos del paradis...

M. Dupuy.

DINS L'ORT FLOURIT

Derruscado del couide amai del madaissoun,
vertat es que se n' prèzo un boucin, la mainado,
d'aver un douple anèl de petàs al brassoun !
« La lengo, urouzament, es pas escarrounhado ! »
i fau.

Elo, sul cop :

« Lou poulit embarràs,
se caliò me plegar la lengo amb un petàs ! »

CÒUS

Air : « *Chanson des Pyrénées* ».

1

O vilo tant poulido,
Païs de Gambettà,
Còus que degun n'oublido,
Te voli ieu cantar.
Aimi de ta ribièro
Las ribos e lous fums
Que tas quitos carrièros
Ne gardoun lous perfums.

2

M'ablauzis la lumièro
De tous pèchs, de tous orts :
Es uno fagelièro
Que t'a catado d'or !
Còus dins la soulelhado,
Còus plegat dins soun Out,
I a pas viloto ountrado
E mai douço que Còus !

3

Quand toun pount de Valandres
Pels sègles tant froustit
Que l' diriatz de luscambres
E d'esclaire vestit
Alando sas tres portas
A touts lous estrangiers,
Proun se vei qu'es pas morto
L'amo dels avanciers.

4

Aimém la nostro vilo,
Sas vinhos e soun vin ;
La vido i es tanquilo :
Aici voulèm mourir.
Viloto benezido
Cenchado ambe toun Out,
Es ben la pus poulido :
« I a qu'un Còus, i a qu'un Còus ! »

P. Verlhac.

Un poète des oiseaux : Antonin PERBOSC

C'est une admirable volière à la fois bruissante de musique et chatoyante de couleurs que les deux livres consacrés aux oiseaux par le poète d'oc, Antonin Perbosc. Qu'il s'en dégage une sorte d'allégresse et de charme, inspirateurs de joie, le lecteur s'en rendra compte sans peine. Ces contes, ces fables, ces petites pièces lyriques semblent avoir, sans difficulté, plié leur rythme à tout ce qu'il y a de grâce libre et heureuse dans le mouvement et l'essor des oiseaux.

On n'a pas manqué, à propos d'Antonin Perbosc, de prononcer le nom de La Fontaine. Et le seul fait que le poète occitan ait écrit certaines pièces qui supportent la comparaison avec celles du célèbre fabuliste est déjà assez flatteur. Mais notre Homère met en scène toute sorte d'animaux ; Perbosc, lui, s'en tient aux oiseaux et à quelques comparses : le loup, le renard, la fourmi... Il ne tire pas de morale, ce qui ne veut pas dire que le récit n'en comporte pas. Le plus souvent, il explique par une jolie légende les particularités d'un oiseau : pourquoi le chardonneret a « une robe d'Arlequin », pourquoi l'on dit « maigre comme un pic »... Beaucoup de ces légendes appartiennent au fonds commun de la littérature ; il les renouvelle avec bonheur. Il suffit de citer quelques-uns de ses beaux contes religieux : « Le Noël des oiseaux », « Le geai et l'hirondelle », ou encore l'histoire du rossignol qui lance éperdument ses trilles toute la nuit pour ne pas s'endormir.

Qu'on n'aille pas croire surtout qu'il s'agit là de récits qui se passent dans le pays de « Nimportoù » et dont la seule originalité consisterait à être contés en langue d'oc. La langue, les traits descriptifs, les couleurs sont ceux des pays du Midi et même du Quercy.

> « *Qu'aquel auzèl al bòsc polidament clarina !*
> « *a l'aire de parlar en parladis de Còus.* »

a-t-il écrit dans « La chanson du loriot ». Mais ce sont tous les oiseaux de Perbosc qui parlent en dialecte du Quercy. Dans ces récits ressuscite véritablement « l'âme en fleur de notre terroir ancestral ». Tout l'humour malicieux de chez nous se retrouve dans des contes comme celui qui a pour titre : « *Los pifres* ».

Le secret de ce naturel et de cette plénitude, qui sont la marque de la perfection, Antonin Perbosc l'a trouvé dans l'amour attentif de ce « campestre où nos ancêtres — Languedociens et Quercynois

— ont passé toute leur vie », et c'est là ce qui donne à ses poèmes cette fraîche maturité d'un fruit épanoui sous notre soleil, ou encore le bouquet d'un « *got* » de vin occitan.

Lui-même ne se dépeint-il pas et ne donne-t-il pas tous le sens de son livre dans ces vers de la poésie liminaire et dédicatoire : « *A Suzon* » ?

— « Le véritable homme des champs — qui se lève avant la prime aube, — connaît les oiseaux en ami ; — il sait chaque nichée à l'abri — d'un noisetier, d'un chêne — d'un génévrier ou d'une clématite ; — de tout bon ou mauvais bétail — il sait la manière de vivre, l'odeur, l'aller, le poil ou le plumage ; — il en connaît même le langage. — Et sa riche imagination — sur ces connaissances répandant son éclat, — il a créé aux bêtes une vie — enchantée, toute épanouie — dans une longue tradition — de père en fils maintenue — et accrue de siècle en siècle. — Du plus grand jusqu'au plus petit, — du Moucheron au Bœuf cornu, — et de préférence tout ce qui a des ailes — et sait chanter : Grillons et Cigales — Chardonnerets, Alouettes, Fauvettes — et Roitelets et Rossignols — tout cela vit dans ce livre — des champs qui n'a pas été écrit, — mais fut toujours tant dit et redit — de bouche à bouche, que le félibre — n'a qu'à se souvenir des champs — et qu'à vivre avec les paysans — pour le contempler, pour l'entendre, — pour le lire et pour y apprendre — mieux qu'en aucun Art poétique — le gai savoir et la sagesse. »

Séparé de la nature, le poète perd la source de son inspiration, il verse dans l'artifice et devient l'esclave de ses matériaux poétiques. Les diverses écoles qui se succèdent en France depuis 60 ans en ont donné trop souvent l'exemple. Perbosc insiste sur cette idée « que ce n'est pas en cage qu'on doit mettre rien de ce qui vit ». Dans un conte sur un thème de Hans Andersen, « le Rossignol », il soutient une ingénieuse défense de la liberté du poète. Cela ne doit pas s'entendre de l'affranchissement de toute loi ou de toute contrainte, ce qui serait la ruine de la poésie, mais du rejet délibéré des formules et des arts poétiques conventionnels. Comme le Rossignol, « le poète apprend de la seule nature — et de son cœur l'art de chanter ».

C'est peut-être la grande leçon donnée par les écrivains de langue d'oc et, en particulier par Antonin Perbosc qu'un chant vif et harmonieux ne peut jaillir que du contact d'une âme avec la terre qui la nourrit. Les classiques de toutes les époques n'ont pas enseigné

autre chose. Hors de cette voie, la poésie dépérit et meurt. C'est pourquoi Perbosc a raison de s'écrier :

« O vie affreuse où tout s'assombrit ! — Hélas ! morte la clarté, — le pire c'est qu'on s'accoutume — à vivre dans les ténèbres... Pendant que tout s'avilit à se passer de soleil — il y a pourtant dans l'obscurité — des yeux qui se souviennent de lui... Ces vaillants coqs occitans — chantent dans la nuit obscure — leur chanson de réveil... Nous ferons lever l'aube pure — des patriales Résurrections ! »

« *Farem levar l'alba bloza*
« *dels patrials Reviscols.* »

Cette aube se lève, saluée par le chant frais des « Livres des oiseaux ».

Marcel DECREMPS.

NOTA. — *Lou Grel Carsinol* se propose de consacrer un de ses prochains numéros à notre grand Poète quercynois, Antonin Perbosc.

QUELQUES RECTIFICATIONS ET DOCUMENTS INÉDITS sur Olivier DE MAGNY (1520-1561) et sa famille

L'étude des œuvres poétiques du XVIe siècle, plus encore que l'étude des autres siècles de notre littérature, doit reposer avant tout, comme l'ont fort pertinemment démontré les plus récents historiens du siècle de la Renaissance, sur une chronologie exacte et aussi rigoureuse que possible. Les ouvrages de M. Paul Laumonnier et de Pierre Villey sur Ronsard et sur Marot, accompagnés tous deux de tableaux chronologiques, en ont abondamment prouvé l'absolue nécessité (1). Quoique la connaissance et l'étude de la vie et de l'œuvre de l'illustre secrétaire du roi Henri II, émule de Ronsard et du Bellay, Olivier de Magny, n'aient guère fait de progrès depuis la publication de ses œuvres complètes par Ernest Courbet (2), la thèse de J.-E. Favre sur Olivier de Magny (3), et la parution dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* d'une très savante et très précieuse « note » de M. le chanoine Foissac sur « Olivier de Magny, sa famille, son actuelle parenté » (t. XXXVIII, année 1913, 2e fascicule, avril-mai-juin), les erreurs matérielles et les légendes dénuées de toute critique qui se sont glissées durant ces dernières années dans des publications locales, comme la plaquette de Paul Cambon, « Olivier de Magny, poète de Cahors, 1527-1561 » (4) et la chronique rimée de M. Ferdinand Lovio « Olivier de Magny, poète cadurcien, 1527-1561, Odelette » (5), nous invitent à une revision sérieuse des données qui permettront de reconstituer définitivement la biographie encore obscure sur de nombreux points du poète des « Souspirs ».

(1) Cf. Pierre Jourda. — Tableau chronologique des publications de la Reine Marguerite de Navarre, Paris, Edouard Champion, 1925 (extrait de la Revue du Seizième Siècle, t. XII), fasc. in-8 de 48 p. Avant-Propos.

(2) E. Courbet. — Olivier de Magny, œuvres complètes, 5 vol. in-12, Paris, Lemerre, 1871-1881.

(3) J.-E. Favre. — O. de Magny, étude biographique et litt., Paris, Garnier, 1885, in-8.

(4) Paul Cambon. — O. de Magny, poète de Cahors, 1527-1561, conférence donnée à la Soc. des Etudes du Lot le 12 mars 1925, Cahors, A. Bergon, in-8°, 42 p. (s. d.).

(5) Dr F. Lovio. — O. de Magny, poète cadurcien, 1527-1561, odelette, Cahors, Bergon, 158 p. in-8°, s. d. (1927).

Entre quelles dates extrêmes convient-il tout d'abord d'enfermer l'existence courte à vrai dire mais si pleine, si riche en incidents et en expériences sentimentales de celui que la postérité associera désormais à la vie de la plus troublante, de la plus énigmatique des poétesses lyonnaises de la Renaissance, Louise Labé, « mariée à un bon homme de Cordier », sire Ennemond (ou Aymon) Perrin (1), et représentée tour à tour par les contemporains sous les traits d'une courtisane et de la plus « angélique » des femmes (2) ? Quelles limites y a-t-il lieu d'assigner en toute certitude, à cette vie tourmentée et attachante de poète dont Emile Dufour a tenté de retracer le premier un tableau objectif (3), trop souvent altéré par l'atmosphère romantique dont le probe érudit quercynois a involontairement baigné son modèle, et faussé dans son principe par la recherche trop systématique d'analogies avec l'immortelle figure d'un autre grand poète de l'amour, Alfred de Musset : « Comme il en est du grand poète de nos jours, si deux noms par hasard s'embrouillent sur sa lyre, ce ne seront jamais ceux des hérésiarques et des orthodoxes, mais bien et seulement de quelque blonde et de quelque brune, de Louyse et de Madelaine, d'Anne et de Marguerite, ou de tout autre femme aux doux yeux, aux charmes séducteurs, jeune ou mûre, belle de corps ou d'esprit. Toutes l'enchantent par quelque qualité, quelque talent, quelque attrait divers ; toutes, à la fin comme au début, furent célébrées à l'envi par ce chantre harmonieux et souriant des plaisirs faciles et des voluptés... » (4).

Pour la date de naissance d'Olivier de Magny, il est urgent et essentiel d'en finir une fois pour toutes avec la date purement conjecturale de 1529, proposée par J.-E. Favre dans son *Etude biographique et littéraire*, précédemment citée et reprise depuis sur sa seule autorité par nos manuels de littérature, notamment par M. Marcel Braunschwig dans sa *Littérature Française*, étudiée dans les textes (Paris, Colin, 3 vol. in-12) et par les Dictionnaires et Encyclopédies contemporaines, comme *Le Nouveau Larousse illustré* (Paris, Larousse, 7 vol., in-4°) ; il convient également de rejeter la date plus fantaisiste encore de 1527, proposée récemment par Paul Cambon, sans aucune preuve, sans aucune explication : « Né aux

(1) Cf. Du Verdier. — Bibl. franç., édit. Rigoley de Juvigny, Paris, 1773, t. II, p. 631.
(2) Cf. Jean Larnac. — O. de Magny, chap. VIII, dans Louise Labé, la belle Cordière de Lyon, 1522-1566, Paris, Firmin-Didot, 1934, in-12, p. 215 et sq.
(3) Emile Dufour. — Etude hist. sur le Quercy, Cahors, Plantade, 1864, pp. 112 et sq.
(4) *Ibidem*, p. 189.

environs de 1527 (je donne cette date parce qu'elle me semble la plus sûre (?), au plus fort de la première lutte entre les maisons de France et d'Autriche, le jeune homme avait sans doute (?) vingt ans à la mort de François Ier en 1547 (1) » ; et reprise docilement par M. Ferdinand Lovio dans la page de titre de son « Odelette », par ailleurs assez justement documentée (2).

M. le chanoine Foissac, dans sa « note » précitée sur Olivier de Magny, a prouvé péremptoirement, à l'aide de documents trouvés dans les registres du Collège Cadurcien de Pèlegry, déposés aux archives départementales de la Haute-Garonne, qu'il y avait lieu de reporter la date de naissance d'Olivier de Magny aux environs de 1520 : « C'est donc en 1535, pour le moins, qu'Olivier de Magny a commencé à suivre les cours de l'Université de Cahors, et non pas seulement en l'année 1545, comme le supputait J.-E. Favre. Si l'on remarque, de plus, que Magny ne pouvait guère, avant l'âge de 15 ans, être collégeat, on sera amené à reporter la date de naissance du poète de 1529 à 1520, qui était la date choisie par E. Dufour. » (3).

Nous ne nous étendrons pas plus longuement ici même sur les arguments apportés par M. le chanoine Foissac, et sur l'intérêt d'une mise au point, dont nous avons souligné nous-même toute l'importance dans notre récent ouvrage sur un ami d'Olivier de Magny, Guillaume du Buys, poète satirique du XVIe siècle (4). Si donc, Olivier de Magny est né, selon toute vraisemblance, en 1520, ou aux environs de 1520, il apparaît comme l'aîné du groupe poétique qui s'immortalisa depuis sous le nom trop restreint de Pléiade, et sa place exacte dans l'histoire poétique de la Renaissance se situe plus naturellement dans le « groupe central » où Ste-Beuve, dans une lettre à Alphonse Lemerre, en date du 24 janvier 1866, n'hésitait pas à le classer (5). Quelle que soit, en effet, la date de naissance que l'on choisisse pour Joachim du Bellay, 1525, comme

(1) Paul Cambon. — O. de Magny, poète de Cahors, *op. cit.*, p. 11.
(2) Dr F. Lovio. — O. de Magny, poète cadurcien, odelette, *op. cit.* ; cf. Avant-Propos.
(3) Chanoine Foissac. — Note sur O. de Magny. Bull. de la Soc. des Etudes du Lot, année 1913, *op. cit.*, p. 139.
(4) Louis-Alexandre Bergounioux, du Quercy en Cornouaille. — Guillaume du Buys, poète satirique du XVIe siècle, Paris, Auguste Picard, 240 p., in-8°, chap. I, pp. 38-42. Thèse complémentaire, Sorbonne, 1936.
(5) Cf. J.-E. Favre. — O. de Magny, Paris, Garnier, 1885, *op. cit.* (p. 5) (Sainte-Beuve, correspond., t. II, p. 54). « Il est du vrai groupe central de la Pléiade du XVIe siècle, et comme mérite et comme talent, il y tiendrait bien le quatrième rang, sinon le troisième. Vous voyez, monsieur, comme je prends encore à cœur ces choses. »

semble l'indiquer Lanson dans son *Manuel de Littérature française*, 1524, selon les préférences de M. Séché, qui fit graver cette date sur le monument d'Ancenis, ou enfin 1522, comme l'ont établi les preuves décisives réunies et présentées par son dernier historien, M. Henri Chamard (1), si, d'autre part, on fixe la date également controversée de la naissance de Pierre de Ronsard, soit au 11 septembre 1524, qui est la date traditionnelle rapportée par Binet et choisie par M. Paul Laumonier, dans sa thèse définitive sur Ronsard (2), soit au 11 septembre 1521, date conjecturale, proposée récemment par M. Ph.-Aug. Becker (3), Olivier de Magny n'apparaît plus comme le « benjamin » de la nouvelle école, mais comme un aîné, plûs écouté, plus original, plus souvent imité qu'imitateur.

Par une curieuse incidence des faits, les admirables poèmes d'amour sur lesquels s'achève le cinquième livre de ses *Odes*, prennent dès lors un aspect plus naturel, une signification plus complète et plus profonde ; O. de Magny n'apparaît plus comme l'amant un peu mièvre d'une poétesse ardente, d'une maturité un peu maternelle, si l'on fixe la naissance de Louis Labé, comme la propose M. Jean Larnac, aux environs de 1522 (4) ; *les rapports d'âge étant renversés*, les poèmes d'Olivier de Magny à Syre Aymon, Description d'une nuit amoureuse, sur ce mesme propos (5), retentissent d'un son plus mâle et plus plein, et chantent à nos esprits plus fortement émus l'orgueilleuse possession de l'amant, la libre et exaltante plénitude d'un amour également ressenti, l'harmonieuse félicité de deux cœurs battant à l'unisson, de deux chairs unies dans la même fleur de l'âge. N'est-ce pas là, avec les odes « à sa

(1) Cf. Henri Chamard. — Joachim du Bellay, Travaux et Mémoires de l'Univ. de Lille, t. VIII, mémoire XXIV, Lille, 1900. — Sur cette controverse, consulter Henri Jacoubet : 1° Pourquoi du Bellay s'est-il rajeuni ? Extrait des Mémoires de l'Acad. des Sc. Insc. et Belles-Lettres de Toulouse, 12e série, t. X, broch. in-8°, pp. 25-32 ; 2° A propos de deux vers de du Bellay — ce n'est pas du Bellay, c'est Ronsard qui s'est rajeuni ; *ibidem*, 12e série, t. XI, 1933, tirage à part, broch. in-8°, pp. 183-193.

(2) Cf. Paul Laumonier. — Ronsard, poète lyrique, Paris, Hachette, 1909, 2e édit., 1930. Sur cette controverse, consulter Paul Laumonier, Edition critique de la vie de Ronsard par Binet, Paris, thèse complémentaire, 1909, p. 66 ; et A. Longnon, Pierre de Ronsard, les ancêtres, la jeunesse, Paris, 1912, Bibl. litt. de la Renaissance.

(3) Ph.-Aug. Becker. — Volkstum und Kultur der Romanen, IV Jahrgang, Heft I.

(4) J. Larnac. — Louise Labé, la belle cordière de Lyon (1522-1566), Paris, Didot, 1934, *op. cit.* — Cf. compte rendu de Pierre Jourda dans la Rev. d'Hist. litt. de la France, Paris, A. Colin, oct.-déc. 1934, 41e année, p. 617.

(5) O. de Magny, Œuvres, édit. E. Courbet, les Odes, Paris, Lemerre, t. II, 1876, pp. 222-225 ; 228-234 ; 235-238.

demeure des champs », « à Michel Magny, son père mourant », « sur le tombeau de Marguerite de Parra, sa mère », « des grâces et perfections de s'amye, à Iochain du Bellay, angevin », la contribution la plus personnelle d'Olivier de Magny à l'élaboration d'un lyrisme aussi varié et souple que largement humain, et, en dépit des souvenirs plus ou moins sensibles de Properce, et particulièrement de Tibulle, des réminiscences plus ou moins transparentes du poète néo-latin des *Baisers*, Jean Everaerts, qui s'immortalisa sous le nom de Jean Second (1), n'est-ce pas l'apport lyrique le plus significatif et le plus durable d'un poète jusqu'alors léger, satirique ou badin, à qui ses *Odes*, publiées pour la première fois chez André Wechel en 1559 (2), ont assuré une place éminente dans le lyrisme français du XVIe siècle à nos jours ?

Si nous passons à la mort d'Olivier de Magny, la date de 1561, basée sur des documents authentiques, est seule à retenir ; il y a lieu de rejeter définitivement la date de 1560 retenue par l'Abbé Goujet dans sa *Bibliothèque française* (3), et reprise, au XIXe siècle, par Emile Dufour (4) ; il faut renoncer, à plus forte raison, à la date de 1562 retenue par Guillaume Lacoste au tome IV de son *Histoire générale de la province de Quercy* (5), et reconnaître avec J.-E. Favre, et plus récemment M. Paul Bondois, dans sa note sur *Olivier de Magny, secrétaire du roi (1559-1561)*, parue dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* (2e fasc., avril-mai-juin 1925) (6), que Magny, remplacé dans sa charge de Secrétaire du roi le 31 juillet 1561, dut mourir « en l'été de 1561 ». Mais n'écrivons plus, comme J.-E. Favre, et après lui, Paul Cambon et M. Ferdinand Lovio, qu'au poète des *Soupirs* et des *Odes*, succéda Victor Brodeau, le disciple et l'ami de Clément Marot : M. Pierre Jourda a rappelé, une fois pour toutes, dans sa savante et définitive étude sur Victor Brodeau, parue en 1921 dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (7), que Victor Brodeau mourut au mois de sep-

(1) Jean SECOND. — Le Livre des Baisers, texte latin de J. Second, accompagné d'une trad. par Thierry-Sandre, etc... Amiens, libr. Edgar Malfère, à l'enseigne du Hérisson, 1922. — Cf. Baisers, VI, XIII et XVII.

(2) Cf. L. DÉROME. — O. de Magny, le poète, les édit. de ses œuvres. Le Livre, 1883, pp. 249-259.

(3) Abbé GOUJET. — Bibl. franç., Paris, 1747, t. XII, p. 15 et sq.

(4) Emile DUFOUR. — *Op. cit.*, p. 173.

(5) G. LACOSTE. — Hist. gén. de la Prov. de Quercy, Cahors, Girma, 1884-1886, 4 vol. in-8°. Cf. t. IV, liv. XVII, chap. XVII, p. 170.

(6) P. BONDOIS. — O. de Magny, Secrét. du roi (1559-1561). Bull. de la Soc. des Etudes du Lot, 1925, 2e fasc., pp. 136-138.

(7) Pierre JOURDA. — Un disciple de Clément Marot, Victor Brodeau, dans la Rev. Hist. Litt. de la France, Paris, Colin, janv.-mars 1921, p. 59.

tembre 1540, par suite vingt et un ans avant Olivier de Magny ; il ne peut donc être ici question que du fils de « maistre Victor Brodeau », héritier, sinon du talent de son père, du moins de sa charge de secrétaire auprès de la reine Marguerite de Navarre.

***

On ne saurait contester, avec M. Joseph Vianey, dans son étude sur « la Nature dans la poésie du XVIe siècle », parue en 1935 dans les Mélanges Laumonier (1), que le sentiment personnel de la Nature occupe une place prépondérante dans les Sources d'inspiration de la poésie de la Renaissance : « La nature l'envahit. Elle suscite des poèmes entiers, courts comme les Odes de Ronsard *à l'Aubespin, à la Fontaine Bellerie, à la Forêt de Gastine* ; longs ou très longs comme la *Bergerie*, de Belleau, les *Idyllies*, de Vauquelin de la Fresnaie, la première *Semaine*, de du Bartas. Il n'est pas alors de poète qui ne lui doive au moins quelques vers, et ce sont souvent ceux que la postérité connaîtra... » Qui n'a cité, avec J.-E. Favre, M. Léon Saint-Marty (2), Paul Cambon, l'ode charmante adressée par Olivier à sa « demeure des champs » ?

« *Petit jardin, petite plaine,*
petit bois, petite fontaine,
et petits coteaux d'alentour
qui voyez mon être si libre,
combien serois-je heureux de vivre
et mourir en votre séjour !... » (3).

Mais, sur ce point précis de l'inspiration d'Olivier de Magny, comme sur les dates essentielles de sa biographie, les fantaisies dans la documentation, les demi-vérités, substituant à la vérité même de vivaces légendes, sont venues peu à peu obscurcir l'œuvre d'Olivier de Magny et ses pièces les plus caractéristiques, altérer jusqu'à la couleur de ses tableaux. Ce sont, précisément, ces erreurs transmises d'auteur à auteur, et chaque fois aggravées et plus tenaces qu'il s'agit de corriger et, s'il se peut, de détruire. Nous pensons avoir réussi, pour notre part, à saisir l'origine et la source de la légende répandue par J.-E. Favre, dans son ouvrage précité sur la propriété du poète à Cézac et le château d'Olivier de Magny.

(1) Mélanges de Litt., d'Hist. et de Philologie offerts à Paul Laumonier par ses élèves et ses amis, Paris, Droz, 1935, in-8°, 682 pages. — Cf. J. VIANEY, La nature dans la poésie du XVIe siècle, pp. 171-188.

(2) Léon SAINT-MARTY. — Hist. Popul. du Quercy, des origines à 1800, Cahors, Coueslant, 1920, chap. XIII, la Renaissance, p. 96.

(3) O. de Magny, Odes, édit. E. Courbet, Paris, Lemerre, 1876, liv. II, pp. 64-65.

Il existe, à la Bibliothèque municipale de Cahors, au fonds Greil, un précieux petit livret manuscrit de 38 feuillets, entièrement rédigé par le réputé érudit quercynois Louis Greil, répertorié sous la cote, fonds Greil, 161, et qui paraît avoir échappé jusqu'ici à l'attention des chercheurs locaux ; toutefois, porté à la connaissance, par Louis Greil lui-même, de E. Courbet et de J.-E. Favre, et mal interprété par eux sur certains points essentiels, il suffit à expliquer l'origine de diverses légendes dont la biographie d'Olivier de Magny est aujourd'hui encombrée. Ce manuscrit se présente sous la forme simple et un peu surprenante d'un cahier-écolier et a pour titre : « Notes sur Olivier de Magny. » Il remonte, apparemment, aux années 1870-1880 (1).

Ni Courbet ni Favre, qui sont à la base de nos connaissances sur O. de Magny et constituent les principales références universitaires actuellement utilisées sur l'émule de Joachim du Bellay et de Ronsard, n'ont cherché à dissimuler l'importance de la dette qu'ils ont contractée tour à tour envers Louis Greil. A la fin de son avertissement aux *Dernières Poésies* d'Olivier de Magny, publiées en 1881, E. Courbet écrivait : « Avant de terminer cet avertissement, il me reste à exprimer à M. Louis Greil, de Cahors, mes plus vifs remerciements pour les communications qu'il a bien voulu m'adresser au sujet de la famille de Magny. Il m'a, de la sorte, mis à même de montrer l'enfant de Cahors sous le poète ami de Ronsard et de du Bellay et de compléter, par quelques traits intimes, une figure littéraire. » (2).

Plus réticent, plus personnel, J.-E. Favre a évité de rendre un solennel hommage à son informateur local ; il se contente, d'une façon générale, de mentionner incidemment Louis Greil et d'indiquer ses références locales au détour le moins éclairé des copieuses notes de ses premiers chapitres ; ainsi, chapitre I, page 18, note 1 : « On ne trouve point, dans les 6 à 700 actes notariés passés de 1300 à 1669 que M. Louis Greil, de Cahors, a mis sous nos yeux, de notaire du nom de Parra. » (3).

Mais en fait, si l'on compare les chapitres locaux de J.-E. Favre sur la famille, l'enfance et l'éducation d'Olivier de Magny avec le

(1) Catalogue des Manusc. de la Collect. Greil (achetés par la ville de Cahors en 1905 et déposés à la Bibl. municip.), par MM. Palame et J. Calmon, Cahors, Coueslant, 1935, in-8°, 222 pages, pp. 26.

(2) E. Courbet. — Dernières poésies d'O. de Magny, avec notice et index. Paris, Lemerre, in-12, 1881. Avertissement, p. 8.

(3) J.-E. Favre. — O. de Magny, étude biographique et litt., Paris, Garnier, 1885, in-8°, *op. cit.*, p. 18, note 1.

petit cahier-écolier, resté jusqu'ici inédit, de Louis Greil, on s'aperçoit que la substance du manuscrit de Greil est passée tout entière, le meilleur et le discutable, dans l'ouvrage de J.-E. Favre, et l'on est conduit à reconnaître que si les faits rigoureusement authentiques découverts et prouvés par Louis Greil sur les origines italiennes et l'ancienneté de la famille notariale des Magny se retrouvent sans changement dans J.-E. Favre, par contre, les hypothèses proposées prudemment par Louis Greil sur divers points de la biographie d'Olivier, et notamment sur la possibilité d'une propriété familiale à Cézac, ont pris brusquement figure, dans l'ouvrage de Favre, de vérités incontestables, appuyées sur d'irréfutables documents. La similitude entre les deux textes, l'ouvrage imprimé et le manuscrit, est, en plus d'un endroit, particulièrement frappante. Ainsi, tout le développement de J.-E. Favre sur la maison familiale des Magny, à Cahors, rue de l'Abescat (p. 15, note 1), est pris dans Louis Greil (ms. fol. 2) ; le développement sur les colonies lombardes établies à Cahors (Favre, p. 21, note 2) est dans le ms. Greil (fol. 1) ; le développement sur l'origine roturière d'Olivier de Magny (Favre, p. 23, note 2) est également dans le ms. Greil (fol. 8). On pourrait prolonger, à vrai dire sans autre profit, un parallèle qui nous paraît, d'ores et déjà, suffisamment probant : ce sont là, somme toute, des faits certains, des traits précis de la physionomie d'Olivier de Magny que Louis Greil a eu, par le truchement de E. Courbet et de J.-E. Favre, l'occasion et le bonheur de faire pénétrer dans la haute critique.

Reste la question du château d'Olivier de Magny à La Tauche, aux environs de Cézac (1) que J.-E. Favre prétend avoir trouvé dans Greil et qu'ont successivement évoqué, depuis, les derniers commentateurs du poète, notamment Paul Cambon et M. Ferdinand Lovio : « La famille, écrivait Paul Cambon en 1925, avait à Cézac, près de Castelnau, une petite propriété qui faisait les délices du collégien en vacances. Le poète n'a jamais oublié son castel. » (2). Comme on le voit, la légende, avec son paysage imaginaire et ses détails biographiques purement fictifs, est véritablement fixée.

Comment J.-E. Favre a-t-il procédé ? Comment a-t-il métamorphosé des conjectures prudentes en vérités établies ? Il suffit, pour

(1) Cf. Monographie du Lot, Paris, Hachette, 1925, in-16 de 56 pages, dictionnaire des communes, Cézac, p. 49 et L. Combarieu, Dictionnaire des Communes du Lot, Cahors, Laytou, 1881, in-8°, pp. 58-59.

(2) P. Cambon. — O. de Magny, poète de Cahors, Bergon, 1925, *op. cit.* p. 14.

s'en rendre compte, de comparer le texte catégorique de Favre au texte si nuancé et si hésitant, pour tout dire, de Louis Greil. J.-E. Favre écrit : « Cette maison, *propriété patrimoniale de Marguerite de Parra* — il y a trace du nom de Parra ou la Parra dans la commune de Cézac depuis plus de trois siècles — existe encore de nos jours. On l'appelle Lou castel de Magny, et ce *nom distingué ne peut lui venir que de la célébrité du poète*. On l'a appelée aussi d'abord château de la Tauge, aujourd'hui de la Tauche. *M. Louis Greil a trouvé, dans le cadastre de la commune de Cézac* de 1640, l'indication de cette maison et des terres qui l'environnaient, avec les *prénoms des propriétaires qui se sont succédé*, et dont le *nom de famille était toujours Magny*, depuis qu'elle appartint à Michel de Magny comme partie de la dot de sa femme. » (1). Voilà la légende, qui s'autorise expressément des recherches de Louis Greil. Voyons, par contre, ce que Greil a effectivement pensé et écrit dans ses notes inédites sur Olivier de Magny.

Nous lisons, dans le ms de Greil, fol. 3 : « Dans la paroisse de Cézac, tout près de Marotz, il existe une maison que l'on appelle encore de nos jours Lou Castel de Magny (le château de Magny). J'ai trouvé cette maison et des terres sur un cadastre de la commune de Cézac de 1640 ; mais le *maire de cet endroit, M. Rulié, m'a assuré* que ces biens *étaient possédés par les Magny bien longtemps avant l'époque du cadastre*. Serait-ce là qu'était la maison des champs décrite par Magny ? Ce serait fort possible... » Nous lisons encore, *ibidem*, fol. 8 : « M. Rulié, maire actuel de la commune de Cézac, m'a dit avoir vu un jour, chez le carillonneur, un acte de naissance d'un Magny qui a été tenu sur les fonts baptismaux par une Lorette de Para, cousine du Père de l'enfant. *Il n'a pu me dire à quelle époque. Il fera son possible pour retrouver cet acte*. Ce dernier renseignement prouverait que les Magny de la Tauche étaient bien des descendants de la famille du Poète... » (2).

La comparaison du texte de J.-E. Favre et du texte inédit de Louis Greil est assez explicite pour que la fraude soit véritablement démasquée. Ne sommes-nous pas en droit d'affirmer que J.-E. Favre, qui a eu assurément connaissance de ce cahier inédit, ou qui, pour le moins, a été le confident des pensées de Louis Greil en cette matière, a sciemment trahi le sens et la portée des recherches qui lui avaient été communiquées ? Est-il téméraire ou exagéré de conclure que J.-E. Favre a été, à l'égard de L. Greil, un dépositaire, sinon indélicat, du moins infidèle ?

(1) J.-E. Favre. — O. de Magny *op. cit.*, p. 24, note 1.
(2) B.M. Cahors, Fonds Greil, ms. 161, f° 2 et 8.

Résumons, en effet, aussi brièvement que possible, les diverses altérations que J.-E. Favre a délibérément apportées à la documentation de Louis Greil (1) :

1° Le château de la Tauche n'a jamais été donné par Louis Greil comme propriété patrimoniale de la famille Parra. Si nous en croyons M. le chanoine Foissac, la propriété de Cézac — on sait, en effet, que le château de la Tauche ou de Latoche se trouve sur le territoire de la commune actuelle de Cézac, canton de Castelnau, entre Cézac et l'Hospitalet (2) — serait entrée dans la possession de la famille des Magny, par le mariage de Bernard Magny, notaire de 1560 à 1605, frère du poète, avec une demoiselle Derrua, d'une famille du Bas-Quercy (3) ; ce mariage se placerait après 1560, c'est-à-dire après la mort d'Olivier ; les Derrua, qui étaient de bonne bourgeoisie et s'éteignirent dans les Laroche-Lambert, au XVIIIe siècle, possédaient effectivement des biens à Montcuq, Molières et Castelnau.

2° L'appellation locale, Lou Castel de Magny, ne saurait, par suite, avoir été donnée au château de La Tauche en raison de la célébrité du poète ; Louis Greil n'a jamais avancé une telle supposition, si contraire à sa méthode rigoureusement documentaire.

3° Louis Greil, contrairement à l'affirmation sciemment erronée de J.-E. Favre, n'a jamais déclaré avoir trouvé, dans un cadastre de 1640, les prénoms des Magny qui auraient successivement possédé le château de La Tauche, ni apporté la preuve que Michel Magny, père du poète, l'aurait reçu comme dot de sa femme, Marguerite de Parra. Louis Greil a simplement écrit, ms. 161, fol. 23 : « Dans un cadastre de la paroisse de Cézac, fait par Etienne Correch, notaire royal, en 1640, se trouve : Pierre Magny, bourgeois, comme tenant une maison avec des terres au lieu de la Tauge (aujourd'hui La Tauche). »

Ajoutons, pour en terminer avec le cahier inédit de Louis Greil sur Olivier de Magny et achever de montrer tout l'intérêt qu'il présente pour la solution des controverses de détails engagées autour de certains points de la biographie du poète, que J.-E. Favre n'a

(1) Sur Louis Greil, né à Brive en 1832, mort à Cahors en 1904, consulter la notice biographique par J. Daymard, dans le catalogue des ms. de la coll. Greil, *op. cit.*, Cahors, Coueslant, 1935, pp. 1-2.

(2) Sur l'emplacement exact du château de La Tauche (Latoche), consulter Léopold Limayrac, Etude sur le Moyen Age, Hist. d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau-de-Montratier), Cahors, Girma, 1885, in-8°. — Carte de la région centrale de la baronnie de Castelnau, en hors-texte.

(3) Chanoine Foissac. — Note sur Olivier de Magny. Bull. de la Soc. des Et. du Lot, 1913, *op. cit.*, p. 141.

pas davantage respecté l'opinion de Louis Greil en ce qui concerne la situation sociale des ascendants maternels d'Olivier et de la famille Parra. Louis Greil écrivait, en effet (1) : « M. Dufour a dû se tromper lorsqu'il a dit que la mère d'Olivier de Magny était d'une famille de notaires. Je n'ai pas trouvé de notaires de ce nom dans les 6 à 700 actes passés de 1300 à 1669 que j'ai eus sous les yeux. » C'était, de la part de Louis Greil, un doute légitime que justifiait le défaut de documents authentiques. Transformant le point d'interrogation en affirmation absolue, J.-E. Favre écrivait : « Nous ne croyons pas, comme l'avance M. Dufour, que Marguerite de Parra descendit de parents « ayant possédé à Cahors de temps immémorial un office de notariat héréditaire... » (2). Réformant, sur ce point encore, l'opinion de Louis Greil et le jugement de J.-E. Favre, M. le chanoine Foissac, donnant raison en partie à Emile Dufour, devait rectifier ainsi, dans sa note parue en 1913, la question des ascendants maternels du poète : « Les Parra sont notaires à Gramat au XVIe siècle et procureurs au Présidial de Cahors au XVIIe siècle, fondus dans les Lavaur et Gransaut-Lacoste. Marguerite Parra était sans doute fille de Marc de Parra, bachelier en droit, avocat de Cahors, et de Marguerite Darnis, que du Pouget a fait mourir en 1549... (3). »

Renonçons donc, une fois pour toutes, à la légende du château de Magny à Cézac et rendons au paysage si tendre, si émouvant évoqué par le poète dans son Ode à sa demeure des champs, son exacte et naïve couleur :

> « *Mais soit qu'encor je revienne*
> *ou que bien loin on me retienne,*
> *il me ressouviendra toujours*
> *de ce jardin, de cette plaine,*
> *de ce bois, de cette fontaine*
> *et de ces coteaux d'alentour...* » (4).

Restituons sa coloration juste à un tableau si frais, si amoureusement traité, si justement célèbre, et, pour ne point altérer ce clair-obscur inoubliable dont cette ode baigne, à elle seule, l'œuvre entière du poète, revenons enfin à l'identification primitivement proposée par Emile Dufour dans sa notice sur Olivier de Magny et

(1) B.M. Cahors, Fonds Greil, 161, f° 1.
(2) J.-E. Favre. — Olivier de Magny, *op. cit.*, p. 18, n. 1.
(3) Chanoine Foissac. — Olivier de Magny, *op. cit.*, p. 141.
(4) Olivier de Magny, Odes, édit. Courbet, *op. cit.*, liv. II, p. 65.

reprise avec raison par E. Courbet dans sa notice des Odes d'Olivier de Magny (1) : « Leur demeure des champs, comme il l'appelle dans une de ses *Odes*, composée d'un petit jardin, d'un petit champ, d'un petit bois, d'une petite fontaine, était évidemment située dans la vallée accidentée qui se trouve à l'orient et en face de la cité, dont elle n'est séparée que par la rivière, et que l'on nomme, je ne sais trop pourquoi, Cabessut... » Un de nos meilleurs érudits régionaux, M. le chanoine Foissac, ne s'y était d'ailleurs pas trompé ; il écrivait en 1913 (2) : « Du reste, on n'a aucune peine à voir que les descriptions de Magny s'appliquent, non à un paysage de Causse, comme Cézac, mais au bord du Lot et à la petite plaine de Cabessut où, d'après E. Dufour, on connaissait naguère *le lac de Magny*. »

***

Ce serait une belle revanche de la vérité sur la fiction, s'il nous était possible, alors que, dans la pensée de débarrasser définitivement la biographie d'Olivier de Magny d'un certain nombre de contre-vérités, nous paraissons l'avoir appauvrie de quelques légendes plus ou moins séduisantes et d'un château imaginaire, d'identifier à Cahors, dans cette curieuse et presque unique agglomération de demeures médiévales ou Renaissance, la maison familiale et natale du poète ! De quelle piété les Rouennais n'ont-ils pas entouré, au cours du siècle dernier, la maison du grand Corneille ! A propos du 250e anniversaire de la mort de Pierre Corneille, M. Paul-Emile Cadilhac a magnifiquement retracé, dans une étude copieuse et richement illustrée, parue dans l'*Illustration* du 8 décembre 1934 (3), l'historique de la maison familiale des Corneille, rue de la Pie, à Rouen, et de la demeure des champs du poète à Petit-Couronne, à deux lieues de Rouen : « Rouen, écrit M. Cadilhac, possède la maison où naquit, vécut, souffrit, fut heureux, travailla et s'exalta Corneille. Elle se trouve rue de la Pie, proche du Vieux-Marché, non loin du bûcher de Jeanne... » (4). On sait en effet, que vers 1803, sur l'ordre de Napoléon qui avait prescrit de faire identifier dans toute la France les demeures des grands hommes, le conseil municipal de Rouen se réunit et, sur la proposition du préfet Beugnot, qui se trouvait être, par une heureuse coïncidence, le propriétaire de la maison des Corneille, se résolut à placer, sur l'antique façade, une

(1) E. Dufour, cité par E. Courbet. — Les Odes d'O. de Magny, *op. cit.*, Paris, Lemerre, 1876, in-12, t. I, Avertissement, p. XVij.
(2) Chanoine Foissac. — Note sur O. de Magny, Bull. de la Soc. des Et. du Lot, *op. cit.*, p. 141, note 1.
(3) Cf. *Illustration* du 8 décembre 1934, pp. 507-512.
(4) *Ibidem*, p. 507, 3e col.

plaque commémorative. Premier pas dans la voie d'une glorification, à laquelle chaque génération ne manqua, depuis, d'apporter une contribution plus ou moins importante. Plus heureux que Clément Marot, dont la maison située dans les Badernes, rue de l'Abescat, disparut, avec un très grand nombre de vieilles voies et d'antiques demeures lors de la construction du palais des évêques de Cahors, au début du XVIIIe siècle, devenu, depuis la Révolution, l'Hôtel de la Préfecture (1), Olivier de Magny aurait-il conservé sa maison de famille, à l'angle de la rue du Salin et de la Place des Petites-Boucheries ?

Depuis le début du XIXe siècle, depuis que les érudits locaux ont commencé ce vaste monument d'enquête et de recherches qui a pour but d'établir, sur des bases rigoureusement scientifiques, ce qui nous reste du passé historique de notre province, la critique n'a pas fait, selon nous, une discrimination suffisante entre l'emplacement sur lequel s'élevait la maison natale de Marot et l'emplacement sur lequel subsiste incontestablement, à notre sens, la maison familiale des Magny ; elle a englobé sans preuves, dans une même croyance à une disparition simultanée et pour des causes identiques, les maisons des deux poètes. Il y a lieu de serrer plus exactement les faits, d'étudier de plus près les textes, et, à l'aide de documents inédits que nous livrent aujourd'hui les Archives départementales du Lot, de reprendre une question qui semblait, jusqu'ici, entièrement débattue et vidée.

Guillaume Lacoste, le premier, au tome IV de son *Histoire générale de la Province du Quercy* (2), a tranché la question de la maison de Clément Marot : « Jean Marot, écrit Lacoste, natif du village de Mathieu, en Normandie, se trouvant dans notre ville, s'y marria avec une nommée Rozières, fille unique d'un particulier, dont la fortune consistait en une maison et quelques vignes ; depuis son mariage, il figure dans le rôle des tailles, sous le nom de Jean-Marot-Rozières. Il y est taxé pour 15 sous, et, dans la section du Pont-Vieux, qui s'étendait jusqu'à la porte-neuve. En sorte que *c'est dans ce quartier que devait être sa maison*, qui, dans les actes postérieurs, est appelée maison de Gaubert, dit Marot, où naquit le poète... Après la mort de son père, qui arriva en 1523, Clément prit possession de l'héritage qu'il lui laissa à Cahors. Il elle conserva toute sa vie... » (3).

(1) Cf. J. Daymard. — Le Vieux Cahors, 1re édit., Cahors, Girma, 1909, p. 245.
(2) L'hist. générale de G. Lacoste, rédigée au début du XIXe s., a été publiée elle nos jours par Combarieu et Cangardel, de 1884 à 1886, 4 vol. in-8°, à Cahors, chez Girma.
(3) *Ibidem*, t. IV, p. 78.

Le premier biographe local d'Olivier de Magny, E. Dufour, dans ses *Etudes historiques sur le Quercy*, parues à Cahors en 1864 (1), supposa que la maison des Magny disparut avec la construction du Palais des Evêques, entreprise à la fin du XVIIe siècle (2), par Monseigneur Le Jay, évêque de Cahors de 1681 à 1693 et terminée au début du XVIIIe siècle : « Leur habitation à la ville, écrit Dufour, était encore, en 1650, lorsque fut rédigé le grand cadastre de Cahors, dans la rue de l'Abescat : rue dont l'emplacement, ainsi que celui de plusieurs autres ruelles adjacentes, fut bientôt après absorbé par l'immense palais que les évêques firent construire dans ce quartier, et dont les chassa, si vite, la Révolution... » (3).

Se faisant l'écho des mêmes traditions, Louis Greil consignait, dans son manuscrit inédit sur Olivier de Magny (4), les mêmes observations : « La maison des Magny se trouvait sur un des points où l'on construisit un évêché qui est actuellement l'Hôtel de la Préfecture. Elle était tout près de celle que l'on dit avoir appartenu à Marot. On pourrait cependant dire aussi que cette maison était dans la Carriéra Major (dans la Rue Grande), puis qu'en 1592 la famille Magny possédait une maison située dans cette rue. Mais comme celle du quartier de la Daurade est mentionnée la première, et que celle de la grande Rue n'est plus, en 1606, dans les biens de la famille, il est certain que la maison et habitation des Magny est bien celle qui était dans le même quartier et voisine de celle dite maison de Marot. »

Par le truchement de Dufour et de Greil, cette croyance à la disparition simultanée des maisons de Marot et de Magny ne manqua pas de pénétrer à la fois dans les notices de Courbet, qui se contenta de recopier le texte d'Emile Dufour (5), et dans l'étude biographique et littéraire de J.-E. Favre, qui, à son habitude, donna aux informations de Louis Greil un tour plus accusé et les compliqua d'erreurs : « C'est dans les Badernes, rue de l'Abescat, dans une maison aujourd'hui détruite, non loin de celle que l'on dit avoir appartenu à Clément Marot, que naquit O. de Magny. » (6). Et même page, note 1 : « La rue de l'Abescat a disparu *quelques*

(1) Dufour. — Et. hist. sur le Quercy, Hommes et choses, Cahors, Plantade, 1864, in-8°. — Olivier de Magny, pp. 112-189.
(2) Cf. J. Daymard. — Le Vieux Cahors, *op. cit.*, XIII, Palais Episcopal, p. 209.
(3) E. Dufour. — Et. hist. sur le Quercy, O. de Magny, *op. cit.*, p. 110.
(4) B.M. Cahors, Fonds Greil, ms. 161, f° 2.
(5) E. Courbet. — Les Odes d'O. de Magny, Paris, Lemerre, 1876, in-12, avertissment, p. XVij.
(6) J.-E. Favre. — O. de Magny, *op. cit.*, p. 15.

années avant la Révolution. Les évêques de Cahors se firent bâtir à cette époque (?), près de la cathédrale, un vaste palais, devenu depuis l'Hôtel de la Préfecture, sur l'emplacement occupé par un grand nombre de vieilles voies, au nombre desquelles était la rue de l'Abescat. Non loin se trouvait l'Eglise de la Daurade... » (1).

Telles sont les affirmations sans preuve et sans contrôle données par le dernier biographe d'Olivier de Magny. Reprenons, en les examinant de plus près, les documents et les textes.

Le cahier inédit de Louis Greil, déposé à la Bibliothèque municipale de Cahors, fonds Greil, 161, abonde en copies du cadastre, relatives à la maison et aux biens de la famille des Magny. Reproduisons d'abord par ordre ce qui concerne la maison des Magny sur la paroisse de la N.-D. de la Daurade « où Magny était né » et où « toute sa famille habitait » (2).

Voici d'abord, d'après Louis Greil, un extrait du cadastre de 1492, quartier du Pont-Neuf, p. 41, Michel Magny (père du poète) : « Ensuite, suit l'allirement de maistre Michel Magni, notaire. Et premièrement, une maison en la paroisse de la Daurade, qui se confronte avec la maison de Pierre Malhabar et d'autre côté avec la maison de Monseigneur Pierre Cadrieu, avec la rue par où l'on va de la Daurade au Pont-Neuf, et donne dix sol caorcins de rente et 1 denier de cens : vaut son droit, 20 livres. » (3).

Voici, en second lieu, un extrait du cadastre de 1606, quartier du Pont-Neuf, p. 72, Bernard Magny (frère du poète) : « Maistre Bernard Magny, notaire, tient une maison à la paroisse de la Daurade, confronte d'ung cousté avec maison de Me Dorde Sabrery, procureur, d'autre cousté avec petite ruelle qui va à la petite boucherie, et du devant avec la rue que l'on va de la grand'église au pont-neuf, *contenant troys bottiques au dessoubz*, vaut son droit, trente-six livres... »

Voici enfin un extrait du cadastre de 1650, cité par E. Dufour et utilisé par E. Courbet et J.-E. Favre, quartier du Pont-Neuf, p. 84, Pierre Magni (arrière-petit-neveu du poète) : « Pierre Magni, bourgeois, tient maison à rue de l'Abescat, confronte du devant avec icelle costé la placette des petits Mazels, d'autre, maison de Damoi-

(1) *Ibidem*, p. 15, note 1.

(2) E. Dufour, cité par E. Courbet. — Odes d'O. de Magny, édit. citée, p. XXXVij.

(3) Le ms. de Louis Greil reproduit parallèlement le texte du cadastre en langue vulgaire (occitane), et en langue française. Malgré l'intérêt du texte occitan, nous ne recopions que le texte français.

selle Jeanne de Gaillard, fond moyen de Me Guillaume Delsol, huissier, *ruelle entremy*, contient quatre onces... »

Rappelons que les banquiers italiens qui se fixèrent à Cahors au XIIIe siècle s'établirent presque tous, et avec eux la famille notariale des Magny, sur la place au change, devenue la place des Petites-Boucheries : « Vers le milieu du XIIIe siècle, explique, dans le même manuscrit, Louis Greil, une compagnie d'usuriers avait fixé son séjour particulier à Cahors. Ils restaient presque tous sur la Place au change, devenue plus tard la place du Mazèl, ensuite des Petites-Boucheries, après Place au Bois, et actuellement Place des Petites-Boucheries. La maison des Magny était dans le voisinage. » (1).

Tels sont les documents. Passons aux textes. Dans la 1re édition de son « Vieux Cahors », parue à Cahors en 1909, M. Joseph Daymard ajoute pour la première fois une précision capitale sur l'emplacement exact de la maison des Magny : « Par contre, la maison portant le n° 2 de cette rue (rue Clément-Marot), c'est-à-dire celle qui est à l'angle des Petites-Boucheries, était celle de la famille d'un autre illustre poète cadurcien, Olivier de Magny. » (2). Le même renseignement, rédigé dans ces mêmes termes, nous est donné dans la 2e édition du « Vieux Cahors », parue à Cahors, en 1927 (3).

L'importance de cette mise au point n'avait pas échappé au regretté érudit quercynois, qui présida si longtemps l'active Société des Etudes du Lot, le Dr Jean Bergounioux ; aussi ce dernier, qui inclinait à penser que l'immeuble actuel portant n° 2 de la rue Clément-Marot, et faisant angle avec la Place des Petites-Boucheries, était bien la maison familiale des Magny, prit-il le soin de communiquer en 1923, à la Société des Etudes du Lot, un document inédit et particulièrement significatif, extrait des archives départementales du Lot (Fonds Lescale, en voie de classement) ; cet acte portait affermage en date du 15 juillet 1684, par Jean Servantier, procureur de la présente ville, fermier judiciaire des biens abandonnés par feu Pierre Magny, bourgeois de Caors, à maître Aymard Richard, clerc audiencier de la Chancellerie du Présidial du dit Caors, de la maison familiale des Magny, située « *aud. Caors, sur la place des petites boucheries et rue du Salin* ».

(*A suivre*).

Louis-Alexandre BERGOUNIOUX,
Membre correspondant.

(1) B.M. Cahors, Fonds Greil, ms. 161, f° 23.
(2) Joseph DAYMARD. — Le Vieux Cahors, 1re édit., 1909, p. 245.
(3) *Ibidem*, 2e édit., s. d. (1927), p. 258.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DU LOT

(suite)

ISSENDOLUS (suite)

2726. — LACARRIÈRE (Abbé Cyprien). — Vie de Sainte-Flore ou Fleur, Vierge de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à l'Hôpital-Beaulieu, en Quercy, aujourd'hui l'Hôpital-Issendolus, diocèse de Cahors (Lot). (Première période de l'histoire de l'Hôpital-Beaulieu de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1235-1360.

— Toulouse, Imp. Troyes, 2e édition, 1871, pp. 168.

2727. — LACARRIÈRE (Abbé Cyprien). — Vie de la Vénérable Mère Galiote de Sainte-Anne, de Gourdon, Genouillac, Vaillac, Coadjutrice de l'Hôpital-Beaulieu et Prieure des Fieux, dans le Quercy, Réformatrice de son Ordre en France. 2e période de l'Histoire de l'Hôpital-Beaulieu de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1360-1618.

— Toulouse, Imp. Troyes, 2e édition, 1869, in-8°, pp. 266.

2728. — LACOSTE (G.). — Papiers mêlés. Notes et Documents.

— Abbaye de Beaulieu et Hôpital-Beaulieu.

— Biblio. de Cahors. Manuscrit 72, 40 pièces.

2729. — LISSORGUES (Marcellin). — Autour de Sainte-Flore (Extrait de la Revue « Echos d'Auvergne ».

— *La Défense*, 1er mars 1931.

2730. — MARTEL (E.-A.). — Abîme de la Grotte Peureuse près Issendolus (Lot), dans « Sous terre, 5e campagne, 1892 ».

2731. — MARTIN (Abbé P.). — Hôpital-Beaulieu, art. 228 à 258, dans « Collection Doat. Catalogue des pièces intéressant le Quercy. »

2732. — LE PETIT SEMEUR. — L'Abbaye *de Beaulieu* et les Paroisses du Haut-Quercy du IXe au XIIe siècle. Bretenoux, Girac, Tauriac, Glanes.

— *Rev. relig. de C. et Roc.*, 1912, p. 45.

2733. — RAMET (Henri). — Sous la Croix de Malte. Hôpital-Beaulieu en Haut-Querci.

— Toulouse. Edit. de l'archer, 1933, in-8°, pp. 18.

ISSENDOLUS (suite)

2734. — Registres paroissiaux. — Etat civil, 10 janv. 1692 — 22 déc. 1789 ; 8 janv. 1792 — 30 fruct. an VIII.
— Arch. départ.

2735. — Sartigues d'Angles (Baron de). — Preuves de Noblesse des Dames Religieuses de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, admises au Monastère de Beaulieu.
— Paris, J.-B. Dumoulin, 1868, in-4°, pp. 46.

2736. — X. — Un scandale à l'abbaye.
— Arch. mun. Fonds Greil, 49.

Issepts

2737. — Registres paroissiaux. — Etat civil, 19 janv. 1716 — 3 avril 1792 ; 17 mars 1793 — 27 fructidor an VIII.
— Arch. départ.

2738. — X. — Description du lieu et note sur le « Cloup de Puy-les-Martres ».
— Arch. départ. F. 84-236.

Issudel (1)

2739. — Registres paroissiaux. — Etat civil, 3 janv. 1669. — 21 oct. 1792.
— Arch. départ.

Jamblusse (2)

2740. — Registres paroissiaux. — Etat civil, 30 mai 1669. — 11 déc. 1791 ; 7 janv. 1793 — 20 fruct. an VII.
— Arch. départ.

2741. — Registres paroissiaux. — Etat civil, 30 mai 1669. — 18 déc. 1761 ; 11 fév. 1793 — 22 fruct. an VII.
— Arch. de la Mairie de Saillac.

(1) Village de la commune de Puy-l'Evêque.
(2) Village de la commune de Saillac.

Journaux [1]

2742. — *L'ABEILLE DU LOT.*
Recueil périodique de Notices sur l'Agriculture, l'Industrie et les Sciences accessoires. Renfermant la revue des Journaux français et étrangers sur ces matières par une Société d'agriculteurs et d'industriels. Gérant : A. Lacombe. Cahors, Imp. J.-P. Combarieu, in-8°. Chaque livraison mensuelle de 32 pp.
— T. I, n° 1, janvier 1829.
(A partir du n° 11, nov. 1829 à Gourdon, chez A. Lescure).

2743. — *L'AGRICULTEUR DU LOT.*
Journal agricole et viticole paraissant le dimanche. Organe des syndicats et chaires d'agriculture du département. Le n°, 5 centimes. Réd. et Adm. : 24, Bd Gambetta, Cahors. Cahors, Imp. F. Delpérier, in-folio, pp. 4.
— N° 1, 3 avril 1892 au n° 2, 8 janvier 1893.
(Dans ce journal, quelques biographies de Vidaillet ont paru).

2744. — *L'AGRICULTEUR DU PERIGORD, DU LIMOUSIN ET DU QUERCY.*
(Dordogne, Corrèze, Lot, Charente, Hte-Vienne). Organe bi-mensuel des syndicats agricoles, des mutualités et des agriculteurs de la région. Directeur fond. : A. de Marcillac. Adm. Publ., 7, rue de la Clarté, Périgueux.
— 1re année 1918.

2745. — *L'AGRICULTEUR REPUBLICAIN.*
Journal hebdomadaire de l'Arrondissement de Cahors. Direct. polit., M. Louis Delport, député, le n°, 15 centimes, in-folio, p. 1.
— N° 1, jeudi 21 avril 1932 au...

2746. — *L'ALLIANCE REPUBLICAINE DU LOT.*
Paraît tous les jours, excepté le dimanche, in-folio, pp. 4. Dir. gérants : Brassac et Delpérier. Réd. et Adm., 3, rue Jean-Caviole à Cahors.
— N° 1, mardi 15 janvier 1889 au n° 3313, 13 janvier 1906. (A partir de 1894. Gérant : Brassac. L'alliance républicaine a remplacé le Républicain du Lot et a repris, en 1906, son premier titre).

(1) Y compris également Almanachs, Bulletins, Calendriers, Catalogues, Revues, etc... intéressant le Département du Lot.

JOURNAUX (suite)

2747. — *ALMANACH DES POSTES ET DES TELEGRAPHES* (1).
Carte postale, télégraphique, téléphonique et des chemins de fer du département du Lot.
Tableau des levers et couchers du soleil et de la lune.
Notions sur le Service des Postes.
Nomenclature des Communes du département du Lot avec les renseignements relatifs au Service postal et télégraphique.
Foires et Marchés du département du Lot. Publié avec l'autorisation de M. le Directeur du département du Lot.
— Rennes, Imp. Oberthür, pt in-4°.

2748. — *L'AMI DES FAMILLES* de Creysse et de Mayrac (Diocèse de Cahors). Mensuel, pt in-8°, pp. 16.
— N° 1, janvier 1930 au n° 2, mars-avril 1933.
(A partir de 1931, ne paraît plus que tous les 2 mois et devient : *L'AMI DES FAMILLES* de Creysse, Mayrac et Baladou).

2749. — *ANNALES DU ROUERGUE ET DU QUERCY*.
Revue littéraire et scientifique de l'Aveyron, du Lot et du Tarn-et-Garonne, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Gd in-8°, le n°, 10 centimes. Dir. : Gaspard d'Ardenne de Tizac. Adm. Imp. Ratery-Virenque, Rodez.
— Du 15 mai 1888 au 15 décembre 1890.

2750. — *ANNUAIRE ALMANACH*, par le département du Lot, contenant les prévisions du temps, par J. Rives, du Gers, illustré de gravures, in-18, et in-8° à partir de 1893. Cahors, Girma.
— De 1879 à 1919.
(Girma et Delsaud, éditeurs, de 1892 à 1897).

2751. — *ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION AMICALE* des anciens élèves du Lycée Gambetta à Cahors, fondée en 1881.
Cahors, chez tous les imprimeurs, in-8°.
— 1re année 1884.

2752. — *ANNUAIRE OFFICIEL DU DEPARTEMENT DU LOT*.
Le Touriste en Quercy. Réd. Adm., 91, Bd Gambetta, Cahors. Toulouse, Imp. régionale, in-8°, le n°, 3 fr. et 3 fr. 50.
— Années 1924 et 1925.

(1) Dénommé également *Calendrier*.

JOURNAUX (suite)

2753. — *ANNUAIRE STATISTIQUE ET ADMINISTRATIF DU DEPARTEMENT DU LOT*, publié avec l'autorisation de M. le Préfet, par MM. les Chefs de division de la Préfecture. Cahors, chez tous les imprimeurs, in-8°.
— De 1828 à 1914.
(En 1829 et en 1831, les annuaires n'ont pas paru).

2754. — *L'ANTI-FOLLET*.
Petit journal hebdomadaire, le n°, 10 centimes. L'Anti-Follet se vend chez tous les libraires à Cahors. Cahors, Imp. Laytou, in-4°, pp. 4, sur papier jaune.
— N° 1, 16 décembre 1863.
(Quelques numéros seulement ont paru).

2755. — *L'ASTROLOGUE DE FIGEAC*.
Almanach pour 1850. Figeac, Vitrac et Jacob, in-18.

2756. — *AU SERVICE DU TERROIR ET « ECOLE ET AGRICULTEURS » REUNIS*.
Développement de l'Enseignement post-scolaire, agricole et ménager. M. Marcouly, instituteur à Saint-Henri à Cahors.
(16 n^os^ ont paru durant l'année scolaire 1932).

2757. — *L'AVANT-GARDE REPUBLICAINE*.
Journal quotidien de la Démocratie du Lot, le n°, 5 centimes, in-folio, pp. 4. Dir. et Adm., 73, avenue Gambetta, Cahors. Dir. polit., Edmond Castanié. Adm., Casimir Debons.
— N° 1, dimanche 13 mars 1887 au n° 54, jeudi 12 mai 1887.

2758. — *L'AVENIR GOURDONNAIS*.
Journal républicain de l'Arrondissement de Gourdon, littéraire, scientifique, administratif, agricole, commercial, d'annonces et d'avis divers, paraissant le jeudi, le n°, 10 centimes. Imp. Antonin Gerbié, rue St-Jean. Gd in-4°.
— 1re année 1888.

2759. — *L'AVENIR DU LOT*.
Journal républicain paraissant le dimanche, le n°, 10 centimes. Adm. et Réd., A.M.E. Vergnhet à Saint-Céré (Lot), boulevard Gambetta, in-fol.
— De 1883 au n° 51, 28 décembre 1885 ?

2760. — *L'AVENIR DU QUERCY*.
Journal indépendant paraissant le samedi, le n°, 15 centi-

JOURNAUX (suite)

mes, in-fol. de pp. 1, puis 4. Réd. et Adm., 1, rue Ste-Marthe à Figeac.

— 1re année 1913.

2761. — *LE BLEU-BLANC-ROUGE.*
Hebdomadaire régional de Défense Nationale et Sociale, le n°, 30 centimes, in-fol., pp.4. Dir. fond., Pierre Masson. Dir. Réd. Adm. Publ., 21, rue Victor-Hugo, Cahors. Cahors, Imp. A. Dhiver, 26, Boulevard Gambetta.

— Un n° hors-série, puis n° 1, dimanche 2 août 1936.

2762. — *LE BON SOUVENIR.*
Revue paroissiale de Saint-Denis.

— S.l.n.n., in-8°.

— 1re année 1929.

2763. — *LE BON SOUVENIR.*
Revue paroissiale de Saint-Denis et de Boissières. Mensuel. Evreux, G. Poussin, in-8°, pp. 16.

— 1re année, mai 1930.

2764. — *BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ELEVES DE L'ECOLE SAINTE-ANGELE DE SOUSCEYRAC.*
Aurillac. Brousse, pt in-8°, pp. 16.

2765. — *BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ELEVES* (Ecole du Sacré-Cœur de Gourdon).
Réd. et Adm., Ecole du Sacré-Cœur de Gourdon. Cahors, Imp. L. Besse, pt in-8°.

— 1re année 1929.

2766. — *BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE* des Instituteurs et Institutrices publics et laïques du Lot (L'Union fait la force). Publication trimestrielle. Siège social : 26, Boulevard Gambetta, Cahors.
Cahors, Coueslant, pt in-8°.

— 1re année 1903.

2767. — *BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE* des Officiers de Réserve en Retraite et Honoraires du Lot. Publication trimestrielle. Siège social : Café Tivoli, Cahors.

2768. — *BULLETIN DE L'ASSOCIATION FRATERNELLE* des Anciens élèves du Petit Séminaire, Montfaucon-Gourdon. Cahors, L. Besse, in-8°.

— 1re année 1919.

JOURNAUX (suite)

2769. — *BULLETIN DE LA Ire CIRCONSCRIPTION DE CAHORS* (Munin-Bourdin), Cahors, F. Plantade, pt in-fol.
— N° 1, dimanche 30 juillet 1893 au n° 6, 3 septembre 1893.

2770. — *BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE* (Département du Lot).
Cahors, Soc. d'Impressions du Lot, pt in-8°.
(A fait suite au BULLETIN MENSUEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT).

2771. — *BULLETIN DES HOMMES CATHOLIQUES DU QUERCY*, paraissant tous les mois, le n°, 5 centimes. Réd. et Adm., 6, rue Frédéric-Suisse à Cahors. Brive, Imp. Catholique, pt in-8°, pp. 16.
— N° 1, novembre 1925.
(A partir de novembre 1930, prend le titre de : BULLETIN MENSUEL DES HOMMES CATHOLIQUES DU QUERCY, F.N.C.). Bureaux : 1, rue de la Gendarmerie, et en novembre 1932 : 9, cours de la Chartreuse à Cahors).

2772. — *BULLETIN DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES* de la Circonscription d'Inspection primaire de Gourdon.
Mensuel. Le gérant : M. Barel. Secrétariat : Inspection primaire de Gourdon. Gourdon, Imp. moderne, pt in-8°.
— 1re année, octobre 1931.

2773. — *BULLETIN OFFICIEL DE LA FEDERATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU LOT.*
Publication trimestrielle. Siège : 8, rue Jean-Caviole à Cahors.
Cahors, Imp. L. Besse. Gd in-8°.
— 1re année, juillet 1926.

2774. — *BULLETIN OFFICIEL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE* dans le département du Lot.
— Cahors, Vve Pignères, 1893, pt in-8°.

2775. — *BULLETIN MENSUEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE* dans le département du Lot. Sous la direction de M. l'Inspecteur d'Académie.
Cahors, A. Laytou, pt in-8°.
— 1re année 1872.

2776. — *BULLETIN MENSUEL DE L'UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DU PERIGORD ET DU LIMOUSIN.*
(Dordogne, Charente, Lot, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse), Périgueux, Cassard, in-8°, pp. 64.
— 1re année, nos 1 et 2, juillet-août 1911.

JOURNAUX (suite)

2777. — *BULLETIN DE NOTRE-DAME DE ROC-AMADOUR* (LOT).
Revue mensuelle publiée par les Chapelains du Sanctuaire, relatant tout ce qui intéresse la dévotion et le pèlerinage à N.-D. de Roc-Amadour, le n°, 30, puis 50 centimes. Gérant : M. Levet. Brive, Imp. Catho., pt in-8°, pp. 16.
— 1re année 1922.

2778. — *BULLETIN PAROISSIAL DE BELMONTET, VALPRIONDE ET SAINT-FELIX.*
Revue mensuelle. Imp. Bonne Presse du Midi, Vaison-la-Romaine, pt in-8°, pp. 16.

2779. — *BULLETIN PAROISSIAL DE BRETENOUX ET DE GIRAC (LOT).*
Revue catholique mensuelle. Imp. A. Chaduc, Belley, pt in-8°, pp. 16.

2780. — *BULLETIN PAROISSIAL DE CAMINEL, LE BREIL, MONTLAUZUN, ROUILLAC, STE-CROIX.* Diocèse de Cahors. Doyenné de Montcuq.
Revue mensuelle du foyer chrétien. Vaison (Vaucluse), Imp. Bonne Presse du Midi, puis A. Chaduc, Belley (Ain), pt in-8°, pp. 16.
— 1re année 1927.

2781. — *BULLETIN PAROISSIAL DE LACAVE ET DE MAYRONNE.*
— Mensuel. Perpignan, Imp. Catalane, pt in-8°.

2782. — *BULLETIN PAROISSIAL DE MARTEL*, paraît tous les deux mois, le n°, 1 franc. Brive, Imp. Cathol., pt in-8°, pp. 12.
— 1re année, n° 1, sept.-oct. 1932.

2783. — *BULLETIN PAROISSIAL DE MONTCABRIER, MAZIERES, PESTILLAC, COUVERT.*
Bulletin mensuel. Imp. Gérant R. Payet, St-Maixent, pt in-8°, pp. 16.
— 1re année, n° 1, octobre 1935.

2784. — *BULLETIN PAROISSIAL DE MONTCUQ.*
Diocèse de Cahors. Revue Catholique mensuelle. Tulle, Imp. de la Bonne Presse du Centre, pt in-8°, pp. 16.
— 1re année 1932.

2785. — *BULLETIN PAROISSIAL DE SAINTE-SPERIE, SAINT-*

JOURNAUX (suite)

JEAN, SAINT-LAURENT, SAINT-MEDARD, SAINT-CERE.
Mensuel. Paris, Editions Spès, Imp. le Peuple de France, pt in-8°, pp. 16.
— 1re année, 1933.

2786. — *BULLETIN PEDAGOGIQUE DU DEPARTEMENT DU LOT.*
Publication mensuelle. Cahors, A. Laytou, pt in-8°.
— 1re année, n° 1, 1er novembre 1883.

2787. — *BULLETIN PERIODIQUE DE LA DIANE DU QUERCY.*
Nouvelle Association d'Action et de propagande régionalistes, destinée à faire connaitre et aimer le Quercy, en France et à l'Etranger. Bimestriel, in-4°, pp. 4. Siège social : Café-Restaurant Dreher, 1, rue Saint-Denis, Paris.
— 1re année, n° 1, janvier 1935.

2788. — *BULLETIN DE LA SECTION DEPARTEMENTALE DU LOT.*
(Ancienne amicale du Lot). (Syndicat National des Institutrices et Instituteurs de France et des Colonies). Ancienne Fédération des amicales. Publication trimestrielle. Cahors, Coueslant, pt in-8°.
— 1re année 1905.

2789. — *BULLETIN DE LA SOCIETE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU DEPARTEMENT DU LOT.*
Cahors, Combarieu, Laytou, Plantade, in-8°.
— 1re année, n° 1, janvier 1836 à novembre-décembre 1926.
(En 1904, prend le titre de: BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU DÉPARTEMENT DU LOT ET DU SYNDICAT AGRICOLE.
En 1908, celui de : BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU DÉPARTEMENT DU LOT ET DE LA SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE D'ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE FUSIONNÉES.
En 1921, celui de : BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT.
En 1923, celui de : BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU LOT, ORGANE DES SERVICES AGRICOLES ET DE L'OFFICE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL).

2790. — *BULLETIN DE LA SOCIETE DES ETUDES LITTERAIRES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DU LOT.*

JOURNAUX (suite)

Publication trimestrielle. Cahors A. et L. Laytou, et A. Coueslant, in-8°.

— 1re année 1873.

2791. — *BULLETIN DU SYNDICAT TYPOGRAPHIQUE DE CAHORS.*

Affilié à la Fédération des Travailleurs du Livre et à la Bourse du Travail de Cahors. Jules Huc, Secrétaire, 4, rue Blanc, Cahors-Cabessut.

— 1re année 1906.

(2 numéros seulement ont paru).

2792. — *BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA SOCIETE DES ORIGINARES DU LOT.*

Paris, Lucien Duc, in-8°, pp. 24.

— 1re année 1899 à 1902.

2793. — *BULLETIN TRIMESTRIEL DU SOUTIEN MUTUEL* des membres de l'Enseignement primaire public et laïque français. Siège social : 26, Boulevard Gambetta, Cahors. Cahors, Coueslant, pt in-8°.

— 1re année 1925.

2794. — *BULLETIN DE L'UNION FEDERALE DES SYNDICATS ET ASSOCIATION PROFESSIONNELLES DE LA HAUTE-VIENNE ET DU LOT*, fondé le 18 juin 1907. Bureaux : Maison de l'Agriculture. Siège social : Préfecture, in-fol., pp. 4.

2795. — *CAHORS-CAPRICE.*

Le n°, 10 centimes. Gérant : Lugha, Cahors. Imp. J.-B. Pignères, pt in-fol., pp. 4

— N° 1, samedi 10 juin au n° 5, 8 juillet 1870.

2796. — *CAHORS-NOEL.*

Yo qu'un Caou. Fêtes de Noël et du Jour de l'an, 1912, 1913. S.l.n.n., in-4°, pp. 16.

(Seul n° paru).

2797. — *CAHORS-SANTE.*

Revue mensuelle de vulgarisation. (Médecine. Pharmacie. Agriculture. Horticulture. Sciences. Arts). Réd., 18, rue Turgot, Limoges, pt in-4°, pp. 16 (Pharmacie Fourniié-Lestrade).

— 1re année, janvier 1936.

JOURNAUX (suite)

2798. — *LOU CALEL.*

Recueil publié par les Hommes de lettres et Artistes du Quercy... Paraît 4 fois l'an, au prix de 2 frcs 50 l'année et de 0,50 le numéro. Réd. : Elie Richard, Paris. Adm. : G. Rougier, Paris. Cahors. Imp. G. Rougier, in-8°, pp. 16.

— N° 1, juillet 1912 au n° 4, juillet 1913.

2799. — *CALENDRIER DE CAHORS.*

Chef-lieu du département du Lot, de l'Imprimerie de Charles Crosilhes à Montauban, et G. Richard à Cahors. A Cahors, chez L.-P. Plessis, libraire.

— De 1810 à 1852.

(A fait suite au CALENDRIER DU DÉPARTEMENT DU LOT).

2800. — *CALENDRIER DU DEPARTEMENT DU LOT* pour l'année 1809.

A Montauban. Imp. Ch. Crosilhes, in-32.

(A fait suite au CALENDRIER DE MONTAUBAN, chef-lieu du premier arrondissement du département du Lot).

2801. — *CALENDRIER DU DEPARTEMENT DU LOT.*

Statistique, Administratif et Commercial. Cahors, Imp. Vve Richard. Combarieu, A. Laytou, Brassac, in-32.

— De 1853 à 1874.

2802. — *CALENDRIER NATIONAL CIVIL ET MILITAIRE DU LOT.*

— Cahors, Vedeilhié et Teulières. Année 1791, in-12.

(A fait suite au CALENDRIER DU LOT).

2803. — *CATALOGUE GENERAL* des matières historiques, archéologiques, scientifiques et littéraires qui se trouvent dans les 50 premiers volumes de l'ANNUAIRE DU LOT, 1828-1880.

— Cahors, A. Laytou, 1880, in-8°, pp. .

— Annuaire du Lot, 1880.

2804. — *CATALOGUE GENERAL* des Travaux contenus dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ETUDES... DU LOT.

Tomes I à X ..... *Bul. S.E.L.*, X, 1885.
— X à XX ..... *Bul. S.E.L.*, XX, 1895.
— XXI à XXX ..... *Bul. S.E.L.*, XXX, 1905.
— XXXI à XL ..... *Bul. S.E.L.*, XL, 1919.
— XLI à L ..... *Bul. S.E.L.*, L, 1929.

Cahors, A. Laytou, Coueslant, in-8°.

JOURNAUX (suite)

2805. — *LE CENSEUR.*
Journal Impartial. Liberté. Vérité. Sévérité. Ce journal paroît toutes les décades. On s'abonne au bureau de la Censure, où tous les vrais amis de la République sont invités à faire parvenir tous les renseignements qui sont à leur connaissance, pour faire connaître au peuple les lieutenans de Robespierre.
S.l.n.n.n.d. (an III ?), in-16.
(4 n°s ont paru).
(Le Rédacteur aurait été un nommé Verniols, négociant de Figeac)

2806. — *CENTRE-SUD.*
Revue littéraire, artistique, économique et touristique (Hte-Vienne, Creuse, Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lot). Mensuelle. Dir., Bernard Sauvarie, Tulle. Le n°, 2 fr. 50, pt in-4°, pp. 24.
— N° 1, février 1934, au n° 9, janvier 1935.

2807. — *CHEZ NOUS.*
Bulletin trimestriel de l'Amicale des anciens élèves de l'école de garçons de Cahors et de Puy-l'Evêque. Siège social : Institution St-Gabriel, 7, rue Hauteserre.
Cahors, Imp. L. Besse, in-8°, pp. 16.
— 1re année 1928.

2808. — *CHRONIQUE*
du Concours Régional et de l'Exposition Industrielle Nationale. Bureau : Imp. Laytou, 34, rue du Lycée, Cahors, le n°, 15 centimes, pt in-fol., pp. 4.
— N° 1, 15 avril 1881 au n° 12, 1er juillet 1881.

2809. — *CHRONIQUE*
du Concours Régional et des Expositions Industrielles, Artistique et Scolaire de Cahors. Bureaux : Imp. Laytou, 34, rue du Lycée, Cahors. Le n°, 10 et 5 centimes, pt in-fol., pp. 4.
— N° 1, 29 avril 1891 au n° 12, 5 juillet 1894.

2810. — *LE CLAIRON DU LOT.*
Journal monarchiste hebdomadaire, le n°, 5 centimes. Dir. polit., M. Etienne Depeyre. Bureau : rue Ste-Claire, 60, Cahors. Imp. rue du Parc, in-fol., pp. 4.
— N° 1, 25 mars 1886 au n° 1148, 31 décembre 1889.

JOURNAUX (suite)

2811. — *LE CLAIRON DU QUERCY.*
Journal monarchiste, le n°, 5 centimes. Réd. et Adm., 5, rue du Parc. Dir. polit., M. Etienne Depeyre. Réd. en chef, M. Paul de Lafaurie.
— N° 1, 7 décembre 1890 au n° 84, 17 juin 1894.
(A fait suite au CLAIRON DU LOT).

2812. — *LA CLOCHE DE PRADINES.*
Bulletin paroissial. Polycopié.
— 1re année, septembre 1907.
(A paru pendant 2 ans).

2813. — *LE COMBAT REPUBLICAIN.*
Organe radical de l'Union des Gauches. Dir. polit., Jean-Abel Miquel. Dir. et Adm., 10, rue du Mal-Foch, puis 5, rue de la Chantrerie, Cahors. Le n°, 10, puis 20 centimes. Cahors, Soc. Impressions du Lot, puis Soc. Cadurcienne d'Imprimerie.
— N° 1, 13 avril 1929 au n° 44, 2 février 1930.

2814. — *LE COMBATTANT DU FRONT.*
Organe des Anciens Combattants non pensionnés et des Pensionnés Anciens Combattants. « Comme au front pour le Droit, faisons front pour nos droits. » Journal paraissant mensuellement, in-fol., pp. 4. Réd. et Adm., 24, rue Clemenceau, Cahors.
— Cahors, Imp. A. Coueslant. Gérant : L. Henry.
— N° 1.

2815. — *LE COMBATTANT DU LOT.*
Organe de la Fédération départementale des Anciens Combattants du Lot non pensionnés de la guerre. Réd., Adm. et Ann. : 7, rue des Boulevards. Siège social : Mairie de Cahors.
— 1re année, janvier 1929.

2816. — *LE COMBATTANT NON PENSIONNE.*
Organe de la Fédération Nationale des Anciens Combattants non Pensionnés de France (A.C.N.P.). Titulaires de la Carte du Combattant. Réd. et Adm., Cahors, 40, Boulevard Gambetta.
— 1re année 1930.

2817. — *COMMERCE ET INDUSTRIE.*
Journal mensuel de Défense professionnelle et de Docu-

mentation pratique. Organe officiel de la Fédération des Groupements Industriels et Commerciaux « Rouergue-Auvergne, Quercy. » Réd., Adm., Publ., 11, rue de la Gare, Aurillac.

— 1re année, octobre 1928.

2818. — *LE COURRIER DES LXXXIII DEPARTEMENTS*, par A.-J. Gorsas, citoyen de Paris.

— 1791, in-8°.

2819. — *LE COURRIER DU LOT*.

Journal des Intérêts populaires, paraissant le mercredi et et le samedi, le n°, 5 centimes. Bureau : Imp. Plantade, in-fol., pp. 4.

— N° 1, 19 février 1850 au n° 4.654, 19 octobre 1890.

2820. — *LA CROIX DU LOT*.

Dieu. Patrie. Liberté. Le n°, 5 centimes. Gd in-fol. Dir. et Adm. Cahors, 3, rue des Augustins. Cahors, Imp. Catholique.

— De 1891 à 1904.

2821. — *LA DEFENSE*.

Journal républicain paraissant le . Réd. et Adm., 15, rue Ste-Claire.

— 1re année 1899.

2822. — *LA DEFENSE*.

Religieuse, Sociale, Politique et Agricole (Croix du Lot). Adm., 9, boulevard de Corrèze, Brive. Réd., 2, rue Frédéric-Suisse, Cahors.

(En 1905, Réd. et Adm. Aux Dames Blanches. Fait suite à La Croix du Lot).

2823. — *LE DEFICIT*.

Rédacteurs : Les Elèves du Collège de Figeac.

(2 numéros ont paru en 1935).

2824. — *LA DEMOCRATIE DU LOT*.

Journal républicain paraissant les mardi, jeudi et samedi. Cahors, Brassac, in-fol. Réd. et Adm., 33, rue du Rempart.

— N° 1, 16 février au n° 7, 4 mars 1897.

2825. — *LA DEPECHE DU LOT*.

Journal hebdomadaire. Organe de la Guyenne Républicaine. Réd. et Adm., 19, rue de la Condamine, Paris. Dir. à Cahors (Lot). Le n°, 25 centimes, in-fol., pp. 4.

— 1re année 1932.

JOURNAUX (suite)

2826. — *LE DIABLOTIN DU LOT.*

Journal bi-hebdomadaire paraissant le dimanche et le jeudi. Le n°, 5 centimes, in-fol., pp. 4. Réd. et Adm., Imp. Nouvelle, P. Bercegol, 7, rue du Château-du-Roi.

— N° 1, 13 avril 1890 au n° 56, 11 janvier 1891.

(A plusieurs fois changé de sous-titre. Organe radical socialiste).

2827. — *DIVONA.*

Revue littéraire et artistique du Quercy, paraissant tous les mois. Dir. et Adm., 3, rue Ch.-Bourseul, Cahors. Le n°, 2 frcs 50, in-4°, pp. 16.

— N° 1, août 1926 au n° 33, avril 1929.

(A partir du n° 31, change sa couverture).

2828. — *ECHO DE LA CATHEDRALE.*

Cahors, Bulletin paroissial mensuel. Belley, A. Chaduc, in-8°, pp. 16.

— N° 1, mai 1933.

2829. — *L'ECHO DES GOURBIS.*

Journal anti-périodique des Tranchées et Boyaux-Campagne 1914-1918. Régiments du Quercy et de la Gascogne, le n°, 5 et 10 centimes. Dir. gén.: Pierre Calel. Dir. artistique: Franc Malza. Dir. adm. : Jean Cazes. Réd. et Adm. : 131e Territorial de campagne. Imp. Spéc. de l'*Echo des Gourbis*, grand in-4°, pp. 6.

— N° 1, 15 mai 1915 au n° 34, mars 1918.

2830. — *ECHO DU LOT.*

Journal des intérêts démocratiques. Ordre et Liberté. Organisation du travail et respect aux propriétés. Bureaux : chez M. Plantade, Imp. à Cahors, pt in-fol.

— N° 1, 6 avril 1848 au n° 188, 29 décembre 1849.

2831. — *L'ECHO DU LOT.*

Journal hebdomadaire. Organe des originaires du Lot. Dir. : A. Lacaze, Paris, 1896, grand in-4°, pp. 8.

(A paru deux ans).

2832. — *L'ECHO DE NOTRE-DAME.*

(S'unir pour rayonner. S'oublier pour servir). Bulletin périodique. Siège de l'Association, Pensionnat Notre-Dame, Cahors (Lot).

— 1re année, 1933.

JOURNAUX (suite)

2833. — *ECHO PAROISSIAL D'ALBAS (Lot)*. Mensuel. Imp. Gérant, E. Paget, St-Maixent, pt in-8°, pp. 16.
— N° 1, novembre 1926.
(A partir de juin 1927, devient : L'Echo d'Albas, Anglars, La Tour et Cénac).

2834. — *ECHO PAROISSIAL DE FRAYSSINET*. Bi-mestriel.
— 1re année, 1925.

2835. — *ECHO PAROISSIAL DE PUYBRUN (Lot)*. Mensuel. Imp. A. Chaduc, Belley (Ain), pt in-8°, pp. 16.

2836. — *ECHO PAROISSIAL DE SAINT-SAUVEUR*. Mensuel. Belley, A. Chaduc, pt in-8°, pp. 16.
— N° 1, avril 1933.

2837. — *L'ECHO DU QUERCY*.
Journal de l'Arrondissement de Figeac. Administratif. Judiciaire. Industriel. Agricole. Littéraire, d'Annonces et Avis divers. Paraît le samedi de chaque semaine. Le n°, 10 centimes. A Figeac, Pont du Griffoul. Typ. J. de Crussol, puis E. Maleville, pt in-fol., pp. 4.
— N° 1, 10 septembre 1859 à 1887.
(Le 21 juin 1884, l'*Echo* modifie les caractères typographiques de son titre, ainsi que le 24 avril 1886. Il prend à ce moment là, comme sous-titre: Journal politique, agricole et commercial de l'Arrondissement de Figeac. Jehan Bléval était alors rédacteur en chef. Le 18 juin 1887, E. Maleville devint Directeur gérant).

2838. — *ECHO DE SAINT-BARTHELEMY DE CAHORS, DE TRESPOUX, BOURNAGUET, FLOTTES, LACAPELLE ET SAINT-HENRI*.
Mensuel. Editions Spès, Paris, in-8°, pp. 16.
— N° 1, janvier 1932.

2839. — *ECHO DE SAINT-DENIS-LES-MARTEL*.
Mensuel. Perpignan, Imp. Catalane, pt in-8°.
— 1re année, 1925.

2840. — *L'ECHO DE SAINTE-ANNE*.
Bulletin semestriel du Pensionnat et de l'Amicale des Anciennes Elèves de Sainte-Anne-de-Martel. Brive, Imp. Cathol., pt in-8° pp. 16.
— 1re année 1922.

(*A suivre*). J. Calmon.

LA DÉCADENCE DU CHATEAU D'ASSIER

au XVIIIe siècle

Rebâti en 1524, à côté de la vieille tour du Sol qui existe encore, selon les règles du nouveau style, le château d'Assier fut le siège, au siècle suivant, de brillantes fêtes dont témoignent les lettres de de Maynard.

Comme au château de Lacapelle-Marival on y jouait la comédie et l'on y improvisait des quatrains galants.

Là naissait, en 1650, noble Emmanuel de Crussol, fils d'Alexandre et de dame Rose Descars, que portèrent sur les fonts baptismaux Messire Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès et pair de France, avec sa commère Marguerite d'Apcher, comtesse de Crussol.

Là mourait, en 1680 et le 14 juillet, Messire François de Crussol, duc d'Uzès.

Nous lisons, dans le même registre paroissial, conservé à la mairie, que la chapelle où est enseveli Messire Jacques de Genouillac, laquelle est au fond de l'église d'Assier, au côté gauche, a été réconciliée le 20 août 1680 par Me Drulhe, curé de Planioles, vicaire forain, suivant une ordonnance de Mgr Louis-Antoine de Noailles, évêque de Cahors (c'est le futur archevêque de Paris) : le corps de Messire P. de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, fut transporté dans ladite chapelle et l'office fut fait par l'évêque de Cahors.

Ladite chapelle, continue le registre, avait été polluée (profanée) par la sépulture de Jeanne de Genouillac, fille du dit feu Jacques de Genouillac et femme, en premières noces, de Messire Charles de Crussol, laquelle, après la mort dudit — duquel elle avait eu deux enfants (survivants), Antoine et Jacques de Crussol — se remaria au prince d'Allemagne appelé Rheingrave qui était Huguenot et qui fit parjurer ladite Jeanne de Genouillac et ses enfants du premier lit, de sorte que ladite Jeanne de Genouillac mourut Huguenote et son corps fut enseveli dans le susdit tombeau qui est ladite chapelle érigée en mausolée — (et après) — en l'année 1678, le corps qui était dans un coffre de bois fut sorti du tombeau par commandement de Mgr de Sevin, évêque de Cahors, et par ordre de dame Marguerite d'Apcher, douairière d'Uzès et porté au cimetière des Huguenots.

Neuf ans après, Mgr Guillaume Lejay, évêque aussi de Caors,

venait faire visite au duc d'Uzès en ce même château d'Assier et cédait à M. de Crussol partie du cimetière bas, pour en jouir à son gré.

En 1678 mourut au château, Denis Leclerc, cocher de la Duchesse.

En 1686 mourait au même château Suzanne Simon, Veuve de Giles François, concierge, âgée de 50 ans.

En 1696, Antoine Louis Millet, fils de L.-Ant. Millet, concierge, d'Assier, épouse en l'Eglise d'Assier demoiselle Marguerite Morens qui lui donne en 1697 un premier fils, François Millet, une première fille en 1700, Antoinette, une deuxième en 1703, Jeanne, et une troisième en 1704, Marie-Simone.

En 1717, la demoiselle Jeanne Aubert, Veuve du sieur Barthélemy Fauchié, concierge du château d'Assier, marie son fils, le sieur J. Fauchié, maître-perruquier à Versailles (Séguy, notaire).

En 1735 viennent à Assier au service du duc d'Uzès, Me Jacques Desprats de Dortes et sa femme, Jeanne de Caveroli, originaires de St-Hippolite, en Languedoc.

Nous connaissons encore d'autres employés du château : en 1542, M. Jean de Carreyou, maître d'hôtel de Mr d'Assier, avait fondé deux messes à l'Eglise d'Assier, devant Cabridens, notaire de Figeac (arch. Tareyre).

En 1618, Me Guillaume Ribier était aussi maître d'hôtel du duc d'Assier.

De même encore, Me Jean Calmette gérait la charge de receveur et vendait au nom du duc un quart de maison à Guérin Murat. Celui-ci est le premier ancêtre des Murat de Montay.

En 1721, l'agent général du duc de Crussol est Me J. Tinières, bourgeois de Viazac (Livernon). Il fait marché avec le maître charpentier, Dominique Carbonel pour les réparations à faire au château, moyennant la somme de 4.000 livres, somme très importante pour l'époque (Séguy, notaire) .

Deux ans après c'est Me du Saulon (de Pontanier) écuyer de Lévignac qui a procuration du Seigneur d'Assier pour faire continuer les réparations au même Dominique Carbonnel, moyennant la somme modique de 99 livres (Séguy, notaire).

Le même, du Saulon, ayant-droit du duc d'Uzès, avait encore vendu au Sieur Jean-Jacques Lacarrière, bourgeois de Labro, 100 arbres du parc d'Assier le 23 décembre 1721 (Séguy, notaire) pour la somme de 2.140 livres.

En 1722 le duc d'Uzès fait marché avec Jean Donadieu, maître maçon, touchant l'entretien du couvert du château d'Assié, moyennant 30 livres annuelles (Séguy, notaire).

Même année, même jour, 27 octobre 1722 il afferme :

1° les Allées du Jardin à Etienne Moussié et Armand Vaissié, 100 livres ;

2° la paille de la dîme entière d'Assié à Me F. Amouroux, marchand d'Assié, 48 livres ;

3° le moulin d'Assié à Dominique Carbonel, maître charpentier.

En 1727, le 8 décembre, le duc d'Uzès baille à nouveau fief à J. Séguy, praticien d'Assié, la place où était bâti le château appelé de Saint-Quentin (Séguy, notaire).

En 1744, le Sieur Jean Boudet, fermier général de la Seigneurie, afferme le parc au Sieur Lagarrigue, voiturier d'Issepts, moyennant 320 livres annuelles (Séguy, notaire).

Dès cette date, le château d'Assier est définitivement abandonné, ce semble, par ses Seigneurs.

En 1760, Jean de Buzé, procureur du duc d'Uzès, permet à Antoine Despeyroux et à Antoine Pradelle de construire un four dans leurs villages de Boyssonet et de Cabanès, et les décharge de la Banalité du four d'Assier, moyennant un droit d'entrée de 72 et 96 livres (Séguy, notaire).

En 1753, le four banal d'Assier était affermé à Jacques Carbonel et à J. Rapatel, 135 livres (Séguy, notaire).

En 1749 le secrétaire de Mgr le duc d'Uzès savoir Me Duchêne (?) inféode à nouveau fief, *franc, noble* et *honoré,* le bois, pacage et herbages en vacance appelé le Gousou, sis dans la terre d'Assié, au sieur Jacques Lacaze, bourgeois de Ginoulhac et au sieur Jean Pancou de Grèzes, moyennant 13.000 livres (30 juin, Séguy, notaire).

En 1765, 27 septembre, les principaux habitants d'Assier déclarent que ce n'est que par grâce que Mgr le duc d'Uzès fournit dans son château un logement pour le curé d'Assier, laquelle grâce il pourra révoquer quand bon lui plaira (Séguy, notaire).

En 1788, 18 octobre, Me Jean Cassagnade, avocat d'Uzès et procureur de Mgr François-Emmanuel de Crussol, marquis de Montsalès, baille à nouveau fief à noble et Me Jean-Gabriel Murat, seigneur de Montay — ceux-ci avaient acheté Montay aux de Corn au XVIIe siècle — conseiller élu en la Cour des Comptes de Montpellier :

1° Un moulin à blé à deux meules et autre masure du moulin à la suite appelé la mouline avec le droit de banalité qui y est attaché ;

2° La masure (*sic*) et le sol du château, partie du pâtus ou place vacante à l'entrée du château (chènevière et champ), le tout joignant — sous la Foy et hommage de fidélité — et l'Alberge d'une paire de gants — à chaque mutation de seigneur et vassal — et pour

droit d'entrée le sieur de Montay a payé la somme de 6.000 livres — plus un droit de contrôle au roy de 3.010 livres (Séguy, notaire).

Deux ans après, le duc d'Uzès inféode la terre noble d'Assier au sieur J.-J. Liauzur, bourgeois de Figeac, sauf l'hommage de l'Alberge d'une paire de gants blancs, moyennant un droit d'entrée de 72.000 livres. La dite terre consiste en une maison de fermier, granges, autres bâtisses (on n'y parle pas du château), jardins, prés, bois en un seul corps de grande étendue — cobeaux, de en toute justice, haute, moyenne et basse — le tout exempt de dîme (mais) le sieur Liauzur n'entrera en possession que le 24 juin 1795 (Séguy, notaire).

Même année 1788, le Sieur Cassagnade, procureur du duc d'Uzès, inféode à nouveau fief à Mrs J.-J. Lavergne, négociant de Lacapelle-Marival, le domaine et *prieuré* du Peyrou dépendant d'Assier en toute justice haute, moyenne et basse, plus un pré dit de la Folle, plus les grandes écuries, plus 60 cétiers de rente pour la somme de 85.400 livres, ledit Lavergne ne pourra non plus prendre possession que le 24 juin 1795.

Cette terre et prieuré du Peyrou, dans Issepts, était primitivement un prieuré de Grandmont. L'ordre de Grandmont l'avait aliéné aux Genouilhac, comme l'ordre de Malte avait cédé ses droits sur Assier aux mêmes Genouilhac, lors de l'aliénation du bien temporel du clergé sous Henry III.

La même année encore, 16 septembre 1788, le duc d'Uzès aliène au même Lavergne sa part de la baronie de Cardaillac, comme ayant-droit des seigneurs de Cardaillac, Brengues et Montbrun, moyennant 600 livres (Chablat, notaire).

Même année, ledit sieur Cassagnade, procureur du duc d'Uzès, vend encore à Messire J.-Gabriel Murat (seigneur de Montay (Cr du Roy à la cour de Montpellier), la terre et seigneurie d'Assié, plus le domaine dit du Bousquet, etc. (Lamothe, notaire).

2 ans auparavant, le duc d'Uzès (19 septembre 1786) s'accorde avec Me Séguy, touchant la dîme de la paille d'Assié (Séguy, notaire).

On ne lira pas sans quelque tristesse ces divers actes qui montrent le peu d'estime que les ducs d'Uzès témoignèrent envers le glorieux héritage de leur ancêtre Galiot de Genouilhac. C'est avec le même dédain du passé que les Descars de Montal, à la même époque, aliénaient à bas prix, aux de Plas de Tanes cet autre chef-d'œuvre de la Renaissance, qui s'appelle le château de Montal.

Deux châteaux dont le XXe siècle devait reconnaître la véritable valeur.

A. Foissac.

HISTOIRE DE LA CHARTREUSE DE CAHORS

PAR

DOM BRUNO MALVESIN

(suite)

LIVRE SEPTIEME

Professions des Religieux et des Frères convers de la chartreuse de Caors, et Donations des Frères Donnez

PREFACE

Ce seroit sans doute nécessaire pour la perfection de cette histoire d'avoir toutes les professions des religions, des rendus (1) et des frères convers, et les donations des frères donnez qui ont été reçues dans cette maison depuis qu'elle a été fondée ; car, par ce moyen, nous pourrions sçavoir le nom et le nombre de tous nos comprofez ; mais, quelle diligence que j'aye apportée, je n'en ay trouvé aucune de celles qui ont été faites devant l'an 1580, que la ville de Caors, fut prise par les Huguenots. Ce qui me fait conjecturer qu'elles s'écartèrent pour lors avec les autres titres de la maison. Pour suppléer en quelque façon à ce défaut, j'ay recueilli autant qu'il m'a été possible, le nom de tous nos profez que j'ay rencontrés dans les cartes de nos chapitres généraux, où que j'ay trouvé signez dans divers actes. Et pour une plus grande clarté, je les ay rangez par lettre alphabétique, marquant le tems auquel ils vivoient, et les ay mis dans un chapitre à part, devant celuy où j'ay écrit le nom de ceux desquels nous avons les professions.

(1) Les Statuts actuels de l'Ordre, promulgués en 1580, ne laissent subsister que quatre catégories de membres : les moines, les convers, les donnés et les moniales. Ils abolirent les *Rendus* qui se divisaient en clercs et laïques (avec vœux équivalant à ceux des convers), et les *Prébendiers* qui ressemblaient à nos Oblats bénédictins. Il y avait eu aussi des civils des deux sexes qui s'étaient *donnés* à une Chartreuse, mais vivaient hors du cloître.

Je dois adresser mes remerciements aux moines de Montrieux, notamment à Dom Jean-Marie Rosne, dont l'érudition a généreusement contribué à dresser la liste complète des profès de Cahors. Le lecteur m'excusera d'avoir mis entre crochets, dans le texte de Malvesin, les dates de décès ; nous évitons ainsi de réserver une note à chaque moine de Cahors, ce qui eût été démesuré. Il suffira de signaler que toutes ces annotations sont empruntées aux Cartes des Chapitres généraux de l'Ordre ; elles sont indiquées entre crochets.

CHAPITRE PREMIER

Nom de la pluspart des religieux et des frères convers de la chartreuse de Caors depuis sa fondation jusques à l'an 1580. Desquels les professions se sont écartées. (1)

A

D. Amable (*Amabilis*) DUMAS mourut l'an 1598, le 7 décembre.
D. Amans (*Amantius*) FABRI étoit profez avant l'an 1580.
D. Antoine CABOS étoit profez en 1369.
D. Antoine LOUBAUDI étoit profez en 1409.
D. Antoine VERNHES étoit profez en 1522.
D. Antoine VITAL étoit profez en 1522. (2).
D. Antoine FOLRAS (*Fobrassi*) étoit profez en 1535. (3).
D. Antoine ISARN étoit profez devant l'an 1580. (4).
Fr. Antoine, convers, vivoit devant l'an 1550.
Fr. Antoine PETIT, donné, mourut l'an 1630. (5).
D. Arnaud FABRI étoit profez en 1364.
D. Arnaud DE GRISSACO étoit profez en 1367.
D. Aymeric DABELLI étoit profez l'an 1500.

B

D. Barthélemy NIGRI étoit profez en 1448. (6).

(1) Ecartées = égarées. — En bon chrétien, D. Malvesin a dressé son classement alphabétique, non pas par noms de famille, mais par prénoms ou noms de baptême. Dans la plupart des Ordres religieux, on ne se sert que du prénom : Dom *Jean*, Sœur *Thérèse*. Excellente coutume qui supprime toute tentation d'orgueil. On pourra remarquer, au cours de cette Histoire, que l'adoption du « nom de religion », distinct du prénom baptismal, est une pratique à peu près inusitée. Toutefois, l'examen des archives départementales du Lot (H. 40) témoigne qu'au XVIIIe siècle, on imposait au novice un nom de religion.

(2) Var. : VIDAL. Décédé le 4 août 1523. Hôte de Vauclaire. Jadis Prieur de Villefranche et Recteur de Rodez.

(3) Var. : FOBRAC. Décédé en 1562. Vicaire de Cahors.

(4) Dom ISARN fut Prieur de Toulouse-Castres (1588-1598). Né à Toulouse, avait fait profession dans l'Ordre de Cîteaux, Profès de Cahors, il fut Prieur de Villefranche (1581-1582), puis de Rodez (1582-1588). En 1598, il reprit le gouvernement de la Chartreuse de Rodez jusqu'en 1603. — Voir sa biographie, dans l'*Histoire de la Chartreuse de Castres*, de Dom Amable Chatard, ms. de la Grande Chartreuse, édit. Bastin, pp. 290-297.

(5) Ajouter à cette liste : D. Antoine CORDES, profès de Cahors, Vicaire de Vauclaire, mort en 1571.

(6) Var. : NÈGRE. Décédé en 1461.

D. Bernard BARNABÉ (*Bernardeti*) étoit profez en 1332, ce qui fait conjecturer qu'il fut un des premiers chartreux qui vinrent à Caors, où ils firent une nouvelle profession.

D. Bernard PERRIN étoit profez l'an 1348.

D. Bernard ROSIER étoit profez en 1367.

Fr. Bernard de LARBEIA, convers, mourut l'an 1419. [al. LAUBEC].

D. Bernard GAYRARDI mourut le 22 novembre [1556] (1).

D. Bernard ROQUETTE (*ou Roquesie*) étoit profez l'an 1514.

D. Bernard PRANSO étoit profez l'an 1531.

D. Bernard LATAS mourut l'an 1569. [al. LATUS] (2).

D. Bernard SPELONGANUS mourut l'an 1592 (3).

D. Bertrand REBORRE étoit profez l'an 1376.

Fr. Bertrand RABOTIER ou RABBOTERI étoit profez l'an 1385. Selon mon sentiment, ce Bertrand Reborre et Bertrand Rabotier ou Rabboteri sont le même. Mais comme les actes que j'ay veus, les uns sont en latin, les autres en françois, et les autres en langue vulgaire, les notaires ont varié ce nom (4).

D. Bertrand DE ECCLESIA (5) étoit profez l'an 1524.

D. Bertrand BOSERANS étoit profez en 1570 (6).

D. Bertrand BLANCHETI, clerc Rendu, mourut le 12 du mois de juin ; je n'ay pas trouvé l'année.

Fr. Bertrand..... tué par les Huguenots l'an 1580.

D. Brice JOBIN DE PERGATORIA (7) étoit profez l'an 1478 (8).

C

D. Claude FRAT mourut l'an 1608 (9).

D

D. Dominique SARRATI étoit profez en 1522, et mourut en 1539 le 30 septembre.

(1) Avait été Prieur et Visiteur.
(2) Hôte à Vauclaire.
(3) D. Spelonganus était, à sa mort, hôte à Glandier. Ajouter : D. Bernard Bernuce († 1402), à qui le Chapitre général décerna un *tricenaire*.
(4) Mort en 1428.
(5) Mort le 31 mars 1525.
(6) Var. : Bouserbaux. Mort en 1605.
(7) *Pergatoria, Pescatoria*. Peut-on établir un rapprochement entre ces deux termes, et traduire : Pescadoires ?
(8) Compléter cette liste : D. B. Bornissou, qui vivait en 1391. D. Bertrand Delibra, mort le 21 avril 1549.
(9) Ajouter : Camille Despres, † 1442, et ...Cécile, † 1497, « donnée, au service de la Chartreuse de Cahors ». Voilà un exemple fort singulier qu'il convient de souligner.

D. Dominique DELASSUS étoit profez en 1580, et mourut en 1597.

D. Durand DARDENE ou *de ARDENA* vivoit en 1494, et mourut en 1516, le 15 d'octobre (1).

E

D. Etienne DE LA MAYMEIA étoit profez en 1332, ce qui fait croire qu'il fut un des douze religieux qui vinrent les premiers à Caors, où ils firent une nouvelle profession.

D. Etienne DE COUDERC étoit profez l'an 1364, le 15 juin (2).

D. Etienne DOMERGUE mourut l'an 1568, le 30 avril (3).

D. Etienne GLISES mourut en 1596 (4).

F

D. François GERVAIS profez et Prieur en 1459.

D. François DE PUYRENIER profez devant l'an 1580, et mort l'an 1607, 26 novembre.

Fr. Fronton (5) [al. FRONT].

G

D. Gaubert DE MOLERIIS (6) étoit profez en 1356 et en 1373.

D. Gaubert FALGA mourut l'an 1511, le 27 avril.

D. Galhard VITAL étoit profez et Prieur l'an 1384, etc... (7).

D. Gautié de GUALHARDO (*Galterius de Galhardone*) étoit profez l'an 1369, 3 mars (8).

Fr. George, rendu lay, profez de Caors, vivoit en 1525 (9).

D. Géraud GUICANDONIS étoit profez l'an 1332 et le 30 de juin, ce qui doit faire croire qu'il fut un des premiers chartreux qui vinrent à Caors, et qui y firent une nouvelle profession (10).

D. Géraud GARRIC mourut en 1514, le 15 novembre (11).

(1) Ajouter : D. Durand CALHAR, profès de Castres, mort à Cahors en 1572.
(2) Avait été le premier Prieur de Castres (1367-1370).
(3) Ancien Prieur de Villefranche.
(4) Ajouter : D. Elie EMYLAN, mort en 1566.
(5) Mort en 1530. Etait-il Périgourdin ? — Ajouter : Fr. François GRASSET, donné, † 1505.
(6) Pour la famille de Molières, cf. Esquieu, *op. cit.*, n. 509, p. 201.
(7) Mort en 1413.
(8) Var. : D. *Galilée* de GARLIDUN, qui eut un tricenaire en 1384.
(9) Mort en 1551.
(10) Eut un tricenaire en 1337.
(11) Var. : GARIN. Etait sacristain.

D. Grégoire PORTALIS étoit profez en 1505 et mourut l'an 1520, le 1er octobre (1).

D. Guy DU RECLUS (*Guido de Recluso*) fut un des premiers chartreux qui vinrent à Caors et qui y firent une nouvelle profession.

D. Guy AUDEBERT (*Guido Audeberti*) étoit profez en 1369, le 3 mars et vivoit encore en 1373, le 18 octobre.

D. Guillaume DE BALAGUIER (*alias de Balaguerio*) étoit profez et vicaire de Caors en 1366 et 1369 (2).

D. Guillaume DE OLMERIA ou DE HULMERIO (3), étoit profez l'an 1356 et vivoit encore en 1373.

D. Guillaume CABOS ou CABOSSÉ étoit profez l'an 1373, le 18 octobre (4). Dans un autre acte il est appelé Antoine.

D. Guillaume DE PIERRE MORTE (*de Petra Mortua*) étoit profez en 1392. Il étoit natif du Mur de Barrez en Rouergue, et mourut en 1429 (5).

D. Guillaume BONA étoit profez en 1376, le 7 décembre.

D. Guillaume DESPRÉS (*de Pratis*) mourut l'an 1442.

D. Guillaume RAYNAUDI mourut le 12 oct., selon qu'il est marqué dans le vieux calendrier ; mais il n'y est pas fait mention de l'année [1513].

D. Guillaume FABRI étoit profez en 1522 et mourut en 1524, le 9 août.

D. Guillaume ALLÈS (*Allesius*) étoit profez en 1555, et mourut le 21 février, l'an 1565 (6).

D. Guillaume DE ARCETO (7) mourut l'an 1570, le 4 septembre (8).

H

D. Hector DE LA PAUSE mourut l'an 1545, le 30 mars (9).

(1) Var. : Mort le 1er novembre. Ancien Prieur de Vauclaire.
(2) Var. : Bellagem (Erroné). Eut un tricenaire en 1388. — Cf. Esquieu, *op. cit.*, n. 41, p. 15.
(3) de Lolmie (cf. Esquieu, n. 462, p. 185) ou d'Humières ?
(4) Var. : Chabot. Eut un tricenaire en 1378.
(5) Etait à Glandier en 1414. Fut Prieur de l'éphémère Chartreuse de Mortemart, dans le Haut-Limousin.
(6) Var. : Allois, † 23 avril 1556.
(7) Ancien Prieur de Vauclaire.
(8) Ajouter : Fr. Guillaume donné, qui eut un tricenaire en 1348. — Fr. Guillaume Vignal, donné, mort en 1529, et S. Gérard de Cuculo, prieur de Vauclaire, mort en 1571.
(9) Etait acolythe.

D. Hugues BUISSON profez de Caors alla à Villefranche en 1569, et en 1573 où il en fut fait Prieur.

J

D. Jâques DE MARMARAND, 1337, le 15 novembre.

D. Jâques PANOTI (ou PANETI) étoit profez en 1369 et vivoit encore en 1373, le 18 octobre.

D. Jâques GIASSI (ou *de Giaco*) étoit profez en 1465 le 24 nov. et mourut le 26 oct. 1490.

D. Jâques VEYRERII, sous-diacre, vivoit en 1493 et mourut en 1512, le 24 septembre.

D. Jâques TALHABOSC ou TALLIABOIS étoit profez en 1478.

Fr. Jacques, Rendu-lay, profez de Caors, alla à Rodez pour la disposition du chapitre de 1527.

D. Jean DE FAIN, alias DE LASSANNE, fut le 1er Prieur de la chartreuse de Caors, où il fit une nouvelle profession avec les autres religieux qu'il emmena avec soy.

D. Jean DE GROS-ŒIL (*Grossi Oculi*) fut un des premiers chartreux qui vinrent à Caors, où il fit une nouvelle profession.

D. Jean FAYDICI étoit profez en 1332 et fut ensuite procureur et Prieur.

D. Jean CHAMBERT (*Chamberti*) étoit profez en 1351.

D. Jean GUIDONIS étoit profez en 1356, le 7 may.

D. Jean DONNEDIEU (*Donadei*) étoit profez en 1356, le 7 may.

D. Jean DENEDICTI étoit profez en 1367, le 16 juillet.

D. Jean DE MARIACO étoit sindic en 1369, le 20 septembre.

D. Jean CACHINI étoit profez en 1373, le 18 octobre (1).

D. Jean TENELERII étoit profez en 1376, 7 décembre.

D. Jean MAGISTRI étoit profez en 1392, et vivoit encore en 1409 (2).

D. Jean DE BEZ (*de Besso*) étoit profez en 1392, 26 nov., et mourut en 1424.

D. Jean STREPOLIN étoit profez en 1392 et mourut en 1443.

D. Jean VINCENTOR étoit profez en 1409 (3).

D. Jean CAMBRE étoit profez en 1409.

D. Jean DE LA GENEBRE étoit profez en 1410.

(1) Jean Cachin, *Gubernator domus Bellovisus, absente Priore* (1377-1384), au dire de Dom Amable Chatard. Il fut donc Recteur de Castres. Or, le Chapitre général de 1383 lui décerne un tricenaire. Où est l'erreur ?

(2) Mort en 1419.

(3) Est-ce D. Vincentius, prieur de Castres (1427-1429) ?

D. Jean BRASSATORIS, premièrement profez de Caors et en second lieu du Val-Ste-Marie, mourut l'an 1540.

D. Jean PORTERII, profez en 1446, 4 juin, mourut en 1462 (1).

D. Jean DUPUY (*de Podio*), profez en 1446, 4 juin, mourut en 1456.

D. Jean MOULIN (*molini*) étoit profez en 1446, le 4 juin, et mourut en 1478, le 26 août.

D. Jean DU PUY (*de Podio*, alias *de Crusellis*) étoit profez en 1448, 31 déc., mourut en 1488, 15 février.

D. Jean GOTH, profez en 1452 (2).

D. Jean CALMELLI étoit profez en 1453, 24 juillet (3).

D. Jean ROCHE (*Rocha*) étoit profez et sindic en 1460 ; je doute que ce ne soit le même qui suit.

D. Jean ROCHON étoit profez en 1453 (4).

D. Jean DE MARCHIA étoit profez en 1465, le 24 novembre [1501].

D. Jean ISARN étoit profez et procureur en 1462, au mois d'août.

D. Jean CLAVELLI étoit profez et sindic en 1475, le 15 novembre (5).

D. Jean CANTALOBE mourut l'an 1487, 26 octobre.

D. Jean FELICIS fut fait procureur de cette maison l'an 1475, et mourut en 1483 (6).

D. Jean CASSAIGNES, novice, mourut en 1496, le 1er octobre.

D. Jean FLORESSA (ou DE FLORENTIA) étoit profez en 1501 et 1505, le 8 octobre (7).

D. Jean CORDESSAS étoit profez en 1500.

D. Jean DE SERRIS étoit profez et Vicaire en 1522, le 10 septembre (8).

(1) PORTERII ou PORTIER, profès du Port-Sainte-Marie, puis de Cahors, fut Vicaire des moniales de Prémol.
(2) Mort en 1503.
(3) Mort en 1472.
(4) Mort en 1488, Prieur de Cahors, de la Verne en Provence, Recteur de Villefranche.
(5) Profès de Cahors, puis de Val-Saint-Hugon, dont il fut Prieur. Exerça la même fonction à Bon-Lieu, à Valbonne. Etait Vicaire des moniales de Prémol, lorsqu'il mourut le 13 août 1504.
(6) Vicaire de Prémol. Eut un anniversaire perpétuel, 30 avril 1484.
(7) Etait Procureur. Mort le 22 mars 1524.
(8) Ancien Prieur de Sainte-Croix-en-Jarrez. Mort le 30 mars 1531. Anniversaire perpétuel.

D. Jean MEZENGAN (*Mesengandi*) étoit profez en 1501 et 1515 (1).

D. Jean SEGUERIE (*Segueria*) étoit profez en 1522, le 30 septembre.

D. Jean MARQUEZ (*Marquesii*) étoit profez en 1522 (2).

D. Jean BENEDICTI étoit profez en 1522 (3).

D. Jean URENS (ou *Unerdo*) profez, mourut en 1525, le 5 oct.

D. Jean GINESTE étoit profez en 1522 (4).

D. Jean MACIPI ([Massip] vivoit en 1532.

D. Jean DE BOURGOGNE (*de Burgundia*) profez, mourut en 1534 (5).

D. Jean PALIHERI étoit profez en 1522, le 30 sept., et vivoit encore en 1535 (6).

D. Jean TOUZET étoit profez en 1535, le 15 décembre (7).

D. Jean BRUNEL étoit profez en 1535, le 15 décembre (8).

D. Jean SARDE fit profession l'an 1539, le 24 juin.

D. Jean DELIBRA le vieux, étoit profez en 1540.

D. Jean DELIBRA le jeune, étoit profez et procureur en 1553 et 1555, le 25 octobre ; ensuite il alla à Castres, où il fit une seconde profession (9).

D. Jean BOUTIC étoit profez et ancien (10) en 1555, le 5 avril.

D. Jean HISTERI mourut l'an 1562.

D. Jean BORNERIE (*de Borneria*) étoit profez et Vicaire en 1570 et en 1581, le 30 juillet (11).

D. Jean CAUSSIN étoit profez en 1580 (12).

D. Jean MIQUEL étoit profès en 1580, le 4 juillet (13).

Fr. Jean, donné, vivoit en 1580.

Fr. Jean, convers, fut tué par les Huguenots, l'an 1580.

D. Jean DE LA SALE (*ab Aula*) profez, mourut en 1598.

D. Jean PERGES mourut l'an 1604 (14).

(1) Prieur de Montrieux (1506-1509) et Visiteur, mort le 1er décembre 1526.
(2) Mort en 1523.
(3) D. Jean Benoit mourut en 1526.
(4) Etait hôte à Glandier ; mort en 1570.
(5) Hôte de la Chartreuse de Calabre. Mort le 5 août.
(6) Ancien Recteur de Villefranche. *Antiquior* à Cahors. Mort en 1570.
(7) Ancien Prieur de Villefranche. Mort en 1541.
(8) 1538.
(9) Etait profès de Glandier.
(10) Ancien Recteur de Rodez. Mort en 1570.
(11) Mort en 1605.
(12) Profès de Rodez, puis de Vauclaire, mort en 1601.
(13) Mort en 1602.
(14) Eut, à sa mort, cinq messes *de Beata*.

D. Jean DU PONT (*de Ponte*), Prébendier de la chartreuse de Caors, mourut le 19 janvier.

D. Julien PIAU (1) vivoit en 1585 (2).

L

D. Laurent DE PERGATORIA (ou DE PURGATORIO) étoit profez en 1465 (3).

M

D. Marc DE BENNALIS profez, mourut en 1507 (4).

D. Marcial BRESSOU étoit profez en 1535, le 15 déc., et mourut en 1552.

D. Martin FORESTERII étoit profez en 1332, et le 30 juin ; ce qui doit faire croire que c'est un des premiers chartreux qui vinrent à Caors où ils firent une nouvelle profession. Dans notre vieux calendrier il y [a] au 22 sept. : *Obiit D. Martinus professus hujus domus*, sans que l'année y soit marquée, peut-être que c'est D. Martin Foresterii (5).

D. Matthieu SALANANH était profez [en] 1348, 25 octobre.

D. Michel YSSOIRE étoit profez en 1373, le 18 octobre.

D. Michel DURANTONIS (ou DURAND) profez de Caors, mourut l'an 1471, le 14 septembre.

(1) Mort en 1590.

(2) Cette longue liste est très incomplète. Voici quelques noms extraits des Cartes des Chapitres Généraux :

D. Jean de PATERCO eut un tricenaire en 1360. — D. J. de CRUSSOL, vivait en 1391. — *Item*, D. Jean BESSOU.
D. Jean CORTOISIE, prieur de Vauclaire et de la Verne † 5 déc. 1470.
D. Jean CRUSEL, profès de Cahors puis de Glandier, † 1488.
D. Jean VERRIER, sous-diacre † 1513.
D. Jean de FORGARIE, hôte à Rodez † 1524.
D. Jean GENEST, hôte à Villefranche † 24 oct. 1524.
Fr. Jean LACOUR, donné † 1531.
D. Jean CARNAC, † 1548.
D. Jean BRUNO, diacre † 1552.
Fr. Jean BARBAQUANA, donné, † 1559.
Jean DELPECH, prébendier † 1574.
D. Jean BORNIER, *rector Valliselarae, ab Hoereticis occisus* † 1577.
D. Jean GUISOT, Vicaire de Castres † 1577.
Fr. Jean, donné † 1580.

(3) Ajouter : D. Laurent de CNOSE, mort en 1484.

(4) Mort le 17 juin. Prieur de Villefranche.

(5) Eut un tricenaire en 1351.

N

D. Nicaise GOLLANDI (ou GORLANDI) étoit profez en 1446, le 14 juin, et vivoit encore en 1453, au mois d'août.

O

D. Olivié BLANCHI (*Oliverius*) étoit profez en 1356, le 7 de may.

P

D. Pierre DE LEON fut un des premiers chartreux qui vinrent à Caors, où ils firent une nouvelle profession. Il est le premier écrit après D. de Faïn, Prieur, ce qui fait croire qu'il étoit Vicaire.

D. Pierre DE MANSO MALETI (*malomeleto*) étoit profez en 1356, le 7 may.

D. Pierre FRADIN étoit profez en 1364, le 15 juillet, et vivoit encore en 1373, le 18 oct. (1).

D. Pierre DU MOULIN (*de Molendino*) étoit [profez] en 1364, le 15 juin (2).

D. Pierre DE MOLSACO étoit profez en 1373 (3).

D. Pierre AYRALDI étoit profez en 1383 (4).

D. Pierre RAYNALDI étoit profez en 1408 (5).

D. Pierre REGINALDI étoit profez en 1391, le 13 novembre.

D. Pierre CHATARD étoit profez en 1448 et vivoit encore en 1465, le 24 septembre (6).

D. Pierre SALIENTS premièrement profez de Caors et en second lieu de Glandiers, mourut en 1462 (7).

D. Pierre DE MASERHS (ou *Mesurus*) mourut en 1465, le 24 novembre.

D. Pierre LIANI (Lie) étoit sindic en 1482, etc... (8).

D. Pierre COLHIACI étoit profez en 1522, le 30 septembre (9).

(1) Carte du Ch. gén. de 1383 : *Obiit D. Petrus* FRADIN, *prior Glanderii qui habet tricenarium.*

(2) Etait un *rendu* clerc. Mort en 1430.

(3) Avait été Prieur de Loubatière (1386-1395). Mort en 1406.

(4) Carte du Ch. gén. de 1393 : *D. Petrus* AYRALDI *Vicarius Caturci fit Prior Glanderii* (1393-1396). — *Per capitulum absolutus*, anno 1396.

(5) Prieur. Mort en 1415.

(6) Mort en 1469.

(7) Var. : SAILLANT, *al.* SALIENTI. Etait à Glandier en 1462.

(8) Var. : de LIANE. Mort en 1517.

(9) Profès de Cahors. Prieur de Vauclaire (1533-1538), de Villefranche (1538-1539), de Castres (1539-1545), de Glandier (1545-1547) ; était de nouveau Prieur de Vauclaire en 1550. Mort le 1er décembre 1565.

D. Pierre ESCHE étoit profez en 1523, et le 26 juin (1).

D. Pierre SARDE étoit profez en 1523, et le 26 juin.

D. Pierre PETIT mourut l'an 1530, le 3 février.

D. Pierre RUTHELLI étoit profez en 1531, le 30 d'août (2).

D. Pierre RECEZ mourut en 1541, le 22 juillet (3).

D. Pierre VALTARDIE mourut en 1558, le 10 janvier (4).

D. Pierre DU BOIS (*de Bosco*) étoit profez en 1535, le 15 décembre (5).

D. Pierre RUDELLE mourut en 1555, le 14 may.

D. Pierre AZEBET (*Azebedo*), étoit profez en 1580 (6).

D. Pierre CAVANHAC (*de Cavaniaco*) mourut le 17 juillet 1561.

D. Ponts TOZET (*Pontius Tozeti*) étoit profez en 1392, le 26 de novembre.

D. Pierre DE BURGETO (7) vivoit en 1544 et 1545.

Fr. Pierre MILHETI, donné, vivoit en 1540 (8).

R

D. Rigal DE CALOMIER (*Rigaldus de Calomerio*) étoit profez en 1356.

D. Raymond BLANCHETI étoit profez en 1465, le 24 novembre.

D. Raymond REVELLI mourut le 4 février, l'année n'est pas marquée dans le calendrier.

D. Raymond RUDELLE étoit profez en 1565.

Le vénérable sieur Raymond ROSE, Prébendier de la chartreuse de Caors, mourut l'an 1590 (9).

(1) Etait convisiteur. — *Petrus Esche, monachus domus Cadurc., necnon Prior ejusdem et domus Villaefrancae qui laudabiliter et fructuose vixit 50 annos in novitiis instruendis, habens monachatum sub die 14 april, per totum Ordinem* (chap. gén. 1556).

(2) Var. : RUDELLE. Recteur de Rodez. Eut 5 messes *de Beata*, en 1556.

(3) Var. : RECET. Etait diacre.

(4) Var. : BASTARD. Etait sous-diacre.

(5) Vicaire de Cahors. Mort en 1567.

(6) Var. : AZEVEDO. Espagnol, il fut ensuite profès d'Aniago. Mort en 1601.

(7) Duburguet ? Mort le 13 décembre 1555.

(8) Ajouter : Pierre AYMERIC, donné, † 1478.
D. Pierre DUMANS, Vicaire de Cahors et de Vauclaire, † 1493.
Fr. Pierre VERUSA, convers, † 7 mars 1526.
D. Pierre LA PIERRE, † 1530.

(9) Ajouter : D. Robert CALVET, † 1471.
D. Raymond RAYNAUD, Sacristain, † 1485.
D. Raymond X., profès de Vauclaire, puis de Cahors, † 1485.

S

D. Sanche DE BOLENZAC (*Sancius de Bolenzaco*) étoit profez en 1392.

D. Simon DAFORT étoit profez en 1392, le 26 novembre (1).

V

D. Vincent DU CLUZEL (*de Clusello*) fut un des premiers chartreux qui vinrent à Caors, où ils firent une nouvelle profession (2).

Qũoyque je commence à mettre icy les professions, j'avertiray que j'ay trouvé quelques profez de cette maison signez dans deux actes de l'an 1605, desquels les professions se sont écartées, dont voicy le nom :

D. Antoine DELPECH.

D. Etienne MARRE.

D. Jâques LOPPIN.

D. Jean BOUTIC [50 ans auparavant il y a eu un profez de Caors du même nom et surnom].

D. Pierre GOFFRE DE PROMILIANES (3).

Il y a apparence que ceux-cy avoient fait profession sous Amans FABRI (4).

(1) Var. : Fort : moine de Cahors, puis de Chartreuse. Eut un tricenaire et un anniversaire le 27 octobre 1425. Ajouter : Tronchet, « longtemps domestique », † 1563.

(2) Ajouter : Vital Touran, syndic et procureur *ad causas*, † 1563.

(3) Promilhanes, comm. du canton de Limogne (Lot). Var. : Joffre.

(4) C'est-à-dire entre 1581 et 1602.

CHAPITRE SECOND

Professions des religieux et des frères convers de la chartreuse de Caors, avec les donations des frères Donnez depuis l'an 1580.

Dom JEAN *DELIBRA étant prieur* [*1571-1581*]

Firent profession :

D. Durand BUREL, l'an 1580, le jour n'est pas marqué dans le cartel de la profession [† 1605].

D. Guillaume RICHARDEAU, natif de Château-sur-Loire (1) dans le païs du Mans, l'an 1580 et le 24 de juin, fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste (2) [† 1617].

Dom AMANS *FABRI étant Prieur* [*1581-1602*]

Firent profession :

D. Adrien DUBOIS (3) l'an 1585, le jour de saint Etienne, 26 décembre [† 1605].

D. Etienne JARDEL l'an 1587, le 22 de juillet, fête de sainte Magdeleine [† 1611].

D. Joseph COLOMB l'an 1592, le 8 sept., fête de la Nativité de la Sainte-Vierge.

D. Jâques FRADIN, natif d'Angers, l'an 1597, le 17 janvier, fête de saint Antoine.

D. Antoine DE LAPORTE (4) l'an 1598, le 14 de sept., fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix [† 1610].

D. René DAVY, natif d'Angers, l'an 1599, le 6 août, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur [† 1611].

D. Louis MANDET (5), l'an 1600, le 2 de février, fête de la Purification de la Sainte-Vierge [† 1606].

(1) Château-du-Loir, arrondissement du Mans (Sarthe). C'est Dom Richardeau qui fit profession dans l'hôtel de Regourd, pendant la détention des Chartreux.

(2) Le lecteur remarquera que les professions ont lieu un jour de fête de XII Leçons, de fête *de Chapitre*, ou de solennité.

(3) Profès de Rodez, puis de Villefranche.

(4) Etait Procureur. — Esquieu, *Essai d'Armorial*, n. 420, p. 170, mentionne une famille de ce nom.

(5) Var. : MANDEL. Etait sous-diacre lorsqu'il mourut.

Fr. Blaise DELAGRANGE, l'an 1592, le 1er de nov., fête de tous les Saints.

Fr. Guillaume DURAND, le jour ny l'année ne sont marquez dans le cartel de la profession [† 1609].

Dom RICHARD *BEAUCOUSIN étant Prieur* [*1602-1610*]

Firent profession :

D. Jean RAVIER, natif de Lyon, l'an 1606, le 15 août [† 1644].

D. Gilles TROUILLARD, natif de Chartres en Beauce, l'an 1606, le 20 août (1) [† 1625].

D. Jean ROGER, l'an 1609, le 24 août (2) [† 1617].

D. Antoine DUPUIS, l'an 1607, le 24 août [† 1623].

Fr. Antoine NEPVEU, l'an 1608, le 21 décembre [† 1643].

Fr. Jean-Bte CARSELES [† 1615].
Fr. Pierre VERLY [† 1610].
Fr. Jean CUZANSSON [† 1620].
Fr. Pierre DORMOY [† 1609].
} Dans ces quatre dernières professions, le jour ny l'année ne sont pas marquez.

D. JAQUES *FRADIN étant Prieur* [*1610-1619*]

Firent profession :

D. Antoine DE LAGASQUIE, l'an 1611, le 1er dimanche après Pâques [† 1631].

D. Jean VAUZELLES, l'an 1612, le 14 février [† 1663] (3).

D. Jean MARCILHAC, natif de Sauveterre, proche de Puy-l'Evêque (4) en 1613, le 2 février 1613 [† 1661].

D. Jean FAVERGES, l'an 1613, le 25 mars [† 1628] (5).

D. Claude MATHIEU, l'an 1614, le 25 avril [† 1622].

D. Pierre PEYRET, natif du Puy, l'an 1615, le 21 décembre [† 1630].

D. Bruno IRAILH, l'an 1615, le 21 décembre.

D. Raymond SERVOLE, l'an 1617, le 19 février [† 1644] (6).

D. François LAJAMME, l'an 1619, le 22 may [† 1653] (7).

D. François LE VEIL, natif du côté de Paris, le jour ny l'année

(1) Var. : TROUILLAS. Etait Procureur.
(2) N'y a-t-il pas lieu, en raison de la date de profession du suivant, de lire ici : 1607 ? A sa mort, était hôte à Glandier.
(3) Hôte à Villefranche, où il mourut.
(4) Puy-l'Evêque, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors.
(5) Etait Sacristain.
(6) Etait Coadjuteur.
(7) Prieur à Vauclaire, puis à Rodez.

ne sont pas marquez dans [le cartel de] la profession, mais il y a apparence que ce fut en 1616 (1) [† 1649].

Fr. Jean LAMY, l'an 1612, le jour de la Toussaint.

Fr. Jérôme SUCHET, l'an 1613, le jour de St-Bruno.

Fr. Jean-Bte DELPECH (2), natif de Caylus, l'an 1618, le 21 mars [† 1671].

D. CLAUDE *JANNOT étant prieur* [*1619-1625*]

Firent profession :

D. Denis DUFOUR, natif de Caors, l'an 1621, le 21 novembre.

D. Paul LABADIE, l'an 1621, le 21 novembre, natif de Senlis à 2 lieues de Toulouse [† 1668].

D. Antoine GENESTE, l'an 1622, le 24 février [† 1647] (3).

D. Bruno DE MUS, natif de..., l'an 1624, le 15 août [† 1647] (4).

Fr. Laurent CATALAN, l'an 1621, le 18 avril [† 1630] (5).

Fr. Jâques DEL DEBEZ, natif de St-Sever-en-Gascogne, l'an 1623, le 25 mars.

D. JEAN *MARCILHAC étant Prieur* [*1625-1627*]

Fit profession :

D. Etienne MAURIAL, natif de Villefranche-en-Périgord (6), l'an 1626, le 26 juillet. [† 1691].

D. ANTOINE *TIXIER étant Prieur* [*1627-1642*]

Firent profession :

D. Victor OSTAU, l'an 1630, le 2 juillet [† 1653] (7).

D. Nicolas BAILLY, natif de Chaumont-en-Bassini (8), l'an 1631, le 22 juillet [† 1673].

D. Antoine LA TREILLE, natif de Villefranche-de-Rouergue, l'an 1632, le 24 février [† 1671].

(1) *Antiquior* à Cahors.

(2) *Joannes Bapt. Delpuech, conversus, qui laudabiliter vixit, in Ordine* (Ch. gén. 1671).

(3) Hôte à Villefranche.

(4) Prieur à Villefranche, puis à Rodez.

(5) CATHALA.

(6) Villefranche-de-Belvès. *D. Stephanus Maurial, antiquior domus Cadurc. qui laudabiliter vixit ultra 66 annos in Ordine.* (Chap. gén. 1692).

(7) OSTAU ou COSTEAU, hôte à Vauclaire.

(8) Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne). Dom Bailly s'appelait Dominique.

D. Jean LE ROY, natif de Meaux-en-Brie, l'an 1632, le 24 juillet [† 1643] (1).

D. Ange DUPUY, natif de Castelfranc, à trois lieues de Caors, le même jour et an [† 1668] (2).

D. François FILHOL, natif de Soulomé (3), à 4 lieues de Caors, le même jour et an que les deux précédents [† 1691].

D. Anthelme DINETY, natif de Puy-l'Evêque, l'an 1633, le 8 septembre [† 1644].

D. Etienne-Bruno CASTELBON (4), natif de Castres, l'an 1634, le 12 mars [† 1668].

D. Pacifique PICARAN, l'an 1635, le 2 février, fête de la Purification de la Ste-Vierge [† 1643].

D. Joseph CURVALLE, natif de Lautrec (5), en Languedoc, l'an 1635, le 25 juillet [† 1653].

D. Michel CASSANHES, natif de Figeac, l'an 1639, le 19 mars, fête de St-Joseph [† 1665] (6).

D. Jâques BOUTES, natif du bourg de Viviers (7), diocèse de Lavaur, à une lieue de Castres, l'an 1642, le 21 mars, fête de St-Benoît [† 1681].

D. Jean DE BOYER, natif de Murat dans la Haute-Auvergne, l'an 1645, le 17 novembre [† 1684].

D. Pacifique MOREL, natif du païs des Suisses (8), le même jour et an que le précédent [† 1682].

Fr. Louis DE LAGET, l'an 1629, le 24 juin [† 1663] (9).

Fr. André LAMBERT, l'an 1630, le 1er novembre [† 1633].

Fr. Hilarion DUBOIS, l'an 1631, le 2 février [† 1643].

Fr. Germain MASURIER, l'an 1632, le 1er novembre.

Fr. Pierre MATHIEU, natif de Villefranche-de-Rouergue, l'an 1634, le 24 juin [† 1672].

Fr. Joseph MENISSIER, natif de Joigny, dans le diocèse de Sens, l'an 1645, le 2 juillet, fête de la Visitation de la Ste-Vierge [† 1686].

(1) Hôte à Vauclaire.
(2) Ancien Prieur de Villefranche et de Rodez.
(3) Soulomès, cant. de La Bastide-Murat (Lot). — *D. Franciscus* FILHOL, *monachus et Coadjutor domus Cadurc., qui laudabiliter vixit 61 annos in Ordine* (Ch. gén. 1691).
(4) Etait diacre lorsqu'il mourut. Y aurait-il donc erreur de date pour sa mort, et ne devons-nous pas lire : 1638 ?
(5) Lautrec, chef-lieu de canton, arrondissement de Castres (Tarn).
(6) Hôte à Glandier.
(7) Viviers-lès-Montagnes, cant. de Labruguière, arrondissement de Castres (Tarn). Dom Boutes était Coadjuteur.
(8) A sa mort, était sacristain à la Chartreuse suisse de la Part-Dieu.
(9) Hôte à Toulouse. Il eut, à sa mort (1663), cinq messes *de Beata*.

D. François *DE LA ROCHE étant Prieur* [*1645-1647*]

Firent profession :

D. Bruno LE BLAY, natif de St-Chély, dans le Gévaudan, l'an 1647, le 22 avril [† 1691].

Fr. Antoine IRISSOU (1), natif de Saint-Paul, à une lieue de Lauzerte [† 1707].

Fr. Jean LAGRIFFOUL (2), natif de Blésol, proche Villefranche-de-Rouergue [† 1686].

Fr. Alexis GIEU, natif de Marseille [† 1667].

Fr. Pierre FAURIEU (3), natif de Caors [† 1658].

Ces quatre derniers frères firent profession l'an 1646, le 2 de juillet, fête de la Visitation de la Sainte-Vierge.

D. Claude *PARNAJON étant Prieur* [*1647-1648*]

Firent profession :

D. Hugues FRAYSSE, natif de Gagnac, proche de Beaulieu (4), l'an 1647, le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Ste-Croix [† 1670].

D. Jean-Bte POUZOLLET (5), natif de Grenade en Gascogne, l'an 1647, le 21 novembre, fête de la Présentation de la Ste-Vierge [† 1682].

D. Emmanuel DELPUECH, natif de Toulouse, l'an 1647, le jour de Noël [† 1679].

D. Pierre LION, natif de Toulouse, l'an 1648, le 29 de juin, fête de St-Pierre et St-Paul [† 1690].

D. Robert *DES MARINS étant Prieur* [*1649-1653*]

Firent profession :

D. Nicolas MALARD (6), natif de Toulouse, l'an 1650, le 8 de septembre, fête de la Nativité de la Ste-Vierge [† 1675].

D. Bernard VIALARS (7), natif de Monbazens, proche de Villefranche-de-Rouergue, l'an 1650, le 6 octobre, fête de St-Bruno [† 1680].

D. Amable DE LESTANG, natif de Toulouse, l'an 1651, le 21 novembre, fête de la Présentation de la Ste-Vierge [†1674].

(1) Hérisson. *Laudabiliter vixit ultra 64 annos in Ordine.* (Chap. gén. de 1707).
(2) Griffon.
(3) Faurie.
(4) Gagnac, comm. du cant. de Bretenoux (Lot).
(5) Ancien Prieur de Rodez.
(6) Ancien Prieur de Sainte-Croix-en-Jarez.
(7) Etait Hôte à Rodez.

D. Joachim LE COQ (1), natif de Paris, l'an 1652, le 25 novembre, fête de Ste-Catherine [† 1657].

Fr. Anthelme LALANE, natif de Lastours, proche de Moncuc, l'an 1651, le jour de St-Bruno [†1696].

Fr. Bruno DELORT, natif de Toulouse, l'an 1652, le 6 octobre, fête de St-Bruno [† 1692].

D. ARCHANGE *MONCHESON étant Prieur* [*1653-1658*]

Firent profession :

D. Dominique DAUBEZE, natif de Frousin, à deux lieues de Toulouse, l'an 1656, le 9 d'avril.

D. Christophe DE CORDES (2), natif du Puy, le même jour et an que le précédent [† 1712].

D. Pierre RIVIER (3), natif du Puy, l'an 1657, le 25 juillet, fête de St-Jâques, apôtre [† 1684].

D. André BERARD (4), natif de Féreyroles, à une lieue du Puy, l'an 1657, le 25 juillet [†1710].

D. Jâques LA PIERRE, l'an 1657, le 29 de septembre, fête de St-Michel [† 1661].

Fr. Claude BAILLY, champagnois (5), l'an 1653, le 24 février, fête de St-Mathias [† 1675].

D. FRANÇOIS *DE LA ROCHE étant Prieur* (*II°*) [*1660-1663*]

Firent profession :

D. Ambroise DELPY, natif de Souillac, l'an 1662, le 25 mars, fête de l'Annonciation de la Ste-Vierge [† 1708].

D. Bruno MALVESIN, natif de Caors, mais son père étoit d'Orillac, l'an 1662, le 30 novembre, fête de St-André, apôtre [†1711].

D. PIERRE *LION étant Prieur* [*1663-1684*]

Firent profession :

D. Anthelme DULAC (6), natif de Puy-l'Evêque, l'an 1664, le 22 juillet, fête de Ste-Madeleine [† 1735].

(1) Le Cocq de l'ESPINAY.

(2) D. Christophorus de CORDES, *monachus et antiquior domus Caturci qui laudabiliter vixit 57 annos in Ordine.* (Chap. général de 1713).

(3) Etait Vicaire à Bonnefoy.

(4) Etait Coadjuteur à Cahors.

(5) Champenois.

(6) *Antiquior et Correrius domus Caturci, al. Prior ejusdem et domorum Ruthenae et Villaefranchae, qui laudabiliter vixit 72 annos in Ordine.* (Ch. de 1735). Voilà un records de longévité. Et Malvesin traitait D. Dulac de *Maquignon !*

D. Joseph DE GROUCHET, natif de Crépy-en-Valois (1), l'an 1665, le 19 d'avril.

D. Etienne MAGNY, natif de Bourges, l'an 1665, le 8 de décembre, fête de la Conception de la Ste-Vierge.

D. Jâques GUYOT, natif de Troyes-en-Champagne, le 6 d'août, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur.

D. Jean DEBIEZ, natif de Troyes-en-Champagne, le même jour et an que le précédent [† 1708].

D. Pierre ACCARIN, natif de Lyon, le même jour et an que les deux précédents [†1716].

D. Benoit GAUTIE, natif de Toulouse, l'an 1667, le jour de St-Bruno [† 1712].

D. Simon LEGIER, natif de Limoges [† 1712], D. Joachim JONQUET, natif de Toulouse [† 1712], l'an 1669, le 5 de may, en présence de D. Jean-Bte PELLOT, prieur de Villefranche (2), en l'absence et du consentement de D. Lion, prieur de Caors [† 1712].

D. Louis BARBIER (3), natif de Lyon, l'an 1672, le 2 de juillet, fête de la Visitation de la Ste-Vierge.

D. Pierre ABEL, natif d'Orillac, fit profession l'an 1680, le 14 février, fête de Dédicace de notre église, en présence de D. Hugues TRANCHEPAIN, Prieur de la Chartreuse de Villefranche, à l'absence de Dom Lion, prieur de Caors.

D. Paul DE NUCE, natif de Souillac (4), fit profession en présence de D. TRANCHEPAIN, Prieur de Villefranche, à l'absence et du consentement de D. Lion, Prieur de Caors, l'an 1680, le 23 d'avril.

D. Charles HERCULEZ, natif de Paris, l'an 1680, le 24 d'août, fête de St-Barthélémy [†1717].

D. Antoine JULIEN, natif de Crapone [† 1722] (5), D. Joseph VALENTIN, natif du Puy [† 1737] (6), l'an 1682, le 8 septembre, fête de la Nativité de la Ste-Vierge.

Fr. Pierre MERCIER, natif de Puy-l'Evêque, l'an 1663, le jour de la Noël [† 1695].

(1) Crépy-en-Valois, chef-lieu de canton, arrondissement de Senlis (Oise).

(2) Nul ne peut faire profession qu'en présence de son Prieur, lequel doit célébrer la fonction. En cas d'absence, celui-ci doit déléguer un Prieur de l'Ordre. (*Statuta Ord. Cartus.*, I, *cap.* XVIII, n. 10). D. Lion était visiteur de la Province, ce qui peut expliquer ses nombreuses absences.

(3) D. Barbier et D. Abel ne sont pas mentionnés dans le ms. Cahors.

(4) *de Nucé* ou *de Nupcé* : famille du Quercy, fixée à Bordeaux à la fin du XVIIIe siècle. Seigneur de Lamothe, et seigneur de Rignac, près Martel. Cf. Esquieu, *op. cit.*, supplément, p. 56. — Champeval, *Figeac et ses institutions religieuses, etc.*, p. 189 et 190.

(5) Craponne, chef-lieu de canton, arrondissement de Brioude (Haute-Loire). D. Julien, ancien Prieur de Bonnefoy, eut cinq messes *de Beata* à sa mort (1722).

(6) *D. Joseph Valentin, antiquior domus Caturci, qui laudabiliter vixit 54 annos in Ordine.* (Chap. gén. de 1737).

D. Anthelme *DULAC étant Prieur* [*1684-1694*]

Firent profession :

D. Ignace GUILHOT, natif de Faïn-en-Vivarez (1), à deux lieues de la chartreuse de Bonnefoy, l'an 1684, le 8 septembre [† 1721].

D. Laurent DURIF, natif de Lyon, l'an 1685, le 25 d'avril, fête de St-Marc [† 1733].

D. Thomas PARAYRE (2) natif de Lyon, l'an 1685, le 1er novembre, fête de tous les saints [† 1740].

D. Hugues ROQUES, natif de Montech, l'an 1686, le 29 juin, fête de St-Pierre et de St-Paul.

Fr. Jean SAINT-ANDRE (3), natif de Riom, après avoir demeuré dans cette chartreuse l'espace d'un an avec l'habit séculier en qualité de postulant, receut celui de donné. Et après une année de noviciat, fit sa donation selon les formes accoutumées, le 15 d'août 1686 [† 1700].

D. Joseph *TORRILHON étant Prieur* [*1694-1701*]

Firent profession [ou donation] :

D. Innocent GERMAIN, natif de Caors, l'an 1696, le 15 d'août, fête de l'Assomption de la Ste-Vierge [† 1721].

D. Pacifique DEILHES, natif de Caors, l'an 1696, le 8 novembre, fête des Sacrées Reliques [† 1749].

Fr. Bernard CLAVERIE, natif du village de Bordes (4), à deux lieues de Tarbes, fit sa donation le 10 de janvier, l'an 1697, ayant demeuré auparavant dans la maison durant deux ans, soit en qualité de postulant ou de novice.

Fr. Joseph VOLUNDAT, natif d'Angoulême, fit sa donation le 18 du mois de mars, l'an 1697, ayant demeuré auparavant dans la maison durant six mois en qualité de postulant, et durant un an en celle de novice [†1700].

Fr. Gabriel VACHON, natif de Saint-Paul-en-Jarez (5), à un quart de lieue de la chartreuse de Sainte-Croix, fit sa donation le 1er jour

(1) Faïn : Fay-le-Froid, chef-lieu de canton, arrondissement du Puy (Haute-Loire).

(2) *D. Thomas Parayre, monachus antiquior Caduro. qui laudabiliter vixit 55 annos in Ordine.* (Ch. gén. 1740).

(3) Mort à Vauclaire.

(4) Bordes, canton de Tournay, arrondissement de Tarbes (Htes-Pyrénées).

(5) Saint-Paul-en-Jarret, canton de Rive-de-Gier, arrondissement de Saint-Etienne (Loire).

de février, l'an 1698, après avoir demeuré près de deux ans dans la maison, soit en qualité de postulant ou de novice [† 1747].

D. Claude BARLET, natif de Saint-Claude, dans la Franche-Comté (1), l'an 1698, le 6 d'août, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur [† 1751].

D. Guillaume GRANJON, natif du bourg de Rosiers-en-Forêt (2), diocèse du Puy, l'an 1698, le 8 de septembre, fête de la Nativité de la Ste-Vierge [† 1732].

D. Antoine CATTAND, natif de la ville de St-Claude, dans la Franche-Comté, l'an 1698, le 28 octobre, fête de St-Simon et St-Jude, apôtres.

D. Jean-Bte LINTILHAC, natif d'Orillac, fit profession l'an 1699, le 2 de juillet, fête de la Visitation de la Ste-Vierge, en présence de D. Bruno DES ESCURES, Prieur de la chartreuse de Bourdeaux et convisiteur de la province, à l'absence et du consentement de D. Torrilhon, Prieur de Caors [† 1744].

D. François PAUCHE, natif du Puy, le 17 avril 1701.

D. Jean *COLOMBI étant Prieur* [*1701-1709*]

Firent profession :

D. Antoine VOLLE, natif de la paroisse de Saignes (3), à une lieue de la chartreuse de Bonnefoy, dans le diocèse de Viviers, le 2 juillet, fête de la Visitation de la Ste-Vierge, 1701 [† 1735].

Fr. André FABRE, natif de la paroisse de Rive, à demi-lieue de la ville de Jouieuse (*sic*) (4), diocèse de Viviers, fit sa donation le 6 d'août, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur, l'an 1701, après avoir demeuré dans la maison durant deux ans, soit en qualité de postulant ou de novice.

F. Simon VOLUNDAT, natif d'Angoulême, fit sa donation le 13 de septembre 1701, après avoir demeuré dans la maison l'espace de deux ans, soit en qualité de postulant ou de novice.

Fr. Pierre BUNISSET, natif de Treignac, paroisse de Saint-Jean (5) en Limosin, à deux lieues d'Uzerche et à trois de la char-

(1) Saint-Claude, siège de l'évêché du département franc-comtois du Jura.
(2) Rosier-Côtes-d'Aurec, cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arrondissement de Montbrison (Loire), à 2 km. du diocèse actuel du Puy.
(3) Saignes, aujourd'hui Sagnes-et-Goudoulet, canton de Burzet, arrondissement de Largentière (Ardèche).
(4) Joyeuse, chef-lieu de canton, arrondissement de Largentière.
(5) Treignac, chef-lieu de canton, arrondissement de Tulle (Corrèze). Saint-Jean, église détruite avant la Révolution. Cf. Poulbrière, *Dictionn. des paroisses du dioc. de Tulle*, III, p. 393.

treuse de Glandiers (1), fit sa donation le 5e d'avril, jour de Jeudi-Saint 1703, après avoir demeuré dans la maison l'espace de deux ans, soit en qualité de postulant ou de novice.

Fr. Bruno EUSTACHE, natif de Besses, paroisse de Ste-Anne (2), diocèse de Grenoble, après avoir demeuré deux ans dans la maison en qualité de postulant ou de novice, fit sa donation le 6 avril, dimanche du Bon Pasteur (3), 1704.

D. Joseph *DUPONT étant Prieur* [*1709-1732*]

Firent profession :

Fr. Pierre BUNISSET, natif de Treygnac, paroisse de Saint-Jean-en-Limosin, après avoir demeuré, soit en qualité de postulant ou de frère donné dans la maison l'espace de 8 ans, fit profession en qualité de frère convers le 15 août 1709 [† 1740].

(*Le ms. de Cahors s'arrête ici*)

Fr. Bernard CLAVERIE, natif du village de Bordes, à deux lieues de Tarbes, après avoir demeuré, soit en qualité de postulant ou de frère donné dans la maison l'espace de 15 ans, fit profession en qualité de frère convers le 8 décembre 1710 [† 1732].

Fr. Bruno EUSTACHE, natif de Besses (etc., voir plus haut), après avoir demeuré... l'espace de 8 ans, fit profession en qualité de frère convers, le 8 décembre 1710 (4).

(*Le ms. de Farneta s'arrête ici*)

(1) Dom Malvesin réduit considérablement les distances !

(2) Sainte-Anne d'Estrablin, canton de Saint-Jean-de-Bournay, arrondissement de Vienne (Isère).

(3) Deuxième dimanche après Pâques.

(4) Cette dernière profession eut lieu un mois avant la mort de Dom Bruno Malvesin (10 janvier 1711). Voici les noms des profès de Cahors au XVIIIe siècle, tels qu'ils nous sont parvenus de sources cadurciennes ; la liste est incomplète, car les Archives du Lot ne nous renseignent pas sur les vingt années qui ont suivi la mort de Malvesin.

— D. Ignace Turc, né en 1700 à Avignon, profès du 21 décembre 1730 ; décédé le 9 mai 1772.

— Fr. Pierre Sainsou, né à Mussidan (d. Périgueux), a fait sa donation le 7 mars 1730 ; décédé le 30 septembre 1782.

— D. Jean Amiel, né à Rodez, profès du 22 juillet 1736 ; décédé le 28 août 1783.

— Fr. Antoine Landrivie, né à Castelnau-Montratier (d. Cahors), a fait sa donation le 21 juillet 1736 ; décédé le 25 janvier 1782.

— D. Jean-Ignace Lacoste, né en 1703 à Mauriac, profès du 15 août 1738 ; décédé le 13 août 1772.

— D. Paul Laville, né en 1710 à Saint-Pons en Vivarais, profès du 15 août 1738 ; décédé en 1776.

— D. Pierre de Fazas de la Boissière, né en 1707 à la Boissière-Haute,

Liste extraite des Archives de la grande Chartreuse

1717 (8 septembre) D. Bruno LAUMONIER (*Sainte-Sigolène*).
1718 (14 septembre) D. Hugues SOLVY (*Mâcon*).
1719 (2 novembre) D. Anthelme TOURNIER (*Cahors*).
1722 (21 décembre) D. André BOURGEAT (*Lyon*).
1722 (21 décembre) D. Ignace TURC (*Avignon*).
1730 (7 mars) Fr. Pierre SAINSOU, Donné (*Mussidan*).
1736 (15 janvier) D. Antoine COLOMBIER (*Joyeuse*).

paroisse d'Arthe, juridiction de Tournon-d'Agenais, profès du 6 octobre 1739 ; décédé en 1784. Etait *antiquior*.

— Fr. Hugues MONTANEL, né en 1698, convers, profès du 1er novembre 1739.

— Fr. Bruno MONNET (ou Moynet, Mourret ?), convers, profès du 6 août 1749.

— D. Jean-Antoine MAIGNAL, né en 1728 à Toulouse, profès du 6 octobre 1749 ; décédé, Prieur de Bonnefoy, en 1785.

— D. Louis VAYRON de la Mourayré, né en 1729, profès du 17 janvier 1751. Mort après 1791.

— D. Pierre-Jacques CASTEL, de Toulouse, né en 1737, profès du 25 juillet 1751 ; mort, Procureur à Tody, en 1780.

— D. Claude-Amable TOURNIER, docteur en médecine, né à Murat en 1725, profès de fin décembre 1751.

— D. Michel GALY (ou de Galy), profès du 21 octobre 1752. Dernier Prieur de Cahors.

— D. Jean-Joseph DUREAU, profès du 28 octobre 1752. Dernier Vicaire de Cahors.

— Fr. Pierre THARAUDE, donné, a fait sa donation le 18 janvier 1755.

— D. Joseph MOYNET, profès du 20 janvier 1755 ; décédé le 22 septembre 1783.

— D. Clément DAUDÉ-LABARTHE, profès du 18 janvier 1756 ; décédé en 1805.

— D. Philippe DEILHES, né à Toulouse en 1737, profès du 22 juillet 1767. Etait Coadjuteur à Glandier en 1777.

— D. Hyacinthe-Benoit-Joseph CLET, né au Puy en 1746, profès du 6 octobre 1769 ; décédé, Courrier à Glandier, en 1783.

— D. François VACHON de la Gonderie, né à Turenne en 1747, profès du 1er janvier 1770 ; était, en 1790, Coadjuteur à Villefranche.

— D. Denis LOMBARD, né à Mende vers 1745, profès du 1er janvier 1770.

— D. Bernard DIJON, né à Toulouse le 27 octobre 1749, profès du 11 juin 1771.

— D. Bruno CHAROISSIER, né à Cournous le 29 mai 1747, profès du 14 septembre 1771. Mort confesseur de la foi.

— D. Jacques REDOLY-LASCOMBES, né à Lugat en Rouergue, le 5 septembre 1748, profès du 8 décembre 1772.

— D. Jean-Louis BAYLE, né à Prades le 11 mai 1752, profès du 8 décembre 1773. Dernier Courrier de Glandier.

— D. Alexandre LAFORGUE, né à Tarascon-de-Foix le 10 mars 1748, profès du 1er janvier 1777.

— D. Jean-Baptiste GAILLARDIE, né à Sacusse (Toulouse) le 10 juillet 1738, profès du 1er janvier 1782. Mort à la Grande Chartreuse en 1823. Dernier Sacristain de Cahors.

— D. Alexis BORRELLY, né à Rimont près Couserans le 6 juillet 1761, profès du 6 juin 1784. Dernier maître des novices de Cahors ; mort en 1798 à la Trappe de Casamari.

— D. Jean-Toussaint-Anthelme MAHÉ, né à Agde le 21 février 1765, profès du 1er novembre 1786 ; décédé à la Grande Chartreuse le 13 mai 1847.

— Fr. Jean VERDIÉ, né en 1740 à Combeprioude, près Sainte-Eulalie (Rouergue), convers de Cahors, mort à la Chartreuse de Rome en 1799.

— D. Jean-Paul LEBRUN, né à Bagnères-de-Bigorre le 5 février 1766, profès du 1er novembre 1787, était diacre en mai 1791. Dernier profès de Cahors.

1736 (21 juillet) Fr. Antoine LANDRIVIE, Donné (*Castelnau-Montratier*).

1736 (22 juillet) D. Jean AMIEL (*Rodez*).

1738 (15 août) D. Jean-Ignace LACOSTE (*Mauriac*).

1738 (15 août) D. Paul LAVILLE (*Saint-Pons-en-Vivarais*).

1739 (6 octobre) D. Pierre de FAZAS DE LA BOISSIÈRE (*Tournon-d'Agenais*).

1739 (1er novembre) Fr. Hugues MONTARNAL.

1749 (6 août) Fr. Bruno MOYNET (ou MONNET).

1749 (6 octobre) D. Jean-Antoine MAYNIAL (*Toulouse*).

1751 (17 janvier) D. Louis VAYRON DE LA MOURAYRE (*Lastic*).

1751 (fin décembre) D. Claude-Amable TOURNIER (*Murat*).

1752 (21 octobre) D. Michel DE GALY (*Alais*).

1752 (28 octobre) D. Jean-Joseph DUREAU (*Villefranche*).

1755 (18 janvier) Fr. Pierre THARAUDE, Donné.

1755 (20 janvier) D. Joseph MOYNET.

1756 (18 janvier) D. Pierre-Jacques CASTEL (*Carcassonne*).

1756 (18 janvier) D. Clément DAUDÉ DE LABARTHE (*Marvejols*).

1756 (18 janvier) D. Vincent PEYRUSSET (*Labruguière*).

1756 (18 janvier) D. Guillaume FRAISSE (*Villefranche*).

1762 (22 juillet) D. Philippe REILHES (*Toulouse*). — Retiré à Majorque chez les Minimes, puis à la Chartreuse de Pise.

1769 (6 octobre) D. Hyacinthe-Benoit-Joseph CLET (*Le Puy*).

1770 (1er janvier) D. Denis LOMBARD (*Mende*).

1770 (1er janvier) D. François VACHON DE LA GONDARIE (*Turenne en Bas-Lim.*).

1771 (11 juin) D. Bernard PIJON (*Toulouse*).

1771 (14 septembre) D. Bruno CHABOISSIER (*Issoire*) (plutôt que le 8 déc. 1773).

1772 (8 décembre) D. Jacques REDOLY-LASCOMBES (*Taussac-en-Rouergue*).

1773 (8 décembre) D. Jean-Louis BAYLE (*Prades, près Foix*).

1777 (1er janvier) D. Alexandre LAFORGUE (*Tarascon, près Foix*).

Vers 1798, Fr. Jean VERDIÉ.

1782 (1er janvier) D. Jean-Baptiste GAILLARDIE (*Sacusse*).

1784 (6 juin) D. Alexis BORRELLI (*Rimont*).

1786 (1er novembre) D. Jean-Toussaint-Anthelme MAHÉ (*Agde*).

1787 (1er novembre) D. Jean-Paul LEBRUN (*Bigorre*), dernier profès de Cahors.

(*A suivre*).

LA CHARTREUSE DE CAHORS

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

(*suite*)

CHAPITRE II

DESCRIPTION DE LA CHARTREUSE

Si la Chartreuse de Cahors était, comme sa voisine de Villefranche, dans un état parfait de conservation, le *cicerone* aurait la tâche facile. Mais la réalité est ici plus austère, car nous sommes en présence d'un monastère partiellement ruiné qu'il faudra reconstituer, de vestiges à identifier, de fausses traditions à réformer. Nous devrons donc, en certains cas, faire la part des conjectures ; celles-ci, je l'espère, ne seront pas dénuées de fondement et je m'efforcerai de les justifier, car le plan d'une maison cartusienne est soumis à des normes invariables, à tel point qu'un membre de l'Ordre se retrouve toujours chez lui dans une Chartreuse, en dépit des diversités de détail qui doivent leur origine à la diversité des lieux. Et telle est bien l'expression qu'on ressent en visitant l'ancien cloître de Cahors.

Le lecteur, toutefois, ne doit pas s'attendre à recevoir une réponse absolument définitive aux questions qui surgiront au cours de cette visite. Car, s'il y a des faits indiscutables, nous rencontrerons des difficultés sérieuses ; alors, je proposerai une solution, sans chercher à l'imposer. Mes affirmations s'inspirent d'une petite expérience du régime et des usages cartusiens ; elles s'appuieront aussi sur la tradition écrite et locale. Ainsi, M. Jean Calmon m'a communiqué la statistique dressée par V. Fourastié dans *la Vente des biens nationaux dans le district de Cahors*. J'ai lu les articles du chanoine Albessard (*Millebis*) dans *le Quercynois* de 1900. Dans son *Vieux Cahors*, M. Daymard a fait une description du monastère (ch. VII, pp. 95-97, 2e édition), qui mérite notre attention.

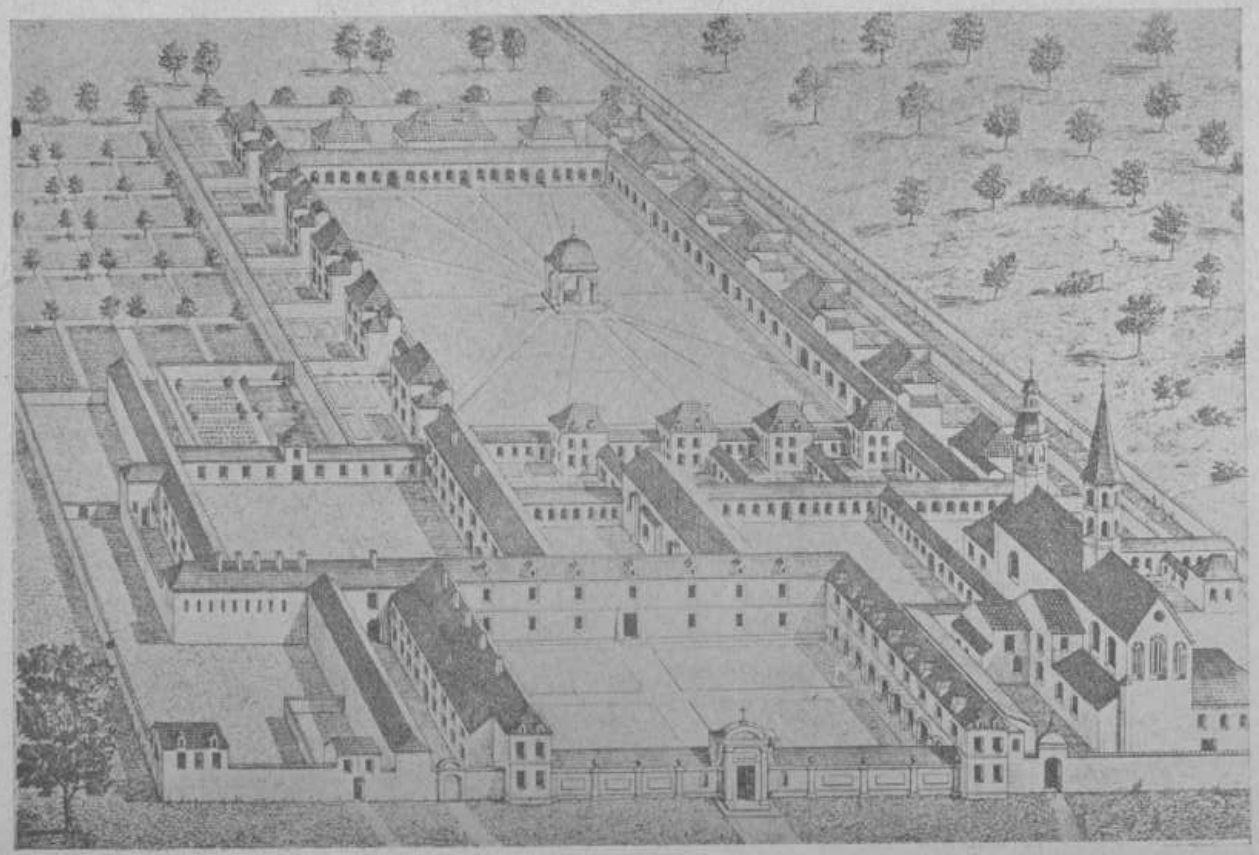

Vue panoramique de la Chartreuse du Temple de Cahors

Plan I dressé en 1783

Plan II. Reproduction du plan cadastral dressé en 1812

En éditant l'*Histoire de la Chartreuse de Caors*, écrite au début du XVIIIe siècle, j'ai recueilli toutes les indications données par Dom Bruno Malvesin. Enfin, les archives de la Grande Chartreuse possèdent une vue panoramique dessinée avant la Révolution, que l'évêché de Cahors a éditée en 1935, lors du centenaire de Jean XXII. Document d'un intérêt inappréciable, mais au sujet duquel il convient de signaler que nous avons sous les yeux le couvent *entièrement terminé*, tandis que l'examen des lieux m'a convaincu que la Chartreuse de Cahors n'était pas construite dans son intégrité lorsque les religieux en ont été chassés, le 10 mai 1791. Je signalerai également, à l'occasion, quelques légères divergences entre ce qui aurait dû être et ce qui est, mais l'on ne saurait exiger qu'un dessin idéal ait l'exactitude absolue d'un cliché photographique. A cet égard, nous aurons recours aux deux plans de Cahors (1783 et 1812) dont les originaux se trouvent aux archives départementales du Lot. Pour simplifier, cette vue panoramique sera désormais mentionnée par ce terme : la *vue*, et nous désignerons les photos des plans par les sigles suivants [P^1 (1783) et P^2 (1812)].

Article I

Les alentours

Les limites. — Avant de franchir le seuil de la clôture monastique, faisons le tour de l'enclos. L'ancienne Commanderie des Templiers n'avait pas, en 1328, la superficie du monastère de 1791. Durant les 463 années de leur séjour à Cahors, les moines ont eu le souci d'arrondir leur domaine : Malvesin raconte complaisamment, en bon religieux fier de sa maison de profession, que les Pères ont acquis nombre de parcelles de terrain par legs (1), achat ou échange. Il serait fastidieux de dresser la nomenclature de ces actes ; contentons-nous d'une description sommaire de cette grande propriété de six hectares environ « qui borne au midi la rue Valentré [rue du Président-Wilson], au nord, la rue qui, du Portail-Alban, descendait dans la rivière du Pal [rue Joachim-Murat] ; au levant, celle (2) qui, de la rivière, au devant des Carmes, monte, irrégulière, jusqu'aux plaines de Labarre ; au couchant, le chemin qui fait face à la

(1) Ainsi, M. de la Grange, syndic de la Chartreuse, lègue un jardin « pour agrandir notre clos » (*Malvesin*).

(2) Cette ruelle partait de l'Hôtel de la Croix-Blanche et aboutissait à l'actuelle rue Gustave-Larroumet. Elle était donc parallèle aux Fossés de la ville et à la rue Saint-Projet. On en voit un tronçon sur le plan cadastral (P^2), n° 2455.

nouvelle porte de l'Hôpital Saint-Jacques et qui aboutit aux Cadourques, au théâtre romain alors en ruines, aujourd'hui disparu » [rue Anatole-France] (1).

Dans son *Vieux Cahors*, M. Daymard assigne la rue Saint-Projet comme limite Est. Mais les pièces officielles nous fixent avec certitude : Le 22 mars 1791, le chirurgien Lafage acquiert une terre provenant des Chartreux : c'est « un jardin situé sur les fossés et communiquant avec la rue appelée *des Chartreux* (2) ». Or, Malvesin mentionne ce jardin « sur les fossez de la ville, et qui, d'un côté, répond au devant de la porte de notre maison » ; il avait été légué à la Chartreuse, le 29 juillet 1444, par Jean de Caminade. Le terrain Lafage est donc l'ancien jardin Caminade. Au surplus, Jean Dupuy, bourgeois de Cahors, lègue (9 avril 1465) « le jardin avec pressoir qui est devant notre maison ». Nous avons le droit de conclure que les jardins des Chartreux s'étendaient au-delà de la rue Saint-Projet, voire jusqu'aux fossés (3).

Ajoutons enfin que la rue Saint-Projet aurait dû disparaître, si le monastère avait été entièrement construit, selon le plan de la vue panoramique.

La Chartreuse était close par « un mur solide et élevé comme un rempart, avec des tours d'espace en espace, [qui] en défendait, dans toute son étendue, l'immense enceinte : du côté des habitations surtout, il prenait les proportions de véritables fortifications et pouvait soutenir un siège » (4).

La façade. — Nous lisons dans le *Vieux Cahors* que la façade de la Chartreuse présente « une grande cour d'honneur, fermée au nord, à l'ouest et au sud par des bâtiments formant hôtellerie, et à l'est par un beau mur de clôture percé d'une porte monumentale *donnant accès à la rue Caviole* » (5).

Ce magnifique ensemble eût été imposant. Qu'on imagine deux bâtiments latéraux, flanquant en équerre la façade actuelle de la rue J.-Fr.-Caviole, l'un à partir du Pontet, l'autre à l'angle de la maison Sol. Chacun d'eux, ayant environ 25 mètres de développement, aurait eu à peu près l'apparence du couvent actuel des Dames de Nevers...

Malheureusement, la réalité est infiniment moins séduisante. En

(1) Emile Dufour, *Notice sur Cahors*, Laytou, 1874.
(2) Cette rue est l'ancienne rue du Parc, aujourd'hui rue Gustave-Larroumet.
(3) Le 12 juillet 1545, les protestants brisèrent la statue de la Vierge « étant sur la porte haulte des Chartreux *en la grande rue* ». (*Livre de main des du Pouget*, p. 54).
(4) Emile Dufour, *l. c.*
(5) Ces mots ne sont pas soulignés dans le texte.

examinant avec soin les maisons qui longent la rue J.-Fr.-Caviole, du côté de la Chartreuse, voici ce que j'ai découvert, et ici nul Cadurcien n'y saurait contredire : un grand Pontet donnant accès à la « Petite Chartreuse », et, de chaque côté, deux immenses salles voûtées, très anciennes, bien conservées et fort belles. Celle du nord est occupée par la cave et le magasin de M. Sol. L'autre, au midi, dépendant jadis de l'hôpital Saint-Projet, a été convertie en établissement de douches. Et l'on chercherait en vain la moindre trace du grand mur, voire même d'un portail monumental (1).

Il s'agit donc de distinguer présentement entre ce qui devait être et ce qui est. La *vue*, en effet, représente le monastère terminé, mais, hélas ! la situation actuelle démontre avec évidence que ce bel idéal est demeuré à l'état de projet. S'il avait passé de l'ordre des possibles à celui des réalités concrètes, la façade eût été reculée à une vingtaine de mètres vers le levant ; la porte d'entrée aurait eu sa place à moitié distance entre la rue J.-Fr.-Caviole et le boulevard, c'est-à-dire au milieu du jardin Caminade-Lafage (propriétés de Mme Cayla et de l'Hôtel des Ambassadeurs).

Seule existe, et n'a pas bougé, l'aile ouest de la future cour d'honneur. C'est, en comparant les édifices actuels avec la *vue*, la portion de façade qui va de l'angle de la maison Sol à la porte d'entrée des Dames de Nevers, car c'est à ces deux points *terminus* que devaient être construites les deux ailes latérales.

Les portes. — Ayant donné à ce petit litige la solution qui me semble la plus simple, nous voici en présence d'un problème nouveau, qui est une conséquence du premier, car si M. Daymard avait résolu la difficulté relative à la façade, nous n'aurions pas à rechercher la porte à laquelle nous devons frapper. Où trouver le Frère Portier dans sa loge ? Problème plus délicat que l'autre, car la question est d'importance.

(1) Je ne vois pas comment M. Daymard trouve l'espace suffisant, entre la rue J.-Fr.-Caviole au levant et les cellules du grand cloître au couchant, pour placer une cour de 25 mètres de côté ; car il faut tenir compte de tous les édifices actuellement existants, dont la construction est antérieure à la Révolution.

Au surplus, si ces grands bâtiments avaient existé, ou bien ils subsisteraient, en tout ou en partie, et nous les verrions ; ou bien — et c'est fort invraisemblable — ils auraient été détruits après 1791, mais on en aurait conservé quelque souvenir, sinon quelque vestige. Or il n'en reste rien.

Enfin et surtout, s'ils avaient été exécutés, les limites de la façade auraient occasionné la suppression de la rue J.-Fr.-Caviole, et empiété de 20 mètres au moins sur le jardin d'en face. Or, le sieur Lafage est devenu propriétaire d'un *jardin* et non pas d'une cour d'honneur avec constructions adjacentes.

En conséquence, M. Daymard a fait la description de la vue panoramique, sans tenir compte de l'état des lieux, ou du moins n'a pas confronté ceux-ci avec celle-là.

Le grand Pontet, qui ouvre aujourd'hui sur la rue Frédéric-Suisse, répond à toutes les conditions désirables : c'est un monument digne de cette destination, il a grand air, et l'on serait heureux de reconnaître à gauche, en entrant, le logement du Portier, tandis que les fenêtres cintrées de l'aumônerie, à droite, font penser immédiatement à *la chapelle des Dames* qui se trouve à la porte de toute Chartreuse. Toutes les présomptions sont donc favorables à ce grand portail, si nous ne tenons compte que du présent. Mais les témoignages antérieurs infirment cette hypothèse. Malvesin, en effet, spécifie que cette issue donnait accès aux *obédiences*. De plus, il n'est pas vraisemblable que la porte d'entrée du monastère soit à l'extrémité de la façade, car il y a loin, du Pontet à l'église (maison Peyrissac) et aux lieux réguliers. Enfin, les religieux auraient dû traverser l'hôtellerie (orphelinat) pour accéder à la clôture proprement dite. A regret, je l'avoue, nous devons renoncer à cette attribution.

Pour les mêmes raisons, il faut exclure la porte actuelle de l'établissement des Dames de Nevers, rue J.-Fr.-Caviole. D'ailleurs, je ne sais pas si elle est antérieure à la Révolution, mais il est certain qu'elle ne correspond pas à la porte centrale que nous voyons sur la *vue* (1). Si elle est ancienne, elle était réservée au service de l'hôtellerie et du bâtiment qui longe la rue jusqu'à la rue G.-Larroumet ; quoi qu'il en soit, elle n'est pas mentionnée sur le plan (P^1).

L'examen attentif de ce plan, dressé en 1783, confirme une opinion que ne suggère pas l'état actuel des lieux, mais qui devient une certitude lorsqu'on a étudié l'histoire du monastère : il y avait une autre porte, et cette porte, aujourd'hui disparue, doit rallier nos suffrages ; au reste, il est impossible, *a priori*, que les « lieux réguliers », l'église et les deux cloîtres, n'aient pas eu leur portail sur la rue (2). Il convient aussi de rappeler que le couvent des Templiers se réduisait au quartier du petit cloître, et que l'entrée principale de la Commanderie ne pouvait se trouver que dans ces parages.

Il y avait donc au moins deux portails donnant accès à la Char-

(1) En effet, la porte actuelle est toute voisine du Pontet, tandis que la porte idéale aurait été placée au centre du bâtiment. N'oublions pas que la *vue* est un projet et n'a jamais été réalisée.

(2) Malvesin nous a dit que le jardin Caminade « répond d'un côté au-devant de la porte de notre maison ». Or, précisément, le plan de 1783 montre un jardin en face de l'entrée ; l'actuelle rue Gustave-Larroumet, jadis rue des Chartreux ou de la Chartreuse (voir plan de 1812), n'a été percée qu'après la Révolution.

treuse, le grand Pontet que nous connaissons bien, et la porte conventuelle qu'il faut situer devant le carrefour des rues Gustave-Larroumet et J.-François-Caviole. Ici, la vue panoramique s'accorde avec cette conclusion.

Article II

Les lieux réguliers

Dans les monastères, on désigne par *lieux réguliers* le cloître conventuel et les divers édifices qu'il met en communication : la grande église, la salle capitulaire et le réfectoire. En Chartreuse, les lieux réguliers constituent un petit couvent, un prieuré en miniature dans l'enceinte duquel les moines vivent en communauté : c'est donc la partie *cénobitique* de ce vaste enclos. Et à la Chartreuse de Cahors, les lieux réguliers coïncident avec l'ancienne Commanderie des Templiers.

Lorsqu'il les établit à Cahors, en 1328, Jean XXII « donna à nos Pères l'église, la chapelle des morts, le petit cloitre qui ne contenoit que la moitié de ce qu'il est aujourd'huy, avec quelques logemens et jardins qui avoient été aux Templiers » (*Malvesin*). Il y aurait grand intérêt à faire le départ exact de ce qui vient des Templiers et des constructions exclusivement cartusiennes. Recherche ardue, étant donnés l'état actuel des lieux et la brièveté de mon séjour à Cahors. Heureusement, Dom Malvesin donne quelques précisions (1), et l'étude des traditions monastiques nous viendra en aide, mais ici nous devons considérer la vue panoramique avec grande circonspection.

Le petit cloître. — Avant 1328, il devait être minuscule, puisqu' « il ne contenait que la moitié » de ce qu'il était en 1701 ; cet agrandissement est dû aux libéralités du cardinal Pierre de Bernie de Sortenac († 1390), évêque de Sabine. Le plan de 1783 le présente comme une surface rectangulaire : les côtés Est et Ouest auraient eu les mêmes dimensions (39 mètres) que les ailes correspondantes du grand cloître, les côtés Nord et Sud étant beaucoup plus réduits. Comme il n'en reste aucun vestige, il est impossible d'en déterminer la superficie exacte.

(1) Les références à Dom Malvesin sont trop nombreuses pour qu'on puisse les indiquer ici. Non seulement je n'ai pas à ma disposition le ms. de Cahors, seul abordable aux Cadurciens, mais encore l'édition de l'*Histoire* est en cours de publication.

Il était limité au Nord par la chapelle des morts, le cimetière et l'église conventuelle, au couchant par les maisons de Lapize et Maratuech que sépare le Pontet, au midi par l'immeuble Suisse, au levant par le logis du Portier et les parloirs.

Au centre, le puits traditionnel, l'ancien puits des moniales de Sainte-Marie et de la Commanderie. Il a son histoire, tragique : c'est là que le cadavre mutilé d'un Frère convers fut précipité, en 1580, c'est là aussi que les Huguenots jetèrent les titres des archives. Il a dû être comblé après la Révolution, car il est situé au milieu de la rue actuelle (1).

Malvesin nous apprend que les Chartreux avaient représenté, sur un arceau du cloître, les armes du cardinal de Sortenac, « lesquelles sont d'azur à une fasce accompagnée d'un chevron mis en pointe avec deux étoiles à huict rayons, l'une en chef et l'autre en pointe, l'étoile du chef estant accostée de deux roses d'argent ». Il y avait aussi, dans la partie construite par les Templiers, « des tombeaux de marbre noir avec des inscriptions » : c'étaient les mausolées primitifs des Vayrols, bienfaiteurs insignes de ces religieux-chevaliers.

Le réfectoire. — Ce n'est pas, comme nous l'avions supposé, l'actuel magasin Sol. Cette salle grandiose, dont le niveau est aujourd'hui au-dessous de la rue, est ainsi décrite par Malvesin : « Quelque diligence que j'aye apportée pour tâcher de découvrir s'il n'étoit point dans notre Chartreuse d'autres monumens des templiers, je n'y ay trouvé que quelques armes qui sont peintes sur la muraille autour d'une *sale basse*, à demy effacées... Toutes les autres

(1) On lit dans le registre n° 4 des délibérations de l'administration municipale (Archives municipales de la Bibliothèque municipale) :

« Il a été fait lecture du Procès-Verbal du citoyen Bouyssou, commissaire de Police la datte du 16 Thermidor dernier :

L'administration,

Considérant que par son arrêté du 28 Messidor authorisé par l'administration centrale, elle a ordonné la clôture ou l'encombrement du puisard des Chartreux.

Considérant qu'il résulte dudit Procès-Verbal que le citoyen Boisse s'est refusé à faire clôturer ledit puisard, que d'ailleurs les voisins n'ont pas voulu non plus faire clôturer ledit puisard.

Considérant qu'il importe à l'humanité [!] et à la société des personnes que ce puisard soit mis hors de danger pour les passants ; qu'il est du devoir de l'administration de prendre le meilleur moyen et le moins coûteux.

Le Supp^t du C^re du D^re exécutif entendu,

L'Administration arrête :

Art. 1. — Le Puisard sera sur-le-champ comblé.

Art. 2. — Les citoyens qui font des démolitions ou qui ont du décombre qui les embarrasse, seront invités à son de trompe de porter ce décombre dans led. puisard, jusqu'à ce qu'il sera comblé jusqu'au niveau du chemin. »

armes sont effacées, à cause qu'on a retranché une partie de la sale. Il y a apparence qu'elle servoit de réfectoire ou de châpitre aux templiers, car il paroit qu'il y avoit tout autour des bancs dossiers. »

Le réfectoire devait être un édifice assez spacieux, puisque « les « plus sçavans hommes de ce païs tenoient académie quelques jours de la semaine dans notre réfectoir » (*Malvesin*). Un témoin des premières années du XIXe siècle (1) nous renseigne sur son emplacement : « le réfectoire habituel était situé à cette maison bâtie en 1838 attenant et séparée de celle du docteur Ausset par le pont [pontet]... Le grand réfectoire a été démoli en 1838. » Cette salle conventuelle occupait donc le rez-de-chaussée de l'immeuble de Lapize.

Les moines n'y prenaient leur repas que le dimanche, les jours de « fêtes de chapitre », pendant les octaves de Noël, Pâques et la Pentecôte, les jours d'installation du Prieur ou de sépulture d'un religieux.

Le chapitre. — C'est la salle conventuelle où les Chartreux se réunissent pour les séances *capitulaires* (votes, sermons, etc.) ; ils n'y pénètrent que les dimanches et jours de fête, à l'issue de Prime et de None, et c'est pour ce motif que les jours festifs, en Chartreuse, s'appellent *fêtes de Chapitre*. Il y a des bancs fixes autour de cette grande salle, et, au fond, un autel.

Le Chapitre devait être situé au rez-de-chaussée de la maison Ausset-Maratuech ; nous voyons encore deux piliers, l'un dans la cuisine de cet immeuble et l'autre dans le salon de M. Laneau.

Ainsi donc, le réfectoire et le Chapitre étaient séparés par le Pontet (2), et nous avons ici la preuve irréfutable qu'il n'y eut jamais de cellules avec jardins dans ces bâtiments.

Les oratoires du cloître. — Solitaires par vocation, les Chartreux célèbrent leurs messes privées dans de petites chapelles où ils n'ont, comme témoin, que le religieux qui les assiste. Tel est le principal motif de la multiplicité de ces oratoires. En second lieu, divers bienfaiteurs ont édifié, au cours des siècles, plusieurs chapelles pour des fondations pieuses, où ils avaient droit de sépulture.

1. *Chapelle de Saint-Jean.*

« Antoine de Roquefeuil [† 19 avril 1505], protonotaire aposto-

(1) F. Fontaine, *op. cit.*
(2) Il y a donc deux Pontets : celui qui met en communication les rues J.-Fr.-Caviole et Fr.-Suisse, et celui qui donne accès au *Cours de la Chartreuse*.

lique, *praeceptor ecclesiae B.M.V. Hospitalis Dominae Helenae*, dont le tombeau est devant l'autel de la chapelle de St-Jean, qui est au petit cloître, nous fit ses héritiers. » (*Malvesin*) (1).

2. *Chapelle de Saint-Vincent-Ferrier et de Saint-Bruno.*

« Jean de Siru, vulgairement appelé Delsirech [† 22 janvier 15..], qui fit faire la chapelle de Saint-Vincent-Ferrier, lequel nous donna, pour sa fondation, la métairie de Camasetz... » (*Malvesin*). Plus tard, saint Bruno devint co-patron de cet oratoire. Peut-être y voyait-on la belle statue de ce saint, qui est conservée dans la salle commune des Dames Noires.

La chapelle des morts. — « Les Templiers, ayant d'abord bâti... une petite église, et ensuite une plus grande, pour reconnaître les bienfaits de leur Fondateur [les Vayrols], ils leur accordèrent le droit de sépulture dans l'une et l'autre de ces églises, comme il paraît par deux épitaphes qui restent encore ; dont l'une, faite auparavant que les Chartreux fussent établis dans Caors, est devant la chapelle des morts, qui est la première église des Templiers, et est gravée sur un grand marbre en lettre gothique, et en langue partie latin et partie vulgaire. Ce qui fait voir la rudesse et l'ignorance de ce temps-là :

Anno domini M. C.C. LXXXVI mori Gauffre de Vayrols el es més de Jul, lo jorn de sancta Margarita, cujus anima requiescat in pace. Amen (2).

(1) « Antoine de Roquefeuil, Commandeur de l'Hôpital de dame Hélène, autrement dit de l'Hospitalet, fut inhumé dans le petit cloître de la Chartreuse de Cahors et on lisait sur son mausolée de marbre blanc l'épitaphe suivante dont le style et les caractères sont également barbares » (G. Lacoste, *Hist. gén. de la prov. du Quercy*, t. III) :

ACCEPIT ANNO MILLESIMO QVINGENTESIMO QVINTO... TVQVE SI PONAS, MADII SEXQVINO CALENDAS ANTONII OSSA HVMVS HIC DE RVPEFOLIO PROTOSCRIBAE, VILIQVE NVNC APOSTOLICAE QVONDAM FVISSE SEDIS ERECTVM FASTIGIO QVEM POSCIMVS SVPERIS DEVS NVNC SEDIBVS REDDAS.

[La terre] reçut l'an 1505, si tu les y a mis, le six des calendes de mai, les restes de Antoine de Roquefeuil [protonotaire]. D'humble [qu'il était], il parvint au faîte (?) du siège apostolique. Nous prions Dieu de le mettre au rang des bienheureux. (*Je ne voudrais pas assumer la responsabilité de cette traduction*).

Antoine de Roquefeuil de Grandval était maître des requêtes et prieur de Saint-Gal dans le diocèse de Nimes, avant d'être commandeur de l'Hospitalet et de Granéjouls. »

Cf. Paul de Fontenilles, *Essai d'Epigraphie quercynoise* (*Bull. de la Société des Etudes du Lot*, t. XXVI et XXVII).

(2) On lit dans l'*Essai d'Epigraphie quercynoise*, de Paul de Fontenilles (*Bulletin S.E.L.*, t. XXVI, XXVII) ces détails intéressants, que M. Jean Calmon veut bien me communiquer :

Les Templiers furent installés à Cahors, raconte l'abbé Salvat (*Hist. du Quercy*, vol. I, *Ms. de la Bibl. munic. de Cahors*), par la famille de Vayrols qui reçut

« On void encore, aux vitres de cette chapelle, les armes de la maison de Vayrols, qui sont d'azur à une aigle éployée d'or, membrée et becquée de même. Parti d'or à quatre bandes ou cottices de gueules.

« L'autre épitaphe est gravée sur une grande pierre blanche, qui est devant le grand autel. « (*Malvesin*).

Cet édifice, de dimensions restreintes, était situé dans le voisinage de l'église (maison Peyrissac). La vue panoramique nous invite à le placer entre l'église et la maison Maratuech, sur l'emplacement de l'immeuble de Blaviel, occupé par M. Delfour, horticulteur. Mais le plan (P^2) de 1812 ne le mentionne pas, tandis que la maison actuelle de M. Rougé répondrait à cette destination.

Pourquoi ce vocable funèbre ?

D'abord, à raison de la proximité du cimetière. De plus, les Chartreux de Cahors, à l'instar de leurs confrères de Villefranche, devaient conserver les corps dans le caveau de cette chapelle. En voici la preuve : le célèbre prieur Dom Richard Beaucousin (1602-1610) mourut le 9 août 1610 : « Quinze ans après, un masson ayant ouvert le caveau où il est enterré pour y mettre un autre religieux mort depuis peu... etc. » Dom Claude Jannot, prieur de 1619 à 1625, mourut le 4 septembre 1625 : « Trois ans après avoir été enterré, comme l'on voulait ouvrir son sépulcre, on trouva son corps entier... On le tira du *caveau* où il étoit, et on le mit tout droit contre la muraille *de la chapelle* pour le pouvoir mieux considérer. »

Dom Malvesin nous rappelle à cette occasion un antique usage,

en récompense le droit, pour chacun de ses membres, d'être inhumé dans les deux églises que cet Ordre avait bâties.

« Une de ces sépultures, antérieure à l'arrivée des Chartreux, est à la porte de la chapelle des morts, qui est la première église des Templiers. Cette épitaphe est écrite sur une grande table de marbre en lettres gothiques et en langage parti latin, parti vulgaire. Ce monument porte en forme de cadre :

† ANNO DOMINI, etc... [*cf. notre texte*]. L'an du Seigneur 1286 mourut Geoffroy de Vayrols, au mois de juillet [le 20], jour de sainte Marguerite. Que son âme repose en paix. *Amen*.

« C'est vraisemblablement la tombe du premier seigneur de Vayrols, bienfaiteur et fondateur des Templiers à Caors ou de quelqu'un de ses enfants qui avait nom Geoffroi.

« La seconde épitaphe est moins ancienne, mais appartient à un autre Geoffroi de Vayrols, qui aurait vécu dans le temps où les Templiers ont été supprimés et remplacés par les Chartreux.

ACCEPIT, IN TVA MARGVERITA LVCE, HOC SOLVM CORPVS GAVFREDI DE VAYROLS CVRRERAT, AN... VSIENSES VIVAT IN DEVM IPSIVS SPIRITVS. AMEN. (Cette terre reçut le jour de ta fête [?], Marguerite, le corps de Geoffroy de Vayrols, pendant l'année... Chartreux. Que son âme vive en Dieu. Amen. [Cf. l'interprétation donnée par Dom Malvesin, *B.E.L.*, 1935, p. 363].

L'abbé Salvat pense que ce pourrait être l'épitaphe du Quercynois Geoffroy de Vayrols, l'héroïque initiateur de la révolte contre la domination anglaise. »

Il n'existe aujourd'hui aucune trace de ces monuments.

conforme aux traditions de la Grande Chartreuse : c'est à la chapelle des morts que la cloche conviait les religieux pour réciter les prières du *Spaciement*. Le premier jour libre de la semaine, il y a une promenade hors la clôture ; mais les Visiteurs de la Province ont fixé des limites à cette sortie hebdomadaire. Voici une liste intéressante qui donnera aux Cadurciens une idée de ce que pouvait être le point terminus d'une promenade cartusienne avant la Révolution. On ne devait pas dépasser Saint-Pierre-la-Feuille, Notre-Dame-de-Velles, la « borie » de Vayrols, le Montat, Labastide-Marnhac, Pechpeyrou, Villesèque, Rassiels, Douelle et Mercuès. Reconnaissons que, pour une durée de 4 ou 5 heures, nos bons Chartreux pouvaient aller fort loin, s'ils étaient bons marcheurs. Et le Statut, toujours prévoyant, ne leur octroyait que de l'eau pure *aqua cruda*, s'ils avaient la satisfaction de rencontrer une source sur leur chemin... Précaution hygiénique très sage et tout à fait monastique ! On est très condescendant à la nature, en Chartreuse, mais l'austérité ne perd jamais ses droits, et puis, les abus sont toujours possibles, et les prétextes infiniment spécieux...

Le cimetière. — Réservait-on les caveaux de la chapelle des morts pour les Prieurs, tandis que les simples religieux étaient inhumés au cimetière ? Ou bien exhumait-on les corps après quelques années pour les déposer dans un caveau ? Ces hypothèses ont une égale valeur. Il est certain, toutefois, qu'au XVIe siècle, Bernard Sodré, domestique de la maison, fut enterré dans le cimetière.

F. Fontaine écrit : « Le jardin actuel [de la maison Godinot], attenant à la poste aux lettres, était le cimetière. » La tradition orale m'a été confirmée par M. Rougé et par M. Delfour, horticulteur.

L'église conventuelle. — Il semble que les acquéreurs des biens nationaux se sont appliqués à faire disparaître tout ce qui, dans leur nouveau domaine, avait un caractère religieux. Les cellules du grand cloître sont presque intactes, l'hôtellerie et les communs ont été respectés ; des lieux réguliers, rien ne subsiste, et les deux églises ont été ruinées jusqu'au fondement.

L'église de Notre-Dame, nous le savons, avait été édifiée par les Templiers, au XIIIe siècle (1). C'était un vaste édifice, long de 25 mè-

(1) Les Templiers arrivèrent à Cahors en 1196 et leur Ordre fut supprimé en 1312. En tenant compte de leur première installation en ville dans la maison d'Izarn (ancienne rue *du Temple*), on peut admettre que l'église de leur nouvelle résidence, à la Chartreuse actuelle, a dû être bâtie entre 1200 et 1250.

tres environ (1). Aucun document ne nous renseigne sur son style, mais il n'est pas douteux que les Chevaliers du Temple ont fait une église dans le style de l'époque. La *vue* nous donne un petit détail intéressant : le chevet droit était éclairé par trois fenêtres ; la plus grande, au milieu, est à deux lancettes, les fenêtres latérales n'en ont qu'une.

M. Daymard parle de deux clochers. Il convient de préciser : à la fin du XVIIe siècle, Dom François de la Roche (prieur en 1645-1647 et 1660-1663) « fit faire le toict de l'église avec le clocher et le petit dôme de l'horloge couvert de plomb et d'ardoise ». Le clocher, de forme hexagonale et à double étage, terminé par une flèche en ardoise, était placé au milieu de l'édifice, de telle sorte que chaque religieux, entrant au chœur pour les offices, pût donner un coup de cloche avant de se rendre à sa place. La tour de l'horloge se dressait à l'Ouest, sur le mur du fond de l'église. Les moines du cloître, n'ayant pas de montre à leur usage, obéissaient à la sonnerie de l'horloge, et le sacristain qui avait le soin de régler cette dernière « prenait l'heure » au cadran solaire que nous voyons aujourd'hui au faîte d'un pignon de l'ancienne maison Célarié. Ce cadran porte une date : 1724.

Si la vue panoramique est exacte, la lumière pénétrait dans l'église par les trois fenêtres du chevet, et par six fenêtres latérales, quatre dans le sanctuaire et deux dans la nef.

On n'y accédait point par une porte de fond, et cela pour deux raisons : d'abord, le mur d'Ouest était peut-être aveuglé par la chapelle des morts. Ensuite, le fond des églises cartusiennes est réservé aux frères convers et constitue leur chœur, séparé de celui des Pères. Ceux-ci entraient par une porte située entre leur chœur et le sanctuaire, par conséquent à l'angle Nord-Est du petit cloître. « L'église était située à l'endroit où est aujourd'hui le logement du receveur des postes ; elle était étincelante de richesse, surtout ses vitraux, qui représentaient des peintures allégoriques. Au-dessous, était une chapelle mortuaire. » (2). On l'a démolie en 1838 pour y construire la maison Cléophas Périé.

Au Moyen-Age, les églises conventuelles se distinguaient par leur ordonnance intérieure : à l'Est, le sanctuaire ; au centre, le chœur

(1) 25 mètres est un minimum. Les dimensions du maître-autel conservé à Lalbenque nous donnent au moins 8 mètres pour la largeur du sanctuaire et partant de la nef de l'église. Or, en examinant le *plan*, nous sommes obligés d'admettre que la longueur totale devait atteindre près de 30 mètres.

(2) F. Fontaine, *op. cit.*, T. II. La maison Périé, vendue à M. Godinot, appartient aujourd'hui au docteur Peyrissac.

des religieux fermé par un jubé ; le fond de l'église était réservé aux laïcs. Fidèles aux antiques traditions monastiques, Trappistes et Chartreux ont conservé ce plan traditionnel.

Entrons par la porte des Frères Convers.

Le chœur des Frères. — Il y avait, dans ce chœur réservé aux Frères *lais* (laïcs), c'est-à-dire aux Convers et aux Donnés (1), deux rangs de stalles. Leur nombre ne devait pas être considérable, parce que les Frères ne sont pas très nombreux dans les listes données par Malvesin. En 1328, il y en avait quatre. J'en compte cinq en 1791 ; ces bons religieux assistaient aux offices de jour et de nuit, se conformant aux mouvements du chœur des Pères, mais remplaçant le chant des psaumes par des prières en langue vulgaire : une sorte de chapelet liturgique, où les *Pater* ont la place prépondérante. Ceci est tout à fait conforme aux plus vieilles coutumes de l'Ordre monastique, et nos Convers, aujourd'hui encore, n'ont pas d'autre office.

Le chœur des Convers était séparé de celui des Moines par un jubé en bois, percé au milieu d'une porte qu'on ouvrait en certaines circonstances. A droite et à gauche de cette porte, deux autels (2). Il y avait un troisième autel, car le Frère Bruno de Lort (mort le 8 juin 1691) demanda « la permission d'avoir soin de garnir les trois autels qui sont au chœur des frères avec des tableaux peints sur le cuivre ou sur le marbre, lesquels il avoit apportez en venant dans la religion. Il fit faire encore diverses statues dorées. » (3) (*Malvesin*). Il me paraît assez logique que le troisième autel ait été placé contre le mur du fond, entre les deux rangées de stalles, par conséquent à la place qu'occupe généralement la porte d'entrée d'une église.

Le chœur des Moines. — Un Chartreux se rend à l'église conventuelle le matin pour la grand'messe ; l'après-midi, à 2 heures 3/4, pour le chant des Vêpres (et, les jours ordinaires, la psalmodie de l'office des morts) ; la nuit, vers 11 heures, pour les Nocturnes et

(1) Les Convers sont de blanc vêtus et portent la barbe sans les moustaches, usage commun aux Chartreux et aux Camaldules. Les Donnés portent un habit marron, mais revêtent l'habit des convers, sauf la ceinture de cuir blanc, les jours de fêtes et les dimanches.

(2) Voir les jubés de la Chartreuse de Villefranche et de l'église bénédictine de la Chaise-Dieu. Selon toute vraisemblance, l'un des deux autels devait être dédié à saint Jean-Baptiste, patron des anachorètes.

(3) La statue dorée, qui est aujourd'hui dans le salon des Dames de Nevers et qu'on a tort de prendre pour un *saint Joseph*, pourrait être l'un des dons généreux du cher Frère.

le chant de Laudes (1). Et c'est tout, car les autres exercices religieux s'accomplissent en cellule, au petit oratoire de la chambre à coucher (2).

Au second son de la cloche — que nos devanciers du Moyen-Age appelaient *les cent coups* — chaque Père quitte sa cellule, traverse le grand et le petit cloîtres, franchit le seuil de l'église, salue le Saint-Sacrement par une belle inclination profonde, donne un coup de cloche et se rend à sa stalle.

Les stalles occupent les deux côtés de la nef et contournent le jubé jusqu'à la porte. La stalle du prieur est la première à droite de cette porte. Le doyen, qu'en Chartreuse on appelle l'*antiquior*, occupe la stalle de gauche.

Au milieu du chœur, le *lectoire*, grand pupitre où se chantent les leçons des Nocturnes, et où le Procureur récite les litanies des saints avant la messe conventuelle. C'est là aussi que le sous-diacre (ou le Procureur, à son défaut) chante l'épître de la grand'messe (3).

A l'autre extrémité des stalles, deux portes : celle de droite, à l'Est, donne accès au cloître. C'est la porte d'entrée. Celle de gauche, à l'Ouest, nous introduira dans les chapelles des Saints-Anges et de l'*Ecce Homo*.

Les murs latéraux de la nef devaient être ornés de tableaux, puisque Dom Claude Parnajon, prieur de Cahors (1647-1648), mort le 8 juillet 1648, « fit présent à notre église d'une belle mignature de quinze pistoles, et d'un rare tableau de la Ste-Vierge peint par Vouët, premier peintre du Roy ». Il serait intéressant de rechercher au musée ou dans les églises et couvents de la ville si ce *rare tableau* a été conservé (4).

Le pavé de l'église recouvrait des sépulcres.

« On voyoit autrefois dans notre église d'autres épitaphes gravées sur de grandes pierres, lesquelles apparemment étoient du tems des

(1) L'office de nuit a été introduit dans l'Ordre au XVe siècle. Avant cette époque, les Chartreux se conformaient à l'horaire bénédictin ; ils devaient chanter Matines et Laudes de très bonne heures, vers 2 ou 3 heures, comme les Trappistes de nos jours. Voir l'article de Dom Amand Degand : *Chartreux (Liturgie des)*, dans le *Dictionnaire de Liturgie* édité par D. D. Cabrol et Leclercq.

(2) Les dimanches et jours de fête *de chapitre*, toutes les Heures canoniales sont chantées au chœur, sauf Complies qui sont toujours récitées en cellule. Ces jours-là, c'est l'horaire de nos cloîtres bénédictins.

(3) Entre le lectoire et la corde de cloche, se trouve une lampe qui n'est pas la lampe du sanctuaire. Elle est destinée à fournir de la lumière au lecteur des leçons et aux moines qui sortiront du chœur à la fin de l'office de nuit.

(4) La brièveté du séjour ne m'a pas permis de faire cette enquête, et d'examiner de près certaines toiles de la chapelle des Dames Noires.

Templiers (1). Il y a encore trois sépulcres dans le chœur entre le lutrin et la corde de la cloche. On les ouvrit depuis peu en faisant raccommoder le pavé de l'église. J'y descendis dedans, et y trouvay que c'étoit comme trois petites chambres bien carrelées. Et que, par le moyen de deux portes qui sont au côté de celuy du milieu, l'on entre dans les autres. Je n'y vis que deux ou trois grands os de quelque mort, avec quelque fragment d'une pierre sur laquelle restoit encore la moitié de quelques lettres gothiques d'une épitaphe ; mais il étoit impossible d'échiffrer un seul mot. » (*Malvesin*).

L'auteur nous a laissé les noms de plusieurs bienfaiteurs inhumés dans l'église claustrale : Jean de la Croix, † 1364. Bernard de Géraud des Maisons, † 1375. Guillaume de la Bastide, † 1384. Guillaume de l'Oncle, † 1397. Jean Marin, † 1418, ainsi que Pierre Marin, son fils, et Aigline, sa bru. Hélie Tissandier (*Textoris*) † 1435. Et, au début du XVIIIe siècle, Jérôme de Molières, son fils et ses petits-fils.

Le Sanctuaire. — Cette partie de l'église est désignée, en Chartreuse, par le nom d'*autel* (*altare*).

Le sanctuaire était surélevé d'une marche. Sa forme était rectangulaire, car la *vue* nous montre un chevet dont le mur est droit ; il était éclairé par trois fenêtres gothiques à meneaux : « J'ay veu que nous avions autrefois de belles vitres peintes aux fenêtres qui sont derrière le grand autel, lesquelles représentoient les saints de notre Ordre (2). Il y avoit au fond [en bas] les armes de celuy qui les avoit fait faire, elles étoient d'azur à un arbre arraché d'argent ; comme il arrive souvent qu'on a des armes parlantes, il y a quelque apparence que c'est cette Ramonde de l'Arbre qui les avoit données. » (*Malvesin*). Raymonde testa le 16 juillet 1367 en faveur de la Chartreuse de Cahors.

La lampe du sanctuaire a son histoire : Dom Lion, profès (29

(1) Ces épitaphes furent détruites par les Huguenots.

(2) On voit encore, dans la salle voûtée qui est à droite de l'église cartusienne de Villefranche, un vitrail similaire. Mais il y a au moins deux siècles entre la fenêtre de Villefranche (XVIe s.) et celles de Cahors. Quels étaient donc les saints Chartreux susceptibles d'être représentés sur un vitrail en 1367 ?

Saint Bruno († 1101), le Bienheureux Guigues († 1136), saint Anthelme († 1151), le Bienheureux Ayrald († 1146), Guigues l'Angélique († 1180), le Bienheureux Odon († 1196), saint Arthaud de Belley († 1206), saint Étienne de Die († 1213), saint Hugues de Lincoln († 1200, canonisé en 1220), le Bienheureux Boniface († 1270) et sainte Roseline († 1329). — On pourrait objecter que la plupart de ces saints personnages n'avaient pas été officiellement canonisés. C'est exact, mais j'ai vu le Bienheureux Guigues peint sur le vitrail de Villefranche. Et ce qui était réalisé au XVIe siècle devait être réalisable à la fin du XIVe.

juin 1648) et prieur de Cahors (1663-1684), « avant que de faire profession donna par son testament mille livres qui furent employées pour acheter une belle lampe d'argent. Laquelle, quelques années après, fut dérobée par un novice [!] qu'on avoit chassé, mais qui fut payée par ses complices (1). Ce qu'ils donnèrent fut employé à cette belle lampe qui est présentement devant le grand autel, où sont les armes de notre Fondateur [Jean XXII]. Elle coûta 1.400 francs. » (*Malvesin*).

Du côté de l'évangile, à gauche du visiteur, près de la porte de la sacristie, le mausolée du cardinal de Bernie de Sortenac († 15 août 1390) « est dans le sanctuaire de notre église, où son effigie est en relief, couchée en long, la mytre (*sic*) en tête, les mains jointes sur la poitrine, et ayant un lion à ses pieds. Le tout d'une belle pierre blanche polie comme du marbre. Les armes de ce prélat sont des deux côtés du mausolée... » (*Malvesin*).

Le fidèle chroniqueur ne nous dit qu'un mot de la décoration murale de ce lieu : « On avoit fait, depuis peu, le rétable qui entoure notre sanctuaire, il le fit d'abord dorer par d'excellents maîtres. » Malvesin parle ici de Dom François de la Roche, deux fois Prieur de Cahors (1645-1647 et 1660-1663), mort dans l'exercice de cette charge, le 31 octobre 1663.

La Providence a permis que ce magnifique monument ait traversé la Révolution et soit aujourd'hui dans un état de conservation vraiment extraordinaire.

L'AUTEL ET SES BOISERIES. — L'ancien autel de la Chartreuse est aujourd'hui le plus bel ornement de l'église Saint-Quirin de Lalbenque. Pendant la Révolution, un charretier de cette commune, nommé Séguy, en devint acquéreur pour la somme considérable de... cinquante francs ; il déposa son trésor dans une grange du voisinage, à Escamps, et c'est là qu'un prêtre assermenté le lui acheta ; quelque temps après, l'autel fut placé dans l'église paroissiale de Lalbenque. Depuis 140 ans, les curés qui se sont succédé ont religieusement veillé sur cette relique vénérable, et M. l'Abbé Tournié, doyen actuel, se dit très fier d'être le gardien de ce monument (2). Dieu veuille que tous les souvenirs du passé soient confiés à des soins aussi intelligents.

(1) D. Malvesin dit ailleurs que les complices étaient des jeunes gens de qualité. — Il ajoute que la lampe coûta près de 500 écus.

(2) Il faut souhaiter que la Commission des Beaux-Arts décide le classement de l'autel parmi les Monuments Historiques. Tel est le vœu de M. le Doyen de Lalbenque, et le nôtre.

L'ancien Autel de la Chartreuse,
aujourd'hui Maître-Autel de l'Eglise de Laibenque.

Les reproductions photographiques, dont nous sommes redevables à MM. Irague et Montaricourt, dispensent l'auteur de tenter une description complète de ce vaste ensemble ; au reste, il faut être artiste pour se permettre d'apprécier les choses de l'art. Un moine, toutefois, peut s'exprimer en moine pour donner quelques explications nécessaires.

Distinguons trois parties : l'autel et le rétable, les boiseries latérales et le tableau de l'abside.

I

L'autel et le rétable

L'AUTEL (1) est en bois entièrement doré. On peut lui assigner une date approximative, car Malvesin, dans la notice qu'il consacre à Dom François de la Roche, nous apprend qu' « on avoit fait *depuis peu* le rétable [les boiseries] qui entoure notre sanctuaire : il le fit d'abord dorer par d'excellents maîtres ». Or, Dom de la Roche fut institué Prieur en 1645. Si l'autel est antérieur aux boiseries latérales, on peut admettre qu'il remonte aux trente premières années du siècle.

A cette époque, le style baroque était à la mode, et cet autel est bien de son temps. Mais l'artiste qui travaillait pour des Chartreux et sous leur direction n'a pas sacrifié aux hardiesses parfois excessives dont le XVIIe siècle nous a laissé tant de témoignages ; il a réalisé un ouvrage qui, unissant à une grande somptuosité une indéniable pureté de ligne, reste sobre et harmonieux. Ici point de colonnes torses, point d'évocations mythologiques ni d'attitudes tourmentées. Le dessin est vertical, les colonnes corinthiennes sont droites. On y voit des anges, des fleurs, quelques fruits, et c'est tout. Aussi un sculpteur a-t-il pu dire : « Ce monument est tout en hauteur, tel un trophée élevé à Notre-Dame et à son Fils ».

La *table* ou autel proprement dit (2) est rectangulaire, spacieuse.

(1) Dimensions de l'autel : du sol au sommet de la statue du Christ, 5 m. 95. La table a 0 m. 90 de hauteur, 3 m. 50 en largeur. La prédelle a les mêmes dimensions que la table. Le tabernacle a 3 m. 75. Le sanctuaire a 8 m. 40 en largeur et 6 m. 50 en profondeur (4 m. 50 de l'extrémité des boiseries au degré inférieur de l'autel, 2 m. de ce degré à la base de la prédelle). — Je tiens à exprimer ici mes remerciements envers M. l'abbé Tournié qui a contribué, par son bienveillant accueil et ses précieux renseignements, à la publication de ces notes. Malvesin s'exprime en termes impropres : un rétable ne fait pas le tour du Sanctuaire.

(2) L'autel n'est, à l'origine, que la table de la Cène ou le tombeau d'un martyr.

Le cartouche central, autour duquel quatre petits anges évoluent au milieu de rinceaux, est décoré d'un buste d'une grande beauté. Devons-nous reconnaître saint Jean l'Evangéliste ? On a parlé de la Sainte Vierge et de saint Louis d'Anjou, évêque franciscain de Toulouse, canonisé par Jean XXII. Je ne le crois pas ; mais il est tout à fait inadmissible de supposer, comme on l'a fait, que c'est le portrait de la personne qui aurait contribué à la construction de l'œuvre.

La *prédelle* comprend quatre degrés d'inégale hauteur destinés à recevoir la décoration liturgique de l'autel. Au centre, l'artiste a représenté un motif nouveau que nous retrouverons en divers endroits, notamment au sommet du tableau : un cœur enflammé, entouré de rayons. Détail suggestif qui donne une date à l'œuvre : c'est à cette époque que s'introduit dans l'Eglise la dévotion au Sacré-Cœur.

Sur cette prédelle étaient placés « six grands chandeliers d'autel en argent, pezant ensemble 59 marcs 2 onces ; six urnes à bouquet (1), pezant ensemble 18 marcs, et une croix qui sert à l'autel pezant 19 marcs » (2).

Le *rétable* imite une construction ; il se compose d'un monumental tabernacle à trois faces (3) et à double étage, et de deux niches à rocaille abritant deux grandes statues.

Au premier étage, le tabernacle du Saint-Sacrement (4), très somptueusement orné de six colonnettes et de deux statues, d'anges et de fleurs. Sur la porte, l'Adoration des Bergers. Les panneaux latéraux, entre deux colonnes, représentent le Couronnement d'épines à notre gauche et à droite la Flagellation.

De chaque côté de la porte, saint Pierre et saint Paul, avec leurs attributs traditionnels (les clefs et l'épée).

Le second étage est consacré à la Vierge dont la statue occupe le centre. Quatre colonnettes encadrent deux bustes minuscules : aux extrémités deux anges debout.

(1) Ces vases d'argent étaient destinés à recevoir ces *magnifiques* bouquets de fleurs de soie, dans la confection desquels les Frères Bruno de Lort († 8 juin 1691) et Pierre Mathieu († 30 janvier 1672) étaient passés maîtres.

(2) Inventaire du 29 mai 1790. Le marc équivaut à 244 gr. 7529 ; l'once, à 30 gr. 594 ; le gros, à 3 gr. 824 ; le grain, à 0,053. Les urnes et la croix étaient en argent.

(3) Il semblerait, au premier aspect, que ce tabernacle est de forme hexagonale. Mais l'examen de la partie postérieure dément cette conjecture, et l'on peut se demander si l'autel n'était pas, à la Chartreuse, appuyé au mur du chevet.

(4) Le tabernacle étant placé à une hauteur inabordable, on a ouvert une porte au milieu de la prédelle. Cette innovation s'imposait dans une église paroissiale. Ce second tabernacle doit être assez récent.

A la base, une charmante balustrade fait le tour de l'édicule. Celui-ci est couronné par un dôme entouré d'angelots, surmonté par une lanterne ajourée qui sert de piédestal à une statue du Christ ressuscité.

Les niches qui accostent le tabernacle abritent les grandes statues de saint Bruno, fondateur de l'Ordre et de saint Jean-Baptiste, patron des Chartreux (1).

Enfin le rétable se termine à gauche et à droite par deux niches minuscules avec les statues de saint Jean l'Evangéliste et un évêque Chartreux qu'il est aisé d'identifier avec saint Hugues de Lincoln, grâce au cygne symbolique dont il est inséparable dans l'iconographie cartusienne (2).

(*A suivre*).

Dom Albert DE SAINT-AVIT.

(1) Toutes les maisons de l'Ordre sont des « ermitages construits en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de saint Jean-Baptiste ». *Statuta Ord. Cartus.*, I, ch. XVIII, n. 9.

(2) Le cygne passe pour un animal pacifique et silencieux. Ces caractères l'ont fait choisir pour symboliser la vie de recueillement et de solitude qui est propre aux Chartreux. Voir Ch. CAHIER : *Caractéristiques des Saints*, Paris, 1867, Tome I, p. 305. — Et la tradition rapporte que saint Hugues de Lincoln « nourrissait de sa main les bêtes familières, un cygne entre autre qui l'aimait ». Voir E. BAUMANN : *Les Chartreux*, Paris, 1928, p. 264.

SAINT-DIDIER

évêque de Cahors (636-655)

Les rois mérovingiens faisaient appel à des Gallo-romains pour les aider à organiser leur royaume. Aussi n'est-il pas surprenant de trouver, à la cour de Dagobert, le fils d'un comte albigeois, Didier, le frère de Rustique, celui-là même que le roi agréa pour l'évêché de Cahors.

Dagobert, fils de Clotaire II, régna de la fin 628, où il fut élu roi d'Austrasie, à 639. L'évêque Didier gouverna l'Eglise de Cahors, d'abord sous ce prince, dont les guerres furent heureuses.

Le roi Dagobert, comme tout le monde sait, intervint avec succès en Espagne ; il fut l'allié de l'empereur d'Orient, vainquit les Gascons, régna sur les Alamans et les Saxons, etc. Il vécut dans sa villa de Clichy, dans le plus grand luxe.

Cependant, la décadence de la royauté mérovingienne commença dès ce règne. Dagobert dut céder l'Aquitaine, dont le Quercy faisait partie, à son frère Caribert ; il dut donner l'Austrasie, qui demandait aussi un roi particulier, à son fils Sigebert.

Dans ses dernières années, saint Didier exerça l'épiscopat sous les rois mérovingiens qu'on qualifie de rois fainéants.

I

Naissance de saint Didier. — Sa famille. — Ses amis. — Les fonctions qu'il remplit avant sa nomination à Cahors

Le successeur de saint Rustique, saint Didier, est plus populaire sous le nom de saint Géry. Le nom *Desiderius*, Didier, subit au cours des âges de nombreuses transformations pour faire saint Géry : *Desiderii, Disdéri, Didéri, Diéri, Géry.*

L'époque de la naissance de cet évêque de Cahors n'est pas bien connue. Un auteur, le P. Pagi, l'a cru antérieure à 581, date de la mort de saint Cybar, d'Angoulême. Il serait né, pense-t-on, vers 590, à Obrège, que le *Gallia christiana* traduit par Albige et qui pourrait être Albi. L'historien Lacoste fait d'Obrège une localité distincte d'Albige ou *Albiga*, mais l'auteur Cabié pense, conformément à la tradition, qu'Obrège est un nom équivalant à Albiga.

Saint Didier était le dernier des trois fils de Salvius, personnage important et riche de l'Albigeois et sa mère était Archanfrède ou Herchenfrède. Le père de Didier devait mourir vers 618, l'année même où Siagrius, l'aîné des deux frères du futur évêque de Cahors, devint comte d'Albi.

Le second frère du saint était Rustique, archidiacre de Cahors, qui devint évêque de Cahors et mourut assassiné.

Saint Didier avait deux sœurs, Salvie et Avita.

Après avoir étudié l'éloquence et le droit, il débuta, jeune, à la cour, sous le règne de Clotaire II (613-628). Il est probable qu'avant l'année 618, il fut d'âge à être investi des fonctions de trésorier royal.

Il compta au nombre de ses amis, parmi les jeunes gens élevés à la cour auprès du roi, quatre futurs évêques, saint Ouen, de Rouen, saint Eloi, de Noyon, saint Arnoul, de Metz, et saint Paul, de Verdun. Ces saints prélats furent, comme Didier, parmi les *nutriti* de Clotaire II. On sait que le roi recrutait, parmi les étudiants de son palais, ses principaux fonctionnaires civils et ecclésiastiques.

Un autre ami de saint Didier, durant son séjour à la cour, fut Sulpice II ou le Bon, qui fut archevêque de Bourges de 624 à 647, après saint Austrégésile, et dont la fête était mentionnée jadis dans les bréviaires de Cahors. Le chapitre X, relatif au métropolitain, de la *Vie* que l'abbé Ferré a écrite de *saint Sulpice-le-Bon*, est consacré aux relations de ce prélat avec saint Didier ; le chapitre XIV de cet ouvrage, sur les amis d'antan, donne en partie la correspondance de l'évêque de Cahors avec Sulpice, de Bourges, Gall, de Clermont et d'autres anciens camarades de la *Schola* palatine devenus évêques. Ce Sulpice-le-Bon était né à Vatan, arrondissement d'Issoudun, d'une antique famille gallo-romaine ; il fut recommandé au roi Gontran et fit partie de bonne heure de sa maison ; ayant senti l'appel de Dieu, il devint prêtre et, une fois archidiacre de Bourges, il fut nommé, par Clotaire II, grand aumônier dans les camps royaux. Durant le temps qu'il passa à la cour de Clotaire II et de Dagobert, il connut saint Didier.

Avant de parvenir à l'épiscopat, Didier fut nommé, par le roi Dagobert, *præfectus*, ou gouverneur de Marseille, en remplacement de son frère aîné Siagrius. Mais il ne resta pas longtemps dans ce duché, où cependant il aurait pu briller, à cause de son éloquence entraînante et de sa connaissance approfondie du droit romain.

L'historien Guillaume Lacoste raconte que Didier était « humble, doux, affable, honnête, miséricordieux », et que ses vertus, recon-

nues de tous, étaient le fruit des prières et des conseils de sa pieuse mère.

Il est certain que, dès l'arrivée de Didier à la cour, vers 613, Archanfrède, bien au courant des dangers auxquels sa vertu allait être exposée, lui écrivit pour l'aider à persévérer dans la crainte de Dieu qu'elle lui avait inspirée : « O mon fils, doux gage de mon cœur, lui dit-elle alors, pensez continuellement au Seigneur. Ayez Dieu sans cesse présent à votre esprit. Evitez, avec le plus grand soin, ce qui peut l'offenser ; aimez-le ; craignez-le. Soyez fidèle à votre roi, uni avec tous les courtisans. Ne fournissez à personne le sujet de parler mal de vous. Que tout le monde, au contraire, en voyant la sagesse de votre conduite, soit forcé de glorifier le Seigneur. Je vous recommande principalement la chasteté et la prudence dans vos discours et dans vos actions. S'il vous arrive de tomber dans quelque faute, soyez prompt à vous relever. Lisez souvent ma lettre ; gravez-la au fond de votre cœur, afin que les promesses que j'ai faites à Dieu pour vous aient leur effet. Je vous embrasse avec toute la tendresse dont mon cœur est susceptible. »

II

Son élévation sur le siège épiscopal de Cahors

Saint Didier fut élu à l'évêché de Cahors immédiatement après la mort tragique de Rustique, donc en 636. Il fut nommé par les votes unanimes du peuple et du clergé de Cahors. Un décret du roi Dagobert confirma l'acte d'élection.

Ce décret consiste dans une circulaire adressée aux évêques, aux comtes, aux ducs et à tous les peuples des frontières des Gaules, où il leur représentait combien il était utile à l'Eglise d'élever Didier à la dignité épiscopale. Le roi y déclarait se séparer à regret de ce serviteur fidèle et intelligent à qui il avait donné la garde « de ses trésors et de sa vaisselle ».

« Nous devons, disait le roi dans ce document, employer tous nos soins à ce que nos choix et nos dispositions soient conformes à la volonté de Dieu et des hommes ; et, puisque Dieu a mis en nos mains l'autorité et le sceptre, nous ne devons élever aux dignités que ceux que leur sagesse, la pureté de leurs mœurs, leur noblesse et leur générosité en rendent dignes. C'est pourquoi, comme nous avons reconnu que Didier, notre trésorier, a été, depuis son enfance, fidèle observateur de tous les préceptes de la religion, et que, sous

la livrée du monde, il s'est toujours montré un véritable soldat de Jésus-Christ ; qu'il a des mœurs angéliques et une conversation vraiment apostolique, tellement que le bruit de ses vertus s'est répandu au loin, nous croyons qu'il doit être élevé au sacerdoce. D'ailleurs, la pureté de ses mœurs nous fait juger qu'il soupire sans cesse après la céleste patrie et, puisque les habitants et le clergé de Cahors le demandent pour évêque, d'un consentement unanime, nous pensons que tout cela n'arrive que par la volonté expresse de Dieu. Nous devons donc nous soumettre, quelque regret que nous éprouvions, en nous privant d'un serviteur qui nous était si nécessaire.

« Mais, quelle que soit la grandeur du sacrifice que nous allons faire, en éloignant Didier de notre palais, nous devons nous y soumettre, puisque Dieu et les lois apostoliques nous commandent de donner à l'Eglise des pasteurs capables de gouverner les peuples qui nous ont été confiés, afin qu'il puisse nous en revenir une grande récompense. Suivant donc la demande des citoyens de Cahors et notre volonté toujours conforme à la leur, nous voulons et ordonnons qu'avec l'aide et aux acclamations du peuple et du clergé du Quercy, l'illustre et vrai serviteur de Dieu, Didier, soit sacré évêque de Cahors, et que la volonté des citoyens, qui est la nôtre dans tout ce qu'elle exige, soit accomplie au nom de Dieu... afin que Didier, élevé à l'épiscopat, adresse ses prières au ciel pour nous et pour tous les ordres de l'Eglise, et qu'il lui offre des hosties qui lui soient agréables. Car, c'est dans les prières d'un si saint personnage que nous fondons l'espoir d'une longue vie... »

Dagobert envoya en même temps à saint Sulpice, de Bourges, métropolitain de Cahors, un ordre ou *Indiculus*, de se réunir avec ses suffragants ou comprovinciaux, pendant les prochaines solennités de Pâques, pour la consécration épiscopale de Didier.

La fête de Pâques était le 8 avril. Par ailleurs, le décret royal est daté du 6 des ides d'avril, la huitième année du règne de Dagobert. L'historien Lacoste interprète la date donnée dans le document royal dans le sens du 8 avril 630. Ces données appellent quelques réflexions.

D'abord, par fête de Pâques, il faut entendre nécessairement tout le temps pascal. La fête de Pâques étant le 8 avril, les évêques suffragants de Bourges n'auraient pas eu le temps de se rendre de leur diocèse à Cahors en si peu de temps, pour y procéder à la cérémonie du sacre.

Deux historiens, Dom Vaissette et Dom Devic, ont supposé que Dagobert avait pu donner ses lettres après l'ordination épiscopale

et qu'il les avait cependant datées du jour de cette cérémonie, ou bien que le roi y était présent et qu'il les fit expédier le jour même de la consécration de l'évêque.

Ensuite, nous devons faire remarquer que la date de 630 pour le document royal ne saurait être exacte. Car, d'après la *Vie de saint Didier*, Rustique est mort alors que finissait la septième année du règne de Dagobert et que commençait la huitième année, le prince ayant régné sept ans. Or, en comptant le règne de Dagobert depuis le moment de son élection comme roi d'Austrasie, sur la fin de 628, la mort de Rustique doit être placée à l'année 636.

Ainsi, la date du décret de Dagobert touchant l'élection de saint Didier serait l'année 636. Les anciennes inscriptions de Mercuès donnaient d'ailleurs une date approchante de celle-là, l'année 635.

Ces pièces officielles nous découvrent clairement les prétentions des rois Francs sur les ordinations épiscopales. Le roi Dagobert ne se réservait pas une simple autorisation comme son père Clotaire II (1). Il considérait la nomination des évêques comme un

(1) Voici un extrait du décret royal confirmant les actes du concile de Paris d'octobre 615 : « ...Il n'est pas douteux que le moyen d'augmenter toujours de plus en plus le bonheur de notre royaume est d'apporter tous nos soins à observer exactement ce qui a été sagement défini et décrété, et à corriger par la teneur de cet édit, avec l'aide de Jésus-Christ, tout ce qui avait été auparavant fait ou ordonné de contraire au bien. C'est pourquoi nous ordonnons d'observer les canons, même les plus anciens, et dans toutes leurs prescriptions. Ainsi à la mort d'un évêque, son successeur devra être élu par le peuple, ordonné par le métropolitain et les comprovinciaux, mais on ne pourra procéder à l'ordination qu'après que le roi aura donné son autorisation. Si l'élu est du palais, son mérite et sa science seront des raisons suffisantes pour qu'il soit ordonné sur-le-champ. »

Le concile de Paris avait une portée toute civile. Il faut se rappeler que ce concile, comme tous les autres de l'époque mérovingienne, était une assemblée aussi politique que religieuse. Clotaire II y assista avec les principaux de ses leudes et y rédigea l'ordonnance par laquelle il en confirma les règlements.

Dans l'extrait que nous venons de citer de l'édit royal touchant les décisions du concile de Paris, on voit que Clotaire II, tout en cherchant à rendre aux élections épiscopales toute leur valeur, se réserve cependant de donner pour l'ordination l'autorisation qu'avait accordée comme un droit aux rois francs le 5e concile d'Orléans. C'était comme une garantie qu'il voulait avoir. Les évêques étaient, en effet, si puissants dans la cité et dans l'Etat, que le roi tenait à ne point voir élever à l'épiscopat des hommes dont il pouvait se défier.

Les officiers du palais, recommandables par leurs vertus et leur mérite, pouvaient être ordonnés sans l'autorisation du roi, s'ils étaient du reste légitimement élus, parce que ces officiers, élevés au palais dès leur enfance pour la plupart, avaient pour le roi une fidélité à toute épreuve. Ils étaient connus et les fidèles ne pouvaient que leur être dévoués. Mais pour les autres évêques élus, le roi voulait pouvoir les éliminer, s'il n'était pas prouvé qu'ils lui fussent attachés.

Le 25e canon du concile de Reims complète les décisions prises au concile de Paris : « A la mort d'un évêque on ne lui donnera qu'un habitant du pays pour successeur, et l'élection se fera par tout le peuple, et devra être agréée par les comprovinciaux. Celui qui sera promu à l'épiscopat par une autre voie sera déposé d'un siège qu'il aura occupé plutôt que reçu et nous décidons que ceux qui l'auront ordonné soient suspendus pendant trois ans des fonctions de leur ministère. »

droit lui appartenant et il se mettait alors à la place du métropolitain et des évêques comprovinciaux qui, d'après le droit ecclésiastique en vigueur à cette époque, avaient le pouvoir de confirmer l'élection et de proclamer l'élu, comme aussi le pouvoir de l'ordonner.

A partir du roi Dagobert, les empiétements des rois pour la nomination des évêques furent de plus en plus nombreux ; ils devaient produire, avec le temps, des résultats parfois regrettables.

Dès son élection au siège épiscopal de Cahors, saint Didier aurait redouté, paraît-il, la lourde charge de l'épiscopat. « Didier, comme un autre Ambroise, a écrit Lacoste, considérant la grandeur de l'épiscopat et la sublimité des vertus qu'il exige, demeura quelque temps à se décider ; mais enfin, il obéit à la voix de Dieu, dont son peuple était l'interprète. Il n'avait d'ailleurs aucun penchant qui l'éloignât du sanctuaire ; sa vie, presque cénobitique au milieu du tumulte, de la licence et du luxe de la Cour, donnait assez à connaître que Dieu le réservait pour le placer sur le chandelier de son église. »

III

La ville de Cahors se relève de ses ruines

A son arrivée à Cahors, la ville qui avait été horriblement saccagée en 574, n'offrait guère qu'un amoncellement de ruines. Elle s'était concentrée sur la partie orientale. Elle s'étendait depuis le point culminant de l'Est, en longeant à pic la rivière du Lot, et descendant graduellement la pente de la colline jusqu'au pont des Romains.

Sur son étendue Est et Sud, elle était ainsi défendue par le Lot ; à l'Ouest, elle était protégée par un large fossé.

Dans un espace aussi restreint, il y avait une population de 30.000 habitants. Au XVIIe siècle, le nombre devait en être réduit à 17.000.

Quelques habitations seulement avaient été sauvées de l'incendie qui avait eu lieu précédemment. Des maisons avaient été reconstruites, mais elles n'étaient pas suffisamment nombreuses pour abriter une population aussi dense.

Cependant, sous l'épiscopat de Didier, la ville devait se relever de ses ruines. Cet illustre évêque en sera le second fondateur, par les constructions ou restaurations d'édifices qu'il opéra dans Cahors. Aussi mérite-t-il de figurer parmi les hommes célèbres de cette cité, en raison des services qu'il lui a rendus.

IV

Un projet de restauration des cloîtres de « l'Eglise-mère ». — Une église dédiée à saint Etienne

D'après Guillaume de Lacroix, saint Didier aurait reconstruit « l'église-mère » primitive de Cahors, dédiée, selon cet historien, à saint Etienne et qui existait avant le désastre de 574. Il aurait repris cette église aux fondements et y aurait ajouté certaines parties. Le nouvel édifice aurait été d'une construction soignée et orné de riches sculptures.

L'église bâtie par le saint évêque, devenue insuffisante pour les besoins du culte, aurait été remplacée, dans la suite, par une autre, beaucoup plus spacieuse, à laquelle chaque siècle, à partir du VIIIe, aurait apporté quelque chose.

Mais il n'est pas prouvé que saint Didier ait érigé ainsi une nouvelle « Eglise-mère ».

Ce qui est certain, toutefois, c'est qu'il projeta de restaurer les cloîtres qui existaient « auprès de l'Eglise-mère ».

Il est certain également qu'il y avait, à Cahors, avant le saint prélat, une église Saint-Etienne. Car, dans la huitième lettre que Didier adressa à Clodulphe, évêque de Metz, il lui demande d'avoir égard « à l'état de l'Eglise Saint-Etienne » dont l'administration lui était confiée.

Dans sa neuvième lettre, adressée à Abbon, évêque de la même ville, le saint évêque de Cahors fait mention « de la pauvre situation de l'Eglise Saint-Etienne » qu'il dessert.

L'Eglise-mère primitive devait occuper le même emplacement que la Cathédrale actuelle. D'après des découvertes faites en 1700 et en 1872, la nef de cette église devait avoir, en largeur, cinq mètres de moins que la nef actuelle ; le sol de cette église était de deux mètres cinquante en contre-bas du dallage actuel.

V

Un Palais épiscopal. — La villa de campagne de Mercuès

Saint Didier fit construire un palais épiscopal au Nord-Est de « l'Eglise-mère », sur l'emplacement de la rue actuelle du Maréchal-Foch et des maisons qui la bordent, portant les numéros 23, 25, 27.

Dans la *Vie* de cet évêque, nous lisons à ce sujet : « Il travailla donc à la construction de deux maisons, situées près de la Cathédrale, toutes deux doubles, portées sur des arcades, éclairées latéralement, ayant des escaliers contigus ; elles étaient juxtaposées et présentaient les mêmes avantages ; elles avaient des oratoires communs, étaient ornées de pilastres et de pierres de taille ; elles étaient grandes et admirablement disposées. En construisant ces bâtiments sur la rive du Lot, il prépara pour ses successeurs une demeure importante et très commode. »

Avant saint Didier, les évêques de Cahors durent habiter « une de ces somptueuses demeures » que les Gallo-romains avaient élevées dans la partie occidentale de la ville. Ce premier palais épiscopal disparut probablement avec la ruine de Cahors en 574.

L'évêché, construit par Didier, avait des dépendances qui devaient s'étendre jusqu'au Lot.

Dans la *Vie* du saint, on lit, en effet, que l'évêque pouvait « voir de son habitation le lieu où avait été martyrisé son frère Rustique, de l'autre côté de la rivière ».

Le jardin de l'évêché était du côté du Lot ; les écuries se trouvaient le long de la rue actuelle de la Chantrerie.

L'oratoire du nouvel évêché, dédié à saint Martin, était voisin du palais. D'après le pouillé Dumas, au XVIIe siècle, il ne restait que des ruines de cette chapelle.

M. Daymard croit que la petite salle de la sacristie de la Cathédrale a été construite sur l'emplacement de cette chapelle.

Dans son testament de 1289, l'évêque Raymond de Cornil fit un legs « à la chapelle Saint-Martin, touchant la Cathédrale ».

Une grande tour dominait l'oratoire dédié à saint Martin et la cour du palais épiscopal ; elle se trouvait sur l'emplacement actuel de la rue du Maréchal-Foch, au droit du n° 23. Cette tour existait encore en 1822. En août 1797, le citoyen Conduché demanda à toucher le loyer « de la Tour faisant partie du bâtiment de la Bonnette-Rouge », où était établi le magasin à poudre du département.

Cette tour avait été bâtie en pierre de taille du pays. Cependant, le petit escalier et les encadrements de quatre portes cintrées étaient en grès, provenant sans doute des ruines du théâtre romain.

Saint Didier possédait une villa de campagne à Mercuès. Il n'y avait pas encore de château dans cette possession épiscopale. Il y avait seulement une villa qui faisait, suivant l'usage de cette époque, tout un village avec ses divers bâtiments d'exploitation. L'évê-

que y avait bâti une église dédiée à saint Affre ou saint Affrique (dans le langage local *saint Chaffre*). Aujourd'hui, il n'en reste que le nom, dans des vignes situées au bas du chemin qui monte au château. Il est probable que ces vignes existaient déjà du temps de saint Didier et peut-être est-ce du vin fabriqué dans sa villa de Mercuès, du vin de ses vignes de *Saint-Chaffre*, qu'il envoya à son ami, l'évêque de Verdun. On voit cet évêque le remercier vivement : dans sa lettre, le prélat donne, au vin de Cahors, le nom de Falerne, qui était le cru d'Italie le plus estimé des anciens Romains.

VI

Le « Moustier ». — Couvent et église dédiés à saint Amans

Dans un passage de la *Vie* de saint Didier, il est dit que le saint évêque s'appliqua à préparer des travaux remarquables dans « des bâtiments importants, auprès de l'Eglise-mère ».

Ces bâtiments étaient le *moustier*, c'est-à-dire le monastère où résidaient des chanoines vivant sous la règle de saint Benoît.

Le monument devait avoir des proportions considérables ; il donna son nom à une place dont il formait un des côtés.

Ce monastère fut l'objet d'un legs dans le testament de saint Didier.

Dans la même *Vie* de l'évêque Didier, on peut lire : « En outre de ces magnifiques ouvrages, Didier éleva, auprès de la ville de Cahors, à environ sept cent cinquante pas de son palais épiscopal, un monastère, remarquable entre toutes ses constructions. Il y apporta un soin extrême, tant dans les bâtiments monastiques que dans ceux qui étaient consacrés au culte. Il y adjoignit des vignes et des champs, et entoura le tout de murailles. Il y réunit un grand nombre de moines, auxquels il donna pour abbé, d'abord, Urcissinus, puis le vénérable Dadious. Il témoigna toujours une grande affection à ce monastère et le combla de tout ce qui pouvait être nécessaire, en meubles et objets de tout genre. Il y fit préparer sa sépulture, sous la voûte du côté droit de la basilique. »

Ce monastère fut dédié à saint Amans, évêque de Rodez. L'église fut terminée en 642, année où eut lieu la cérémonie d'inauguration.

Saint Didier écrivit à son ami Paul, évêque de Rodez, pour l'inviter à la dédicace de la nouvelle basilique.

« Sans doute que la renommée vous a déjà appris, disait saint Didier dans sa lettre à ce prélat, que j'ai entrepris de fonder un

monastère, dont l'église est déjà terminée. Je prie donc votre dignité apostolique de vouloir bien venir assister à la dédicace. Réunis alors de la sorte, par la grâce de Dieu, pendant quelques jours, nous pourrons nous entretenir, tout à notre aise, de cette vie éternelle et si désirable après laquelle nous avions coutume de soupirer ensemble. Venez donc, mon cher ami, et hâtez-vous, d'autant plus que vous êtes plus éloigné. »

Le couvent était construit avec de très grosses pierres carrées offrant le poli du marbre ; il était entouré d'un superbe portique, orné de colonnes à la manière grecque et romaine. L'église était « une merveille de style et de goût ».

La maison fut peuplée de moines auxquels le fondateur donna la propriété des terrains environnants.

Saint Didier écrivit à Grimoald, maire du Palais d'Austrasie, pour lui demander de prendre sous sa protection le nouveau monastère. La lettre est datée de 649, année où les constructions furent complètement terminées.

L'enclos de ce couvent semble comprendre l'emplacement limité actuellement, à l'Est, par la rue Hautesserre ; au Nord, par une ligne passant au milieu de la grande cour de l'Hospice ; à l'Ouest et au Sud, par la rivière ou plutôt par un mur qui longeait la rivière.

Le magasin des tabacs occupe aujourd'hui une grande partie de l'emplacement de cet ancien monastère.

L'édifice ne survécut pas longtemps à saint Didier : il fut presque complètement détruit par les Sarrasins, à leur retour en Espagne, en 732, après la bataille de Poitiers.

VII

Eglises bâties par saint Didier. — Saint-Pierre-des-Hortes, Notre-Dame de la Daurade, et Saint-Julien de Labeyne

Saint Didier fit relever les églises détruites en 574 et en bâtit de nouvelles. Il fit élever, au delà du Lot, à l'endroit où Rustique avait été tué, une église en l'honneur de saint Pierre, que tous les historiens locaux mentionnent.

Cette église est dite de *Las Ortos*, des Hortes, c'est-à-dire des jardins, parce que jadis l'on appelait ainsi cette partie de la plaine de Cabessut qui, de l'autre côté de la rivière, fait face à la ville. Elle fut érigée en église paroissiale.

Au XIIIe siècle, l'évêque Barthélémy de Roux la donna aux religieuses de la Daurade.

Il reste les fondements des murs de cet édifice. Ils servent de clôture à une partie de l'enclos de l'ancien couvent des Jacobins.

Non loin de la Cathédrale, le saint évêque fit bâtir une église en l'honneur de la Sainte-Vierge.

Cette église prit sans doute le nom de *La Daurade* ou de *Notre-Dame la Dorée*, vers 1263, sous l'épiscopat de Barthélémy de Roux, lorsqu'elle subit d'importantes transformations.

Ce nom vient de ce que, au fond du chœur, sous la voûte de l'abside, il y avait une mosaïque dorée qui représentait une madone byzantine.

Saint Didier confia à un certain Claudius, qui était abbé, le soin d'achever l'église Notre-Dame et d'y remplir les fonctions abbatiales.

L'église de la Daurade occupait l'emplacement du jardin actuel de la Préfecture.

C'est à côté de cette église que l'évêque Guilhaume de Cardaillac installa des religieuses bénédictines.

L'édifice n'a été démoli que par le premier préfet du Lot, M. Bailly. « La petite voûte avec arc d'ogive que l'on voit encore dans l'angle nord-est du jardin, écrit M. Daymard dans son *Vieux Cahors*, est dans le corps de l'ancien couvent et était, sans doute, une sorte de vestibule faisant communiquer ce couvent avec l'église. »

Au-delà du faubourg Saint-Georges, contre le côté gauche de la route nationale qui va de Cahors à Toulouse, à quelques centaines de mètres de l'ancien octroi, fut créé par saint Didier une église qui est dite *Sancti Juliani de Buegna*. Saint-Julien de Labeyne, dans le Pouillé Longnon.

Dans son ouvrage *Description des princiaux lieux de France*, paru en 1788, Dulaure appelle cette église *Saint-Julien de Saint-Georges*.

On y conservait, paraît-il, « un lacrimatoire et une urne cinéraire d'un verre fort épais ».

Saint Didier réunit cette église au monastère de Saint-Amans, avec ses terres et dépendances.

L'église était le siège d'une paroisse comprenant tous les hameaux éloignés de Cahors, situés au Sud de la ville. Elle fut transférée, au XVIIIe siècle, au village de Larosière.

A la Révolution, l'église et le cimetière qui l'entourait furent vendus comme biens nationaux. Le médecin Vialard en fut l'un

des premiers propriétaires. Comme il voulut y être enseveli, on a appelé depuis cette église : *chapelle de Vialard.*

VIII

Monastères fondés dans les paroisses de Cahors. — Une Ecole épiscopale

D'après Guillaume Lacoste, saint Didier aurait fondé un petit monastère dans chaque paroisse de la capitale du Quercy. Les principales églises paroissiales de Cahors étaient alors celles de Saint-Urcisse, de Saint-Maurice, de Saint-Jacques, de Saint-Etienne-de-Soubiroux (aujourd'hui Saint-Barthélemy).

Lorsqu'il arriva dans cette ville, saint Didier n'y trouva aucune trace de la vie monastique. Les religieux de l'ordre de saint Colomban et de celui de saint Benoît n'y étaient pas encore connus alors qu'ils étaient déjà répandus dans tout l'Occident. Les moines allèrent plutôt, tout d'abord, dans les campagnes ou dans des lieux solitaires, pour mener leur vie recueillie.

Evidemment, ces divers établissements créés dans la ville n'eurent rien de comparable avec le monastère dédié à Saint-Amans dont nous avons déjà parlé, et dans la construction duquel saint Didier apporta un très grand soin. Ils furent complétés par une école.

Dans la Gaule romaine, où la vie économique était intense, où le commerce se développait sur toutes les voies fluviales, la culture intellectuelle avait été très développée.

Toulouse était une ville très lettrée ; le poète Martial l'appelait la cité de Pallas.

Marseille était un centre d'études grecques, recevant des étudiants de tous les pays.

Autun possédait un ensemble d'écoles constituant comme une université latine.

La vieille langue celtique disparaissait vite ; les Gaulois acceptaient volontiers le latin et aimaient les écrivains de Rome.

Avec les invasions, au ve siècle, les mœurs furent violentes, barbares même, et l'instruction ne put qu'être fort négligée. Les anciennes écoles s'étaient fermées.

Ce fut le mérite des évêques d'avoir créé de nouvelles écoles.

Grâce à saint Didier, Cahors eut une école épiscopale. Le saint évêque l'organisa l'an 640. Cette école fut très florissante. On y enseignait surtout la grammaire.

IX

Un mur d'enceinte

Après avoir ainsi pourvu aux besoins spirituels et intellectuels de son troupeau par la fondation de plusieurs églises et la création d'une école, saint Didier voulut la mettre à couvert de tout ennemi du dehors.

Le rempart et les autres ouvrages de défense le complétant qui protégeaient la *Divona* du temps des Gaulois et la *Civitas Cadurcorum* de l'époque romaine, étaient parfaitement conservés avant la destruction de la ville par Théodebert. On sait qu'ils furent entièrement détruits en 574.

Cinq ans après son élévation à l'épiscopat, saint Didier voulut construire de nouveaux ouvrages, propres à mettre les habitants de Cahors à l'abri d'un coup de main.

Mais, comme la ville n'était plus ce qu'elle avait été à l'époque romaine, qu'elle n'offrait guère plus que des ruines sur les deux tiers de son ancien emplacement, il renonça à étendre les travaux de défense jusqu'aux limites de jadis.

Il se borna à faire construire une haute muraille, très épaisse, flanquée de tours, de distance en distance, et percée de quatre ou cinq portes seulement, solidement fortifiées elles-mêmes, allant du Nord à l'entrée du pont romain.

Le rempart partait exactement d'une citadelle qui fut en partie renversée au moment de la prise de Cahors par Pépin, en 762. Cette citadelle était située entre la place Lafayette et la rue neuve Saint-Barthélémy.

Ce mur avait dix mètres de haut sur deux mètres d'épaisseur, dont on voit encore des restes, à l'entrée d'une des rues des Badernes.

Il faisait face à l'Ouest et était défendu par un fossé profond, qui occupait les emplacements actuels du vaste Boulevard Gambetta, et du Cours Vaxis jusqu'à la place Saint-Laurent, où était l'entrée du vieux pont romain.

La municipalité de Cahors se rendit compte, en 1732, que les anciennes fortifications n'étaient plus très utiles. Comme le fossé se comblait déjà peu à peu depuis une quarantaine d'années, elle acheva de le faire remplir de terre et de le niveler, dans la partie basse de la ville.

En 1771, elle le fit combler dans la partie haute, avec de la terre qu'on prit dans le Cimetière du Séminaire et dans l'enclos des Augustins formant la place Thiers actuelle.

Ce qui restait encore de l'ancien fossé fut comblé en 1790, par ordre de M. Baudus, maire de la ville.

En vertu d'une ordonnance de 1680, les propriétaires durent construire des bâtiments en terrasse le long des fossés, ce qui donne, au boulevard de la ville, un caractère si original et si pittoresque.

Les façades des maisons qui bordent la droite du boulevard reposent sur ce « mur cyclopéen » qu'était le grand rempart bâti par saint Didier.

Le peuple appelle encore par tradition *les Fossés* la voie suivie par le Boulevard, qui n'est autre que l'ancien *Grand fossé*.

X

Un projet de remplacer l'aqueduc romain. — La question d'eau potable pour Cahors. — L'ermitage de Roquefort.

Les barbares avaient rompu, sur plusieurs points, l'ancien aqueduc romain qui portait à Divona les eaux de la font Polémie. L'évêque Didier, en bon administrateur, résolut de le remplacer.

Il était préoccupé de fournir, à la ville épiscopale, l'eau potable dont elle avait besoin.

Il écrivit, en effet, à Césaire, évêque de Clermont : « Je ne veux pas que vous ignoriez que notre ville de Cahors souffre beaucoup par le manque d'eau de source, *quam fons prœbeat*. Mais je veux, si cela est possible, *si posse permittit*, amener l'eau au sein de la cité au moyen de tuyaux de bois souterrains, *per tubos ligneos subterraneo officio ;* et comme j'ai appris que vous avez auprès de vous des ouvriers experts dans ce genre de travail, je vous prie de traiter de cela avec eux, etc... »

Saint Didier voulut amener dans la ville les eaux de la fontaine dite des Jacobins, qui s'échappe des flancs du pech de Rollès. Ces eaux purent être conduites, paraît-il, jusqu'au centre des bâtiments occupés actuellement par le pensionnat Jeanne d'Arc. On ne put cependant leur faire franchir la rivière. Le projet de l'évêque ne put ainsi être réalisé.

On peut faire remonter l'origine de la vie érémitique, à Cahors, à l'épiscopat de saint Didier.

Vers le milieu du VIIe siècle, il arriva à Cahors un certain Ecossais, nommé Arvandus, qui vécut en cénobite non loin du monastère de Saint-Amans.

L'ermite se fixa sans doute en amont de la fontaine des Chartreux, sur un rocher donnant sur le Lot, à travers lequel on voit des traces d'habitation. Ce lieu s'appelle l'ermitage de Roquefort.

Cet ermitage sera transféré plus tard là où il se trouve actuellement.

Saint Didier fit, de cet ermite, le dispensateur de ses aumônes. Il lui envoyait tous les jours, pour sa nourriture, des mets de sa table. « Il donna un jour cette commission à deux clercs, Léondolenus et Dracolenus, raconte Guillaume Lacoste ; ceux-ci, indignés qu'un solitaire jouît d'une telle considération auprès de leur évêque, se cachent parmi les arbres et les buis de la montagne, dévorent ce qui est destiné à la nourriture d'Arvandus et jettent ce qu'ils ne peuvent achever. Trois heures après, de retour vers l'évêque, ils se jettent à ses genoux pour le saluer ; mais Didier leur dit : « Pourquoi avez-vous recours à la fourberie et avez-vous l'audace de me dire que vous avez vu aujourd'hui le Père Arvandus ? N'étais-je pas présent quand vous dévoriez la nourriture que j'envoyais à ce serviteur de Dieu ? » Léondolenus cherchait à se justifier, mais Dracolenus avoua humblement sa faute. »

Il paraît que tout le monde, dans la ville, à la nouvelle de cet événement, fut porté à croire que l'esprit de Dieu faisait connaître, au saint évêque, même les actions les plus secrètes.

L'ermite mourut vers 659 et fut enseveli dans l'ermitage de Roquefort.

XI

Monastères contemporains de saint Didier

D'après Aymeric de Payrac, l'auteur d'une *Chronique de Moissac*, la fondation de l'abbaye Saint-Pierre de Moissac remonterait à Clovis Ier, le vainqueur des Romains à Soissons en 486 et des Allemands en 496. Mais cet auteur n'admet pas ce point sans réserve.

L'historien Lacoste voit là une erreur ; après Mabillon, il prétend que saint Amand, évêque de Maëstricht, aurait jeté les fondements du célèbre monastère, sous le règne de Clotaire II ou, au plus tard, au commencement de celui de Dagobert.

Cette opinion paraît établie par un ensemble de données fournies par un cartulaire, aujourd'hui perdu, cité par Dom Vaissette dans sa *Notice sur l'abbaye de Moissac*, parue dans la 3e série de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*.

Saint Amand serait ainsi le fondateur véritable de l'abbaye et le restaurateur, Louis-le-Débonnaire.

Saint Amand, qui avait été relégué en Gascogne, n'y demeura pas longtemps. L'abbaye de Moissac aurait été alors « portée à sa perfection » par les libéralités de saint Didier, de riches personnages de la région et du roi.

Ce serait l'évêque de Cahors qui aurait demandé à saint Vandrille, son ami, le fondateur du monastère de Fontenelle en 648, deux religieux nommés Ansbert et Léontade, pour la direction et la conduite des travaux.

D'après Lacoste, saint Didier et saint Vandrille se seraient connus à la Cour.

Le monastère de Colabrun, situé sur la paroisse de Calviac (Dordogne), section de Calviazès, dépendant de l'abbaye Saint-Sauveur de Sarlat, dont saint Sacerdos aurait été prieur, aurait été fondé sous l'épiscopat de Didier.

Le Quercy possédait également, à l'époque de ce saint évêque, des monastères de femmes.

Saint Didier n'introduisait, dans ces abbayes de religieux et de religieuses, que de bons sujets ; il y faisait observer rigoureusement les règles monacales, et en extirpait les vices.

Dans une circonstance, il adressa la lettre suivante à une religieuse, Aspasie, abbesse d'un couvent, qui avait oublié ses promesses de fidélité à Dieu : « Didier, évêque, à Aspasie, abbesse :

« Touché de votre repentir et de vos larmes, je vous envoie l'histoire d'une femme célèbre de l'Evangile, afin qu'elle soit pour vous, à la fois, un sujet de crainte salutaire et de consolation divine ; de consolation, parce qu'elle vous apprendra que le Seigneur, dans sa bonté infinie, ne repousse pas le pêcheur qui se corrige ; de crainte, parce que notre âme, quand elle veut porter le joug de Dieu, doit se munir de forces nouvelles contre les tentations, comme Salomon l'a dit : « Mon fils, quand vous êtes sous le joug du Seigneur, marchez dans la crainte et fuyez la tentation. »

« En vérité, Aspasie, je me réjouis de vos larmes, et, croyez-moi, le ciel lui-même en tressaille de joie, parce que votre cœur a su rejeter une faute à laquelle il avait, hélas ! d'abord consenti. Vous avez été séduite, comme Eve ; gardez-vous maintenant de retomber dans la même faute.

« O Aspasie ! Je vous en conjure par le sang de Notre-Seigneur, ne donnez plus entrée au démon dans votre cœur. Pour cela, que tous vos instants soient consacrés à la prière, aux jeûnes et aux veilles. Priez le Seigneur de venir à votre secours, et priez-le, avec d'autant plus d'instance, que vous savez combien est grande votre fragilité.

« Je vous le répète: lisez, relisez l'histoire de sainte Madeleine, et rentrez si bien en grâce auprès du ciel que vous soyez bientôt en état d'obtenir, pour moi-même, sa miséricorde. »

(*A suivre*).

Eug. Sol.

LES OPPIDA DU QUERCY
et
LE SIÈGE D'UXELLODUNUM
(51 av. J. C.)
(fin)

Une variante est figurée par la 2e rangée de la figure 31. L'extrémité est aplatie et parfois renforcée par un pilastre (1re fig. de la même rangée). Les types des rangées 3 et 4 en sont les dérivés directs de la douille simple et sont obtenus par simple reploiement de l'extrémité de la douille, martelée au sommet et bien réappointée, et dont l'extrémité rabattue vient faire une barbelure unilatérale. Cette forme apparaît, pour la première fois, à la fin de la période de Hallstatt ou tout au début de la Tène I. Le musée de St-Germain

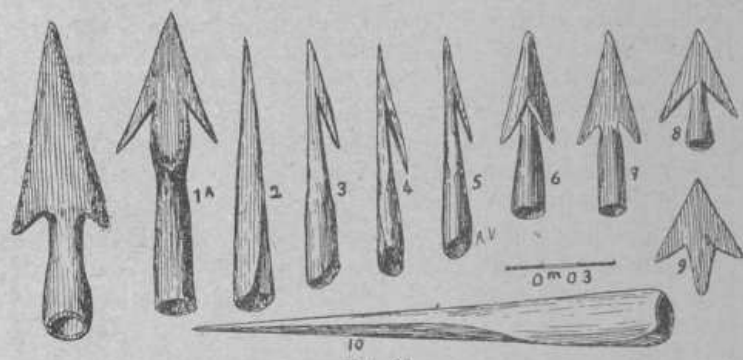

Fig. 32
Flèches gauloises
1, 1A, 2, 3, 4, 5, 7, 8. La Font de Loullié (fer). — 6. Le Mas de Conté, à Calvignac (Lot) (fer). — 9. St-Chels (Lot) (bronze). — 10. Grotte de Triouiet, à Th mines (Lot) (fer).

en possède un beau type provenant du camp de Bourguignon, près de Morey (Hte-Saône), qui est de cette période primitive. Vauvillé l'a retrouvée à St-Pierre-en-Chastre, et elle fut recueillie en grand nombre dans les fossés d'Alésia, en 1865, et plus récemment dans l'enceinte elle-même de cet oppidum (4).

Il a été également recueilli des pointes de flèches à double barbelure (fig. 32) que nous retrouvons également sur d'autres points du Quercy.

(4) Espérandieu. — *Fouilles de la Croix-Saint-Charles au Mont Auxois.* 1er rapport sur les fouilles d'Alésia, Dijon, Jobard, 1910, p. 275 et pl. XII.

Il faut y ajouter une pointe de lance en fer, longue et effilée, très analogue à une autre que j'ai trouvée à l'Impernal, et dont la forme

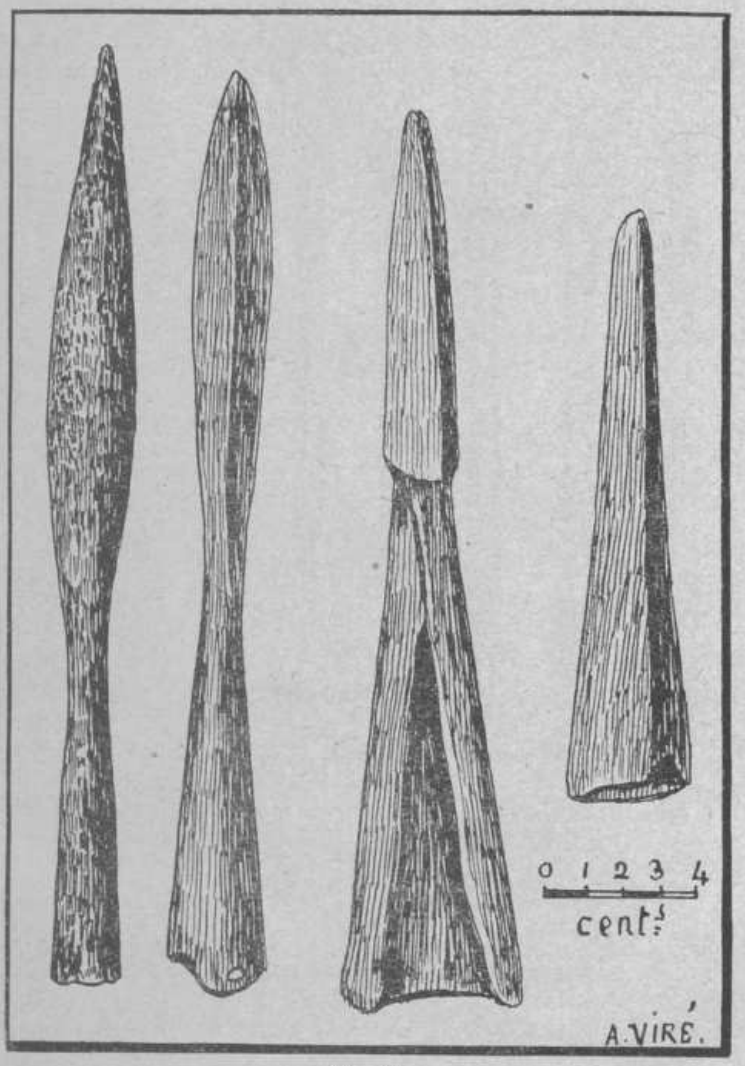

Fig. 33
Lances et épieux en fer
1. L'Impernal. — 2, 3 et 4. Font de Loulié.

a été constatée à l'époque de la Tène, ainsi que deux grosses pointes d'épieu (fig. 33).

Tout cela est bien connu et parfaitement classé comme faisant partie de l'armement gaulois.

On s'étonnera peut-être qu'il n'ait été rencontré ni épées, ni poignards au cours des fouilles.

Mais n'oublions pas qu'il n'y eut ici qu'un combat à distance,

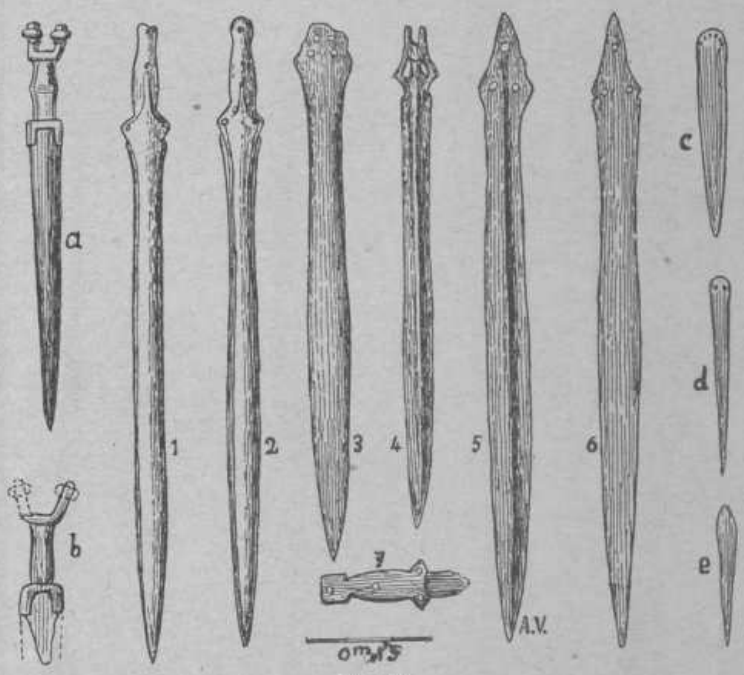

Fig. 34

Epées et poignards du Quercy (époque de Hallstatt et de La Tène)

Epées : 1. Noutari, près Carennac (bronze). — 2. Gramat (bronze). — 3. Coursac, près Quissac (bronze). — 4. Puy-d'Issolud, côte de Vayrac (bronze). — 5. Nougayrac, près St-Martin-Labouval (fer). — 6. Vialole, près Cabrerets (fer). — 7. Environs de Cahors (poignée de bronze et lame de fer).

Poignards : *a*. Gramat (fer). — *b*. Vialole (fer). — *c*. Vialole (bronze). — *d*. St-Chels (bronze). — *e*. Corn (bronze).

sans aucun corps à corps, et que ce genre d'armes n'a pas eu à intervenir.

Un certain nombre de ces objets ont été recueillis sur d'autres points du Quercy : l'un d'eux a même été trouvé sur le Puy-d'Issolud lui-même (1). Ce sont surtout des formes hallstattiennes (fig. 34).

(1) A. Viré. — *Les fouilles proto-hist. de Luzech*, fig. 9.

Les pointes de trait romaines (fig. 35). Toutes les formes dont nous venons de parler se distinguent par une certaine gracilité et une sorte d'élégance.

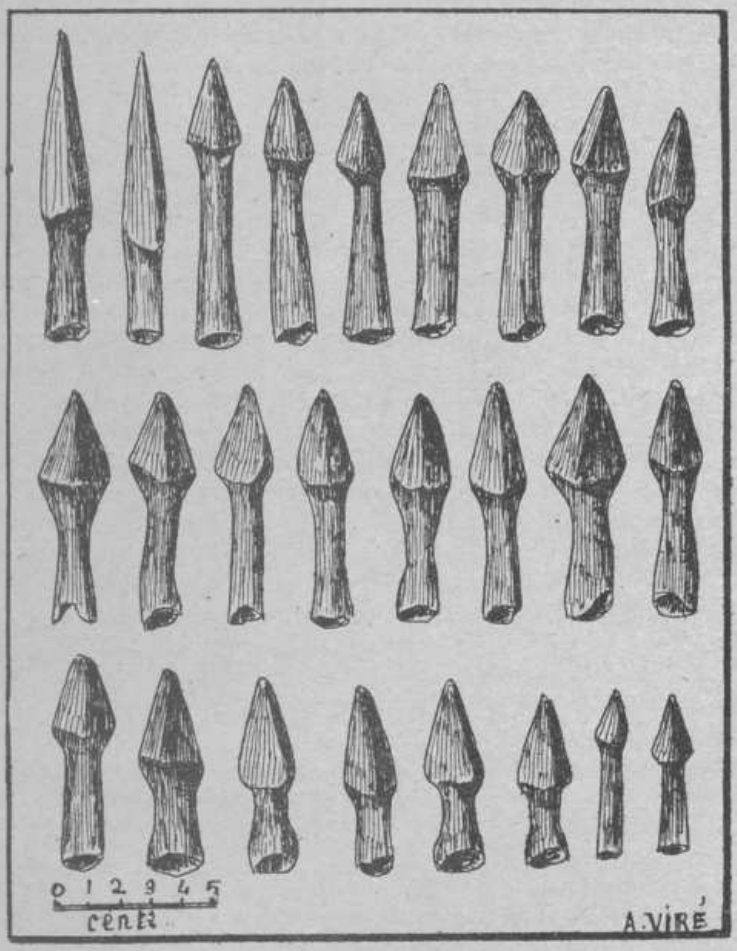

Fig. 35
Pointes de balistes romaines de la Font de Loulié
(fouilles Laurent-Bruzy).

Les pointes que nous allons décrire sont d'une toute autre technique. Leur faciès est tout à fait italique et frappe par sa lourdeur et sa robustesse.

Leur section est très régulièrement carrée ; elles rappelleraient assez l'aspect de l'extrême pointe du *pilum* romain en usage au temps de César, si l'on en supprimait presque toute la tige en fer. Elles diffèrent en effet du pilum par la brièveté de leur hampe, et par là seulement. Ce sont des fers de trait destinés à être lancés non plus à la main, non plus même par un arc léger, mais par des machines puissantes (balistes). *On ne les a trouvés dans aucun autre de nos oppida du Quercy.*

Lindenschmidt en figure d'identiques parmi les trouvailles de Cologne, effectuées dans des milieux purement romains, sans aucun mélange d'industrie indigène. *Dans les fossés d'Alésia on les trouve, comme à la Font de Loulié, mélangés aux armes gauloises.*

Ajoutons qu'à première vue, ces pointes pourraient être confondues avec les carreaux d'arbalète du Moyen Age ; mais un examen, même peu approfondi, permet de les en distinguer d'une façon absolue.

En général, les formes romaines sont plus massives, les carreaux médiévaux plus élancés, plus fluets. Dans le trait romain, la pyramide quadrangulaire qui en forme la pointe se termine brusquement et se raccorde à la hampe par une surface courbe, formant avec celle-ci et avec la tête, un angle voisin de l'angle droit. Dans les carreaux, au contraire, la pointe est formée par deux pyramides accolées par la base en un angle très obtus, de dimensions à peu près égales, la pointe de la pyramide inférieure venant se raccorder doucement à la hampe.

Feu Pagès Allary en a publié un certain nombre provenant de ses fouilles du Cantal (1) et M. l'abbé Calmels en a recueilli en Aveyron (2).

Le combat, dénoncé par les armes de la Font de Loulié ne peut donc avoir eu lieu qu'entre Gaulois et Romains. Les traits gaulois qui ont été récoltés ne se trouvent plus après la conquête ; et d'autre part, les pointes romaines n'apparaissent chez nous qu'avec César. La courte période où l'on peut les rencontrer côte à côte marque donc environ le milieu du Ier siècle avant J.-C.

Voici donc fixés deux éléments essentiels : la nationalité des combattants et l'époque approximative du combat. L'Histoire nous permet de préciser encore plus. Les Commentaires ne parlent que d'un seul fait de guerre sur le territoire du Quercy (*in finibus Cadurcorum*) : le siège d'Uxellodunum en 51 avant J.-C.

(1) Pagès-Allary. — Bull. Soc. préhist. fr., *Rapports de la Commission des Enceintes*, nos XXXVI, XXXVII, XXXIX, XLVII, XLVIII, L, LVI et LVII.

(2) A. Viré. — *Fouilles de M. l'abbé Calmels*, *ibid.*, t. XVII, 1920, fig. 5, p. 156.

Ces armes ne sont d'ailleurs pas les seules qui aient été rencontrées. Continuant ses fouilles en se rapprochant des abords immédiats de la galerie artificielle, nous arrivons à des trouvailles tout aussi caractéristiques. Ce ne sont plus seulement les armes que l'on récolte, mais les restes même des machines de guerre qui les ont lancées.

Pièces d'accrochage et frettes de balistes

Les Romains employaient pour les sièges des places fortes une véritable *artillerie*, dans laquelle la force de propulsion n'était pas

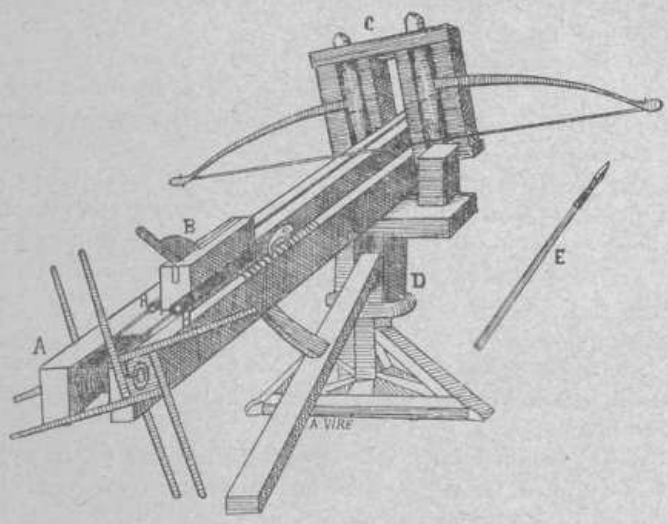

Fig. 36
Une baliste

demandée, comme de nos jours, à la déflagration des explosifs, encore inexistants, mais à la détente de cordages fortement bandés. Ils possédaient toute une série de machines, comprises sous le nom général de *Tormenta*, et dont une variété spéciale s'appelait *Balista*.

Des pièces ayant appartenu à des balistes ont été mises à jour, précisément à l'endroit même où les fouilles de Cessac et de Napoléon III ont fixé comme devant être la tête de l'agger supportant la tour et les machines de guerre destinées à contrebattre les abords de la source.

Une description rapide et schématique de la baliste nous paraît ici nécessaire pour bien situer et identifier les objets trouvés (fig. 36).

La baliste est essentiellement une arbalète à propulseur mécanique. Elle comprend trois parties principales : le tendeur (A), le propulseur (B), l'arc (C) dont la détente envoie au loin le javelot (E). Le tout repose sur un pied (D) plus ou moins compliqué.

Pièces d'accrochage du propulseur. Le propulseur est une sorte de chariot, mobile d'arrière en avant, qui glisse sur une poutre portée par le pied. Il accroche la corde de l'arc, et, grâce au tendeur qui le ramène en arrière, tend fortement cette corde. Il se relie à ce tendeur par deux pièces métalliques (H) percées à leur partie postérieure d'un œil où viennent s'accrocher les cordes de tension.

Ce sont ces pièces métalliques qui ont été trouvées et que nous allons maintenant décrire (fig. 37).

Elles étaient au nombre de 18, ramassées en un petit tas, pièces de rechange sans doute, ou pièces enlevées à des machines mises hors d'usage par des quartiers de roc ou par les brulots incendiaires lancés du haut du rempart par les assiégés, et qui causèrent tant de mal aux Romains (1).

Elles consistaient en une lame de fer plat, coupée carrément à une extrémité, arrondie à l'autre. Il y a deux variétés de ces pièces, variété longue et variété courte. Les pièces longues ont 21 à 27 cm. (5 pièces) ; les courtes ont de 17 à 11 cm. La largeur des unes et des autres est voisine de 4 cm., leur épaisseur de 1 cm.

Cette épaisseur est généralement la même d'un bout à l'autre sur les grandes pièces ; sur les petites elle va au contraire en diminuant, depuis le bout arrondi jusqu'à l'autre extrémité.

La caractéristique principale de ces pièces est d'être percées à l'extrémité d'un œil rond ou légèrement ovale, ayant généralement 18 × 20 mm. de diamètre, exceptionnellement 25 × 27 mm. C'est dans ce trou que passait l'extrémité de la corde de tension. Le corps de ces pièces porte deux autres trous de 9 à 10 mm. de diamètre où s'enfonçaient les clous destinés à la relier au chariot propulseur.

Quelques-uns de ces clous sont encore en place, pourvus d'une tête à une extrémité et recourbés à l'autre extrémité, laquelle venait se replier sur la pièce symétrique du propulseur. Cette disposition nous indique que l'épaisseur de ce propulseur était de 7 cm., si l'on suppose les ferrements encastrés dans le bois, de 5 à 6 cm. seulement s'ils étaient simplement appliqués sur celui-ci.

Les clous ont une tête aplatie assez régulière et un fût rectangulaire plus ou moins affilé à la base. Leur aspect est somme toute

(1) *De bello gallico*, lib. VIII, cap. XLII.

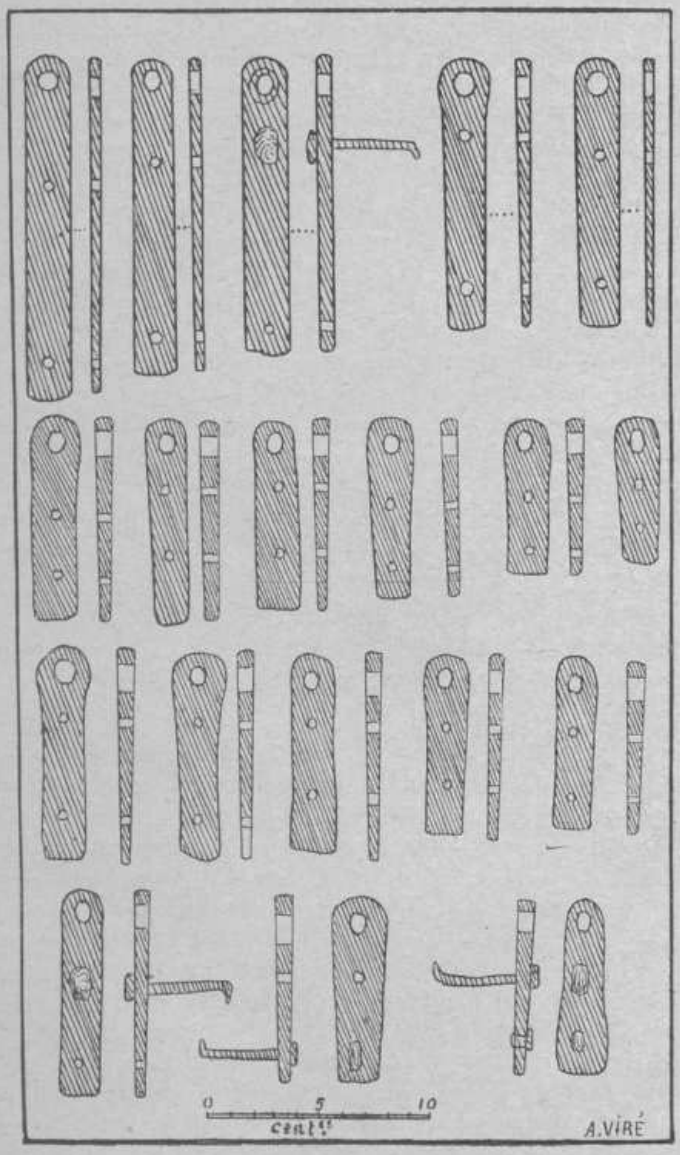

Fig. 37
Pièces d'accrochage du tendeur d'une baliste
vues de face et de profil.

identique à celui des clous que forgent encore à la main nos forgerons de campagne.

Nos pièces d'accrochage sont fort bien appropriées à leur destination toute utilitaire. Aucune recherche, ni aucun luxe dans leur technique. L'œil seul est assez soigné, de façon à éviter les angles coupants qui eussent pu user prématurément les cordes. Quant aux trous pour faire passer les clous, on sent qu'ils ont été perforés à chaud, d'un seul coup de mandrin, et les bavures sont encore parfois apparentes ; sur le corps de la tige, on distingue la trace des coups de marteau qui l'ont aplatie ; la forme générale présente des variantes et l'on sent que l'ouvrier n'avait aucun souci de leur donner un galbe uniforme.

Chaque baliste ne comportait que deux de ces pièces ; or, sur les 18 qui ont été retrouvées, il en est 16 que l'on peut considérer comme accouplables, ce qui représenterait 8 balistes ; mais une des gran-

Fig. 38
Double frette du tendeur d'une baliste

des et une des petites restent hors-série et appartenaient à deux engins différents ; le tout représente donc un minimum de dix balistes. On pourrait, il est vrai, considérer ces pièces comme pièces de rechange qui n'ont pas été utilisées. Mais le fait que certaines d'entre elles portent encore le clou qui les attachait au montant en bois et que l'extrémité de ce clou a été recourbée sur le bois, nous autorise à voir dans ces objets des débris des balistes incendiées ou brisées dans le combat, qui n'ont pas été récupérées après l'action, mais oubliées dans un coin.

C'est là une trouvaille considérable, et qui nous donne une idée du grand nombre de machines de guerre accumulées sur ce seul point pour l'attaque de la fontaine, ainsi que de l'acharnement des combattants et de l'importance que leur chef attachait au succès de l'opération.

Frettes du tambour de tendeur (fig. 38). — Une seconde trouvaille est venue heureusement compléter celle-là.

Un dimanche de 1925, profitant de l'aimable invitation de M. Bruzy, j'étais allé, comme cela m'arrive parfois, suivre la progression du travail.

Dans une tranchée, que nous reconnûmes plus tard comme correspondant à peu près à la tête de l'agger non loin du men-hir (fig. 29) (1), et en un point distant d'une dizaine de mètres du point où Cessac avait percé la galerie, apparaissait la tranche d'une couche très particulière, composée de gros fragments d'argile cuite par le feu, de calcaires brûlés et réduits partiellement en chaux, de nombreuses pierres de jet, parfois très grosses, de charbons, de fragments de poterie. Cette couche m'intriguait, et je priai M. Bruzy de mettre un instant deux travailleurs à ma disposition. Bientôt l'un des ouvriers sortit une motte de terre, d'où émergeait l'apparence de deux cercles de fer concentriques. Dégagés avec précaution, ils offrirent l'aspect représenté par la fig. 38.

C'étaient deux frettes d'un moyeu de roue ou d'un objet analogue.

L'hypothèse du moyeu en bois d'une roue de char fut, après examen écartée ; tout d'abord un moyeu de char se compose d'une seule pièce ; en outre, la frette extérieure ne présentait qu'un trou de clou pouvant permettre de la fixer sur du bois ; la frette intérieure n'en avait aussi qu'un seul. Or, sur un char qui supporte de nombreux chocs et de plus nombreux cahots, il est indispensable, sous peine de dislocation rapide, que la frette soit solidement reliée au moyeu par un minimum de quatre clous. L'absence de ceux-ci s'explique beaucoup mieux dans le tambour d'une baliste, dont le travail se fait sans à-coup, et où la force s'exerce toujours perpendiculairement à l'axe et tangentiellement au tambour ; il n'y a là aucune tendance à la dislocation latérale.

La frette intérieure devant serrer l'extrémité de l'âme du tambour enrouleur : rigide pièce de bois dont dépend toute la solidité de cette partie de l'engin. D'après le diamètre de la petite frette, ce bois avait un diamètre de 7 cm. 1/2.

Cette première pièce était entourée d'une série de lames plates en bois qui en faisaient tout le tour. La frette extérieure ayant un diamètre de 12 cm. 1/2, ces lattes de bois avaient une épaisseur de 5 cm.

Ainsi, jusqu'à meilleure explication, je considérerai ce système comme une double frette de tendeur de baliste.

(1) Cette tête est encore marquée par une entaille dans le rocher.

Espérons que la suite des fouilles viendra nous apporter quelques nouveaux documents sur ces engins de guerre qui sont connus dans leur ensemble par des descriptions de divers auteurs latins et par des figurations générales qui se trouvent sur divers monuments, mais dont les pièces matérielles ne sont guère parvenues jusqu'à nous.

Au point de vue de la technique, nous renouvellerons ici les remarques que nous faisions tout à l'heure à propos des pièces d'accrochage. Nos frettes sont des pièces grossières, uniquement utilitaires et exécutées sans goût. Ce sont simplement des lames de fer repliées dont les extrémités ont été vaguement soudées à chaud par martelage et dépourvues de ce fini que l'on rencontre généralement sur les moindes pièces, même uniquement utilitaires, exécutées par les Gaulois. L'artisanat romain était très inférieur à l'artisanat gaulois, et le nom de Barbares eût peut-être, à ce point de vue, pu s'appliquer à plus juste titre aux vainqueurs qu'aux vaincus.

Cette infériorité continuera encore longtemps après la conquête. Ce n'est pas ici le lieu d'y insister ; nous nous contenterons de citer comme exemple les toiles de lin et les laines cadurques qui du Ier au IIIe siècle après J.-C. firent prime chez les élégantes Romaines, ainsi que les beaux vases de la Graufesenque, de Lezoux, etc., fabriqués en Gaule et en grande majorité par des Gaulois (1) et qui s'exportèrent dans tout le monde romain, à l'exclusion des produits de Rome elle-même.

La deuxième galerie de captage de la source
(*Galerie Laurent-Bruzy, 1935*) (fig. 39 à 42)

Nous avons dit que, tout comme avant lui, J.-B. Cessac, M. Laurent-Bruzy avait été frappé par le fait que le texte d'Hirtius semblait indiquer l'existence de plusieurs galeries destinées à rechercher et à couper les veines d'alimentation de la source gauloise.

Dès 1920, il se mit à leur recherche. Utilisant nos facultés radiesthésiques et celles de quelques autres sourciers locaux, il tâcha de se faire une idée de la disposition du sous-sol et des galeries souterraines, sèches ou aquifères, naturelles ou artificielles, qui pouvaient exister.

Muni de ces études, il entreprit d'énormes tranchées poussées jusqu'à des profondeurs de plusieurs mètres.

(1) Abbé Hermet. — *Les graffittes de la Graufesenque*, Rodez, Carrière, 1923.

Cela n'alla pas sans soulever les quolibets, les ironies et les critiques acerbes de ceux dont le métier est de ne rien faire et de jalou-

Photo A. Viré.

Fig. 39
La galerie Bruzy en septembre 1935
AB. Poteaux verticaux enrobés de calcaire.
AC. Traverse supérieure basculée obliquement.

ser les travailleurs. Il y eut même menaces matérielles. J'ai passé moi-même par les mêmes avatars lorsque je dirigeai les travaux

d'aménagement du Puits de Padirac, puis des Grottes de Lacave, que depuis... tout le monde voudrait posséder !

Photo A. Viré.

FIG. 40

Poteau tombé sur le sol et enrobé de calcaire dans cette position (Galerie Bruzy).

Mais... les chiens aboient, la caravane passe ! comme dit si justement un vieux proverbe arabe.

Après quinze ans d'efforts, Laurent-Bruzy triomphe : le 2 juin 1935, il découvre une seconde galerie romaine !

Son triomphe ne l'émeut d'ailleurs pas plus que les critiques : il continue doucement et patiemment ses recherches.

La galerie Bruzy (1), n'a pas été rencontrée à une de ses extrémités, mais elle a été coupée sur un point de son parcours à une distance, en ligne droite, de la fontaine, de 51 mètres.

Dans la partie actuellement reconnue, elle était recomblée jusqu'à la voute par des terres et de la vase apportée par les eaux. Elle est actuellement déblayée sur une longueur de 6 mètres. Elle fut creusée à même la terre, sur une largeur de 1 mètre et une hauteur d'environ 1 m. 65. La partie supérieure en est fort bien conservée. Tous les boisages ont été enrobés par un dépôt de calcite qui en reproduit les moindres détails. Par contre la partie inférieure n'a pas été fossilisée, en sorte qu'on ne peut dire avec certitude si les boisages reposaient sur une semelle inférieure ou simplement sur le sol, ni même à quel point précis était le sol primitif. Il règne donc une certaine incertitude sur la hauteur même de la galerie, hauteur qui pourtant ne devait pas s'éloigner beaucoup de celle de 1 m. 65 que nous lui attribuons. La galerie est légèrement en plein-cintre d'environ 0 m. 10 de flèche. Elle est orientée O.-E. et vise directement la fontaine.

Elle était soutenue par des étais en bois bruts, non écorcés, les uns entiers, d'un diamètre de 8 à 10 centimètres, les autres, de 17 à 19 centimètres de diamètre, fendus en deux dans le sens de la longueur. Ces étais supportent des traverses horizontales recouvertes de planches grossières, et surmontées, semble-t-il, de menus branchages destinés à combler le vide existant entre ces planches et le sommet curviligne de la voûte.

Tout cela est d'une conservation à peu près parfaite, au moins dans la moitié supérieure. Nous n'avons, bien entendu, pas touché aux parties bien en place. Mais certains fragments tombés sur le sol à une époque ancienne (fig. 40) ont pu être recueillis et nous avons pu en mouler l'intérieur, reconstituant ainsi l'aspect des bois originaux. Quelques-uns ont été déposés au musée de Martel, d'autres suivront.

L'ensemble affecte la forme d'une galerie légèrement trapézoïdale (fig. 41 et 42) et la photographie que nous avons pu faire de son

(1) Dans un sentiment de justice, comme aussi pour éviter des périphrases ou des confusions, nous appellerons désormais *Galerie Cessac* la galerie trouvée en 1865, et *Galerie Bruzy* celle qui vient d'être découverte.

intérieur montre nettement cette forme et fait voir, encore en place, le moulage admirablement conservé d'un des boisages.

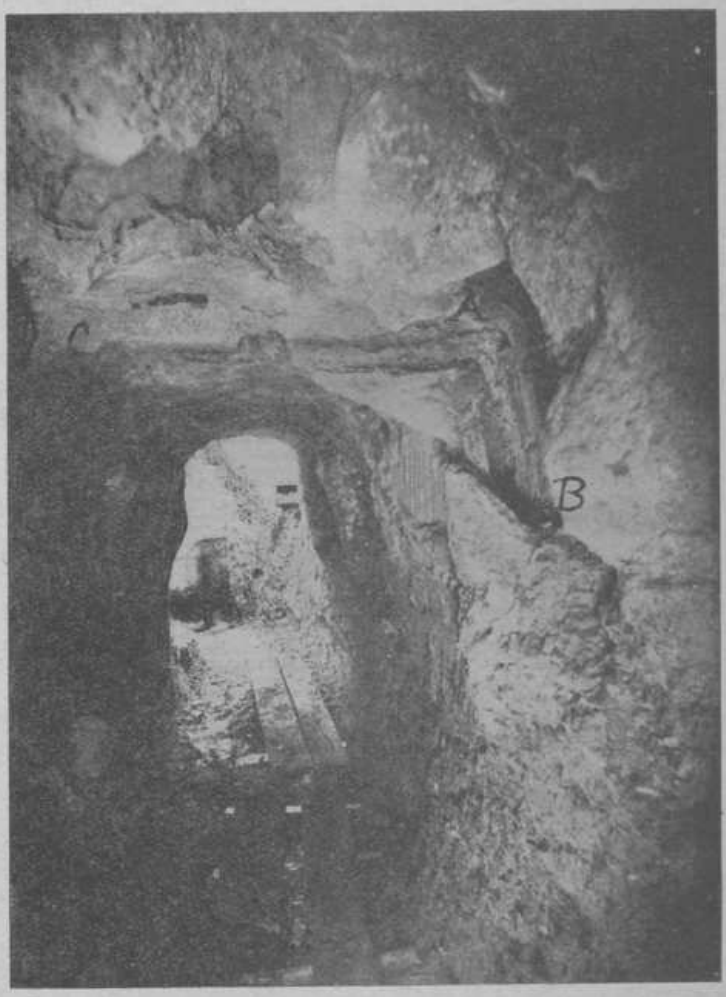

Photo A. Viré.

FIG. 41
Intérieur de la Galerie Bruzy
AB. Empreinte d'un poteau vertical.
AC. Empreinte d'une solive horizontale (septembre 1935).

Jusqu'à plus ample informé, cette galerie paraît distincte de celle de Cessac. Elle est sensiblement plus étroite (1 m. au lieu de 1 m. 50).

Elle n'est pas dans l'axe de celle-ci. Enfin, nous avons l'impression qu'elle a été arrêtée à l'endroit même où nous cessons de la figurer sur le plan (fig. 23). A partir de ce point, les fouilles ne nous donnent plus aucune trace de boisage ; on se heurte au commencement des argiles du Lias, parsemées de gros rochers éboulés. Soit que ceux-ci aient effrayé les travailleurs, soit que les ingénieurs aient jugé avec raison que l'eau ne circulait pas dans l'intérieur des argiles, mais par dessus celles-ci, ils semblent s'être arrêtés. Il était d'ail-

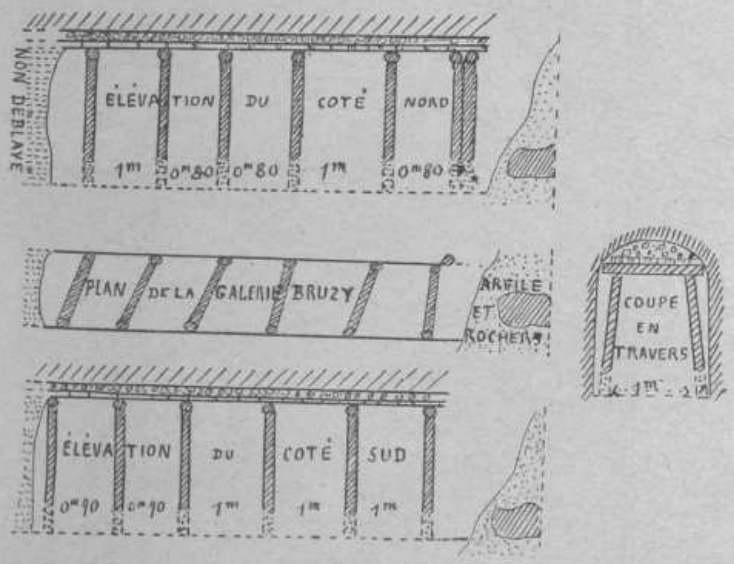

Fig. 42
Plan et coupes de la Galerie Bruzy
(Relevés de J. Latour, octobre 1935).

leurs impossible de creuser une galerie solide dans ces argiles molles et détrempées par les eaux.

C'est alors, sans doute, qu'ils entreprirent la galerie Cessac, à 4 mètres en contre-haut et sur un point différent.

Nous attendrons la suite des travaux pour tâcher d'éclaircir définitivement ce point secondaire. Ce ne serait pas d'ailleurs le seul tâtonnement que l'on puisse relever de la part de l'ingénieur (Prefectus fabrorum) dans l'accomplissement des ordres de César. Il semble bien qu'au pied même de la fontaine, au niveau supérieur

de l'agger, deux tentatives aient été faites, bien vite arrêtées par le rocher plein.

Fig. 43
Comment on concevait le siège d'Uxellodunum au XVIe siècle
(Gravure extraite de l'édition de César de Johannes Jucundus Veronensis, 1547).
A. Uxellodunum. — B. La source.
C. Les tonneaux enflammés. — D. Agger.
E. Mantelets. — G. La tour.

Outillage romain. — On sait que, dans la galerie Cessac, on recueillit, en 1865, une hache-pioche (*ascia*) qui dût servir au creusement

de cette galerie. Dans la galerie Bruzy, nous avons constaté que la vase qui l'encombrait renfermait de minimes débris de poterie entraînés par les eaux. Sous cette vase, et sur le fond même de la galerie, on a recueilli une tarière romaine d'un gros diamètre (fig. 27, n°s 3 et 3 *bis*), qui dut servir à forer les trous pour l'assemblage des pieds droits et des salines de la galerie.

C'est un objet en fer, de la forme d'une cuiller, dont la partie supérieure manque, et se termine par une soie à section carrée dans la partie inférieure. La longueur totale, y compris la soie, devrait être de 23 centimètres et la largeur de 7. Nous avons obtenu ces chiffres sur une reconstitution que nous avons faite à la cire.

Nous avons été guidé, dans cette reconstitution, par une tarière gauloise, retrouvée par Castagné dans l'intérieur du rempart de Murcens (fig. 27, n° 2). Cette dernière est d'ailleurs beaucoup plus petite, et était destinée au creusement des avant-trous percés dans le bois pour inserrer la fiche en fer (fig. 27, n°s 1, 6, 7, 8) qui consolidait l'assemblage des poutres à leur point de rencontre.

La tarière est un outil d'origine très ancienne et dérive des tarauds néolithiques en silex. Pline (1) distingue la Terebra antiqua de la Terebra gallica. Les Gaulois auraient en effet apporté un perfectionnement, en inventant, une mèche spirale.

Conclusions

Tels sont les faits qui ont pu être constatés, soit dans l'oppidum lui-même par Castagné, soit autour de la Font de Loulié par Cessac et les envoyés de Napoléon, III, le Colonel Stoffel et le capitaine de Reffye, puis par Cases et enfin par Laurent-Bruzy, qui, tardivement venu, a exécuté les fouilles les plus importantes et les plus concluantes.

L'existence d'un oppidum gaulois au sommet du Puy-d'Issolud est bien constatée. Les remparts seuls en ont été étudiés sérieusement. L'intérieur en est à peu près vierge de fouilles et il est souhaitable qu'il en soit entrepris.

Cet oppidum était relié par des sentiers assez abrupts à une fontaine servant aux usages de la population, fontaine défendue elle-même par des fortifications annexes.

Les abords de cette fontaine ont été le théâtre de combats intenses, au 1er siècle avant J.-C., entre Gaulois et Romains. Des

(1) Pline. — *Histoire naturelle*, XVII, 15.

pointes de flèches gauloises bien connues, des traits de machines de guerre et des débris de balistes romaines également connues en sont la preuve. Les traces de l'incendie d'un puissant édifice de bois sont également visibles.

Enfin, une fontaine qui sortait du rocher a été tarie par des galeries souterraines, que nous retrouvons presqu'intactes dans l'intérieur du sol.

Or, un combat de cette importance entre Gaulois et Romains ne peut trouver place que lors de la conquête de la Gaule par Jules César.

Les Commentaires de César, rédigés pour la dernière partie de cette conquête (VIII' livre, par Aulus Hirtius, son lieutenant, ne parlent que d'une seule campagne (51 av. J.-C.) dans le Quercy, avec un seul et unique fait d'armes, le siège et la prise de l'oppidum d'Uxellodunum.

Le point capital de ce siège, celui qui a entraîné la chute de la place, est la dérivation occulte d'une fontaine par des galeries souterraines, masquées par de gros ouvrages de bois (agger et tour). Des combats acharnés se livrèrent autour de ces ouvrages, qui furent incendiés.

Il semble donc bien, d'après tous ces faits, d'après toutes les traces retrouvées par nos fouilleurs — traces dont on n'a jamais pu montrer l'équivalent dans aucun des autres lieux discutés — que l'on puisse, sans hésitation ni arrière-pensée, appliquer définitivement au Puy-d'Issolud le nom d'Uxellodunum.

*
**

Nous voici arrivé au terme de notre analyse. Mais l'étude du Puy-d'Issolud est loin d'être achevée.

En ce qui concerne les abords de la Font de Loulié, M. Laurent-Bruzy y poursuit activement ses travaux et n'a pas l'intention de s'arrêter avant d'en avoir achevé l'étude complète. Nous pouvons lui faire confiance et être assurés — le passé garantissant l'avenir — qu'il ne laissera rien échapper.

Il n'en est pas de même de l'oppidum lui-même, dont l'étude serait certainement aussi fructueuse que peut l'être celle d'Alésia. Une civilisation différente de celle des Mandubiens y a certainement laissé ses traces encore inédites. Nous souhaitons qu'un érudit mécène vienne bientôt, à l'exemple de Laurent-Bruzy, nous en montrer toute la grandeur et y attacher son nom.

Paris, novembre 1935.

Armand Viré.

A SAINT-CIRQ-LA-POPIE

En promenade avec la Société des Etudes

Par une magnifique après-midi dominicale, près de quatre-vingts personnes, membres ou amis de la Société des Etudes du Lot, arrivèrent vers 14 heures, le 4 octobre, devant l'antique portail de Saint-Louis à Saint-Cirq-Lapopie.

Notre confrère, M. Joseph Delmas, maire de Saint-Cirq, nous attendait pour remettre à notre cher Président, M. Irague, les clefs symboliques du burg.

M. Emile Lucie, membre de la Société et Conseiller municipal du lieu, guide averti, pour qui l'histoire de St-Cirq n'a plus de secrets, commença aussitôt, devant le portail d'entrée du XIIIe siècle, par retracer le passé moyenâgeux de la Cité. Puis la caravane s'engagea dans la rue principale pour s'arrêter bientôt devant la maison du Consul Guillaume Lagarrigue (1). Cette maison, aujourd'hui propriété de M. le Dr Routhier, a été restaurée par ses soins. On passa ensuite devant la maison Bordes (M. H.), beau spécimen de la fin du XIIIe siècle, qui fut habilement remise en état par notre confrère M. G. Bergougnoux, architecte départemental.

Dès ce moment, les visiteurs commencèrent la rude ascension du village et se dirigèrent tout d'abord vers la belle et artistique résidence de M. Vinot. Chacun passa sous une originale tonnelle, gravit un chemin en lacets, parmi les pelouses verdoyantes et les arbustes d'ornement et arriva au vaste châlet où son propriétaire a entassé de nombreuses œuvres d'art : tableaux de maîtres, meubles anciens, bibelots rares s'offraient aux regards des excursionnistes émerveillés.

Cette magnifique demeure, dont M. et Mme Vinot faisaient les honneurs, domine un terrain en pente, jadis désert, qui fut, par un véritable tour de force, et grâce à l'artiste averti qu'est M. Vinot, transformé en un superbe jardin.

On quitta, à regret, ce lieu enchanteur et nous nous trouvâmes devant deux maisons du XIVe siècle dont l'une, ancienne demeure Tardieu, a été restaurée avec goût par M. et Mme Guillois, de Paris,

(1) Guillaume Lagarrigue était consul en 1584.

en même temps que l'immeuble du xve siècle habité par eux pendant les vacances.

On traversa la place du Carrol où se trouve la maison du xve siècle (M. H.), bien conservée, de M. Henri Martin et l'on s'arrêta sur l'Esplanade du Jet-Bas, au pied de laquelle coule le Lot dormeur et que termine, sur l'abîme fascinateur, un cap rocheux.

On rêva devant ce paysage séduisant et l'on éprouva déjà des « sensations d'abîme ». Mais il fallut se hâter de quitter cet observatoire séducteur pour regagner la rue principale qui se faisait de plus en plus montueuse.

Qu'importe ! Nous nous trouvions peu après devant les restaurations hardies de M. Daura, peintre catalan ; notre confrère est en train de dégager les fenêtres à nervures donnant sur la rue, de l'ancien hospice de la fin du xiiie siècle, et d'aménager ce qui fut la grande salle des hospitalisés. Deux autres immeubles contigus à l'hospice ont été transformés en joyaux d'originalité et de grâce. Meubles anciens et vieux ustensiles de la région y ont été rassemblés. Tandis que, sur les murs, nous remarquâmes des fresques dont les sujets ont été inspirés par l'Ancien et le Nouveau Testament et par des scènes rustiques locales. L'ensemble est impressionnant, car on y est étreint par un passé qui semble plus vivant que jamais. Nous souhaitons que M. Daura puisse aller jusqu'au bout dans sa curieuse et attirante reconstitution et nous remercions Mme Daura de son accueil si cordial.

Nous voici maintenant au cœur de Saint-Cirq: à la maison Magot (M. H.), restaurée par M. Toulouse qui, le premier en date, entreprit de « ressusciter » Saint-Cirq. Cette maison, véritable joyau du xiiie siècle, appartient aujourd'hui à M. Permezel, maire de Sauliac.

M. Lucie donna sur elle de rapides renseignements historiques. A noter que nous foulions, à ce moment-là, le pavé féodal de la plus ancienne rue du burg, celle qui a trouvé grâce devant une délibération du Conseil municipal décrétant, il y a un quart de siècle, le dépavage de la Grand'Rue.

Nous pénétrâmes ensuite dans l'agréable demeure de M. Petit, Directeur d'école honoraire, laquelle fait partie de l'ancien château de la Gardette, bâti vers la fin du xve siècle et qui fut comme la revanche de la mutilation de l'imposant château-fort des Lapopie et des Cardaillac par les ordres de Louis XI.

M. Lucie, dont la prodigieuse mémoire n'est jamais prise en défaut, nous rappela qu'après la mort du grand contempteur de la

féodalité, sa fille, Anne de Beaujeu, régente du royaume, envoya des subsides aux féodaux ayant pris part à la révolte du duc de Guyenne, en 1471, contre le Roi. Il s'agissait d'un dédommagement pour leurs châteaux rasés, avec faculté de les rebâtir. Mais les subsides pour Saint-Cirq furent certainement insuffisants pour remettre en état l'ancienne forteresse. On bâtit, alors, le château de la Gardette, lequel se partage maintenant entre M. Petit et M. Rignault.

Une remarquable décoration d'arbres écotés est à signaler sur la porte d'entrée, ainsi que la restauration de cette partie du château qui est de pure tradition locale. Des fenêtres donnant sur l'abîme, la vue est grandiose.

L'intérêt ne faiblit pas, à côté, chez M. Rignault. Tout au contraire ! M. Rignault est un artiste élégant et consciencieux, un collectionneur émérite. D'une ruine, il a fait un chef-d'œuvre de grâce. Chez lui, nous avons particulièrement remarqué une porte d'angle fort curieuse et un intérieur d'un heureux éclectisme. Des tableaux de maîtres, des statues de la Vierge et de personnages de sainteté voisinent avec des modernes œuvres d'art. La salle des Gardes est d'une grande beauté soit comme ameublement, soit comme cachet historique.

M. Rignault possède, en outre, un captivant musée d'Extrême-Orient et un très curieux musée nègre.

Au dehors, un parterre fleuri domine un saisissant jeu de terrasses superposées presque à pic au-dessus de la rivière. Du haut de cet impressionnant belvédère, les « sensations d'abîme » dépassent, en effet, toute imagination.

M. Rignault est vraiment un réalisateur de premier ordre.

La visite de l'Eglise (M. H.) suivit immédiatement. C'est un beau vaisseau du XVe siècle, bâti par le maître maçon Guillaume Capelle, de Saint-Cirq.

Si l'ornementation est sobre, l'église offre, en revanche, des « ampleurs de basilique », selon l'heureuse expression de Monseigneur Ch. Enard, ancien évêque de Cahors.

Elle possède six chapelles spacieuses : les Fonts Baptismaux, dans laquelle nous remarquons deux tableaux : « Jésus en Croix », attribué aux Primitifs, et « La Présentation de Jésus au Temple », œuvre de la Renaissance, et celles dédiées à saint Antoine de Padoue, à saint Cyr et sainte Julitte, patrons du village, à sainte Catherine, patronne des tourneurs, à saint Joseph, à la Sainte-Vierge. Cette dernière chapelle est le bijou de l'église et remonte au XIIe siècle.

Une superbe baie décore l'entrée, un clocher carré accompagne la façade, contrebutté lui-même par une élégante tour ronde contenant un escalier à vis de 105 marches.

L'ensemble de l'édifice est imposant.

Nous sortimes de l'église pour examiner, sur la place des Mesures, deux urnes en pierre taillée, aux armes de Saint-Cirq, qui servaient à mesurer le blé et autres denrées (1).

Puis nous nous rendîmes au château-fort, dominé par les restes encore formidables du donjon bâti au xe, peut-être même vers la fin du IXe siècle.

M. Lucie, toujours infatigable, nous expliqua que le château-fort des Lapopie et des Cardaillac, ainsi que ses alentours immédiats, succédèrent à une ancienne villa gallo-romaine et dépendances du nom de Pompéjac.

Saint-Cirq porte le nom d'un jeune enfant martyrisé avec sa mère Julitte, en Asie Mineure, sous Dioclétien.

La forteresse, inexpugnable du côté de la rivière, était protégée par trois murs d'enceinte dont on voit encore les traces. Les ruines attestent sa grandeur passée. Elle eut à subir les furieux assauts des rois Plantagenets d'Angleterre et notamment de Richard Cœur-de-Lion en 1199.

Pendant la guerre de Cent ans, les Seigneurs de Cardaillac, alliés aux d'Hébrard de Saint-Sulpice, continuèrent la lutte commencée contre les Anglais, souvent avec succès. Il fallut les Guerres de Religion pour consommer la ruine du château féodal. Henri de Navarre, en effet, futur Henri IV, fit raser en 1580, après la prise de Cahors, ce que la vindicte de Louis XI avait épargné 109 ans plus tôt.

En dépit de toutes ces vicissitudes, on parle toujours du château des Cardaillac à Saint-Cirq ; on ne cesse de l'admirer et, du haut des tours des ruines du donjon, le panorama que l'on a sous les yeux continue à défier toute description. A ses pieds, le site immense et magnifique, et en face la vallée du Lot avec son charme infini.

On eût voulu s'éterniser en ces lieux où l'histoire se confond avec le rêve, mais M. le Président veillait... et à regret, non sans avoir jeté un dernier regard sur la vallée et ses hautes falaises, il fallut redescendre pour gagner l'hôtel où un goûter savoureux attendait la caravane.

(1) Communication de M. Bénech à la Société des Etudes. Séance du 19 février 1877.

Entre temps, un groupe important avait envahi le pittoresque établi d'un excellent tourneur de Saint-Cirq. M. Lagarrigue descend de ces modestes artisans qui furent parfois des artistes et qui, autrefois, étaient nombreux dans le burg des Cardaillac.

Une étude particulière serait nécessaire pour parler comme il convient de leurs œuvres (1). Disons qu'avant la Révolution, on fabriquait à Saint-Cirq toutes sortes d'objets en bois : chandeliers, supports de table, écuelles, gobelets, cuillers, pilons, roulettes, boutons appelés « moules »...

L'article robinet apparut sous le Consulat, vers 1800. Il s'en fit depuis lors un grand commerce, principalement dans le Midi et le Sud-Ouest de la France.

La crise viticole provoquée par le phylloxéra porta une grave atteinte à cette industrie, mais elle continua cependant, après la reconstitution des vignobles.

Actuellement, les tourneurs sur bois se réduisent, à Saint-Cirq, à quelques familles, mais la tradition se maintient et c'est l'essentiel.

En peu d'instants, M. Lagarrigue eut confectionné deux robinets qu'il offrit aimablement à la Société des Etudes.

Que dire du goûter servi à « Lapopie-Hôtel » ? Il fut simplement délicieux. On eut du « pastis » du pays ; on eut de l'excellent vin blanc et même du Champagne !

M. Delmas, maire, y alla d'une délicate bienvenue qui souleva de chaleureux applaudissements ; il en fut de même lorsque M. Irague nous chanta une vieille et adorable chanson patoise. M. le Président se leva pour remercier l'assistance, mais il n'eut garde d'oublier de lever son verre en l'honneur de M. le maire pour sa si cordiale réception, de MM. Vinot, Daura, Petit et Rignault, ainsi qu'à l'hospitalière population de Saint-Cirq ; puis il donna lecture de la belle poésie de circonstance de M. Laubat, malheureusement absent.

Enfin, M. Lucie remercia, en patois, tout le monde, et il le fit en enfant de Saint-Cirq, reconnaissant à la Société pour son inoubliable visite.

Enfin, nous nous en voudrions de terminer ces lignes hâtives sans adresser à M. Jean Calmon, Secrétaire général de la Société, de vifs remerciements pour son organisation de l'excursion.

Il en a été l'âme, avec M. Irague : à eux va notre reconnaissance.

Un excursionniste.

(1) Les tourneurs sur bois à Saint-Cirq-Lapopie. Bulletin de la Société des originaires du Lot, 1901, p. 66.

SAINT-CIRQ-LA-POPIE

Au Peintre Pierre Daura.

Le beau site vous cause émouvante surprise ;
L'imagination n'aurait jamais conçu
Plus fastueux décor, et l'avoir aperçu
Suffit pour que toujours l'âme en demeure éprise.

Sur le dos monstrueux de la falaise grise
Chevauche le village avec ses toits moussus ;
Les pans du château-fort se dressent au-dessus,
Et pointe vers l'azur le clocher de l'église.

En bas, c'est la vallée à riche frondaison
Qui verdoie ou se dore au gré de la saison,
Et sous le roc géant, la rivière assoupie.

L'artiste émerveillé d'un idéal séjour
Exalte la beauté de Saint-Cirq-la-Popie,
Et vous fait partager son poétique amour.

Edmond LAUBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Dominicy, par A. Bergounioux, Docteur ès lettres.

Après sa petite thèse sur Dubuys, M. Alexandre Bergounioux offre au public sa grande thèse sur Dominicy historiographe et controversiste du XVIIe siècle.

C'est un magnifique in-8° de plus de 800 pages compactes ; l'ouvrage, comme les précédents du même auteur, est de bonne et solide recherche. Le titre ne dit qu'une partie du contenu ; il faudrait : Dominicy et son milieu cadurcien, parisien et berrichon. M. A. Bergounioux, en effet, n'étudie pas seulement Dominicy, mais toutes personnalités, institutions, villes et villages avec lesquels, de près ou de loin, Dominicy a eu ou dut avoir une relation quelconque.

De même quand M. Bergounioux passe à l'analyse des œuvres de Dominicy, il ne se contente pas de faire l'historique des questions, mais il entreprend encore l'histoire des écrivains (et de leur famille), qui, soit après, soit en même temps que lui, ont traité le même sujet. Une telle méthode devait conduire — et de fait a conduit — son auteur assez loin et même très loin quelquefois, de son héros principal.

A quoi l'on peut répondre que le mal n'est pas grand, si le livre fournit une large et généreuse contribution à l'histoire du mouvement politique, social, littéraire, historique, juridique, religieux, scientifique, du milieu du XVIIe siècle. Là est le vrai mérite de ce gros travail.

Notre *Bulletin* aurait d'autant moins le droit de se plaindre de cette profusion de richesse que M. Bergounioux nous fait la part plus belle et nous offre nombre de chapitres très soignés et la plupart inédits sur des sujets qui touchent à l'histoire de Cahors. Qu'on en juge par ces seuls titres empruntés à la table : La famille de Dominicy, — Le milieu bourgeois et marchand de Cahors au XVIe siècle, — Le Collège des Jésuites, son origine, son enseignement, sa prospérité, ses travaux, etc., etc., — La culture latine à Cahors au XVIIe siècle, — L'Université de Cahors, sa composition, son fonctionnement, ses cérémonies, — La Faculté de droit et le corps professoral, — Les étudiants et la vie scolaire, etc., — L'Académie provinciale fondée par l'Evêque Habert de Montmort, — Ses membres présumés, — La peste (1628-1629) à Cahors, son origine, ses ravages, la mortalité, les traitements, les mesures préventives, etc., — Les biblio-

thèques érudites en Quercy au XVIIe siècle, — L'activité et le caractère de l'évêque Alain de Solminihac. (M. Bergounioux veut beaucoup qu'il ait protégé la carrière de Dominicy, mais il n'apporte guère de preuve), — La littérature ecclésiastique à Cahors au XVIIe siècle, — Les imprimeurs cadurciens, — La cour des aides, son ressort, sa compétence, — Son inauguration en 1642, le discours que donna Dominicy à cette occasion, — Le Saint-Suaire de Cahors, — La généalogie des principales familles cadurciennes au XVIIe siècle : les Adine, les Lacoste, les Lefranc, les Ténèze, les Carcavy..., — La petite ville de Catus et le village de Villesèque, sa Borde rouge.

Or, M. Bergounioux ne se contente pas de reconstituer le milieu cadurcien, il reconstitue encore avec le même soin assidu le milieu parisien, puis le milieu berrichon où Dominicy vécut tour à tour. De là de nouveaux chapitres en nombre presque infini sur de nouveaux personnages, de nouveaux pays, de nouvelles institutions, sur Pascal, comme sur les Habert, Justel, Chifflet, Chanut, Petit, Labbé, Mérille, Cujas, — l'Université de Bourges, sa renommée, ses cérémonies — sur la cour, le prince de Condé, Séguier, etc., etc.

Le résultat de cet énorme labeur est un ouvrage à nul autre pareil, extrêmement curieux, on pourrait dire prodigieux, qui offre une mine inépuisable de renseignements, impossibles à retrouver ailleurs, et que deux tables rendent immédiatement utilisables. La seule table des noms propres comprend plus de 1.500 noms.

Le seul inconvénient d'une telle méthode, outre que la lecture en est rendue difficile est que, dans ce surencombrement, Dominicy ne semble plus jouer le rôle de héros principal mais celui d'un simple comparse. Or il méritait mieux.

M. A. Bergounioux le fait naître vers 1605, d'un riche marchand cadurcien, sire Bertrand Dominicy et d'une petite bourgeoise de Catus, Jeanne Tenèze. Il avait eu un oncle chanoine. Il devait demeurer le seul *lettré* de sa famille, laquelle devait s'éteindre au siècle suivant aux Salles de Villesèque, en 1767.

Il fut, selon toute vraisemblance, élevé aux Jésuites de Cahors ; la seule qualité de son latin en serait une preuve suffisante. En 1626, il reçut le bonnet de docteur en droit à l'Université de Cahors. Il ne paraît pas avoir étudié ailleurs que dans cette ville.

En 1629, pendant la peste, il épouse à Catus où il s'est retiré, dans les terres de sa mère, Isabeau du Franc, fille d'un régent de Cahors, de la famille des futurs marquis Lefranc de Pompignan. A ce moment, Dominicy possédait une fortune qu'il ne semble pas avoir su conserver : les études historiques menant rarement à la fortune.

En 1639, il pose sa candidature à la chaire de droit civil, laissée vacante par le décès de Jean de Lacoste, mais elle est attribuée à Thomas Lacoste, fils du défunt régent.

En 1640, il prélude à ses travaux en publiant le *De sudario capitis*. En 1642, il dédie à Mgr. Alain de Solminihac un mémoire (manuscrit) de 39 feuilles sur les anciens comtes du Quercy. La même année il fait le discours d'inauguration de la Cour des Aides, créée à Cahors, où il gère provisoirement l'office de procureur général, mais il laisse cette charge lui échapper : il n'eut pas sans doute le moyen de l'acheter.

Il publie ensuite et dédie le discours (sur les prérogatives du franc-alleu) au chancelier Séguier, qui s'efforçait et qu'on efforçait à cette date de rattacher, mais sans preuves, à l'ancienne famille quercynoise des Séguier, seigneur de Bélaye avant les d'Orgueil.

En 1644, Dominicy obtient l'imprimatur pour son ouvrage, l'*Histoire du pais du Quercy*, mais son correspondant Justel, et son impécuniosité, le dissuadent de livrer son ouvrage à l'impression. Dans la même année, il est député à Paris par la ville de Cahors pour certaines importantes affaires. Quand il retourne à Cahors, en 1646, il est investi de la charge de Conseiller du Roy et d'historiographe de France.

Pour montrer sa reconnaissance au roi, Dominicy publie, coup sur coup, 1647-1648-1649, trois ouvrages qui intéressent la controverse politico-historique qui divisait les Français, les Espagnols et les Lorrains, touchant *les origines carolingiennes et capétiennes*. Ce fut d'abord (1646) son *Assertor Gallicus*, dédié au jeune roi Louis XIV ; puis l'explication de ce premier livre : *Assertoris Gallici circa salicæ legis intellectum mens explicata* (*1647*), et, enfin, en 1648 : *Ausberti familia rediviva*, dédié à Pierre Séguier.

Entre temps, en 1648, probablement sur la prière de Séguier et en faveur de Pascal, il publie la lettre que son ami Petit avait envoyée l'année précédente à Chanut, touchant la *querelle du Vide*. Petit y racontait l'expérience qu'il venait de réussir à Rouen, expérience renouvelée de celle de Torricelli.

En cette même année 1648, Dominicy obtient (grâce au prince de Condé, ce semble), la chaire de droit civil à l'Université de Bourges, devenue vacante par la mort de Mérille. Il y est installé en 1649 et y prononce son discours sur la Trève de Dieu, qu'il a dédiée au grand Condé.

Il meurt en 1650 subitement à Paris, ayant demeuré isolé des siens depuis 1644.

Dominicy a été un très bon historien, dont les ouvrages écrits en latin et restés manuscrits en partie n'ont pas la réputation qu'ils méritent. Il est mort vers l'âge de 45 ans, sans avoir pu peut-être donner toute sa mesure.

M. Bergounioux, présentant une thèse de doctorat ès lettres, s'est défendu constamment de juger Dominicy du point de vue de l'histoire, c'est pourquoi il nous le présente uniquement, comme ayant pris part aux controverses principales de son temps. Peut-être voudra-t-il, à présent, laisser le controversiste et examiner de plus près l'historien, d'autant que Dominicy n'a guère été le controversiste qu'on prétend. Où est en effet la controverse dans des ouvrages comme le traité sur le *Saint-Suaire*, sur *la Trève de Dieu*, sur *le Franc-Alleu*, dans le mémoire sur les *Anciens comtes de Cahors*, et dans l'*Histoire du païs du Quercy*. La lettre qu'il a publiée de Petit est un service rendu — pur et simple — en faveur de son ami. Seul l'*Assertor Gallicus* se présente comme une réponse aux allégations espagnoles.

Bien plutôt Dominicy nous paraît avoir été un écrivain paisible, honnête, désintéressé, un ami passionné des études historiques, avec un penchant marqué pour débrouiller des points qui n'avaient pas encore été abordés jusque là. Qu'on relise les titres de ses travaux, on verra qu'ils roulent sur des sujets encore inexplorés, par conséquent très distingués. Il est le contraire d'un vulgarisateur. M. Bergounioux le dit mais seulement à la fin et en trop peu de mots. On a l'impression que Dominicy a ouvert pour sa modeste part la voie aux Du Cange, aux Bénédictins, aux chartistes, bref à nos savants médiévistes d'aujourd'hui. C'est un point qu'il y aurait intérêt à vérifier, car il assurerait à Dominicy une renommée que sans cela il aura sans doute grand peine à obtenir. Peut-être M. Bergounioux voudra-t-il à présent étudier Dominicy sous ce biais, nous en faisons le vœu (1).

A. Foissac.

(1) Page 217, signalons une curieuse coquille : Albergue, *endroit* de gîte pour 40 chevaux ; au lieu de : un droit de gîte.

L'Insigne de la Société des Etudes du Lot et de ses Membres

Candide et rutilant, simple et fier à la fois,
Oblong, avec rinceaux le rendant moins sévère,
Emblème des aïeux où leurs vertus s'avèrent,
Voici, demeuré tel, le blason quercynois.

Table d'attente : argent, le second des métaux,
Figure : un lion rouge en posture de saut,
Et dont, haute la queue et parallèle au dos,
S'achevant celui-ci — se recourbe et s'incline,
Un sigma simulant ou bien un col de cygne
Entourant l'écusson : exergue où sont notés
La naissance et le nom de la Société.

Rappelant, pour se reconnaître entre autres gens,
La croix d'étoffe, la croix rouge sur fond blanc,
Que chacun des croisés portait au vêtement.
Et, cependant que les nobles, sur leurs armures,
Signes traçaient qui du blason la source furent.

Ecu qu'il faut dater des Croisades où vont
Du Quercy chevaliers des illustres maisons,
S'y distinguant, parmi les preux étant cités.
Et, dans l'ordre civil, mêmement mérité.
La fondant Jean Vingt-deux par l'Université
Que les Cujas, les Roaldès, fameuse font.

Ores, du Lot la Société des Etudes,
Au passé quercynois : faits, sites, monuments,
Qui se consacre, et, ce, depuis deux fois trente ans,
Avec pieuse, avec docte sollicitude,

Félicitons d'avoir voulu que désormais
Ses membres, l'écusson lotois qui le sien est,
Porlassent à l'habit, bel héraldique insigne
Dont ils se sont montrés et se montreront dignes.

Ferdinand LOVIOT,
Membre résidant de la Société des Etudes du Lot.
1er et 2 octobre 1936.

AU MAITRE ROMANCIER LÉON LAFAGE

Aimable et fin conteur, nourri d'esprit gaulois,
Dont le domaine embrasse et les champs et les bois,
Ton œuvre est un miroir fidèle où, d'âge en âge,
Notre Beau Vieux Quercy reverra son visage.
Ton art est sobre et pur puisque tu sais, d'un mot
Pittoresque ou subtil, relever un défaut.
Maître, tu sais aussi glorifier une âme,
Et dire la chanson de l'homme et de la femme.

J'aime le franc-parler de tes humbles acteurs,
Prêtres et braconniers, gendarmes, laboureurs.
Si quelques-uns d'entre eux ne sont pas sans reproche,
Ils ont tous plus d'esprit que d'argent dans leur poche.
Nous les voyons errer sur le causse pierreux
Ou peiner sur la glèbe en des vallons ombreux,
Dans la saison propice, au bord d'une rivière,
Ferrer, d'un coup nerveux au remous de l'eau claire,
Quelque poisson d'argent qui, jeté sur le pré,
Expire à la lueur du couchant empourpré.
C'est à cette heure exquise où l'horizon se dore,
Que le chasseur échappe au regard de Pandore.

Mais dans notre Quercy peuplé de braves gens,
Les animaux aussi sont doux, intelligents,
Comme ceux de Provence, ô défunt Pescadoire
Qui devez à la Chèvre une solide gloire.
Maître qu'eût admiré notre Alphonse Daudet,
Observateur aigu du rustique baudet,
Tu nous dis son humeur. Il n'est point de caprice
Que ne puisse saisir ton âme créatrice.
Naguère ouvrant ton livre, à l'heure du sommeil,
Je ne l'ai refermé qu'au lever du soleil,
Et le cœur enivré de tant de fantaisie,
Je me suis endormi, grisé de poésie.

Jean MONTEIL.

12 septembre 1936.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

au cours de l'année 1936

Le 17 février. — Don anonyme de... : 50 francs.

Le 12 octobre. — Don de Mme Gay-Lussac, née Dangé d'Orsay : 100 francs.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

pendant l'année 1936

1. — Comte Henri Bégouen. Les Sirènes. Toulouse, Editions de « Tolosa », 1935, in-32, p. 15. Don de M. Eug. Grangié.

2. — Ludovic de Valon. Roc-Amadour et la Durandal. Marseille, V. Dupeyrac, 1936, in-8°, p. 35. Don de l'auteur.

3. — Gravure sur bois de la fin du xv° siècle, représentant Jean XXII, Pape. Don de M. Pierre Gary.

4. — Reproduction en couleur d'un portrait de Clément Marot par Corneille, de Lyon. Don de M. Pierre Gary.

5. — M. R. Robert La Tour-d'Auvergne. Histoire de la Maison de La Tour d'Auvergne, ornée de 200 bois originaux gravés au canif, par l'auteur. Fontenay-le-Comte. Imp. Fontenaisienne, 1925, in-4°, p. 283. Don de l'auteur.

6. — Acte sur papier daté du 10 février 1691, passé à Salviac, concernant un échange de biens entre deux propriétaires. Don de M. Montpart.

7. — Pierre Paulet. Oraison funèbre d'Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, publiée par le Chanoine A. Bastoul, avec une introduction par E. Decahors. Montauban, J. Prunet, 1935, in-8°, p. 47. Don de M. le Chanoine Bastoul.

8. — Léopold Gouanaud. La mystérieuse aventure. Paris, Editions Eug. Figuière, 1935, in-12, p. 191. Don de l'auteur.

9. — Photographies d'anciens membres de la Société des Etudes. MM. Jean de Fontenilles, Paul de Fontenilles, Aug. Pouzet, Chanoine Le Camus. Don de M. J. Calmon.

10. — Bernard Marque. Recherches sur nos origines LUKHTAIR. Héros des Guerres de l'indépendance gauloise. Usercodunum. Paris, Soc. région. d'imprimerie et de publicité, 1935, in-8°, p. 206. Don de l'auteur.

11. — Prof. G.-C. Baravelli, de l'Université royale de Rome. Le dernier rempart de l'esclavage. L'Abyssinie. Roma, Societa Editrice di « Novissima », 1935, A. XIII, in-12, p. 79. Don de l'auteur.

12. — Maurice Reygasse. La Préhistoire du Sahara central (Hoggar et Tassili des Aggers). (Ex. du Cong. Préh. de France, XI° session 1934). Le Mans, Ch. Monnoyer, 1935, in-8°, p. 15. Don de l'auteur.

13. — Maurice Reygasse. Le Ténéréen. Observations sur un faciès nouveau du Néolithique des confins algéro-soudanais. (Extrait du Cong. Préh. de Fr., XI° session 1934). Le Mans, Ch. Monnoyer, 1935, in-8°, p. 8. Don de l'auteur.

14. — Maurice Reygasse. — Observations sur des Cupules dans le Sahara central (Tassili des Aggers). (Ex. du Cong. Préh. de Fr., XI° session 1934). Le Mans, Ch. Monnoyer, 1935, in-8°, p. 3. Don de l'auteur.

15. — Maurice Raygasse. Découverte d'ateliers de technique acheuléenne dans le Tassili des Aggers (Erg. Tihodaïne). (Ex. du Bull. Soc. Préh. Franc., n° 6, 1935). Le Mans, Ch. Monnoyer, 1935, in-8°, p. 7. Don de l'auteur.

16. — Maurice Reygasse — Découverte d'un atelier de Technique Levalloisienne dans le Sahara central à Tiguelguemine (Mouydir). (Ex. du Cong. Préh. de Fr., XI° session 1934). Le Mans, Ch. Monnoyer, 1935, in-8°, p. 6. Don de l'auteur.

17. — Maurice Reygasse. Découverte d'une Technique Campignienne dans le Paléolithique inférieur du Sud Constantinois. (Ex. du Cong. Préh. de Fr., XI° session 1934). Le Mans, Ch. Monnoyer, 1935, in-8°, p. 3. Don de l'auteur.

18. — Conférence de M. Maurice Reygasse, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger. Conservateur du Musée d'Ethnographie et de Préhistoire d'Alger. (Ex. du Bull. Soc. Préh. Franç., n° 6, 1935). Le Mans, Ch. Monnoyer, 1935, in-8°, p. 3. Don de l'auteur.

19. — Maurice Reygasse. Gravures et Peintures rupestres du Tassili des Aggers). (Ex. L'Anthropologie, T. 45, n°° 5 et 6, 1935). Paris, Masson et Cie, 1935, in-8°, p. 533 à 571. Don de l'auteur.

20. — Abbé Th. Lewden. Vie inédite de saint Emilion, d'après le manuscrit Y. 1 des A. D. Traduction de M. l'Abbé Th. Lewden suivie d'une notice sur le « Saint-Emilion », par M. E. Prot. Préface de

M. l'Abbé D.-M. Bergey, Curé de Saint-Emilion. Saint-Emilion, au Siège de la Société. Don de la Société historique et archéologique de Saint-Emilion.

21. — A. Foissac. Roc-Amadour. Conférence donnée le 3 septembre 1935 dans la Salle du Palais des Evêques de Tulle à Rocamadour. (Ex. du Bull. Soc. Etudes du Lot, 1er fasc., 1936). Cahors, A. Coueslant, 1936, in-8°, p. 20. Don de l'auteur.

22. — Armand Viré. — Les Oppida du Quercy et le Siège d'Uxellodunum (51 av. J.-C.). (Ex. du Bull. Soc. Etudes du Lot, 1936). Cahors, A. Coueslant, 1936, in-8°, p. 79. Don de l'auteur.

23. — Raymond Coly. Romances quercinoles. Les trois Roses. Paroles et musique. Figeac, Caillé, juillet 1935, in-8°. Don de l'auteur.

24. — Chanoine Marboutin. L'Eglise Saint-Sauveur, de Figeac. Belley, Chaduc, 1936, in-8°, p. 63. Don de M. l'Archiprêtre Lacroix.

25. — Abat Jûli Cubaynes. L'Agounio al ort dels Ouliviers. Pouème Carsinol amb traducciuon francezo. Imprimario Catoulico, Brivo-la-Galhardo, 1936, in-18, p. 29. Don de l'auteur.

26. — Pierre Caron et Marc Jarge. Répertoire des périodiques de langue française philosophiques, historiques, philologiques et juridiques, publié par la Fédération des Soc. franç. de Sciences philos., histo., philolo. et jurid. Maison du Livre français, Paris, 1935, in-12, p. 353. Don de la Société de Sciences philosophiques.

27. — Joseph Landès. — Sur le Pech d'Angély ou Le chœur des Contribuables (Poème satirique). Cahors, A. Coueslant, 1936, in-16, p. 60. Don de l'auteur.

28. — Bernard Marque. Recherches sur nos origines. Notes de Toponymie et d'histoire. Vol. 3. Paris, Soc. région. d'imprim. et de publicité, 1935, in-8°, p. 172. Don de l'auteur.

29. — Jean Gauthier. Les Brigands dans le Centre à la fin de la Révolution. Limoges, Imp. Soc. des Journaux et Public. du Centre, 1934, in-8°, en 2 colon., p. 64. Don des archives départementales.

30. — Delpon, de Livernon. Essai sur la position d'Uxellodunum, édité par le Syndicat d'Initiative de la Haute-Vallée du Lot. Capdenac, 1932, in-8°, p. 64. Don du Syndicat.

31. — J. Malrieu. Guide touristique de Figeac et de ses environs, édité par le Syndicat d'Initiative E.S.S.I. de Figeac, Lot, 1936, in-8°, p. 96. Don de M. Delmas.

32. — G. Védrène. « Figeac, Ville d'autrefois ». Excursion de la Société des Etudes du Lot, 11 juin 1936, 7 photogravures, pt. in-8°. Don de l'auteur.

35. — Henry de Testas de Folmont. Une semaine au château de

Folmont (Lot) au XIXe siècle, 24-31 octobre 1892. Bordeaux, Imp. Centrale, 1936, in-8°, p. 44. Don de l'auteur.

34. — Louis-Alexandre Bergounioux, Docteur ès lettres. Du Quercy en Cornouaille. Guillaume du Buys (1520 ?-1594), poète satirique du XVIe siècle. Paris, Aug. Picard, 1936, in-8°, p. XIV-241. Don de l'auteur.

35. — Marc. Véri. Les Mémoires d'un Setter irlandais. Roman. Paris, Editions Eugène Figuière, 1936, in-16, p. 123. Don de l'auteur.

36. — Louis-Alexandre Bergounioux, Docteur ès lettres. L'Esprit de polémique et les querelles savantes vers le milieu du XVIIe siècle. Marc-Antoine Dominici (1605 ?-1650). Un controversiste quercynois ami de Pascal. Paris, Boivin et Cie, 1936, in-8°, p. 833. Don de l'auteur.

38. — Paul Garnal. L'Action pharmaceutique, revue du Syndicalisme médical et pharmaceutique. Année 1935. Cahors, A. Coueslant, 1936, in-8°, p. 482. On y a joint : Les Journées internationales de la Santé publique du 1er au 10 juillet 1937. Les Journées internationales pharmaceutiques, par Paul Garnal. Cahors, Coueslant, 1936, in-8°, p. 23. Don de l'auteur.

39. — Raymond Coly. Chants du Quercy. Chanson d'amour (Poésies). Figeac, L. Caillé, 1936, pt. in-4°. Don de l'auteur.

40. — Docteur Cadiergues. — La Vie à Lacapelle-Marival pendant la Révolution 1789-1800 (Pages d'histoire locale). S.l.n.n.n.d. (1936), pt. in-8°, p. 62. Don de l'auteur.

41. — Jean Monteil. Excursion à Figeac et dans les Vallées du Lot et du Célé. Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot (2e fasc. 1936). Cahors, A. Coueslant, 1936, in-8°, p. 32.

42. — R. Pécheyrand. Les Faux Feux-Follets. Nouvelles et contes. Châlons-sur-Marne, L'Union républicaine de la Marne, 1936, in-12, p. 147. Don de l'auteur.

43. — G. de Lavaur de Laboisse. — Sur quelques récentes explorations souterraines dans les Causses de Gramat et de Saint-Chels. (Extrait du Bull. de la S.E.L., 1936). Cahors, A. Coueslant, 1936, in-8°, p. 20.

44. — Ferdinand Loviot. Povera. Lamentations rythmées du 14 janvier au 26 juin 1936. Paris, Albert Messein, 1936, in-8°, p. 200. Don de l'auteur.

45. — Eugène Grangié. Croisière de Printemps (Vénétie, Dalmatie, Hellade). Cahors, Coueslant, 1936, in-12, p. 219. Don de l'auteur.

46. — Jh. Maureille. — Plan de Cahors. Edité par M. Francès, libraire à Cahors. Don de l'auteur.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la Société des Etudes du Lot

pendant le quatrième trimestre 1936

Séance du 12 octobre 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bousquet, Calmels, J. Calmon, Dablanc, E. Gauthier, Lafon, Commandant Lartigue, Lucie, Prat, Rajade, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Vialard.

Excusé : Colonel Sala.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, au nom de la Société et à son nom personnel, exprime ses sincères condoléances à la famille de notre regretté confrère, M. G. Garnier, inspecteur de la Cie d'Orléans en retraite, et à la famille de M. Louis Dubernard, secrétaire général des « Amitiés quercynoises », dont les obsèques ont eu lieu le 21 septembre à Catus (Lot).

Présentations : 1° comme membre résidant :

de M. le Dr Fuminier, Directeur du Service d'hygiène à la Préfecture du Lot, par MM. J. Calmon et le Dr Fourgous.

2° Comme membres correspondants :

de MM. Antoine Nozières, Directeur de l'Ecole de Sousceyrac, par MM. Irague et l'Abbé Dardennes ;

Docteur Henri Redon, chirurgien des hôpitaux de Paris, 3, rue du Renard, Paris, 6e, par MM. Em. Delmas et Lucie ;

Chanoine Marboutin, Inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, à Agen, par MM. Irague et J. Calmon ;

Jean Lagrèze, Directeur de la Franco-Asiatique des Pétroles, 14, boulevard Norodom, Saïgon (Indochine), par MM. J. Vertuel et J. Calmon.

Comme abonnés au Bulletin :

Le S.I. de Figeac, Hôtel de la Monnaie ;

Les R.R. P.P. Chartreux de Farneta (Lucca, Italie) ;

Mme E. Cayla, née Delpon, 41, rue de la Tranchée, Poitiers (Vienne) ;

M. P. Guitard, rue Lastié (Cahors).

Dons : Don de 100 francs de Mme Gay-Lussac, née Dangé d'Orsay, de Périgueux.

Dons d'ouvrages : de M. L.-Alex. Bergounioux, Docteur ès-Lettres, de ses deux thèses : « Du Quercy en Cornouailles, Guillaume du Buys (1520 ? 1594). Poète satirique du XVIe siècle » ;

« L'Esprit de polémique et les Querelles savantes, vers le milieu du XVIIe siècle. Marc-Antoine Dominici (1605 ? 1650). Un controversiste ami de Pascal. »

— De M. R. Coly : — « Chants du Quercy. Chanson d'amour. Poésies. »

— De M. Paul Garnal : — « L'Action pharmaceutique ». Année 1935.

— De M. Calmon : — « Compte rendu de l'Excursion de la Société à Figeac et dans les vallées du Lot et du Célé. »

— De M. le Docteur Cadiergue : — « La vie à Lacapelle-Marival pendant la Révolution (1789-1800). »

— De M. Marc Véri : — « Les mémoires d'un Setter Irlandais. » (Roman).

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

Félicitations : La Société adresse ses vives félicitations à nos confrères :

M. Gorses, promu chevalier de la Légion d'honneur ;

M. Guilhamon, promu officier de l'Instruction publique ;

M. Favarel, promu officier d'Académie ;

M. Seppe, qui reçoit la Médaille d'honneur des Contributions indirectes ;

M. l'Abbé Teulière, curé-doyen de Vayrac, qui vient de se voir attribuer, par l'Académie Française, un prix de poésie (Fondation Artigue) pour son ouvrage : « Sur la route de Jérusalem ».

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

— dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 3e trimestre 1936, une étude fort intéressante sur « les Heurtoirs des vieilles maisons auscitaines » ;

— dans le *Petit Nouvelliste de Cabrerets* (juin-juillet 1936), « une analyse des coutumes anciennes (6 décembre 1470), de Lentillac du Causse, canton de Lauzès », par M. l'Abbé Lémozi ;

— dans la *Revue religieuse de Cahors et Rocamadour*, du 3 octobre, le début d'une étude sur « Les premiers évêques de Cahors, Saint Genulphe », par M. le Chanoine Sol ;

— et dans celle du 26 septembre : « L'Intronisation de Mgr Moussaron sur le siège épiscopal de Cahors ;

— dans les *Annales du Midi*, janvier 1936 : La relation d'un voyage dans le Midi de la France (plus particulièrement de Toulouse à Turenne), par Jérôme Münzer, médecin bavarois (février 1495) ;

— dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848*, mars-mai 1936, une étude remarquable : « Proudhon pendant la Seconde République », par notre confrère M. G. Duveau ;

— dans l'ouvrage « Victoire des obeurs », par Ed. Dolleans, l'avant-propos de M. G. Duveau ;

— dans la *Croix* du 18 septembre 1936, un article sur « N.-D. de Rocamadour à Camaret-sur-Mer, en Bretagne », par Paul Nédellec.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture d'une analyse succincte sur l'ouvrage : « Dégagnazès en Quercy », de M. l'Abbé Lacavalerie, par notre confrère M. L. Lacrocq (*Bulletin du Limousin*).

Puis il communique l'appel adressé par le Comité pour la défense du classement des monuments historiques en vue de conserver la chapelle de St-Hubert à Chauvirey-le-Châtel (Hte-Saône), édifice du XVe siècle, classé comme monument historique, que l'Etat se proposait d'expédier en Amérique.

La Société des Etudes prend la décision de s'associer au vœu collectif des Sociétés savantes de Franche-Comté.

M. le Chanoine Sol fait connaître un usage mortuaire encore en vigueur à Issendolus : à la mort d'un membre de la famille, cette dernière fait parvenir au curé de la paroisse une serviette de table destinée à voiler la croix portée durant la cérémonie religieuse et qui restera sa propriété. Dans le même ordre d'idées, il signale qu'en Berry, sous l'ancien régime, l'épée du défunt, posée sur la bière et portée à l'église, devenait la propriété du curé.

Le même communique, de la part de M. Calméjane, de Figeac, une lettre de Champollion-Aîné, datée de Fontainebleau, 12 mai 1860.

Il mentionne ensuite plusieurs documents des archives de la Ville de Grenoble, analysés par M. l'Abbé Dussert. Il y est question notamment des Consuls de Cahors qui écrivent à ceux de Grenoble le 16 septembre 1768, au sujet du service de la reine Marie Leczinska ; il y est question également du professeur Antoine Govéa, qui, après avoir longtemps enseigné à l'Université de Cahors, avait été appelé à professer à Grenoble le 9 août 1551, et

du fameux docteur de Cahors, de Roaldès, proposé pour une chaire à l'Université de Grenoble le 29 août 1561.

M. le Chanoine Sol présente, de la part de M. Cadiergues, une monographie sur Espédaillac renfermant des documents des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

M. Lucie signale, de la part de M. Vinot, de St-Cirq-Lapopie, la découverte, dans une igue, d'ossements d'animaux.

M. le Secrétaire général donne lecture d'un article de la *Croix du Calvados*, cité par *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* et qui semble mettre fin à la légende des christs jansénistes.

M. J. Calmon rend compte de l'excursion du 4 octobre à Saint-Cirq-Lapopie.

***

Séance du 26 octobre 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents: MM. le Dr Aymard, Bessières, Bousquet, J. Calmon, Feyt, Dr Fourgous, E. Gauthier, Laubat, Lucie, Pendaries, Rajade, Rigaudières, Rougé, Colonel Sala, Chanoine Sol, Strabol.

Excusé : M. Teyssonières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : 1) comme membre résidant :

de M. le Dr Fuminier ;

2) comme membres correspondants :

de MM. Nozières, Dr H. Redon, Chanoine Marboutin et J. Lagrèze.

Présentations : comme membres résidants :

de M. J. Andrieu, rue des Jacobins, Cabessut ;

de M. L. Parazines, cours de la Chartreuse, par MM. J. Calmon et Irague ;

de M. Peyrol, Ingénieur à la Cie du Bourbonnais, par MM. Bourgoin et Landès ;

de M. Joseph Mouilhayrat, industriel à Coty, par MM. Lucie et J. Calmon ;

de M. Mercadié, professeur agrégé de physique au Lycée Gambetta, par MM. le Dr Aymard et Rigaudières.

M. le Président donne connaissance de la lettre par laquelle Mme Garnier remercie la Société des condoléances qui lui ont été adressées.

Puis il donne lecture :

1° d'une note de M. Daymard sur le fameux parasite quercynois, Pierre de Montmaur (1576-1648) ;

2° d'un article de S. Bach sur E. Aegerter, paru dans la « Petite Gironde » et communiqué par M. Daymard ;

3° d'une note de M. Louis Lacrocq sur une étude parue dans le 4e fascicule de la *Revue des Monuments historiques de France* dans laquelle est exposée l'œuvre de restauration des coupoles de l'Eglise de Souillac par l'architecte M. Marcel Poutaraud, qu'assistait M. G. Bergougnoux.

Félicitations : La Société adresse ses vives félicitations à M. Carrayrou, juge au Tribunal de Figeac, promu chevalier de la Légion d'honneur.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

— dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1936, une étude sur l'Abbaye d'Absie, où il est question de l'Abbé de Montmort qui fut évêque de Cahors ;

— dans la *Revue du Tarn* du 15 septembre 1936, la reproduction de deux sceaux de la ville de Castres et propose de reproduire, dans le *Bulletin* de notre Société, quelques sceaux de la ville de Cahors ;

— dans le *Journal du Lot* du 18 octobre, une causerie de M. Grangié sur Gambetta, faite au micro de Toulouse-Pyrénées et une note intéressante de M. E. Chabert sur le château de Lavercantière.

Puis, il fait circuler la reproduction d'un « Cadran universel » destiné à donner l'heure sous toutes les latitudes. Ce cadran fut dressé et inventé par Eustache Pécourt, « très digne prêtre et M. D. M. de l'Eglise Cathédrale de Cahors ». Ce Cadran semble remonter au début du XVIIIe siècle.

M. le Chanoine Sol communique une étude de notre confrère M. l'Abbé Taillefer sur les Mirepoises, dont plusieurs écoles ou pensionnats existaient en Quercy avant la Révolution.

Il signale, au nom de M. le Chanoine Blazy, l'arrestation dans l'Ariège d'un prêtre réfractaire, natif de Figeac, Antoine Vigue de Cavalier, à la date du 21 frimaire An VI (11 décembre 1797).

Le même indique le rapport des terres du Quercy en froment durant la première moitié du XVIIIe siècle. Ainsi, à Cahors, la semence d'une quarte de blé sur une quarterée de terre donnait, les années ordinaires, dans les terres les plus fertiles douze pour

un et dans les bas-fonds dix pour un ; elle ne produisait que trois pour un dans les terres du Causse. A Caussade, elle produisait, dans les terres de première qualité, douze à quinze pour un ; à Caylus, dans les meilleures terres, quatre, cinq, six pour un et dans les terres de 2e catégorie trois à quatre pour un.

M. Lucie, d'après l'*Echo de Paris* du 22 octobre, signale, dans l'ouvrage des frères Tharaud, « Le passant d'Ethiopie », un passage intéressant notre compatriote le P. Marie-Bernard.

Il signale également une curieuse coutume en vigueur en certains endroits du Quercy. Quand quelqu'un décédait, sa place à table lui était réservée pendant quelques semaines après le décès.

***

Séance du 9 novembre 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bergon, Bousquet, J. Calmon, Dablanc, Feyt, Dr Fourgous, Lagarde, Commandant Lartigue, Laubat, Lucie, Dr Peyrissac, Prat, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonières.

Excusés : MM. Calmels et E. Gauthier.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : comme membres résidants :

de MM. J. Andrieu, Mercadier, J. Mouilhayrat, L. Parazines et Peyrol.

Présentations : comme membres correspondants :

de M. Charles Laverdet, instituteur à Souillac, par MM. Faurel et Verlhac ;

et de M. Paul Pouli, administrateur d'assurances, 126, boulevard Haussmann, Paris, par Mlle Saligné et M. Lucie.

M. J. Calmon demande l'inscription comme abonné au *Bulletin* de Mme Erignoux, rue du Lycée, Cahors.

Don de l'auteur, M. R. Pécheyrand : « Les Faux Feux-Follets », Nouvelles et Contes.

La Société adresse ses remerciements au donateur.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciements de MM. le chanoine Marboutin, le Dr H. Redon et G. Nozières, élus membres correspondants.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de notre collègue, le

Dr Loviot et de la pièce de vers qui l'accompagne, laquelle a trait à l'insigne de la Société.

La Société remercie M. le Dr Loviot de son envoi.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

— dans le « Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord », septembre-octobre 1936, une étude sur les crochets et les loquets de porte dans le canton de Montpazier ;

— dans le « Flambeau du Centre », une monographie richement illustrée du château d'Amboise ;

— dans les « Annales du Midi », d'avril 1936, un article nécrologique consacré par M. Séverin Canal à notre regretté Président d'honneur, le chanoine Galabert.

M. le Dr Fourgous signale dans la revue « La Nature », du 1er novembre 1936, une intéressante étude sur les stalactites excentriques, de M. l'Abbé Glory, président de la Société Spéléologique d'Alsace, illustrée de stalactites des grottes de Lacave.

M. Lagarde donne lecture, d'après le « Progrès médical », n° 9, 1936, de deux lettres de jeunesse de notre compatriote, le médecin Gabriel Andral, d'Espédaillac (1805-1841).

Dans la première, il relate les circonstances qui lui valurent, le 6 décembre 1830, l'honneur d'une invitation à la table du Roi-Citoyen. Dans la seconde, il conte, de manière humoristique, comment se déroula ce dîner. Ces deux lettres ont été exhumées des papiers de famille par M. G. Andral, de Pau, petit neveu du célèbre médecin.

M. Bergon signale, d'après l' « Ordre », du 8 novembre, l'appel adressé par M. E. Pillias, secrétaire général de la Société d'histoire de la IIIe République, à tous ceux qui détiendraient des lettres de Gambetta, afin de leur donner place dans l'édition critique qu'il prépare, en collaboration avec M. Daniel Halévy. (Les adresser au Secrétariat, 17, rue Dufrénoy, Paris, 16e).

Le même donne ensuite lecture d'un article de M. E. Pillias, dans l' « Ordre », du 24 octobre, intitulé : « Deux lettres de Spuller sur Gambetta ».

M. le chanoine Sol donne quelques détails sur l'assolement des terres au XVIIIe siècle. L'assolement le plus répandu en Quercy était biennal : il n'y avait que deux soles, l'une produisait du froment et l'autre des menus grains ou restait en jachère. Cependant, tout en pratiquant l'assolement biennal, les agriculteurs préparaient une terre de bonne qualité qu'ils voulaient semer en froment en y faisant des vesces ou des fèves.

A Bioule, dans l'élection de Montauban, les meilleures terres labourables s'ensemençaient alternativement de froment, de millet et de légumes ; les terres de premier ordre à seigle ne s'ensemençaient qu'une fois en deux ans. A Limogne, les meilleures terres labourables s'ensemençaient une année en froment et l'autre en millet. On les labourait à la charrue pour semer le froment et à la pioche pour semer le millet. Les terres de la deuxième catégorie s'ensemençaient alternativement de froment et d'avoine ; celles de la troisième qualité, de deux années l'une ; celles de la quatrième reposaient plusieurs années.

***

Séance du 23 novembre 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bousquet, J. Calmon, Feyt, Ed. Gauthier, Commandant Lartigue, Laubat, Lucie, Rigaudières, Chanoine Sol, Strabol.

Excusé : M. Teyssonières.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la lettre de remerciements de M. le Docteur Fuminier, élu membre résidant.

Elections : comme membres correspondants :

de MM. Charles Laverdet et Paul Pouli.

Présentations : 1° comme membres résidants de :

M. Chabert, huissier honoraire à Cahors, par MM. Lucie et J. Calmon ;

M. Roger Cuquel, adjoint technique des Ponts et Chaussées, par MM. A. Darnis et J. Calmon ;

M. Jules Duverger, propriétaire à Regourd, par MM. Bousquet et J. Calmon ;

M. Murat, représentant de commerce à Artis, par MM. Irague et J. Calmon ;

2° comme membres correspondants de :

M. Louis Andrieu, receveur des P.T.T. à Haïphong (Tonkin), par MM. J. Andrieu et Parazines ;

M. Robert Dumas, maire de Calamane, par MM. Bousquet et J. Calmon ;

3° comme abonnés au *Bulletin* de :

M. Mispoulié, négociant, rue Nationale, Cahors ;

M. Campistron (Louis), relieur, 4, rue Pélegry, Cahors.

Mlle Odile Heisser-Winterheld, à Regourd ;

Mlle Marie Sahut, receveuse des P.T.T. en retraite, à Calamane ;

Mlle Ida Techiné, rédactrice à la Préfecture du Lot.

Don : M. le Secrétaire général dépose sur le bureau le dernier ouvrage poétique de notre collègue M. le docteur Loviot : « Povera », Lamentations rythmées.

La Société adresse ses remerciements au donateur.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Brimo de la Roussilhe, portant quelques critiques sur la restauration en cours du Château d'Assier et demandant à la Société d'associer ses protestations aux siennes. Il en est ainsi décidé et copie de la délibération sera adressée au Service des Monuments historiques.

Le même signale dans *la Croix* du 13 novembre, un article de M. l'Abbé Glory, président de la Société spéléologique d'Alsace sur les « Vierges souterraines » et notamment celles existant dans les grottes de Lacave et de Presque ;

dans *la Défense*, un article de M. Maury, intitulé : « Non ! Puy d'Issolud n'est pas Uxellodunum ».

M. le Chanoine Sol signale, de la part de M. Daymard, un ouvrage fort curieux de M. Paul Olivier sur les *Vierges noires* et des articles intéressants sur le même sujet parus dans la *Revue de Gascogne*.

Au nom du même, il mentionne des détails inédits publiés dans cette dernière revue touchant l'assassinat, le 15 août 1818, du maréchal de camp Ramel, de Cahors, par les ultra-royalistes de Toulouse.

Le même fait connaître, de la part de M. G. Mahé, résident supérieur honoraire des Colonies, l'importance de la radiesthésie pour les recherches médicales et dépose sur le bureau une étude de M. Mahé sur le « Haut-Quercy et la radiesthésie ».

M. Sol donne ensuite lecture de la demande d'une salle de l'ancien collège de Montauban, formulée par le peintre Jean-Marie-Joseph Ingres, père du célèbre artiste Jean-Auguste-Dominique Ingres, en frimaire an VIII (décembre 1799), auprès de la municipalité locale, pour y établir une école de dessin. Le local fut accordé au « dit citoyen qui sera tenu de répondre des dégradations faites par sa faute et en outre de se conformer aux lois relatives aux instituteurs ».

M. Lucie signale la visite faite le 30 juillet 1936 par M. Walker, archéologue américain (Richemond, Etats-Unis), aux constructions

anciennes dites « ruines anglaises », situées à flanc du rocher en face de Bouziès-Haut. M. Walker conclut que ces ruines ne datent nullement de l'occupation anglaise, mais remontent à une époque beaucoup plus reculée et seraient l'œuvre de Waïfre, duc d'Aquitaine, qui, traqué par l'armée franque (fin du VIIIe siècle), s'était ainsi ménagé des refuges dans notre province.

M. J. Calmon donne lecture d'un intéressant article qu'il a consacré à la Bibliothèque municipale de Cahors. Il en retrace l'histoire et en montre les richesses, notamment en ce qui concerne les archives historiques de la ville avec ses chartes s'échelonnant du XIIIe au XVIIe siècles auxquels appartient le fameux *Te igitur* sur lequel on prêtait serment. Une mention spéciale est consacrée au *Fonds Greil*, acheté en 1904, si riche en documents régionaux.

***

Séance du 7 décembre 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. Bergon, Bessières, Blanc, Bousquet, Jean Brunet, Justin Brunet, Calmels, J. Calmon, Combes, Chadourne, Dablanc, Feyt, Chanoine Foissac, Ed. Gauthier, Lagarde, Colonel Lamblot, Commandant Lartigue, Laubat, Lucie, Martin, Maurel, Monchant, Monteil, Prat, Rigaudières, Rougé, Abbé Roussel, Chanoine Sabrié, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonières, Chanoine Viguié.

Excusés : MM. Docteur Fourgous, Grangié, Mercadier.

Mgr Moussaron, évêque de Cahors, président-né de la Société, vient prendre séance, accompagné de M. le Vicaire général Dablanc.

M. le Président, au nom de la Société, présente ses souhaits de bienvenue à Mgr Moussaron et rappelle les liens toujours étroits et amicaux qui ont uni les Evêques de Cahors et la Société des Etudes, puisqu'aussi bien c'est un évêque, Mgr Pierre Habert, qui fonda dans le premier quart du XVIIe siècle la première société savante à Cahors. La Société entend maintenir ces excellentes relations et en renouvelle l'assurance à Mgr Moussaron.

Mgr Moussaron remercie en termes délicats M. le Président de l'accueil qui lui est fait et, en une causerie tour à tour émouvante et spirituelle, montre que le but de la Société qui est d'unir toutes les bonnes volontés au service de la science désintéressée se conjugue parfaitement avec les projets qu'il s'efforce de réaliser pour obtenir l'union de tous. Aussi sera-t-il heureux de continuer à porter à la Société l'intérêt qu'ont toujours témoigné pour elle ses prédécesseurs.

M. le Président, après avoir remercié Mgr Moussaron de ses si aimables promesses, lit une lettre de M. Huysmanns, du Service des Beaux-Arts, au sujet de la mosaïque de Capnié. L'étude de cette question se poursuit et aboutira sans doute à un résultat favorable, ainsi que le classement du château de Cieurac comme monument historique.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentations : 1° Comme membres résidants de :

M. le Vicaire général Dablanc, par MM. Irague et J. Calmon ;

M. l'abbé Toulze, vicaire à St-Barthélémy, par MM. l'abbé Cubaynes et chanoine Sabrié ;

2° Comme membre correspondant de :

M. l'abbé Terret, vicaire à Limogne, par MM. le chanoine Foissac et J. Calmon.

Don : de l'auteur, M. Grangié : « Croisière de printemps ».

La Société adresse ses remerciements au donateur.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale dans le *Bulletin mensuel des Amitiés Quercynoises*, rédigé par Mme Fabre de Montbez, le compte rendu du banquet mensuel de cette société au cours duquel notre confrère M. P. Gary a fait une intéressante causerie sur les « Vieilles maisons, Vieux logis du Quercy ».

Le même fait connaître le classement de la maison Bordes de St-Cirq (XIII° siècle).

M. Monteil donne lecture des citations ci-dessous relatives à la Cathédrale de Cahors et tirées de l'ouvrage de M. Louis Gillet, membre de l'Académie française, qui a pour titre : « La Cathédrale vivante » :

Page 39 : « De la Garonne à la Loire, l'antique Aquitaine jette « une écharpe d'étonnantes églises, une famille de Cathédrales qui, « pour voûtes, emploient des coupoles, et de Périgueux à Angoulême « font entendre un écho de la musique des mondes ; et l'on se « prend à penser qu'après Sainte-Sophie, le cerveau humain n'a rien « conçu de plus majestueux, ni ne s'est emparé plus souverainement de l'espace, que n'a fait le maître inconnu de la Cathédrale « de Cahors, dont les sphères célestes règnent sur la nef avec l'autorité d'un axiome... »

Et page 235, l'éminent académicien estime que c'est « des manuscrits catalans que dérivent au XII° siècle la famille des grands « tympans du Languedoc, ceux de Moissac, de Beaulieu, de « Conques, de Cahors... »

M. J. Calmon donne connaissance d'une étude qu'il a consacrée aux Entrées des Evêques de Cahors dans leur ville épiscopale avant la Révolution. Du XIIIe siècle au XVIIIe siècle, ces entrées se déroulent avec un cérémonial à peine modifié au cours des siècles.

« L'Evêque se rend au lieu dit la Belle-Croix, où va le rejoindre le Baron de Cessac, chargé de l'aider à revêtir ses habits pontificaux. Puis viennent, tour à tour, les messieurs du Sénéchal, les conseillers du Présidial, les membres de l'Université, les consuls de Cahors et un grand nombre de notables, de bourgeois et de marchands.

« Le cortège se met en marche et, après un arrêt au Couvent de la Merci, se dirige vers la porte de la ville, du pont Vieux. Le clergé se trouve déjà réuni devant le portail de N.-D. de Saint-Georges. Dès que l'Evêque a prêté serment sur le *Te Igitur* de conserver à la ville ses franchises et ses privilèges, les consuls font ouvrir les portes et en procession tout le monde se dirige par la Grand'Rue à la Cathédrale. Le Baron de Cessac, tête nue, sans manteau ni casaque, ayant la jambe droite et le pied nus, prend les rênes de la bride du cheval de l'Evêque et le conduit ainsi jusqu'à l'Eglise. La cérémonie religieuse terminée, l'on se rend au palais épiscopal où a lieu un banquet durant lequel le Baron est tenu de servir l'Evêque. Après le repas, M. de Cessac a le privilège d'emporter le « Buffet » et d'amener la monture, pour l'hommage ainsi rendu. Les consuls vont ensuite — aux sons des auboys et des violons — au palais épiscopal pour faire la révérence à Monseigneur et lui offrir les présents ordinaires. C'est ainsi qu'en 1407, il fut offert à Monseigneur Guillaume VI d'Arpajon : une pipe (444 litres) de vin clairet, une seconde de vin blanc, 12 torches de 3 livres chacune, 12 livres d'oublies et 12 livres de confitures... »

Ces usages en vigueur également à Gourdon, Figeac, St-Cirq et autres lieux tombèrent peu à peu en désuétude vers la fin du XVIIIe siècle.

M. J. Calmon termine en comparant à ces réceptions celle, moins solennelle peut-être, mais tout aussi chaleureuse, qui fut faite à l'Evêque de Cahors le 21 septembre dernier.

Mgr Moussaron remercie M. Calmon de son aimable péroraison et signale les mêmes usages à Auch où le rôle du Baron de Cessac était tenu par le duc de Roquelaure. Cette famille était renommée pour ses finesses de réparties. On raconte qu'à propos d'une cérémonie de réception d'Evêque, le duc de Roquelaure prit le parti, en raison de la rigueur excessive de la température, de revêtir sa jambe droite d'une chausse couleur chair. L'Evêque s'en étant aperçu et le lui

ayant fait observer s'attira cette réponse : « Monseigneur, je pensais que votre pudeur en eût été offensée. »

M. le chanoine Sol signale, d'après le *Bulletin de la Société des Missions Etrangères de Paris*, d'octobre 1936, la mort dans les prisons de Pékin, le 8 juillet 1785, d'un prêtre du diocèse de Cahors, Joseph Delpon. Ce missionnaire avait quitté la France en 1782 et se trouvait au Sutchuen depuis un an lorsqu'il fut arrêté en 1784.

Le même donne lecture d'une étude sur les Bureaux de Charité qui furent établis à la fin de l'ancien régime pour secourir les indigents. Ces établissements charitables avaient été fondés tout d'abord dans la subdélégation de Caussade, à partir de 1752. Le Bureau de Charité créé à Montauban tint sa réunion du 25 février 1778 sous la présidence de l'Evêque. Le clergé des paroisses fut invité par le Gouvernement Central à constituer partout de tels organismes.

M. le chanoine Foissac donne lecture d'une étude critique sur 19 sonnets attribués par Tamizey de Larroque à Olivier de Magny, sonnets adressés au jeune roi Charles IX, et montre, par l'étude des sujets traités, la date, le fond et la forme sous laquelle ils sont présentés, qu'ils ne peuvent être d'Olivier de Magny, mais qu'ils doivent être attribués à un protestant, prédicant authentique, qui les écrivit, sans doute, en janvier 1562, c'est-à-dire après la mort d'Olivier de Magny.

La prochaine séance aura lieu le 21 décembre et sera suivie de la réunion de l'Assemblée générale, au cours de laquelle il sera procédé au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration de la Société.

***

Séance du 21 décembre 1936

PRÉSIDENCE DE M. IRAGUE

Présents : MM. J. Calmon, Camy, Feyt, Chanoine Foissac, Lagarde, Commandant Lartigue, Mercadier, Pendaries, Prat, Rigaudières, Rougé, Colonel Sala, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonières.

Excusés : MM. Bergon, Blanc, Calmels, Docteur Fourgous, Laubat, Lucie, Rajade.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : 1. Comme membres résidants de : MM. Chabert, Cuquel, Chanoine Dablanc, Duverger, Murat, Abbé Toulze ;

2. Comme membres correspondants de : MM. Louis Andrieu, Robert Dumas, Abbé Terret.

Présentation : Comme membre correspondant de : M. le Professeur J.-L. Faure, membre de l'Académie de Médecine, par MM. Irague et Calmon.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

— Dans la *Revue religieuse de Cahors*, du 19 décembre 1936, un article biographique du Père Joseph Delpon, du diocèse de Cahors, mort au Sutchuen en 1785, par le Chanoine E. Sol ;

— Dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, tome LXXXIII, 1936, une biographie du peintre Henry-Eugène Delacroix (1845-1930), par le Chanoine Emile Delval. Le Musée de Cahors possède une des œuvres maîtresses de ce peintre : « Les Anges rebelles », qui fut exposée au salon de 1876 et qui obtint une troisième médaille ;

— Dans les *Annales d'Histoire économique et sociale*, du 30 septembre 1936, une analyse signée : M.B., de l'étude de M. Louis Lacrocq : « Une Seigneurie du Haut-Quercy : Belcastel » ;

— Dans la *Petite Gironde*, du 5 décembre 1936, un article de M. S. Bach, sur un poète de chez nous, « Emmanuel Aegerter ».

M. J. Calmon fait connaître de la part de M. Daymard, quelques souvenirs personnels relatifs à l'achat des Documents Greil par la municipalité de Cahors en 1904.

M. Bayaud communique un extrait du registre des mariages de la commune de St-Pierre-de-Vertus, adressé à Rabastens en 1740 par Me François-Louis de Latour, de Fraissines, bachelier en théologie et curé de Mascairoles, au diocèse de Cahors.

Don : par l'auteur, M. Maureille, de son excellent : Plan de Cahors, édité par M. Francès.

La Société adresse ses félicitations et ses remerciements au donateur.

M. le Chanoine Sol signale, au nom de M. Talou, de Cazes-Mondenard, une pièce de monnaie qui représente au recto l'effigie d'un empereur romain, couronné de lauriers, avec cette inscription : « Antonius Aug. Pius P.P.T.P.F. XVI » et au verso une déesse assise tenant une lance avec la pointe posée à terre et la main droite tendue et ouverte, avec cette inscription : « Indulgentia Aug. C.O.S. III » et au-dessous de la figurine de la déesse les deux lettres S.C.

Il donne ensuite lecture d'une lettre du peintre Jean-Auguste-Dominique Ingres, adressée à M. Forestié, vers 1860, relativement à une biographie de son père qui était né, disait-il, « avec un génie rare pour les beaux arts ».

Notre confrère communique ensuite quelques détails sur

Mgr Jean-Pierre-Louis Bel (1823-1868), originaire de Castelfranc, lazariste, professeur à Montpellier en 1847, supérieur de la mission d'Alexandrie d'Egypte en 1854 et vicaire apostolique en Abyssinie de 1866 à 1868 et donne lecture, notamment, d'une intéressante lettre, où Mgr Bel décrit son arrivée à Alexandrie.

M. Feyt fait une communication sur « Le Quercy, chanté par Olivier de Magny », d'après la thèse de doctorat présentée en 1885 par M. Jules Favre, professeur au lycée Henri-IV.

M. le Chanoine Foissac analyse un registre manuscrit concernant la levée du droit de franc-fief en 1520-21 par le Roi pour le Quercy. Ce document relate les pérégrinations à travers le Quercy du Commissaire du Roi et ses démêlés avec les Consuls de Cahors au sujet des Privilèges de la ville, qui furent finalement confirmés par le Conseil privé du Roi.

M. le Président exprime à tous les membres de la Société présents et absents, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et souhaite que 1937 soit pour la Société une ère de prospérité.

La prochaine séance n'aura lieu que le 4 janvier 1937.

Assemblée générale

Les membres de la Société se réunissent en Assemblée générale pour procéder au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration.

Sont réélus : MM. le Chanoine Foissac, le Colonel Lamblot, Teyssonières.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT POUR 1937

Présidents d'honneur : MM. J. Daymard, Eug. Grangié, H. Ramet.
Président : M. Ch. Irague.
Vice-Président : M. le chanoine Eug. Sol.
Secrétaire général : M. J. Calmon.
Secrétaire des séances : M. Alf. Rigaudières.
Bibliothécaire : M. M. Teyssonières.
Trésorier : N...

Tiers renouvelable au 1er janvier 1938 : MM. J. Calmon, Ch. Irague, le chanoine Eug. Sol.

Tiers renouvelable au 1er janvier 1939 : MM. J. Feyt, Ed. Laubat, Alf. Rigaudières.

Tiers renouvelable au 1er janvier 1940 : MM. le chanoine Foissac, le colonel Lamblot, M. Teyssonières.

Commission du « Bulletin » : Les membres du Bureau et MM. Dablanc, Dr Fourgous, Grangié, Iches, Rajade.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIETE DES ETUDES LITTERAIRES SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DU LOT

MEMBRES-NÉS

M. le Préfet du Lot.
Mgr l'Evêque de Cahors.
M. le Maire de la Ville de Cahors.
M. l'Inspecteur d'Académie.

MEMBRE FONDATEUR

1908 M. Fenaille (Maurice). O. ❋, industriel, membre associé de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), 14, rue de l'Elysée, Paris (8e).

MEMBRE BIENFAITEUR

1910 M. de Valon (Ludovic), 17, boulevard Gaston-Crémieux, Marseille (Bouches-du-Rhône) et Catus (Lot).

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

1932 Bayaud (Pierre), archiviste du Tarn, licencié ès lettres, Préfecture d'Albi (Tarn).
1935 Fabre (Alphonse-Cyprien), avocat au barreau départemental du Lot, 71, rue Sylvabelle, Marseille (Bouches-du-Rhône), et Marcilhac-du-Célé (Lot).
1935 Gourdal (Jean), Directeur de la Banque de France de Toulouse (Hte-Garonne) et Martel (Lot).
1935 Mahé (Georges), O. ❋, G.C. ✠, G.O. ✠, ✠, ✠, ✠, ancien Résident supérieur au Laos et en Annam, Gouverneur honoraire des Colonies ; Pouzergues-Le Montat, par Cahors (Lot).
1930 Raugé (le docteur Thierry), directeur du Service d'hygiène, Aurillac (Cantal).
1927 de Valon (François), docteur en droit, juge suppléant, château de la Mostonie, par Frayssinet-le-Gourdonnais (Lot).
1936 Viguier (Henri), Directeur des Usines Maraval, 2, Esplanade du Mail, Castres (Tarn).

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

1873 Daymard (Joseph), ❋, ♥ I, ingénieur des arts et manufactures, 36, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).
1905 Grangié (Eugène), ❋, ⚒, ♥ I, homme de lettres, 25, rue des Cadourques, Cahors.
1932 Ramet (Henri), O. ❋, ♥ I., ⊕, C. ✠, premier président honoraire à la Cour d'Appel, maire de Martel ; 13, rue d'Aubuisson, Toulouse (Haute-Garonne), et « Maison Grise », Martel (Lot).
1890 Viré (Armand), ♥ I, docteur ès sciences, directeur honoraire de laboratoire au Muséum national d'histoire naturelle, 8, rue Lagarde, Paris (5e) et Lacave, par Souillac (Lot).

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

1935 Alayrac (Auguste), négociant, 11, rue du Maréchal-Foch, Cahors.
1920 Alphonse (Laurent), O. ✠, ✠, négociant, 3, rue du Maréchal-Joffre, Cahors.
1936 Andrieu (Justin), ✠, imprimeur, rue des Jacobins, Cabessut-Cahors.
1935 Araquy (chanoine Gérard d'), vicaire général honor., archiprêtre de la Cathédrale, Cahors.
1936 Astruc (Jules), ✠, ✠, ✠, marchand de fers, 14, boulevard Gambetta, Cahors.
1934 Baboulène (D.), négociant, 8, rue du Maréchal-Joffre, Cahors.
1935 Barat (André), garagiste, place Aristide-Briand, Cahors.
1925 Barthet (Maurice), architecte D.P.L.G., 7, rue St-Georges, Cahors.
1935 Bécue (Eugène), Directeur de l'Agence de la Société générale, 85, boulevard Gambetta, Cahors.
1934 Bellencontre (Georges), négociant, 4, rue du Maréchal-Foch, Cahors.
1935 Béral (Paul), directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais, 91, boulevard Gambetta, Cahors.
1922 Bergon (Antonin), ✠, ✠, ✠, imprimeur, directeur du « Réveil du Lot », 1, rue Charles-Bourseul, Cahors.
1922 Bergougnioux (Georges), ✠, architecte des monuments historiques, 18, rue Victor-Hugo, Cahors.
1931 Bessières (Pierre-Victor), agent retraité du Service Central de la Cie d'Orléans, 3, Place des Petites-Boucheries, Cahors, et quai de l'Eglise, Luzech (Lot).
1935 Bessodes (Henri), ingénieur des Travaux publics de l'Etat, 8, rue Jean-Vidal, Cahors.
1907 Billières (René), ✠, avoué, 63, boulevard Gambetta, Cahors.
1935 Blanc (Edouard), agent de la Maison Desmarais, 105, boulevard Gambetta, Cahors.
1914 Bonnefous (Eugène), ✠, greffier en chef du Tribunal Civil, 11, rue Anatole-France, Cahors.
1911 Bosc (Eugène), ✠ I, directeur de l'école primaire de garçons, 10, boulevard Gambetta, Cahors.
1924 Boudet (Pierre), négociant, 100, boulevard Gambetta, Cahors.
1935 Bourgoin (Louis), directeur de la Compagnie du Bourbonnais (Usines de Cahors), 19, rue Brives, Cahors.
1932 Bourthoumieux (Paul), ✠ I, secrétaire de l'Inspection académique, Cahors.
1935 Bousquet (Ferdinand), ✠ I, instituteur honoraire, inspecteur de la Compagnie « Le Conservateur », 131, boulevard Gambetta, Cahors.
1926 Boussac (Emmanuel), ✠, capitaine-adjudant-major en retraite, 20, quai Ségur, Cahors.
1934 Bouyssou (Léon), notaire, rue du Maréchal-Foch, Cahors.
1935 Bouzerand (Jean), auxiliaire à la Préfecture du Lot, 31, rue Nationale, Cahors.
1936 Boyer (Joseph), huissier, rue Blanqui, Cahors.

MM.

1935 Breil (Gabriel), dessinateur au Cadastre, 5, place du Marché, Cahors.
1935 Breil (Jean), agent général d'Assurances « Le Monde », 61, boulevard Gambetta, Cahors.
1931 Bris (Henri), O. ❋, ⚒, receveur des Hospices, 2, rue Anatole-France, Cahors.
1933 Brunet (Jean), ✪ I, professeur honoraire d'école primaire supérieure, 1, rue du Portail-Alban, Cahors.
1933 Brunet (Justin), ✪ I, instituteur en retraite, 1, allées Fénelon, Cahors.
1934 Calmels (Raymond), ❋, O. ⚙, Président de la Chambre d'Agriculture, 43, boulevard Gambetta, Cahors.
1925 Calmon (Jean), ❋, ⚒, ✠, Bibliothécaire municipal, 3, rue Joachim-Murat, Cahors.
1930 Calvet (Jean), ❋, ⚒, docteur en médecine, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire, 44, bd Gambetta, Cahors.
1935 Camy (Jean-Baptiste), employé aux Archives départementales, rue des Cadourques, Cahors.
1923 Carlin (Eugène), ❋, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, ancien président du conseil d'arrondissement, 22, rue Victor-Hugo, Cahors.
1935 Carrié (François), vérificateur principal des Contributions indirectes, 15, rue Brives, Cahors.
1936 Chabal (René), huissier, 3, Allées Fénelon, Cahors.
1927 Chabert (Léopold), huissier honoraire, 3, rue Cathala-Coture, Cahors.
1935 Chadourne (Alexis), négociant (Truffes et Foies gras), 9, rue du Maréchal-Foch, Cahors.
1932 Charra (William), professeur à l'Ecole primaire supérieure, rue Emile-Zola, Cahors.
1923 Clément-Grandcour (Marcel), ❋, ♞, ⚒, négociant, 18, boulevard Gambetta, Cahors.
1925 Coly (Raymond), rédacteur principal à la Préfecture du Lot, Villa Marie-Henry, St-Georges, Cahors.
1933 Combes (Amédée), licencié en droit, directeur de la Caisse des Assurances sociales, 43, boulevard Gambetta, Cahors.
1935 Conduché (Georges), négociant, place Rousseau, Cahors.
1907 Crudy (Aug.), 45, boulevard Gambetta, Cahors.
1936 Cruveilhier (Louis), ⚒, ✪ I, professeur de dessin au Lycée Gambetta, Cahors.
1936 Cuquel (Roger), adjoint technique des Ponts et Chaussées, 7, rue de la Préfecture, Cahors.
1926 Dablanc (Louis), juge de paix, 89, boulevard Gambetta, Cahors.
1936 Dablanc (chanoine Max.), vicaire général, Cours de la Chartreuse, Cahors.
1934 Daury (Jean), inspecteur principal des Contributions indirectes 13, rue Neuve-des-Badernes, Cahors.
1928 Demeaux (Edmond), receveur-principal entreposeur en retraite, 8, avenue de la Gare, Cahors.

MM.

1913 Desprat (Pierre), ✠, avoué, 10, rue du Portail-Alban, Cahors.
1935 Devanieux (Jules-Joseph), vérificateur des Poids et Mesures, 6, rue des Hortes, Cahors.
1935 Dubernet de Garros (E.), président de la Fédération des Commerçants du Lot, 8, rue J.-Fr.-Caviole, Cahors.
1935 Durand (Jean-Benoist), employé de Banque, 3, Allées Fénelon, Cahors.
1936 Duverger (Jules), propriétaire, Regourd, p. Cahors.
1924 Fabre (Jean), notaire, 2, rue Jean-Caviole, Cahors.
1923 Farge (Emile), ❋, ✠ I, agrégé de l'Université, 50, rue du Président-Wilson, Cahors.
1934 Favarel (Fernand), ✠, professeur d'histoire au Lycée Gambetta, Cabessut-Cahors.
1932 Feyt (Joseph), ✠, percepteur des Finances honoraire, 1, cours Vaxis, Cahors.
1900 Foissac (chanoine Adrien), aumônier de l'Hôpital-Hospice, Cahors.
1928 Fourgous (Louis), O. ❋, ✠ I., ✠✠✠, médecin en chef de la marine en retraite, rue Joachim-Murat, Cahors.
1930 Francès (P.), libraire-éditeur, 36, boul. Gambetta, Cahors.
1936 Fuminier ( ), docteur en médecine, Directeur du Service d'hygiène à la Préfecture du Lot, Cahors.
1935 Galan (André), inspecteur primaire, 5, rue Saint-Géry, Cahors.
1930 Garnal (Paul), membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, directeur de « L'Action Pharmaceutique », 97, boulevard Gambetta, Cahors.
1912 Garric (Ernest), ✠, contrôleur des P.T.T. en retraite, 66, boulevard Gambetta, Cahors.
1935 Gauthier (Edmond), artiste graveur-ciseleur, membre de la Société des Artistes Français, 39, rue Brives, Cahors.
1932 Gayet (Henri), pharmacien, 4, rue Georges-Clemenceau, Cahors.
1903 Girma (Henri), ✠, ✠, chef de division à la Préfecture du Lot, en retraite, rue Victor-Hugo, Cahors.
1908 Gisbert (Xavier), avocat, 4, rue du Maréchal-Foch, Cahors.
1921 Gorses (Pierre), ❋, Directeur de l'Enregistrement, allées Fénelon, Cahors.
1905 Grangié (Eugène), ❋, ✠, ✠ I, homme de lettres, 25, rue des Cadourques, Cahors.
1934 Heilhes (Pierre), pharmacien, boulevard Gambetta, Cahors.
1935 Iches (Louis), chef de bureau à la Préfecture du Lot en retraite, 55, boulevard Gambetta, Cahors.
1923 Irague (Charles), ✠ I., proviseur honoraire de Lycée, 2, rue St-Marc, Cahors.
1935 Jourdan (Gabriel), licencié en droit, percepteur des Contributions Directes, 9, rue Président-Wilson, Cahors.
1912 Lacaze (Louis), ❋, ✠ I., avocat, conseiller général, 6, rue de la Chartreuse, Cahors.
1935 Lagarde (Jean), pharmacien, 36, boulevard Gambetta, Cahors.
1933 Lagaspie (Alexandre), O. ❋, O. ✠, ✠, chef de bataillon d'infanterie coloniale en retraite, 52, rue Emile-Zola, Cahors.

MM.

1880 Lalaurie (Arthur), ❋, ⛨ I., directeur honoraire d'Ecole normale, 7, rue St-Georges, Cahors.
1925 Lamblot (Armand), O. ❋, colonel en retraite, 8, rue Jean-Vidal, Cahors.
1934 Landès (Joseph), ✠, Chef de service à la Cie du Bourbonnais, 18, boulevard Gambetta, Cahors.
1934 Laroche (André), 4 *bis*, rue Joachim-Murat, Cahors.
1935 Lartigue (Jean), ❋, ⚓, ✠, Chef de bataillon d'Infanterie de réserve, 4, rue du Portail-Alban, Cahors.
1935 Lassaux (J.), ⛨ I., professeur honoraire, 2, rue J.-Fr.-Caviole, Cahors.
1935 Latouille (Jean-Eugène), négociant, 51, boulevard Gambetta, Cahors.
1923 Laubat (Edmond), ⛨ I., instituteur en retraite, 32 *bis*, rue Brives, Cahors.
1925 Legrand (F.-E.), ⛨ I., C. ✠, docteur en droit, professeur honoraire à la faculté de droit du Gouvernement Egyptien, 27, avenue de Toulouse, St-Georges, Cahors.
1936 Leplat (Mme), 12, rue du Maréchal-Joffre, Cahors.
1934 Lestrade (Pierre), pharmacien, place du Marché, Cahors.
1911 Lorphelin (Léon), receveur des domaines en retraite, 1, rue Victor-Hugo, Cahors.
1925 Loviot (Ferdinand), docteur en médecine, homme de lettres, 11, rue Lestieu, Cahors.
1926 Lucie (Emile), correspondant de « L'Express du Midi », 35, boulevard Gambetta, Cahors.
1935 Maratuech (Mlle), ❋, surintendante honoraire des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, rue du Maréchal-Joffre, Cahors.
1902 Martin (Georges), avocat, 83, boulevard Gambetta et Château de St-Ambroise, par Cahors.
1933 Massabie (Georges), inspecteur aux Messageries Hachette, 20, avenue de Paris, Cahors.
1936 Masson (Pierre), publiciste, 21, rue Victor-Hugo, Cahors.
1935 Maureille (Joseph), ingénieur des Travaux publics de l'Etat, 68, boulevard Gambetta, Cahors.
1934 Maurel (Paul), ❋, ⚓, docteur en droit, receveur de l'Enregistrement en retraite, président du Syndicat d'Initiative de Cajarc, délégué du Touring-Club de France, 57, bd Gambetta, Cahors.
1936 Mendoza ( ), Directeur de l'Eden-Cinéma, 4, rue du Portail-Alban, Cahors.
1936 Mercadier (Jean), professeur agrégé de physique au Lycée Gambetta, Cahors.
1935 Miran (Gabriel), commis principal du Trésor, 123, boulevard Gambetta, Cahors.
1934 Montaricourt (Jean), ♣, ⚓, photographie « Lumina », 71, boulevard Gambetta, Cahors.
1936 Mouilhayrat (J.), industriel à Coty, Cahors.
1934 Moulinier (Jean), 38, rue de la Barre, Cahors.

MM.

1936 Moussaron (Son Excellence Mgr Jean-Joseph-Aimé), Evêque de Cahors et de Roc-Amadour, Cours de la Chartreuse, Cahors.
1935 Murat (Marcel), contrôleur principal des Tabacs, 3 *bis*, rue des Cadourques, Cahors.
1936 Nadal (Raymond), Assurances Mutuelles du Mans, 6, rue des Cadourques, Cahors.
1936 Murat ( ), représentant de commerce, Artis, Cahors.
1922 Nicolaï (Gervais), ✠ I., négociant, rue Georges-Clemenceau, Cahors.
1920 Orliac (Paul), ❋, pharmacien, conseiller général, président de la Chambre de Commerce du Lot, place des Petites-Boucheries, Cahors.
1936 Parazines (Louis), ♁, ⅄, imprimeur, cours de la Chartreuse, Cahors.
1935 Parère (Noël), publiciste, 5, rue de l'Université, Cahors.
1934 Pébeyre (Alain), industriel, administrateur de la Banque de France, 3, cours de la Chartreuse, Cahors.
1935 Pédelmas (Louis), Chef du service des Pensions à la Trésorerie générale du Lot, Cahors.
1935 Pendaries (Bernard), Contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, 44, rue Emile-Zola, Cahors.
1934 Péron (Henri), professeur de sciences naturelles au Lycée Gambetta, 6, quai Champollion, Cahors.
1885 Peyrissac (Eugène), docteur en médecine, 64, rue Emile-Zola, Cahors.
1936 Peyrol ( ), ingénieur à la Compagnie du Bourbonnais, 2, rue J.-F.-Caviole, Cahors.
1936 Pradal (Roland), maître d'internat au Lycée Gambetta, Cahors.
1936 Prat (René), archiviste départemental, rue des Cadourques, Cahors.
1920 Rajade (Louis), ❋, ✠ I., professeur honoraire d'école primaire supérieure, 6, rue Feydel, Cahors.
1935 Reynaud (Léon), Directeur de la Banque de France, Cahors.
1926 Ricard (Jean), libraire-éditeur, 24, boulevard Gambetta, Cahors.
1935 Rigal (Gustave), ✠ I., professeur adjoint honoraire, maire d'Arcambal, 11, rue Victor-Hugo, Cahors.
1923 Rigaudières (Alfred), ✠ I., professeur d'allemand au Lycée Gambetta, Cahors.
1930 Rivière de Lescure (Mme Marie-Louise), 7, rue Gustave-Laroumet, Cahors.
1935 Roaldès (Albert de), Maison Henri-IV, Cahors.
1902 Roaldès de la Roaldie (Fernand de), maison Henri IV, Cahors.
1932 Rougé (Antonin), ✠ I., sculpteur, 62, rue Emile-Zola, Cahors.
1906 Rougier (docteur Jean), O. ❋, vice-président du Conseil général, 14, rue du Président-Wilson, Cahors.
1935 Roussel (abbé Marcel), aumônier diocésain de l'A.C.J.F., 1, rue de la Gendarmerie, Cahors.
1926 Sabrié (chanoine J.-B.), docteur ès lettres, curé doyen de St-Barthélémy, Cahors.
1934 Sala (Léopold), C. ❋, colonel de la cavalerie de la Légion étrangère en retraite, rue des Cadourques, Cahors, et Jouannery, par Pélacoy (Lot).

MM.

1936 Salgues (Urbain), négociant, 4, rue du Maréchal-Foch, Cahors.
1938 Seppe (Casimir), licencié ès sciences, chef des bureaux à la Direction des Contributions indirectes, 59, boulevard Gambetta, Cahors.
1906 Sol (chanoine Eugène), ✻, ✠ I., archiviste diocésain correspondant du ministère, curé de Notre-Dame de Saint-Georges, 3, avenue de Toulouse, Cahors.
1935 Strabol (Maximilien), retraité des Chemins de fer, 3, avenue du Pal, Cahors.
1932 Sudreau (René), caissier à la Trésorerie Générale du Lot, 91, boulevard Gambetta, Cahors.
1913 Tassart (Albert), O. ✻, ✠, avocat, Place des Tabacs, Cahors.
1920 Teyssonières (Marius), ✠ I., ingénieur des Travaux publics de l'Etat (Mines), 9, rue du Président-Wilson, Cahors.
1928 Tiffon (Maurice), Conseiller à la Cour d'Appel de Limoges, 32, rue de la Barre, Cahors.
1936 Toulze (abbé Sylvain), vicaire de St-Barthélémy, Cahors.
1935 Treil (Gérard), Intendant militaire, 10, cours de la Chartreuse, Cahors.
1925 Triadou (Pierre), notaire, 83, boulevard Gambetta, Cahors.
1923 Valon (Bernard de), ✻, avocat, 6, cours de la Grande-Chartreuse, Cahors.
1936 Varennes (Georges), maître d'internat à l'Ecole primaire supérieure de garçons, Cahors.
1927 Vialard (Ernest), receveur de l'Enregistrement en retraite, 30, rue de la Barre, Cahors.
1936 Vidal de Lapize (Mme), rue Gustave-Laroumet, Cahors.
1934 Vielcazat, receveur de l'Enregistrement (A.-J.), Palais des Finances, 17, rue Blanqui, Cahors.
1926 Viguié (chanoine Léopold), directeur de « La Défense », 2, rue Frédéric-Suisse, Cahors.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1898 Acacie-Faret (abbé E.), ✠ I., curé doyen de Catus (Lot).
1935 Agasse (Gaston), huissier, Puy-l'Evêque (Lot).
1901 Allemand (abbé Alexandre), curé de Cremps, par Cahors (Lot).
1930 André (René), ✻, consul honoraire, Château de Blazac, Puy-l'Evêque (Lot).
1936 Andrieu (Louis), ✠, receveur des P.T.T., Haïphong (Tonkin).
1936 Auréjac (Joseph), S.M. ministère de l'air, à Castelnau-Montratier (Lot).
1932 Autefage (Henri), maire de Lascabanes, domaine de St-Géry (Lot), et 26, rue Maignac, Toulouse (Haute-Garonne).
1889 Aymard (M.-A.), ✠ I., ✠, docteur en médecine à St-Martin-Labouval (Lot).
1920 Barberet (Henri), ✻, capitaine de cavalerie en retraite, château des Junies (Lot).

MM.

1934 Bariéty (O.), juge de paix honoraire à Cazals (Lot).
1934 Bastit (Jean), maire de Saint-Céré Conseiller général de Bretenoux, avenue Charles-Bourseul, Saint-Céré (Lot).
1932 Bastoul (chanoine), curé doyen de Montech (Tarn-et-Gar.).
1935 Batut (Charles), instituteur primaire, Prayssac (Lot).
1924 Baudel (Ernest), architecte de la ville de Sarlat, diplômé de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, boulevard Manuel, Sarlat (Dordogne).
1932 Bayaud (Pierre), archiviste du Tarn, licencié ès lettres, Préfecture d'Albi (Tarn).
1934 Bayle (Joseph), docteur en médecine, Reynal-de-Cavagnac, par les Quatre-Routes (Lot).
1933 Baysse (Eloi), médecin de colonisation à Maktar (Tunisie).
1935 Beaudoin (Eugène), ✻, Directeur honoraire de la Préfecture de Police, Directeur de la Maison de santé des Gardiens de la Paix, 25, rue des Vinaigriers, Paris (10e), et 4 *bis*, rue Joachim-Murat, Cahors (Lot).
1935 Belly (Raymond de), ✻, pharmacien, Martel (Lot).
1934 Bergougnoux (abbé Firmin), curé des Récollets, Saint-Céré (Lot).
1930 Bergounioux (Frédéric), ✪, ♞, ⚖, publiciste, Montfaucon (Lot).
1923 Bergounioux (Louis-Alexandre), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 114, rue de la République, Rochefort (Charente-Inférieure).
1933 Bergounioux (Pierre), agence, vente et locations, assurances, villa Louviolet, Paris-Plage (Pas-de-Calais).
1927 Bernard (Raymond), professeur d'allemand au Collège, rue des Capucins, Lectoure (Gers).
1927 Besse (René), C. ✻, ⚖, avocat à la Cour d'appel à Paris, maire de Cabrerets, député du Lot, ancien ministre, 12, rue de l'Université, Paris (7e).
1935 Bessières (Marcel), transports automobiles, Nadillac, par Pélacoy (Lot).
1913 Bibliothèque de Montauban (Tarn-et-Garonne).
1933 Bladviel (Mlle Marie de), Cajarc (Lot).
1930 Blanc (Ferdinand), ⚖, ♞, ✪, instituteur à Montvalent par Martel (Lot).
1887 Blanc (Joseph), O. ✻, ⚖, ✪ I., docteur en droit, trésorier payeur général honoraire, 34, rue Auguste-Bailly, Asnières (Seine).
1929 Blanchez (Marcel), ✻, ⚖, Inspecteur des Hôtels de la Cie Générale Transatlantique, 1, rue de Strasbourg, Alger (Algérie).
1913 Blanié (J.-B.), ✪, maire de Castelnau-Montratier (Lot).
1936 Bordes (Mme), quartier des Tours, Figeac (Lot).
1935 Bouchier (J.-B.), employé des Postes, 87, rue Blomet, Paris (15e).
1927 Boulzaguet, ingénieur des mines, directeur des schistes bimuteux, 21, rue de Paris, Autun (Saône-et-Loire).
1935 Bousquet (Auguste), agrégé d'histoire, professeur honoraire, Puy-l'Evêque (Lot).
1936 Boutary ( ), Docteur en médecine, Douelle (Lot).

MM.

1923 Bouzat (J.-B.), ✿, notaire, membre de la Société archéologique et historique du Limousin, place de la Halle, Souillac (Lot).
1931 Brimo de Laroussilhe (René), diplômé de l'Ecole du Louvre, 58, rue Jouffroy, Paris (17e).
1934 Brugade (Louis), commis principal de perception à Catus (Lot).
1926 Brunet (Jean), Chef de Service à la révision des évaluations foncières du département de la Corrèze, 13, quai de Rigny, Tulle (Corrèze).
1932 Cadiergues (Etienne), notaire honoraire à « La Barrière », Assier (Lot).
1899 Cadiergues (Georges), ✻, ✠, docteur en médecine, Lacapelle-Marival (Lot).
1934 Calméjane (Joseph), directeur du Crédit Lyonnais, Figeac (Lot).
1934 Calméjane-Course (Jean), ✻, docteur en droit, juge au Tribunal civil, Gourdon (Lot).
1927 Calmette (Marc), hôtel moderne, Cajarc (Lot).
1936 Calmon (Jean), notaire, Figeac (Lot).
1936 Calvet (chanoine J.-A.), agrégé des Lettres, doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris (Villa Ste-Jeanne), 5, rue Gériveaux, Sèvres (Seine-et-Oise), et La Bernède, près Castelnau-Montratier (Lot).
1931 Campagnac (Ludovic de), château de Bar, Puy-l'Evêque (Lot).
1931 Camy (Raymond de), Labastide-Murat (Lot), et 43, boulevard Gambetta, Cahors.
1935 Capoulade (Théophile), ✻, ✠, instituteur, Sabadel-Lauzès (Lot).
1931 Carrayrou (abbé Fernand), curé de Saint-Félix, par Figeac (Lot).
1933 Carrayrou (Paul), docteur en droit, juge au Tribunal civil, 18, allées Victor-Hugo, Figeac (Lot).
1928 Cassagnade (abbé Martin), curé doyen de Puy-l'Evêque (Lot).
1935 Castan (Félix), ancien Collège, Montauban (Tarn-et-Garonne).
1935 Cavagné (Raymond), transports automobiles, Sauzet (Lot).
1932 Cayla (A.), docteur en médecine, 52, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
1936 Cazard (Georges), maître d'internat au Collège de Figeac (Lot).
1936 Cazes (Jean), Directeur des Contributions Directes à Rodez (Aveyron).
1922 Cazes (Pierre), ✻, ✠, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Préfecture de Carcassonne (Aude), 105, boulevard Barbès.
1933 Champou (Roger), ingénieur agronome, chef de section à la Caisse nationale de Crédit agricole (ministère de l'agriculture), 5, rue Casimir-Périer, Paris (7e).
1922 Charles (Louis), professeur honoraire d'Ecole primaire supérieure, Luzech (Lot).
1933 Chavane (Maurice), 9, avenue Percier, Paris (7e).
1930 Chaumont (Fernand), inspecteur principal des Contributions directes, en retraite, 6 *bis*, rue des Deux-Gares, Paris (10e) et Pradines (Lot).
1914 Clerq (Victor de), avocat honoraire à la Cour d'Appel, ancien Conseiller municipal de Paris, 102 *bis*, Grande-Rue, St-Maurice (Seine).

MM.

1922 Cocula (Paul), architecte diplômé, 17, rue Bodin, Périgueux (Dordogne).
1933 Colin (Mme), née Gay-Lussac, 3, rue Victor-Hugo, Périgueux (Dordogne).
1935 Colomb de Puyblanc (Marquis de), Château d'Autoire, par St-Céré (Lot).
1928 Combelles, notaire à Molières (Tarn-et-Garonne).
1928 Constant (Edouard), ❋, docteur en médecine, conseiller général, maire de Payrac (Lot).
1929 Constanty (Antoine), receveur honoraire de l'Enregistrement, avenue Gambetta, Gourdon (Lot).
1931 Corbeille (abbé Alfred), curé de Concots (Lot).
1936 Corn (Louis), 5, avenue Victor-Hugo, Figeac (Lot).
1935 Couderc (abbé Jules), curé de Bétaille (Lot).
1933 Coudere (Lucien), ingénieur des travaux publics de l'Etat, 29, rue Cantagrel, Paris (13e).
1913 Coudere (Roger), ❋, docteur en médecine, homme de lettres, conseiller général, Limogne (Lot).
1934 Courbès (Gaston), notaire, Montcuq (Lot).
1936 Courdesses (Fernand), Conseiller d'Arrondissement, maire de Lalbenque (Lot).
1925 Courveille (Daniel), négociant, Saint-Céré (Lot).
1926 Crabol (Jules), ❋, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 13, rue Cambon, Paris (1er).
1935 Cros (chanoine Joseph), vicaire général honoraire, supérieur des chapelains de Roc-Amadour (Lot).
1923 Cubaynes (abbé Jules), curé de Gréalou-Carayrac, maître ès jeux floraux, Gréalou, par Cajarc (Lot).
1927 Dardennes (abbé Al.), curé de Dégagnac (Lot).
1933 Darnis (André), agent-voyer, Labastide-Murat (Lot).
1935 Darnis (Gabriel), professeur en retraite, 18, rue Delaage, Saintes (Charente-Inférieure).
1936 Daura (Pierre), artiste-peintre, Saint-Cirq-Lapopie (Lot).
1914 David (Ludovic), ✠ I., instituteur, Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).
1873 Daymard (Joseph), ❋, ✠ I., ingénieur des arts et manufactures, 36, rue Valade, Toulouse (Hte-Garonne).
1935 Décremps (Louis), Entreprise générale des Travaux publics, St-Martin-Labouval (Lot).
1935 Décremps (Paul), ❋, Entreposeur des Tabacs, Rumilly (Haute-Savoie).
1934 Delclaud (J.), docteur en médecine, Villa de Péret, Figeac (Lot).
1912 Delmas (Emile), ❋, ⅄, inspecteur d'Assurances, ancien député du Lot, Marcilhac (Lot).
1925 Delmas (Georges), C. ❋, ⅄, Chef d'Escadron de gendarmerie, Chaumont (Haute-Marne).
1935 Delmas (Joseph), maire de Saint-Cirq-Lapopie (Lot).
1936 Delmas (Odet), Instituteur à Caniac (Lot).
1935 Delmas (Philippe), professeur au Lycée Louis-le-Grand, à Paris, 13, rue Maréchal-Pétain, Sceaux (Seine).

MM.

1912 Delpech (abbé Gabriel), professeur à l'Institution St-Jean, Versailles (Seine-et-Oise).
1927 Delrieu (Ferdinand), ✻, ⚜, administrateur des Sociétés, 13, rue Saint-Marceaux, Paris (17e).
1935 Delsériès (Paul), professeur de lettres au Lycée, Bordeaux (Gironde).
1926 Depeyre (abbé Jean), ⚜, ⚜, curé de Varaire, par Limogne (Lot).
1932 Derreste (Pierre), félibre, Aynac (Lot).
1935 Destreil (Stanislas), instituteur à Saint-Denis-Catus (Lot).
1930 Dissès (Louis), procureur de la République, à Saïgon (Cochinchine).
1930 Dobelmann (Mlle Suzanne), archiviste-paléologue, licenciée ès lettres, ancien membre de l'Institut des Hautes Etudes Hispaniques, bibliothécaire, Place du Marché Notre-Dame, Poitiers (Vienne).
1935 Dols (Pierre), ancien professeur au Lycée Français d'Addis-Abeba; Tour-de-Faure (Lot).
1927 Douin, agent principal de la Compagnie du Canal de Suez, Port-Saïd (Egypte).
1935 Duffau ( ), « Au Printemps », Nouveautés-Confections, Martel (Lot).
1936 Dumas (Robert), maire de Calamane, par Cahors (Lot).
1930 Dupuy (Mlle Marthe), Château de Moncléra, par Cazals (Lot).
1935 Durrieu (Pierre), docteur en médecine, Martel (Lot).
1924 Duveau (Georges), homme de lettres, 10, rue Oudinot, Paris (7e).
1935 Escapoulade (Georges), négociant, Montfaucon (Lot).
1933 Escudié (Daniel), directeur d'école publique, Ambérieu-en-Bugey (Ain).
1926 Espinasse (abbé Félicien), ✠, curé doyen à Douelle (Lot).
1931 Estresse de Lanzac de Laborie (d'), ✻, ⚜, conseiller référendaire, 12, rue de Bourgogne, Paris (7e) et château de Lanzac, par Souillac (Lot).
1935 Fabre (Alphonse-Cyprien), avocat au Barreau départemental du Lot, 71, rue Sylvabelle, Marseille (Bouches-du-Rhône), et Marcilhac du Célé (Lot).
1935 Fabre de Montbez (Mme Ch.), 183, rue Lecourbe, Paris (15e).
1935 Fage (Robert), agriculteur, maire de Montvalent, château de Montvalent, par Martel (Lot).
1933 Fantangier (Jean), vérificateur principal des Contributions indirectes, 152, boulevard Sainte-Beuve, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
1933 Faret (Edmond), ✠ I., rédacteur à « La Dépêche », 68, rue Gambetta, Toulouse (Haute-Garonne) et Saint-Pierre-Toirac (Lot).
1934 Faure (Armand), Président du Syndicat d'Initiative, rue de la République, Saint-Céré (Lot).
1936 Faure (Professeur J.-L.), membre de l'Académie de Médecine, Château de Mercuès (Lot).
1919 Faurel (Joseph), ✠ I., rue du Port, Souillac (Lot).
1935 Faurie (Louis), docteur en médecine, maire de Labastide-Murat (Lot).

MM.

1927 Fayret (Antonin), sous-chef de Bureau au Ministère de l'Air, 95, rue Nollet, Paris (17e).
1908 Fenaille (Maurice), O. ❋, industriel, membre associé de l'Institut (académie des beaux-arts), 14, rue de l'Elysée, Paris (8e).
1924 Feyret (Gabriel), inspecteur du Crédit Foncier, 5, rue Saint-Marc, Paris (2e).
1927 Fontanille (Paul), ✪ I., sénateur du Lot, Saint-Projet (Lot).
1931 Foulquié (A.), licencié en droit, secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, La Roche-sur-Yon (Vendée).
1901 Fourgous (Jean), ❋, ✪ I., ✠, docteur en droit, inspecteur de la Société française d'archéologie, 61, rue Caron, Athis-Mons (Seine-et-Oise).
1935 Fournier des Corats, agent technique des Contributions directes, Montfaucon (Lot).
1936 Fournol ( ), Agent d'assurances, Figeac (Lot).
1933 Francoual (Alfred), contrôleur-adjoint des P.T.T., 2, avenue de La Bourdonnais, Paris (7e).
1933 Freyssenge (Joseph), O. ❋, ⚜, capitaine de cavalerie en retraite, juge au Tribunal de première instance, 6, rue Alfred-Guibert, Millau (Aveyron).
1931 Frézals (Maurice), avocat à la Cour d'appel, 47, rue Bonaparte, Paris (6e).
1926 Gaignebet (Jean), agrégé de l'Université, professeur d'histoire, Souillac (Lot).
1935 Gaillac (abbé Jean-Gabriel), curé d'Albas (Lot).
1923 Gary (Pierre), 8, rue Nicolas-Charlet, Paris (15e).
1936 Géniès (de), notaire, Marcilhac-du-Célé (Lot).
1925 Germain (abbé Eloi), curé de Tour-de-Faure (Lot).
1911 Gineste (Louis), ✪, pharmacien, Saint-Céré (Lot).
1929 Ginestet (Vicomte de), ❋, château de Folmont, par Montcuq (Lot).
1925 Giraudy du Grey (Comte Léo de), 30, avenue du Roule, Neully-sur-Seine (Seine).
1918 Giray (Son Excellence Mgr Joseph), Evêque de Lycopolis, Vaylats (Lot).
1922 Gobé (Jules), ❋, ✪ I., professeur d'histoire au Lycée (Troyes), (Aube).
1935 Gourdal (Jean), directeur de la Banque de France, Toulouse (Haute-Garonne) et Martel (Lot).
1922 Goutenègre (Jean), ❋, ⚜, ✪ I., docteur en médecine, 24, rue Sainte-Ursule, Toulouse (Hte-Garonne).
1926 Gouzou (abbé Joseph), chanoine honoraire, curé doyen de Bretenoux (Lot).
1930 Granier (Raymond), à Laguépie (Tarn-et-Garonne).
1934 Gratacap (Adolphe), ❋, ingénieur E.S.E., Conseiller général, Maire de Montredon, Figeac (Lot).
1923 Guébin (Pascal), professeur à l'Ecole Lavoisier, membre de la Société de l'Histoire de France, 235, boulevard Péreire, Paris (17e).
1913 Guilhamon (Henri), ✪, ✪, Censeur des Etudes au Lycée Victor-Duruy, Mont-de-Marsan (Landes).

MM.

1925 Guilhou (Etienne), ❊, agrégé des lettres, professeur à l'Université d'Amsterdam, administrateur de l'Institut français d'Amsterdam, Museumplein 11, Amsterdam Z (Pays-Bas), et 20, avenue de Lamballe, Paris (16e).

1935 Guiral (abbé Firmin), curé de Puybrun (Lot).

1933 Hébrard de Saint-Sulpice (Mme la Marquise d'), 2, avenue Elisée-Reclus, Paris (7e), et château de Torcy, par Créquy (Pas-de-Calais).

1926 Héreil (abbé Georges), curé de Larroque-des-Arcs, par Cahors (Lot).

1928 Hug (abbé Albert), curé de Seuzac, par Cajarc (Lot).

1922 Jardel (Amédée), ❊, ✠, docteur en médecine, conseiller général, Lauzès (Lot).

1936 Juskiewenski-Crayssac (Mme), boulevard Wilson, Figeac (Lot).

1936 Kelsen (Mme Louise), 45, boulevard Gambetta, Cahors.

1934 Kotb (Marcel), directeur de la vente à Paris des Messageries Hachette, 5, rue des Goncourt, Paris (11e).

1934 Labrousse (Jean), sous-officier attaché à l'Etat-major du Gouvernement militaire de Paris, 206, rue Croix-Nivert, Paris (15e).

1932 Lacam (Raymond), industriel, Gramat (Lot).

1934 Lacavalerie (abbé Louis), chapelain de la Cathédrale, pro-doyen de Catus, curé de St-Denis-Catus (Lot).

1923 Lachièze-Rey (Pierre), docteur ès lettres, professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, 14, allée Frédéric-Mistral, Toulouse (Hte-Gar.).

1935 Lacombrade (Christian), agrégé des lettres, professeur au Lycée de Toulouse (Hte-Garonne).

1931 Lacrocq (Louis), Président de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse, La Celle-Dunois (Creuse).

1929 Lacroix (abbé Louis), curé archiprêtre de Saint-Sauveur, Figeac (Lot).

1925 Lafon (Ernest), ❊, ✠ I., O. ✠, directeur d'école primaire en retraite, Albas (Lot), et 24, rue Pouzonville, Toulouse (Hte-Garonne).

1925 Lagaspie (Armand), ✠ I., négociant, homme de lettres, Catus (Lot).

1936 Lagrèze (Jean), Directeur de la Franco-Asiatique des Pétroles, 14, boulevard Norodom, Saïgon (Indo-Chine).

1926 Lamberterie (de), Le Petit-Bonson, à Bonson (Loire).

1926 Lambœuf (René), ❊, ✠, directeur de l'Enregistrement (Service des Sociétés), 11, Square du Thimerais, Paris.

1926 Lamothe (C.), instituteur en retraite, Saint-Denis-lès-Martel (Lot).

1912 Lamoure (Albert), instituteur en retraite à Saint-Céré (Lot).

1935 Lapierre (Raoul de), Vayrac (Lot).

1933 Laroche (Henri), maire de Sérignac (Lot).

1931 Lascoux (Paul), docteur en médecine, Souillac (Lot).

1936 La Tour d'Auvergne (de), Commandant d'Infanterie Coloniale, Villa Thé-Nam, à Brégaillon, La Seyne-sur-Mer (Var).

1923 Laurent-Bruzy (A.), ✠ I., 8, rue Paul-de-Salvandy, Brive (Corrèze).

MM.

1931 Lavaur (Guy de), ingénieur, maire de St-Laurent-les-Tours, 10, rue Poussin, Paris (16e), et château de Laboisse, par St-Céré (Lot).
1935 Lavayssière (J.), ✠ I., Président du Syndicat d'Initiative, avenue de la Gare, Martel (Lot).
1936 Laverdet (Charles), instituteur, Souillac (Lot).
1936 Laveyssière (Pierre), notaire, Figeac (Lot).
1926 Lefranc (Robert), propriétaire à Fontanes (Lot).
1914 Lemozi (chanoine Amédée), ✠ I., doyen de Lauzès, curé de Cabrerets (Lot).
1936 Léonardi (Mme), Villa Font-Redondes, Figeac (Lot).
1935 Lescale (Jean), agrégé des Lettres, professeur au Lycée Charlemagne, 4, rue du Laos, Paris (15e).
1935 Lestang (Henri de), licencié en droit, juge de Paix, délégué du Touring-Club de France, Martel (Lot).
1928 Levet (Marcel), missionnaire diocésain, château de Roc-Amadour (Lot).
1924 Leygue (Etienne), Président du Tribunal mixte des Causes Etrangères, à Damas (Etat de Syrie).
1928 Lhomme (Léon), ✠, ✠, château du Carriol, par Douelle (Lot).
1924 Linon (Pierre-Gaston), directeur des Services vétérinaires du département du Tarn, 16, rue de Ciron, Albi (Tarn).
1935 Lizouret (chanoine Emile), curé doyen de Luzech (Lot).
1924 Loriot (Jean), sous-directeur de la Banque ottomane, 68, boulevard de Courcelles, Paris (17e).
1923 Mage (Georges), Président de Chambre à la Cour d'Appel, Douai (Nord).
1935 Mahé (Georges), O. ❋, G.C. ✠, G.O. ✠, ✠, ✠, ✠, ancien Résident Supérieur au Laos et en Annam, Gouverneur honoraire des Colonies, Pouzergues, Le Montat, par Cahors (Lot).
1912 Mairie de Montcuq (Lot).
1926 Malbec (chanoine Robert), supérieur du Petit Séminaire, Gourdon (Lot).
1935 Mamoul (abbé Léopold), curé de Viazac, par Figeac (Lot).
1929 Mans (docteur Jean), médecin-chef de l'Asile de Leyme (Lot).
1936 Marboutin (chanoine), inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, Agen (Lot-et-Garonne).
1929 Marque (Bernard), Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, 3, quai de Rigny, Tulle (Corrèze).
1935 Maturié (Pierre), inspecteur d'assurances, château de la Raufie par Gagnac (Lot).
1933 Maury (Jean), horloger-bijoutier, 2, cours Montaigne, Périgueux (Dordogne).
1935 Maynard (Adolphe de), ✠, ✠, ✠, Administrateur des Colonies, Résidence de France à Laokay (Tonkin), et 10, rue Saint-Barthélémy, Cahors (Lot).
1926 Meulet (A.), ✠, pharmacien, Gourdon (Lot).
1934 Miramon d'Ardaillon (Jacques), banquier, Maison Louis-XIII, Saint-Céré (Lot).

MM.

1925 Moles (Marcel), économe au Lycée Berthollet, Annecy (Haute-Savoie).
1936 Monchant (Maxime), chef-mécanicien, Aviation militaire, Toulouse (Haute-Garonne).
1935 Monpart (fils), sculpteur, Salviac (Lot).
1925 Monteil (Jean), vérificateur principal des Contributions indirectes en retraite, Pomarède, par Puy-l'Evêque (Lot).
1923 Monteil (Jules), juge de paix, 22, rue Voltaire, Troyes (Aube).
1934 Monzat (Maurice), Grotte de Presque, par Saint-Céré (Lot).
1900 Monzie (Anatole de), ❋, maire de Cahors, député du Lot, président du Conseil général du Lot, ancien ministre, 52, rue de Vaugirard, Paris (6e), et château de Rèvery, par St-Céré (Lot).
1935 Mousset (Gustave), commis principal des P.T.T., 16, rue de Budapest, Paris (9e).
1923 Mouysset, instituteur, La Française (Tarn-et-Garonne).
1922 Niederlander (André), maire de Roc-Amadour, hôtel de la Gare, Roc-Amadour (Lot).
1936 Nozières (Gustave), Directeur d'Ecole, à Sousceyrac (Lot).
1936 Nuville (Mme Jean), Le Roc, par Souillac (Lot).
1935 Pagès (Mme Maurice), 8, rue Cardinet, Paris (17e).
1936 Parra ( ), maire de Crégols (Lot).
1936 Pascal (J.), 67, avenue Wielemans-Ceuppens, à Foretz-lez-Bruxelles (Belgique).
1931 Pébeyre (Henri), docteur en droit, juge de paix, propriétaire au Lac, par Prayssac (Lot).
1910 Péchal (abbé Théodore), curé d'Assier (Lot).
1901 Pechdo (docteur), médecin-oculiste, Villeranche-de-Rouergue (Aveyron).
1934 Pécheyrand (Roger), membre de la Société des Gens de lettres, membre correspondant de la Société Académique de la Marne, Heiltz-l'Evêque (Marne).
1936 Pechméja ( ), peintre fresquiste, Loupiac, par Payrac (Lot).
1933 Pechmèze (François), licencié d'histoire, répétiteur au collège de Moissac (Tarn-et-Garonne).
1912 Pélissié (Henri), docteur en médecine, président du Syndicat d'Initiative, « La Douve », Luzech (Lot).
1926 Pélissié (chanoine P.-L.), curé doyen, Gramat (Lot).
1888 Périer de Féral (Pierre), O. ❋, G. O. ✠, ✠, C. ✠, ✠, membre des Conseils supérieurs des chemins de fer, des Travaux publics et de la Marine marchande, 13, place des Vosges, Paris (4e) et château de Roquefau, par Castelnau-Montratier (Lot).
1920 Périer de Féral de Schwarz (Guy), ❋, ⚜, G. C. ✠, G. O. ✠, C. ✠, ✠, ✠, ✠, Préfet, Inspecteur général de l'Administration en Algérie, 177, boulevard Malesherbes, Paris (17e) et château de Servigny, par Valognes (Manche) et à Alger.
1933 Polack, ❋, docteur en médecine, directeur du Sanatorium des P.T.T., Montfaucon (Lot).

MM.

1913 Pons (abbé Basile), curé de Lamothe-Fénelon (Lot).
1935 Pouget (abbé Louis), curé de Sabadel-Lauzès (Lot).
1912 Poujade (Alexandre), ✠ I., pharmacien, maire de Luzech, place du Canal, Luzech (Lot).
1936 Pouli (Paul), Administrateur d'Assurances, 126, boulevard Haussmann, Paris (8e).
1935 Pouzalgues (Rémy), ✠, conseiller d'arrondissement, juge suppléant, Labastide-Murat (Lot).
1936 Pradel (Georges), Directeur de l'Asile de Leyme (Lot).
1936 Pradié (Colonel), 1, rue Prat, Figeac (Lot).
1926 Pradier (abbé Henri), curé de Cuzance, par Martel (Lot).
1925 Puget (Henri), ❋, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques, Maîtres des requêtes au Conseil d'Etat, 72, boulevard Raspail, Paris (6e).
1936 Puységur (François), avocat, rue des Capucins, Figeac (Lot).
1935 Quételard (L.), architecte S.A.M. et A.P., 78, boulevard Daloz, Le Touquet, Paris-Plage (Pas-de-Calais).
1933 Raffy (abbé Elie), curé de Montgesty, par Catus (Lot).
1932 Ramet (Henri), O. ❋, ✠ I., ✠, C. ✠, premier président honoraire de la Cour d'appel, maire de Martel, 13, rue d'Aubuisson, Toulouse (Haute-Garonne), et « Maison Grise », Martel (Lot).
1930 Raugé (docteur Thiérry), directeur du Service d'hygiène, Aurillac (Cantal).
1936 Redon (Henri), docteur en médecine, chirurgien des Hôpitaux de Paris, 3, rue du Renard, Paris (6e).
1933 Rességuier, percepteur des Finances, Puy-l'Evêque (Lot).
1909 Rey (Raymond), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres, 13, rue Traversière-des-Châlets, Toulouse (Haute-Garonne).
1928 Reygasse (Maurice), ❋, ✠ I., G. O. ✠, C. ✠, ✠, Professeur de Préhistoire à la Faculté des Lettres d'Alger, Directeur du Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, Palais du Bardo, rue Michelet, Alger (Algérie) et Lacapelle-Marival (Lot).
1934 Ricard (Henri), industriel à Graudènes, par Catus (Lot).
1934 Ricard (abbé J.-H.), curé de Lherm (Lot).
1934 Rosita (Mme), ❋, Présidente de l'Aide aux Femmes de Professions libérales, 27, quai d'Orsay, Paris (7e).
1936 Rossignol (Armand), capitaine à l'Etat-Major de la 21e Brigade d'Artillerie, 23, rue Hébert, Clamart (Seine).
1923 Rossignol de Latour, ❋, ⚜, château de Ladevèze, par Labastide-Murat (Lot).
1935 Rougié (Pierre), inspecteur des Postes, 7, place Planchat, Bourges (Cher).
1933 Roussillon (Jean), Préfet de la Lozère, propriétaire à Montfaucon (Lot).
1902 Roux, ❋, ⚜, ✠ I., professeur de l'Université, 31, rue Voltaire, St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
1931 Sahuc (Auguste), ✠, à Montpitol par Montastruc (Haute-Garonne).

MM.

1936 Saint-Avit (Rév. Père Albert de), bénédictin de l'Abbaye Saint-Pierre-de-Solesmes, par Sablé (Sarthe).
1911 Saint-Marty (Lucien), ✠ I., instituteur en retraite, Cambes, par Figeac (Lot).
1930 Saligné (Mlle Marguerite), 42, rue Balagny, Paris (17e) et 5, rue Joachim-Murat, Cahors (Lot).
1930 Sandrier (Lucien), ❋, ⚜, ✠, ●, C. ✠, O. ✠, ✠, consul de France, Marcigny (Saône-et-Loire) (du 1er mai au 31 octobre de l'année); consul chargé de l'Agence consulaire de France, Cadix (Espagne) (du 31 octobre au 1er mai de l'année).
1936 Sanières (Louis), docteur en médecine, Figeac (Lot.)
1934 Schneider (Joseph), sous-chef de bureau à l'Administration centrale des P.T.T., 22, avenue Duquesne, Paris (7e), et Tour-de-Faure (Lot).
1934 Sérager (Jean-Baptiste), propriétaire, Château de Creysse, par Martel (Lot).
1927 Serrurier-Dubois (chanoine Alexandre), curé doyen de Martel (Lot).
1935 Sol (Roger), instituteur à Sarrazac, par l'Hôpital-Saint-Jean (Lot).
1935 Souladié (abbé Olivier), curé de Reilhaguet, par Payrac (Lot).
1933 Soulès (Pierre de), bibliothécaire à la Chambre des députés, 8 *bis*, rue Jean-Nicot, Paris (6e).
1936 Syndicat d'Initiative de Figeac, Hôtel de la Monnaie, Figeac (Lot).
1926 Syndon-Faurie, 14, hameau Boileau, Paris (6e).
1891 Taillefer (abbé), ✠ I., curé de Cazillac, par Cazes-Mondenard (Tarn-et-Garonne).
1936 Terret (abbé), vicaire à Limogne (Lot).
1930 Teulié (Henri), « Le Causse », Bétaille (Lot).
1934 Teulières (abbé Clément), Docteur en droit, curé doyen de Vayrac (Lot).
1935 Tulet (abbé Jean), curé d'Arcambal (Lot).
1928 Valat (Robert), château de Laforce, par Souillac (Lot).
1910 Valet de Reganhac (Comte), 6 *bis*, bd Péreire, Paris (17e).
1934 Vallet (Mme), ✠ I., Noyers-sur-Serein (Yonne).
1927 Valon (François de), docteur en droit, juge suppléant, château de la Mostonie, par Frayssinet-le-Gourdonnais (Lot).
1935 Valon (Comte Jean de), ❋, ⚜, 118, rue du Bac, Paris (7e), et château de Labastidette, par Pontcirq (Lot).
1910 Valon (Ludovic de), 17, boulevard Gaston-Crémieux, Marseille (Bouches-du-Rhône) et Catus (Lot).
1932 Valon (Yves de), notaire, Albas (Lot).
1934 Vanel (Jean), instituteur libre, 37, rue du Barry, Millau (Aveyron).
1931 Varlan (abbé Gilbert), curé de Creysse, par Martel (Lot).
1924 Védrène (Georges), avoué-licencié, Bergerac (Dordogne).
1936 Veilhac ( ), instituteur honoraire, Souillac (Lot).
1925 Verne (Frédéric), ❋, préfet honoraire, Le Peyrou, par Luzech (Lot) et 3, avenue Amiral-Krantz, Toulon (Var).

MM.

1932 Vertuel (Jean), libraire-éditeur, boulevard Gambetta, Saint-Céré (Lot).
1912 Veyrières du Laurens (de), à Saint-Céré (Lot).
1931 Vialard (Maurice), O. ✻, médecin-colonel de la marine, en retraite, 14, rue Jean-Jaurès, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).
1934 Vidal (Louis), directeur honoraire d'Ecole primaire supérieure, avenue Victor-Hugo, Saint-Céré (Lot).
1936 Viguier (Henri), Directeur des Usines Maraval, 2, Esplanade du Mail, Castres (Tarn).
1931 Villaret (Mme la Générale de), 64, rue Fulton, Angers (Maine-et-Loire), château de Floiras, par Saint-Laurent-Lolmie (Lot) et 27, rue Saint-Marcel, Metz (Moselle).
1912 Ville (chanoine Achille), aumônier à la maison mère des Religieuses de N.-D. du Calvaire, à Gramat (Lot).
1933 Villiers de la Noue (Mme la Vicomtesse), 86, boulevard Flandrin, Paris (16e).
1934 Vinot (E.), antiquaire, Saint-Cirq-Lapopie (Lot), 1, boulevard de Clichy, Paris (9e).
1890 Viré (Armand), ✻ I., docteur ès sciences, directeur honoraire de laboratoire au Museum national d'histoire naturelle, 8, rue Lagarde, Paris (5e) et Lacave, par Souillac (Lot).
1933 Wapler (le docteur), médecin-chef de l'hôpital de Versailles, 45, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

ABONNES AU « BULLETIN DE LA SOCIETE DES ETUDES DU LOT »

1934 Alazard (Mme), château de Lagrézette, par Caillac (Lot).
1936 Barret (Mlle Marie-Madeleine), Direction de l'Enregistrement, Pau (Basses-Pyrénées).
1936 Barry (Mme Vve), 40, rue Président-Wilson, Cahors.
1933 Blancheteau (Marcel), « Aux Amateurs de Livres », 56, rue du Faubourg-St-Honoré, Paris (8e).
1936 Cayla (Mme), née Delpon, 41, rue de la Tranchée, Poitiers (Vienne).
1936 Campistron (Louis), Relieur, Travaux d'art et de Commerce, 4, rue Pélegry, Cahors.
1936 Cubaynes (Jean), préparateur en pharmacie, rue Victor-Hugo, Cahors.
1931 Dumond (Mme Adolphe), à Carman, par Martel (Lot).
1936 Erignoux (Mme Vve), 8, rue Président-Wilson, Cahors.
1936 Fourastié (Honoré), Licencié en droit, 38, Allées Briand, Corbeil (Seine-et-Oise).
1936 Garrigues (Paul), 62, rue Boissière, Paris (16e).

1936 Gauthié (Mme Vve M.-L.), rue du Pont-Neuf, Cahors.
1936 Géraud (Pierre), étudiant, 2, rue de l'Horloge, Montauban (Tarn-et-Garonne).
1933 Guitard (M.), rue Lastié, Cahors.
1936 Heisser-Winterheld (Mlle Odile), à Regourd, par Cahors.
1935 Leygonie (Mlle Blanche), mercerie « A la Pensée », 69, boulevard Gambetta, Cahors.
1931 Materre (Mlle Antoinette de), 5, rue Bosio, Paris (16e) et Le Colombier, Creysse, par Martel (Lot).
1930 Millochau (Mlle Alice), professeur de dessin au Lycée Racine, 20, rue du Rocher, Paris (8e).
1936 Mispoulié, entrepreneur, rue Nationale, Cahors.
1934 Palm-Buchlandlung, 19, Theatinertstrasse, Munchen (Allemagne).
1936 Pradelle (Mme Vve), Directrice d'Ecole à Aynac (Lot).
1935 Roque (Mme Vve François), Les Quatre-Routes (Lot).
1934 Roux (Mme A.), château de Lagrézette, par Caillac (Lot).
1936 R.R.P.P. Chartreux (Les) de Farneta, Lucca (Italie).
1936 Sahut (Mlle Marie), receveuse des postes en retraite, Calamane (Lot).
1934 Saint-Vincent (Baron Charles de), 14, rue des Arts, Toulouse (Haute-Garonne), et La Pannonie, par Gramat (Lot).
1936 Savy (Mme Marthe), institutrice au Lycée Gambetta, Cahors.
1936 Téchiné (Ida), rédactrice à la Préfecture du Lot, 21, quai Ségur-d'Aguesseau, Cahors (Lot).
1934 Venzac (Mlle de), château de Saint-Chamard, près Terrou, par Lacapelle-Marival (Lot).

SOCIETES CORRESPONDANTES

Ariège	Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts et de la Société des Etudes du Couserans à Foix.
Aude	Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 7, rue de la Mairie, Carcassonne.
Aveyron	Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Hôtel Rouvier, rue Laumière, Rodez.
Bouches-du-Rhône ..	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles Lettres d'Aix, Hôtel Arbaud, Aix.
Cantal	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Auvergne, Hôtel de Ville, Aurillac.
Charente-Inférieure .	Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Hôtel des Sociétés, Grande Rue Victor-Hugo, Saintes.
Corrèze	Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, Hôtel de Labenche, Brive.
—	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, 3, quai de Rigny, Tulle.

Creuse ..... Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Dordogne ..... Société Historique et Archéologique du Périgord, Château Barrière, Périgueux.
Gard ..... Société d'Etudes des Sciences naturelles de Nîmes.
Garonne-Haute ..... Académie des Jeux Floraux, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse.
— Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, Hôtel d'Assezat, Toulouse.
— Société Archéologique du Midi de la France, Hôtel d'Assézat, Toulouse.
— Société des Etudes du Comminges et de la Société Julien Lacaze, M. Barrau de Lordre, secrétaire général de la Société Julien Lacaze, 73, rue de la Pomme, Toulouse.
— Societat d'Estudis Occitans. (Seté Social à Tolosa). M. L. Alibert, Secrétari général à Montréal-de-l'Aude (Aude).
Gers ..... Société Archéologique du Gers, Place Saluste du Bartas, Auch.
Gironde ..... Société Archéologique de la Gironde, 53, rue des Trois-Conils, Bordeaux.
— Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest, M. Courteault, secrétaire général, 40, Place Gambetta, Bordeaux.
Hérault ..... Société Archéologique, Scientifique et Littéraire, 8, rue Bonsi, Béziers.
— Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers.
— Société des Langues Romanes, Montpellier.
Landes ..... Société du Borda, rue Chanzy, Dax.
Loir-et-Cher ..... *Le Flambeau du Centre*, Revue hist., archéol., artist. et littér., M. Jean Chavigny, 40, quai Villebois-Mareuil, Blois.
Lot ..... Archives départementales du Lot, rue des Cadourques, Cahors.
— Bibliothèque municipale de la Ville de Cahors.
Lot-et-Garonne .... Société Académique d'Agen.
Meurthe-et-Moselle . Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, Nancy.
Nord ..... Société d'Emulation de Cambrai.
Pas-de-Calais ..... Société des Antiquaires de la Morinie, 42 *bis*, place du Maréchal-Foch, Saint-Omer.
Puy-de-Dôme ..... Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts, 1, boulevard Lafayette, Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Basses ... Société des Lettres, Sciences et Arts de Pau.
Rhône ..... Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Palais des Arts, Lyon.
— Société Littéraire, Historique et Archéologique, 12, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

Saône-et-Loire	Académie de Mâcon, Hôtel Senecé, Mâcon.
—	Société d'Histoire naturelle d'Autun.
Seine	Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, Paris (2e).
—	Comité des Travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Education nationale, Paris.
—	La Diane du Quercy, Café Dreher, 1, rue St-Denis, Paris (1er).
Somme	Société des Antiquaires de Picardie, au Musée de Picardie, Amiens.
Tarn	Société des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn à Albi.
Tarn-et-Garonne ...	Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, Hôtel de la Chambre de Commerce, Allées de Mortarieu, Montauban.
—	Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, Hôtel de la Chambre de Commerce, Allées de Mortarieu, Montauban.
Var	Académie du Var, ancienne Caserne, rue Saunier, Toulon.
—	Société d'Etudes scientifiques et archéologiques, 25, allées d'Azémar, Draguignan.
Vienne	Société des Antiquaires de l'Ouest, passage de l'Echevinage prolongé, Poitiers.
Vienne-Haute	Société Archéologique et Historique du Limousin, Musée Adrien Dubouché, Limoges.

SOCIETES ETRANGERES

Etats-Unis	The American Museum of Natural History, New-York.
Suisse	Société Neuchâteloise de Géographie, Neuchâtel.

REVUES REÇUES PAR LA SOCIETE

Bibliographie annuelle des Travaux historiques et archéologiques.
Bulletin Archéologique.
Bulletin du Comité des Travaux historiques et archéologiques.
Bulletin Historique et Philologique.
Bulletin des Sciences Economiques et Sociales.
Bulletin de Notre-Dame de Roc-Amadour.
Le Petit Nouvelliste de Cabrerets-les-Grottes (Lot).
Revue Religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.

N° 7 DÉCEMBRE 1936

CANTOUN DEL «GREL CARSINOL»

LE PRONOM

(suite)

II

Les Pronoms possessifs

Singulier	*Pluriel*
moun, ma	*mous, mas*
toun, ta	*tous, tas*
soun, sa	*sous, sas*
nostre, nostro	*nostres, nostros*
vostre, vostro	*vostres, vostros*
lour	*lours*
meu, meuno	*meus (meunes) meunos*
teu, teuno	*teus (teunes) teunos*
seu, seuno	*seus (seunes) seunos*
nostre, nostro	*nostres, nostros*
vostre, vostro	*vostres, vostros*
lour	*lours*

Les formes ci-dessus sont précédées de l'article quand elles jouent le rôle d'adjectif : *Lou meu (meune) oustal, lou nostre fraire, la vostro garbièro.*

Les formes *miò, tiò, siò, miòs, tiòs, siòs,* que l'on trouve par endroits dans le langage usuel, doivent être exclues de la langue écrite.

Avec *so,* dont la valeur démonstrative s'atténue au point de devenir une sorte d'article neutre, nous obtenons les pronoms neutres : *so meu (meune), so teu (teune), so seu (seune), so nostre, so vostre, so lour,* et des expressions telles que : *so methour, so poulit, so manjat, so semenat,* etc.

III

Les Pronoms démonstratifs

Masculin		Féminin	
aiceste,	*aicestes*	*aicesto,*	*aicestos*
aqueste,	*aquestes*	*aquesto,*	*aquestos*
aquel,	*aquels*	*aquelo,*	*aquelos*

NEUTRE

aiso, aco, so

Les démonstratifs peuvent être renforcés par les adverbes de lieu : *aici, aqui, asai, alai, amount, aval. Aquel d'aqui, aquel d'asai, aquel d'alai, aquel d'amount, aquel d'aval.*

Aquel, au pluriel, donne en Quercy, non seulement *aquels,* mais encore *aqueles, aquelses, aquesses.* Les formes *aquelses* et *aquesses* doivent être évitées dans la langue écrite.

IV

Pronoms relatifs, interrogatifs et exclamatifs

1. PRONOMS RELATIFS

Le languedocien utilise divers relatifs : *qui* (rare en Quercy), *que* atone et *qué* tonique ; *cu ; qual* et *lou qual ; dount.*

Que atone représente à la fois les personnes, les choses ou le neutre et peut servir de sujet, d'attribut ou de régime avec un antécédent exprimé. *L'ome que parlo ; canto la que sab ; l'auco qu'embucatz ; l'ome que l'èime li escapo sab pas so que dis,* etc.

Qué tonique peut être précédé de *de, à, en, per, sus, dins, jous,* etc. *Qué voulètz ? sabi de qué parlos, à qué ne vos venir, en qué t'enganos,* etc.

Le quercynois, à la place de *qui,* emploie le plus souvent *cu* (*cui* du vieil occitan et du latin). *Prèni cu voli ; dono cu vol, cu plan, cu gaire. Que pot far la fourtuno à cu n'a pas de cor ?*

Qual sans article donne :

Singulier : *qual, qualo.*

Pluriel : *quales, qualos* (La forme *qualses* doit être exclue).

Qual avec l'article donne :

Singulier	*Pluriel*
Lou qual, la qualo	*Lous quals, las qualos*
del qual, de la qualo	*dels quals, de las qualos*
al qual, à la qualo	*als quals, à las qualos*

(Ces formes trop lourdes sont peu usitées).

Dount, composé de *de-ount*, sert de génitif à la place de *de cu, de qué, de qual, de la qualo, dels quals, de las qualos*. Il remplace aussi avantageusement des occitanismes tels que : *l'ome que sa femno es vengudo ; lou mèstre que soui soun vailet*, etc., formules qui donneront : *l'ome dount la femno es vengudo ; lou mèstre dount soui lou vailet*, etc., et que nous trouvons dans le français saboté par les gens du Midi: *l'homme que sa femme est venue ; le maître que je suis son domestique.*

Loin d'être un gallicisme, *dount* appartient à la langue des troubadours.

2. Pronoms interrogatifs

Les interrogatifs languedociens correspondent respectivement à *qui, que, quoi, lequel, combien* du français et comprennent : *Que* ou *qué, qual* ou *qualo, qun* ou *quno, quant* (Exemple : *Que cèrcos ? Amb qué farai ? Qual ome ? Qualo femno ? Qun ome ? Quno femno ? Quant costo aquelo tèrro ?*)

Les formes *qual, qun, quant* ont un pluriel :

Singulier	*Pluriel*
Qual ? Qualo ?	*Quales ? Qualos ?*
Qun ? Quno ?	*Quns (es) ? Qunos ?*
Quant ? Quanto ?	*Quantes ? Quantos ?*

3. Pronoms exclamatifs

Les exclamatifs comprennent : *Qual, qun, quant, que.*

Qual ome me fas ! Qualo bèstio vestido ! Qun soulel ! Quno plèjo ! Quant de mounde ! Quanto d'aigo ! Que (ou *quant*) *de flours avètz !*

V

Pronoms indéfinis

a) Affirmation universelle

L'affirmation universelle est représentée par *tout*.

Singulier : *Tout, Touto*. Pluriel : *Touts (toutes, toutses), Toutos*.

Tout joue le rôle d'adjectif et de pronom : *An begut tout lou vin ; lous avèm toutes vistes ; tout s'acabo ; èro touto vestido de blanc ; lou camp es tout caussidos.*

b) Affirmation particulière

L'affirmation particulière s'exprime avec les indéfinis suivants :

Qualque (quauque), qualquos (quauquos).

Qualques (quauques), qualquos (quauquos).

La forme pronominale est représentée par le composé *qualqu'un* (quauqu'un).

Singulier	*Pluriel*
Qualqu'un (quauqu'un)	*Qualques uns, -es (quauqu'uns)*
qualqu'uno (quauqu'uno)	*qualquos unos (quauquos unos)*

Les pluriels *quasques, quasquos,* pour *qualques, qualquos* doivent être rejetés.

La fonction du pronom neutre revient à *quicom* (quelque chose).

L'affirmation indéterminée s'exprime par *om* qui joue le rôle de pronom sujet. La forme *l'om* s'emploie parfois pour éviter l'hiatus.

c) Négation

La négation comprend diverses formes :

1) *Cap* (aucun, nul), toujours invariable : *cap de porto est pas alandado ;*

cap plus (aucun autre) : *cap plus vendrà pas ;*

2) *degun* (personne), toujours invariable : *vèzi pas degun ; degun dintro pas ;*

degun plus (personne plus, nul autre) : *degun plus vendrà pas ;*

3) *res* (rien), toujours invariable : *ai pas res : fa pas res ;*

res plus, res mai : dizi pas res plus ; voli pas res mai.

Remarquer, dans les cas ci-dessous, la double négation que certains Méridionaux seraient tentés de porter dans le français :

aucune porte n'est pas ouverte ; je ne dis pas rien. Ou encore : *je dis pas rien*, etc.

Par contre, nous trouvons en occitan, pour les mêmes cas, une négation adoucie que le français ne connaît pas : *cap de porto es dubèrto ; vèzi degun ; sabi res* (*aucune porte est ouverte ; je vois personne ; je sais rien*).

Dans la langue écrite, on doit éviter les formes du langage courant : *cap plusso ; cap plusses ; cap plussos.*

d) Distribution

Cado (chaque). Invariable : cado journ ; cado cauzo.

Cadun, caduno (chacun, chacune) : cadun fa so que pot ; caduno a soun biais.

Les archaïsmes *cascun, cascuno, cadascun, cadascuno* survivent encore par endroits.

e) Quantité

1) *Tant*, adjectif ou pronom, peut varier ou rester fixe et se construit avec ou sans *de : tant de carn, tant de fedos ; tanto de carn, tantos de fedos ; tanto carn, tantos fedos.*

A *autant*, composé de *tant*, semble devoir être préféré *aitant* ou *atant*.

2) *Plan* (beaucoup) peut être adjectif ou pronom ; il se construit avec ou sans *de : plan pèiros* ou *plan de pèiros.*

Dans le parler courant, *plan* est variable : *plan, plano, planes, planos.* Ces formes peuvent être maintenues dans la langue écrite. Doivent être exclues, toutefois, les formes *plasso* ou *plosso, plasses* ou *plosses, plassos* ou *plossos* que l'on trouve en Haut-Quercy.

3) *Forso.* Même sens et mêmes applications que *plan.* Les formes courantes *forses* et *forsos* peuvent être admises dans la langue écrite.

3) *Pauc* est adjectif et pronom, variable ou invariable. Mêmes applications que *plan* et *forso.* Les formes *pauco, pauces* (*pauques*) et *paucos* sont régulières.

5) *Trop.* Mêmes applications que *plan, forso* et *pauc.* Les formes *tropo, tropes* et *tropos* sont admises dans la langue écrite.

6) *Proun* est invariable en langue normale. Mêmes applications que *plan, forso, pauc, trop.* Les formes *prouno, prounes, prounos* peuvent être conservées dans l'écriture, mais non les formes *prousso, prousses, proussos.*

7) *Mai.* Mêmes applications que *plan, forso, pauc, trop, proun.*

Les formes *maisso, maito, maisses, maites, maissos, maitos* peuvent être utilisées.

8) *Mens* est absolument invariable, mais a les mêmes applications que les mots ci-dessus.

9) *Plus, pus.* Forme invariable. Le parler courant connaît cependant *plusso, plusses, plussos ;* mais il vaut mieux les exclure de la langue écrite.

f) Unité et pluralité

Un peut être article, adjectif et pronom indéfini. Ses formes admises sont : *un, uno, uns* (*unes*), *unos.* Les formes *unses, unsos* doivent être rejetées.

Le pluriel habituel de *un*, article indéfini, est *de.*

Quand le substantif est pluriel par essence ou représente des objets qui vont par couple, le pluriel de *un* est souvent *unes, unos : unos caussos, unes esclops.*

Un au pluriel s'emploie aussi quand il a un sens emphatique : *descatèt unos dents coumo de cavilhos.*

Un peut encore avoir le sens d'environ avec les adjectifs numéraux : *unos dètz ou doutze fedos.*

Unes, unos, d'unes, d'unos a le sens de *certains : d'unes dizoun que vendrà. D'unos podoun pas courre.*

Mantun et *pluzours* sont inusités en Haut-Quercy.

g) Parité et ressemblance

Tal, talo, tales, talos. Adjectif et pronom variable : *tal journ coumo uèi. Ne sabi pas de talos.*

Meteus, meteusso, meteusses, meteussos, formes archaïques de *mèmo, mèmos* que la langue écrite devrait rétablir.

h) Disparité

Autre, autro, autres, autros ; l'un, l'autre, l'uno, l'autro ; lous uns, lous autres ; las unos, las autros.

Qualqu'un mai, pour les personnes ; *quicom mai,* pour les choses.

i) Relatifs indéfinis

Qui que, forme invariable utilisée pour les personnes comme pronom et souvent remplacé par *qual que* variable.

Qué que s'emploie pour le neutre et les choses.

Qun que, quno que, qunes que, qunos que.

A signaler les formes : *qui que siò, qual que siò, qué que siò, qun que siò.* Au pluriel : *qui que siaguen, quals que siaguen,* etc.

JAURÈS ET LA LANGUE D'OC

Pourquoi ne pas profiter de ce que la plupart des enfants de nos écoles connaissent et parlent encore ce que l'on appelle, d'un nom grossier, « le patois » ? Ce ne serait pas négliger le français : ce serait le mieux apprendre, au contraire, que de le comparer familièrement dans son vocabulaire, dans sa syntaxe, dans ses moyens d'expression avec le languedocien et le provençal. Ce serait, pour le peuple français du Midi, le sujet de l'étude linguistique la plus vivante, la plus familière, la plus féconde pour l'esprit. Par là serait exercée cette faculté de comparaison et de discernement, cette habitude de saisir, entre deux objets voisins, les ressemblances et les différences, qui est le fond même de l'intelligence. Par là aussi, le peuple de notre France méridionale connaîtrait un sentiment plus direct, plus intime, plus profond, de nos origines latines. Même sans apprendre le latin, il serait conduit, par la comparaison systématique du français, du languedocien ou du provençal, à entrevoir, à reconnaître le fonds commun de latinité d'où émanèrent le dialecte du Nord et le dialecte du Midi. Les siècles d'histoire s'éclaireraient en lui, et, penché sur cet abîme, il entendrait le murmure lointain des sources profondes. Et tout ce qui donne de la profondeur à la vie est un grand bien. Ainsi, le sens du mystère, qui est, pour une grande part, le sens de la poésie, s'éveille dans l'âme et elle reçoit une double et grandiose leçon de tradition et de révolution, puisqu'elle a, dans cette chose si prodigieuse et si familière à la fois qu'est le langage, la révélation que tout subsiste et que tout se transforme. Le parler de Rome a disparu, mais il demeure jusque dans le patois de nos paysans, comme si les pauvres chaumières étaient bâties avec les pierres des palais romains.

Du même coup, ce qu'on appelle le « patois » est relevé et magnifié. Il serait facile aux éducateurs, aux maîtres de nos écoles, de montrer comment, aux XIIe et XIIIe siècles, le dialecte du Midi était un noble langage de courtoisie, de poésie et d'art, et comment il a perdu le gouvernement des esprits par la primauté politique de la France du Nord, mais que de merveilleuses ressources subsistent en lui ! Il est un des rameaux de cet arbre magnifique qui couvre de ses feuilles bruissantes l'Europe du soleil, l'Italie, l'Espagne, le Portugal. Quiconque connaîtrait bien notre languedocien et serait averti, par quelques exemples, des particularités phonéti-

ques qui le distinguent de l'italien, de l'espagnol, du catalan, du portugais, serait en état d'apprendre très vite une de ces langues.

Et même si on ne les apprend pas, en effet, c'est un agrandissement d'horizon de sentir cette fraternité du langage avec les peuples latins. Elle est bien plus visible et sensible dans nos dialectes du Midi que dans la langue française, qui est une sœur aussi pour les autres langues latines, mais une sœur « qui a fait le voyage de Paris ». L'Italie, l'Espagne, le Portugal s'animent pour de plus hauts destins, pour de magnifiques conquêtes de civilisation et de liberté. Quelle joie et quelle force pour notre France du Midi si, par une connaissance plus rationnelle et plus réfléchie de sa propre langue et par quelques comparaisons très simples avec le français d'une part, avec l'italien, l'espagnol et le portugais d'autre part, elle sentait, jusque dans son organisme, la solidarité profonde de sa vie avec toute la civilisation latine. Dans les quelques jours que j'ai passés à Lisbonne, il m'a semblé, plus d'une fois, entendre dans les rues les vifs propos, les joyeux appels du peuple, à lire les enseignes des boutiques, que je me promenais dans Toulouse, mais dans une Toulouse qui serait restée une capitale et qui n'aurait pas subi dans sa langue une déchéance historique, et qui aurait gardé, sur le fronton des édifices, comme à la devanture de ses plus modestes boutiques, aux plus glorieuses comme aux plus modestes enseignes, ces mots d'autrefois, populaires et royaux.

De se sentir en communication avec la beauté classique par les œuvres de ses poètes, de se sentir en communication par la substance même avec le plus noble langage des peuples latins, le langage de la France méridionale recevra un renouveau de fierté et de vie. Notre languedocien et notre provençal ne sont guère plus que des baies désertes où ne passe plus le grand commerce du monde ; mais elles ouvrent sur la grande mer des langues et des races latines, sur cette « seigneurie bleue » dont parle le grand poète du Portugal.

Il faut apprendre aux enfants la facilité de passage et leur montrer, par delà la barre un peu ensablée, toute l'ouverture de l'horizon.

J'aimerais bien que les instituteurs dans leurs congrès mettent la question à l'étude.

C'est de Lisbonne que j'ai écrit ces lignes, au moment de partir pour un lointain voyage où je retrouverai d'ailleurs, de l'autre côté de l'Atlantique, le génie latin en plein épanouissement ; c'est de la pointe de l'Europe latine que j'envoie à notre France du Midi

cette pensée filiale, acte de foi en l'avenir, ce vœu de l'enrichissement de la France totale par une meilleure mise en œuvre des richesses du Midi latin.

Jean JAURÈS.

(Extrait de la *Dépêche* de Toulouse, août 1911).

NOTA. — Nous demandons à nos adhérents de tenter la version occitane des pages ci-dessus et d'envoyer leur travail au Secrétariat du Grel Carsinol, 2, rue Saint-Marc, Cahors. La meilleure copie sera publiée dans un de nos prochains numéros.

Lou Grel Carsinol.

LO NÈCI

Amb son capèl atrapelit e son camiàs
e sas mitas de doas cambetas de debàs,
sas causas de cadis e sos esclòps en bata,
del biais que cor de galitràs e que s'aclata,
se devina, nimai z'òc portès per escrich,
que n'es pas el qu'a fach los èls à las perdics !

La vida, al entorn d'el, ten son cors ; las campanas
clòcan los repiquets e los clases ; las planas
cargan lor ondrament de sègas e de mils ;
la vendemia bulis dins un fum de mosquils ;
la curbida s'acaba ; à la bòria lo mèstre
vend e crompa ; tot vira e bolèga al campèstre ;
dins la perròquia tot revoluma — e degun,
ni lo jorn pels camins ni la serada al lum,
jamai amb el d'acò n'a dich una paraula :
mas sol coma à bèl tal d'un mut dezèrt de saula,
à razis los bonurs e los dòls dels vivents,
tot de clinons el pasa en reganhant las dents...

Es pas mans, saquelai, qu'en sos èls ranteleja
un siaud retrach de tota cauza — e dins son cap

un biais de soscament mal acajat s'aplecha
— e dins son còr polsa un amor que ni non sab
ni jamai n'auzarà montar dusca à sas pòtas
— e pariu al lairon qu'amb sa preza s'enfuch,
per melhor recatar son secrèt al estuch,
tot de clinons el pasa ambe sas longas flòtas
— e dèl vièl barba-blanc dusca al mendre gariat
tot lo monde del Mas lo tuneja apariat...

Tu dont los òmes ni non sabon ni non vòlon
se trachar, de mercés qu'ès lor fraire menor,
aimi de te crozar, ieu que soi trobador,
pels mofles pasturals ont los mentastres nòlon !...
Los òmes l'an botat de caire ? Daisa-los
e sens despièch, pren ta gaulisa, pren ta biasa,
ton bialaire tropèl e ta canha al èl ros ;
vira delai la Vinha Longa e la Vinhasa :
sèg la talvera ; sèg lo tèrme e lo tairal ;
vai jol grand cèl albenc, solelhos o luscral :
lo teu monde es aqueste e sauretz vos comprene,
estant qu'entre el e tu s'es poguda mantene,
neta de tota aulor umana, la simplor
de las òbras de Dius, ò mon fraire menor !

Nos-aus, sià vilaton, sià letrut, sià soscaire,
avèm mal vist o tròp legit e sabèm plus
sentir son qu'à travèrs lous libres e d'ensus
prenèm las cauzas...
Uros tu que te pòs jaire
per la palenca alont degun s'es ajasat,
corre ont lo sol ferum de la nèch a pasat
e beure à pòt-de-boca à la font coneguda
dels sols auzèls del cèl e dels parpalhòls blaus,
aquela font que sabes tu, lènc, dins los fraus,
e que nos-aus, amb tot nòstre èime, avèm perduda !

(Tirat de *La Tèrra e l'Ostal*).

J. Cubaynes.

LOU DARRÈ TEISSEIRE

Lou darrè teisseire es dins sa boutico
A fa vai-e-vèn en coumptent lous pas.
La cano joul bras espèro pratico.
Lou darrè teisseire es dins sa boutico
Espèro pratico
E degun ven pas.

Sa tèlo, autrescops, èro renoumado :
Davans soun tauliè toutjour mounde abiò ;
Veniòu de Roudés, veniòu de Caussado.
Sa tèlo, autrescòps, èro renoumado.
Veniòu de Caussado ;
Boun coumpte vendiò.

Lou fial n'èro fin, la tramo soulido.
Que siès gris lençol ou rousses trelis,
Enloc faziòu pas tèlo pus poulido ;
Lou fial n'èro fin, la tramo soulido ;
Tèlo pus poulido
Jamai s'èro vist.

Trento prefachès sa carbe bargaboun ;
— Sous bèls canabals teniou tout Pesquiès —
E pendent l'ibèrn lous vièls la fialaboun.
Trento prefachès sa carbe bargaboun ;
Lous vièls la fialaboun
De mezes entiès.

Dins sous ateliès milo caneletos
Sus dètz ourdidous viraboun, pel mens ;
S'auzissiò fieular cinquanto navetos.
Dins sous ateliès milo caneletos,
Cinquanto navetos
Teissiòu tout lou temps.

Tout, aro es cambiat ! Pagoun pas de mino
Lous grizes lençols, lous rousses trelis.
Als grands magazins lou mounde camino ;

Tout, aro es cambiat ! Pagoun pas de mino ;
Lou mounde camino
A ço que luzis.

Aqui de commis *vendoun de canhado,*
De tèlo d'ourtics que duro pas res.
« Cela vient du Nord, Madam ! — Ah ! » — *Ne bado.*
Aqui de commis *vendoun de canhado ;*
Madamo ne bado :
I parloun francés !

E lou mestierol soul dins sa boutico
Fa lou vai-e-ven dempèi lou matis.
La cano joul bras espèro pratico ;
E lou mestierol soul dins sa boutico
Espèro pratico
E souscous se dis :

« Se degun ven pas avans la serado,
Amb un lès de tèlo un courdil farai ;
Pèi l'estacarai naut à la travado ;
Se degun ven pas avans la serado,
Naut à la travado
Ieu me penjarai.

Quand me troubaròu penjat à ma porto
Lous badauds belèu me dounaròu tort ;
Mès del mens diròu : « Sa tèlo èro forto. »
Quand me troubaròu penjat à ma porto :
« Sa tèlo èro forto,
Diròu... e n'es mort. »

(Prèp del Clouquiè). Auguste BÉNAZET.

TEISSEIRE : tisserand. Il existe de ce mot de nombreuses variantes, en occitan et en français. (Teisseire, Teyssèdre, Teyssier, Texier, Tessendier, Tissandier).

CANO : mesure de longueur (deux mètres environ).

CANELETO : bout de roseau sur lequel on dévide la trame et qu'on loge dans la poche de la navette.

OURDIDOU : ourdissoir.

SOUSCOUS : pensif.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LVII

Pages

Excursions organisées par la Société depuis sa fondation .... couv.
Roc-Amadour et la Durandal, par Ludovic de Valon 7
Essai de Bibliographie du département du Lot, par Jean Calmon (*suite*) 37, 157, 287, 469
Roc-Amadour (Conférence), par Ad. Foissac 53
Histoire de la Chartreuse de Cahors, par Dom Bruno Malvesin (*suite*) 71, 175, 319, 489
Poésie. Le Temple détruit, par J. Monteil 103
Les Oppida et le Siège d'Uxellodunum (51 av. J.-C.), par Armand Viré 104, 236, 412, 552
Nécrologie : M. l'abbé Cassan 128
M. Louis-Jean Jauffret 129
Bibliographie : Histoire de Toulouse de Henri Ramet, par Abbé J. Depeyre 130
Géographie du Massif Central de André Meynier, par J.-B. Gaignebet 131
Un nouveau et très ancien petit porche dans les ruines de l'Abbaye de Marcilhac-sur-Célé (Lot) 173
Excursion à Figeac et dans les vallées du Lot et du Célé, par Jean Monteil 203
Poésies : La vallée du Célé, Figeac, par Ed. Laubat 231
Beau Vieux Quercy, Cahors. A la mémoire du Président Jules Malrieu 233
Jean Tissandier, évêque de Rieux, 1324-1348 235
Nécrologie : Jean Gautier (1907-1936), par Pierre Bayaud 252
Bibliographie : La sculpture romane, languedocienne de Raymond Rey, par A. Foissac 253
Un sceau de la Collégiale du Vigan, par Louis Lacrocq 255
Chronique : 69e Congrès des Sociétés Savantes 256
Conférence sur l'Ethiopie 259
Sur quelques récentes explorations souterraines dans les Causses de Gramat et de St-Chels 301
La Chartreuse de Cahors. Autrefois et aujourd'hui, par le Rév. P. Albert de Saint-Avit (*à suivre*) 393, 513

Pages

Bibliographie : Guillaume Du Buys (1520-1594) de L.-Alex. Bergounioux, par A. Foissac 428
Sur le Pech d'Angély de J. Landès, par Ed. Laubat 431
Poésie : L'Insigne de la Société des Etudes du Lot, par Ed. Laubat 433
Quelques rectifications et documents inédits sur Olivier de Magny, par Alex. Bergounioux (*à suivre*) 453
La décadence du château d'Assier au XVIIIe siècle, par A. Foissac 485
Saint Didier, évêque de Cahors (636-655), par Eug. Sol (*à suivre*) 536
A Saint-Cirq-Lapopie. En promenade avec la Société des Etudes 571
Bibliographie : Marc-Antoine Dominici (1605-1650) de Alex. Bergounioux, par A. Foissac 577
Poésies : Dr Loviot et J. Monteil 581, 582
Dons et ouvrages offerts à la Société 583
P.-V. des séances, par A. Rigaudières..... 133, 260, 434, 587
Liste des membres de la Société 602
Liste des abonnés au « Bulletin » 619
Cantoun del « Grel Carsinol » 145, 273, 437, 623
Table des matières du Tome LVII 635

CAHORS, IMPRIMERIE A. COUESLANT (*personnel intéressé*). — 53.475

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ pour 1937

Présidents d'honneur : MM. J. Daymard, ✻, ✪ I., Eug. Grangié, ✻, ✪ I., H. Ramet, ✻, ✪ I, A. Viré, ✪ I.
Président : M. Ch. Irague, ✪ I.
Vice-président : Chanoine E. Sol, ✻, ✪ I.
Secrétaire général : M. J. Calmon, ✻.
Secrétaire des séances : M. Alf. Rigaudières, ✪ I.
Bibliothécaire : M. Teyssonières, ✪ I.
Trésorier : N...
Commission du Bulletin : Les membres du bureau et MM. Dablanc, Dr Fourgous, O. ✻, Grangié, ✻, ✪ I., Iches, Rajade, ✻, ✪ I.
Conseil d'administration : 9 membres élus pour 3 ans et renouvelables par tiers annuellement : MM. Calmon, Feyt, Foissac, Irague, Laubat, Rigaudières, Sol, Teyssonières, N...
Délégué à l'Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest : M. H. Teulié.

AVIS

Cotisation

La cotisation des membres de la Société (Résidants ou Correspondants) est uniformément fixée à **20 francs.**

Le montant des cotisations doit être adressé **à partir du 1er Janvier de chaque année** au trésorier.

A partir du **1er mai**, les quittances seront recouvrées par la poste, majorées de la somme de 5 francs pour frais de correspondance et de recouvrement.

Les membres pourront se rédimer de leur cotisation annuelle en versant une somme de **300 francs.**

La Société ayant la personnalité civile peut recevoir Dons et Legs.

Abonnement

Le service du « Bulletin » sera fait à toute personne étrangère à la Société, qui fera parvenir annuellement au trésorier la somme de 20 francs.

Dates des séances du 1er semestre 1937. — Lundis 4, 18 janvier. — 1er, 15 février. — 1er, 15 mars. — 5, 19 avril. — 3, 24 mai. — 7, 21 juin.

Les séances ont lieu à 17 heures dans le local de la Société, Maison de l'Agriculture (ancien évêché), rue Emile-Zola.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son BULLETIN.

Le gérant : A. Coueslant.